

NOUVELLES ARCHIVES

DE

L'ART FRANÇAIS

REVUE DE L'ART FRANÇAIS ANCIEN ET MODERNE

(13e ANNÉE, 1896)

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

NOUVELLES ARCHIVES

DE

L'ART FRANÇAIS

TROISIÈME SÉRIE

TOME XII

ANNÉE 1896

REVUE DE L'ART FRANÇAIS ANCIEN ET MODERNE

TREIZIÈME ANNÉE



PARIS

CHARAVAY FRÈRES

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

3, RUE DE FURSTENBERG


LIBRARY
OCT 9 19

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

REVUE
DE
L'ART FRANÇAIS
ANCIEN ET MODERNE

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Documents sur la vie et les ouvrages des peintres, sculpteurs, architectes, etc., etc. — Correspondance. — Catalogues. — Bibliographie.

PRIX D'ABONNEMENT : 12 FRANCS PAR AN

TREIZIÈME ANNÉE
Nos 4-6. — Avril, Mai, Juin 1896.
(122e DE LA COLLECTION)

SOMMAIRE : Inventaire des biens des jésuites de Toulon ; communication de M. Ch. Ginoux. — *Robert Tournières*, document communiqué par Fernand Engerand. — *Les Bailly*, inventaires et documents communiqués par MM. J. Guiffrey et F. Engerand : inventaires après les décès de *Jacques Bailly* et de *Suzanne Bourgeois* sa veuve ; lettre de Jean Sylvain Bailly. — Modèles et bordures de tapisseries des XVIIe et XVIIIe siècles, documents communiqués par M. F. Engerand. — *Joseph-Marie Pélissier* et *Louis Vottier*, architectes ; communication de M. Ginoux. — *Louis Hellart*, *Beauvallet*, *Jacques Charlier*, documents communiqués par M. Edmond Brébion. — Collections Josserand et Rebuffat ; communication de M. Charles Ginoux. — Inventaires des meubles précieux de l'hôtel de Guise et de l'hôtel de Soubise en 1644, 1688 et 1787 ; communication de M. Guiffrey.

PARIS
CHARAVAY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
RUE DE FURSTENBERG, 5

1896

— II. Année 1880-81 (8e année), t. VIII. 15 fr.
— III. Année 1882 (9e année), t. IX. 15 fr.
— IV. Année 1883 (10e année), t. X. 15 fr.
— V. Année 1884 (11e année), t. XI. 15 fr.
— VI. Année 1885 (12e année), t. XII. 15 fr.
3e SÉRIE. — I. Année 1884-85 (*Revue de l'Art français*). 15 fr.
— II. Année 1886 (*Idem*). 15 fr.

E LA SC ...)CIÉTÉ DE

Nouvelles ... Archives de l'

1re SÉRI ... E. — I. Ann
— II. Ann
— III. Ann
— IV. Ann
— V. Ann
— VI. Ann
2e SÉRI ... E. — I. Ann
— II. Ann
— III. Ann
— IV. Ann
— V. Ann
— VI. Ann
3e SÉRI ... E. — I. Ann
— II. Ann
— III. Ann
— IV. Ann
— V. Ann
— VI. Ann
— VII. Ann
— VIII. Ann
— IX. Ann
— X. Ann
— XI. Anné

Mémoires ... pour servir à
nce, par A ... ndré Félibien.

Procès-verb ... aux de l'Aca
3), publie ... és avec l'aut
lique, d'ap ... rès les registr
volume ... s (1648-1788

es Compte ... s des Bâtiment
le marqu ... is Léon de L
français ... 2 vol. in-8o.

tat civil d ... 'artistes franç

émoires i ... nédits de Cha
charden, ... les Slodtz, p
Charles H ... enry. 1 vol. i

Stromat ... ourgie ou de
urquie, ... publiée par M
ses pièces ... inédites. 188

at civil d ... es Peintres et
nts de 1 ... 648 à 1713,
re conse ... rvé à l'École

rresponda ... nce des Direct
tendant ... les Bâtiments
du Minis ... tère de l'Instr

MACON, PI

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE ...

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

REVUE
DE
L'ART FRANÇAIS
ANCIEN ET MODERNE

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Documents sur la vie et les ouvrages des peintres, sculpteurs, architectes, etc., etc. — Correspondance. — Catalogues. — Bibliographie.

PRIX D'ABONNEMENT : 12 FRANCS PAR AN

TREIZIÈME ANNÉE

Nos 7.9. — Juillet, Août, Septembre 1896.

(123e DE LA COLLECTION)

SOMMAIRE : Inventaires des meubles précieux de l'hôtel de Guise et de l'hôtel de Soubise en 1644, 1688 et 1787; communication de M. Guiffrey. — Une œuvre inédite de *Jacques Saly*, au musée de Versailles; communication de M. J.-J. Marquet de Vasselot. — Table générale des documents contenus dans les *Archives de l'Art français* et leurs annexes (1851-1896), par M. Maurice Tourneux.

PARIS
CHARAVAY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
RUE DE FURSTENBERG, 3

1896

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

REVUE
DE
L'ART FRANÇAIS
ANCIEN ET MODERNE

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Documents sur la vie et les ouvrages des peintres, sculpteurs, architectes, etc., etc. — Correspondance. — Catalogues. — Bibliographie.

PRIX D'ABONNEMENT : 12 FRANCS PAR AN

TREIZIÈME ANNÉE

Nos 10-12. — Octobre, Novembre, Décembre 1896.

(124e DE LA COLLECTION)

SOMMAIRE : Table générale des documents contenus dans les *Archives de l'Art français* et leurs annexes (1851-1896), par M. Maurice Tourneux.

PARIS
CHARAVAY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
RUE DE FURSTENBERG, 3

1896

PARIS

CHARAVAY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

TIONS

IRE DE L

recueil de dc
année).
année).
3e année).
année).
année).
année).
7e année), t.
8e année), t.
année), t. IX
année), t. X
année), t. XI
année), t. X
Revue de l'Ar
n).
n).
n).
n).
n).
n).
n).
n).
n).
n).

s Maisons ro

de peinture et
M. le Minis
conservés à l'I
lume.

8-1571), recu
iés par la Soc

iècle, par H. I
Cochin sur le
ès le manus

de la manufa
el et J. Guif

l'Académie ro
M. Octave
ts. 1 vol. in-8

adémie de Fra
63 à 1793, p
e. Tomes I-VI

IMPRIMEURS.

SOMMAIRE : *Jacques Saly*, de l'Académie de peinture et de sculpture de Paris, sculpteur du roi de Danemark, documents recueillis et annotés par M. Henry Jouin.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES MEMBRES FONDATEURS

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

EN 1896

La Bibliothèque de Copenhague.
La Bibliothèque de Grenoble.
La Bibliothèque de Lille.
La Bibliothèque du Palais des Arts, à Lyon.
La Bibliothèque de Munich.
La Bibliothèque de la Ville de Paris.
La Bibliothèque de Pau.
La Bibliothèque de la préfecture de la Seine (bureau des Beaux-Arts).
La Bibliothèque de Troyes.
La Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts.
La Bibliothèque de l'École des Chartes.
La Bibliothèque de l'École nationale des Arts décoratifs.

MM.

Arnauldet (Thomas), à Paris.

Asher, libraire, à Berlin.

Berger (Georges), à Paris.

Bouvrain, architecte, à Paris.

Chabouillet, conservateur honoraire du Cabinet des Médailles, à Paris.

Charavay (Étienne), à Paris.

Chennevières (le marquis de), membre de l'Institut, à Paris.

Chevrier (Maurice), à Paris.

Corroyer (Édouard), membre de l'Institut, à Paris.

Dassy (Léon), architecte, à Paris.

Decaux (G.), éditeur, à Paris.

Delaborde (le comte Henri), membre de l'Institut, à Paris.

Delagrave, éditeur, à Paris.

Delisle (Léopold), membre de l'Institut, à Paris.

Doucet, à Paris.

Dulau, à Londres.

Dumoulin (J.), à Paris.

Duplessis (Georges), membre de l'Institut, conservateur du Cabinet des Estampes.

Fidière (Octave), à Paris.

Gadala, agent de change, à Paris.

Gautier, à Versailles.

Gérard, à Paris.

Gérold, libraire, à Vienne.

Goldschmidt, à Paris.

Grandmaison (Charles de), à Tours.

Grange de Surgères (le marquis de), à Nantes.

Guiffrey (Jules), administrateur de la manufacture des Gobelins, à Paris.

Havard (Henry), inspecteur général des Beaux-Arts, à Paris.

Hédou (Jules), à La Rue Saint-Pierre, par Cailly.



Herbet, à Paris.

Herluison (H.), libraire, à Orléans.

Jacob, notaire à Angerville.

Jarry (Louis), à Orléans.

Jeancourt-Galignani (Charles), à Paris.

Jouin (Henry), secrétaire de l'École des Beaux-Arts, à Paris.

Laborde (le marquis de), à Paris.

Lacombe (Paul), à Paris.

Lafenestre (Georges), membre de l'Institut, à Paris.

Lebaigue, à Paris.

Le Breton (Gaston), correspondant de l'Institut, à Rouen.

Lemarié, à Paris.

Lisch (Just), architecte du gouvernement, à Paris.

Lopinot (Amédée), à Paris.

Louvrier de Lajolais, directeur de l'École des Arts décoratifs, à Paris.

Lucas (Charles), architecte, à Paris.

Maciet (Jules), à Paris.

Mareuse (Edgar), à Paris.

Marmottan (Paul), à Paris.

Marx (Roger), inspecteur des Beaux-Arts, à Paris.

Mauban (Georges), à Paris.

Mazerolle, archiviste de la Monnaie, membre de l'Institut, à Paris.

Müntz (Eugène), à Paris.

Pécoul (Auguste), à Paris.

Portalis (le baron Roger), à Paris.

Regnier (L.), à Gisors.

Revilliod de Watteville, à Genève.

Richard, archiviste du département de la Vienne, à Poitiers.

Rondot (Natalis), à Lyon.

Salles (E.), à Paris.

Scheffer, membre de l'Institut, à Paris.

Stein (Henri), archiviste aux Archives Nationales, à Paris.

Sully Prudhomme, de l'Académie française, à Paris.

Tamizey de Larroque, à Gontaud (Lot-et-Garonne).

Tempier (D)., archiviste des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.

Tourneux (Maurice), à Paris.

Vaillant (V.-J.), à Boulogne-sur-Mer.

Valabrègue (Antony), à Paris.

Vandeuvre (Gabriel de), à Paris.

ANATOLE DE COURDE DE MONTAIGLON

1824-1895.

La *Société de l'histoire de l'Art français* manquerait à son devoir si elle laissait disparaître, sans lui apporter l'hommage de ses regrets et de sa reconnaissance, celui qui fut son Président actif et dévoué pendant vingt-cinq années.

Anatole de Montaiglon a consacré la meilleure partie de sa vie à l'étude de l'art, et, pendant une longue carrière remplie par le labeur le plus assidu, il n'a cessé de travailler à faire connaître, à mettre en lumière les noms et les œuvres des anciens maîtres français. Cette tâche, il a voulu s'en charger dès ses débuts et n'a cessé de la poursuivre jusqu'à son heure suprême. En effet, la thèse qu'il présentait en 1850 pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe porte le titre : « Essai de dictionnaire des anciens peintres français pendant le Moyen Age et la Renaissance. » Et les derniers jours de sa vie ont été consacrés à la correction des épreuves de ce tome cinquième de la *Correspondance des Directeurs de l'Académie de France à Rome*, destiné à notre Société, qui vient de paraître depuis sa mort.

Quel dommage pour tous ceux qui s'intéressent à l'art national que l'Essai présenté comme thèse à l'École des Chartes n'ait pas été la préoccupation persistante, exclusive, de notre savant ami ! Sans doute, les difficultés d'une pareille tâche étaient immenses, et nul ne les connaissait aussi bien que lui. Mais aussi, personne n'était en mesure de les surmonter comme ce travailleur infatigable, cet érudit sagace qui joignait le goût le plus exercé à une mémoire impeccable, à une rare intelligence.

Si Anatole de Montaiglon n'a pas élevé à la gloire des vieux peintres et sculpteurs français le monument auquel il avait rêvé dans sa jeunesse d'attacher son nom, il a répandu du moins dans des mémoires, des notices, des dissertations, dans des centaines de travaux éparpillés un peu partout, des trésors d'érudition et de goût sur les questions les plus diverses de l'histoire de l'art; aussi, la masse énorme de documents qu'il a tirés de l'oubli, de problèmes délicats qu'il a résolus, de personnages oubliés qu'il a fait revivre, lui mérite-t-elle une place à côté des initiateurs de l'histoire de l'art, des Laborde, des Mantz, des Chennevières.

L'espace nous manquerait ici pour donner un aperçu sommaire des œuvres de notre regretté Président, même en laissant de côté ses études littéraires ou purement archéologiques. Si l'on songe que sa bibliographie, dressée et publiée par les soins pieux de quelques élèves et amis, comprend près de 700 articles, dans lesquels des séries considérables comme les *Archives de l'Art français*, l'*Abecedario* de Mariette, les *Procès-verbaux de l'Académie de peinture et de sculpture*, la *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome*, et d'autres collections non moins importantes, ne figurent chacune que sous un numéro unique, on aura une idée de l'immense labeur de cette vie si bien remplie.

Tout en s'attachant aux matières les plus diverses, l'attention de notre Président se reportait toujours avec une prédilection marquée à ces problèmes de l'histoire de l'art vers lesquels il se sentait irrésistiblement attiré dès ses débuts. On peut dire que l'art et les artistes français n'ont jamais cessé d'être sa préoccupation dominante.

L'étude que nous préparons sur la famille, la vie et les travaux de notre savant ami ne tardera pas d'ailleurs à paraître en tête d'un volume où tous les lecteurs de cette *Revue* pourront la lire. Il suffira, en attendant, d'évoquer ici le souvenir de tout ce que notre président a fait pour ces *Archives de l'Art français*, dont il fut l'inspirateur et le plus zélé collaborateur.

Ce « Recueil de documents inédits relatifs à l'histoire des arts en France » — c'est le sous-titre de la publication — fut fondé par le marquis de Chennevières en 1851; son nom seul est inscrit sur les trois premiers tomes; mais, dès le qua-

trième, il est suivi de celui d'Anatole de Montaiglon qui paraît seul, à son tour, sur les titres des tomes V et VI. C'était justice; car, dès le début, la plus lourde part de la tâche commune lui incombait; enfin, c'est à lui qu'on doit l'excellente table qui termine le sixième volume et le relevé chronologique si précieux pour les travailleurs, de tous les documents imprimés dans la collection.

Les chercheurs qui ont fait usage de cette précieuse collection savent que chaque volume porte une double date, vu que, par suite d'une singulière combinaison, il ne paraissait qu'un demi-volume par année. Le courageux éditeur qui avait pris à sa charge les frais de la publication, et qui n'y trouva pas la fortune, avait imaginé un expédient fort ingénieux pour retenir l'abonné récalcitrant. La livraison des *Archives de l'Art français* alternait avec une livraison de l'*Abecedario* de Mariette, signé des deux mêmes auteurs, quoique Anatole de Montaiglon eût assumé à lui seul le travail de copie, de collation et de correction d'épreuves. Cette double publication parallèle fut poursuivie jusqu'à l'achèvement complet de l'*Abecedario*. Après l'achèvement de ce dernier ouvrage, l'éditeur jugea prudent de ne pas continuer une entreprise peu rémunératrice. Un libraire hardi, Edwin Tross, crut qu'il serait plus heureux ou plus habile que Dumoulin, et la deuxième série des *Archives* parut par les soins de l'ancien collaborateur du marquis de Chennevières. Cette tentative ne réussit pas mieux que la précédente; dès le second volume, publié sans tables en 1862, la deuxième série des *Archives* se trouva définitivement arrêtée. Elle est devenue fort rare et manque à beaucoup de collections, une partie de l'édition ayant été détruite par l'humidité.

Cette publication était restée l'œuvre de prédilection de notre confrère. Aussi, quand nous lui offrîmes de la continuer et d'en assurer la durée par la fondation d'une société, accueillit-il avec empressement cette combinaison. Anatole de Montaiglon était le président indiqué de la *Société de l'histoire de l'Art français*, et il a gardé ce titre que nul ne pouvait lui disputer jusqu'à son dernier jour. Nous ne nous étendrons pas sur les *Nouvelles Archives* comme nous l'avons fait sur leurs devancières. Les hommes qui ont collaboré à la première série disparaissent chaque jour, et il n'était pas sans utilité de fixer

des souvenirs qui vont s'effaçant de plus en plus. Si la collaboration de notre Président au nouveau recueil de documents inédits devint intermittente, il avait cependant accepté une tâche fort lourde et, durant vingt années, il nous consacra une large part de son temps. Après les mémoires de Félibien sur les Maisons royales, il poursuivit sans interruption l'impression des *Procès-verbaux de l'Académie de peinture*. Avec quel scrupule il collationna le texte, il corrigea les épreuves, je puis en témoigner, ayant souvent assisté aux longues séances consacrées à cette ingrate, mais nécessaire besogne. Les dix volumes des Procès-verbaux n'ont pas encore fini de paraître qu'il commence avec une ardeur juvénile la publication de la *Correspondance des directeurs de l'Académie de Rome avec les directeurs des Bâtiments du Roi*. Cette fois, il ne s'agit plus de dix volumes, mais de quinze ou vingt, l'entreprise ayant pris, au cours de l'impression, des proportions tout à fait inattendues. Non seulement, il a mis au point et terminé les cinq premiers tomes de cette collection; mais il avait préparé la suite de la copie, et le sixième volume au moins, qui ne tardera pas à paraître, sera presque entièrement annoté par lui.

Peu de travailleurs, on le voit, laisseront après eux une œuvre aussi considérable et aussi utile. Et pour tant de peine et de labeur, il n'a jamais revendiqué la moindre récompense. Les témoignages d'estime et de haute considération qui venaient spontanément le trouver lui étaient profondément sensibles; jamais il n'en a brigué un seul. Il s'est prodigué sans compter pour le profit de la science, pour l'honneur de l'art. Aussi, notre Société pour laquelle il a largement dépensé son temps et son érudition lui devait-elle ce dernier témoignage de reconnaissance. Nous essayerons ailleurs, comme nous l'avons dit plus haut, de raconter la vie de ce savant modeste, serviable et désintéressé, qui fut en même temps un homme de grand sens et de grand cœur; mais il importait que le nom d'Anatole de Montaiglon fût rappelé avec honneur dans la publication à laquelle il a consacré le meilleur de sa vie et qui restera en définitive son œuvre capitale.

Jules GUIFFREY.

ARTISTES ET TOMBIERS PARISIENS

DU COMMENCEMENT DU XVIe SIÈCLE

Extraits d'un minutier parisien annotés par M. Jules Guiffrey.

Les actes notariés, tels que marchés, baux, ventes, inventaires, publiés dans ce recueil et dus aux persévérantes investigations du vicomte de Grouchy, ont suffisamment fait connaître la richesse de cette mine de matériaux historiques, à peu près inexplorée jusqu'à ces dernières années bien que souvent signalée. Aussi nous paraît-il superflu d'insister sur la nécessité d'ouvrir ces dépôts fermés à presque tous les travailleurs. D'ailleurs, on annonce la prochaine adoption d'une mesure réclamée depuis longtemps et la préparation d'une loi déliant enfin les notaires du secret professionnel pour les documents d'une certaine ancienneté.

En attendant la réalisation de ce projet, un jeune érudit, M. Coyecque, a entrepris la tâche méritoire de mettre un peu d'ordre dans une étude dont les plus anciennes minutes remontent au règne de François Ier et de dresser un inventaire complet des actes de toute nature qui s'y trouvent réunis. Il n'a eu garde, tout en donnant à ses analyses la plus grande concision, d'oublier de noter les particularités dignes de remarque, se présentant à lui au cours de son travail. Ainsi, il copie des passages entiers d'inventaires, il transcrit soigneusement les clauses curieuses d'un marché, il reproduit les mots techniques ou les locutions singulières.

Le travail de M. Coyecque a été publié par fragments dans le Bulletin de la *Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, en 1893, 1894 et 1895 ; mais comme ces extraits paraissaient irrégulièrement tous les deux ou trois mois, ou même à de plus longs intervalles, comme ils étaient imprimés sous une forme

un peu compacte, sans alinéas, sans repos, ils n'ont peut-être pas obtenu auprès des membres de la Société le succès qu'ils méritaient; car je connais peu de publications récentes aussi variées et aussi instructives, pour peu qu'on ait le courage d'en poursuivre patiemment la lecture et le dépouillement.

Les analyses déjà parues (nous ignorons si cette série sera continuée sous la même forme ou sous une autre) renferment un certain nombre d'articles relatifs à des artistes qui vivaient dans le premier tiers du seizième siècle. Or, on n'ignore pas que les documents de cette époque sur nos vieux maîtres français sont fort rares. C'est ce qui nous a décidé à tirer du travail de M. Coyecque et à mettre sous les yeux de nos lecteurs, dans un ordre méthodique, les différentes mentions se rapportant à des peintres, à des imagiers, à des verriers, à des orfèvres, voire même à des fondeurs, et enfin — et c'est cette catégorie qui nous a donné le plus grand nombre de noms nouveaux et de détails curieux — à des tombiers, c'est-à-dire à des sculpteurs spécialement occupés de l'exécution des monuments funéraires, industrie des plus florissantes durant tout le moyen âge.

Pour commencer par les artistes les moins nombreux, nous avons groupé dans une première partie, en les classant dans l'ordre chronologique, les mentions se rapportant à tous les artistes et artisans autres que les tombiers. Ceux-ci forment ensuite une catégorie spéciale, classée, elle aussi, suivant l'ordre des dates.

La première série réunit ainsi des artistes et artisans de nature très différente, la plupart inconnus jusqu'ici. Nous eussions voulu donner des extraits plus complets quand il s'agit de commande de travaux, comme la verrière destinée á l'église Saint-Benoît de Paris, payée 80 livres tournois, l'image de Notre Dame assise dans un tableau, estimée 25 écus d'or soleil; mais il faut bien nous contenter des détails recueillis par M. Coyecque. Pour la plupart des documents, d'ailleurs, quand il s'agit de baux, de ventes, etc., les analyses disent tout ce qu'il faut, car le nom seul suivi de la qualité, avec la date, nous importe ici.

Au surplus, dans certains cas particuliers, notre guide se montre moins concis. Aussi, l'article concernant le joaillier

Nicolas Maryet (21 juillet 1527), et les trois mentions du fondeur *Gilles Jourdain* (1528-1529), accompagnés du détail des ouvrages commandés à chacun de ces artisans et de leur prix, offrent-ils un intérêt particulier.

Il nous semble bien que le peintre *Jean Freslon* qui cède à bail une maison située près de la porte Saint-Michel, en 1528, n'est pas tout à fait un inconnu. Il possédait un immeuble dans Paris, signe évident d'une certaine aisance.

Si nous passons maintenant à la catégorie d'artisans classés dans une section spéciale, on remarquera d'abord l'importance que cette industrie des sculpteurs de tombes, déjà fort répandue au moyen âge, avait conservée pendant les premières années du seizième siècle.

Pour une période d'une quinzaine d'années à peine, dans un seul quartier, dans une seule étude, on ne rencontre pas moins de cinquante-quatre articles se rapportant à dix tombiers ou à leurs veuves. On peut supposer, il est vrai, que la même industrie, suivant un usage constant, se trouvant groupée dans la même région, la rue Saint-Jacques était le quartier général des tombiers en même temps que celui des imprimeurs.

Les divers membres d'une famille appartiennent souvent autrefois au même corps de métier. Évidemment *Pierre, Philippe, Philibert* et *André Prisié* sont issus d'une souche commune. Ils partagent avec *Jean* et *Mathieu Le Moine* le plus grand nombre des commandes. Après eux, *Bastien Bernard* tient encore une boutique bien achalandée. Quand à *Julien Piré, Pierre du Bois* et *Etienne Legault*, ils sont à peine chargés de quelques travaux secondaires.

Les *Le Moine* et les *Prisié* nous apparaissent comme les grands fournisseurs de tombes des bourgeois et des gens d'Église. Ils en livrent pour les chapelles de Paris; ils en envoient aussi en province et jusque dans des villes assez éloignées. Aussi, l'acte a-t-il grand soin d'indiquer si c'est l'acheteur ou le vendeur qui supportera les frais de transport; suivant les cas, le prix payé se trouve sensiblement modifié.

L'identité des représentations figurées sur la pierre et des accessoires accompagnant les personnages principaux donnent à supposer que les tombiers avaient en magasin une pro-

vision de pierres tombales sculptées à l'avance avec cet Abraham qui reparaît dans presque tous les marchés, accosté de deux anges ou des quatre évangélistes. Parfois aussi, le défunt a voulu reposer sous la protection de ses patrons dont il fait graver l'effigie sur sa dalle funéraire. Quand le personnage décédé prétendait à la noblesse, on n'avait garde d'oublier ses armoiries. Quelques-uns exigent un visage et des mains d'albâtre encastrés dans la pierre de liais. Le prix de la tombe n'en paraît pas sensiblement augmenté. Enfin, l'inscription est le complément nécessaire de ces sortes de monuments. Parfois, comme au n° 35, on a pris soin de porter au contrat le texte de la légende funèbre. La représentation des enfants à côté de leurs parents est assez rare; mais souvent, le client veut paraître avec sa femme au-dessus du tombeau qui les renferme tous deux. (Voy. les n°s 17, 22, 29, 36, 39, 43, 44, 48, 54, 56.) Une particularité mérite d'être signalée. Plusieurs pierres doivent recouvrir deux prêtres ou chanoines (n°s 25, 28). On en voit même une (n° 20), destinée à la sépulture de trois hommes d'Église, et celle-ci ne revient pas à un prix supérieur à la moyenne des tombes à une seule figure. Quelquefois, le sculpteur doit se conformer à un modèle donné qui a plu à son client (n°s 32, 41, 44). Un cordonnier se fait escorter de ses patrons naturels, saint Crépin et saint Crépinien (n° 38). Il lui faut en outre l'effigie de saint Jacques, de saint Guillaume et de saint Louis. Aussi le tombeau de ce cordonnier fastueux, qui veut sans doute éblouir ses concitoyens d'Étampes, atteint-il le prix exceptionnel de 22 livres tournois.

Le marbre noir n'est guère prisé plus cher que la pierre de liais, soit 16 livres tournois. Il est vrai que la décoration se réduit à de simples moulures, sans sculpture (n° 42). Toutefois, une autre tombe de marbre de Tournai avec figures sculptées monte à vingt écus d'or soleil[1] (n° 59).

La plus singulière de ces pierres à deux effigies est sans contredit celle qui réunit un homme d'Église et une femme. On juge à quels malins propos pareil rapprochement devait donner matière.

Un de nos érudits les plus distingués racontait dans une de ses

1. Voir aussi le n° 18, relatif à quatre tombes de marbre noir du prix de 109 livres tournois.

savantes études [1] la légende née d'une effigie sépulcrale représentant un homme entre deux femmes; c'est ce qu'on a appelé la mythologie iconologique. L'habitude de réunir dans le même tombeau le mari et les deux épouses qu'il avait conduites successivement à l'autel et de représenter extérieurement ce ménage en trois personnes, n'est pas aussi rare qu'on pourrait le supposer. On en trouve ici deux exemples. Le premier se rapporte à un bourgeois qui a tenu à consacrer le souvenir de son double mariage (n° 53); sur l'autre, sont figurés les trois enfants des conjoints (n° 63). Jusqu'ici, on n'a pas signalé, du moins à notre connaissance, une femme entre deux hommes.

Voici encore une réunion plus hétéroclite (n° 64). Côte à côte sont figurés un bourgeois, un homme d'Église, portant aumusse sur le bras, et une bourgeoise. Le marché ne porte pas mention du degré de parenté qui unissait sans nul doute les trois personnages.

Rarement la pierre de liais est remplacée par le cuivre. (Voy. nos 51 et 58.) Le prix de ces plaques de métal n'est pas sensiblement différent de celui de la pierre. Les familles prévoyaient déjà que la valeur intrinsèque de la matière deviendrait bien vite une cause de destruction. Nous n'insisterons pas sur les autres ouvrages demandés aux tombiers : croix, pierres d'autel, etc., non plus que sur les conventions de différente nature intervenues entre les artisans.

Qu'il nous suffise d'avoir signalé les curieuses révélations que peut fournir la publication de M. Coyecque sur les anciennes corporations parisiennes. Nous ne nous occupons ici que des artistes ou des industries qui confinent à l'art et notre récolte n'a pas laissé que d'être abondante. Mais on trouvera dans ce dépouillement d'une seule étude pour une période très restreinte quantité de précieux détails sur les imprimeurs parisiens et leur famille et aussi sur certains mobiliers d'art décrits dans les inventaires.

Jules GUIFFREY.

1. Gaston Paris, *La Poésie au moyen âge* (2e série) : La légende du mari aux deux femmes.

PEINTRES. — VERRIERS. — TAILLEURS D'IMAGES. — JOAILLIERS. — BRODEURS. — FONDEURS.

1-2 juillet 1518 : Marché entre *Jacob Aubout*, verrier, et Gabriel de Gouffier, doyen de..., pour la fourniture d'une verrière historiée pour l'église Saint-Benoît à Paris; description de la verrière; prix : 80 liv. t. (1893, p. 44).

2-14 novembre 1521 : Vente par *Toussaint Hubert*, enlumineur et historieur, demeurant à Paris, à Geoffroy Hubert, son frère, des biens qu'il possède à Villetain et Saint-Mars (1893, p. 47).

3-21 avril 1524 : Marché pour la fourniture aux Chartreux de Paris par *Macé Bachet*, maître tailleur d'images, « d'une ymage de Nostre Dame assise dedens ung tableau », moyennant 25 écus d'or soleil; description détaillée du monument (1893, p. 130).

4-23 mai 1524 : Marché entre *Antoine Le Fèvre*, organiste, bourgeois de Paris, et les gouverneurs de la confrérie Sainte-Barbe, pour la fourniture d'orgues d'étain, de 3 pieds de haut sur 3 pieds et demi de large, à trois registres outre le principal, à établir en l'église des Mathurins; prix : 26 liv. t. et les vieilles orgues (1893, p. 131).

5-1er mars 1525 : Bail pour neuf ans par *Jacques Blondel*, faiseur de broderies de soie à Paris, à Jean Godriot, imprimeur de livres, de la moitié d'une maison au Mont-Saint-Hilaire, à l'enseigne de la Cuiller, pour 15 liv. t. par an (1893, p. 133).

6-20 juin 1526 : Don par *Jacques Le Moine*, imagier à Beauvais, et *Jean Fournier*, imagier à Paris, comme héritiers de leur père, Pierre Fournier, à leur frère, Jacques Fournier, bedeau en la Faculté de théologie de Paris, de 13 mines de blé de rente, à prendre à Archières (1894, p. 42).

7-23 août 1526 : *Chrétien Tixier*, enlumineur et bourgeois de Paris, déclare, avec d'autres témoins, avoir vu une femme aller et venir par les rues de Paris, laquelle femme était enceinte (1894, p. 48).

8-11 janvier 1527 : Bail pour six ans par Yolande Bonhomme, veuve de Thielman Kerver, marchand-libraire juré en l'Université et

bourgeois de Paris, *à Jacques Girault*, enlumineur, d'un petit corps d'hôtel contenant ouvroir sur rue, trois chambres, grenier et cellier, faisant partie de la Licorne, rue Saint-Jacques ; prix : 24 liv. t. l'an (1894, p. 52).

9-21 juillet 1527 : Engagement par Jean de Mailly, chevalier, sieur d'Auchy, de payer, dans la quinzaine, à *Nicolas Mahyet*, marchand joaillier et bourgeois de Paris, le montant de la fourniture suivante : « Un gros jarem (?) d'or d'écuz, prisé XXXIIII escuz et demy; plus, deulx bracelez d'or d'écuz fermant à grillon; plus, six dousaines de petits fers à estaille ; plus, trois dousaines de fers d'or à lerme, esmaillez de blanc; plus trois dousaines de fers d'or, esmaillez de noir, à grains; plus, XVIII neulx d'esguilettes d'or et VII amytiez; plus trois ymages d'or à mettre au bonnet; plus, une chaîne taillée, esmaillée de blanc; prisé le tout ensemble, sans le jarem, LXIII escuz; et, pour les façons de tout ensemble, comprains XV aulnes de rubens pour river les fers, XXI escuz et demy; plus, une table de diament de XVIII escuz soleil ; plus, une table de diament de XII escuz soleil. Somme : VIIXX IX escuz soleil (1894, p. 82).

10-16 mars 1528 : Bail pour quatre ans par *Jean Freslon*, peintre, à Exèbe Prudhomme, notaire apostolique à Paris, d'une maison près la porte Saint-Michel, moyennant 26 liv. t. par an et 30 s. t. de vin de marché (1894, p. 85).

11-29 octobre 1528 : Marché entre *Gilles Jourdain*, fondeur de cuivre, rue Saint-Martin, à l'image Saint-Jacques, et le collège de Sorbonne, pour la façon de « quatre pilliers de cuyvre jaulne..., sur chascun d'iceulx ung ange, garniz des armes de la Passion en l'une des mains, et en l'autre chascun ung chandellier, de telle hauteur, grosseur et façon que ceulx des Hauldryetes ou à peu près, fors lesd. anges, qui seront ung peu plus gros, avec ung leutrin de cuyvre, qui s'atachera contre l'un desd. pilliers, de telle façon et sy bon semble ausd. de Sorbonne en faire faire, et le tout rendre faict et parfaict... les deux premiers pilliers le jour de Noël prochain, et les autres à la my Karesme ensuivant; prix 18 liv. 10 s. t.; Gilles Jourdain reçoit immédiatement 20 écus d'or soleil (1894, p. 163).

12-20 novembre 1528 : Marché entre *Gilles Jourdain*, fondeur de cuivre à Paris, et Jean Lobigois, marchand et bourgeois de Paris, pour la façon d'une crosse de cuivre jaune « du poys de quatre cens ou environ, pour soutenir et porter le Corpus Domini, de telle façon, grosseur et grandeur que celle de l'église Saincte-Opportune à

Paris » ; à livrer pour la mi-mars prochaine en l'église des Jacobins; prix : 20 liv. t. le cent de cuivre (1894, p. 164).

13-11 août 1529 : Marché entre *Gilles Jourdain*, fondeur en cuivre à Paris, et le collège de Sorbonne, pour la fourniture d'« ung aigle de cuyvre... de la hauteur de 6 pieds ou environ... et en icelluy à l'entour de la lenterne, faire les ymaiges Nostre Dame, sainct Pierre et sainct Paul, sur le bout des pilliers faire les ymaiges sainct Jherosme, Augustin et Ambroize, et, avec ce, en icelluy mettre et escripre en lieu convenable le nom de Me Jherosme de Hangestz, docteur en théologie; et aussi faire ung petit poulpitre tenant et attaché au dessus de la lanterne dud. poulpitre et au lieu plus convenable, le tout du poix de 600 livres ou environ; ensemble, faire ung autre petit leutrin tel et pareil à celluy de Sainct-Germain-le-Viel, pesant led. leutrin de 50 à 60 livres environ », à livrer pour Noël; prix : 20 liv. t. le cent de métal (1894, p. 208).

14-19 janvier 1529 : Abandon par *Jacques Le Fèvre*, tailleur d'histoires, et Marie Bienaisé, sa femme, au profit de Jean Petit le jeune, de leur part de « toute l'imprimerie et cedulles » de Jean Bienaisé, moyennant 35 liv. t. (1894, p. 168-9).

15-27 décembre 1528 et 1er janvier 1529 : Mariage de *Tierry Feuret*, fondeur en sable à Paris, et de Jacquette Thibodeau, veuve d'Antoine de Mars, laboureur de vignes à Cusset en Auvergne, mère de Jacques Thibodeau, prêtre, chanoine de Notre-Dame de Cusset et chirurgien ordinaire du Roi (1894, p. 166).

16-8 mai 1529 : Marché entre Perrenelle Perdrier, dame de Villaines, Médan et Remy, et *Jean Bigan*, verrier, pour la fourniture des ouvrages de verrières que lad. dame vouldra fere mettre au corps d'ostel neuf dud. Villaines, à livrer pour la Saint-Jean, le tout pareil à l'échantillon présenté, moyennant 3 sous t. le pied de verrière en œuvre (1894, p. 181).

TOMBIERS

17-25 juin 1516 : Marché entre *Pierre Prisié*, tombier à Paris, et Nicolas de Noiron, écuyer, sieur de Pont-sur-Marne, pour la fourniture d'une tombe à deux personnages, homme d'armes et damoiselle, de 8 pieds sur 4, livrable en l'église de Saint-Maurice, près Dourdan, pour 16 liv. tournois (1893, p. 42).

18-4 mai 1517 : Marché entre *Contesse*, veuve de *Philippe Prisié*, tombière à Paris, et *Martin Claustre*, tailleur d'images à

Montereau-fault-Yonne, pour la fourniture, par la première partie, de quatre tombes de marbre noir, livrables à Saint-Mesme, pour 109 liv. (1893, p. 42).

19-18 juillet 1517 : Marché entre *Contesse le Duc*, veuve de *Philippot Prisié*, tombière à Paris, et Guillaume de la Chaussée, curé de Thenay, au diocèse de Chartres, maître d'hôtel de l'archevêque de Tours, pour la fourniture de trois pierres d'autel, de liais, dont deux de 6 pieds sur 3, et la troisième de 6 pieds et demi sur 3; trois écussons seront gravés sur la plus grande; la tombière enverra un de ses enfants ou ouvriers pour diriger la pose; le curé paiera 19 liv. t., nourrira, durant son séjour, la personne qui dirigera la pose, et, le jour de l'arrivée, donnera à souper aux charretiers et aux chevaux (1893, p. 42).

20-17 septembre 1517 : Marché entre *Contesse*, veuve de *Philippot Prisié*, tombière, et Jean de Bresche, pénitencier en l'église de Beauvais, pour la fourniture d'une tombe de liais, de 7 pieds sur 3 et demi, où seront gravés un chanoine, accosté de deux autres chanoines, un Abraham, les quatre Évangélistes aux coins, les armes et l'inscription remise à *Contesse*; livrable en l'église de Beauvais; prix : 16 liv. t. (1893, p. 43).

21-24 septembre 1517 : Marché entre *Julien Piré*, tombier à Paris, et Gilet Richard, tanneur à Provins, pour la fourniture d'une pierre d'autel, de 6 pieds 3/4 sur 3 pieds et demi d'épaisseur, où l'on gravera cinq croix, livrable à la Chapelle-Saint-Sulpice, à deux lieues de Provins, et d'un petit tombeau, de liais, de 2 pieds en carré et demi pied d'épaisseur, au milieu duquel sera une tête de mort avec une inscription à l'entour, prix : 13 liv. t. (1893, p. 42).

22-13 février 1518 : Marché entre *Contesse*, veuve de *Philippot Prisié*, tombière à Paris, et Nicolas Unique (?), licencié en droit, demeurant à Soissons, pour la fourniture d'une tombe de 10 pieds sur 5, à deux personnages, bourgeois et bourgeoise, les Evangelistes aux quatre coins, un Abraham au haut, livrable aux Cordeliers de Soissons, pour 30 livres tournois (1893, p. 42).

23-14 octobre 1517 : Marché entre *Julien Piré*, tombier à Paris, et Anne Boucher, femme de René Ragueneau, notaire et secrétaire du Roi et prévôt d'Orléans, pour la fourniture d'une tombe de liais, de 6 pieds sur 3 et demi pied d'épaisseur, où sera gravée l'effigie d'un Conseiller; le visage et les mains seront d'albâtre, un pinacle sur la tête, les quatre Evangélistes aux coins, les montants garnis de

gens d'église, les deux écussons du bas aux armes du deffunt, et autour l'inscription fournie; livrable en l'église Saint-Benoît; prix : 10 liv. t. (1893, p. 43).

24-18 mai 1518 : Marché entre Martial Gallicier, docteur régent en la Faculté de décret, archidiacre de Brie en l'église de Meaux, et *Contesse*, veuve de *Philippot Prisié*, et son fils, tombiers à Paris, pour la fourniture d'une tombe de liais, de 8 pieds sur 4, représentant un évêque, les mains et le visage d'albâtre; livrable à Saint-Etienne de Meaux; prix : 22 liv. t. (1893, p. 44).

25-19 juillet 1522 : Marché entre *Pierre Prisié*, marchand tombier, bourgeois de Paris, et Jean Vidier (?), prêtre, de Flacey, au diocèse de Chartres, exécuteur testamentaire de Michel Arloet (?), prêtre, pour l'exécution d'une tombe de liais, de 7 pieds sur 3 et demi, à deux chanoines, aumusse en tête, avec les quatre Evangelistes aux coins, un Abraham sur les têtes, garnie de piliers, de deux anges tenant un cierge et de deux autres tenant un encensoir, avec une inscription; à livrer en l'église Saint-Roch de Châteaudun; prix : 25 liv. p. (1893, p. 115).

26-17 novembre 1522 : Inventaire des monuments funéraires trouvés chez *André Prisié*, marchand tombier, bourgeois de Paris : « — ung tabliau de pierre lyés, VIII s. p. ; — XX tabliaux, XL s. p. ; — ung tabliau, XXVIII s. p. » — 13 tombes, dont une de cuivre, à livrer à Saint-Péronne, à Nogent, à Évreux, à Gervais, à Meulan ou sur la rivière — « est deu XII liv. à cause d'une tombe qu'il a faict mons^r de Crammaille, en faisant troys tableaux. » (1893, p. 52).

27-28 janvier 1523 : Marché entre *Jean Le Moine*, tombier à Paris, et les exécuteurs de Jean Ravyry, alias Tixier, pour la fourniture d'une tombe de liais, de 8 pieds sur 4, à deux pilliers, à feuillages, surmontés d'un tabernacle et cantonnés des quatre Evangelistes; une inscription sera gravée au centre; à livrer en la chapelle du collège de Navarre (1893, p. 118).

28-10 février 1523 : Marché entre *Jean Le Moine*, tombier, et Nicole Caradas, conseiller et avocat du Roi au parlement de Rouen, pour la fourniture d'une tombe de liais, de 9 pieds sur 4 et demi, à deux personnages d'église, avec aube et chasuble, placés entre deux piliers garnis d'images; un tabernacle, avec un Abraham et un ange, sur chaque personnage; aux quatre coins, les Evangelistes; de chaque côté, un écusson; autour, l'inscription; le livrer à la Madeleine de Verneuil, près du porche (1893, p. 118).

29-24 février 1523 : Marché entre *Jean Le Moine*, tombier, et Clément Boutet, marchand et bourgeois de Châtres-sous-Montlhéry, pour la fourniture d'une tombe de liais, de 8 pieds sur 4, à deux personnages, un bourgeois et sa femme (Denis Boutet et Jeanne Lefèvre, père et mère de Clément); sur chaque tête un tabernacle, garni d'un Abraham et rempli de feuillage au milieu; deux piliers, remplis d'images sur les côtés; un autre, au milieu; aux quatre coins, les Evangélistes; prix : 18 liv. t.; à livrer en l'église Saint-Clément de Châtres (1893, p. 119).

30-6 mai 1523 : Marché entre *Jean Le Moine*, tombier, et Marie de « Vêres », dame de Beauvais et Nangis en Brie, veuve de Louis de Brichanteau, sieur dud. lieu, de Gury et Vertron, pour l'exécution d'une tombe de liais, de 7 pieds sur 3 et demi, figurant un homme d'armes, entre deux piliers remplis d'images; à ses pieds, un lévrier; sur sa tête, un tabernacle, garni d'un Abraham et de deux anges; un écusson aux quatre coins; livrable en Grève ou à la Tournelle; prix : 14 liv. t. (1893, p. 121).

31-18 juin 1523 : Bail pour cinq ans par Guillaume de « Bosozel », imprimeur, à *Jean Le Moine*, tombier, d'un ouvroir dans la maison de l'Epée, au coin de la rue Saint-Jacques et de celle des Poirées, pour 20 liv. t. par an (1893, p. 121).

32-23 juin 1523 : *Jean Le Moine*, tombier, et Simonne, veuve d'*André Prisié*, s'engagent à fournir à Jean Finet, docteur en théologie, une tombe de liais, de 7 pieds sur 3 et demi, représentant un homme d'église, semblable à celle de maître de Vale à Notre-Dame de Paris; livrable à Sainte-Geneviève; prix : 15 liv. t. (1893, p. 121).

33-11 janvier 1524 : Association pour trois ans, à part égale, entre Simonne, veuve d'*André Prisié*, tombier, rue Saint-Jacques, et *Mathieu Le Moine*, dudit état : celui-ci jouira d'une chambre dans la maison de Simonne, aura « ung homme du mestier qui taillera, pollira et gravera, » achètera de compte à demi la pierre de liais, le marbre, l'albâtre, le cuivre et toutes matières servant à faire tumbes, tableaulx, épitaphes », sera responsable vis-à-vis de la veuve Prisié de la bonne exécution et de la livraison des commandes; celle-ci pourra se retirer quand elle voudra, à la charge de prévenir son associé un mois auparavant, « et celluy qui baillera congié à son compagnon ou associé, les besongnes qui seront marchandées demourront à celluy qui tiendra pied »; la journée de travail est de 13 heures (1893, p. 125).

34-14 mars 1524 : Claude Chevallon, marchand libraire et bourgeois de Paris, ayant acheté de ses deniers, au profit de Simonne, veuve d'*André Prisié*, tombier, 60 sous p. de rente sur le Lion d'or, rue Saint-Jacques, moyennant 60 liv. t., et ayant prêté à ladicte Simonne 11 liv. t., celle-ci abandonne à Chevallon une tombe de liais, de 9 pieds sur 4 et demi, faite « pour ung nommé Carandas[1], advocat du Roi à Rouen », à livrer à Vernon, pour 25 liv. t.; une autre, de 6 pieds sur 3, « qu'elle a faict faire pour le bastard d'Arcs », à livrer à Précy, ci 7 liv. 10 s. t.; une autre, de même dimension, pour le curé de Crécy-en-Brie, reste à payer 60 s. t.; deux autres, de 7 pieds de long, dont une pour l'abbé de Cîteaux-en-Brie, l'autre pour une demoiselle de Brunefay, demeurant près de Péronne, reste à payer 20 s. t. pour chacune; total : 36 liv. t.; le transport restera à la charge de la débitrice qui cède, en outre, à son créancier, moyennant 12 liv. t., 4 roues de chariot, une couche de bois, « troys toises de tableaux de liaiz, baz solaiges », une pièce de marbre noir et une de marbre blanc. Simonne paiera dans les six mois les 24 liv. t. qu'elle doit encore; les marchandises par elle abandonnées restent toutefois en sa possession pour être vendues ou livrées au profit de Chevallon (1893, p. 128).

35-2 mai 1524 : Marché entre Charles Demoré, seigneur de la Motte-d'Orveaux en Brie, exécuteur de Marie de Folenfant, veuve de Jean Tristan de Verdelot, écuyer, sieur de Champgueffier en Brie, et *Mathieu Le Moine*, maître tombier, rue Saint-Jacques, au Lion d'or, pour la fourniture des monuments suivants : 1° une tombe pour Tristan de Verdelot, 6 pieds sur 3, avec l'effigie du deffunt, en écuyer, « à pilliers tout à l'entour, où seront les quatre Evangélistes, plusieurs ymages et les armes dud. deffunct des deux costez, et l'écripture tout à l'entour, contenant ce qui s'ensuit : « Cy gist noble homme Tristan de Verdelot, en son vivant escuier, s[r] de Champgueffier, de Maigny, de Villiers-Sainct-George et de la Chapelle-Ygier en partie, qui trespassa en son chastel dud. Champgueffier, le XXIII[e] jour de juing l'an MV[c]XVIII. Priez Dieu pour luy. Pater noster, etc. »; 2° une tombe semblable pour Jacques de Verdelot, décédé le 20 août 1522; 3° une troisième pour Marie de Folenfant; 7 pieds sur 3 et demi, garnie de plusieurs images et des armes de la défunte, avec son effigie en damoiselle; on y verra les douze Apôtres « autant au tabernacle que pilliers, ainsi qu'ils se pourront estandre et le plus richement que faire ce pourra », les quatre Evangélistes aux coins et les armes de chaque côté, avec

1. Voy. ci-dessus, n° 28.

l'inscription : « Cy gist noble damoiselle Marie de Folenfant, en son vivant dame de Loisel et vefve de feu noble homme Tristan de Verdelot, sieur de Champgueffier et de la Chapelle-Ygier, laquelle trespassa le jeudi XXIIIe jour de juillet l'an MVc XXIII. Priez Dieu pour elle. Pater noster, etc. » Ces tombes livrables en l'église de la Chapelle-Ygier; prix : 30 liv. t. (1893, p. 130).

36-23 mai 1524 : Simonne, veuve d'*Andre Prisié*, tombier, s'engage à livrer à Etienne Prote, marchand à Guigny ou Gigny (?), une tombe de liais, de 8 pieds sur 4, à deux personnages, un bourgeois et une bourgeoise, accompagnés de deux enfants, l'un en marchand, l'autre en avocat; sur leur tête, un tabernacle à un Abraham et deux anges; sur chaque côté, un pilier, rempli d' « ouvraiges »; quatre saints aux pieds; aux quatre coins, les Evangélistes; autour, les écussons et épitaphes; prix : 18 liv. t., livrable à la Tournelle ou en Grève (1893, p. 131).

37-8 juin 1524 : Reçu de *Pierre Prisié*, à Aubert Le Comte, d'une somme de 14 liv. 8 s. t. pour la tombe de Jean Le Comte, oncle d'Aubert (1893, p. 131).

38-16 juin 1524 : *Pierre Prisié*, tombier, s'engage à fournir à Louis Jourdain, cordonnier à Étampes, une tombe de liais, de 8 pieds sur 4, où sera figuré un bourgeois, dont le visage et les mains seront d'albâtre blanc; sur la tête, un tabernacle, garni d'un Abraham et de deux anges; sur chaque côté, un pilier garni de trois personnages : saint Crépin, saint Crépinien et « ung petit vallet appellé soubz douvre (?) », d'une part; saint Jacques, saint Guillaume et saint Louis, d'autre part; aux quatre coins, les quatre Evangélistes; de chaque côté, un écusson; livrable en l'église Saint-Basile d'Étampes; prix : 22 liv. t. (1893, p. 131).

39-4 juillet 1524 : *Jean Le Moine* et *Philibert Prisié*, tombiers, s'engagent à fournir à Christophe Banouart et Guillaume Lambert, marchands à Etampes, une tombe de liais, de 7 pieds sur 3 et demi, à deux personnages, bourgeois et bourgeoise; un tabernacle, garni d'un Abraham et de deux anges, sur chaque tête; aux quatre coins, les Evangélistes; « aussi une croix, la tige et tableau en pierre de luyays », 9 pieds de long (dont le croisillon, en pierre de Saint-Leu, de 3 pieds) sur 2 et demi de large; le tout conformément au modèle remis; livrable à Étampes; prix : 25 liv. t. (1893, p. 131).

40-2 juillet 1524 : Marché entre Simonne, veuve d'*André Prisié*, et les exécuteurs testamentaires de Gilles de..., docteur et doyen de

lad. Faculté (?), pour la fourniture d'une tombe de liais, de 6 pieds sur 3, sur laquelle on gravera une inscription; livrable en la chapelle de la Sorbonne; prix : 110 s. t. (1893, p. 132).

41-6 juillet 1524 : Marché entre *Pierre Prisié*, tombier, et Nicole Carlier, prêtre, pour la fourniture d'une tombe de liais, de 9 pieds sur 4 et demi, à un chanoine, conforme à la tombe d'Henri Thibout, inhumé derrière le chœur de la cathédrale de Paris; au lieu de l'écriteau, placé ici sur les pieds du défunt, on mettra aux coins les quatre Evangélistes en albâtre blanc, et, sur les côtés, deux écussons, aussi en marbre blanc, qui recevront les armes de Jean Hocquellus; livrable en la cathédrale de Laon (1893, p. 131).

42-13 août 1524 : *Jean Le Moine* et *Julien Piré*, tombiers à Paris, s'engagent, vis-à-vis de *Guillaume Challeveau*, tailleur d'images, demeurant à Tours, à « tailler et pollir une tumbe de marbre noir qui leur a esté baillée par led. *Challeveau*, et icelle tailler par le devant et les deux boutz de moulleure, qui est d'un membre rond, ung fillet carré et une nasselle, en la forme et manière du patron qui leur a esté pour ce baillé » ; travail à livrer pour la Noël, moyennant 16 liv. t.; les tombiers devront « mettre une pièce ou deux de rapport en quelques faultes qui y sont » (1893, p. 132).

43-17 novembre 1524 : Marché entre *Jean Le Moine*, tombier, et Jean Du Bois, écuyer, sieur de Vernay, pour la fourniture d'une tombe de liais, de 6 pieds sur 3 et demi, à deux personnages, gentilhomme et sa dame; à chacun d'eux, un Abraham, deux anges et un tabernacle; les piliers « remplis d'ouvraige » ; les Evangélistes aux quatre coins; les armes de chaque côté et l'inscription; à fournir à Noël « preste et chargée sur le harnois » ; prix : 8 liv. t. (1893, p. 134).

44-1er février 1525 : Marché entre *Pierre Prisié*, tombier à Paris, et Jacques Barthomier, doyen de Jargeau, pour la fourniture d'une tombe, en pierre de liais, de 9 pieds sur 4 et demi, à deux personnages, homme et femme, « avecques pareille ou meilleur ouvraige estant à la tombe de feu monsieur Bouchart, qui est à Sainct-Benoist » ; autour, l'inscription et les armes; à placer dans la chapelle Notre-Dame de l'église Saint-Benoît, sur la sépulture de Pierre Barthomier et d'Antoinette de Gannay; *Prisié* fournira, en outre, une pierre de marbre noir, relatant la fondation des défunts, avec leurs armes et jour de leur décès, et une pierre de liais rappelant une autre fondation; prix : 36 liv. t. et 10 sous pour le vin des compagnons (1893, p. 134).

45-25 février 1525 : Marché entre Jeanne de la Chaussée, femme de *Jean Le Moine*, tombier à Paris, et Richard Le Maître, prêtre à Longpont, pour la fourniture d'une tombe de liais, de 6 pieds sur 4, à deux personnages, un homme d'église et une femme, avec les Evangélistes aux coins et l'épitaphe à l'entour, à livrer avant Pâques, chargée sur le chariot, avec un homme pour la conduire à Longpont, le chariot et l'homme à la charge de l'acheteur; moyennant 7 liv. 10 s. t. (1893, p. 135).

46-24 avril 1526 : Marché entre *Pierre Prisié*, tombier à Paris, et Pierre de « Soubermont », curé et seigneur de Licherolles, pour la fourniture de deux croix, de liais, de 6 pieds de long, le croisillon mesurant 2 pieds et demi; « la tige de lad. croix portant de huit à neuf poulces en carré sur le mortier »; à chaque croisillon un fleuron, à la manière accoutumée à chaque coin, et les armes du curé au milieu; à livrer au mois d'août, à Paris; prix : 12 liv. t. (1894, p. 40).

47-12 janvier 1527 : *Bastien Bernard*, tombier à Paris, s'engage vis-à-vis d'Hubert de Bourdon, commandeur de « Biche » et de Jean de Bourdon, prêtre, chanoine de Reims, à achever, moyennant 9 liv. t., la pierre tombale de François de Bourdon, prieur de Corbeil, commandée par ce dernier à *Mathieu Le Moine*; à livrer, dans quinze jours, au port au sablon de Corbeil (1895, p. 52).

48-5 février 1527 : Marché entre *Bastien Bernard*, tombier à Paris, et Michel Faroul, prêtre, chapelain de la chapelle fondée en l'église Notre-Dame de Mantes, et Simon Faroul, son frère, mesureur au grenier à sel de Mantes, pour la fourniture d'une tombe de liais, pierre rousse, de 9 pieds moins 2 pouces sur 4 pieds et demi moins un pouce, à deux personnages, un praticien et une bourgeoise, sous un chapiteau garni d'un Abraham et d'anges; les piliers latéraux abritant, du côté de l'homme, saint Jacques, saint Simon et saint Barthélemy; du côté de la femme, la Vierge, saint Michel et sainte Catherine; les Evangélistes aux quatre coins; à l'entour l'inscription et les écussons qui seront fournis; à livrer avant la Pentecôte, en l'église Saint-Maclou de Mantes, sur la sépulture de Jacques Faroul; prix : 12 écus d'or soleil (1894, p. 53).

49-6 mars 1527 : Marché entre *Bastien Bernard*, tombier à Paris, et Pierre Morcant, prêtre, à la Chapelle-la-Reine, et Julien Ruflay, laboureur à Obsonville, exécuteurs testamentaires de Jean Ruflay, prêtre, pour la fourniture d'une tombe de liais de 7 pieds sur 3 et demi, à un homme d'église « selon le pourtraict qui leur a mons-

tré », tenant un calice ; les Evangélistes aux quatre coins, l'inscription autour ; à livrer pour la Nativité, en l'église d'Ury, le transport de Grez à Ury et la pose restant à la charge des exécuteurs ; prix : 14 liv. t (1894, p. 55).

50-2 avril 1527 : Marché entre *Bastien Bernard*, tombier à Paris, et Barthélemy Michel, prêtre, curé de Saint-Ouen « de Tuitanger », au diocèse d'Évreux, pour la fourniture d'une tombe de liais, de 9 pieds sur 4 et demi, à un chanoine ; de chaque côté, un pilier double, où seront les douze Apôtres ; un tabernacle à un Abraham et deux anges sur la tête, les Evangélistes aux coins, l'épitaphe et les armes à l'entour ; le visage et les mains en marbre blanc ; à livrer en la cathédrale d'Évreux, avant la mi-août ; prix : 18 écus d'or soleil (1894, p. 57).

51-29 avril 1527 : *Jean Le Moine*, tombier à Paris, s'engage vis-à-vis de *Mathieu Le Moine*, dudit état, à faire pour la Saint-Jean « une tombe de cuyvre estant de présent en la maison où pend pour enseigne le Lyon d'or... gravée de telle profondeur que celle du patriarche de Moullins, estant à Nostre-Dame de Paris » ; Jean ou son serviteur devra y travailler de six heures du matin à sept heures du soir « hors les heures que lesd. *Jehan Le Moyne* ou serviteur prendront leur repas » ; prix : 20 liv. t. (1894, p. 77).

52-3 mai 1527 : Marché entre *Bastien Bernard*, tombier, et Nicolas Tiphaine, maître des enfants de madame de Fours, pour la fourniture d'une tombe de liais, de 6 pieds sur 3, à un homme d'armes, les Evangélistes aux coins, quatre écussons, et à l'entour l'inscription ; à livrer à Fours pour la Nativité prochaine ; le transport du port de Vernon à Fours sera aux risques et périls de Bernard, mais aux frais de Tiphaine, comme de Paris à Vernon ; prix : 6 écus d'or soleil (1894, p. 78).

53-9 mai 1527 : Marché entre *Bastien Bernard*, tombier à Paris, et Nicolas Cointerel l'aîné, bourgeois de Mantes, co-héritier de Madeleine Cointerel, sa sœur, pour la fourniture d'une pierre de liais rousse, de 9 pieds sur 4 et demi, à trois bourgeois, un homme et deux femmes ; un chapiteau sur chaque tête, les Evangélistes aux coins, l'inscription à l'entour ; à livrer pour le 1er juillet en l'église Saint-Maclou de Mantes, les frais de transport du port de Mantes à l'église étant à la charge de l'acheteur ; prix : 24 liv. t. (1894, p. 78).

54-21 juillet 1527 : Marché entre *Pierre du Bois*, faiseur d'images et tombier à Paris, et Etienne Lorin, marchand cordonnier à Bray-sur-

Seine, pour la fourniture d'une tombe de liais, de 7 pieds sur 3 et demi, « telle que led. Laurin l'a veues », à deux personnages, un bourgeois et sa femme, accosté chacun d'un fils et d'une fille ; sur la tête, les images de Notre Dame, de saint Nicolas, saint Etienne, saint Crépin et saint Crépinien ; les Evangélistes aux coins ; aux côtés et à l'entour, inscription et écussons, « avec la devise qui sera mise entre lesd. saincts et les testes desd. personnaiges » ; à livrer pour la mi-août, au bateau que Lorin fera amener au port au foin, en Grêve, « avec ung petit mortier de pierre de lyez » ; prix : 4 écus d'or soleil (1894, p. 82).

55-7 février 1528 : Marché entre *Bernard*, tombier, et... Le Prince, écuyer, seigneur d..., pour la fourniture d'une tombe de 7 pieds sur 3 et demi, à un homme d'armes ; aux quatre coins les Evangélistes ; aux côtés et à l'entour, l'inscription et les écussons ; sur la tête, un chapiteau à piliers, à un Abraham et deux anges ; à livrer à la mi-carême, en Grêve ou au port au foin, d'où la tombe sera transportée à Rouville-en-Beauce, près le Bois Malesherbes, et mise en place par Bernard, moyennant la nourriture et les frais ; prix : 14 liv. t. (1894, p. 89).

56-20 juin 1528 : Marché entre *Jean Le Moine*, tombier à Paris, et Etienne Bedet, marchand à Dourdan, pour la fourniture d'une tombe de liais, de 7 pieds sur 3, à deux personnages, homme et femme, « en façon de bourgois et marchant » ; sur chaque tête, un chapiteau « engravé », avec un Abraham et deux anges ; aux quatre coins, les Évangélistes ; à l'entour, l'inscription ; à livrer pour le 6 août ; prix : 8 liv. t. (1894, p. 153).

57-16 décembre 1528 : Marché entre *Bastien Bernard*, tombier à Paris, et Jean Purois le jeune, marchand à « Juigny », pour la façon d'une tombe de liais, de 8 pieds sur 4, à un bourgeois, flanqué de chaque côté d'un pilier « senglé », garni de trois images ; un tabernacle garni d'un Abraham et de deux anges sur la tête ; aux quatre coins les Evangélistes ; à l'entour l'inscription et les écussons ; le visage et les mains en marbre blanc ; de la bouche sortira un phylactère portant une inscription ; à livrer au port de Grève ou autre port à Paris, pour le prochain Carême prenant ; prix : 16 liv. t. (1894, p. 164).

58-5 janvier 1529 : Marché entre *Pierre Prisié*, maître tombier à Paris, et Robert Alphinseton, prêtre, maître ès arts, pour la fourniture de deux lames de cuivre jaune, mesurant chacune 4 pieds et demi de long sur 8 pouces de large, où seront gravés les quatre

écussons et l'inscription donnés au tombier; à livrer pour la Chandeleur, moyennant 9 liv. 10 s. t. (1894, p. 168).

59-22 mai 1529 : Marché entre *Bastien Bénard*, tombier à Paris, et Pierre Saujot, prêtre, pénitencier et chanoine d'Auxerre, pour la fourniture d'une tombe de marbre noir de Tournay, de plus de 6 pieds de long sur 3 et demi de large, à un chanoine, aumusse sur le bras, « revestu d'un surepliz aux costez », chaque pilier garni de trois images; un tabernacle à un Abraham et deux anges sur la teste; « sur ses piedz ung entrepied »; aux coins et à l'entour, les écussons et l'inscription, plus deux vers, à livrer pour la fin d'août ; prix : 20 écus d'or soleil (1894, p. 181).

60-31 mai 1529 : Bail pour trois ans, par le collège des Cholets, à *Mathieu Le Moine*, tombier à Paris, d'un corps d'hôtel dépendant de la maison de l'Image Saint-Jean, rue Saint-Jacques, moyennant 12 liv. t. par an (1894, p. 182).

61-5 juillet 1529 : Marché entre *Bastien Bernard*, tombier à Paris, et Berthault Poquet, marchand à Gallardon, pour la fourniture d'une tombe de liais, de 8 pieds sur 4, à un bourgeois et une bougeoise; un tabernacle garni d'un Abraham et de deux anges sur chaque tête; les Evangélistes aux coins, l'inscription à l'entour; à livrer en l'église Saint-Pierre de Gallardon avant la fin du mois; prix : 20 liv. t. (1894, p. 206).

62-29 décembre 1529 : Contrat de mariage d'*Etienne Legault*, tombier à Paris et de Jaquette Piré, veuve de Salmon Le Court, imprimeur de livres à Paris (1894, p. 213).

63-19 janvier 1530 : Marché entre *Jean Le Moine*, tombier à Paris, et Denis Berthault, marchand à Melun, pour la fourniture d'une tombe de liais, de 7 pieds sur 4, à trois personnages, un homme et deux femmes, avec trois enfants à leur pieds, « ensemble les tabernacles sur les testes desd. grans personnaiges »; aux quatre coins et à l'entour, les écussons et l'inscription ; à livrer pour la mi-carême, en l'église Saint-Aspais de Melun ; prix : 18 liv. t. (1894, p. 214).

64-8 février 1530 : Marché entre *Bastien Bernard*, tombier, et Louis Privé, prêtre, chanoine de Notre-Dame de Corbeil, pour la fourniture : 1° d'une tombe de liais, de 7 pieds sur 4, à trois personnages, un bourgeois, un homme d'église portant une aumusse sur le bras, et une bourgeoise; « sur leurs testes chascun ung tabernacle, rempliz d'anges et d'un Abraham avec quatre ymaiges »; l'inscription à

l'entour; 2° de quatre pierres pour soutenir la tombe; 3° d' « ung epitafe de pierre de lyays, sur laquelle sera escripte la fondation »; à livrer pour Pâques, au cimetière Saint-Nicolas-lez-Corbeil; prix : 18 liv. t. (1894, p. 215).

65-octobre 1539 : Reconnaissance par *Mathieu Le Moine*, tombier, rue de la Harpe, près la porte Saint-Michel, au profit de Philippe le Bel, abbé de Sainte-Geneviève du Mont, d'un prêt de 12 liv. t. (1895, p. 80).

FRANÇOIS DE LA TOUR, MUSICIEN

PÈRE DE MAURICE-QUENTIN DE LA TOUR

(1694)

Communication de M. Georges Grandin.

Le père du pastelliste *Maurice-Quentin de La Tour* était, comme on sait, musicien à la collégiale de Saint-Quentin. Le document que nous donnons ci-dessous nous apprend que *François de La Tour* avait servi en qualité de trompette dans la compagnie de carabiniers du duc du Maine. Pourquoi *François de La Tour* était-il en prison depuis 5 mois au moment où on le voit intenter un procès à un lieutenant? Nous ne savons, n'ayant pu jusqu'ici trouver d'autres renseignements sur cette affaire. Toutefois, en l'année 1694, de nombreux soldats étaient enfermés dans les prisons royales de Laon. Peut-être s'agit-il d'une rixe avec les habitants, ce qui était fréquent à cette époque.

REGISTRE D'AUDIENCE
DU MERCREDY DIX HUICTIESME AOUST 1694

Monsieur Bellotte, Lieutenant criminel et Messieurs.

Entre *Jean-François de La Tour*, trompette de la compagnie de Monseigneur le duc du Maine, au régiment des carrabiniers, et

Nicolas Charpentier dit Durivage, carabinier de la compagnie du sieur Dumesnil, prisonniers es prisons roialles de ce siège, pour requeste.

Contre Georges Delizy, seigneur d'Allemant, Lieutenant au régiment de Rober Cresustier, Antoine Pioche, Lieutenant au régiment de Picardie, deffendeurs.

Les parties ouies par leurs procureurs et le procureur du Roy, après avoir eu communication de la requête des demandeurs, oui en ses conclusions. Nous ordonnons que dans vendredy vingtiesme du présent mois, lesdicts Pioche et Delizy seront tenus faire récoller et confronter ausdicts de La Tour et Durivage les témoins..... information du neuf mars dernier faite en leur requeste, sinon le temps passé..... en jugement du procès en lestat qu'il est et sera le présent jugement exécuté nonobstant opposition.

BELLOTTE. — BRETEL. — GRUET.

Archives du Greffe du Tribunal civil de Laon, liasse 92.

La mère de *Maurice-Quentin de La Tour* s'appelait Reine Havart. Or, dans un registre des insinuations du bailliage de Saint-Quentin, nous trouvons, en l'année 1691, une demoiselle Reine-Françoise Havart, habitant Nesle. Sachant maintenant que *François de La Tour* a servi dans un régiment de carabiniers, on peut donc conjecturer que les hasards de la guerre l'aient conduit à Nesle où il aurait fait la connaissance de sa première femme qui appartenait — si c'est celle-là — à la noblesse.

29 mai 1691.

A tous ceux etc..., pardevant les nottaires roiaulx soubzsignés demeurans à Nesle, fut présente damoiselle Marie de Cressonnière, vefve de deffunct noble homme Maistre François Havart, quand il vivoit licensié es lois, advocat au parlement, bailly général de cette ville et marquizat de Nesle, y demeurant paroisse Sainct-Pierre dudict lieu; laquelle considerant que depuis la mort dudict feu sieur son mari arrivée en l'année mil six cens quatre vingt quatre, damoiselle Rene Françoise Havart, sa fille, âgée et jouissante de ses droits, luy a et mesme beaucoup de temps auparavant ledict décès rendues de très considérables services, voulant ladicte damoiselle de Cressonnière en récompenser ladicte damoiselle sa fille qui demeure avec elle mesme maison audict Nesle, a de sa part, franche et libre volonté, etc... donné etc... du bien pour et jusques concurrence de

la somme de mille livres tournois, à prendre par ladicte damoiselle Havart et à son choix etc... et suivant l'estimation à faire amiablement et sans frais de justice entre ladicte damoiselle Havart et les sœurs et damoiselles ses cohéritières en la succession future de ladicte damoiselle de Cressonnière etc... etc...

Archives départementales de l'Aisne, B. 2900.

FRANÇOIS-FRÉDÉRIC LEMOT

LA STATUE DE LOUIS XIV A LYON

Documents communiqués par M. Edmond Brébion.

En 1891, M. Jules Guiffrey publiait, dans les *Nouvelles Archives de l'Art français*, cinq lettres inédites de *Lemot*. Nous donnons aujourd'hui cinq autres lettres de l'artiste, et deux notes dont l'une n'est pas signée mais a été dictée par lui. L'une de ces notes a trait aux dispositions à prendre par *Molinos*, en vue d'une cérémonie aux succès de laquelle *Lemot* s'intéresse. Cette cérémonie fut celle de la pose de la première pierre du monument d'Henri IV. Elle eut lieu le 28 octobre 1817. Il est donc naturel que *Lemot* se préocupât, dès le début du mois, de la place à donner aux personnages qui assisteraient à la fête projetée. La lettre datée du 8 mars 1820 nous apprend que le monument de Henri IV, érigé en 1818, n'était pas encore absolument terminé en 1820. L'année suivante, le 4 janvier 1821, en réponse à une lettre de M. de l'Horme, président du conseil général du Rhône, il annonce qu'il n'a pu encore montrer, à la commission, l'ébauche du petit modèle de la statue de Louis XIV, pour la ville de Lyon car le froid s'étant fait fortement sentir, il a été obligé de la garnir de paille pour l'empêcher de geler. Il annonce que M. de Lezay Marnezia, Préfet du Rhône, a fait des démarches qui sont sur le point d'aboutir pour que la fonderie du Roule soit mise à sa disposition. Plus loin, il transmet la proposition d'un graveur qui lui offre de faire à ses frais les coins d'une médaille commémorative du monument. Cette proposition a dû être acceptée par la commission, car nous connaissons plusieurs modules d'une médaille commémorative du graveur *Galle* représentant (sur le droit) les têtes accolées de

Louis XVIII et de Charles X, et au revers le monument de Lyon. Le 2 juillet 1823, *Lemot* exerce sa fonction de contrôleur des médailles et surveille, en cette qualité, le graveur *Galle*. Cette lettre peut être rapprochée de celle du 24 février 1822, publiée par M. Guiffrey. Le 29 septembre 1825, *Lemot* informe le chef du secrétariat de la préfecture de la Seine de l'itinéraire que suivra, dans Paris, la statue de Louis XIV que l'on dirige sur Lyon. C'est le 6 novembre 1825 que fut inauguré ce bronze sur la place Bellecour. Enfin une note non datée renferme le relevé des dépenses de toute nature exigées par ce monument.

E. B.

I

Pose de la première pierre du monument de Henri IV a Paris, 28 octobre 1817

J'ai l'honneur de saluer Monsieur *Molinos* et de lui rapporter sa note.

Il faudra comprendre, parmi les premiers, le duc d'Orléans et le prince de Condé, et il faut, par conséquent, un plus grand nombre de fauteuils.

Dans la loge d'en bas il ne faut des banquettes que le long du mur, et, dans celle du haut, il en faut au premier rang pour les dames.

J'aurai l'honneur de voir, demain matin à 10 heures, M. *Molinos* pour nous bien entendre sur tous ces objets.

Tout dévoué serviteur

F F. Lemot.

Ce mercredi 1er octobre.

II

Achèvement des bas-reliefs du monument de Henri IV

A M. Artaud, directeur de l'Académie des sciences et arts de Lyon.

Paris, le 8 mars 1820.

Mon cher et digne ami,

Je ne veux point laisser partir *Foyatier*, qui retourne à Lyon respirer l'air natal, sans vous renouveler l'assurance de mon

sincère attachement. M. Revoil m'avait fait espérer que vous viendriez le rejoindre à Paris, je vous attendais avec le plus vif empressement et j'ai été cruellement désapointé de vous voir changer de projet.

Je compte dans six mois avoir complètement terminé le monument d'Henri IV, j'espère alors faire un petit voyage en Italie et si vous conservez toujours la volonté de visiter cette terre classique, et que vous ayez le loisir de vous absenter quelques mois de Lyon, il serait bien agréable et bien avantageux pour moi d'être votre compagnon de voyage et de profiter de vos lumières et de votre vaste érudition.

En attendant que ce beau rêve s'accomplisse, recevez les vœux et les témoignages de la plus tendre amitié de votre ami,

F F. Lemot.

P. S. Ne m'oubliez pas, je vous prie, auprès de notre ami Cochet.

III

Le petit modèle de la statue de Louis XIV. Médaille commémorative.

A M. de l'Horme, Président du conseil général du département du Rhône, Place Louis le Grand, à Lyon.

Paris le 4 janvier 1821.

Monsieur,

J'attendais pour répondre à votre lettre du 21 décembre et vous remercier de l'envoi que vous avez bien voulu me faire de la délibération de la commission du 14 décembre dernier, que MM. les délégués eussent reçu leur mandat. Je les ai trouvés parfaitement disposés à seconder mes efforts par leurs lumières et à justifier, par leur zèle, la confiance de la commission mixte. Je ne puis encore les inviter à voir l'ébauche du petit modèle; car depuis les fêtes de Noël, il fait ici un froid si excessif que j'ai été obligé, pour empêcher ce modèle de geler, de l'enveloper avec du fumier et de la paille. Lorsque le dégel me permettra de reprendre ce travail, je m'empresse-

rai de les convoquer afin qu'ils puissent en constater l'avancement, et ce n'est qu'à cette époque que je me mettrai en mesure de toucher le premier acompte de 20000 fr., en envoyant ma procuration à la maison Bontoux; car les receveurs généraux, à ce que l'on m'a assuré, ne donnent point mandat sur le trésor royal; mais je suis bien reconnaissant de l'extrême obligeance que vous avez la bonté de me témoigner à cet égard.

M. de Lezay Marnezia, en m'envoyant une expédition de mon traité, m'a mandé qu'il a écrit à S. E. le ministre, et au Préfet du département de la Seine, pour que la fonderie du Roule soit mise à ma disposition. On me fait espérer que cette remise aura lieu dans quelques jours. Et comme je dine après demain chez M. le Préfet, j'espère le déterminer par la bienveillance qu'il a pour moi, à donner des ordres pour que tous les obstacles soient promptement levés; car depuis trois semaines les maçons, charpentiers et serruriers attendent que le local soit libre pour commencer les travaux relatifs à l'exécution du second modèle.

Un graveur est venu me proposer de faire, à ses frais, les coins d'une médaille de la statue équestre de Louis XIV que l'on pourrait placer dans la première pierre et même en distribuer le jour de la cérémonie; cela serait bien plus monumental et infiniment préférable à une lithographie. Je vous prie de me dire si je dois accepter ou refuser cette proposition.

Daignez, Monsieur, accepter l'hommage de ma profond gratitude et de mon respectueux dévoument.

F F. Lemot.

IV

Achèvement du petit modèle de la statue de Louis XIV pour la ville de Lyon

La lettre qui suit a fait partie de la collection Bovet passée en vente en 1885[1].

1. Cette lettre est actuellement conservée dans la collection d'autographes lyonnais, donnée à la ville de Lyon par M. Etienne Charavay.

Paris le 12 avril 1821

Au comte de Lezay Marnezia, préfet du Rhône.

Il le remercie de lui avoir fait remettre un mandat de vingt mille francs, montant du premier terme de l'entreprise de la statue. « L'achèvement du petit modèle touche à sa fin. Le cavalier est moulé et coulé en plâtre; quelques parties du cheval sont également moulées, et je désire avant de le mouler entièrement, consulter quelques beaux chevaux arabes qui viennent d'arriver au haras du bois de Boulogne, et que le ministre doit faire mettre à ma disposition la semaine prochaine. »

V

Lemot controleur des médailles.

Achèvement du grand modèle de la statue de Louis XIV

A M. Artaud, Directeur du musée et de l'école des Beaux-Arts de Lyon.

Paris, le 2 juillet 1823,

Mon cher et très digne ami,

Mon confrère *Galle* m'assure que dans un mois il aura terminé le jeton de l'académie de Lyon. Je le presse le plus que je peux pour qu'il achève ce travail. Vous n'avez aucun remerciement à me faire à ce sujet, car je serai toujours très heureux de pouvoir vous prouver par mon zèle le véritable attachement que je vous ai voué. Je désire seulement que vous mettiez mon amitié à de plus fortes épreuves.

J'ai déjeuné hier chez M. de St-Priest, nous avons beaucoup parlé de vous : il vous est sincèrement attaché.

Ce que vous me mandé de notre ami Revoil m'a fait le plus grand plaisir, tâchez donc de le ramener à Lyon.

Mon grand modèle est enfin terminé sauf quelques retouches qui seront entièrement faites la semaine prochaine; il a eu beaucoup de succès. Je désire qu'il produise le même effet à Lyon et je regrette bien vivement vos conseils. Je serai obligé de le faire voir encore huit jours avant de le livrer au fondeur.

Mme Lemot et M. Quatremer sont bien sensibles à votre sou-

venir et ils me chargent de vous en faire leur remercîments, et je vous renouvelle l'assurance de mon dévouement sans bornes.

Votre affectionné ami,

F F. Lemot.

VI

ITINÉRAIRE SUIVI PAR LA STATUE DE LOUIS XIV A TRAVERS PARIS

A M. Verneur chef du secrétariat à la préfecture du département de la Seine.

Paris, le 29 septembre 1825.

Monsieur,

La statue équestre de Louis XIV partira de Paris et de la fonderie du Roule, dimanche 2 octobre, à 8 heures du matin; elle descendra le faubourg St Honoré, suivra le boulevard intérieur depuis la Madeleine jusqu'à la place de la Bastille; elle prendra ensuite la grande rue du faubourg St-Antoine, jusqu'à la barrière de Vincennes. Lorsqu'elle sera hors de la barrière, le convoi prendra, à droite, le boulevard extérieur jusqu'à la barrière de St-Mandé, ensuite l'avenue de St-Mandé jusqu'à Charenton et Maisons.

Je prie Monsieur Verneur d'agréer l'hommage de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Son très humble et très obéissant serviteur

F F. Lemot.

VI

FRAIS DE LA STATUE DE LOUIS XIV

Dépense de la statue équestre de Louis XIV érigée sur la place Bellecour à Lyon.

1°	Au statuaire, M. *Lemot*	340.000 »
2°	Achat des bronzes	33.750 60
	A reporter....	373.750 60

	Report.......	373.750 60
3°	Frais de la pose de la première pierre...	7.686 46
4°	Frais du transport, de la pose et de l'érection de la statue....................	39.779 12
5°	Médailles en or, argent et bronze......	17.547 85
6°	A M. *Heurthaud* architecte à Paris (projet du piédestal)....................	1.040 »
7°	Fondation et massif en pierre du piédestal..............................	16.366 94
8°	Indemnité à la veuve d'un ouvrier tué..	3.450 »
9°	Travail des marbres pour le revêtement du piédestal. (Les marbres ayant été donnés par le Gouvernement.)......	33.593 79
10°	Support en pierre de taille de la barrière d'enceinte et bétonnage de l'aire de la statue...........................	5.446 64
11°	Barrière d'enceinte en fonte...........	22.252 59
	(Honoraires de l'architecte pour les 2 articles précédents.)...............	1.396 34
12°	Frais de la cérémonie d'inauguration...	18.163 20
13°	Menus frais de la commission mixte...	850 »
	Total..........	541.551 25

BEAUVALLET

Une réplique de la statue de *SUZANNE*

Document communiqué par M. Edmond Brébion.

La *Suzanne* de *Beauvallet* exposée, en plâtre, en 1810, parut en marbre en 1814. L'œuvre eut du succès et l'une des conséquences de ce succès fut la commande d'une réplique en marbre pour l'Angleterre.

H. J.

Entre nous soussignés, Peter Denys, Esquire, deumeurant au Pavillon, situé Hans Place, Chelsea, London, qui pour l'exécu-

tion des conventions suivantes entens me soumettre aux loix qui sont en vigueur en France, et *Pierre-Nicolas Beauvallet*, sculpteur statuaire, membre de l'académie Royale de Peinture et Sculpture de Paris, résidant dans la ditte ville, rue de Sorbonne, nº 11.

Il a été dit, arretté et convenu ce qui suit : moi *Pierre-Nicolas Beauvallet*, m'engage à exécuter en beau marbre avec les mêmes soins et étude que celle faitte pour le roi, une statue représentant *Suzanne*, de proportion naturelle, d'après celle faitte par moi qui est actuelement dans mon atellier et qui est destinée pour Sa Majesté le Roi de France. Je m'engage encore à terminer la ditte statue et à la livrer à Monsieur Peter Denys Esquire dans l'espace de deux ans, à datter de ce jour. Enfin je m'engage et promets de ne plus faire une pareille statue de *Suzanne* pour qui que ce soit.

Et moi, Peter Denys, m'engage à payer à Paris, à Monsieur *Pierre-Nicolas Beauvallet*, pour prix de la statue qu'il va faire pour moi, la somme de quinze milles francs, argeant de France. Cette ditte somme sera payée comme il suit : savoir, cinq milles francs lorsque le bloc de marbre sera disposé et avant le premier coup de ciseau ; cinq milles francs lorsque la statue sera à motié faitte ; et les cinq milles francs restant lorsque la ditte statue entierrement confectionée me sera livrée ou aux commettant que je désignerai. Pour l'exécution des présentes conventions, chacune des parties comme procédent font en droit soi touttes soumissions requises à justice.

Fait double à Paris le 9 octobre 1814.

P. N. BEAUVALLET. PETER DENYS.

LES CONTEMPORAINS DES FRÈRES LENAIN

Communication de M. Georges Grandin.

I

JEAN RUTZ

peintre, mort à Laon vers 1607.

De l'histoire manuscrite de Laon, par Claude L'Eleu, nous extrayons ce passage concernant les frères *Lenain* : «... *ils suivirent le goust et l'inclination qu'ils avoient pour la peinture, ils furent formés dans cet art par un peintre estranger qui les instruisit et leur monstra les règles de cet art à Laon, pendant l'espace d'un an; de là ils passèrent à Paris où ils se perfectionnèrent.*

Champfleury qui semblait attacher — avec raison — une certaine importance aux quelques lignes que Claude L'Eleu consacre aux Lenain, a donné ce texte dans ses *Nouvelles recherches sur la vie et l'œuvre des frères Le Nain*. Mais notre compatriote qui tenait ce document de seconde main, n'a certes pas vu le manuscrit original, sans quoi il n'eût pas laissé passer, sans les noter, les lignes suivantes : « Le sieur *Rutz*, autre peintre de Laon, fleurissoit en mesme temps et avoit de la réputation. La tableau du maistre autel de l'église catédrale qui se voit pendant l'advent et au jour de l'annonciation est de sa façon. Il avoit un fils chanoine de laditte eglize. »

Quelle confiance faut-il accorder à l'historien auquel nous empruntons ces passages?

Étienne Arago a écrit dans un article paru dans l'*Art* [1], à propos des billets d'enterrement des frères *Lenain*, ce qui suit : « Une voie souvent trompeuse avait été ouverte au siècle dernier par le dominicain dom Leleu... » Il importe de

1. L'*Art*, année 1879. Tome 1, page 303.

réfuter cette assertion erronée, qui n'est pas la seule d'ailleurs dans cet article [1].

D'abord Claude L'Eleu ne fut pas dominicain, mais curé de la paroisse Saint-Cyr, docteur de Sorbonne, chanoine théologal et promoteur à l'officialité de Laon. C'était aussi un janséniste acharné.

En outre, nous avons eu l'occasion, à maintes reprises, de vérifier l'exactitude scrupuleuse des renseignements et des dates qu'il donne, dates confirmées — pour certaines — par les documents publiés par M. Jules Guiffrey dans les *Archives de l'Art français*.

L'Eleu est non seulement contemporain de *Mathieu Lenain* [2], mais il était de plus un ami de la famille, puisque nous avons constaté dans les registres de l'État civil, ses relations avec Claude Lenain, notaire, neveu des peintres et avec Claude et Philbert Lenain, prêtres et petits-neveux des mêmes.

Claude L'Eleu a par conséquent puisé ses renseignements à la meilleure source et il y a tout lieu de lui accorder la plus entière confiance.

Notre pensée, lorsque nous rencontrâmes pour la première fois le nom de *Rutz*, fut qu'il aurait bien pu être l'initiateur des frères *Lenain* à Laon.

Toutefois nos recherches postérieures ont fortement ébranlé cette conviction, maintenant que nous savons que *Jean Rutz* est mort avant le 8 juin 1607, c'est-à-dire l'année même que l'on a adoptée jusqu'ici pour la naissance de *Mathieu Lenain*. Quoique prenant cette date sous toutes réserves, on peut cependant affirmer que *Mathieu* n'a guère pu naître après l'année 1607, et que par conséquent il est impossible de lui donner *Rutz* comme maître; seuls ses deux frères *Antoine* et *Louis* auraient pu à la rigueur profiter de ses leçons.

Les actes notariés où figure *Jean Rutz* sont nombreux. Il y est qualifié successivement de peintre, marchand, bourgeois de Laon et enfin receveur de l'abbaye Saint-Vincent de Laon.

1. Étienne Arago voulait aussi que les *Lenain* eussent été « les élèves d'un peintre flamand en voyage, un luthérien sans doute ». Rien ne justifie cette affirmation. La famille Lenain était catholique. — *Rutz* et les peintres de Laon de cette époque appartenaient également à cette dernière religion.

2. Claude l'Eleu, baptisé le 19 novembre 1657, avait 20 ans à la mort de *Mathieu Lenain*.

La première pièce le concernant est une quittance du 18 août 1590 que nous transcrivons avec l'ordonnance [1].

Maistre Nicolas Gérault recepveur et lung des gouverneur de la ville de Laon balie et délivre a maître *Jehan Rutz* peintre demeurant en ladicte ville de Laon la somme de douze escus sol pour avoir livre et faict les armoury et autre chose quy est de son metier de paintre a la venue de monseigneur le ducque de palme en raportan la presente avecque quittance vous sera alloue faict le XVIIIe jour daoust mil V^c IIII^xx et dix.

TAMBOUR. — CHASTELLAIN.

Je soubsigné *Me Jehan Rutz* confesse avoir receu de Maistre Nicolas Gerault la somme de douze escus sol pour les causes sy dessus mentionnées de laquelle somme en tient quitte ledit Gerault faict les jour et an que dessus.

JEHAN RUTZ.

Un instant nous avons été frappé par la forme particulière et bien allemande de l'R de la première signature de *Jean Rutz*; elle contraste singulièrement avec les suivantes. Depuis on nous a fait remarquer, avec raison, que la première forme était employée dans l'écriture gothique. Mais nous sommes loin d'être convaincu, cette lettre est trop typique et diffère sensiblement de toutes celles que nous avons vues dans les écritures françaises du Moyen âge.

De quel pays était originaire *Rutz*? — Nous n'osons pas encore nous prononcer sur cette question. Cependant, nous ne serions pas éloigné de le croire Allemand, puisque à la constatation que nous venons de faire sur sa signature vient s'ajouter celle de son nom lui-même qui est bien d'origine allemande. Serait-il un descendant de *Rupert Rust*, le maître de *Martin Schœngauer?*

Sur la taille cet artiste apparaît en 1597 comme habitant la paroisse Saint-Jean-au-Bourg où il figure encore en avril 1605. Le rôle suivant dressé en mars 1608 donne à la place qu'il occupait sur les précédents « *La veuve Maistre Jehan Rutz* ».

Un procès qui se trouve aux archives du greffe du tribunal civil de Laon [2] va permettre de fixer d'une manière plus exacte la date de la mort de *Rutz*.

1. Cette pièce a été publiée par M. Souchon, archiviste de l'Aisne, dans l'*Art*, année 1892.
2. Arch. du Greffe. — Liasse 221.

En effet, sur une sentence du 8 juin 1607, nous lisons :

Veu le proces meu et pendant pardevant nous d'entre damoyselle Jeanne Herivault vefve de deffunct *Maistre Jehan Rutz* luy vivant receveur de l'abbaye de Sainct Vincent lez Laon et son heritiere demanderesse en reddition de comptes allencontre de Loys Viefville laisnel et Loys Viefville le jeune commissaires establis aux grains saisis et executes sur Jean Viefville leur pere deffendeurs, etc...... certaine obligation passee pardevant Danye et Laurent notaires royaux en ce baillage entre les partyes en dacte du 15 novembre 1604, la commission de nous obtenue par ledict *Rutz* le 25 janvier 1605, deux autres commissions levees au greffe par ledict deffunct *Rutz* l'une du 27 juin 1605 et l'autre dacté du 26 aoust audict an; Le compte rendu par lesdicts deffendeurs *audict Rutz le 8e novembre 1606.*

Il résulte clairement de cette pièce que *Jehan Rutz* est mort entre le 8 novembre 1606 et le 8 juin 1607.

Les nombreux actes que nous avons relevés prouvent surabondamment que *Jehan Rutz* jouissait d'une fortune relativement considérable pour son époque et justifient la qualité de bourgeois de Laon qui lui fut accordée.

Rutz eut de son mariage avec Jeanne Hérivaulx [1] un fils et trois filles. Son fils Charles, prêtre chanoine de la cathédrale, dont parle Claude L'Eleu, mourut le 26 mars 1641. Ses filles épousèrent : la première, Florentine, Nicolas Danye bourgeois de Laon; la seconde, Élisabeth, Alexandre de Martigny [2] et la troisième, Marie, Jérémie Laurent notaite royal à Laon. Ces gendres appartenaient à trois des plus anciennes et des plus riches familles du pays. Nouvelle preuve de la situation aisée et aussi de la considération dont jouissait notre artiste. Nous ne connaissons à l'heure actuelle aucune œuvre de *J. Rutz*. Il est, par conséquent, impossible de donner une appréciation quelconque sur le talent de cet artiste. A la Révolution, les deux seuls tableaux connus de lui, une *Immaculée conception* du maître autel de la cathédrale et une *Annonciation* dans l'église des Cordeliers ont disparus. C'est un historien local Melleville qui nous l'apprend. Au surplus, voici le marché passé

1. Jeanne Hérivaulx devint, après la mort de Rutz, fermière avec son gendre, Alexandre de Martigny, du revenu général de l'évêché de Laon. Elle avait même le titre de receveuse de l'Évêque. Elle mourut vers 1620.

2. Jeanne de Martigny, fille d'Alexandre de Martigny et d'Élisabeth Rutz devait épouser un peintre laonnois, *Antoine Barengier*, peintre ordinaire du Roi.

entre l'artiste et le chapitre de la cathédrale de Laon pour le premier tableau :

29 juillet 1602.

Comparut en sa personne Me *Jehan Rutz* peintre, demeurant en ceste ville de Laon, d'une part; Me Nicolas Tripert archediacre, Benjamin Regnier chantre et butillier, Claude de Mans, Michel Barron recepveur, tous chanoines en l'église cathedralle de nostre Dame de Laon, commis et depputez des vénérables doiens chanoines et chappitre de ladite église pour la passation de ces présentes, d'aultre part; Et recongnurent lesdites parties, disant sy avoir ledit *Rutz*, comme aussy soit quil ait présenté requeste ausdictz sieurs du chappitre Et par icelle remonstré que dès il y avoit quelque temps il leur avoit offert à deniers descouverts le remboursement de neuf livres tournois de rente à laquelle somme estoit affecté certains héritaiges qu'il avoit acquis de damoiselle Françoise Legras au terroir de Bray en luy rendant les tiltres de constitution d'icelle rente, luy quittant aussy les arrérages qui en pouvoient estre deues. Ce que lesdicts sieurs n'auroient lors acceptez, pourquoy il avoit présenté aultre nouvelle requeste à ce qu'il leur pleust le descharger de ladite rente et arrérages, moiennant quoy faire il offroit faire ung grand tableau de son estact pour servir et apposer au devant du grand autel de l'église nostre Dame dudict Laon, à l'estimation de valleur du fort principal d'icelle rente; sur laquelle requeste, porté avant acte, lesdictz sieurs du chappitre auroient nommez Lesdictz sieurs depputez ausquelz Ledict *Rutz* fourniroit ung model patron pour, suivant leur advis, accorder du prix d'icelluy jusques à la concurrence dudict fort principal et de plus sil escheoit pour la décoration dicelluy, suivant que ledict *Rutz* avoit dressé ung model patron dicelluy tableau qu'il avoit mis es mains desdictz depputez avecq lesquelz il seroit tombé d'acord d'icelluy faire, parfaire, le tout selon et ainsy qu'il avoit dressé ledict [model patron de] la largeur et longueur dudict grand autel [ro...(rognure)]. C'est assavoir que ledict *Rutz* a promis promect [ibid...] ausdictz sieurs de faire et parfaire ledict tableau [de tous] poincts sans y manquer, de la largeur de onze [piedz........ibid.] piedz de hault. La moullure duquel sera assemblée a [...ibid.] effect; Ladite moullure de demy pied de largeur [....ibid.] haulteur que de longueur et taille [.....ibid.] au pardessus [... ibid.] Laquelle moullure aussy taillée sera dorée tout au tour [......ibid.] Les relliefs des filletz et faire sur ladicte frize moresques quatre coins hault et bas et aux deux costez du milieu desdictz coins Le tout fait, parfaict, comme dict est; Et ce endedans un an dhuy, Quoy qu'il en soit faire icelle selon

ainsy qu'il est porté audict model signé de luy, lequel à ceste fin il a laissé es mains desdictz depputez. Moiennant quoy, Icelluy *du Rutz* sera et demeurera quitte et deschargé soit envers lesdictz sieurs du chappitre ou aultres du fort principal desdictz neuf livres tournois de rente, à quoy est [et demeure] affecté iceulx héritages ainsy par luy acquis ensemble tous les arrérages qui en peuvent estre deues, etc... etc... Et oultre ont lesdicts sieurs depputtez du chappitre promis et promectent audict *du Rutz* de luy bailler et paier incontinent après que ledict tableau sera faict, parfaict et apposé en ladite église, la part où il sera ordonné la somme de quinze escus sol, à laquelle somme ils ont accordé pour le surplus de la valleur dudict tableau, oultre, pardessus le fort principal d'icelle rente; moiennant quoy ne seront tenus lesdictz depputtez de choses quelconques concernant ledict tableau : ny or, ny peintures, ferures, bois, toille et autres ouvrages quy y seront nécessaires pour la confection d'icelluy. Si comme obligeans, etc... Faict, passé à Laon pardevant les nottaires royaulx au baillage de Vermandois demeurans audict Laon soubsignez Le XXIX jour de Juillet mil six cens deux, avant midy en lestude de Danye lung diceulx et ont les parties signé les présentes suivant lesdict du Roy.

Ensuict la teneur desdicts actes Extraict du Registre des délibérations capitulaires de l'église de Laon tenu le Xe may 1602 sur la requeste de Me *Jehan Rutz* peinctre, par laquelle il a remonstré qu'il avoit il y a longtemps offert, à deniers descouvert espèces de nottaires, de rembourser neuf livres de rente à quoy estoient affectée certains héritages qu'il a acquis de damoiselle Françoise Le Gras au terroir de Bray en luy rendant les tiltres de constitution de ladite rente, Et qu'encore il avoit deslivré, qu'à faulx il a fait, il entendoit plus paier l'intérest à l'advenir, pourquoy il a supplié Messieurs luy remettre tous les arrérages que l'on prétendoit allencontre de luy; pour evitter à procès offrant, pour le fort principal, de faire quelque beau tableau de son estat au devant du grand autel ou aultre œuvre de sondict estact, telle que Messieurs adviseront, jusques à la concurrence du fort principal.

A esté résolu qu'il dressera ung model patron dudict tableau avecq ladvis des depputez : Messieurs N. Triplot archidiacre de Laon, Regnier chantre, C. Demaye, M. Baron receveur et le butillier, signé N. Horry.

Au vendredy XIIe Juillet 1602 Messieurs du chappitre deuement congrégés, assemblez, sur le raport faict par les depputez touchant le tableau que Me *Jehan Rutz*, pintre, demourant à Laon, a offert de faire, parfaire, moiennant la proposition par lui faicte, Messieurs ont exposé (?) aggréable la convention par lesdictz depputez faicte

avec ledict *Rutz* pour la fasson dudict tableau pour le parachévement, confection duquel ont donné pouvoir ausdictz depputez .... avec ledict *Rutz* pour ceste effect.

Signé : W. HORRY. — N. TRIPLOT. — REGNIER. — C. DEMANS. — BARON. — RUTZ. — DANYE ET LAURENT (nores).

En marge :

Ce jourdhuy dernier jour du mois de septembre mil six cent et quatre pardevant nous nottaires royaulx au baillage de Vermandois demeurans à Laon soubsignez, Les sieurs deputez denommez au contract contenu au blanc du présent en vertu du pouvoir à eulx donné par Messieurs du chappitre de laon comme appert par acte capitulaire dudict chappitre, Lesquels ont déclaré et déclarent qu'ils se tiennent pour bien et deuement livré du tableau que ledict *de Rut* estoit tenu et obligé leur livrer, mentionné au contract, etc.

Rutz ne fut pas le seul précurseur des frères *Lenain* à Laon. Deux autres peintres : *Jehan Clepoin* et *Pierre Le Long* furent ses contemporains. Si *Rutz* n'est pas le premier maître des *Lenain*, c'est peut-être à l'un de ces deux derniers artistes que revient cet honneur. A moins encore que ce ne soit un artiste étranger de passage, ce qui serait plus conforme avec le texte de Claude L'Eleu.

II

JEAN CLÉPOIN

Me peintre à Laon, cesse de figurer sur la taille en 1615.

De même que *Rutz*, cet artiste cumulait les emplois. C'est ainsi que dans la plus ancienne pièce le concernant, 19 juin 1589, il se rend adjudicataire du fermage des amendes infligées aux gardes qui étaient commis aux portes de la ville [1].

Lors de la venue à Laon de plusieurs seigneurs, en 1593, « *Jehan Clepoinct peintre* » fournit à la ville trois douzaines de bouteilles pour les pots de vin que l'on offrit à ces personnages de distinction [2]:

1. Arch. municipales de Laon. CC. 473.
2. *Ibid.* CC. 479.

Deux années plus tard « *Jehan Clepoinct* marchant demeurant à Laon » achète 4 livres 5 sols de surcens à un maître cordonnier. Cette même année, le 15 février 1595, il fit des armoiries pour la ville ainsi qu'en témoigne la quittance cidessous [1].

Je soubsigné, *Jehan Clepoin*, paintre demeurant à Laon, quonfes avoir receu de M. Charles de Lancy, recepveur de ladict ville de laon, la somme de ceinque escus sol, pour les armoiries que je faict et fourny pour le service de feu Monseigneur [D'O], en son vivant gouverneur de paris et isles de france. De laquelle somme de quinze livres tournoy je tiens quit ledict Me Charles de Lancy, tesmoin mon seigne, faict ce XVe de février [1595].

Jehan Clepoin.

Clepoin était également coutre laïque de la cathédrale ainsi que nous l'apprend un acte de 1597 relatif à la location d'une maison dont il était propriétaire et qu'il louait moyennant 18 livres tournois [2].

Le voici maintenant restaurateur de tableaux.

DÉPENSES DE L'ANNÉE 1600-1601.

A *Jehan Clepoint* paintre la somme de quatre livres tournois pour avoir verny et racoutrer le grand tableau du collège comme appert par quittance du 4 may VIc deux (1602) [3].

Les comptes de la ville nous fournissent encore les autres documents suivants :

30 septembre 1602. — Maistre Claude de Lancy recepveur des deniers d'octroi de la ville de Laon paie et délivre à *Jehan Clepoint* paintre demeurant à Laon la somme de vingt livres tournois pour six armoiries qu'il a faicte ou sont empraint les armoiries de la Royne... double ou sont les armoiries du Roy et de la Royne ensemble qu'il fut ad..... et faict faire lorsque ladicte Royne estoit sur le chemin conduisant à nostre dame de Liesse en pelerinaige et estant...... retournoit a Paris a cause de la malladie de Monseigneur Le Dauphin

1. Arch. municipales de Laon. CC. 482.
2. Arch. dép. de l'Aisne E. 502.
3. Arch. mun. de Laon. CC. 131, fol. 25.

de quoy apportant quittance Ladicte somme sera alloue delivre, etc. fait ce dernier septembre mil VI^c et deux[1].

DAUTART. — SARAZIN.

4 octobre 1602. — Maistre Claude de Lancy recepveur des deniers communs de ceste ville vous baillerez et paierez des deniers de vostre recepte à *Jehan Clepoin* demeurant en ladicte ville la somme de huict livres tournois pour une orloge qu'il a vendu pour mettre au college de ladicte ville en rapportant la presente avecq quictance dudict *Clepoin* ceste somme vous sera allouee en vos comptes Faict le quatriesme jour doctobre mil six cens et deulx.

SARAZIN. — DAUTART.

Je *Jehan Clepoin* peintre demeurant a laon confesse avoir receu de Maistre Claude de lancy gouverneur et receveur de la ville de laon la somme de huict livres tournois pour une orloge que jay vendu avecq le cadran pour mectre au college de ceste ville comme il est porte par lordonnance cy dessus, de laquelle somme de huict livres tournois je tiens quicte ledict delancy et tous autres en tesmoing de quoy jay signe la presente de ma main le quatriesme jour d'octobre mil six cens et deulx[2].

J. CLEPOIN.

Etat des frais faits pour lentree de la Royne faicte en la ville de Laon au mois de juillet 1603.

Item. — Pour les armoyries du Roy de ladicte dame et de Monseigneur le Dauphin a esté [paye] au paintre y compris le clinquant dor la somme de seize livres[3].

Il est enjoinct au recepveur de ceste vile de bailler a *Maistre Jean* le peintre et a Maistre Vincent trente sols tant pour deux doubleaux que pour deux feuilles de fer blancq plantez hors des portes pour jelter les immondices faict ce 25 novembre 1607.

VAIRON.

Je soubsigne confes avoir receu de Maistre Sonet la somme contenuz a la presant de laquel je tien quit ledict Sonet tesmoin mon seigue Faict ce 28e de novembre 1607[4].

Jehan CLEPOIN.

Il résulte de ces diverses pièces que *Jean Clepoin* fut le

1. Arch. municipales de Laon. CC. 490.
2. Arch. mun. de Laon. CC. 490.
3. *Ibid.*, CC. 491.
4. *Ibid.*, CC. 495.

peintre privilégié de la ville de Laon qui lui confia beaucoup plus de travaux qu'à *Jean Rutz*.

Sur les rôles de la taille Clepoin cesse de figurer en l'année 1615. Un acte notarié du 29 août 1614 mentionne « dam[elle] Élizabeth Beauchamp, femme séparée quant aux biens d'avec *Jehan Clepoinct* son mari, M[e] peintre demeurant à Laon », et c'est le 1[er] septembre suivant que ce peintre vendit son office de coutre laïque de la cathédrale. Enfin, un acte du 20 février 1617, relatif à l'abandon du bail d'une boutique fait par Nicolas Hanon, M[e] vitrier à *Jehan Mouflart*, M[e] sculpteur, mentionne encore *Jehan Clépoin* comme le propriétaire. C'est la dernière fois que nous avons rencontré son nom.

III

PIERRE LE LONG

M[e] peintre, mort à Laon, le 21 septembre 1645.

Les registres de baptêmes de la paroisse Saint-Cyr de Laon qu'habitait *Pierre Le Long* n'existent que depuis 1620. Il ne nous a donc pas été possible de vérifier si ce peintre est né à Laon. Nous avons même quelques raisons pour croire que sa famille était originaire de Çrécy-sur-Serre.

Le Long était déjà marié en 1603 avec Jeanne Lambert, sa première femme. A cette date trois actes notariés nous apprennent qu'il vend et loue des terres sises sur le terroir de Remies près de Crécy-sur-Serre. Ces propriétés, provenant de Gabrielle de Mouchy mère de Jeanne Lambert, furent : les unes, vendues pour la somme de 72 livres tournois; les autres, louées moyennant 36 livres et 3 anées 1/2 de grain de redevance annuelle [1].

Cet artiste était également propriétaire d'une maison qu'il habitait place du Bourg et dont il louait une partie, ce qui lui donnait encore un revenu annuel variant entre 36 et 40 livres tournois [2]. Puis nous le voyons en 1633 aller à son tour

1. Arch. dép. de l'Aisne E 505. — Minutes de Hérissart, notaire à Laon. — 2 août 1603.
2. *Ibid.* — E. 514. — 26 novembre 1615. — E. 509. — 12 novembre 1616. — E. 516. — 9 janvier 1632.

prendre à bail une boutique dans la rue Saint-Martin et pour laquelle il payait 70 livres tournois par an [1].

Sa première femme étant morte, il épousa en secondes noces Jeanne Demange qui ne le rendit pas très heureux, si nous en jugeons par une sentence du 14 septembre 1639 et dans laquelle nous lisons ce qui suit :

Veu le procès d'appel d'entre damoiselle Jeanne Demange appellante de la sentence contre elle rendue par le prevost de cette ville le 4 febvrier 1638 Contre *Maistre Pierre Le Long* son mary inthimé. Cest ascavoir Ladicte sentence par laquelle ladite Demange auroit este debouttée de sa requeste afin de provision, a elle enjoint de retourner avec Ledit *Le Long* son mary; Condamnée a representer tous les meubles et autres choses qu'elle a pris et emporté... défense a elle de plus quitter et habandonner son mary et sans depens... Le tout considére... sur ledit appel avons mis et mettons les parties hors de cour et de proces sans despens par nostre sentence jugement et a droit. — Danye. — Martin. — Gérault. — Aguet. — De Louen. — Tourtebatte. — Dagneau. — Bertrand [2].

Les rôles de la taille qui nous ont déjà fourni tant de précieuses indications, confirment cette séparation et nous apprennent même que cette sentence ne fut pas bien efficace, puisque sur le rôle de 1641, *Pierre Le Long* et sa femme sont imposés séparément. Il est juste d'ajouter qu'en 1642 ils sont de nouveau réunis.

Pierre Le Long mourut le 21 septembre 1645, ainsi que le prouve l'acte de décès sommaire suivant relevé sur le registre de la paroisse Saint-Cyr :

Septembre 1645 *Maistre Pierre Le Long peintre* est mort le jour sainct Mathieu enterré soub le ban Maistre Blin [1].

Deux enfants issus du mariage de *Le Long* avec Jeanne Demange furent baptisés, une fille, Charlotte, le 20 janvier 1627 et un fils, Antoine, le 20 mars 1629. Une fille, Jeanne, qu'il avait eue de son premier mariage avec Jeanne Lambert, épousa en 1631 Me Léonard Belin, Me chirurgien à Laon. Au contrat de

1. Arch. dép. de l'Aisne. E. 525. — 27 novembre 1633.
2. Arch. du Greffe. — Liasse 229.
3. Arch. mun. GG. 9.

mariage, signé le 25 juin 1631, assiste Me Claude Pioche, lieutenant criminel pour le Roi au grenier à sel de Laon, cousin de la future épouse [1].

Des travaux assez nombreux furent commandés par la Ville à *Pierre Le Long*, à l'occasion des différents passages de Louis XIII à Laon.

Lors du sacre du roi à Reims, le 17 octobre 1610, les gouverneurs de Laon furent avisés que le jeune monarque et sa mère, Marie de Medicis, passeraient par leur ville au retour de Reims. Le Conseil de Ville, réuni le 13 octobre, à l'effet de prendre les mesures nécessaires pour recevoir dignement leur nouveau souverain, chargea alors *Pierre Le Long* de procéder au plus vite à la confection des armoiries du roi et de la reine pour mettre à toutes les portes de la Ville. Quoique ce projet de passage ne fut pas réalisé, le peintre n'en fit pas moins les travaux de décoration, ainsi qu'en fait foi la quittance suivante :

Recongnut *Pierre Le Long* maistre peintre demeurant en ceste ville advoir eu et receu de Maistre Hubert de la Campaigne recepveur des deniers patrimoniaux de ladicte ville, la somme de vingt quatre livres tournois pour advoir livre dix armoiries qui luy ont este commandez fournir par les gouverneurs de ladicte ville de laquelle somme de vingt quatre livres tournois il a recongnut sestre tenu pour content de ce qu'il acquite ledict de la Campaigne, etc... Faict et passe a laon pardevant nous notaires royaulx au baillage de Vermandois demeurants a laon soubzsignes le vingtroisiesme octobre mil six cens dix Et a signe [2].

Debu... et Leclercq (notaires). — *Pierre Le Long*.

Huit ans plus tard, en octobre 1618, Louis XIII, marié depuis un an, vint cette fois jusque Laon avec la Reine.

Les mémoires, ordonnances et quittances que nous donnons ci-dessous relatent les travaux de décoration qui furent exécutés pour cette réception.

1. Etude de Me Lion notaire à Laon, minutes de Nicolas Marquette.
2. Arch. mun. CC. 498.

MEMOIRE DES ARMOURY ET PAINTUR QUE J'AY FAICT AUX PORTE DE LA VILLE POUR LA VENU DU ROY ET DE LA ROYNE PAR LE COMMANDEMENT DES GOUVERNEURS

Premier jay painte et lyvrez vint huit armoryes y compris quatre cifre du Roy et de la royne valant pour tout cent dix huit livre quy est pour chacque armoury quatre livres dix souz et trente souz pour les quatre cifre du Roy.

Plus avoir envoyer à Reims expres pour aler querir du clinquant jay tirez dix livres et pour le mesager trente souz et dix souz à celuy que j'avois envoyez a Liesse.

Plus pour fournir et enbellir lesdictes portes de la ville *de Lions* auquelle il ma fallu avoir *quatre homme*[1] par l'espace de huit jours et donner douz souz par jour pour homme et le nourir pour cez tant pour leur journez que pour la nouriture mont a trente deux livres tournois.

Plus pour avoir relavez et remis en couleurs la figure du feu Roy Henry quatrieme à la porte Mortel et avoir mis en plus de cent place aux lieux laoux il avoit des trous du mastique et paint de brun rouge a cottez de ladict porte pour ce douze livres tournois.

Plus pour avoir embelly de liere et vaquer a atacher a tous les portes du lier et aussy a celle de levesche avec grand painne et travaille pour ce quinze livres tournois.

Plus avoir dorez et argentez douz pannier dauziers scavoir six dorez et siz argentez pour ce neuf livres tournois.

Plus avoir livrez et dorez a plusieurs branches de laurier et raumorin et au fleur et bisquit de sucque tant chevalier et trompette et rondace et autre menu ouvraige la oux jay etcelliez un demy cent dor valant cinquant souz et pour ma painne ce quill plaira a Messieur Le tout mont a deux cent livres dix souz tournois. Il plaira a Messieurs de me rendre contant pour ce quille faut payer les estoupe et frais que jay faict pour ce sujet et pour rendre contant tous ceux quy mont aydez et paier les marchans a quy jay doit et considerez que jay nay point moien datendre en ce faisant je demourez a tousiours leur petit serviteur et fidelle

Pierre Le Long paintre

Ces parties arrestées a VI^xx XV livres tournois au Conseil tenu le 30 novembre 1618.

Le Long n'avait pas attendu que les travaux fussent terminés

1. Les *Lenain* ne seraient-ils pas compris dans ces 4 hommes ?

pour demander un acompte. L'ordonnanne et la quittance ci-dessous en font foi.

Maistre Jean Maynon receveur de la ville de laon paiez a *Maistre Pierre Le Long* peintre la somme de douze livres tournois [pour cause] des armoiries et blasons qu'il a charge de faire pour lentree du Roy et en raportant, etc... Faict a laon le 25[e] septembre 1618.

CARLIER. — BOULANGER.

Je soubsignez confesse avoir receu de Monsieur Menon receuveur de la ville de laon la somme de douze livres tournois portez par la present ordonnance laquelle somme je tient quict ledict sieur Menon faict le vint cinquieme septembre 1618.

Pierre Le Long.

Ordonnance du 3 octobre 1618 pour le règlement définitif du précédent mémoire.

Maistre Jean Maynon receveur de la ville de laon paiez a Maistre *Pierre Le Long* paintre la somme de six vingt quinze livres tournois a laquelle sont convenu et arrestee et pour les causes cy contenues sur laquelle somme vous diminuerez douze livres que vous avez paie audict Le Long par ordonnance plus 50 livres a luy paie par Charles Carlier lun des gouverneurs Le surplus montant a 73 livres, etc... Faict a laon le 3[e] octobre 1618.

CARLIER. — BOULANGER.

Je soubsigne confesse davoir receu de Monsieur Menon receveur du denier de la ville la somme de soixante treize livres portez par lordonnance sy devant escrit de quoy je me tien pour contant faict le dixieme jour de Novembre mil six cent dix huit.

Pierre Le Long.

VOYAGE DE LA REINE A LIESSE; SON PASSAGE A LAON

La Reine allant en pèlerinage à Liesse où sa présence est constatée le 4 octobre 1620, s'arrêta à Laon. A cette occasion le peintre *Le Long* fit les travaux suivants.

FRAIZ ET DESPENSE FAICTE A CAUSE DU VOIAGE DE LA ROYNE A NOSTRE DAME DE LIESSE LE IIII OCTOBRE 1620 ET CE SUIVANT LACTE DU CONSEILLE DE LA VILLE TENU LE JOUR PRECEDENT

Premier a este paye a Maistre *Pierre Le Long* paintre pour les huict armoiries faire (fer) cordaige fisselle et aultres choses neces-

saire pour acomoder iceulx la somme de trente trois livres dix sols tournois cy..... XXXIII[tt] X stz.

Jay soubsigne maistre *Pierre Le Long* peintre demeurant a laon confesse avoir receu compten de Claude Bugnatre recepveur de la ville la somme de trente trois livres dix sols pour les causes portées en lordonnance cy dessus dont je le tien quitte faict le 17[e] octobre 1620[1].

Pierre Le Long.

SECOND VOYAGE DE LOUIS XIII A LAON

(juin 1632)

MEMOIRE DES OUVRAIGES DE PEINTURES PAR NOUS FAICTES A LADVENUE DU ROY

Premier seize grandz armories du roy et de la royne avecq 9 autres là où est escript « vive le Roy » et chiffre couronné.

Plus avoir environné entourré les portes là où esté possez lesdicts chifres et armoiries de cordon liere orné de clinquan.

Plus avoir dorré et argenté 6 panier de pierre.

Plus avoir nettoié et reppain le pourtraict du Roy deffunct et redorré les armes et Lectres dorrés quy estoient rompues et autres deffaulx quy estoient ausdictes armoiries.

Monsieur Marquette receveur des deniers commungs patrimoniaux de la ville de laon paiezs il vous plaist à Maistre *Pierre Le Long* paintre et Maistre *Jehan Placquet* la somme de cent dix livres tournois à laquelle somme avons acordé avecq eulx pour toutes les ouvraiges qu'ils ont faictes pour ladicte ville à la venue du Roy Laquelle somme, etc... faict le XIIII[e] juing 1632.

Lemoyne. — N. Carlier.

Nous soubsignez *Pierre Le Long* et *Jean Placquet paintres* demourant à la ville de laon confessons avoir receu de Monsieur Marquette receveur de la ville de laon la somme de cent dix livres tournois pour toute les ouvraige de painture et chapeaux de triomphe que nous avons faict pour ladict ville à la venu du Roy et cest suivant lordonnance des gouverneur de ladict ville sy desus escrit de laquelle somme nous tenons pour contant et paie faict le dix huitiesme juin mil six cent trente deux[2].

Placquet. — Pierre Le Long.

Ces travaux exécutés par Le Long, aux différents voyages

1. Arch. mun. de Laon CC. 506.
2. Arch. mun. de Laon 517.

du Roi et de la Reine à Laon, ne sont pas les seuls, mais nous avons cru devoir donner ensemble les documents concernant ces voyages. En voici d'autres qui sont extraits également des comptes de la Ville.

REGISTRE DU GREFFE DU CONSEIL DE LA VILLE DE LAON DU JEUDY VINGT SEPTIESME JOUR D'AOUST MIL SIX CENS ET NEUF

En l'assemblée particulliere tenue ledict jour à la maison de la ville par les desputez du conseil de ladicte ville, Président Monsieur le prevost de la cité.

Veu la requeste présentée par *Maistre Pierre* paintre quy a besoingné à la porte Mortel affin estre récompensé de ce qu'il a faict à ladicte porte plus qu'il n'avoit marchandé et estoit tenu faire a esté conclud qu'il luy sera baillé pour récompense la somme de quarente cinq livres tournois.

DESMARETZ.

Maistre Philippe Courtier recepveur des deniers communaux de laon Paiez délivrez à *Maistre Pierre Le Long* paintre dénommé en lacte du conseil particulier cy dessus la somme de quarante cinq livres tournois à luy ordonnée par ledict acte du conseil particulier Raportant lequel avecq la présente et quictance dudit le long ladicte somme vous sera allouée etc... Faict le XIIe jour de septembre mil six cens et neuf.

DELACAMPAIGNE. — ESTIENNE.

Je soubzigne *Pierre Le Long* paintre demeurant à laon confesse avoir receu dudict Courtier la somme de quarante cincq livres portée cy dessus de quoy je le quicte etc... Faict ce premier jour de Novembre [mil] VIc et neuf [1].

ORDONNANCE ET QUITTANCE DU 21 AVRIL 1612, POUR LA CONFECTION DES ARMOIRIES DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Maistre Guillaume de Lury recepveur des deniers communaux de la ville de Laon payez contant à *Pierre Le Long* paintre demeurant à Laon la somme de trente livres a quoy a este convenu avecq luy pour avoir paint en huille et doré de bon or les armoiryes de France et de Navarre estans en la porte..................... Et pour avoir paint aussy en huille et couleur de prof... tout le tour dentre les deux tours de ladicte porte et faict aussy au mesme lieu les

1. Arch. mun. CC. 497.

armoiryes de la ville aussy en huille En rapportant la présente etc... faict le XXI[e] avril 1612.

ESTIENNE. — DE JUVIGNY.

Je receu de Monsieur de Rocours de Lurye receveur de la ville de laon la somme qui est portée si desus dont je le tient quict faict le vint et unieme davril mil six cens et douze temoings mon signe [1] pour la peinture que j'ay faict à la porte.

Pierre Le Long.

ORDONNANDE ET QUITTANCE DU 6 AVRIL 1613, POUR LA PEINTURE DE LA VIERGE DE LA PORTE SOIBERT

Maistre Jehan de Juvigny [2] recepveur des deniers communs de la ville de Laon payez et baillez à Maistre *Pierre Le Long* paintre la somme de quinze livres tournois pour avoir paint et doré de fin or limaige de Nostre dame en la porte Soibert Le tout en huille selon le marché qui en a esté faict avecq luy En oultre pour avoir aussy paint en huille la niche où est ladicte nostre dame autour de la niche des pierres reliées. Le tout en huille Et raportant ladicte ordonnance avecq quictance etc... Faict le VI[e] avril 1613.

ESTIENNE. — BASTARD ?

Je soussignez confesse davoir receu de Maistre Jehan de Juvigny receuveur de la ville de Laon la somme de quinze livres tournois pour avoir painte limage de nostre dame à la porte Gobert (sic) de laquelle somme de quinze livres tournois je tient quite ledict sieurs de Juvigny receuveur de ladict ville de Laon faict le sixime davril mil six cens et treize De quoy je signe le présent.

Pierre Le Long.

Les archives du Greffe du Tribunal civil, si riches en documents de toutes natures, nous donnent deux pièces intéressant *Le Long*. Elles sont relatives à des expertises dont ce peintre fut chargé.

Voici la première :

Monsieur le bailly de Vermandois
ou Monsieur son lieutenant général,

Supplie humblement *Pierre Le Long*, Maistre peintre demeurant à

1. Arch. mun. CC 499.
2. Jean de Juvigny, fils de Zacharie de Juvigny et de Jeanne Bataille; cette dernière aïeule des frères Lenain, du côté maternel, Jeanne Bataille devait être également parente de Pierre Bataille, peintre, à Laon, vers le milieu du XVI[e] siècle.

Laon disant que de vostre ordonnance et office il a esté nommé pour faire figure de la cense dorminus? et aultres lieux prochin d'Icelle dont y avoit procès? entre le sieur de sainct Vincent intervenant avec Pierre Edart contre les habitants de Montigny Laquelle figure il a faicte de suitte mise au point comme il vous peut apparoir (?) par suitte nayant esté le suppliant payé du travail qu'il a faict de ladicte figure. Ces choses considérées Monsieur Il vous playse faire payer au suppliant de la somme de trente livres ou autre somme raisonnable à prendre sur les sieurs de sainct Vincent et Edart ce faisant ferez justice.

Pierre Le Long.

Veue la figure mentionnée en la requeste du suppliant Nous luy avons faict et faisons taxe de dix huict libvres tournois à prendre sur le sieur Intervenant Et pour Laquelle sera délivré exécutoire Et si ordonnons que ladicte figure sera mise au sac avec l'enqueste Et proces verbal dudict etc... faict le trente uniesme janvier mil six cens vingt [1].

MILLET.

PROCÈS-VERBAL D'EXPERTISE A L'ÉGLISE DE LIESSE A LA REQUÊTE DU ROI (JANVIER 1633)

En vertu d'une lettre de cachet du 27 décembre 1632, il est enjoint à Pierre Poullet conseiller du Roi et lieutenant général au baillage de Vermandois, de se transporter en l'église de Liesse avec des experts pour faire un relevé des armes qui ont été mises dans cette église et de s'assurer sur les chartres et titres, de quelle époque datent le portail et les armes qui y sont figurées.

Le 31 décembre le lieutenant général accompagné du procureur du roi, de M. de Malortie lieutenant du maréchal d'Estrées, de Me *Innocent Bourgeois architecte voyer du roi*, de *Pierre Le Long bourgeois et peintre* et de Jacques Mignot commis au greffe, se rendait à Liesse où :

Après le salut angelicque rendu à la Vierge aurions sorty devant le portail dicelle pour monstré et faire veoir ausdicts *Bourgeois* et *Le Long*, le serment d'eulx pris, scavoir dudit *Le Long* de faire la figure exacte et fidelle dudit portail et de tout les bastimentz quy sont au dessus... Le desein particulierement des armes quy sont

1. Greffe du Tribunal civil. Appointements. Liasse 97.

dans la massonnerie dudit portail et au dessus des deux portes dicelui et les mestre en couleurs telles elles estoient et aussy toutes les autres armes quy sont au dessus dudit portail et placés plus hault dans le corps de la muraille pilliers et arboutans dicelle et autres endroictz Et ledit *Bourgeois* de faire ung plan de ladicte églize etc.

Il est ensuite constaté, d'après l'affirmation du trésorier, que les archives ne renferment aucunes chartres ni titres concernant ladite église.

Le 2 janvier 1633, *Bourgeois* et *Le Long* remettent leurs dessins. Le procès-verbal continue ainsi :

Ladicte église nous auroit pareillement esté rapporté fidellement portraicté et figuré par ledict Lelong audict portrait se veoit comment le portail de ladicte eglise sest... le pillier du millieu qui divise en deux partyes et soustient une nostre dame au pied de laquelle sont les armes de feu sieur de Bourg [1] évesque de Laon Et au coste de ladicte Vierge dans la paroy qui sert de couverture audictes portes ont esté taillées bapties de la mesme structure et à mesme temps que ledict portail deux escus, l'un dun costé, lautre de lautre; chacun dyceux pendus à ung crochet qui agrafe la couroy portant lesdicts escus, à fond dazur semé de fleur de lis en nombre de neuf entieres sans la demy Et sont de la main droicte en entrant esté bordé dung filet en relief peint de gueulles et surhaussé au milieu dun fil jaulne au droict le deuxieme filet sort ung... doré... la fleur de lis de... un peu plus bas du... à lescu du costé gauche se trouve ? plan et ung sans aucune bordure neanlmoing relevé avec plusieurs fleurs de lis en basse taille en nombre de onze ? sans les demyes Et parues dans le petit volume des escus portraicté; au dessus des portes dudict portail il nestoit point facille de distinguer asse clairement avecq la pinture tous les partyes desdicts escus ont aussy esté par ledict peintre figuré en la marge de plus grand volume pour y pouvoir estre mieulx considéré et les traictz plus distinctement recognus avec les contours. Au dessus de l'arcade dudict portail quy en faict la séparation et soustient par la solidité de sa muraille l'advancement d'une galerie quy est faicte en forme de balcon entre ladicte arcades et les balustres dycelle sont aplicqués les armes de la maison de Guise desquelles lescuson a quinze poulces de hault et douze de large en continuation avecq le manteau ducal quatre pieds de largeur sur cincq de hauteur ainsy qu'il se peut remarquer, en... est marqué au bas de ladicte gallerie. En sus se sont trouvés à gauche et

1. Jean V de Bours, évêque de Laon, 1564 à 1580.

à droite des pilliers quy servent darboutans au pignon de ladicte eglise deux sortes darmes timbrés à lanticque et les escusons painctz dans les wides de la muraille de part et dautre de la grande vitre deux armes escus avec leurs ornementz Et finallement au lieu plus eslevé dans la couppe du pignon de ladicte face deglise y sont les armes de France soustenu par deux anges et deux niches ornementé pareille? quy sont au deux costés de la grande vitre Lecuson dycelles armes a vingt poulces de hault quinze poulces de large sans autres ornements etc... Taxé audict *Bourgeois* maistre voyer et architecque dn Roy pour quatre jours par luy vacqué tant à la visitation de ladicte eglise que figure et plan dicelle par luy faict la somme de dix huict livres tournois. Pareille somme pour quatre journées emploié par ledict *Le Long* tant à la visitation de ladicte eglise portrait et figure par luy faict tant du portail que de la face etc...

Cette description des dessins et des aquarelles de *Le Long* démontre suffisamment que ce peintre était familiarisé avec l'architecture. Les nombreux travaux qu'il exécuta pour la ville de Laon, les expertises dont il fut chargé nous autorisent à supposer que son talent devait être en rapport avec la notoriété dont il jouissait.

Cette notice était écrite lorsque nous avons retrouvé le marché et les pièces ci-dessous, qui ne font que confirmer ce que nous venons de dire sur *Pierre Le Long*.

ESTAT DE MARCHÉ POUR AUBERT ET PIERRE LE LONG. — 9 DÉCEMBRE 1622

Recongnut honneste homme *Me Pierre Le Long*, painctre demourant à Laon, avoir marchandé, promis et promect faire, parfaire, bien et deuement, à dict de gens à ce congnoissant, A noble homme Me Nicolas Aubert, conseiller et esleu pour le Roy en l'eslection de Laon, à ce présent, quatre tableaux en thoille paincte en huille de belles et bonnes painctures, asscavoir : *ung crucifix* de la haulteur et largeur que ledict sieur Aubert trouvera bon, estant pour mectre dans les Cordelliers de ceste ville de Laon, en une certaine chappelle appellé la chapelle Sainct-Nicolas, devant l'hostel d'icelle chapelle et du costé dudict crucisfix, dans ledict tableau, mectre *la figure dung sainct Nicolas* avecq *les armoiries dudict sieur Aubert*, et de l'aultre la figure de *la Vierge Marie*. Item, de faire

les portraitz dudict sieur Aubert et de damoiselle Marie Pothier sa femme aussy bien et de mesme de la haulteur et largeur que ledict peintre *Pierre* a faict *celuy de Me Belotte*, lieutenant criminel à Laon; Et encore de faire *ung portraict* de la mesme haulteur et largeur desdicts susnommés *ung nomme feu Me Nicolas Aubert*, père grand dudict conseiller esleu. Le tout de belles et bonnes painctures, bien tiré au vif, pour ledict sieur esleu, sadicte femme; et pour ledict feu Me Nicolas Aubert, selon qu'il est en ung petit tableau en la chambre dudict esleu. A la charge que le dict Me Nicolas Aubert, pour faire tous lesdicts quatre tableaux, fournira la thoille qu'il conviendra et les fera mectre en bois. Cela faict, ledict *Le Long* painctre, sera aussi tenu dorer ledict bois, scavoir, a chacun tableau y mectre deux fillets d'or, et à chacun coing une moresse et au milieu ung fleuron, faire en sorte que lesdicts quatre tableaux soient bien et deuement faict et parfaict, au contentement dudict sieur Aubert, par dict de gens à ce congnoissant, et ce en dedans un mois d'huy. Ledict présent marchet ainsy faict, moiennant la somme de quarante cincq livres tournois que ledict sieur Aubert a promis et sera tenu paier audict *Le Long* aussytost le parachévement desdicts quatre tableaux, et qu'ils auront esté receu par ledict sieur Aubert, comme dessus dict. Si comme, obligeant lesdictes parties, scavoir : ledict *Le Long*, ses biens à faire et parfaire bien et deuement lesdicts quatre tableaux, comme dessus est dict, en dedans ledict temps d'ung mois et ledict sieur Aubert aussy ses biens à paier ladicte somme de quarante cincq livres tournois commè dessus est dict au parachèvement par *Pierre* le paintre. Faict et passé à Laon, pardevant Nous nottaires royaulx soubszignés, au logis dudict sieur Aubert, après midy le neufviesme jour de décembre mil six cent vingt deux et ont signé. Nottifié les scels suivant l'edict royal.

AUBERT. — *Pierre Le Long*.
FOURNIER. — MARTEAU.

Ensuict les ouvraiges et les besoingnes que Me *Pierre Le Long* peintre et vitrier demeurant en ceste ville de Laon doibt faire et peindre aux orgues de l'église cathédralle de ladicte ville et lesquelles il doibt avoir faictes et parfaictes en dedans mercredy prochain en quinze jours.

(14 août 1606)

Premièrement il doibt peindre entièrement tout le bois desdictes orgues, bas et hault, ensemble les estés? desdictes orgues; le tout en huille et en couleur de bois de luth. Plus peindre les pyramides de couleur dasur en facon dardoise.

Item, escrire en grosses lettres au milieu desdictes orgues le nom de Jesus et iceluy dorer de fin or dedans les chevrons qui est entre les arches pr..., avec la datte; le tout sur champ d'asur.

Item fault peindre les deux fermetures desdictes orgues et y peindre *une annonciation* en dedans et au dehors et aucunes choses en belle ouvraige avec ung escripteau contenant ces mots *ave gratia plena* et peindre lesdictes fermetures de couleur au bois desdictes orgues le tout peint en huille.

Item sera tenu de peindre en couleur de bois les culs de lampe desdictes orgues faict en lambrisse?

Item de dorer les cincq ailles *quy sont en ouvraige* en luy luivrant pour ce regard seulement lor.

Comme aussi sera tenu de dresser les eschaffaults à ses despens pour sa comodité.

Recongnut, etc...

Étude de Me Lion notaire à Laon, minutes de Claude Danye.

17 février 1612

Vente faite par *Pierre Le Long* et Jeanne Lambert sa femme, Pierre Rigault patissier et boulanger et Gabrielle Barenger sa femme, etc... à Jean Maynon bourgeois de Laon, d'un quart des terres labourables situées à Grandlup et territoires circonvoisins contenant 83 jaloix 1/2, indivises avec diverses personnes. Desmaretz notaire.

Arch. des hospices de Laon 12, B. 4.

PIERRE LE LONG PREND A BAIL UNE MAISON SISE PLACE DU BOURG

13 août 1615.

Comparut en sa personne *Pierre Le Long*, Maître peinctre demeurant en ceste ville de Laon Et Recongnut pour son prouffict faire, avoir pris et receu, par ces présentes preneur, receu à tiltre de bail, redebvance en argent, de Messieurs les vénérables doien chanoines et chappitre de l'église collégiale Sainct-Pierre au Marché de Laon, bailleurs, etc..... une certaine maison assize au bourg de ceste ville

de Laon se concistant en deux cuisines, deux chambres haultes, grenier, cellier et cave. Le lieu pourpris, comme il se comporte, tenant d'une part aux vefve et héritiers de feu Me Simon Hubert, d'aultre aux vefves et héritiers de feu..... Robillart, cordonnier; pardevant en Rue et par derrière à plusieurs et en laquelle maison font à présent leur résidence ledict preneur et Michel Fiévée, cousturier; pour de ladicte maison Jouir, user, possesser, par ledit preneur durant le temps, terme et espace de dix huict ans etc... A la charge d'acquitter lesdicts sieurs bailleurs de la rente quilz doibvent à cause de ladicte maison au pitancier de Sainct Vincent, montant à soixante solz onze deniers tournois, etc... Et oultre à la charge d'en rendre, bailler, paier, par chacun an, en deux paiements ausdictz sieurs bailleurs, leur recepveur ou au porteur, la somme de quatre vingtz livres tournois de redebvance et louage, etc... sera en oultre tenu ledict preneur d'entretenir ladicte maison de toutes menues repparations, sans estre tenu des grosses. Et oultre, en considération du présent bail, ledict preneur a promis, comme il sera tenu, d'entretenir durant ledict bail *les vitres de la chapelle du Bourg* de ceste ville de Laon, ensemble de *reparer et refaire* une fois seullement pendant ledict bail *l'image de Sainct-Pierre*, icelle peindre et dorer comme elle estoit auparavant, etc..., etc...

Étude de Me Lion, notaire à Laon, minutes de Danye.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE DE VINCENT DELEAU CHEZ PIERRE LE LONG

(24 octobre 1618)

Comparurent en leurs personnes : Claude Deleau, marchand demeurant à Laon, d'une part; et *Pierre Le Long*, *Me painctre demeurant audit Laon*, d'aultre part. Et recongnurent les partyes avoir faict et font entre elles lestat de marché quy ensuit. C'est asscavoir, que ledict Deleau a baillyé pour apprenty audict *Le Long*, *Vincent Deleau*, son filz, à ce présent,pour luy enseigner et monstrer l'art de la paincture et aussy à broyer les couleurs servans à ladicte paincture; et de plus luy enseigner à portraic[tur]er pour s'en servir à faire tableaux; et ce par et durant le temps, terme et espace de deux ans continuels et ensuivant l'un l'aultre, à commencer dès à présent; durant lesquelz ledict *le Long* a promis et sera tenu faire son possible envers ledict *Vincent Deleau*, pour luy faire apprendre ledict art de paincture, sans qu'il le puisse employer à paindre des chemignées ny des chambres sy ce n'est en besongne de tableaux. Moyennant et à la charge que ledict Claude Deleau a promis et sera tenu de payer audict *Le Long* la somme de quatre vingtz dix livres

tournois, sur laquelle somme il luy a présentement baillyé la somme de neuf livres tournois dont il s'est tenu pour content et le reste montant à quatre vingtz une livres il sera aussy tenu payer, scavoir : trente-six livres au jour de pasques communaulx prochain et le reste montant à quarante cincq livres à pareil jour de Pasques ensuivant que l'on dira mil six cens vingt, sans que ledict *Le Long* soit tenu de fournir aucune nourriture audict *Vincent* ny icelluy coucher. Si comme obligeans les partyes respectivement, scavoir : ledict *Le Long* a bien et deuement enseigner ledict *Vincent* de tout ce quy despend de l'art de paincture en huille et aultrement. Et ledict Deleau aussy ses biens sur l'amende du Roy à paier ladicte somme de quatre vingtz une livres, etc. faict et passé à Laon en l'estude et pardevant les nottaires soubzignés avant midy le vingt-quatriesme octobre mil six cens dix huict et ont signé :

PIERRE LE LONG. — MONSEIGNAT. — DESMARETZ.

Étude de Me Lion, notaire à Laon, minutes de Félix Monseignat.

ACCORD ENTRE PIERRE LE LONG ET SON BEAU-FILS NICOLAS DE BLOIS, PEINTRE A ROSOY-SUR-SERRE

(8 mai 1620.)

Comparurent en leurs personnes Maistres *Pierre Le Long*, peintre, demeurant à Laon, d'une part ; et *Nicolas de Blois*, aussy peintre, demeurant à Rozoy, estant de présent à Laon, héritier de feu damoiselle Jehanne Lambert, sa mère, vivante femme dudict *Le Long*, auparavant veufve de Nicolas de Blois, père dudict *de Blois* comparant, d'aultre part. Et recongnurent lesdictes parties, que pour terminer leur procès, nourir paix et amitié l'un envers l'aultre et en considération du bon traistement qu'a receu ledict *Nicolas de Blois* depuis le temps que ledict *Le Long* a esté convollé par mariage avec ladicte Lambert sa mère, jusques au jour qu'il a pris estat de mariage Et du bon traistement qu'iceluy *de Blois* a recongneu avoir esté faict à ladicte deffunte Lambert sa mère, par *Le Long*, Et esviter procès ensemble peut naistre en considération de la communaulté d'avec ladicte Lambert sa mère par ledict *Le Long* ; Laquelle commulnaulté ledict de Blois a appréhendé pour telle part qu'il en est héritier ensemble pour le débat quy s'eust peu manœuvré à cause de quelques aliénations faites par ledict *Le Long* de naissans de ladicte Lambert pendant leurdicte communaulté, que d'aultres provisions, que ledict *de Blois* pouvoit prendre et avoir allencontre dudict *Le Long*, Ils ont traistés et accordés soubz les conventions quy ensuivent. C'est

ascavoir que moyennant la somme de six vingtz quinze livres tournois que ledict *de Blois* comparant a receu dudict *Le Long*, tant pour achapt de meubles qu'il a faict des biens de la communaulté, qu'argent à luy baillé, Ledict *de Blois* a délaissé et quitte au proffict dudict *Le Long*, ce acceptant, la communaulté de biens d'entre ledict *Le Long* et ladicte Lambert, pour la part appartenant audict *de Blois*, pour en disposer par ledict *Le Long* comme de chose à luy appartenant, à la charge que ledict *Le Long* a promis, comme il sera tenu, d'acquiter ledict *de Blois* de toutte surcens (?) et charges et debtes passives de ladicte communaulté, sans réservation pour quelque cause que ce soit, demeurant ledict *de Blois* deschargé d'icelles Et sans que ledict *Le Long* puisse rien prétendre aux droictz qui peuvent appartenir audict *de Blois*, suivant l'arrest obtenu à son proffict soubz le nom dudit *Le Long*, bail de ladicte Lambert, dudit *de Blois*. A cause de Claude Delamer bail de damoiselle Marye Fama, sa femme, tutrice des enffans d'elle et de Isaacq Tourtebatte, tant en meubles qu'immeubles, comme estans du chef paternel dudict *de Blois* Comme ensemblement ledict *de Blois* a deschargé, tenu et tiens quitte ledict *Le Long* de touttes..... les aliénations qu'il peut avoir faict du passé de ladicte Lambert et dudict *de Blois*, pendant la communaulté d'entre luy et ladicte Lambert sa femme, sans que, cy après, pour les choses susdictes, ils se puissent renier ou quereller l'un l'aultre. Si comme obligeant les parties respectivement tous leurs biens et héritages à tenir etc... faict et passé à Laon pardevant nous nottaires royaulx au baillage de Vermandois demeurans audict Laon, soubzsignés, en l'estude dudict Danye l'un d'Iceulx, après midy, le huictiesme jour de may mil six cens et vingt Et ont signé et a esté notiffié aux parties l'esdict du scel pendant le mois à peine de nullité.

NICOLAS DE BLOIS. — PIERRE LE LONG. — DANYE.

Étude de Me Lion, notaire à Laon, minutes de Danye, registre, fol. 207.

20 octobre 1622.

Me Étienne Himelin tailleur d'habits demeurant à Paris loue à Me *Pierre Le Long*, Me peintre à Laon, une maison sise audit Laon, rue des Cordeliers où pend pour enseigne l'image de Saint-Pierre.

Le même jour Me *Pierre Le Long* transporte à Pierre Rigault, demeurant audit Laon et damoiselle Gabrielle Barengier, sa femme, le droit de bail que ledit *Le Long* vient de prendre de Me Étienne Himelin, de la maison ou ledit Rigault fait à présent sa demeure, sise rue des Cordeliers, tenant d'une lisière aux héritiers de Philippe

Constant, d'autre à Nicolas de Sains, pardevant sur ladite rue etc...

Étude de Me Lion, notaire à Laon, minutes de Nicolas Marquette.

28 octobre 1623.

Location d'une maison sise à Laniscourt par *Pierre Le Long* Me peintre à Laon, à Jacques Marcq, vigneron audit lieu ; cette maison appartenant au bailleur comme mari de Jeanne Demange.

30 octobre 1623.

Pierre Le Long loue à Jean Langlet chirurgien à Laon, une petite chambre basse, boutique et sellier au-dessous dépendant de la maison où *Le Long* fait sa demeure, sise rue du Bourg, moyennant un loyer annuel de 36 livres.

Étude de Me Lion, notaire à Laon, minutes de Claude Marquette.

MARCHÉ ENTRE SIMON FANAR, Me SCULPTEUR A BRUYÈRES ET PIERRE LE LONG Me PEINTRE A LAON

4 août 1624.

Simon Fanar s'engage à fournir dans le délai de six semaines, à « honneste homme *Pierre Le Long*, Me peintre demeurant à Laon, deux images et figures de bois de noier, scavoir : la figure de *Notre-Dame* et *Sainct Jehan*, de la haulteur de cincq piedz » moyennant 22 livres 10 sols tournois sur laquelle *Le Long* a paié d'avance 9 livres. Les figures devront être exécutées conformément aux modèles fournis par *Le Long*.

Étude de Me Lion, notaire à Laon, minutes de Claude Marquette.

MARCHÉ ENTRE PIERRE LE LONG Me PEINTRE A LAON ET FRANÇOIS COQUELET Me MENUISIER A VERVINS, POUR L'EXÉCUTION D'UN AUTEL

31 mai 1632.

Recongnut *François Cocquelet, Me menuizier demeurant en la ville de Vrevin*, avoir entrepris et promis faire, fournir et livrer à honneste homme *Pierre le Long, Me peintre demeurant à Laon* présent, *une table d'autel en bon bois de chesne pour l'église de Sorbay* telle que ledict *Le Long* en a baillé le modelle audict *Cocquelet* signé de luy, de la haulteur la table d'autel de treize piedz, et de huict piedz de

largeur, y faire ung tabernacle qui sera de six panz garniz de six coullounes tournéez avecq leurs chappiteaux et audessus dudict tabernacle la couverture sera de six pans, une pomme et une croix tournée le tout contenant trois piedz de hault pour ledict tabernacle, Et à costé de ladicte table d'autelle y faire à chacun costé une grosse coullongne de sept piedz de haulteur chacune, cannelees au deux thiers et laultre tiers faire en feuillage de lierre avecq une embasse et pied destalle ainsy qu'il est imprimé sur ledict modelle aussy faire aussi des chapputeaux de corrointe audessus desdictes coullongnes. Plus une corniche avecq frisse arquetrave et au dessus faire ung couronnement de pettittes coullongnes avec chapputeaux et *cadres pour mettre ung tableau de l'effigie de Saint-Martin.* Le tout proportionnellement et de treize piedz de haulteur avecq blac ? mesme et faire un grand cadre qui faict le meillieu de ladicte table d'autel et conformément à l'estat de marchet que ledict *Le Long* a faict avecq les curé marguillier et paroissiens dudict Sorbay et ainsy quil est obligé bien et deuement Et le tout rendre faict et parfaict en dedans le jour de la Magdelaine prochain venant. Et ce moiennant la somme de *cincquante une livres tournois*, sur laquelle somme ledict *Cocquelet* a recongnu et confessé avoir eu et receu dudict *Le Long* quinze livres tournois dont il s'est tenu pour comptant et pour le surplus lui sera paié par iceluy *Le Long* aussitost la délivrance de ladicte marchandise prise et livrée audict Vrevin. A quoy faire les parties ont respectivement obligez leurs corps et biens, sans contrevenir sur peines Renonceans; faict et passé audict Laon pardevant nous nottaires royaulx hereditaires y demeurans soubzsignés le dernier jour de May mil six cens trente deux et ont les parties seignez ces présentes et notifié le scel.

François Coquelet. — Marquette. —
Pierre Le Long. — Demaretz.

Étude de Me Lion, notaire à Laon, minutes de Claude Marquette.

MARCHÉ ENTRE PIERRE LE LONG ET LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE VERNEUIL POUR L'EXÉCUTION D'UN TABLEAU

6 avril 1633.

Recongnut Me *Pierre lelon* peintre dem. en ceste ville de laon avoir promis promect par ces présentes à Alexandre Caurier, Pierre Pintart marguilliers et recepveurs de l'église de Monsieur Sainct-Remy du village de Verneuil, présens, acceptans pour ladicte église de faire fournir et livrer pour ladicte église ung thableau peint en

huille sur toille de la haulteur de sept pieds et demy et de la largeur de cinq pieds et demy quoy que ce soit selon la haulteur largeur que le menuisier donnera la mesure auquel tableau sera figuré et représenté en peintur *la descente de la croix* tel et suivant le model que Me Claude Marquette chanoine dudict Laon a mis es mains dudict *Le Long* entrepreneur dans lequel model il y a treize personnages figurés pour ledict tableau rendre bien et deuement faict et parfaict en huille de bonnes coulleurs endedans le jour de pentecoste prochainement venant lequel tableau ledict *Le Long* sera tenu de peindre, dorer et y mectre huict fleurons dore fin moresques avec deux filectz dor allentour du cadre dudict tableau, Et aussy de peindre tout le bois de la table d'autel de ladicte église de Verneuil de coulleure brune et le tout en huille, Et ce moiennant la somme de quatre vingtz six livres tz que lesdicts Cauriet, Pintart, marguillîers et récepveurs de ladicte église ont promis pour icelle en leurs purs et privés noms et lun pour laultre ung seul pour le tout sans division renoncans au benefice de discussion et........... ordre de droict et de discussion de biens païer audict *le lon* sur laquelle somme il a confessé avoir receu vingt livres tz et le reste luy sera paié incontinent après que ledict tableau sera entièrement achevé et mis es mains desdicts Cauriet et Pintart et cy par ces présentes sera tenu ledict *Le Long* comme il a promis de peindre en jaspe verde et en huille les deux devant des deux piedz destalle où sont posé les deux grosses coullonnes dessoubz lembasse de la grande table dautel de ladicte église de Verneuil Si comme obligeant les parties etc.

faict et passé à Laon pardevant nous nores royaulx au baillage de Vermandois dem. audict Laon soubznez en lestude dudict Danye lung diceulx avant midy le sixiemme d'apvril mil six cens trente trois etc.

Alexandre Cauriet. — Pierre Lelong. — Pierre Pintart. — Danye.

Étude de Me Lion, notaire à Laon, minutes de Claude Danye.

(Suit un marché pour la menuiserie, fait avec Geoffroy Debois Me menuisier à Laon.)

IV

JEAN LETHIN

maître peintre à Laon en 1621.

Ce peintre ne nous est connu que par le document suivant qui, s'il ne nous apprend rien sur son mérite, n'en est cependant pas moins intéressant puisqu'il nous révèle son existence

et que la reconnaissance dont il s'agit est assez curieuse en elle-même.

OBLIGATION POUR JEHAN LETIN CONTRE Me ANTHOINE DENIS, POUR XXXV LIV. VIII SOLS

Recongnut vénérable et discrette personne daomp Anthoine Denis, prebtre prieur du prieuré de Sainct-Aubin....... estant de présent en ceste ville de Laon, debvoir, promet paier, A *Jehan Lettin*, Me pintre demeurant à Laon, à ce présent pour luy par Me Quentin Carlier,...... à Sainct-Vincent audict Laon, à ce présent, La somme de trente cincq livres huict sols tournois, pour pareille somme d'argent ce jourdhuy prestée, baillée par icelluy audict reconnaissant, pour subvenir à ses affaires et nécessités, etc... obligeant ledict recongnaissant ses biens et revenus, lun pour laultre, l'amende du Roy à paier ladicte somme de trente cincq livres huict sols tournois au premier jour de may prochain, baiant, pour seureté du paiement de ladicte somme, les....... es mains dudict Carlier acceptant pour ledict *Lethin* pour gaige, ung calix dargent doré, avecq la platine aussy dargent doré, avecq lestuy d'icelluy calix, lequel sera rendu audict recognoissant en paiant ladicte somme, sans y contrevenir sur peine etc... Passé audict Laon, pardevant nous nottaires royaulx y demeurants soubzsignés, le troisiesme jour de mars mil six cens vingt et un après midy, en la maison dudict Carlier et a esté notiffyé le scel dans le mois suivant.

A. DENIS. — CROCHART. — COTTE.

V

JEAN PLAQUET

peintre, né en 1590, mort à Laon le 2 octobre 1668[1].

Fils de Remy Plaquet maître vitrier de Laon *Jean* prit part — ainsi qu'on la vu précédemment — aux travaux de décoration qui furent exécutés lors du passage de Louis XIII à Laon en 1632. L'année suivante, à l'occasion d'un autre voyage projeté par le Roi, il restaura les armoiries.

Jean Plaquet ne devait pas être dans une situation bien aisée, car on le voit en 1626 soigné de la maladie contagieuse aux

1. Archives municipales de Laon. — GG. 58. — Paroisse St Remy-à-la Porte. — 2 octobre 1668. — Décès de Jean Placquet âgé de 78 ans.

frais de la Ville. On lui fournissait pendant sa maladie les vivres nécessaires à son alimentation ; menu des plus modestes et qui se composait en général d'un demi pot de vin, de deux pains de quatre sous, d'une demi-livre de beurre et de deux harengs. Il est vrai que la Ville avait beaucoup de malades à secourir pendant ces épidémies qui sévissaient périodiquement sur ses habitants; elle dut même contracter un emprunt pour faire face à ces dépenses extraordinaires.

Fréquemment *Jean Plaquet* figure dans les actes notairiés en qualité de confrère et de receveur de la Confrérie de St Maur, corporation des maîtres vignerons, fondée en l'église de St Remi-à-la place.

Un mariage tardif — il avait 56 ans — le mit à la tête d'un petit patrimoine. C'est en 1646 que cette union eut lieu : il épousait Sainte Cousin, veuve de Gratien Duverget.

VI

JEAN GRASSEAU

Me peintre à Paris en 1647.

Fut présent en sa personne *Jehan Gratiot, Me pintre demeurant à Paris*, fils de *Gaspart Gratiot, garde des oyseaux du Cabinet de la Royne Mère du Roy*, son père, aussy demeurant à Paris, et duquel il a dict advoir charge audict nom et pouvoir, et par lequel il a promis faire agréer et ratiffier ces présentes quant besoing sera, Lequel *Jehan Gratiot* audict nom a volontairement recongnu et confessé advoir vendu, ceddé, quitté et transporté, dès maintenant, à tousjours et promettant garandir de tous troubles, A Denis Hacquin le Jeune, compagnon masson en plastre, demeurant à Charly, aagé de vingt cinq ans et plus, etc... Iceluy Hacquin le jeune, présent achepteur et acceptant pour luy, ses hoirs. C'est asscavoir : cinq perches ung quart de perche de vignes estant de présent en friche et scaudon, assis au terroir dudict Charly au lieudit Les Soretz tenant, etc... Item deulx perches de vignes en scaudon assis audict terroir, lieudit Les Essarts, etc... Item trois perches et demye aussi de vigne en scaudon assis proche dudict lieu, etc. Lesdites dix perches trois quartz de vignes en scaudon, appartenant audict Gaspart Gratiot père du vendeur, des acquests par luy cy devant faicts de Thomas Pin... et Jehanne Bazin, sa femme, par contract passé pardevant

Gorlidot le jeune, nottaire à Charly, en datte du premier febvrier 1619 etc... vendu moiennant la somme de 20 livres tournois argent francq audict vendeur etc... sera pour ladicte somme ledict achepteur tenu et a promis de faire les réparations qui ensuivent en une maison assise audict Charly, aulx faulxbourgs des Garnot et appartenante audict Gaspart Gratiot père dudict vendeur asscavoir : retenir et repicquer les couvertures et y remplacer à ce faire une bottée de latte et les clouer, avecq ung demy millier de thuilles. Item refaire et réparer lastre de la cheminée de la chambre et ragréer les fentes etc... Faict etc... le 14e décembre 1647.

J. Grasseau. — D. Hacquin. — Guynet ne.

VII

MICHEL DELAHAYE

Me peintre à Tournay en 1686.

Archives du Greffe du Tribunal civil, liasse 318, taxe. — Despens soufferts et obtenus pardevant vous Messieurs les gens tenans le siège présidial de Laon par votre sentence du 11 mars dernier (1686), par *Michel Delahaye, Me peintre demeurant à Tournay*, demandeur, Contre les curé, marguilliers et paroissiens de Sainct-Jacques de Sainct-Quentin, deffendeurs.

Au voyage dudit demandeur en cette ville (Laon) à cheval, taxé pour 8 jours à cheval 30 livres, fait le 28 may 1686, etc...

Controllé le présent despens à la somme de 87 livres 18 sols 8 deniers, y compris le controlle « Faict à Laon le 28 may 1686.

VIII

DAVID BONNETERRE

Peintre demeurant à Paris en 1638.

Bonneterre dont le nom se trouve dans une procédure doit être de la région, car il a pour représentant à Laon, Charles Bonneterre, procureur au siège présidial de cette Ville, qui était sans doute son frère.

IX

SIMON VIOLETTE

peintre né vers 1640.

Simon Violette appartenait à une famille de peintres. *François Violette*, son père, marié avec Anne de Condé, mourut en 1622 à la paroisse St-Remi-à-la porte, laissant quatre enfants : deux fils et deux filles. Ces dernières furent mariées, l'une, Marie, avec Jean Collin, maître d'école à Pontavert ; l'autre, Jacqueline, avec J. Boudin, charpentier à Laon. Les deux fils étaient maîtres peintres : l'aîné, *Marc-Antoine*, né vers 1634 et mort en 1683, était marié avec Antoinette Charpentier ; le second, *Simon*, — celui qui nous occupe, — né vers 1640, épousa Anne Damesne dont il eut six enfants, deux fils et quatre filles. L'aîné des fils, *François Violette*, né le 14 novembre 1666, fut également *maître peintre*.

Les parents de *Simon Violette* ne devaient pas être dans une bien grande aisance, car à la date du 16 décembre 1669 [1], on le voit renoncer à la succession de sa mère Anne de Condé. Il jouissait déjà néanmoins d'une certaine réputation puisque, précisément, cette même année, il fut chargé d'une expertise au sujet d'une contestation survenue entre l'abbesse et les religieuses d'Origny Sainte-Benoîte et Louis d'Haranville, seigneur de Rolancourt, Pleine-Selve et autres lieux, contestation relative à la séparation des droits seigneuriaux.

Un arrêt du Parlement ayant ordonné la visite et description des armes, tombeaux et autres choses existantes dans l'église de Pleine-Selve, *Simon Violette* en fut chargé. Il resta sur les lieux du 11 au 15 mars 1669, et le rapport qu'il fit dénote des connaissances architectoniques assez approfondies ; les époques auxquelles appartiennent les verrières, les armes, les tombeaux et les voûtes y sont déterminées d'une manière précise [2].

Un marché que nous avons retrouvé dans une étude de

1. Arch. du Greffe du Tribunal civil de Laon. Tutelles, liasse 332,
2. Arch. du Greffe du Tribunal civil, liasse 180.

notaire, prouve que *Violette* fit des tableaux religieux. Voici d'ailleurs cette pièce qui est un acte de transport.

Comparut en sa personne Thomas Massie laboureur demeurant à Courtecon au nom et comme marguillier de ladicte paroisse dudict Courtecon se faisant et portant fort [des paroissiens] Lequel a reconnu et confessé avoir ceddé quitté et transporté et par ces présentes cedde quitte et transporte et promet garandir à honneste homme *Simon Violette Maistre peintre* et Thomas Mareschal, marchand chaudronnier, demeurans audict Laon, à ce présens et acceptans, la somme de 88 livres 17 sols 6 deniers à prendre Icelle somme sur Philippe Drot cy devant marguillier de ladicte paroisse de Courtecon; laquelle somme il s'est trouvé redevable vers ladicte église suivant le compte qu'il en a rendu aux curé et paroissiens dudict lieu, pour de ladicte somme de 88 livres 17 sols 6 deniers en jouir, faire et disposer par lesdicts acceptans comme bon leur semblera; à cette fin ledict ceddant, audict nom, leur a ceddé tous ses droits et les subroge au lieu et place de ladicte église. Ce présent transport ainsy fait et pour demeurer par ladicte église de Courtecon [quitte] vers lesdicts acceptans scavoir audict *Violette* de la somme de 48 livres 17 sols 6 deniers pour un tableau que ledict *Violette* promet de faire à ladicte église de Courtecon de la grandeur de celuy qui est au grand autel de ladicte église qui représentera St Martin en célébrant la Messe suivant le mistère de sa vie. Lequel *Violette* sera tenu de luivrer la bordure qui sera peinte et avec un filet sur ladicte bordure avec quatre feuilles de chesne sur les coins; ledit tableau sujet à visitation; et à lesgard dudit Mareschal celle de 40 livres pour la vente et deslivrance d'une lampe de cuivre jaune en couleur avec le vere pour mettre l'huille, avec une corde pour la suspendre laquelle lampe ledit Massie a dit lavoir en ses mains dont il s'est tenu pour contant et bien luivré et pour garandir ledit ceddant a mis entre les mains de Blancher le compte que ledit Philippe Drot a rendu à laditte église, au bas duquel est saditte promesse; si comme obligeant ledit ceddant audit nom les biens et revenus de laditte église à tenir, garandir le présent transport etc... Fait et passé audit Laon pardevant les notaires royaux y demeurans soubsignés, le vingt huict Juin mil six cens soixante dix huict et ont les parties signé le sel nottifié.

SIMON VIOLLETTE. — THOMA MASSI. — THOMAS MARESCHAL. — TOURTIER et BLANCHER, notaires.

Les comptes de la Ville mentionnent deux payements faits à *Violette peintre*. La date de la mort de *Simon Violette* ne nous

étant pas encore connue, nous ne savons s'il s'agit ici de lui ou de son fils *François* qui était, ainsi que nous l'avons déjà dit, aussi maître peintre. Sur un mémoire de l'année 1702-1703, il est payé à *Violette peintre* la somme de 4 livres 10 sols pour 4 armoiries qu'il avait faites pour le reposoir du Saint-Sacrement. Le compte de l'année suivante porte le payement de 12 livres « au nommé *Violette peintre* » pour avoir peint de nouveau l'image de la Vierge qui était à la porte Lussault.

X

LOUIS-FRANÇOIS JAMART

Fils de *Jean Jamart maître peintre à Saint-Quentin* et d'Antoinette Dey, *Louis-François Jamart* épousa en 1669 Marie Parmentier de Saint Julien de Royaucourt, parente de la famille *Lenain*, dont il eut six ou sept enfants.

Le 23 décembre 1669 il était reçu maître peintre et vitrier par Jean Belotte, prévôt de la ville de Laon.

Un marché du 7 mai 1674[1] nous apprend qu'il s'engagea à faire pour l'église d'Œuilly un tableau représentant « *Le Baptesme du Roy Clovis par St Remy* avec les autres figures conformément au dessin que ledict *Jamart* a représenté ». Ce tableau, peint à l'huile, devait mesurer 4 pieds de haut sur 4 pieds 1/2 de large et lui être payé 55 livres. Malheureusement cette toile n'existe plus dans l'église d'Œuilly et malgré les renseignements que nous avons pris, il est impossible de savoir ce qu'elle est devenue.

Par un autre marché du 19 juillet de la même année *Jamart* s'engageait à exécuter *Une Sainte Famille* pour les prieurs de Saint-Jean au bourg de Laon, conformément au dessin par lui fourni et moyennant la somme de 38 livres. Ce tableau devait avoir 4 pieds de large sur 5 pieds de haut, et particularité assez curieuse, *Jamart* promettait d'imprimer la toile de grosse couleur à l'huile par derrière[2].

Enfin quelque temps avant sa mort, *Jamart* exécutait des blasons pour la ville de Laon[3].

1. Étude de Me Huard, notre à Laon. — Minutes de Claude Lenain, liasse 39.
2. *Ibid.* Minutes de Delacampagne, liasse 27.
3. Arch. mun. de Laon. CC, 547.

L'un de ses fils, *Philibert Jamart*, né le 30 mars 1679, fut reçu maître peintre en 1704.

XI

LOUIS GUYART

Peintre à Laon, mort en 1716.

Guyart ne nous est connu jusqu'ici que par un inventaire du 24 août 1716, dressé après sa mort à la requête de sa veuve Marie Graffeur, comme tutrice des enfants mineurs issus de leur union. Dans cet inventaire on trouve[1] :

Six portraits de famille restant à la famille,

14 ou 15 tableaux estimés 45 livres.

2 chevalets, quelques portraits, tableaux et toiles imprimées, pinceaux, palettes, et autres ustensiles de peinture estimés 20 livres.

5 autres tableaux ou portraits trouvés dans le grenier estimés 15 livres.

XII

FRANÇOIS DELAPLACE

Me peintre à Soissons en 1714.

Épousa, à Laon, le 21 janvier 1714, Marie-Jeanne Saint-Père, veuve du peintre *Philibert Jamart*. Figure le 7 décembre 1718 dant le procès-verbal de vente des meubles et effets de la succession de Pierre Saint-Père, maître boulanger à Laon.

XIII

CRÉPIN QUILLIET

Peintre, religieux de l'ordre des Prémontrés, travaillait en 1701.

Un historien local, Melleville, écrivait en 1866 dans son *Guide de l'étranger à Laon*, à propos du Musée de cette Ville, les lignes suivantes :

1. Arch. du Greffe du Tribunal civil. — Inventaires, liasse 287.

Une tentation de saint Antoine que le livret attribue à l'École flamande, mais qui pourrait bien être l'œuvre de *Crépin Quillet, moine Prémontré de Saint-Martin de Laon* au XVII[e] siècle, lequel imitait très bien la manière des peintres de l'École flamande[1].

Le tableau dont il est ici question et qui provient de l'église Saint-Martin, se trouvait il y a quelques années dans un état tel qu'il était presque impossible de distinguer même le sujet. Il fut alors confié à un habile restaurateur parisien M. A. Durandeau qui retrouva la signature *F. C. Quilliet*, confirmant ainsi l'attribution de Melleville.

Dans cette Tentation de saint Antoine se trouve une femme nue. Pour la peindre, *Quilliet* a dû évidemment se servir d'un modèle vivant, chose peu facile et quelque peu scabreuse pour un moine. Or à la même époque nous relevons dans les archives du Greffe du Tribunal civil de Laon une enquête sur les mœurs d'une fille Angélique G........, qui devenue enceinte, avait un instant accusé un peintre travaillant à l'abbaye Saint-Martin, *Pierre Guibon*, d'être le père de l'enfant. L'information démontra que cette accusation n'était pas fondée et que cette fille prodiguait ses faveurs non seulement à plusieurs fils de famille, mais aussi à six religieux prémontrés. Quoique le frère *Quilliet* ne fût pas au nombre de ces joyeux compères, on peut néanmoins supposer que cette jeune fille lui servit de modèle pour sa *Tentation de Saint-Antoine.*

Crépin Quilliet est aussi l'auteur de plusieurs grandes copies, d'après les maîtres de l'École française, qui se trouvent encore actuellement dans l'église Saint-Martin de Laon.

Les comptes de la paroisse de Marchais et Liesse nous fournissent sur ce peintre les renseignements qui suivent.

Dépense du chantre. Année 1700-1701. Plus a desboursé 24 sols pour sa dépense et celle de son cheval au voyage qu'il fit à Laon pour prier *Monsieur Quilier peintre* de voir le tableau que Monsieur le Trésorier avoit promis de donner à la paroisse le 3 avril 1701.

7 février 1704. — Ce jourd'huy septiesme jour de février 1704, pardevant nous Augustin Cliche procureur fiscal en la justice de la baronnie de Marchais et Liesse, Juge pour labsence de Monsieur le

1. M. Combier, ancien Président du Tribunal civil de Laon et Président de la Société Académique de cette ville, a, lui aussi, attiré notre attention sur Quilliet, en signalant sa présence au Château de Marchais vers les premières années du XVIII[e] siècle.

Bailly, assisté de nostre greffier ordinaire, en la présence de nostre substitud, sont comparus Henry Barbaran recevéur et marguillier de la paroisse de Marchais et Liesse, Jean Bailly aussy marguillier lesquels ont proposé qu'il estoit nécessaire de faire faire un tableau pour poser au maistre autel de ladicte église de Marchais au lieu du tapy quy y est, pourquoy ils en avoient donné advis aux sindicq et députez tant desdits Marchais que Liesse, pourquoy assemblée auroit esté faitte ce jour dhuy au dessoubz de la halle et après avoir ouy Philippe Dru, sindicq perpétuel, Louis Goujart, Jean Caillouet, Pierre Beguar?, Henry Gosseau, Pierre Parant et autres anciens habitans eslus, consentans et il a esté résollu par le présent que lesdîttes communaultés de Marchais et Liesse ont donné pouvoir auxdits Barbaran et Bailly de marchander avec *le peintre quy travaille à présent au chasteau de Marchais* pour faire un tableau à laditte église de Marchais, d'avancer jusqu'à la somme de quarante livres, comme aussy lesdittes communaultés ont donné pouvoir aux dits marguilliers de poursuivre en justice les nommez Francois Perseval et Estienne Bouxelle habitans dudit Marchais, lesquels ont abattu partye des bois appartenant à laditte église de Marchais; comme aussy de procéder à la vente et adjudication pardevant nous des bois appartenant à laditte église, de tout quoy nous avons accordé aux dits habitans quy ont signé avec nous les jour et an susdits.

PHILIPPE DRU. — HENRY GOSSEAU. — L. GOUJART. — J. CAILLOUET. — MATHIEU BOULANGER. — PARENT. — COLBAULT. — CLICHE.

27 février 1704 — Cejourdhuy 27 febvrier mil sept cent quatre, pardevant nous Augustin Cliche procureur fiscal en la justice de la baronie de Marchais et Liesse, juge pour l'absence de Monsieur le Bailly, assisté de nostre greffier ordinaire, en présence de nostre substitud, sont comparu Henry Barbaran receveur et marguillier de la paroisse de Marchais et Liesse et Jean Bailly aussy marguillier, lesquels ont proposé aux habitants de ladite paroisse tant Marchais que Liesse, qu'il estoit nécessaire de faire faire un tableau pour mettte audessus du maistre hostel de laditte paroisse, ny ayant à présent qu'un tapy, pourquoy ils en ont donné advis tant à Monsieur le Curé de laditte paroisse qu'aux dits habitants, suivant quoy, après avoir ouy le sindicq de Marchais et Liesse, desputez et anciens habiants desdits lieux, quy ont consenty que ledit tableau fut fait et achevé et après que lesdits Barbaran et Bailly ont dit qu'ils estoient demeurés d'acord, sy lesdittes communaultés y consentoient, avec Monsieur *Quillet* pintre et religieux de labaye de Saint Martin de Laon, pour faire un tableau quy représentera *l'Asomption de la Vierge*,

moiennant la somme de cinquante livres d'une part pour la fason et ouvrages, quinze livres pour les coulleurs et livrer la toille; laquelle proposition a esté acceptée tant par ledit sieur Curé que par lesdicts sindicq, députez et habitans dudit Marchais et Liesse, Lesquels ont donné plain pouvoir audit sieur Barbaran de faire faire ledit tableau et en débourser les deniers quy luy seront alloués.

PHILIPPE DRU. — C. REMOLUE (curé). — GOUJARD. — CLAUDE BRUXELLE. — HENRY GOSSEAU. — LÉON GODET. — MICHEL FRANCOMME. — MICHEL VAIRON. — NICOLAS BÉGUIN. — CLICHE.

Archives du Greffe du Tribunal civil de Laon, liasse 468.

DONATION DU 12 AVRIL 1695 FAICTE PAR FRÈRE CRESPIN QUILET RELLIGIEUX DE L'ABBAYE DE SAINT-MARTIN

Pardevant les nottaires du Roy nostre Sire à Laon soubzisgnez fut présent *Crespin Quilet* novice en l'abbaye de Saint-Martin de Laon, ordre de prémontré, lequel pour l'afection qu'il a pour les dames abbesse et religieuses de l'abbaye royalle de Reaulieu près Compiègne et pour certaines autres autres causes et considérations à ce mouvant il a de sa pure franche et libre volonté ceddé, quitté et transporté comme par ces présentes il donne, cedde, quitte et transporte dès maintenant et à toujours par donnation pur, simple et irrévocable faict entre vifz sans espérance de jamais révocquer ny rappeller en aucune manière que se puisse estre ausdittes dames abbesse et religieuses de laditte abbaye de Reaulieu absentes et acceptantes par les nottaires soubzsignez Et soub leur bon plaisir, la somme de trente livres de rente racheptable de six cens livres deub audit *Crespin Quilet* et à prendre sur les dames religieuses ninimesses du Couvent de Soissons, suivant le contract constitutif de laditte rente en datte de   mil six cens
receu par Berangier et son confrère nottaires audict Soissons, pour de laditte rente de trente livres cy dessus donné fort principal d'Icelle, frais et loyaux cousts en jouir par lesdittes dames abbesse et religieuses dudit Reaulieu dès maintenant et à toujours pleinement et paisiblement comme de chose à elles appartenantes à laquelle fin ledit sieur *Quilet* donnateur les a mise et subrogé en son lieu droict et place, à condition que lesdittes dames abbesse et religieuses dudit Reaulieu seronts tenues et obligées de payer par chacun an aux vénérables religieux prieur et Couvent de laditte abbaye de Saint-Martin dudit Laon, la somme de trente livres par an pendant la vie dudit *Crespin Quilet* donnateur, payable tout les ans à pareil jour que ces

présentes, le premier an et payement de laquelle somme de trente livres sera et escheoira audit jour de lannée prochaine que l'on comptera mil six cens quatre vingt seize Et ainsy continuer ledit payement jusques au jour du décès dudit *Quilet* donnateur et après ledit decés arrivé ladite rente de trente livres demeurera esteinte et lesdites dames abbesse et religieuses deschargées du payement d'Icelle et néantmoins seront tenues et obligées sitost ledit decés arrivé de dire, chanter et célébrer tous les ans et à perpétuité et à toujours à l'intention et pour le repos de l'âme dudit sieur *Quilet* donnateur et de ses pere et mere, parents et amis une grande messe de requiem et six basses messes le dix septieme octobre veille de Saint-Luc, jour du decés de sondit feu père, à la fin de ladite grande messe sera aussy dict un de profundis. Cette présente donation ainsy faite moyennant et pour les causes charges et conditions cy dessus dict et pour plus grande validité de la présente donnation il consent et veut qu'elle soit insinué partout ou besoing sera et à cest effect constitue son procureur le porteur des présentes pour en requérir l'Insinuation dans la forme prescripte et en requerir les actes nécessaires. Si comme, promettant, obligeant ledit sieur *Quilet* donnateur à tenir, entre tenir ce que dessus, renonceant, fait et passé audit Laon, après midy, en ladite abbaye de Saint-Martin le douzieme avril mil six cens quatre vingt quinze Et a ledit sieur *Quilet* donnateur signé ces présentes le scel et controlle notiffié.

f. C. Quilliet : p. — Maillart et Gallien (no[res]).
Controollé à Laon le vingt avril 1695, R. 3 livres. Duval

ACCEPTATION PAR LES RELIGIEUSES DE ROYAULIEU DE LA DONATION PRÉCÉDENTE (20 avril 1695).

Pardevant Les notaires Gardenottes et Tabellions royaux en la ville et Jurisdictions de Compiegne soubzsignez furent présents très Illustre Dame Madame Louise Isabelle de la Chaussée d'Eu d'arrest Abbesse de L'abbaie Roialle, de Saint-Jean aux bois transférée à Roiaulieu près Compiegne, Révérendes sœurs Marie de Belloy francieres prieure, Elizabeth Debaine souprieure, Louise de Crécy Longueval, Angélique Dutost maitresse des novices, Henriette Dutost scelleriere, Anne Desprez touriere, Margueritte de Vignes sacristine et Marie Fournier infirmieres touttes relligieuses de ladite abbaie représentantes la Communauté, Lesquelles capitulairement assemblez, ont reconnus et confessez avoir par ces présentes pris et accepté, comme elles font à tousiours la somme de trente livres de rente annuelle et perpétuelle par chacun an racheptable néantmoin

en principal de la somme de six cens livres à elles donnée, cédée, quittée, transportée par *Crespin Quilet* de présent religieux novice en l'abbaie de Saint-Martin de Laon, ordre de prémonstrée, par contrat passé par devant Maillart et Gallien notaires Roiaux audit Laon le douze avril présent mois et an, ladite rente de trente livres à prendre et recevoir par chacun an au sur les dames relligieuses minimeresses du Couvent de la ville de Soissons par elles crées et constituées au profit dudit *Crespin Quilet* par contrat passé pardevant Béranger et son collegue notaires roiaux audit Soissons Le aux charges, clauses et conditions présentement acceptées par lesdites dames Abbesse et relligieuses dudit Roiaulieu, elles...... successtres(?) de tenir, entretenir et acquiter par chacun an tout le contenu porté audit contrat de donnation et cession dudit jour douze avril susdaté, mesme de paier et continuer par chacun an audit jour douze avril envers les vénérables relligieux prieur et couvent de ladite abbaie de Saint-Martin de Laon ladite somme de trente livres de rente dont la première année de paiement commencera audit jour douze avril de la prochaine année mil six cens quatre vingt seize, et ce pendant la vie dudit sieur Quilet seulement, et après son déceds à acquitter annuellement les charges portées audit contrat de donnation susdaté Car ainsy Si comme elles ont dit estre vrai et véristables promettant tenir et entretenir, obligeant à ce faire le revenu temporel de ladite abbaye, Renonceant fait et passé au grand parloir de ladite abbaie pardevant lesdits notaires soubzignez le vingtieme jour d'avril mil six cens quatre vingt quinze apres midy le scel notifié. La minutte des présentes est signée desdites dames abbesse et relligieuses cy dessus nommées et des notaires et icelle demeurée en la possession de Louis de Billy l'un desdits notaires soubzsignez, au bas de laquelle minutte est escrpt controllé à Compiegne le vingtieme avril mil six cens quatre vingt quinze registre cinq^e, fol. 59 verso, numéro un receu cinq sols signé Thibaut pour l'absence du controlleur.

THIBAULT. — DE BILLY.

TESTAMENT DE CRÉPIN QUILLIET

22 avril 1695.

In nomine Domini, amen.

Pardevant les notaires du Roy nostre sire à Laon soussignez, fut présent frère *Crespin Quillet* novice en l'abbaye de Saint-Martin de Laon, ordre de prémonstré, lequel estant en parfaite santé, allant et venant dans ladite abbaye, ayant bonne mémoire, sain d'esprit et

d'entendement, comme par l'inspection de sa personne il est apparu ausdits notaires soussignez, a fait, dicté et nommé son testament et ordonnance de derniere volonté sans suggestion ny induction d'aucune personne, à nous notaires soussignez, en la forme et maniere quy ensuit.

Premierement a recommandé son ame à Dieu, le priant par le martir et la mort, passion de nostre Sauveur et Redempteur Jésus-Christ, l'intercession de la glorieuse Vierge Marie et de tous les saincts et sainctes du paradis, de luy vouloir pardonner ses fautes et offenses et le colloquer avec les bienheureux au Royaume des Cieux.

Item ledit testateur pour l'affection qu'il porte à damoiselle Marie Gosset sa tante fille majeure demeurante chez Monsieur Gosset curé de Samoussy et à damoiselle Marie-Anne Canaue, sa cousine germaine, fille de feu Me Canaue marchand à Soissons, donne et lègue ausdites damoiselles générallement tous ses biens qui lui restent présentement tant en meubles qu'immeubles soit propres ou acquests, comme aussy ses droits, actions et prétentions, tant contre Me Jean Sauvrezie(?) huissier au bureau des finances à Soissons, que contre la succession de feu Messire Jean d'Estrées evesque duc de Laon et ce quy luy peut estre deub par Madame La duchesse d'Estrées, à la charge par elles de payer et acquitter ce qu'il peut debvoir jusques à la somme de deux cens cinquante livres suivant le mémoire qu'il mettra es mains de son exécuteur testamentaire cy après nommé, auquel il donne le choix de prendre tels livres qu'il voudra dans le nombre de ses livres, lequel il charge pareillement de faire dire quelques messes pour le repos des âmes de ses frères, père et mère et parents.

Et pour l'exécution du présent testament ledit testateur à nommé, choisy, la personne de Me Germain Quillet advocat en parlement, son cousin, qu'il prie de vouloir faire exécuter ces présentes, qui sont ses dernieres volontés, le plustost que faire ce pourra,

Lequel présent testament ainsy fait, dicté, et nommé à nousdits notaires soussignez par ledit sieur *Quillet* testateur sans suggestion ny induction d'aucune personne, luy a esté leu et releu par l'un de nousdits notaires soubzignez, l'autre présent. Qu'il a dit bien entendre et estre sa derniere volonté, Révocquant tous autres testaments et codicils qu'il peut avoir cy devant fait, ce fut fait et passé audit Laon, apres midy, en ladite abbaye de Saint-Martin, le vingt deuxieme avril mil six cens quatre vingt quinze, en une chambre basse donnant sur le jardin, Et a ledit testateur signé avec nousdits notaires, les edits du scel et du controlle notiffiés.

f. C. QUILLIET. p. — MAILLART et GALLIEN nores.

Controollé à Laon le vingt huit avril 1695. R. 40 sols

DUVAL.

XIV

PIERRE GUIBON

Peintre, travaillait à Marchais de 1682 à 1715 et à l'abbaye Saint-Martin de Laon en 1713.

Les extraits de comptes de la fabrique de la paroisse Saint-Martin de Marchais et Liesse que nous donnons mentionnent principalement des travaux de restauration, et par l'enquête sur la fille Angélique G........ citée à propos de *Quilliet* que nous donnons aussi, on apprend que *Pierre Guibon* habitait l'abbaye Saint-Martin de Laon en 1713, ce qui donne à supposer que ce peintre était en relations avec *Quilliet*.

Comptes de la fabrique de la paroisse Saint-Martin de Marchais et Liesse.

Année 1682-1683.

Payé à *Guibon pinte* la somme de 45 livres suivant sa quittance.

Année 1684-1685.

Payé à *Pierre Guibon* 38 livres pour avoir travaillé à l'église de Marchais suivant sa quittance.

Année 1700-1701.

Payé à *Pierre Guibon peintre* la somme de 40 sols pour avoir nettoyé les tableaux de ladite église suivant sa quittance du 26 may 1701.

Année 1706-1707.

Payé à *Pierre Guibon peintre* et doreur la somme de 16 livres pour ses façons des peintures et dorures.

Année 1708-1709.

Payé 53 sols à *Guibon* tant pour façon huille et couleur pour faire une couche derrière le tableau du maître autel.

Année 1710-1711.

Payé à *Guibon* pour avoir nettoyé le tableau du maître autel 25 sols.

Année 1714-1715.

4 livres payées à Monsieur *Guibon* pour avoir raccomodé le tableau de *Saint-Hubert* de Marchais, relavé celuy du grand autel et raccommodé celuy de *Sainte-Anne* de Liesse, tant pour ses façons que toille, cloux livré suivant sa quittance du 28 avril 1716.

Enquête sur Angélique G........, fille de Pierre G........, vivant maître-maçon à Laon, à la requête de Louis V..., commis aux aides.

Jean Robert, maître cordier déclare qu'il a vu entrer chez la fille G........, P...... fils de P......, procureur du Roi, le fils M........ le jeune, fils du prévôt des maréchaux et H..... fils de la veuve H..... et que la fille Angélique G........ avoit voulu donner l'enfant dont elle étoit accouchée au nommé *Guibon peintre demeurant à Saint-Martin.*

Damoiselle Antoinette Beffroy fille de feu Jean Beffroy vivant marchand orphèvre demeurante à Laon aagée de 21 ans.

A dict nestre parente etc., et que le jour que l'on a enterré la damoiselle veuve de Saint-Aubin, le nommé *Guibon*, passa devant la maison de la déposante quy l'appela et luy demanda s'il scavoit qu'Angélique G... fut enceinte ainsy que le bruit en couroit; qu'à cela ledit *Guibon* luy avoit répondu qu'il l'avoit aussy entendu dire, et qu'on luy avoit aussy dit que ladite G... luy avoit voulu donner l'enfant dont elle estoit enceinte, ce quy l'avait obligé de l'aller trouver pour luy demander raison de ce bruit, mais qu'elle luy avoit dit que cela estoit faux, que sy elle estoit enceinte c'estoit d'un diable; et que depuis un an elle a veu journellement entrer dans la maison de ladite G........ les sieurs P........ M........ jeune, H..... accompagné du sieur F.... etc., que la fille G........ lui a dit que le sieur F......... capitaine au régiment du commissaire général l'avoit reconduite chez elle à deux heures après minuit; a ouïe dire que ledit sieur F......... luy avoit donné vingt livres pour avoir des bas et une coiffure. Dépose encore qu'il y a environ quatre ans qu'elle alloit coudre chez ladite Angélique G........ et qu'elle y a travaillé environ cinq à six mois en différentes reprises en ce temps là, et qu'alors elle y a veu plusieurs fois venir les frères De V..., D......., de L........, R........., d'H......... et R......., religieux prémontré demeurans allors en l'abbaye de Saint-Martin, et que souvent lorsque l'un ou l'autre de ces religieux se trouvoient seuls chez ladite G........

celuy quy se trouvoit seul s'enfermoit avec ladite G........ dans un petit cabinet où il y a un lit après avoir fait collation et où ils restoient l'espace d'une heure, quelque fois plus, quelque fois moins, et qu'il n'y a aucuns de ces religieux quy n'ayent estez enfermez séparément dans le cabinet et seuls avec ladite G........, ne sait pas ce qu'ils y faisoient; dit qu'elle leur a veu plusieurs fois mettre aux uns et aux autres, tout en cousant, la main sur la gorge de ladite G........ et l'embrasser, ensuitte envoyoient quelques fois le matin chercher du vin et des petits patez et l'après midy de la bière et des eschaudez qu'ils mangeoient dans le petit cabinet; observé qu'alors Marie G........., à présent femme du nommé G........, paticier et quy n'estoit pas mariée, estoit aussy de la partie. Despose encore que ledit d'H......... ayant un jour demandé permission à son prieur pour aller en campagne, quy le lui accorda, il estoit entré chez ladite G........ ce jour là à sept heures du matin et n'en estoit sorty le mesme jour qu'à six heures du soir, n'ayant pas estez en campagne, au contraire ayant esté enfermé dans ledit cabinet toute la journée, tant avec ladite Marie G......... qu'avec ladite Angélique sa sœure quy l'alloit relever. Dit de plus qu'il y a trois ans le régiment royal Roussillon estant alors en garnison en cette ville, elle a veu souvent un cavalier dudit régiment appellé Saint-D.... aller voir ladite Angélique etc.

XV

CLAUDE DUFLOS

Graveur, né à Coucy-le-Château en 1665?, mort à Paris le 19 septembre 1727.

Les nombreux biographes qui se sont occupés jusqu'ici de ce célèbre graveur, le faisaient naître : l'un, Mariette, à Soissons, les autres à Paris. Dans une étude, parue en 1884 dans le Bulletin de la Société académique de Laon, M. Édouard Fleury — frère de Champfleury — a le premier rectifié cette erreur, s'appuyant sur le portrait même de *Claude Duflos*, gravé par son fils et sur lequel se trouve l'inscription suivante : « *Claude Duflos, graveur, né à Coucy-le-Château en l'année 1665, mort à Paris le 19 septembre 1727. Gravé par Cl. Duflos son fils* ».

Une lacune existant dans les registres de l'État civil de Cou-

cy-le-Château, précisément en l'année 1665, il n'était pas possible de retrouver l'acte de baptême de notre graveur.

Un acte de tutelle que nous avons relevé au Greffe du tribunal civil de Laon nous donne toutefois la date de la mort du père de *Claude Duflos* avec les noms et l'âge de ses frères et sœurs, détails qui ont leur importance, puisqu'on ne connaissait jusqu'ici rien de positif sur la famille de ce graveur. Voici cette pièce :

Du samedy 2 mars 1675.

Pardevant Nous Jacques Courderoy, conseiller du Roy, le procureur du Roy en ce baillage demandeur en création de tutelle, contre *Catherine Petit*, vefve de *Jacques Duflos*, vivant *Me chirurgien demeurant à Coucy*, Me Jean Destrée procureur, Charles Picard, Anthoine Deparis, François Colaye, sergent-royal, demeurans audit Coucy, tous parens ou allyé des enffans mineurs dudit deffunt et de ladicte Petit.

Sont comparus lesdits Petit, Destrées, Picard, Deparis, Colaye et Maillard, lesquels après serment par eux fait et après avoir conféré ensemble, nous ont raporté avoir volontairement et d'une commune voix nommé pour tutrice à Catherine-Marguerite aagée de dix ans, *Claude-Jean-Jacques* aagé de huit ans, Marye aagée de sept ans, *Pierre* aagé de dix-huit mois et Charlotte Duflos aagée de deux mois et demy, effans mineurs dudict deffunt et de ladicte Petit, la personne de ladicte Petit leur mère, comme jugeant icelle capable de la régir et gouverner; sur quoy ouy le procureur du Roy quy na dit moien pour ce empecher, mesme ladicte Petit quy a consenty faire la charge, Nous l'avons icelle Petit nommée et esleue pour tutrice ausdicts mineurs, après quycelle l'a volontairement accepté et fait le serment en tel cas requis et accoustumé, etc.

CATHERINE PETIT. — DESTRÉES. — MAILLIART. — PICARD. — DE PARIS. — COLAIE. — COURDEROY. — LE GORJU.

Arch. du Greffe du Tribunal civil de Laon, liasse 533.

Ainsi le graveur *Claude Duflos* est le fils de ce Maître chirurgien. C'est évidemment lui qui est désigné dans cet acte sous les prénoms de *Claude-Jean-Jacques*. Si on admet que l'âge de 8 ans, qui lui est donné ici, est exact, il serait alors né vers 1666 ou 1667, ce qui fait une légère différence avec la date de 1665 inscrite par son fils sur son portrait.

Parmi les membres de la famille Duflos de Coucy nous trouvons, en 1609, Charles Duflos, sergent-royal et, en 1626, Jacques Duflos, procureur, qui sont vraisemblablement les ancêtres du graveur.

Vers la même époque nous trouvons à Laon et à Marle deux Duflos aussi chirurgiens.

Dans son étude sur les Audran, M. Duplessis a donné un tableau généalogique de cette famille. Un renseignement important concernant *Claude Jean-Jacques Duflos* s'y trouve. Hélène Licherie, sœur du peintre Louis Licherie et épouse de Gérard Audran, assiste, le 26 avril 1695, au mariage de *Claude Duflos* avec *Catherine Antoine*.

En novembre 1693 la mère de *Claude Duflos* vivait encore car on la voit soutenir un procès contre un marchand de Laon. Il est donc maintenant certain que lorsque notre graveur quitta Coucy-le-Château pour aller se fixer à Paris, son père était mort. Duflos devait vraisemblablement disposer d'un petit patrimoine.

DEBPTE POUR HONORÉ LAURE

M^tre^ PAINTRE DE TOLON

(1646)

Communication de M. Charles Ginoux.

L'an mil six cens quarante six et le seizième jour du mois d'apvril, apprès midy, establi en personne par devant moy, not^e^ royal, et le sieur soubznomé *Antoine Grasset* m^tre^ coupeur (tailleur) de pierre de ceste ville de Tolon, lequel, de son gré par soy et les siens, a confessé et confesse avoir heu et receu comptant, a pret, de *Honnoré Laure* maître peintre de ceste ville, pre^t^ et stipp^t^, la somme de cent trois livres de ledict pretement et reallement en realles despaigne (d'Espagne) et monoye comptés ez nom et au veu de moy, not^re^ a son contentement, et laquelle susd^te^ somme de cent trois livres ledict

Grasset a promis, promet payer, vendre et expédier audict *Laure* ou ez, dans six mois prochains d'huy, comptable, en bonnes espèces en argent et poix espais sans contre. A peyne de toubz despans, domage et inthes, sous l'obligation de sa personne et bien pretz et advans à toutes Cours requises, et la juré et requis acte concédé. Faict et publié audit Tolon dans la maison d'habitation dudict *Laure*, ez pre ces de *Clair Bosquet*, paintre, et Joseph Isnard dudict Tolon tesns requis,

Antoine GRASSET, H. LAURE, C. BOSQUET, J. ISNARD et de moy not. royal de Tolon soubsné.
COGORDE, not.

Du troiziesme octobre aud an le susdict acte a été barré et courelle (?) du consantement dudict *Laure* et confessant avoir receu dudict *Grasset*, débiteur, les cent trois livres contenues au susd. acte par et reallement en doubles escus or espaigne (Espagne) et en bonnes espèces comptés et nombre au veu de moy et à son contentement et l'en aquitte sans rappel soubs peynes et obligations... contenues au susd. acte et au lieu susd. présts Joseph Isnard et Charles Donnadieu mtre tailleur d'habis dudict Tolon tesms requis soubzs.

H. LAURE, J. ISNARD, Anthoine GRASSET, Charles DONNADIEU et moy not. soubs
COGORDE, not.

(Minutes de Me Cogorde, notaire à Toulon, année 1846, déposées chez Me Aube, notaire).

SOMMATION POUR HONORÉ LAURE

Mtre PEINTRE

CONTRE VERDELET

(1646)

Communication de M. Charles Ginoux

Seroit que Honoré *Laure*, mtre peintre de ceste ville de Tolon, ayant arranté et baillé à ferme au sieur *Verdelet*, mtre mesnuzier de ceste ville de Tolon, une partie de sa maison et bouctique par lui

acquise des hoirs à feu Honoré Batarel, audict Tolon et sur la place Saint-Pierre, pour la prés[e] année qui doit eschoir en la feste Saint Michel de septamb[re] prochain, moyenant le prix et rante de cinquante une livre payable moitié audict Saint-Michel deubes qui diroit ès l'entrée, et l'autre moytié aux festes de Paques ensuivantes ; et faute dy avoir satisfaict fors que une piastre par Roussart dict, ledict *Laure* et pour... et pendant lad. demeure et habitation lad. maison, ayant desmontré mesnace de... (ruine ?) ledict *Verdelet* auroit requis ledict *Laure* et faict enthandre qu'il ne vouloit courir fortune en lad. maison qu'elle debvoit estre réparée et pendant ce qu'il trouveroit en ce logis ailleurs un autre logement et bouticque sur la maison de Cyprien Daniel que ledict *Laure* auroit promis payé en sa descharge au lieu et place de la sienne, laquelle l'ayant réparée, auroit requis ledict *Verdelet* d'y retourner pour y continuer son temps, puis le douzie du courant et déclaire qu'il ne vouloit continuer le payement de lad. rante audict Daniel aind au contraire qu'il heust à luj payer la somme de quarante huict livres deux soulz, reste de sad. rante, et neanltmoings la maison dudict Daniel courira estre propre sur vous dès le susd. jour douz[e] du courant et du chommage de la sienne, et faute dy revenir et autrement de tout ce qu'il peult et doibst protester de droict, requerant acte et de votre reponse pour s'en servir et prouvoir comme de raison.

H. LAURE.

L'an mil six cens quarante six et le vingt troiz[me] jour du mois dapvril, après midy, au requis dudict *Laure* par moy not[re] soubs[né], la sommation réquizition et protestation cj dessus a esté leue inthirimée et signiffiée audict Roussart, entendant, lequel a dict qu'il y fera sa response par advis et conseilh, et acte concédé faict audict Tollon et au devant de la maison d'habitation dudict Roussard tenu à rante dud. Daniel en prés[ce] de Jean Boyon, m[tre] mesnuzier et Joseph Isnard, bourgeois dudict Tolontes m[s] requis et soubs[nés], fors led. Roussard qua dit signeroit en payant sa rante.

J. ISNARD, Jean BOYON et de moy not[re] royal de Tolon soub[né].

COGORDE, notaire

(Minutes de M[e] Cogorde, année 1646, déposées chez M[e] Aube, notaire.)

ALBERT DU PARC, ANTOINE FLEURY, FRANÇOIS CARAVAQUE, CLAUDE DUBREUIL, sculpteurs,

Charles, Jacques et Joseph GOMBERT et JOSEPH POMET, architectes ou maçons [1].

CONSTRUCTION ET DÉCORATION DE LA NOUVELLE FAÇADE DE LA CATHÉDRALE DE TOULON (1696-1701).

Les travaux mis aux enchères le 6 avril 1696 ne furent adjugés qu'après de nombreuses vacations, alors que trois enchères seulement étaient annoncées. Ils furent disputés longuement et avec opiniâtreté par trois des quatre concurrents qui prirent part à l'adjudication. Une surenchère de 4.000 livres, faite d'un coup, par *Caravaque*, après que l'adjudication avait été délivrée à *Du Parc* sur sa seconde offre de 7.000 livres, a lieu de surprendre. C'est que, probablement, *Caravaque* ayant eu vent d'une augmentation d'ouvrages, non encore publiée, dont la valeur lui était connue, crut pouvoir surenchérir de pareille somme. En fin de compte, à la suite d'un rabais de 500 livres fait par *Du Parc* sur une nouvelle offre de 12.000 livres de la part de *Caravaque*, de *Du Parc* et d'un nouveau concurrent, le marché fut passé à ce même *Du Parc*, qui, ensuite, s'adjoignit *Fleury*, comme associé. Mais, *Caravaque* retourné à Marseille, ne se tenant pas pour battu, fit parvenir, sept jours après la passation de ce marché, par voie d'huissier, aux maire et consuls, une requête par laquelle il déclarait faire un rabais de 1.000 livres, avec promesse de donner des facilités pour le payement des 11.000 livres de son offre, les menaçant de se pourvoir en justice pour les dépenses et dommages occasionnés par ses déplace-

1: *Du Parc*, originaire de la Lorraine, résidant à Marseille; *Fleury*, de Toulon; *François Caravaque*, second grand prix de sculpture, en 1674, de l'Académie de Paris, résidant à Marseille; *Claude Dubreuil*, de Toulon (?); les trois *Gombert* et *Pomet*, de Toulon. (Arch. comm. DD. 18, registre, f° 430.)

ments, etc., s'ils ne lui délivraient pas le marché. Les consuls, ne tenant aucun compte de la sommation de *Caravaque*, donnèrent par acte du 22 mai 1696, passé devant le notaire Roustan, c'est-à-dire le lendemain de la réception de la sommation, le prix fait aux sieurs *Du Parc* et *Fleury*, moyennant la somme de 12.000 livres.

Ces derniers eurent à se repentir de leur entreprise, à cause de pertes assez grandes qu'ils éprouvèrent, et qui, deux ans après, leur firent abandonner les travaux de la façade de l'église. Cependant, après la désertion de *Du Parc*, retourné furtivement à Marseille, Barcillon, fournisseur du cautionnement, et son neveu, *Antoine Fleury*, reprirent les travaux, qu'ils terminèrent en 1701.

Ch. GINOUX.

ADJUDICATION DE LA NOUVELLE FAÇADE

Du sixieme jour d'avril mil six cens quatre vingt seise dans l'hostel de ville pardevant nous secretaire et greffier de la communauté de cette ville de Toulon de l'authorité de messieurs Gabriel de Burgues sieur de Messiessy, Michel Brun [1], advocat en parlement et Jacques Roche maire et consuls lieut^ns^ de Roi au gouvernement de lad. ville, seig^r^ de la Valderdenne à la requisition de M. Jean Légier com^re^ et procur^r^ du roj et de la ville, du consentement en la presance aussi de Messire Pierre Vallavieille archidiacre et économe du chapitre de leglise cathedralle dud. Toulon et en exécution, de la transation passée entre led. chapitre et lad. comm^té^ le vingt cinq novembre dern^r^ a esté mise et exposée aux encheres au rabais les travaux et ouvrages à faire des trois portes de la façade entière de lad. eglise suivant et conformément aux dessin et devis qui ont esté fait et choisis signés par lesd. sieurs Maire et consuls et par led. s^r^ économe joints au présent cayé au moyen de quoj les offres seront receues dans l'hostel de ville de ceux qui se présenteront en donnant bonne et suffisante caution et la présente proclamation sera pour la prem^re^ enchère; la seconde se faira le lundj sexiesme dud. mois; ét la troisiem et d^re^ le jeudi vingt six p^r^ estre passé l'adjudication et la deslivrance en faveur de celluj qui faira l'offre plus advantageuse sauf le temps qui sera réglé pour passer le contrat, et ont signé.

VALLAVIEILLE, archidiacre; BURGUES, maire; BRUN, consul.

1. Michel Brun qui, après la mort de sa seconde femme, devint beau-frère du peintre *Jean-Baptiste Vanloo*, en épousant sa sœur, et dont il était beau-père par le mariage de ce dernier avec sa fille Marguerite.

Du lundi seisiesme dud. mois d'avril au lieu et pardevant que dessus a esté procédé à la seconde enchere des ouvrages et fournitures à faire pour l'entrée de lad. eglise suivant les dessein et devis mentionnés au verbal cy dessus et ont signé :

VALLAVIEILLE, archidiacre et économe ; BURGUES, maire ; BRUN, conseul.

Du mardi dix septieme dud. mois est comparu s^{r} *Albert Duparc*, architecte et sculpteur, demeurant à Marseille, lequel a offert de faire les ouvrages et fournitures mentionnées aux dessein et devis cy dessus, remis^{t} moy^{t} huict mille livres payables à mesure de l'ouvrage et promet de donner suffisante caution et a signé : Albert DUPARC.

Du jeudi vingt six^{e} dud. mois davril, au lieu et pardevant que dessus, a esté procédé à la trois^{e} et dern^{re} enchère des ouvrages et fournitures à faire pour l'édiffice de l'entrée de lad. église, et ont signé :

VALLAVIEILLE, archidiacre ; BURGUES, maire ; BRUN, conseul.

Dud. vingt six^{e} dud. mois davril est comparu *Antoine Fleury*, sculpteur dud. Toulon lequel a offert de faire les travaux ouvrages et fournitures moyenant sept mille cinq cens livres payables comme dessus, promet de donner caution et a signé : A. FLEURY.

Du mesme jour, est comparu led. s^{r} *du Parc* lequel a offert de faire lesd ouvrages moy^{t} sept mille livres payables comme dessus et de donner caution et a signé : Albert DUPARC.

Dud. jour est comparu led. s^{r} *Fleury* lequel a déclaré qu'il fait sa démission et qu'il ne veut plus susdire à l'offre dud. s^{r} *Duparc* et a signé : A. FLEURY.

Dud. vingt sixie^{me} avril aud. an, attandu que le temps fixé pour les trois enchères est expire que ceux qui ont fait des offres ont mis leur démission, Monsr l'économe dud. chapitre et lesd. s^{rs} maire et consul ont deslivré et adjugé lesd. ouvrages aud. s^{r} *du Parc* sur le pied des sept mille livres de son offre et ordonné que le contrat lui soit passé, sauf trois jours, et ont signé : VALLAVIEILLE, archidiacre ; BURGUES, maire ; M. BRUN consul ; Albert DUPARC.

Du vingt septième du mois d'avril, est comparu *François Caravaque*, sculpteur, demeurant à Marseille, lequel a offert de faire les ouvrages travaux et fournitures pour l'édiffice des trois entrées aux trois portes de l'église cathedralle suivant le dessein et le devis cy joints signés par lesd. s^{rs} maire et consuls et par led. s^{r} économe du chapitre moy^{t} la somme de onze mille livres payables à mesure du travail et a signé : CARAVAQUE, pour onze mille livres ; Jacq. BRUN ; Jacques MARTIN ; BARRY.

Du cinquième jour du mois de may mil six cens quatre vingts-seise, est comparu ledi. s[r] *Albert Du Parc*, lequel a déclaré se demettre de l'ofre par luy cy-dessus faite, et n'en rien prétendre aud. ouvrage mantioné en son ofre et a signé : Albert DUPARC.

Du septie dud. mois de maj est de nouveau comparu led. *Caravaque*, lequel ayant eu connoissance de laugmentation qui a esté faitte au devis de lad. entrée a offert de faire lesd. ouvrages et augmentations pour douze mille livres sur la caution qu'il a présentée et a signé pour cinq cens (de cautionnement). CARAVAQUE.

Du huitieme dud. mois de may, sont comparus *Charles* et *Jacques Gombert*, maitres massons, et *Joseph Pomet*, tailleur de pierre, lesquels, conjointement et solidairement, ont offert de faire tous les susd. ouvrages et augmentations pour le prix de douze mille livres, sous la caution de *Joseph Gombert*, aussi maitre masson, et ont signé : Jacques GOMBERT, marque dud.; Charles GOMBERT; Joseph POMET; J. GOMBERT.

Du neuf[e] dud. mois de may est comparu led. *Caravaque* lequel a déclaré ne vouloir susdire à l'offre cy dessus faitte par led. *Gombert*, et qu'il fait demission et a signé : CARAVAQUE.

Du neuf dud. mois de may, est comparu led. s[r] *Albert Duparc*, lequel a offert de faire les susd. ouvrages et nouvelles augmentations conformement au dessein et devis pour la so[e] de douze mille livres sous la caution du s[r] Barcillon, maitre du Jeu de Paume, moyennant quoy, il ne demande aucun payement du dessain par luy fait de l'ordre de M[rs] du chapitre et de M[rs] les maire et consuls, non plus que du voyage et séjour qu'il a fait depuis en cette ville pendant six semaines, lesquels frais et dessein il évalue à cinq cens livres et ont signé : Albert DUPARC.

Du quatorsie jour de maj mille six cens quatre vingt seise, attandu que tous ceux qui ont cy dessus fait des offres ont déclaré ne vouloir plus susdire à celle faitte par le sieur *Duparc* le neuf[e] de ce mois comme plus advantageuse, Messieurs les Maire et consuls présent, M[r] le procureur du roj et monsieur l'économe du chapitre ont de nouveau adjugé et deslivré aud. s[r] *Duparc* par une nouvelle enchère le travail ouvrages et fournitures à faire pour la construction de la porte principalle et l'entrée de lad. eglise suivant et conform[t] au devis cj joint signé et accordé comprenant les colonnes et le tympan (fronton) sur le pied de son offre au moyen de laquelle il en compette ce prix : sept mille livres à lad. comm[té] et aud. chapitre sur la proportion à laquelle chacun doit entrer. Et les cinq mille livres du suplement de la somme demandée et accordée aud.

s^r *Duparc* par son offre de douze mille livres doivent estre payées par les chapelles de N^tre Seigneur et de N^re Dame sur ce qui sera réglé entrelles p^r les deux entrées (portes latérales de la façade) qui seront faites aux nefs desd. chapelles p^r respondre à celle du milieu, et ordonné que le contrat lui soit passé après trois jours et ont signé : Burgues, maire; Brun, conseul; Vallavieille, archidiacre et économe; Légier, Pr du Roy; Albert Duparc, marque de Barcillon, caution ; Roustan.

SOMMATION FAITE A M^rs LES MAIRE ET CONSULS DE TOULON, A LA REQUÊTE DE FRANÇOIS CARAVAQUE

A la requeste de *François Caravaque*, esculteur, résidant à la ville de Marseille, soit demonstré a messieurs les consuls et comm^té de ceste ville que sur la notice qu'il eust que la fabrique et construction des entrées des portes de l'église cathédralle quy doivent estre faite de neuf devront estre exposées à lenchère au rabais sur le pied d'un dessein et devis quy en fust dressé, il seroit venu diverses fois en cette ville pour y fere des offres ayant par sa presance procuré un rabais de l'ouvrage très considérable et par ainsy fait le proffit et advantage de la comm^té et des autres corps quy doivent contribuer à la depance de cette entreprise, cependant il est tenu a sa connaiss^ce qu'il a esté fait une offre de douze mil et comme il desire de diminuer led. ouvrage c'est ce sujet que sans la presance desd. sieurs Maire et Consuls il leur déclare qu'il offre de le faire pour onze mille cinq cens livres sur le pied du dessein et du plan quy a esté fait à condition qu'il n'y sera rien adjouté augmenté ny... directement ny indirectement et de donner bonne et suffisante caution, laquelle somme lui sera payée à mesure et à proportion des mathériaux qui seront sur le lieu pour emplojer et sur les mandats et ordre que led^r *Caravaque* en dressera au sieur trésorier quy seront arrestés à la fin de chaque mois, les soment et interpellant de lui passer la délivrance, et a faute de ce fere de se pourvoir en justice, mesme de Cour, sur despans, domages et suite et séjour, dont acte et a signé Caravaque, à l'original.

L'an mil six cens quatre vingt seise et le vingt un jour du moys de may, à la requeste dud. *François Caravaque*, esculteur, je, huissier de senechal de Toulon, soussigné, avons signiffié la susd. sommation, aux termes y contenus, auxd. sieurs maire et consuls à ce qu'ils nen ignorent parlant à la personne du s^r de Burgues maire et premier consul, lequel a dit qu'il presup pour la comm^té de la

nulité de la presante sommation et a recu copie expedon de ladte sommation et exploit [1]. BARBAROUX.

(Archives communales, série DD. 18 et 103, cartons.

DEVIS ET ESTIME DE LA SCULTURE QU'IL A A FAIRE A L'ESGLISE PAROISSIALE DE TOULLON

Premierement.

Pour le piedestal (acrotère), urnes et fustons (guirlandes) au-dessus de la corniche (entablement) estimé à	150 l.
Plus, pour les modillons de la corniche se monte à..	50
De plus, les chapiteaux réduits à trois de chasque costé, monte à bott. la pierre........................	180
Pour les ornemts de la fenestre avitre et armoirie quil sont au-dessous monte à............................	130
Plus, pour le barrelief et trois enfans audessus de la petite porte fait la somme de......................	250
Pour la porte et bois, et menuiserie et sculture.....	260
Ensemble :	1.020
Lesdts travail cy-dessus faut le double, d'autant que jay pris que la moitié, se monte a..................	2.040
Pour le milieu dudt ouvrage, audedans du fronton, deux grandes figures avec les armoiries a............	360
Plus, pour le dessus de la grande porte les deux figures la Foy, la Charité et le dedans du fronton............	350
Encore, pour la menuiserie et barrelief de deux figures. pour la grande porte du milieu, le tout de bois de noyer, se monte a..................................	340
Ensemble :	3.090

DUBREUIL.

Pour ma paines et vacations, prions Messieurs les Consuls de voulloir ordonné la somme de quatorze livres.

(Arch. comm., série DD. 103, carton.)

1. Cette sommation resta sans effet; le prix-fait de la façade de l'église fut donné aux srs *Du Parc* et *Antoine Fleury*, par acte du 22 mai 1696, notaire Me Roustan, moyennant la somme de 12.000 liv.

ACHÈVEMENT DE LA FAÇADE DE LA CATHÉDRALE

(1701)

Albert Du Parc ayant renoncé à son entreprise, et pris le chemin de Marseille, *Antoine Fleury*, qu'il s'était associé après l'adjudication, et Pierre Barcillon, oncle de ce dernier, et fournisseur du cautionnement, continuèrent les travaux de la façade. En juin 1698, ils reçurent un premier acompte de 359 livres 9 sols 3 deniers, à déduire des sommes promises à *Du Parc* et *Fleury*, un deuxième acompte au mois de décembre de la même année. L'entier paiement leur fut fait en 1702.

QUITTANCE PO^r LA COMM^te ET LE CHAPITRE

L'an mil six cens quatre vingt dix-huit^e et le dixhuict^e jour du mois de juin, après midy, pardevant nous, serétaire et greffier de la comm^té de cette ville de Toulon, et tém. soubs., fut présent en personne Pierre Barcillon, maître du Jeu de Paume de cette ville de Toulon, lequel tant en son nom propre comme caution d'*Albert Duparc* et *Antoine Fleury*, sculpteurs, à l'entreprise des entrées des portes de l'église cathedralle de lad. ville par le contrat de prix fait sur ce passé le vingt deux^e maj mil six cens quatre vingt seize, qu'au nom desd. *Duparc* et *Fleury*, sollidair^t obligés, a receu a compte en louis d'argent faite reelle numer^on en notre presance de Mess^re Laurent Ardisson pretre baillé du venerable chapitre de lad. église, presant et stipulant payant des deniers dud. chapitre de sa recepte et suivant les mandats des s^rs capitulants en la presance et du consentement de Messieurs Joseph Catelin, sieur de la Garde, François Brun et Pierre Jacon, maire et consuls, lieutenants du Roy au gouver^t de lad. ville, seigneurs de la Valdardenne, la somme de trois cens cinquante neuf livres, neuf sols, trois deniers qui sera sur le tant moins et à bon compte des sommes promises auxd. *Duparc* et *Fleury* sollidairement obligés à l'édiffice desd. entrées, de laquelle somme de trois cens cinquante neuf livres neuf sols trois deniers led. Barcillon en quitte et descharge led. chapitre et a pour l'observation de ce obligé ses biens presents et avenir à toutes Cours av. ren.^t et serment requis. Acte fait et passé à Toulon, dans l'hostel de ville, tem^s requis et soubn^nes; led. Barcillon a dit ne scavoir escrire. CATELIN, maire; BRUN, consul; JACON, consul; ARDISSON, bail.; TROTEBAS, adj^t; LAURE; ROUSTAN, notaire.

Controllé à Toulon, le dernier juin 1698. Receu douze sous, six deniers. MOUTTON, comis [1].

(Archives communales, DD. 18, registre, f° 430.)

ALEXANDRE DE FRANCE ET JOSEPH JESSE, PEINTRES

CONSTITUTION DE RENTE

(1702)

Communication de M. Charles Ginoux.

L'an mil sept cent deux et le dousiesme jour du mois de mai avant midi, pardevant nous, secrétaire greffier de la comm^{té} de cette ville de Toulon et témoins soubsignés furent présants en leurs personnes Messieurs Josep Dastour, Blanc Ignace Baudon et Toussaint Granet, maire et consuls, lieut^{s} pour le Roy au gouvernement de la ville, seigneurs de la Valdardene, lesquels, au nom de la communauté et ensuite de l'ordonnance rendue par Monseigneur Lebret, intendant de justice en cette province, mise au bas de la requête présantée le vingt sept mars dernier, ont vendu et aliéné, vendent, transportent, promettent faire avoir et tenir garantie et deffendre de tous troubles, évictions et empechement envers et contre tous qu'il app.^{dra} sous les causes, translations requises et nécessaires en faveur d' *Alexandre Defrance* et *Joseph Jesse* m^{tres} peintres de la ville, présant, stipulant, une pension annuelle et perpétuelle de la somme de cinquante cinq livres par chacun an, sans division ni diminution de son principal que lesd. s^{rs} maire et consuls ont mise et imposée, mettent et imposent surtout et chacuns les biens rentes et revenus de lad. comm^{té} franche et quitte auxd. s^{rs} créanciers, chacun pour ce qui le concerne, de toutes charges, subcides et impots mis et à mettre par qui et par quelle cause que ce puisse estre, payable à la fin de chacune année à compte du jourd'hui quelle commense de courir, pour continuer annuellement et perpétuellement tant que la com^{té} demeurera saisie de la somme capitalle de lad. rente ou constitution de pension est faitte moy^{t} le prix et somme de onse cens livres revenant à raison du denier vingt suivant l'édit du Roj, laquelle

1. Pour la deuxième quittance, voy. *Revue de l'Art français*, année 1889, p. 124-125.

somme de onze cens livres lesd. srs maire et consuls ont receu maintenent comptant en louis d'or et d'argent, faite réelle numeraton en notre présance, sçavoir : huict cens livres dud. sr de *France* qui produisent quarante livres de pension et trois cens livres dud. sr *Jesse* qui prenent quinse livres de la pension, de quoy les quittent et deschargent respectivement, ayant lesd. srs maire et consuls déclaré d'avoir pris lesd. sommes en la manière susd. pour les employer au payement de partie des trois mille quatre cens livres que lad. commté de Toulon doit au Roj pr l'utancille la concernant des troupes entretenues sur la frontière, ce qu'il promettent de faire et d'énoncer dans les quittances qu'ils raporteront, que lesd. deniers ont été fournis par lesd. *Defrance* et *Jesse* conformt au contenu de lad. ordonnance qui permet l'emprunt à lad. condition. Et pour l'observation de ce que dessus, lesd. srs maire et consuls ont obligé les biens, rentes et revenus de la comm té, suivant le principe, les autres parties les leurs, à touttes cours. Acte rendu et serment requis par lequel il ne sera fait aucun préjudice à une pendante constitution passée en forme due pour la somme de sept cens livres somme pour un autre sujet. Fait et passé à Toulon dans l'hostel de ville ; présans : MM. François Trotebas adt. et Antoine Martin, de lad. ville, témoins requis et signés avec les parties ;

d'ASTOUR, maire ; BAUDON, consul ; GRANET, consul ; DEFRANCE ; JESSE ; TROTEBAS ; MARTIN ; ROUSTAN.

Controllé à Toulon le 16e mai 1702 ; R. deux livres dix sols.

TERNEL.

(Archives communales de Toulon, DD. 18, registre, fo 523).

JEAN-LANGE MAUCORD, SCULPTEUR ET JACQUES VOLAIRE, PEINTRE

SCULPTURE, PEINTURE ET DORURE DE L'AUTEL DE LA CHAPELLE DE L'HOPITAL DU SAINT-ESPRIT.

(1734-1735)

Communication de M. Charles Ginoux.

Nous sommes convenus, Messieurs les Recteurs de l'hôpital Saint-Esprit et le sieur *Ange*, sculpteur, de faire un tabernacle à l'hôtel de

la chapelle conformément au dessein que le sieur *L'Ange* a produit et qui est signé de nous recteurs dudit hopital dont la menuiserie sera de bois du nord et la sculpture de bois de tremble ou tille (tilleul), et le sieur *Ange* ne sera tenu à aucune autre fourniture que de celle du bois, promettant de le finir dans trois mois de temps à commencer du jour de la convention pour le prix de deux cens livres seulement, ayant égard à l'indigence dud. hopital, de laquelle somme il lui en sera compté cent livres par avance pour payer les ouvriers qui travailleront aud. tabernacle et les cent livres restentes seront payées lors de louvrage fini et mis en place.

Fait double à Toulon le 16[e] may 1734.

Louis TOURNIER; AICARD; GUBERT, recteur; GRAUGNARD, recteur; BRÉMOND; ISNARD, recteur; BLAIN, recteur.

Payements.

Mons[r] Grognard, recteur et trésorier de l'hopital Saint-Esprit de cette ville de Toullon est prié de payer au s[r] *Lange*, maître sculpteur entretenu dans l'arsenal du Roy, la somme de cent livres qui luy reste deue pour entier payement du tabernacle qu'il a fait à l'autel de la chapelle dud. hopital, et en raportant le pres[t] mandat quittancé par led. s[r] *Lange*, lad. somme luy sera passée en décharge dans son compte; à Toulon le douze juin mille sept cent trente cinq.

MOURCHON; BRÉMOND; GUBERT, recteur.

J'ay reçu la somme mentionnée cy dessus pour entier payement du tabernacle fait pour l'église de l'hopital, des mains de Mons[r] Grognard recteur et trésorier dud. hopital, dont, contant, les quitte.

A Toulon, ce 13 juin 1735.

LANGE.

Il est mandé à M. Graugnard, recteur et trésorier de l'hopital Saint-Esprit, de payer au s[r] *Volaire*, peintre de cette ville, la somme de trente livres pour reste de soixante livres du prix fait que nous lui avons donné, pour dorer en or d'Allemagne et peindre le tabernacle et devant d'autel de l'église de notre hopital, et raportant la présente avec acquit lad[te] somme de trente livres nous sera admise en décharge.

A Toulon le quinze octobre mil sept cent trente-cinq.

GUBERT, recteur; MINOTTY, recteur.

Pour acquit, VOLAIRE.

(Archives hospitalières de Toulon, E. 51, carton, année 1735.)

ÉTABLISSEMENT DU MUSÉE DE MARSEILLE

1794

Communication de M. Charles Ginoux.

Les sieurs Martin et Giraudy, nommés Commissaires lors de l'organisation de la Commission temporaire des Arts du district de Marseille, rendent compte aux Représentants du peuple des travaux accomplis par cette Commission, établie pour la recherche, l'inventaire et la conservation des livres, tableaux et autres objets d'art trouvés dans les églises, les couvents et les maisons des émigrés. Ils demandent, en même temps, au nom de ladite Commission, que l'administration des biens des émigrés leur accorde un édifice national convenable en tous points, et, pour que l'établissement de l'inventaire ne souffre aucun retard, de leur adjoindre deux membres qui s'occuperont de la formation d'un nouveau dépôt. Après avoir visité la Maison des Ignorantins (située au pied de la montagne de Notre-Dame-de-la-Garde), et l'avoir reconnue propre à recevoir les collections, puis pris un arrêté et nommé un conservateur, ils avouent que l'église des Bernardines serait également susceptible de servir de dépôt, mais, qu'étant occupée par les ateliers révolutionnaires et que les terrains qui en dépendent pourraient être vendus beaucoup plus avantageusement que ceux des Ignorantins, ils avaient préféré ce dernier local. Que si les Représentants et les administrateurs ont choisi celui des Bernardines (dont les terrains sont aujourd'hui occupés par le Lycée) et demandé la révocation de leur arrêté, c'est à cause de l'éloignement du centre de la ville de la Maison des Ignorantins, c'est-à-dire pour éviter la perte de temps que leur occasionnerait cet éloignement.

Ch. GINOUX.

I

Au port de la Montagne, le 13 vendémiaire, l'an 3e de la République (4 octobre 1794).
Liberté, Égalité.

COMPTE QUE REND LA COMMISSION DES SCIENCES ET ARTS ÉTABLIE DANS CETTE COMMUNE AUX REPRÉSENTANTS DU PEUPLE

Citoyens Représentants,

La Commission établie pour la recherche, l'inventaire et la mise en ordre des monumens des arts, provenant du déblay des maisons des traitres toulonnais, t'a rendu compte de son travail jusques au 29 fructidor.

Tu verras par l'extrait cy-joint, de celui rendu décadi dernier au Comité d'instruction publique et des arts réunis, que ce travail est bien avancé; mais il le serait encore davantage sans les entraves que la Commission éprouve encore du côté du local où le dépôt a été formé, de saproprié de tout ce qui peut accélérer les opérations, trop resserré pour contenir même avec quelque ordre ce qui est récolté; humide dans le rez-de-chaussée et ouvert de toutes par au vent, à la pluye et à la poussière.

D'après cet exposé, la Commission après t'avoir fait observer qu'il n'en étoit pas ici comme ailleurs, où les commissaires nommés par les Districts, opéroient sur des dépôts tous formés, qu'ils étoient soumis à la double tache d'inventorier, de rechercher et de déblayer ensuite, qu'ils ne pouvaient par conséquent suffire sans faire traîner les opérations en longueur, qu'enfin il devenoit indispensable de nommer encore un ou deux membres et de créer un troisième dépôt, pour récolter les restes échappés au pillage prolongé dans 500 maisons qui restent à évacuer.

La Commission t'invite en conséquence de l'autoriser à se faire délivrer par l'administration des biens des émigrés une maison nationale sèche, sure et appropriée de tabletes, et pour que la confection de l'inventaire ne souffre pas un long retard, d'adjoindre aux deux commissaires actuels un ou deux membres qui s'occuperont de la formation d'un nouveau dépôt tandis que nous travaillerons à l'inventaire du second dépôt placé dans la maison du cy-devant collége.

MARTIN. — GIRAUDY.

II

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU AUX COMITÉS D'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES ARTS RÉUNIS, DU DÉCADY. 10 VENDÉMIAIRE

(1er OCTOBRE 1794).

La Commission établie au Port de la montagne n'a cessé de vous donner pendant deux décades un résultat de son travail qu'à raison de ce qu'ayant été privée d'instructions pendant les deux premiers mois de son organisation elle avait été forcée de recommencer son inventaire pour se conformer plus exactement à vos vues. Elle en est aujourd'hui à 4750 nos d'ouvrages complets, de touts formats et reliés, composant ensemble environ 20.000 volumes. Elle a de plus inventorié quatorze porte-feuilles contenant des dessins choisis, des plans lavés et non lavés, au crayon et manière de crayon rouge et noir, lesquels porte-feuilles contiennent ensemble 2439 dessins. Outre l'inventaire de ces porte-feuilles la Commission a encore enregistré environ 60 feuilles volantes représentant les *Loges de Raphaël* gravées par *Volpat*, et autres feuilles représentant des marines et des batailles gravées par *Cochin* d'après *Vernet*, auxquelles on peut ajouter 24 feuilles d'anatomie par *Bouchardon.*

Nous avons aussi inventorié à part plusieurs volumes reliés contenant des gravures représentant 1° les événements les plus mémorables de l'ancien et du nouveau Testament 2° plusieurs plans d'architecture civile; 3° un volume de médailles frappées sous le règne de Louis XV; 4° des têtes de caractère par *Léonard de Vinci*; 5° enfin, des croquis d'après nature servant d'étude, le tout relié ou en cayers. La partie des tableaux dont le triage est fait depuis deux mois seroit déjà inventorié sans la maladie de l'artiste que nous avions associé à nos travaux. Les bustes en plâtre servant de modèles ont été presque tous délivrés aux dépôts formés dans l'attelier de peinture de l'arsenal, nous avons même déjà délivré plus de 600 volumes au musée.

L'on observe encore au Comité d'instruction publique et des arts, que, n'en étant pas ici comme dans les autres districts, où les commissaires ont trouvé des dépôts tous formés, il est impossible de fixer un terme à la durée de la Commission qui, forcée de travailler en même temps à inventorier ce qui est déjà rassemblé et à suivre pas à pas la Commission administrative dans les déblays qui lui restent à faire, regarde comme indispensable la nomination de deux nou-

veaux commissaires pour rassembler dans un troisième dépôt ce qui reste en arrière dans environ 500 maisons pendant que les commissaires actuels acheveroient d'inventorier ce qui se trouve rassemblé dans le dépôt où ils opèrent et dans celui ci-devant collège, qu'ils ne tarderont pas d'attaquer.

III

ÉTABLISSEMENT DU MUSÉE DE MARSEILLE

1794

Citoyens,

L'arrêté que nous avons rendu concernant les sciences et les arts n'a point été surpris à notre religion, nous nous étions portés sur les lieux et c'est après avoir vu et examiné le local que nous avons jugé qu'il pouvait servir de dépôt surtout à cause de sa situation isolée, de sa vaste étendue et de sa solidité. Nous savons que le citoyen que nous avons nommé conservateur était secrétaire général du département, c'est pourquoi nous ne lui avons point accordé d'honoraire, ce n'est donc point une place; si un jour elle rend des émoluments il optera. Nous avons trouvé la maison des cidevant Ignorantins si grande et les murailles maîtresses si fermes, des voutes si solides que nous faisons des vœux qu'on ait assez d'objets précieux pour la remplir un jour.

Vous parlez des vents froids qui dominent en hiver dans cette commune et de la chaleur en été comme des causes qui doivent faire rejetter cette maison, quelle misère! nous l'avons abordé cependant nous mêmes dans le temps le plus rigoureux, c'est qu'elle est très abordable en tout temps. Supposez que le site des jardins de cette maison qui sont déjà très grands ne permette pas d'y placer le jardin botanique, il n'y a point de mal de diviser ou de multiplier les lieux d'instruction. Nous avons vu qu'on n'allume point de feux dangereux à la Corderie, elle est d'ailleurs si large et séparée encore d'une rue de la maison qu'on ne peut s'allarmer de cela. Les matières inflammables qui sont dans les magasins de la maison ainsi que le four seront retirés. Les branches épineuses dont on parle pour les callefats sont extrêmement éloignées de la maison derrière une montagne, rien n'empêchera non plus qu'on les dépose plus loin. La fumée des fabriques ne portent point jusqu'à cette maison, son élévation et son éloignement le prouvent, quoique bâtie depuis plus de 40 ans, ses murs extérieurs n'en sont point affectés. L'air salin de la mer est moins sensible là qu'ailleurs, son élévation au pied du mont de la Garde le prouve, on n'y voit point de pierres de taille exfoliées.

On tirera un parti avantageux des Bernardines à la cessation des ateliers révolutionnaires, sa vente du pied de ce dernier domaine surpassera celle de la toise de l'autre. Il n'y a point de poudrière aux environs de cette maison, celle qui était au-delà du fort Saint-Nicolas a été supprimée depuis longtemps par le Gouvernement à cause de la proximité du port.

Non, citoyens, ce n'est pas tout cela qui vous fait invoquer l'assistance des administrateurs du district pour demander la révocation de notre arrêté, ce sont les deux heures chaque jour que les membres de la Commission perdraient pour aller ou venir le matin et le soir dans le lieu du dépôt, à vous entendre, on croirait Marseille plus grand que Paris où le savant, l'homme passionné de l'étude et l'amateur font des lieues dans cette ville pour s'instruire au Museum. Si vos efforts dites-vous, sont infructueux, vous cesserez de coopérer au travail du musée de Marseille, vos talens et vos lumières seront regrettés peut-être; que d'autres ne calculeront pas le sacrifice de quelques heures de la journée quand il s'agit du bien de la République !

IV

1794

Liberté, Égalité.

AUX CITOYENS REPRÉSENTANTS DU PEUPLE FRANÇAIS EN COMMISSION DANS LES DÉPARTEMENTS MÉRIDIONAUX, RÉSIDANTS A PORT LA MONTAGNE.

Citoyens,

Dans le mois prairéal (mois de juin dernier), les représentants du peuple organisant la Commission de cette commune me nommèrent commissaire pour la recherche, la mise en ordre et l'inventaire des monuments des Sciences et Arts. S'ils m'avoient connu, ils ne m'auroient pas placé dans un poste au dessus de mes forces. Connaissant les devoirs d'un vrai républicain, je me rendis à leurs ordres, quoique éloigné de cette commune. Je fis des réclamations fondées sur mon défaut de lumières, elles ne furent point accueillies, je mis donc la main à l'œuvre, commençant par les objets qui m'étaient le moins étrangers, laissant en arrière ceux auxquels je n'entendois rien. Ce qui reste à faire m'étant entièrement inconnu, je me croirais coupable envers la patrie si je ne sollicitais ma démission. Ce n'est ni l'intérêt ni ma tranquillité que je cherche; je demande ma démission d'un emploi doux et agréable pour un homme qui auroit

des talents pour aller en reprendre un fort pénible et désagréable; je veux en laisser un qui me donne 300 l. pour un autre qui ne me rendra que 100 l., mais, c'est l'intérêt de la patrie qui me dicte cette démarche ; c'est, qu'étant pour le moins inutile dans la Commission des Sciences et des Arts, je puis être utile dans le poste que j'occupais et qui souffre de ma longue absence. Ma démission ne sçauroit nuire à la Commission des Sciences et des Arts, puisque j'y laisseray deux collègues éclairés, qui me remplaceront par un homme plus en état que moi de répondre aux vues de la Convention nationale. Attentifs à tout ce peut qui contribuer à la prospérité de la République, je me flatte, citoyens représentants, que vous reconnoitrés la légitimité de ma demande et que vous agréerés ma démission.

MARTIN.

V

Liberté, Égalité.

EXTRAIT, PARTE IN QUA, DE LA DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DES ARTS DU DISTRICT DE MARSEILLE.

Du 7 frimaire au 3e de la République (27 novembre 1794).

Le citoyen *Guénin* a exposé ensuite que, dans les opérations qu'il est sur le point d'entreprendre, il aurait besoin d'une personne active et intelligente; il a représenté à la Commission qu'il avait jeté les yeux sur le citoyen *Fontainieu*, mais qu'il a appris avec peine que sa ci-dessus qualité lui enjoignait de s'absenter de la commune de Marseille. La Commission, toujours empressée de rechercher le mérite et de se réunir le plus de lumières qu'elle pourra se procurer, a jugé qu'il sera convenable de faire connaître aux citoyens représentants du Peuple envoyés dans le département des Bouches du Rhône, combien il serait avantageux de posséder le citoyen *Fontainieu* dont elle connaît les talens et le zèle, et il a été délibéré que les membres de la Commission se rendraient demain chez les Représentants et qu'ils leur demanderaient un arrêté par lequel il serait adjoint au citoyen *Fontainieu* de se réunir à la Commission et de travailler avec les membres qui la composent pour accélérer des travaux utiles aux progrès des Sciences et des Arts.

Signés : ACHARD, GUÉNIN, ODOSSAINT et GUINOT ?

Collationné et certifié conforme aux registres de la Commission.

François AUBERT, secrétaire.

(Archives modernes de Toulon, D. Beaux-Arts. Carton). I. François Aubert, amateur, était le père de l'ancien peintre marseillais de ce nom.

INVENTAIRE DES BIENS DES JÉSUITES DE TOULON

(1762)

Communication de M. Ch. Ginoux.

En 1685, Louis XIV fonda à Toulon un séminaire des aumôniers de vaisseaux, et, en novembre 1686, parurent les lettres-patentes du Roi pour la construction de l'édifice, ces lettres portant qu'il serait bâti, aux frais du trésor royal, une église et deux corps de logis; qu'il serait alloué 30.000 livres pour l'érection de l'église et 40.000 livres pour bâtir le séminaire. Les travaux, commencés l'année suivante, furent terminés au plus tard en 1690. On sait que, en 1784, on convertit le bâtiment, primitivement destiné à servir de séminaire, en hôpital pour les marins. Cet hôpital, qu'on voit encore, a sa principale entrée dans la rue Nationale. La direction du séminaire avait été confiée aux Pères Jésuites.

Nul doute qu'il fût également alloué une certaine somme pour la fourniture du mobilier des parties de l'édifice devant servir d'habitation aux Révérends Pères et aux séminaristes, puisque les seuls biens que possédaient les Jésuites ne consistaient, ainsi que nous l'apprend l'inventaire, que dans les meubles et les ornements de leur église et d'une petite chapelle où se réunissaient les jeunes congréganistes.

La publication du susdit inventaire, dont la plupart des objets qui y sont décrits touchent de plus ou moins près à l'art, vient ajouter quelques pages à l'histoire artistique de Toulon : 1° en faisant connaître l'existence dans cette ville et ses environs de quelques peintures, sculptures et objets d'art, industriel provenant de l'église et de la chapelle du séminaire des aumôniers de vaisseaux, et en nous permettant peut-être de découvrir dans la région d'autres objets ayant la même

provenance; 2° en fixant une origine différente aux toiles qui se trouvent dans la chapelle actuelle de l'hôpital maritime.

Voici la reproduction intégrale de l'inventaire :

Au commencement de 1762, le Parlement de Paris décréta la suppression des Jésuites, dont l'expulsion de France eut lieu en 1764. Un autre arrêt du même Parlement, rendu le 31 août 1762, débouta les recteurs et administrateurs des hôpitaux de leur demande en réclamation des effets des congréganistes, tous les biens des maisons profès et de noviciat de la ville de Paris devant être vendus au profit des créanciers des Jésuites. A Toulon, dès le 17 juin 1762, il fut procédé à l'inventaire des effets des R. P. Jésuites. Par arrêt du Parlement d'Aix, en date du 31 mai 1766, lesdits effets des congréganistes, saisis et séquestrés, furent adjugés, sur la requête du 4 février 1764 des susdits recteurs, à MM. les Maire et Consuls de la communauté de Toulon, pour être « donnés et remis » à l'hôpital du Saint-Esprit, et, ensuite, être vendus au profit des créanciers de la société de Jésus. Le 21 juillet 1773, le pape Clément XIV supprima les Jésuites, qui furent rétablis, le 14 août 1814, par le pape Pie VII.

Ch. Ginoux.

Copie en abrégé de l'Inventaire des meubles de la Maison des Jésuites, et des articles concernant les effets des congréganistes, lesquels ont été remis à l'hôpital, suivant l'arrêt du Parlement du 31 mai mil sept cent soixante-six.

Le 17 juin 1762, à 8 heures du matin, nous, lieutenant particulier, nous serions transporté, en compagnie du procureur du Roy et de M. Albert, greffier en chef, et Desale, huissier, à la Maison des Péres Jésuites, où, étant arrivés, serions descendus à la chapelle où s'assemblent les congréganistes mariés, et, étant arrivés en compagnie que dessus, aurions enjoint audit Colin le concierge (?) de nous ouvrir les portes de ladite chapelle, et au Pére recteur de nous faire apeller un des officiers de ladite chapelle, pour nous voir procéder à l'inventaire de tous les effets qui y sont contenus, ainsy que de ceux de la sacristie; et étant survenu Joseph Michon, maître charron, un des officiers de la Congrégation, nous aurions procédé audit inventaire et aurions trouvé :

CHAPELLE DES CONGRÉGANISTES MARIÉS [1]

Un autel et son tabernacle. (Estimé 300 livres.)

Un tableau pardessus le tabernacle représentant l'*Adoration des Roys*. (Estimé 90 livres.)

Deux grands rideaux d'indienne pour couvrir le tableau.

Un tapis du Levant, sur le marche-pied.

Quatre rideaux de toile blanchie pour les fenêtres.

Sept grands tableaux, à cadre doré, représentant les différents mistères de la Sainte Vierge [2].

Sept rideaux d'indienne bleus pour couvrir les susdits tableaux.

Cinq lustres de bois à six branches.

Quatre bras de bois.

Une petite lampe de cuivre.

Un pupitre de noyer pour l'autel.

Un prie-Dieu de noyer.

Un buste représentant la Sainte Vierge en bois doré [3].

Plusieurs bancs, dont plusieurs sont bâtis dans le mur.

Un catalogue en forme de placard.

Un catalogue à cadre doré.

Quatre petits tableaux ovales, à cadre doré [4].

Deux fanaux servant aux processions [5].

Un Christ en plâtre blanc, sur une croix de bois.

Un calice d'argent avec sa patène.

Une petite croix d'argent.

Deux esses (suspensoirs) d'argent.

Une petite lampe d'argent.

Deux couronnes d'argent pour la Sainte-Vierge, dont une grande et une petite [6].

1. C'est l'église dont la porte principale, aujourd'hui aveuglée, est encadrée de colonnes accouplées et d'un entablement, et se trouve sur la rue Nationale.

2. Estimations : La *Conception*, 100 l.; la *Nativité*, 125 l.; la *Visitation*, 150 l.; la *Présentation*, 125 l.; l'*Annonciation*, 120 l.; le *Couronnement*, 125 l.; l'*Assomption*, 150 l. — Les 1er, 3e, 4e et 6e de ces sept tableaux doivent être ceux qui se trouvent au nouveau musée de Toulon (nos 4, 62, 63 et 64 du catalogue de 1869), après avoir figuré dans l'ancien, ouvert en 1857, auquel ils avaient été prêtés par les administrateurs de l'hospice du Saint-Esprit, dont ils ornaient la chapelle, abandonnée en 1854 ainsi que l'hôpital. Ils avaient, sans doute, été achetés par l'ancienne administration de cet établissement. Jal et Henry, l'archiviste, attribuent ces quatre toiles aux *Vanloo*. Si leur attribution est vraie, elles doivent compter parmi les premiers ouvrages de Jean-Baptiste (?) ou de ses fils.

3. 150 l., et la niche 30 l. Vendu au sr Chapelle 120 l., apert du compte de 1767.

4. 72 l. Deux regards (pendants), le *Sauveur* et la *Vierge*, 48 l. Les deux autres ovales, 18 l. pièce.

5. Les deux fanaux, avec la croix, dont le Christ est rompu, 30 l.

6. Vendu la grande couronne à M. Chapelle, 57 l. 7 s. 6 d., apert du compte de 1767. Les objets cités dans le présent inventaire, n'ayant été remis à l'hospice du Saint-Esprit qu'après l'arrêt du Parlement d'Aix en date du 31 mai 1766, la vente en fut continuée les années suivantes.

Un encensoir de cuivre avec sa navette.

Un grand armoire bois blanc à deux portes, dans lequel :

Une chasuble noire de camelot avec le galon de fil blanc, ornée d'un petit galon d'argent.

Une autre chasuble noire de satin damassée, ornée d'un petit galon d'argent.

Une autre chasuble de persianne ou satin rouge et vert, avec un galon d'argent d'un pouce de large.

Une chasuble de damas cramoisy, avec sa croix verte garnie d'un ruban de soye.

Une chasuble de damas blanc, aussi garnie d'un ruban de soye.

Une chasuble d'une vieille étoffe, hors d'usage.

Un *Te-igitur* à cadre doré.

Un tableau représentant la Sainte Vierge à cadre doré [1].

Trois garnitures de pupitre de laine.

Dix-huit bouquets artificiels.

Une cassette remplie de listes de papiers représentant tous les saints du mois.

Un dais de ras de Cicile, à fonds bleu et blanc [2].

Un surplis.

Sept napes pour l'autel.

Deux petites napes pour la Sainte Vierge.

Vingt purifications.

Six corporaux.

Une aube.

Cinq amits.

Un essuyemain en rouleau.

Un brancard pour la Sainte Vierge.

Quatre batons pour le dais [3].

Trois lustres de fer.

Seize batons de bois, avec des petits bras de ferblanc à mettre des chandelles [4].

Douze chandeliers d'archemil.

Un catalogue des congréganistes.

Un catalogue des règles de la Confrairie.

Un secrétaire bois blanc à deux portes, et un tiroir, dans lequel :

Un gros in-folio en bazane à neuf, pour le nom des congréganistes [5].

1. Il y en a quatre, savoir : *Saint-Joseph*, 80 l.; une *Présentation*, 60 l.; *Saint-François-Xavier*, 24 l.; une *Assomption*, 15 l.

2. 100 l. Vendu aux Consuls de Gonfaron 75 l., apert du compte de 1766. Gonfaron est une petite ville du Var, à 43 kil. de Toulon.

3. Vendu avec ce dais.

4. Vendu à la chapelle Saint-Sébastien, 12 l., apert du compte de 1777.

5. Envoyé à Aix.

Un in-quarto comme le précédent, pour les congréganistes décédés [1].

Un livre en parchemin, pour les officiers de la congrégation [2].

Une bule sur papier, à rouleau [3].

Une lettre patente en parchemin, à rouleaux [4].

Une autre lettre patente en parchemin, à rouleaux [5].

(Chaire à prêcher [6]).

CHAPELLE DE LA CONGRÉGATION DES JEUNES HOMMES

Un autel et son tabernacle doré, peint avec des filets dorés aux moulures. (Estimé 300 livres.)

Un tableau dessus l'autel représentant l'Immaculée Conception. (Estimé 150 livres.)

Deux rideaux d'indienne, fonds blanc, bouquets rouges, pour couvrir l'autel.

Un buste de bois doré représentant la Sainte Vierge [7].

Six petits tableaux à cadre de bois, représentant divers saints. (Estimés 3 livres pièce.)

Quatre rideaux toile blanche, fort usés.

Un lutrin bois blanc, dans lequel :

Un antiphonaire en bazane verte, avec des enchasses de cuivre autour.

Un vieux livre de la Vie des Saints.

Quatorze exemplaires de l'exercice congréganiste.

Un livre de l'Office de la Vierge.

Un catalogue en forme de placard pour le nom des bienfaiteurs.

Un catalogue pour le nom des vivans.

Un catalogue pour le nom des morts.

Une lampe de cuivre.

Trois petits lustres de bois.

Un petit vaisseau pavoisé.

Vingt-cinq bancs.

1. Envoyé à Aix.
2. *Id.*
3. *Id.*
4. *Id.*
5. *Id.*
6. La chaire à prêcher, ne pouvant être enlevée sans une grande dégradation, fut laissée en place et non portée sur l'inventaire. Un infatigable chercheur, M. Rémy Vidal, a été le premier à nous apprendre que cette chaire et d'autres objets contenus dans l'inventaire, se trouvent aujourd'hui à la paroisse de la Farlède, commune située à 10 kil. de Toulon ; ce qui m'a été confirmé par des notes extraites d'un registre conservé à ladite paroisse, qui m'ont été adressées par le curé.
7. 100 l. Vendue au s[r] Eméric 72 l., apert au compte de 1777, art. 46.

Un prie-Dieu à trois places.
Deux chaises de maroquin.
Deux bras (suspensoirs ou supports ?) dorés.
Douze bouquets artificiels.
Douze carafes de verre[1].
Une croix de cuivre sur son pied[2].
Dix chandeliers de cuivre.
Quatre esses de cuivre.
Trois petits plats de cuivre.
Deux petites cloches pour la messe.
Une cloche un peu plus grande.
Un Crucifix de bois[3].
Quatre chandeliers de bois.
Un missel pour la messe.

Une échelle, audessus de la sacristie, sur pieds pour porter les morts.

Une grande croix d'archemil, avec son baton.
Un rouleau d'images de la Vierge[4].
Quatre napes pour l'autel.
Deux napes pour la communion.
Un tour de mousseline pour la chaire.
Une étole violette et noire garnie d'un galon de soye.
Un voile fort usé pour garnir la croix.
Un voile pour le lutrin.

Un dais de taffetas rouge avec ses pentes de damas blanc en broderie de soye et or, garny d'une dentelle d'or, d'environ cinquante pouce[5].

Quatre pentes pour la niche de la Vierge, de la même étoffe que le dais[6].

Un bureau de bois blanc à deux portes, de tiroirs pardessus, dans lequel :

Six cayers couverts en parchemin, un cayer pour les élections[7].
Un cayer pour les bienfaiteurs.
Un cayer pour les préfets.
Un cayer pour les morts.

1. Six carafes rompues.
2. Vendu au curé de Gonfaron, avec six des chandeliers ci-dessous, 45 l.
3. Ce crucifix et les deux autels compris dans le présent inventaire ont été achetés pour la paroisse de la Farlède, où on les voit encore. Le Christ que porte la croix est de grandeur demi-nature.
4. Distribué à la communauté.
5. Estimé 200 l. Vendu aux Minimes 212 l., avec les quatre pentes ci-dessous.
6. Vendu aux Minimes, avec le dais cy-dessus.
7. M. Chery (le curé de la paroisse Saint-Louis) dit que tous les papiers ont été envoyés à Aix.

Un cayer des congréganistes.
Un cayer des cottes.
Une bulle imprimée contenant d'autres bulles de différens papes [1].
Quatre batons pour le dais [2].
Deux chaises de maroquin.

SUPPLÉMENT D'INVENTAIRE

Sacristie de l'église.

Trente-un chandeliers d'étain.
Deux chandeliers d'argent aché.
Deux reliques de la Vierge à tombeau de bois doré [3].
Un rideau de toile peinte.
Une petite cassette contenant :
Huit écharpes de taffetas bleu, avec une petite dentelle d'argent [4].
Huit rubans bleus.
Deux garnitures de croix, dont une noire et l'autre violette.
Un corporal pour le Saint-Sacrement, de mousseline en broderie.
Un tablier de taffetas avec des dantelles d'or.
Un ruban à rosette d'argent.
Une croix pour femme, d'argent, à diamants faux, attachée à une pomme de bois doré.
Onze aigrettes.
Un tablier de taffetas.
Une couverture de pupitre de taffetas blanc.
Une écharpe de taffetas avec une dantelle d'argent [5].
Un ruban d'argent avec sa frange de même.

Archives hospitalières, série G., 11 à 12 (carton).

1. Envoyé à Aix.
2. Vendu aux Minimes. — Les Pères Minimes possédaient une belle église, dont on voit des restes.
3. Estimées 50 l. chaque.
4. Vendu les écharpes à la chapelle Saint Vincent et les rubans 36 l., apert du compte de 1768.
5. Vendu à la chapelle Saint-Vincent avec les autres écharpes, apert du compte de 1768. — Cette très ancienne chapelle était en bordure sur la petite place de ce nom, à côté de laquelle se trouve, aujourd'hui, le Mont-de-Piété.

ROBERT TOURNIÈRES

1702.

Document communiqué par Fernand Engerand

On possède assez peu de renseignements sur *Tournières* qui, né à Caen, fut un des plus remarquables portraitistes français du XVIIIe siècle. Seul, le marquis de Chennevières a rectifié divers points de sa biographie dans une remarquable étude qu'il publia sur les « Artistes normands. »

J'apporte aujourd'hui deux pièces d'archives qui ont une assez grande importance pour la connaissance de la biographie de cet artiste ; ce sont les jugement et sentence d'appel de séparation de corps entre lui et Françoise Danvin, sa seconde femme. Ces documents confirment les renseignements que l'on possédait déjà sur le caractère peu sociable de *Tournières*. On le voit se séparer d'avec sa femme; quelques années plus tard il se sépare d'avec l'Académie.

Quant à Françoise Danvin, la seconde femme de *Tournières*, c'était la mère de *François Le Moyne*, qui devait être dans la suite le premier peintre du Roi : il est évident que cette séparation jeta une inimitié entre les deux artistes ; et comme plus tard *Le Moyne* devint le conseil écouté du duc d'Antin, le directeur des Bâtiments, c'est vraisemblablement à cette influence que *Tournières* dut de n'être point employé pour le Roi. Le Régent lui a bien donné quelques commandes, mais il n'en est point fait mention aux comptes des Bâtiments.

Les deux documents qui suivent figurent aux Archives Nationales, sous la cote Y 8963.

F. E.

JUGEMENT DE SÉPARATION DE CORPS ENTRE ROBERT LE VRAC DE TOURNIÈRES ET FRANÇOISE DANVIN

Entre Françoise Danvin, femme de *Robert le Vrac de Tournière*, maistre peintre à Paris, auctorisée par justice à la poursuitte de ses droits et actions, demanderesse en separation aux fins de la requeste et ordonnance de monsieur le lieutenant civil du 25...1701, exploit fait en consequence par

Renier, huissier en cette cour le 27 ensuivant, controllé à Paris ledit jour par Caurier, et encore demanderesse aux fins de sa requeste verballe du 16 decembre ensuivant;

Et ledit *Le Vrac de Tournière*, deffendeur et demandeur aux fins desdites requestes et exploits susdattés.

Nous, après avoir ouy lesdites parties, disons qu'en consequence des preuves résultantes, tant du procès-verbal fait en l'hostel de monsieur le lieutenant civil, que de l'enqueste fait par le commissaire Daminois, et de la renonciation faite par ladite Françoise Danvin à la communauté de biens qui a esté entre ledit Le Vrac de Tournière et elle, elle s'est et demeurera séparée de biens et d'habitation d'avec ledit le Vrac de Tournière, son mary; ce faisant, le condamnons à luy rendre et payer la somme de huit cens livres qu'elle luy a apportée en dot, suivant qu'il est porté par leur contract de mariage portant quittance, et à luy payer la somme de quatre cent quatre vingt livres qu'il a reçeue d'elle depuis ledit contract de mariage, des propres à elle appartenans, avec le proffit et interests desdites sommes, à compter du jour de la demande jusques à l'actuel payement; payera ledit Le Vrac le tiers presentement, l'autre tiers dans trois mois, et le surplus trois mois après, et, faute du premier ou subsequent payement desquelles sommes, avons la saisie et exécution déclarée vallable. Ce faisant, ordonnons que les meubles executtés sur ledit Le Vrac seront vendus, les deniers en provenans baillés et deslivrés à ladite Danvin sur estantmoins ou jusques à la concurance desdites sommes principalles et frais; comme aussy, comdamnons ledit Le Vrac à rendre à ladite Danvin l'inventaire qui a esté fait après le deceds dudit Lemoyne, son premier mary, avec les pièces y mentionnées, à rendre l'obligation de la somme de quinze cent livres, faite au proffit du père de la demanderesse par le sieur Trabouillet, et à l'acquiter et indemniser des sommes esquelles il l'a fait obliger, le tout suivant la clause [convenue] par ledit contract de mariage, et se chargeans par lesdits de Vrac et sa femme de leurs enfans, sçavoir: ladite femme de sa fille aisnée, et le mary de l'autre enfant; en affirmant par ladite Danvin par devant le rapporteur du procès qu'elle n'a point en sa possession la croix et bague de diamens, et qu'elle n'a emporté aucuns linge, ny harde que

l'habit qu'elle avoit sur elle et qu'elle a vendu la bague (*sic*) et petite croix pour vivre dès le mois de janvier, avant que de retourner avec son mary en exécution de nostre sentence; et, sans s'arrester aux autres demandes dudit de Vrac de Tournière, desquelles il est deboutté et condamné en tous les despens et en cour d'appel, la sentance executtée par provision, en donnant par ladite Danvin caultion qui sera reçeue pardevant ledit rapporteur.

Jugé le 25 février 1702.

PAIGNON. — VARRANGUE.

SENTENCE D'APPEL DUDIT JUGEMENT

25 février 1702.

Françoise Danvin

Robert Le Vrac de Tournière

Veu le procès pour raison des demandes, defenses, requestes et conclusions des parties qui estoient, savoir : de la part de ladite Danvin à ce que, par la sentence qui intervien-droit entre les parties, il nous plût ordonner qu'en consequence des preuves resultantes tant du procès-verbal fait en l'hostel de monsieur le lieutenant civil que de l'enqueste qu'elle a fait faire par devant le conseiller Daminois des excès, menaces et voyes de fait commises en sa personne par ledit de Tournière, son mary, et autres par son ordre, et de la renonciation par elle faite à la communauté de biens qui a esté entre eux, elle seroit et demeureroit separée de biens et d'habitation d'avec ledit de Tournière, son mary, ce faisant, et seroit condamné lui rendre et payer la somme de 800 livres tournois qu'elle luy a apporté en faveur du mariage, suivant qu'il est porté par le contrat d'icelluy portant quitance, et outre, à luy payer la somme de 410 livres qu'il a reçeu depuis des propres appartenans à ladite Danvin, avec le profit et interest desdites sommes du jour de la demande, comme aussy à luy rendre la grosse de l'inventaire qui a esté fait après le deceds de Michel Le Moyne, postillon du Roy, son premier mary, avec les pièces inventoriées en icelluy, que ledit de Tournière

a reconnu luy avoir esté mis entre les mains par ledit contrat de mariage, et, suivant les clauses dudit contrat, à acquitter ladite Danvin des sommes ausquelles il l'a fait obliger avec luy, et en attendant qu'il demeure et est tenu luy faire provision alimentaire de la somme de 200 livres tournois par chacun an, et, pour faciliter le payement desdites sommes tant en principal qu'en interests et frais, que les meubles qu'elle a fait saisir sur ledit de Tournière par ledit exploit du 26 novembre 1701 seroient vendus, et les immeubles provenans à elle baillez et delivrez sur estime moienne jusqu'à la concurance de son deub, les frais de la vente à iceux faite, pour y parvenir, les premiers jours de novembre, tout ce qui pourroit estre dit, ecrit et produit au contraire par ledit de Tournière, dont il seroit debouté et condamné aux despens, et que notre dite sentence seroit executée nonobstant oppositions ou appellations quelconques; et, de la part dudit de Vrac de Tournière concluant à ce que, par ladite sentence qui interviendroit, il nous plût ordonner que ladite Danvin seroit deboutée de ses demandes à fin de separation de biens et d'habitation, et en consequence qu'elle seroit pareillement deboutée des demandes par elle formées, tant par sa requeste et exploit des 25 et 26 novembre 1701, que par ses requestes verballes des 16 et 19 decembre suivans à fin de restitution de la somme de 800 livres tournois par elle apportée en faveur du mariage d'icelle, à fin de provision alimentaire et de restitution de la dite somme de 360 livres tournois qu'il a reconnu avoir reçeu pour le rachat du sort principal de 18 livres tournois de rente, d'une part, et de 120 liv. tournois aussi pour rachat du sort principal de 6 liv. tournois de rente des propres de ladite Danvin; comme pareillement qu'elle seroit deboutée de sa demande à fin de restitution d'une obligation de la somme de 1500 liv. tournois faite au proffit du deffunt père d'icelle Danvin par le nommé Trabouillet, marchand à Rouen; et, faisant droit sur la demande incidente dudit de Tournière, portée par sa requête verballe du 1er décembre 1701, que ladite Danvin seroit tenue de rapporter et mettre es mains dudit de Tournière deux paires d'habits à l'usage d'icelle Danvin, l'un de gros velours noir, et l'autre d'une étoffe de soye grise, doublé de tafetas cramoisy, une

robbe de chambre, touttes les garnitures de teste, et generalement tout le linge servant à son usage, deux douzaines de serviettes, trois nappes, un hochet d'argent, le tout qu'elle a emporté, desquelles choses dessus speciffiées il y en a qui font partie de ce qu'elle luy a apporté en faveur de mariage et dont le prix fait partie de ladite somme de 800 liv. tournois qu'il a reconnu avoir reçeu d'elle en faveur de mariage, sinon et à faute de ce faire, qu'il demeurera dechargé tant pour le present que pour l'avenir de la restitution de ladite somme de 800 l. t. de dot; comme, pareillement, que ladite Danvin seroit condamnée luy rendre et restituer une croix et une bague de diamans et un collier de perles qu'elle a pareillement emporté de chez luy et à luy appartenant, sinon lui payer la somme de 300 livr. tournois pour la valeur avec l'interest de ladite somme; et, en cas qu'elle dinsconvînt d'avoir emporté lesdits meubles, hardes, linge et bijoux, qu'avant faire droit sur la demande dudit de Tournière portée par ladite requête du 19 décembre, qu'il luy seroit permis de faire preuve des faits contenus en icelle, et que ladite Danvin seroit tenue de revenir en la maison de son mary, à laquelle il seroit enjoint de luy obéir en toutes choses licites; que defenses luy seroient faites de proferer parolles, injures, ny d'user de mesmes voies que celles qu'elle a faites envers icelluy de Tournière, et de se contenir par elle dans son devoir aux offres dudit de Tournières de la traiter, ainsy qu'il a fait par le passé, maritalement, nonobstant tout ce qui pourroit estre dit, écrit et produit au contraire par ladite Danvin, dont elle seroit deboutée et condamnée aux despens; et nostre dite sentence seroit exécutée sans prejudice de l'appel; auquel procès tant auroit esté procédé que par acte et appointement de nous rendu entre les parties le 20 décembre, par lequel, parties ouyes, aurions ordonné que la saisie faite à la requeste de ladite Danvin tiendroit par forme de saisie et gagerie, et en conséquence le garde-meubles dechargé, ladite Danvin déboutée de sa demande afin de faire nouvelle enquête, et, au surplus, pour faire droit sur touttes les demandes des parties, icelles appoinctées à ecrire et produire es mains de monsieur Faignon, Conseiller en cette Cour, leurs lettres, pièces et exploits et tout ce que bon leur sembleroit avec remonstrances

et pièces de production dans le temps de l'ordonnance; autrement, le négligeant debouté, depens reservés suivant et poursuites faites; auquel acte et appointement auroient lesdites parties, ou leurs procureurs pour elles mis, écrit à produire es mains dudit sieur Faignon, Conseiller, leurs lettres, pièces et exploits et tout ce que bon leur auroit semblé, qui auroient requis leur vouloir estre fait droit près de nous, lequel procès, les faits, causes, raisons et moiens desdites parties, expédition en papier du contrat de mariage d'entre les parties, passé pardevant Renard et Clément, notaires au Chastellet, le 29 septembre 1693, par lequel, entre autres choses, il est dit que les biens et droits de ladite Danvin, entre autres choses, en la somme de 800 livres tournois en meubles, linge et hardes, suivant l'estimation qui en a esté faite entre les parties à l'amiable, que ledit de Tournière reconnoist luy avoir esté apportez par ladite Danvin et en estre en possession; qu'il seroit permis à icelle Danvin de renoncer à la communauté, et, en ce cas, reprendre ce qu'elle auroit apporté, soit en meubles ou immeubles, et ce qui luy seroit echeu pendant ledit mariage, sans estre tenue d'aucunes debtes de la communauté, se portant aussy reconnoissante dudit de Tournière que ladite Danvin luy a mis es mains l'inventaire qu'elle avoit fait faire après le deceds dudit Le Moyne, son premier mary, et les pièces inventoriées en icelluy, expédition en a été passé pardevant ledit Renard et son confrère, notaires, le 21 aoust 1694, par lequel lesdits de Tournière et Danvin, sa femme, ont vendu et transporté à Jacques Godefroy, laboureur au ſauxbourg Saint-Marcel, à Paris, 18 l. t. de rente à prendre sur les biens de la succession de deffunt Pierre Baudouin, prestre chapelain de la parroisse de Iteville, des propres de ladite Danvin, moiennant la somme de 300 livres tournois payés comptant; requête presentée à monsieur le lieutenant civil par ladite Françoise Danvin, contenant sa plainte et demande à ce qui luy fût permis de faire assigner en son hostel ledit de Tournière pour venir dire qu'il seroit tenu de la recevoir avec luy en sa maison, la traiter maritalement, luy fournir ses alimens et entretiens; que defenses luy seroient faites de la battre ni exceder, sous telles peines qu'il appartiendroit; et, en cas de refus, qu'il

seroit condamné luy payer 1000 liv. t. par an pour ses logemens, nouritures et entretiens; au bas de laquelle requeste est l'ordonnance du 15 janvier 1701, portant que ledit Tournière seroit assigné au premier jour, 2 heures de relevée, en l'hostel dudit lieutenant civil pour estre ouy en presence de ladite Danvin; et ensemble est l'exploit d'assignation à luy donnée en consequence par Prevost, huissier, passé le 17 dudit mois de janvier, controllé à Paris le 18 par Poulain, procès-verbal fait en l'hotel dudit lieutenant civil, ledit jour 18 janvier, contenant la comparution, dires et requisitions de ladite Danvin, au bas duquel est l'ordonnance par laquelle luy en a esté donné acte et deffaut contre ledit de Tournière, et pour le proffit, après avoir ouy ladite Danvin, pour elle fait droit, les parties renvoyées à l'audiance du (?)..... ; etentendues la signification qui a esté faite dudit de Tournière au procureur le 21 dudit mois, copie des defenses dudit de Tournière, signiffiée le 20 dudit mois de janvier, deux plaintes ensuitte l'une de l'autre rendues par ladite Danvin au conseiller Daminois contre ledit de Tournière, et autres les 19 may et premier juin 1701; rapport fait de la personne de ladite Danvin par Marguerite Leclerc, sage femme, le 3 dudit mois de juin; autre rapport du mesme jour, signé Brunerie, maître chirurgien, jeudi, à Paris, de l'état de ladite Danvin; deux autres plaintes en suitte l'une de l'autre, rendues par ladite Danvin audit conseiller Daminois, les 16 et 29 novembre 1701; ladite requête présentée à Monsieur le lieutenant civil par ladite Danvin, contenant sa plaintte et demande aux fins de ladite séparation de biens et d'habitation, au bas de laquelle est l'ordonnance du 25 dudit mois de novembre, portant icelle authorisée à la poursuite de ses droits, que ledit Tournière seroit assigné au premier jour, deux heures de relevée, en l'hostel dudit sieur lieutenant civil pour estre ouy en presence de ladite Danvin et au principal, suivant l'ordonnance, et cependant permis saisie, et ensuite est l'exploit de saisie faite en consequence des meubles dudit Tournière, portant assignation à luy donnée aux fins de ladite ordonnance par Renier, huissier audit Chastellet, le 26 du mesme mois, controllé à Paris ledit jour par Caurrier; procès-verbal fait en l'hostel dudit sieur lieutenant civil, le 29 dudit mois de novembre, contenant les comparutions

faites pardevant luy par les parties, leurs dires et requisitions, au bas duquel est l'ordonnance par laquelle leur en a esté donné acte, et, après les avoir ouyes, permis a ladite Danvin de faire preuve des faits contenus en ses plaintes dans huitaine pardevant ledit conseiller Daminois, et audit Le Vrac de Tournière au contraire, sy bon luy sembloit, pardevant le conseiller Regnault; à l'effet de quoy, luy seroit donné coppie desdites plaintes pour, les enquêtes faites et rapportées, estre ordonné ce qu'il appartiendroit; l'acte signiffié à la requeste de ladite Danvin au procureur dudit de Tournière, le 3 décembre, par lequel elle luy a fait donner coppie desdits contrat de mariage, plaintes et procès-verbal; l'ordonnance delivrée à ladite Dauvin par ledit conseiller Daminois, le premier dudit mois de decembre, et exploit fait en consequence tant aux tesmoins pour deposer en son enquête qu'audit de Tournière pour leur veoir faire serment, par Arnoult, huissier, presenté le 3 dudit mois de decembre, controllé à Paris le mesme jour par Caurrier; l'enquête faite à la requête de ladite Danvin contre ledit de Tournière pardevant ledit conseiller Daminois, le 5 dudit mois de decembre; le procès-verbal de ladite enquête signiffié au procureur dudit Tournière le 9 du mesme mois; les reproches fournis par ledit Tournière contre les tesmoius òuys en ladite enquête, signiffiée le 15 dudit mois; reponses fournies par ladite Dauvin, signiffiées le 17 du mesme mois; l'acte contenant la signiffication faite de la susdite enquête au procureur dudit Tournière par le Conseiller Regnault, le 6 dudit mois de decembre, et exploit fait en consequence, tant aux tesmoins pour deposer en son enquête, qu'à ladite Danvin pour leur veoir faire serment, par Bosné, huissier au Chastellet, le mesme jour, controllé à Paris, le 7, par Caurrier ; procès-verbal d'enquête et l'enquête faite à la requête dudit Tournière contre laditte Danvin pardevant ledit conseiller Regnault, ledit jour 7 decembre ; sommation de fournir reproches, signiffiée avec coppie dudit procès-verbal d'enquête au procureur de ladite Danvin, le 13 dudit mois de decembre ; les reproches fournis par ladite Danvin contre les tesmoins ouys en l'enqueste dudit Tournières, signiffiée le 17 dudit mois ; reponse fournies (*sic*) par ledit Tournière, signiffiée avec coppie de son enquête au pro-

cureur de ladite Danvin le 4[e] janvier 1702; requête verballe donnée par ladite Danvin, signiffiée au procureur dudit Tournière par Maupoint, audiencier, le 17 decembre 1701 à ce qu'il fût dit que le delay de faire enqueste luy seroit prorogé de 15 jours contenus dans son enqueste, et que ledit Tournière seroit condamné luy faire pension de la somme de 300 livres tournois pour sa subsistance, ledit Tournière estant en possession de tous ses biens; les defenses fournies par ledit Tournière contre ladite requeste, signiffiées le 19 dudit mois de decembre; requeste verballe donnée par ledit Tournière contre ladite Danvin, signiffiée par Pellon, audiencier, le 19 dudit mois de decembre, à ce qu'il fût dit qu'il seroit tenu luy rapporter et mettre en mains les habits, linges et hardes par elle emportez et qui font partie de ce qu'elle a apporté en faveur de mariage, sinon que ledit Tournière seroit dechargé de la demande à fin de payement de la somme de 800 l. t. à quoy ont esté prisez les meubles, linge et hardes qu'elle luy a apportez en faveur de mariage suivant le susdit contrat; qu'elle seroit pareillement condamnée luy rendre une croix et bague de diamant et un collier de perles qu'elle avoit pareillement emportée de chez luy et à luy appartenant, sinon payer la somme de 300 livres tournois pour la valeur avec l'interest et aux despens; les defenses fournies par ladite Danvin contre ladite requeste, signiffiées le 24 dudit mois de decembre; ladite sentence et appointement de meubles susdits, intervenus entre les parties le 20 dudit mois de decembre susmentionné; ladite requeste verballe donnée par ladite Danvin, signiffiée au procureur dudit Tournière par le doyen audiencier, le 29 dudit mois de decembre, tendante à ce qu'en augmentant à ses demandes, il fût dit que ledit Tournière seroit condamné luy rendre la somme de 480 livres tournois par luy reçue, savoir 360 liv. tournois pour le principal de ladite rente de 18 liv. vendue audit Godefroy par le susdit acte du 21 aoust 1694, dont a esté donné coppie, et 120 liv. t. pour le remboursement du sort principal, de 6 liv. t. de rente de bail d'heritage, échue à ladite Danvin par le partage enoncé audit acte, que ledit Tournière a vendue au sieur Rachmel avec l'interest desdites sommes; comme aussy à rendre à ladite Danvin une obligation de la somme de

1500 liv. t. faite au proffit de Martin Danvin, son père, par le sieur Trabouillet, sinon luy payer ladite somme avec l'interest et depens; les defenses fournies par ledit Tournière contre ladite requeste, signiffiée le 4 janvier 1702; nouvelle sentence contradictoire rendue entre les parties ledit jour 4 janvier, portant sur ladite nouvelle demande de ladite Danvin; icelles appointées à ecrire et proceder à point au susdit appointement du 20 decembre suivant dudit s^r Faignon, conseiller, pour en jugement y avoir tel égard que de raison; production servant de remonstrances de ladite Danvin, signiffiée par Fellon, audiencier, le 18 janvier 1702, avertissement et inventaire de production dudit Tournière, signiffiez par Deville, audiencier, le 13 fevrier audit an, et autres pièces, tout consideré

Nous disons...

Prononcé en présence de maistre...... de Jouy, procureur de ladite Danvin, et en la presence de Me Saulne, procureur dudit de Tournières, le samedy 18 mars 1702.

LES BAILLY

PEINTRES ET GARDES DES TABLEAUX DU ROI

Inventaires et documents communiqués par MM. J. Guiffrey et F. Engerand.

Après les recherches de Jal, la généalogie des *Bailly* se trouve aujourd'hui singulièrement élucidée. On compte quatre générations, représentées par : 1° Jacques Ier, le peintre en miniature, né à Graçay dans le Cher, vers 1634, mort aux Galeries du Louvre, le 2 septembre 1679; 2° Nicolas (1659-1736), aussi peintre en miniature, et en même temps garde des tableaux du Roi; il est l'auteur du premier catalogue méthodique et complet de la collection royale; 3° Jacques II (1700-1768), aussi peintre du Roy et garde de ses tableaux; enfin 4° Jean-Sylvain Bailly (1736-1793), le plus illustre et le plus infortuné des membres de cette famille. Tous sont assez connus maintenant pour qu'il soit inutile d'insister sur la vie de chacun d'eux.

Les documents que nous mettons au jour concernent spécialement le premier et le dernier des Bailly, le miniaturiste de Louis XIV et le savant qui, après avoir réuni tous les honneurs qu'il était permis à un homme de sa valeur et de sa condition d'ambitionner, se trouva désigné, pour son malheur, comme un des représentants les plus capables et les plus distingués de la bourgeoisie parisienne, et fut appelé, en cette qualité, à remplir, dans les circonstances que l'on sait, les fonctions de maire de Paris. Ces Bailly, issus d'une petite bourgade du centre de la France, nous offrent l'exemple du patient effort qui a conduit nombre de familles obscures appartenant à la bourgeoisie, de la condition la plus modeste aux premières situations et aux charges les plus élevées de l'État.

Lisez l'inventaire du mobilier de *Jacques Bailly*, le peintre en miniature, le premier de sa dynastie qui se soit fait un nom, et aussi la description des meubles de sa femme ; il n'est pas possible à un artiste d'avoir des goûts plus simples. Quelques détails toutefois révèlent déjà une certaine aisance. Cela s'explique par les importants travaux dont il fut chargé. En effet, le nom du chef de la famille revient souvent sur les comptes des Bâtiments. Il a peint pour le Roi le bel exemplaire du Carroussel de 1662, conservé maintenant à la bibliothèque de Versailles. Il a inventé et dessiné les emblêmes qui accompagnent les deux fameuses tentures des Éléments et des Saisons ; et ce seul travail, dont le beau manuscrit déposé à la Bibliothèque Nationale permet d'apprécier la perfection, a dû le mettre en grande réputation. Aussi, bien qu'il soit mort jeune, âgé de quarante-cinq ans à peine, bien qu'il ait eu de nombreux enfants,—j'en ai compté une douzaine,—laisse-t-il ses héritiers dans une situation aussi éloignée de la gêne que de l'opulence. C'est ce que prouve l'inventaire reproduit ci-après, dont nous n'avons retranché que les mentions absolument insignifiantes ou les formules courantes.

D'après les recherches de Jal, *Jacques Bailly* avait eu au moins huit enfants, dont trois filles, Polixène, Marie et Marie-Madeleine, mortes peu de temps après leur naissance et du vivant de leur père.

A sa mort, le chef de famille laissait quatre fils et quatres filles : 1° Jacques, l'aîné de tous, dont Jal n'a pas retrouvé l'acte de baptême ; sa naissance remonterait à une date antérieure à 1659 ; 2° Nicolas, né le 3 mai 1659, le garde des tableaux du Roi, l'auteur du catalogue classique en quelque sorte de la collection ; 3° Philippe, venu au monde le 4 février 1663, absent comme Jacques, son frère aîné, lors de la mort de sa mère, en 1713 ; 4° Henri, dont on ignore la date de naissance, mort avant 1713.

Les filles se nomment : 1° Françoise, probablement née après Philippe, qui épousa Henri Dufour, marchand épicier et bourgeois de Paris; 2° Geneviève, née vers 1665, devenue, en novembre 1684, la femme de *Simon Thomassin*, graveur du Roi; 3° Jeanne, mariée le 23 janvier 1703 (Jal), à *Jean-Sylvain Cartault* ou *Cartaud*, architecte du duc de Berry; 4° Marguerite-Suzanne, morte avant 1713, ainsi que son mari, Samuel Rivard, orfèvre à Paris, laissant deux enfants mineurs, Julien et Françoise.

A la deuxième génération déjà, la famille du jeune provincial originaire du Berry est alliée à des artistes de notoriété. Elle loge dans les galeries du Louvre. C'est son chef qui a la charge de garder et de décrire les tableaux du Roi. *Nicolas Bailly*, dont le talent comme peintre est assez ignoré, a laissé le Catalogue des peintures de la collection royale, travail considéré comme le type et le point de départ de tous les inventaires de date plus récente.

Depuis longtemps, la publication de ce document de haute valeur était désirée. Mais les difficultés de l'annotation avaient arrêté les plus hardis.

Il existe en effet huit à dix copies de cet inventaire. Il fallait, avant tout, comparer les textes afin de reconnaître et de choisir le meilleur, sauf à y joindre, après collation, les variantes fournies par les copies secondaires. Il y a plus. Les dossiers de la Maison du Roi contenaient sur l'acquisition, l'histoire, la restauration de nombre de peintures aujourd'hui exposées au Louvre, quantité de détails, d'anecdotes précieuses à recueillir et bonnes à joindre à la publication de l'Inventaire de Bailly. Ce travail, M. Engerand l'a courageusement entrepris. Tous les cartons de l'ancienne Direction des Bâtiments du Roi ont été mis à contribution, toutes les pièces susceptibles d'apporter un éclaircissement à l'histoire des tableaux de la collection royale ont été copiées ou résumées; nous avons donc lieu d'espérer que M. Engerand nous donnera bientôt de l'Inventaire de Bailly un texte complet et largement commenté.

C'est en recherchant les documents utiles pour l'histoire des collections royales, que M. Engerand a rencontré la lettre de Jean-Sylvain Bailly qu'il a bien voulu nous communiquer et que nous imprimons à la suite des inventaires. Le savant qui paraît dans ce document si jaloux de ses attributions de garde des tableaux royaux, ne put pas suffire aux obligations que lui imposait cette charge et dut résigner, bien avant 1789, la fonction que son père et son grand-père avaient exercée avant lui. Il donne ici de curieux détails sur les premiers inventaires dressés par son grand-père. Encore faut-il se défier de certaines dates qu'il cite sans doute de mémoire, comme celle de la mort de Jacques Bailly, son bisaïeul, sur laquelle il commet une grosse erreur.

Sans aucun doute, ce logement, accordé par le Roi dans les galeries du Louvre et continué à plusieurs générations successives, contribuait singulièrement à maintenir dans les familles les vieilles traditions, à attacher les descendants aux offices et métiers de leurs prédécesseurs. Que de souvenirs devait évoquer pour Jean-Sylvain Bailly, à la fin du XVIII[e] siècle, cet appartement du Louvre que son père, son grand-père, son bisaïeul n'avaient pas quitté depuis 1663 !

Dans la description des effets mobiliers et papiers de Jacques Bailly, document qui est actuellement en notre possession ainsi que l'inventaire de sa veuve, à côté de la description des meubles contenant quelques traits particuliers sur cet intérieur d'artiste et sur les objets d'art que le peintre n'avait pu se dispenser d'y introduire, l'inventaire des titres nous édifie pleinement sur les débuts modestes, le développement lent et progressif, dû à l'économie et à la bonne conduite, de ce ménage d'artiste qui place le produit de son travail en petites rentes, soit sur la ville de Paris, soit sur le clergé de France ou sur des amis, jusqu'au jour où il arrive à la réalisation du vœu de tous les citadins en achetant à Sèvres une rustique habitation pour y aller passer la belle saison. Puis, peu à peu, par des acquisitions peu coûteuses, le jardin de Sèvres s'arrondit, et Bailly, à qui une somme de 7000 francs est encore due par les Bâtiments royaux sur les travaux de Versailles, était en passe de constituer à ses nombreux enfants une assez jolie situation de fortune, quand la mort vint arrêter prématurément cette brillante carrière. Il n'en subsiste pas moins l'impression, confirmée par l'examen des œuvres qui nous restent de lui, que Jacques Bailly était un peintre d'un réel talent dans son genre, fort estimé de ses contemporains, ayant su tirer de son mérite tous les avantages auxquels il pouvait légitimement aspirer.

JULES GUIFFREY.

INVENTAIRE APRÈS LE DÉCÈS DE

JACQUES BAILLY

PEINTRE DU ROI

(27 février 1681)

Communiqué par M. J. Guiffrey

L'an 1681, le jeudy, après midy, 27 février et jours suivans, à la requeste de honnorable femme Suzanne Bourgeois, veufve

de feu s[r] *Jacques Bailly*, peintre ordinaire du Roy en son Accadémie royalle de peinture et sculpture, demeurante aux galleries du Louvre, parroisse Sainct-Germain de l'Auxerrois, tant en son nom, à cause de la communaulté de biens qui a esté entr'elle et ledict deffunct, que comme tutrice de Jacques, Nicollas, Philippe, Françoise, Geneviefve, Suzanne, Marguerite, Henry et Jeanne Bailly, enfans mineurs dudict deffunct et d'elle, esleue par acte du 10[e] octobre 1679, reçeu par Coudray, greffier, signé Truchot, et en la présence du sieur *Nicolas Platte Montaigne*, aussy peintre ordinaire du Roy en sa dicte Académye de peinture et sculpture, demeurant à Paris rue du Vieil-Coullombier, parroisse Sainct-Sulpice, subrogé-tuteur desdits mineurs, quant à leurs actions, partage, division et confection du présent inventaire, et à la conservation des droits de qui il appartiendra, par les Conseillers du Roy, notaires au Chastellet de Paris, soussignez, fut et a esté faict inventaire et description de tous les biens meubles, ustancils d'hostel, tableaux et autres choses, trouvez après le deceds dudict deffunt, estans ez lieux qu'il occuppoit auxd. galleries, montrez et enseignez auxd. nottaires par lad. veufve et par Marie Davesan, servante, demeurante au service de ladicte veuve, pour estre mis par escrit en ce présent inventaire, sans aucuns cacher, sur les peynes de droit, etc.; et lesquels meubles ont esté prisez et estimez par Louis Boste, sergent à verge aud. Chastellet, juré vendeur de biens meubles en la ville, prevosté et vicomté de Paris, aux sommes de deniers et ainsy qu'il ensuit, et ont signé avec les nottaires soussignez.

En la cave : Premièrement, un muid de vin clairet du creu de Sève, prisé avec les chantiers 30 l.

Dans la cuisine : Une fontaine de cuivre rouge, tenant quatre seaux ou environ, et garnye de son couvercle et robinet, prisée 16 l.

Item, deux marmittes, un cocquemard, une poisle à confiture, deux reschaux, le tout de cuivre rouge, prisé 15 l.

Item, quatre chaudrons de différentes grandeurs, deux poislons, une passoire, une bassinoire, une escumoire de cuivre jaune, prisé 10 l.

Item, une grande platine de cuivre jaune, garnye de son couvercle et pieds de fer, une poisle, deux fers à seicher, six chandelliers de pottin, prisez 10 l.

Item, pots, plats, escuelles, et autres ustancils d'hostel, la quantité de 226 livres d'estain sonnant, prisé, à raison de 12 sols la livre, 135 l. 12 s.

Dans une salle à costé : une table tirante par les deux bouts, de bois de chesne, quatre petits sièges ploiant de point de Hongrie, trois morceaux de tapisserie telle quelle, trois rideaux, un poisle de cuivre rouge, une petite armoire et un tapis vert, prisé 20 l.

Dans la chambre où led. deffunct est déceddé : une table dorée, placquée de bois d'ollivier, sur son chassis à collonnes, deux guéridons, une autre petite table de sapin sur son chassis, prisé 8 l.

Item, une couche à haults pilliers de bois de noyer, fermant à visse, paillasse, un matelas de futayne remply de bourlanisse, un lit et un traversin de coutil remply de plume, deux couvertures de laine, l'une rouge et l'autre blanche, une courtepointe picquée de toille de la Chine, quatre rideaux, deux bonnes grâces, deux cantonnières, un dossier, trois pentes de ciel de serge de Mouy rouge, garnyes d'un mollet de soie, prisé ensemble 80 l.

Item, deux fauteuils, six chaizes couvertes de serge rouge six autres de point d'Hongrie, telles quelles, prisées 14 l.

Item, une cassette de la Chine et son tiroir, prisée 15 l.

Item, une grande armoire en cabinet, garnye par hault de tiroirs et par bas à deux guichets fermants à clef et deux guéridons, prisez 40 l.

Item, un coffre de bahut carré, couvert de cuir noir, fermant à clef, un tricquetrac d'ebeyne et d'ivoire, garny de ses dames, non achevé, prisé 20 l.

Item, une cuvette de cuivre rouge avec son pied de bois noircy, un mortier avec son pillon de fonte, prisé 12 l.

Item, un miroir garny de sa bordure de bois noircy, un petit miroir de toilette avecq sa bordure de bois, prisé 8 l.

Item, cinq morceaux de tapisserie de Rouen, telle quelle, un tapis de mesme tapisserie 4 l.

Item, une petite épinette de bois de sapin, une guitare 8 l.

Item, deux petits pistollets d'arson, garnys de leurs housses

et fourreaux, un petit coutelas garny de sa poignée de bois 100 l.

Item, deux tablettes sur lesquelles il y a quelques porcelines (*sic*), une croix d'ebeyne et son Crist et deux chandelliers 3 l.

Item, deux Crist d'ivoire, prisez avec leurs boistes 20 l.

Item, dix-huit livres de cuivre rouge en planches non gravées, prisées à leur juste valeur 9 l.

Dans un cabinet au-dessus de lad. chambre : item, une petite couche à haults pilliers de bois de noyer, fermante à visses, une paillasse et un matelas de futayne et toille, un lit et traversin de coutil plein de plume, une couverture de laine rouge, etc., le tout prisé 24 l.

Item, quatre petits morceaux de tapisserye de Rouen telle quelle, un petit miroir de bois noircy 40 s.

(Suivent des meubles sans valeur garnissant un galetas et une chambre au-dessus.)

Dans le cabinet du deffunct : item, un cabinet de la Chine sur son pied à collonnes 15 l.

Item, un pupitre de bois de noyer avecq deux corps de tiroirs sur son pied de bois de chesne. 20 l.

Item, un fauteuil, douze chaises de bois tourné, garnys de paille et oreillers de petite serge de brocatelle, et un petit lit de brocatelle pareille 36 l.

Item, cinq pièces de tapisserie de brocatelle de fil et layne 25 l.

Item, quatre escriptoires, dont une de marqueterye et les autres vernyes, et deux escuelles vernyes, une lunette à longue veue et deux escriptoires de poche 22 l.

Item, sept livres in folio couverts de cuir, traictant de diverses matières et figures 36 l.

Item, vingt autres vollumes de livres in-8, in-folio et in-4°, de différentes matières 6 l.

Vacation du 28 février :

Premièrement six bas-reliefs bronzez sur plastre 3 l.

Item, vingt petits tableaux d'estampes vernies, quatorze carrez et six petits ronds, dont trois sans bordures et le reste à bordures dorées 30 l.

Item, une Magdelaine du s[r] *Du Dot* (*sic*), et deux tableaux de fruicts peints en huile 12 l.

Item, sept tableaux à huille, représentant un pot de fleurs, un paysage, coppie d'aprés *Fouquière*, un portraict de M. le Prince [1], une Vierge avecq une guirlande de fleurs, deux paysages de ruyne avecq leurs bordures non dorées et une petite teste de saint Augustin 20 l.

Item, deux grands tableaux d'animaux 40 l.

Item, six tableaux de tinture (*sic*), sçavoir : un *Ecce homo*, une Porcie sans bordure, quatre autres dont l'une est un Paysage, et les trois autres des Fleurs et Fruicts avec leurs bordures dorées 120 l.

Item, treize cartes, estudes d'après nature de fleurs et de fruicts, peints dud. s^r^ *Bailly*. 30 l.

Item, deux petits tableaux de fruicts d'après nature, peints sur toille par led. s^r^ *Bailly* 20 l.

Item, deux ronds paysages du s^r^ *Francisque*, de 10 poulces de diamètre; deux autres paysages de *Vandrecable*, avec leurs bordures dorées 100 l.

Item, deux tableaux d'animaux peints à huille, manière de *Benedite* [2] 25 l.

Item, deux tableaux de fruicts et de fleurs du s^r^ *Baptiste Monoyer*; deux paysages de Flandre avec leurs bordures dorées 60 l.

Item, une Danaé et un tableau du *Bassant*, avecq leurs bordures 40 l.

Item, trois paysages, deux du s^r^ *de Canners* (?) et l'autre du s^r^ *Montaigne* [3], et leurs bordures 100 l.

Item, deux tableaux avecq leurs bordures, d'après M. *Le Brun*, qui sont une Descente de croix et une Vierge 40 l.

Item, quatre tableaux du s^r^ *Lusse*, représentans des perdrix, et leurs bordures 24 l.

Item, quatre autres tableaux et leurs bordures, dont deux de Fleurs du s^r^ *Bailly*, un Port de mer du s^r^ *Minderhout* et le quatriesme du s^r^ *Vary* (*sic*), représentant un tapis avec un escureuil 55 l.

Item, trois tableaux dud. s^r^ *Bailly*, peints en destrempe 60 l.

1. Le prince de Condé.
2. Benedetto da Castiglione.
3. Nicolas van Plattenberg ou de Plate-Montagne.

Item, quatre tableaux, dont trois en destrempe, dud. s[r] *Bailly*, représentans fleurs et fruicts, et l'autre du s[r] *Liégeois* 50 l.

Item, six tableaux, sçavoir : une Vierge d'après M. *Le Brun*, peint à garche (gouache ?), une Tête de Christ de tinture, deux petits léopards, deux petits ronds en destrempe, et une teste blanc et noir; trois autres petits tableaux dud. s[r] *Bailly*, tous garnys de leurs bordures dorées 36 l.

Item, deux tableaux, sçavoir : un paysage destrempe, d'après M. *Forest*, et l'autre de fleurs sur vélin, garny de sa bordure, avec cinq petits desseings, aussy garnys de leurs bordures 30 l.

Item, cinq petits vazes de sculpture dorez et deux en couleurs de lapis 20 l.

Estampes

Item, six vingts livres de Devises, où il manque à chacun huict estampes de tapisserye [1], prisé le livre 30 sols, revenant audit prix à 180 l.

Item, une figure de Sibille ovalle, sculpture bas-relief doré, avecq sa bordure; deux bustes dorez; deux bronsez, deux blanchis, un Crucifix et un Herculle de plastre bronzé 30 l.

Item, cinq pierres à broyer, sçavoir : deux porphires, dont l'une d'un pied 4 poulces de diamètre, l'autre d'environ un pied en ovalle, deux grandes escailles de mer ovalle, et la cinquiesme un fragment d'escaille 40 l.

Item, plusieurs estampes, tant vieilles que modernes 50 l.

Item, deux règles de cuivre, deux compas 6 l.

Item, quatre milliers de grand or, à 60 l. le millier, et un millier de petit or, à 30 l. le millier, et six onces de bronze, à 4 l. l'once, le tout à sa juste valleur 294 l.

Ladicte prisée fraicte par led. Louis Boste, sergent, assisté du s[r] *Noel Coypel*, peintre ordinaire des Bastimens du Roy, et cy-devant recteur de son Accadémye royalle de peinture et sculpture establye par Sa Majesté à Rome, demeurant aux galleryes du Louvre.

1. La suite des Saisons et des Elements par *Le Brun*, dont *Bailly* avait peint les emblèmes et devises placés aux quatre angles de chaque pièce. Les cuivres sont à la Chalcographie du Louvre, n[os] 2428-2470.

Ensuit le linge :

Premièrement, vingt paires de drap de toille de chanvre, dont partye demy usez, de deux lez chacun 160 l.

Item, trois douzaines de servietes de petite Venize et trois napes 60 l.

(Suit le détail de douze autres douzaines de serviettes de toile de chanvre avec les nappes.)

Item, demye douzaine de chemises à usage d'homme, quatre caleçons, menu linge, à l'usage dud. deffunct 6 l.

Item, une douzaine de cousteaux, façon d'Angleterre 40 l.

Item, une montre à boiste d'argent 15 l.

Item, un petit cousteau, et agraphe de ceinture d'argent avec sa lame et foureau 15 l.

Item, cinq bagues d'or dans lesquelles sont enchassez huict petits diaments 50 l.

Item, en louis d'argent, la somme de 2000 l.

Item, un bassin, une éguière, sallière, six flambeaux, un sucrier, une escuelle, une douzaine et demye de cuillières, aultant de fourchettes, et trois tasses, le tout d'argent, poinson de Paris, deux garnitures de boultons et un cordon d'argent traict, poisant 43 mares, prisé à sa juste valleur, à 28 l. le marc, 1204 l.

Vacation du 1er mars :

Sur la réquisition des parties, les Conseillers du Roy, notaires soussignez, se sont transportez en une maison sçize au village de Sèvre, estant de la communauté dud. deffunt et de sa femme, pour inventorier les meubles qui y sont et estre prisez.

Dans la cave, un muid de vin clairet 15 l.

Deux voyes de bois ou environ 100 s.

(Meubles de peu de valeur dans la cuisine, dans une petite chambre ayant vue sur la cour.)

Dans la salle :

Deux lits d'anges garnys de toille de la Chine 100 l.

Une douzaine de chaises de bois, tournées, garnyes et couvertes de tapisserye de Rouen 25 l.

Trois pièces, en deux morceaux, de tapisserye de Rouen 10 l.

Dans une chambre au dessus :

Deux bois de lit fermant à visses, garnys chacun d'une paillasse, un matellas de futayne, un lit et traversin de coustil remplys de plume, une couverture de laine blanche, avecq leurs housses de serge d'Aumale verte 200 l.

(Suivent des chaises, une armoire, un miroir, le tout sans intérêt. Autre chambre lambrissée au-dessus avec une couchette de bois et un lit de sangle.)

Dans le cellier :

Une cuve de bois à cuver vin 20 l.

Deux arrouzoirs de cuivre 6 l.

Vacation du 10 mars, consacrée à l'inventaire des titres et papiers :

Premièrement, le contract de mariage d'entre led. deffunt *Jacques Bailly* et lad. Suzanne Bourgeois, fille de Laurent Bourgeois, vivant marchand bourgeois de Paris, passé par devant Prieur et Bouret, notaires aud. Chastellet de Paris, le 7e febvrier 1655, par lequel appert qu'ils seroient communs en tous biens meubles et conquests immeubles, suivant la coustume de Paris, sans estre sujets aux debtes l'un de l'autre. En faveur duquel mariage led. Laurent Bourgeois, père de lad. Bourgeois, lui auroit promis donner la somme de 1100 l. en deniers comptans, laquelle auroit été douée de 400 l. de douaire préfix, que le survivant prendroit par préciput des biens de lad. communaulté, jusques à la somme de 150 l., ainsy qu'il est déclaré par led. contrat de mariage; ensuitte duquel est la quittance desd. 1100 l., passée pardevant lesd. nottaires le 14e jour de may 1655.

Item, un contract en parchemin, passé par devant Levasseur, l'un des notaires soussignez, et Raveneau, notaire, le 5e may 1673, par lequel appert que M. Robert Racine, prestre, bachelier en droict canon, et Nicollas-Louis Racine, prieur de Sainct-Sorlin des Sechaux, tant en leurs noms que se faisant forts de Pierre Racine, Claude et Michel Racine, leurs frères, avoient vendu, ceddé et transporté aud. feu s^r^ *Bailly*, les rentes qui ensuivent qui leur appartenaient en la quallité de légataires universels de deffunct Pierre Racine, leur oncle, sçavoir : 803 l. 14 s. de rente sur le sel; 155 l. 1 s. 10 d. de rente aussi sur le sel; 99 l. 19 s. 4 den. ob. de

rente à prendre sur le clergé de France; led. transport faict moyennant la somme de 8466 l., qui est à raison et sur le pied du denier huict, laquelle somme fut lors payée comptant en espèces.

Item, la grosse en parchemin d'un contract passé par devant de Beaufort et Le Vasseur, le 22 avril 1675, par lequel damoiselle Magdeleine Herault, femme et procuratrice de sieur *Noel Coypel*, peintre ordinaire des Bastimens du Roy et professeur en l'Accadémye royalle de peinture et sculpture, a, tant aud. nom qu'en son propre et privé nom, solidairement, constitué aud. feu s^r *Jacques Bailly* 100 l. de rente annuelle, moyennant 2000 l. fournyes comptant, en suite de laquelle grosse lad. damoiselle auroit encore, le 17 juin aud. an, constitué aud. deffunct 50 l. de rente, moyennant 1000 l. aussy fournyes comptant.

Item, un autre contrat passé par devant Bechet et Levasseur, le 13 juin 1676, par lequel les Prevost des marchands et échevins de cette ville de Paris ont constitué aud. deffunct s^r *Bailly* 600 l. de rente, dont 300 l. se payent effectifs (*sic*), moyennant 4800 l. qui furent par luy payez comptant, laquelle rente est à raison du denier seize.

Item, autre constitution de 300 l. de rente effectifs, moyennant 4200 l. payez comptant, à raison du denier quatorze, en faveur du s. *Bailly*, par les prevosts des marchands et échevins, en vertu d'un contrat du 17 décembre 1677.

Item, autre constitution par les mêmes, au sieur *Bailly*, de 200 l. de rente effectifs, à raison du denier seize, moyennant 3200 l. payez comptant, par contrat du 22 juin 1679.

Item, autre constitution des mêmes au même, par contrat du 26 avril 1680, de 150 l. de rente effectifs, moyennant le payement de 2700 l.

Un contract passé par devant Foignard et Le Vasseur, notaires au Chastelet, le 31 mars 1677, par lequel appert Jean Hamel, marchand tabletier à Paris, tant en son nom que comme procureur de Marie Bourgeois, sa femme, avoir vendu et promis garantir aud. deffunct s^r *Bailly* une maison assize au village de Sève, dans une ruelle commune qui conduit dans led. village, ayant son entrée par icelle, concistante en plusieurs lieux et édifices, jardin et autres appartenances et dépendances,

moyennant la somme de 1400 l. qui auroit esté payée par led. s[r] *Bailly* aux créanciers dud. Hamel et de sa femme.

(Suivent diverses acquisitions de terres à Sèvres, en voici l'énumération abrégée :)

Vente, en date du 26 mars 1878, de 80 perches de vignes à Sèvres par Jean Brisebarre, vigneron, et Claude Demarne, sa femme, moyennant 420 l., à raison de 6 l. la perche.

Vente du 23 avril 1677, par Pierre Lucas et Marie Feucher, sa femme, demeurant à Sèvres, de 5 perches de terre avec les arbres et noyers, sçiz à Sèvres, à raison de 4 l. la perche.

Vente, le 26 avril 1677, par Nicolas Quitel, demeurant à Ville d'Avray, de deux perches de terre, moyennant 15 l.

Vente, le 28 septembre 1677, par Henry Thierry, jardinier du Roy en sa maison royalle de Versailles, et Marie Tavenet, sa femme, de 86 perches de vignes, sises à Sèvres, lieu dit la Pissotte, moyennant la somme de 500 l.

Suit l'analyse d'une transaction passée entre Joseph Bobony, bachelier en théologie, procureur du collège de Tréguier, réuni au collège de France en l'Université de Paris, d'une part, et Michel Chatart, vigneron et blanchisseur, demeurant à Sèvres, par laquelle, pour terminer les différends qui estoient entre eux pour raison des non jouissances des terres que led. Chatart tenait dud. Collège, à cause des sources d'eaues qui les inondent, il auroit fait offre aud. s. Bobony, de lui donner une personne qui recevroit lesd. eaux, ferait les tranchées nécessaires depuis la teste desd. sources jusque chez lui, lequel s[r] *Bailly* auroit esté proposé, qui auroit accepté pour le bien commun des partyes. En vertu de cette transaction, le s[r] *Bailly* avait fait creuser les tranchées et établir les conduites nécessaires pour détourner les eaux et empêcher les inondations; il avait payé les indemnités et les travaux d'ouvriers etc., et la dépense s'était élevée en tout à 1683 l.

Vacation du mardy, 11 mars :

Vente faite, le 28 janvier 1681, au s[r] *Bailly*, par Louise Feucher, veuve de Denis Drouart, blanchisseur, demeurant à Montreuil, et par Marguerite Feucher, veuve de Jean Feucher, d'une masure couverte de thuille, sçize à Sève, pour le prix de 650 l.

(Autres pièces insignifiantes concernant la propriété de Sèvres.)

Item, pièces attachées ensemble : la première est une obligation passée par devant Le Vasseur, le 14 février 1671, par laquelle Nicolas Hamel, marchand à Rouen, a confessé devoir aud s[r] *Bailly* la somme de 500 l. pour les causes portées en lad. obligation ; la seconde, un billet signé dud. Hamel, du 36 may 1672, portant promesse de payer au même la somme de 100 l. ; une autre pareille promesse de 110 l., du 12 septembre 1676, et deux autres promesses de 33 l. et de 36 l. dud. s[r] Hamel.

Item, quatre pièces attachées ensemble qui sont quittances de frais funéraires, fournitures de cire faictes pour le convoy dud. deffunct.

Déclarant lad. veuve qu'il est deub par le Roy à lad. communauté, pour ouvrages faicts à Versailles, environ 7000 l. par partyes non arrestées, dont elle comptera de ce qu'elle en touchera.

Ce faict, tout le contenu audict inventaire a esté laissé en la garde et possession de lad. veufve, du consentement dud. s[r] *de Platte Montaigne*, qui s'en est chargée pour le tout représenter en temps et lieu, et ont signé la minutte dud. inventaire demeurée à Le Vasseur, l'un desd. notaires soussignez.

Tenu pour clos ce 14[e] mars 1681.

FOIGNARD-LEVASSEUR.

INVENTAIRE APRÈS LE DÉCÈS
DE
SUZANNE BOURGEOIS, VEUVE DE JACQUES BAILLY

(18 février 1713.)

Communication de M. J. Guiffrey

L'an 1713, le 18[e] jour de février, deux heures de relevée, à la requestre du s[r] *Nicolas Bailly*, peintre et garde des tableaux du Roy, demeurant ordinairement à Versailles, estant aujourd'huy en ceste ville de Paris, aux Galleries du Louvre; du

s^r Henry Dufour, marchand épicier, bourgeois de Paris, à cause de damoiselle Françoise Bailly, son épouze, demeurans aux Galleries du Louvre, parroisse Saint-Germain l'Auxerrois; du s^r *Simon Thomassin*, graveur ordinaire du Roy, à cause de demoiselle Geneviève Bailly, sa femme, demeurant rue Saint-Jacques, parroisse de Saint-Sevrin; du s^r *Jean-Silvain Cartault*, architecte de Monseigneur le duc de Berry, à cause de damoiselle Jeanne Bailly, son épouze, demeurant sur le quay de la Mégisserie, parroisse Saint-Germain l'Auxerrois, lesdits sieur et damoiselle Bailly susnommées habiles à se dire et porter héritiers, chacun pour un septiesme, de deffunte damoiselle Suzanne Bourgeois, leur mère, au jour de son déceds veuve du s^r *Jacques Bailly*, peintre ordinaire du Roy dans son Accadémye royalle de peinture et sculpture, comme aussy à la requeste de Julien et Françoise Rivard, frère et sœur, émancipez d'âge, demeurans auxd. Galleries du Louvre, procédans sous l'autorité dud. s^r *Nicolas Bailly*, leur oncle maternel, et curateur à leurs causes et actions, enfans et représentans deffunte damoiselle Marguerite-Suzanne Bailly, leur mère, au jour de son deceds femme de deffunt Samuel Rivard, et, en ces qualités, aussy habiles à se dire et porter héritiers pour un septiesme de lad. damoiselle Suzanne Bourgeois, leur ayeulle maternelle, et encores en présence dud. s^r *Nicolas Bailly*, aud. nom de curateur desd. émancipez, et de luy assisté; en présence de Me Charles Bretut de la Grange, substitut du procureur du Roy au Châtelet, pour l'absence de Jacques et Philippes Bailly, frères, aussy fils et habiles à se dire et porter héritiers chacun pour un septiesme de lad. deffunte Suzanne Bourgeois ; à la conservation des droits des partyes a esté par les conseillers du Roy, notaires à Paris, fait bon et fidèle inventaire et description de tous les biens et effets, tiltres et papiers et autres enseignemens demeurez après le deceds de lad. damoiselle Suzanne Bourgeois, arrivé le 15 du présent mois, trouvez et estans dans tous les lieux qu'elle occupoit desd. galleries du Louvre, représentez par Catherine Laisné, servante domestique de lad. deffunte, après serment, etc. Iceux biens meubles prisez et estimez par Estienne Bosné, huissier-priseur au Châtelet de Paris, qui a faict lad. prisée eu égard au cours du temps présent.

(Inutile de relever les meubles vulgaires, la vaisselle garnissant la cuisine; d'ailleurs la plupart de ces meubles comme la fontaine de cuivre rouge, la bassinoire, le grand lit à piliers et d'autres se trouvent déjà énumérés dans l'inventaire de *Jacques Bailly*. Signalons les tableaux décrits :

Item, trois grands tableaux peints sur toille, dont un représentant une Vierge et l'autre une Descente de Croix, et le troisiesme représentant plusieurs chiens mangeant un lièvre 25 l.

Item, cinq autres tableaux peints sur toille sans bordure, les trois premiers représentans des animaux, le quatriesme des fleurs et le cinquiesme une Magdelaine 30 l.

Item, neuf tableaux représentans paysages et fleurs, dont six dans leurs bordures de bois doré, et les autres dans leurs bordures de bois, dont trois ovales; un autre tableau peinct sur bois, représentant une poignée de fleurs, dans sa bordure de bois doré 20 l.

Item, une Danaé, copie d'après *Tissier* (*Titien ?*) 10 l.

Item, une table et un écureuil dans sa bordure, une Magdelaine, dans sa bordure de bois doré; des fleurs, dans une bordure de bois; saint François, peint sur bois; une masure, peinte sur bois, dans sa bordure de bois uny; des fleurs, dans une bordure de bois uny 15 l.

Item, deux tableaux peints sur bois : un char et une devise supportée avec des fleurs; une mignature, dans sa bordure de bois doré sculpté; trois tableaux peints sur toille : des raisins, des fleurs et un pot de fleurs en vaze; un autre représentant un perroquet et un chat 15 l.

Item, un tableau peint sur moire blanche, représentant un Ecce homo dans sa bordure; un autre, sur cuivre, représentant une Vierge, avec des fleurs dans sa bordure de bois doré; un autre représentant un petit Saint Jean, et un autre, brodé en soye, représentant une Vierge, sans bordure 10 l.

Item, une Magdelaine tenant une teste de mort, peinte sur bois, dans une bordure de bois uny; une Porcie, sans bordure; une Cérès, sur toille 4 l.

Item, un tableau oval, peinct sur toille, représentant le s[r] Perot, dans sa bordure de bois 3 l.

Item, trois tableaux sur vélin et toille : une teste de Saint-Augustin, une Magdelaine et un Paysage 30 s.

Dans la chambre ditte la chambre noire

Item, un petit bureau de bois peinct, façon de la Chine, garny de plusieurs tiroirs et de deux guichets; un perit miroir de toilette, dans sa bordure de bois de noyer 100 s.

(Suivent la description d'une armoire, d'un lit, d'un coffre de bahut, le tout très ordinaire.)

Le linge comprend 17 draps de grosse toille de chanvre, 5 nappes, 5 douzaines de serviettes, 6 chemises de toille blanche à usage de la deffunte, 2 taies d'oreiller et une écritoire de bois peinct sculpté, garnye de plusieurs figures.

Ensuivent les habits de ladite deffunte :

Item, une robe de chambre de gros de Tours caffé satiné, doublé de satin noir, prisée avec une autre vieille robe de satin blanc 8 l.

Item, une robe de chambre d'écorce d'arbre (*sic*), rayé grise et verte, doublée de toille de laine 100 s.

Item, une autre robe de chambre de satin rayé jaulne et violet, doublé de taffetas noir. 8 l.

Item, un manteau de damas plain, caffé 12 l.

Item, trois jupons, dont un de couleur violette, garny d'un galon et bordé d'or, le deuxiesme d'un damas rayé bleu, citron et jaulne avec un petit réseau d'or, le troisiesme de damas rayé bleu viollet, garny d'une petite dentelle d'or 30 l.

Item, une jupe de ras de Saint-Maur noir, doublée de taffetas noir 8 l.

Item, deux coeffes, une écharpe unye de taffetas noir, une paire de gans blancs, une éventaille façon de la Chine 6 l.

Item, deux garnitures unyes de mousseline unie et toille, une gorgette, deux tayes d'oreilliers de toille, trois mouchoirs à moucher de toille, une petite cornette de nuit et deux paires de manchettes 6 l.

Ensuite la vaisselle d'argent :

Item, treize cuillières, unze fourchettes, un goblet d'argent poinçon de Paris, pesans 6 marcs une once 6 gros, à raison de 40 l. 3 s. 6 d. le marc, 246 l. 16 s. 8 d.

Item, deux flambeanx carrez, une mouchette et son porte mouchette, une écuelle, une sallière, une tasse et un goblet,

poiçon de Paris, poisans 8 marcs 4 onces 4 gros, à raison de 39 l. 13 s. 7 d. le marc, 339 l. 15 s. 7 d.

Item, 27 livres 10 sols trouvez en pièces d'écus et demy, à cent sols pièce 27 l. 10 s.

Vacation du lundy, 20 février 1713.

Ensuivent les tiltres et papiers :

Premièrement, la grosse de l'inventaire fait le 27 février 1681 après le décès du s[r] *Bailly* (c'est l'acte publié ci-dessus), sur lequel est fait le récollement des papiers portés à cet inventaire.

Item, un contrat passé le 18 décembre 1681, portant constitution en faveur de lad. demoiselle Suzanne Bourgeois, de 360 livres de rente sur les aydes et gabelles, au principal de 7200 livres.

Item, une autre constitution en date du 27 avril 1682, en faveur de lad. Suzanne Bourgeois, de 195 livres de rente sur les aydes et gabelles, au principal de 5900 livres.

Item, une autre grosse d'un contrat passé devant Geoffroy et Lefebvre, notaires, le 2 janvier 1700, portant constitution, au proffit de lad. damoiselle Suzanne Bourgeois, au nom et comme tutrice de Julien et François Rivard, enfants mineurs de deffunt *Samuel Rivard*, maître orphèvre à Paris et de Suzanne Bailly, sa femme, de 150 l. de rente au denier vingt sur les aydes et gabelles, au principal de 3000 l., que lad. veuve avoit déclaré provenir du remboursement de certaines rentes constituées au profit du s[r] *Rivard*, et pour 150 l. des deniers de lad. veuve Bailly qui seront imputez sur 1100 l. qu'elle doit de reste sur la dot de Suzanne Bailly, sa fille, suivant son contrat avec led. *Rivard*, passé devant Levasseur et son confrère, le 23 janvier 1689.

Item, l'expédition d'un acte passé par devant Ferret et Le Vasseur, notaires, le 8 mai 1684, en forme de compte et liquidation faite entre lad. Suzanne Bourgeois, en son nom, à cause de la communauté de biens qui a esté entre elle et son deffunt mary, d'une part, et sieurs Jacques et Nicolas Bailly, ses enfants majeurs, héritiers pour un huitiesme dud. *Jacques Bailly*, leur père, par lequel il paroist que, toute compensation faitte, il reste deub et à payer entre lesdits Bailly frères et sœurs 17346 l. 16 s. 4 d., qui est pour cha-

cun desd. frères et sœurs 2168 l. 7 s., laquelle somme a esté payée à chacun desd. Jacques et Nicolas Bailly, majeurs, par leur mère, tant en meubles, tableaux et deniers, dont ils auroient quitté et déchargé lad. dame leur mère.

Conventions identiques de Suzanne Bourgeois avec *Henry Bailly*, son fils, orphèvre, et Jeanne Bailly, sœur du précédent, pour le règlement des sommes dues par la veuve à ses enfants (31 juillet 1699); puis avec les enfants de Suzanne-Margueritte Bailly et de *Samuel Rivart*, orphèvre, tous deux décédés, lesquels enfants Julien et Françoise Rivard sont sous la tutelle de Henry Dufour, marchand épicier (1er mai 1703).

Inventaire daté du 4 février 1694, dressé après le décès de Suzanne-Marguerite Bailly, femme de *Samuel Rivart*.

Contract de mariage de *Samuel Rivart* et de Suzanne-Marguerite Bailly, en date du 23 janvier 1689, passé devant Dumont l'aisné et Le Vasseur; la dot était de 1500 livres.

D'un autre acte, il résulte que le sr *Rivart* s'étant remarié avec une demoiselle Claude-Geneviève La Cotte, avait laissé une succession assez obérée, et que la dame Suzanne Bourgeois y avait renoncé au nom de ses petits-enfants.

Suivent des pièces concernant la tutelle des mineurs Rivart et autres papiers d'affaires sans intérêt.

Expédition du testament de Suzanne Bourgeois, reçu par Le Cour et Le Febvre notaires, le 27 août 1611, nommant exécuteur du testament le sr Nicolas Bailly, insinué le 20 février 1713.

Vacation du 21 février 1713 :

Découverte au fond d'une armoire de deux sacs remplis de papiers dont on n'avait aucune connaissance.

Contrat portant constitution de 100 l. de rente sur les aydes et gabelles au profit de Jean Hamel, bourgeois de Paris, la cession à la veuve de ces cent livres de rente et diverses pièces, quittances, et conventions de famille sans intérêt.

Sur quoi, l'Inventaire a été clos par les notaires qui ont signé

LANGLOIS-DUMONT.

LETTRE DE JEAN-SILVAIN BAILLY AU COMTE D'ANGIVILLER

Communiquée par M. F. Engerand

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser trois mémoires sur différents objets qui me concernent, suivant la permission que je vous en ai demandée. Le premier, que je désirerois qui fût réservé à vous seul, Monsieur, est l'exposé des services de mes ancêtres, continués sans interruption depuis 111 ans. Ce qui est sousligné est extrait fidellement de mes brevets; je vous produirai les originaux quand vous le souhaitterés. Dans les réflexions qui terminent ce mémoire sur l'utilité de la réunion des deux places de garde des tableaux du Roy, mon objet n'a point été de vous rien demander à cet égard, les circonstances ne le permettant pas : la place de garde des tableaux du Roy à Versailles est remplie; mais j'ai cru devoir prévenir la vacance de cette place. Si elle arrive, vous vous rappellerez, Monsieur, ces réflexions, et vous jugerez si la réunion est en effet utile au bien du service. Le seul intérêt dont je puisse être touché seroit celui de voir rétablir ma place telle qu'elle a été autrefois; mais je me borne à vous exposer les faits, Monsieur, à prouver qu'elle a été primitivement unique, et, si vous jugez un jour qu'il soit juste de faire ce rétablissement en ma faveur, c'est à vous que j'en aurai l'obligation. Si mon grand-père s'étoit transporté plus souvent à Versailles, comme je le ferois si la réunion étoit effectuée, M. *Stiémard*, jadis *chargé du netoiement des tableaux du Roy*, n'auroit pas fait les fonctions de garde de ces tableaux.

Le second de ces mémoires a pour objet l'entretien des bronzes de Versailles, de Marly, etc., que nous fesons faire depuis plus de 70 ans. J'ai du vous rendre compte, Monsieur, des raisons qui m'ont fait suspendre cet entretien et solliciter vos ordres pour le rétablissement. Le troisième mémoire[1] est le détail de ce qui m'est dû aux Bâtimens et son objet est de vous demander, quand cela sera possible, le paiement de

1. Le deuxième et le troisième mémoires dont il est ici parlé n'offrant que peu d'intérêt ne sont pas reproduits ci-après.

quelqu'un de ces objets dont [le total] est dû depuis 10 ans.

Si vous avés besoin de quelque éclaircissement sur l'un ou l'autre de ces mémoires, vous voudrez bien me donner vos ordres, Monsieur, je me rendrai sur le champ à Versailles.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. BAILLY

Garde des tableaux de la Couronne aux galleries du Louvre[1].

A Paris ce 12 décembre 1774.

A M. le comte d'Angiviller, Directeur Général des Batiments, Jardins, Académies, Arts et Manufactures[2].

Exposé des services de l'ancienneté de Jean-Silvain Bailly, garde des tableaux de la Couronne.

Jacques Bailly fut receu à l'Académie de Peinture en 1663. Il est entré aux Galleries du Louvre en 1667, dans le même logement occupé aujourd'hui par son arrière-petit-fils. Il mourut en 1693[3], et son fils Nicolas Bailly eut son logement aux Galleries.

En 1669, le Roi donna au même Nicolas Bailly la garde des tableaux du Roi qui sont dans toutes les maisons roïales, garde-meubles et autres lieux appartenans à S. M. — ce sont les termes du brevet, — à la charge de visiter souvent lesdits tableaux, de donner avis de ceux qui pourront se gâter, et de ce qui sera mal entretenu : sur quoi, Monsieur le Directeur Général donnera ses ordres. Aucuns desdits tableaux ne doivent être ni déplacés ni copiés sans ordre exprès.

En 1709 et 1710, Nicolas Bailly parcourut toutes les maisons roïales et tous les lieux où étoient déposés les tableaux du Roi. Il en dressa des inventaires particuliers dont les minutes sont déposées au bureau de Surintendance des Bâtimens.

1. Archives nationales, O^1, 1934.
2. En tête : il a été fait une réponse par M. le Comte lui-même à M. Bailly, attendu leur confraternité académique.
3. On a vu ci-dessus que cette date n'est pas exacte.

En 1722, il dressa un inventaire général des tableaux du Roi dont on lui remit une copie authentique. A la tête de cet inventaire est un nouveau brevet de Monsieur le duc d'Antin, alors Surintendant des Batimens. Il y est dit que le sieur Bailly donnera soigneusement avis au sieur Stiémart, chargé du nétoiement des tableaux du Roi, de ceux qui pourroient se gâter; qu'il tiendra un registre-journal par devers lui, dont il donnera, de temps à autre, au bureau de la Surintendance, des feuilles signées de lui, des changemens, déplacemens et autres occurrences qui seront arrivées concernant lesdits tableaux, comme aussi des nouveaux qui auront été faits pour S. M.

En 1730, Jacques Bailly, mon père, fils du précédent, fut revêtu de la place de Garde des tableaux qui sont dans les les maisons roïales, garde-meubles et autres lieux appartenans à S. M., avec les mêmes instructions et les mêmes devoirs qui sont détaillés dans les brevets précédens.

Ce ne fut qu'en 1754 que le Roi m'aïant accordé la survivance de mon père, M. le Directeur Général jugea à propos de détacher de mes soins les tableaux qui sont à Versailles. Voici comment s'exprime le brevet qui me fut alors donné : S. M., aïant agréé, par son Bon du 8 mai 1754, le sieur Jean-Silvain Bailly pour en survivance du sieur son père avoir et exercer la place de Garde des tableaux qui sont dans les maisons roïales, gardes-meubles et autres endroits appartenans à S. M., même de ceux qu'elle auroit prêtés, à l'exception de ceux à la garde du sieur *Portail* à Versailles... Le même brevet m'enjoint à mon avènement à ladite place, de faire un récolement exact et fidèle des tableaux portés dans l'inventaire qui en a été donné à mon père.

Mes gages qui sont de 1500 l. sont paiés par une ordonnance sur le trésor roïal; 1500 l. aujourd'hui ne valent pas ce qu'ils valaient en 1699. C'est dans cette considération que lorsqu'en 1750 on fit l'établissement du cabinet des tableaux du Roi au Luxembourg, ouvert au public deux fois par semaine, M. de Tournehem, Directeur Général, accorda à mon père 1000 l. par an sur les Bâtimens, à la charge d'entretenir un homme chargé d'ouvrir ledit cabinet et d'avoir soin des tableaux. M. *Coipel* en avoit connoissance. M. de

Tournehem et M. *Coipel* moururent la même année, et quand mon père fut pour toucher à la caisse, il ne se trouva sur l'état que pour 400 l. ; ainsi il n'a pas joui de cette grâce. Voilà la cause de la modicité de mes appointemens sur l'état des Bâtimens que Monsieur le Directeur Général a remarqué. Je n'ai sur ledit état que ces 400 l., le remboursement des avances que je fais pour le cabinet des tableaux, et l'entretien des bronzes de Versailles et de Marly dont je rends compte dans un mémoire à part.

Monsieur le Directeur Général peut voir par ce détail :

1° Quelles sont les fonctions et les devoirs de ma place.

2° Que la place de Garde des tableaux du Roi a été primitivement unique, et qu'il n'y a eu que dans mon brevet expédié en 1754 que celle des tableaux de Versailles a été détachée de la garde générale. J'ajouterai que, dans quelques états de la France, mon père ou mon aïeul sont les seuls qui y soient dénommés comme gardes des tableaux du Roi. Cette place est regardée même comme de la Maison du Roi, puisque mes gages sont païés par une ordonnance sur le trésor roïal. J'ignore si les gages du garde des tableaux de Versailles sont ainsi païés.

3° Que par mon brevet il m'est enjoint de faire un récolement exact et fidèle des tableaux du Roi. Les circonstances n'ont pas permis jusqu'ici de faire ce récolement. J'en parlai l'année dernière à M. l'abbé Terray, alors Directeur Général des Bâtimens. Il jugea à propos de le remettre au temps où tous les tableaux du Roi seroient réunis dans la gallerie des Plans. Il est certain que ce récolement se fera alors tout naturellement et beaucoup plus facillement. Mais n'est-il pas certain que si l'exécution de ce projet étoit encore différée de quelques années, il seroit bon de faire d'avance ce récolement. Mon devoir est d'en représenter la nécessité indispensable à Monsieur le Directeur Général.

Il y a 52 ans que l'Inventaire général est fait, sans avoir été vérifié une fois depuis. Il y a eu bien des tableaux qui ont changé de lieu dans cette intervalle de temps. Il seroit bon de rechercher s'il n'en manque pas. Le partage des tableaux du Roi, consommé dans mon brevet de 1754, mais qui existait de fait depuis quelque temps, n'a pas permis à mon père toutes

les recherches et les vérifications qu'il auroit désiré de faire. Il seroit donc utile et nécessaire de faire aujourd'hui cette vérification générale.

Lorsque la garde des tableaux du Roi n'étoit point partagée, un seul homme qui en étoit chargé pouvoit aisément veiller sur ces tableaux, en répondre, tenir note des changemens, et en donner un tableau à Monsieur le Directeur Général. Les tableaux du Roi qui n'appartiennent pas plus à une maison roïale qu'à une autre, qui ne peuvent être attribués plutôt au magazin de Versailles qu'à celui de Paris, ne paroissent pas dans le cas d'être séparés, pour que les uns soient sous une garde toute particulière, et les autres sous la garde générale. Bien des circonstances exigent une circulation qui par là se trouve interrompüe. Les tableaux exposés au public dans le cabinet du Luxembourg, devoient être renouvellés; ils ne l'ont point été parce que ce changement souffre des difficultés. Chacun cherche, comme il est naturel, à conserver les tableaux qui sont sous sa garde. Mais le plus fort et le plus sensible de ces inconvénients, c'est que deux gardes des tableaux du Roi, quelque attention et quelque zèle qu'ils y apportent chacun de leur côté, ne peuvent établir dans la garde des tableaux du Roi le même ordre qu'y mettroit un seul homme qui en seroit dépositaire.

Ces réflexions se sont trouvées placées naturellement à la suite du compte que je rends à Monsieur le Directeur Général des services de mes ancêtres. Elles n'ont point pour objet de nuire à personne, et encore moins de porter le moindre préjudice au dépositaire estimable des tableaux de Versailles. Je proteste de plus qu'elles ne sont point dictées par le motif de l'intérêt. Je n'ai eu d'autre intention que d'exposer l'état ancien des choses, les avantages qui résulteroient d'un dépositaire unique, comme l'ont été mon aïeul et même mon père, afin que dans le cas d'une vacance de l'une ou de l'autre, Monsieur le Directeur Général fût dans le cas de juger lui-même s'il ne seroit pas avantageux, pour le bien du service, de réunir ces deux places, et de n'en laisser subsister qu'une, comme cela étoit jadis, et comme cela est prouvé par les extraits des brevets rapportés ci-dessus.

MODÈLES ET BORDURES
DE
TAPISSERIES
DES XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

Documents communiqués par M. F. Engerand.

Au cours de ses investigations à travers les dossiers et les registres de la Maison du Roi, si riches en renseignements de toute nature sur les œuvres de nos anciens artistes, M. Engerand a recueilli une certaine quantité de notes précieuses sur les collaborateurs obscurs des peintres renommés qui ont fourni aux tapissiers des Gobelins leurs plus fameux modèles.

On connaît à peu près exactement les noms des maîtres en réputation qui ont donné les sujets de l'*Histoire de Jason et de Médée*, de *l'Histoire d'Esther*, de la *Suite de Don Quichotte*, des *Mois Grotesques* par bandes, des *Amours des Dieux*, de l'*Histoire de Psyché*, des *Chasses de Louis XV*, des *Scènes de la Vie de Notre Seigneur* et des nombreux et célèbres collaborateurs de *Le Brun* pour les tentures contemporaines de Louis XIV ; mais on ne s'est guère préoccupé jusqu'ici de rechercher les auteurs de ces fantaisies exquises qui accompagnent et encadrent si heureusement les sujets héroïques ou comiques imaginés par des artistes renommés. Et cependant, on ne pouvait supposer que des maîtres comme *Jouvenet*, *Restout*, *de Troy*, *Boucher*, *Coypel*, *Audran*, *Oudry* prissent la peine et acceptassent le souci de composer des bordures, d'apprendre à dessiner des fleurs, d'inventer des motifs de décoration. L'eussent-ils voulu, ils auraient eu bien de la peine à lutter sur ce terrain avec des décorateurs de profession, imbus dés leur enfance de principes qu'on ne saurait inventer ou deviner et rompus de bonne heure à toutes les difficultés et à tous les secrets du métier.

Encore maintenant, le peintre de figures le plus habile, — on en fait tous les jours l'expérience, — ne s'improvise pas décorateur, et une des tâches les plus ardues est restée la composition d'une bordure de tapisserie de tous points satisfaisante. Il est certain que c'est un des côtés par lesquels les tapisseries modernes laissent beaucoup à désirer. Ce n'est donc pas un médiocre mérite de réussir dans une entreprise qui présente tant d'écueils, et ceux qui ont su se tirer à leur honneur de cette entreprise ingrate, sont bien dignes de

quelque estime. Et cependant, leurs noms sont à peine connus d'un petit nombre d'amateurs. Ils ne sont guère en quelque réputation que chez leurs successeurs qui puisent à pleines mains dans leurs inventions pleines de charme et d'originalité et rendent ainsi justice à leur mérite supérieur. Un des plus distingués de ces artistes méconnus, *Louis Tessier*, a laissé un pur chef-d'œuvre que tout le monde admire et dont personne ne connaît l'auteur, je veux parler de ces entourages de guirlandes de fleurs agrémentées d'animaux et de singes qui encadrent les scènes de l'histoire de Don Quichotte. C'est cet entourage, bien plus que les scènes de *Coypel* ou de ses émules, qui a fait le succès et la réputation de la tenture ; et cependant qui connaît le nom de *Louis Tessier* ? Encore cet habile avait-il le titre de peintre du Roi à la manufacture des Gobelins, et, à part les décorations excellentes conservées dans les magasins de notre manufacture, il a gravé d'une pointe alerte et spirituelle des bouquets de fleurs qui constituent encore de parfaits modèles bien souvent consultés et reproduits.

Tessier n'est pas l'unique collaborateur auquel les auteurs des scènes pompeuses tirées de l'histoire ou de la fable aient fait appel pour encadrer leurs compositions. Il n'est pas jusqu'à ces imitations de cadres dorés, enrichis de rinceaux et de moulures gracieusement agencées, qui n'exigeassent le concours d'un homme de goût rompu à tous les secrets du métier. Les recherches de M. Engerand nous révèlent l'existence et les œuvres d'un certain nombre de ces modestes collaborateurs des peintres attitrés des Gobelins. En même temps, les articles des comptes royaux rectifient, en les précisant, certains détails qui ne laissent pas que d'avoir, eux aussi, leur importance.

Ainsi, on attribue souvent à *Charles Coypel* les scènes de la tenture de Don Quichotte. Or, comme la tenture a été commandée dès 1714, les dates se trouvent en contradiction formelle avec la tradition, et ce serait à *Antoine Coypel* et non à Charles qu'il conviendrait de faire honneur de ces compositions.

Il y a plus : ce n'est même pas *Antoine Coypel* qui aurait eu l'initiative de cette suite. D'après un texte retrouvé par M. Engerand et qui figure sur les comptes de 1714, le premier tableau de la série, représentant *Don Quichotte armé chevalier*, fut demandé et payé au peintre *Fontenay*. Point d'ambiguité possible dans les termes de l'ordonnance : il s'agit bien de la composition à personnages, et non de l'entourage. D'ailleurs, en examinant attentivement cette composition sur la gravure, on voit qu'elle diffère sensiblement des autres sujets de la même tenture.

Or, *Jean-Baptiste Belin de Fontenay*, était né à Caen en 1653 ; il

avait donc soixante-sept ans quand il reçut cette commande. Comme il mourut en février 1715, il fallut bien confier à une autre main la continuation de l'œuvre commencée, et c'est ainsi qu'*Antoine Coypel* en fut chargé. *Fontenay* est connu surtout comme peintre de fleurs; mais il a laissé aussi des portraits remarquables. De plus, il travailla beaucoup pour les tapisseries. Il n'est donc pas surprenant qu'on se soit adressé à lui pour des scènes de petite nature. Peut-être, lui avait-on demandé aussi les entourages d'ornements et de fleurs; mais, après sa mort, il fallut sans doute recourir à deux artistes différents parce qu'il ne s'en trouva pas qui réunît la même habileté que lui dans des genres aussi différents. On voit qu'il y a beaucoup à tirer de ces articles de comptabilité, trop négligés jusqu'ici.

Nous n'espérons pas donner pour cette fois un dépouillement complet; mais notre but aura été atteint, si, grâce aux communications de M. Engerand, nous avons appelé l'attention des curieux et des chercheurs sur ces peintres secondaires, modestes auxiliaires des Académiciens fameux; ils méritent de sortir de leur obscurité, car ils ont certainement contribué pour une large part à la perfection et au succès des belles tapisseries du XVIIIe siècle.

Aujourd'hui qu'on commence à comprendre partout que la décoration n'est pas un accessoire de l'art, mais constitue l'art par excellence, il est juste de remettre à leur véritable place les travaux de ces coryphées d'une époque où l'art décoratif a jeté son plus vif éclat.

Nous n'avons eu garde de retrancher de cette communication les extraits relatifs aux travaux des peintres en titre de la Couronne. A côté de *Baptiste*, de *Tessier*, de *Michu* ou *Micheux*, de *Chevillon*, de *Gravelot* (qu'on ne s'attendait guère à rencontrer en pareille compagnie), de *Ladey*, de *Valade*, employés surtout aux fleurs et aux ornements, c'est-à-dire aux parties accessoires, se rencontrent les noms d'*Yvart*, de *Coypel*, d'*Audran*, de *Boucher*, d'*Oudry*, qu'il n'était guère possible de passer sous silence. En les conservant, nous laisserons le lecteur faire la part de chacun dans l'œuvre commune. Afin d'éviter un classement arbitraire, nous adoptons pour ces extraits l'ordre chronologique, tout en rapprochant, quand cela sera possible, les articles relatifs au même artiste ou à la même œuvre. Nous allons d'abord rapidement résumer les faits nouveaux révélés par les documents imprimés ci-après.

La bordure de la *Galerie de Saint-Cloud* peinte par *Pierre Mignard* et formant six tapisseries, — Les Quatre Saisons, la Naissance d'Apollon, le Parnasse, — est l'œuvre de *Belin de Fontenay*.

Les *Mois grotesques* anciens, qu'il ne faut pas confondre avec ceux d'Audran, furent peints par *Verdier*.

De 1714 à 1727, *Fontenay*, puis *Coypel* (Antoine), *Audran*, *Michu* ou *Micheux*, et *Bénévent* exécutèrent les vingt-quatre compositions de l'histoire de don Quichotte. La plus grosse part du travail revient à *Coypel*, soit dix-sept sujets au moins. *Fontenay* et *Audran* en firent chacun un. Enfin *Micheux*, soit seul, soit avec *Bénévent*, est l'auteur de quatre tableaux ou peut-être seulement de trois. Les indications portées sur les comptes sont parfois insuffisantes pour permettre de répartir entre les artistes connus les diverses scènes du don Quichotte. Toutefois elles nous donnent certaines attributions définitives.

Ainsi, le premier sujet de cette tenture serait *Don Quichotte armé chevalier*, peint en 1714 par le peintre *Fontenay*.

En 1718, la scène représentant les *Bergers dansant aux noces de Gamache* fut exécutée par Coypel, qui reçut pour ce travail 550 livres. Une autre composition l'*Amour portant sur sa tête l'armet de Membrin* n'est payée, en 1719, au même artiste, que 235 livres.

Enfin, les 20e, 22e, 23e et 24e tableaux de la même suite auraient éré également composés et livrés par *Antoine Coypel* de 1723 à 1727. Mais il n'est pas certain que ces numéros correspondent exactement à la place que les sujets occupent dans le roman.

Il est encore à remarquer que *Coypel* ne reçoit que 550 livres pour le payement de certains sujets et en réclame 1200 et même 2000 pour d'autres. D'où proviennent ces différences d'évaluation, si ce n'est des inégalités considérables dans la longueur ou la difficulté du travail ?

La proposition de *Boucher* pour une suite de huit compositions inspirées par les aventures de Renaud et d'Armide et celle d'*Oudry* pour douze combats d'animaux paraissent ne pas avoir eu de suite.

Chevillon exécute un modèle de bordure en 1749 et reçoit 650 livres pour prix de ce travail. *Gravelot* peint la même année une bordure pour l'histoire de Jason par *de Troy* et donne en même temps un modèle de portière payé, comme la bordure, 650 livres.

Des tapisseries destinées à la reine de Pologne, — il s'agit probablement d'une suite de don Quichotte, — reçoivent, en 1749, des bordures exécutées par *Ladey* et *Tessier*.

En 1749, 1754, 1756, diverses sommes sont remises à *Tessier* pour des modèles de festons et de vases de fleurs.

Valade travaille en 1751 et 1752 à des copies et à des bordures de la suite de don Quichotte.

Chevillon et *Tessier* donnent chacun, en 1756 et 1757, un modèle de tapis pour la Savonnerie.

En 1785, on repeint la bordure de l'histoire de Jason; on n'ignore pas que les diverses suites tissées sur ce modèle n'ont

pas toutes le même cadre. C'est *Ranson* qui est chargé de ce travail estimé, à raison de 36 liv. le pied carré, 1884 livres. Le chiffre semble élévé pour une besogne de cette nature, car il équivaut à peu près à 300 liv. le mètre carré.

Telles sont les indications recueillies par M. Engerand. Nul doute qu'en les poursuivant, en les étendant, les chercheurs ne recueillent bien d'autres faits nouveaux à ajouter à l'histoire de notre vieille manufacture.

JULES GUIFFREY.

I

Extrait du compte de *Baptiste*, peintre fleuriste :

Il lui est du pour 23 journées emploiées à peindre les fleurs et fruits à la bordure de la pièce du *Passage du Rhin* sur moëre de soie, en 1682 et 1683, suivant le rolle certifié par feu M. *Le Brun* le 13 avril 1684, vérifié et arrêté par feu M. de la Chapelle le jour précédent, à raison de 11 l. par jour... 253 l.

(Arch. nat. O1 1796).

II

Trois lettres d'*Yvart*, de 1697, relatives aux modèles de Mignard dits de la Galerie de Saint-Cloud, font mention des bordures exécutées pour les tapisseries par *Fontenay* « *lesdites bordures sont peint par M. Fontenay* ». Trois de ces bordures se trouvaient chez Mosin et trois chez Delacroix, l'un et l'autre chefs d'un atelier de basse lisse, donc les tapisseries ont été exécutées en basse lisse. Ces bordures comprenaient 29 morceaux, mesurant ensemble 143 pieds 11 pouces de cours sur un pied 8 pouces de large. On mentionne en outre quatre coins et deux petites devises pour les milieux. Une même bordure, ajoute *Yvart*, sert pour les deux bordures (il veut probablement dire les deux côtés de la même Saison).

(Arch. nat, O1 1964.)

III

1er novembre 1698.

MÉMOIRE DES DESSINS DES MOIS DE GROTESQUE A AUGMENTER SUR L'INVENTAIRE, QUY SONT A LA GARDE DE *Yvart*, PEINTRE AUX GOBELINS.

Le mois de	Janvier	31	dessins.
—	Fevrier	30	—
—	Mars	26	—
—	Avril	31	—
—	May	34	—
—	Juin	32	—
—	Juillet	39	—
—	Aoust	35	—
—	Septembre	12	—
—	Octobre	16	—
—	Novembre	15	—
—	Décembre	39	—

Tous lesdits dessins sont de M. *Verdier*, au nombre de trois cens quarante, et trois cent quarante contre épreuves, qui font 680 dessins.

Plus douze grandes figures, de cinq pieds ou environ, peintes par M. *Verdier* pour servir dans les millieux desdits Mois de grotesque, et deux autres figures, aussy peint par M. *Verdier*, de trois pieds ou environ, pour les mesmes Mois de grotesque.

Vous pouvez aussi, Monsieur, descharger tout ce que le sieur Behagle avoit entre les mains, comme les quatre Eslemens et leur bordure, et les entrefenestre des Eslemens, comme aussy les six piesce des Saisons d'Enfens aux jardinage.

(Arch. nat. O1 1965.)

IV

ÉTAT DES OUVRAGES DE PEINTURE FAITS POUR LE ROY DEPUIS 1716 JUSQUES ET COMPRIS 1729

1716 *Coypel* plusieurs tableaux représentans l'istoire de

			Sommes demandées.		Modération.
		Dom Quichotte.....	3.800 l.		2.800 l.
	—	Suitte de laditte histoire............	400 l.		
1717	*Audran*.	Un tableau de 11 pieds de haut sur 7 pieds 9 pouces de large, de la suitte de l'histoire de Dom Quichotte pour estre exécuté en tapisserie à la Manufacture des Gobelins............	1.450 l.		900 l.
	Michu et *Bénévent*.	Un tableau représentant une suitte de l'histoire de Dom Quichotte.........	157 l.	12 s.	110 l.
	—	Autre tableau *idem*.......	154 l.	15 s.	110 l.
	—	Deux autres tableaux *idem*..	234 l.		180 l.
1718	*Coypel*.	Un tableau *idem*......	400 l.		
		Deux autres tableaux *idem*..	1.000 l.		800 l.
	—	Un tableau de l'histoire de Dom Quichotte, representant des Bergers dansants, portants les chiffres de Gamache en guirlandes de fleurs.............	550 l.		
	—	Deux autres tableaux de la mesme histoire de Don Quichotte.....	1.100 l.		
1719	*Coypel*.	Tableau représentant une suitte de l'histoire de Dom Quichotte, 5 pieds de haut sur 6 pieds de long.....	900 l.		
	—	Tableau représentant un Amour ayant en teste l'armée [l'armet] de Membrin, suitte de la			

			Sommes demandées.	Modération.
		mesme histoire de Dom Quichotte....	235 l.	
1720	*Micheu.*	Un tableau de la suitte de l'histoire de Dom Quichotte.........	1.800 l.	1.000 l.
1721	*Coypel.*	Deux tableaux de la suitte de l'histoire de Dom Quichotte.....	2.000 l.	
1723	*Idem.*	Tableau 20me de l'histoire de Dom Quichotte.............	1.000 l.	
1725	*Idem.*	Le 22me tableau de l'histoire de Dom Quichotte.........	1.200 l.	
1726	*Idem.*	Le 23me tableau de la suitte de l'histoire de Dom Quichotte....	2.000 l.	1.200 l.
1727	*Coypel.*	Tableau 24me et dernier de l'histoire de Quichotte avec quantité d'ornements....	2.000 l.	1.200 l.

(Arch. nat. O1 1934B.)

V

1749.

Chevillon. Un mémoire des ouvrages de peinture qu'il a fait pour le Roi, pendant ladite année, suivant son mémoire montant à la somme de 650 l. (pour le modèle d'une bordure servant aux tapisseries des Gobelins) .... 650 l.

(Arch. nat. O1 1979, fol. 185.)

VI

Gravelot. Un tableau peint à l'huile pour servir de modèle aux bordures des tapisseries de l'histoire de Jason, de M. *De Tray* .... 650 l.

Un autre tableau d'ornemens propres aux portières

qui se places dans les appartemens du Roy, pour être exécutez en basse lisse........... 650 l.

(Arch. nat. O1 1979, fol. 225.)

VII

Ladey. Une ordonnance, en datte du 7 février, adressée au Sr *Oudry*, pour délivrer des àcomptes au sieur *Ladey* et autres qui travaillent aux bordures des tapisseries destinées pour la reine de Pologne.
(Voir ci-après) (*Néant.*)

Oudry. Mémoire pour des avances faites par luy au Sr *Ladey* qui avait ébauché trois alentours des tapisseries de la reine de Pologne, d'après les dessins du Sr *Coypel*, et pour la retouche de lui faite aux mêmes ouvrages .... 700 l.

Tessier. Il a été employé par M. *Oudry*, pour les fleurs qui ont été peintes aux bordures des tapisseries de la reine de Pologne.................. (*Néant.*)

(Arch. nat. O1 1979, fol. 241.)

VIII

Mémoire des ouvrages faits pour le Roy, par les ordres de M. *Coypel*, premier peintre de Sa Majesté, par *Louis Tessier* [pendant l'année 1749].

Sçavoir :

3 grands tableaux, d'environ 14 pieds de haut sur 8 de large, et sur chacun desquels tous les festons en fleurs.

Prix arrêté par mondit sieur *Coypel* à la somme de 700 l.

Mémoire des ouvrages de peinture qu'il a faits pour le service du Roy pendant l'année 1754.

Estimé 1.200 l.

Mémoire de 4 tableaux pour le service du Roy, faits, sous les ordres de M. le marquis de Marigny, par M. *Tessier*, peintre aux Gobelins, pendant l'année 1756 :

Ces tableaux faits pour des devants de cheminées, représentant des vases de fleurs, des instruments de musique et autres

accessoires propres à orner les places auxquelles ils sont destinés.

Estimé chacun 120 l.; pour les 4 480 l.

(Arch. nat. O1 1934 A.)

IX

Exercice 1751.

Les sieurs *Boucher* et *Oudry*, tous deux peintres de l'Academie de Peinture, et chacun fort habile dans leur genre, proposent de faire des tableaux pour exécuter en tapisserie, dont les sujets sont cy dessous expliquez :

Premièrement

Le s[r] *Boucher* propose de faire :

Les aventures de Renauld et d'Armide.

1° Renauld tombe dans les pièges d'Armide;
2° Renauld dans le palais d'Armide quitte ses armes et se livre aux charmes de la volupté;
3° Renauld et Armide dans les jardins du palais enchanté;
4° Renauld délivré des enchantements d'Armide par les chevaliers Danois;
5° Renauld fuyant Armide;
6° Armide furieuse quitte les isles fortunez après avoir détruit le palais enchanté;
7° Renauld défait les Sarazins armées pour venger Armide;
8° Renauld ayant suivie Armide après le combat, la trouve dans le moment où elle allait se donner la mort.

Le s[r] *Oudry* propose de faire plusieurs représentant des Combats de différents animaux :

Lions et sangliers — Gazelle et chats cerviers — Tigre royal et autruche — Ours et dogue — Elephant, lion, léopard et tigre — Aigle, marton, chienne et chien — Cerf et loup — Aigle et cigne — Lion et ours — Tigre et chevaux — Taureau et léopard — Loup servier et dogue.

(Arch. nat. O1 2041.)

X

Exercice 1752.

Valade. Un mémoire de deux tableaux pour les Gobelins, savoir : Une copie du Jugement de Sancho d'après

M. *Coypel* (la dite copie estimée 600 l.). Plus un bouclier orné d'une figure et attributs analogues à Dom Quichotte (estimé 140 l.).
Le dit mémoire montant à la somme de.. 740 l.

Exercice de 1751.

Valade. Un mémoire pour une bordure allégorique servant à encadrer les sujets de Dom Quichotte par M. *Coypel*, estimée.................. .... 2.500 l.

(Arch. nat. O1 1979, fol. 73.)

XI

Exercice 1757

8 juillet 1757. Mémoire d'un grand tapis pour Mad^e La Dauphine, dont les fruits et fleurs ont été faits par le s^r *Tessier*, pour être exécuté à la Savonnerie 3384 l.....arresté à 2264 l.

6 novembre 1756. Memoire de peinture pour un tapis camailleux vert pour la manufacture de la Savonnerie, led. tapis pour le salon frais de Trianon par le s^r *Chevillon* 2.400 l.

(Arch. nat. O1 1580.)

XII

Exercice de l'année 1766.

Aux héritiers de la veuve du s^r *Ladey*, peintre fleuriste de la manufacture royale des Gobelins, pour un mois et sept jours de la pension de 300 l., dont ladite veuve jouissoit, et ce à compter du 1er janvier 1763, jusqu'au 7 fevrier suivant, jour de son decès...................... 30 l. 16 s. 8 d.
(ordonné par état de distribution du 12 octobre 1772 sur les pensions des Bâtimens du Roy.)

(Arch. nat. O1 2433.)

XIII

Exercices 1785-86.

Mémoire de dix tableaux pour la manufacture royale des Gobelins, formant ensemble la bordure des pièces de la toison de Jason. Ces tableaux, peints à l'huile en fin or, composant

une bordure très riche, fait par ordre de M. le comte d'Angivilliers, Conseiller du Roi en ses Conseils, etc....., et sous la direction de M. *Pierre*, premier peintre du Roi et directeur de la manufacture des Gobelins, par *Ranson*, peintre, élève de laditte Manufacture, demeurant rue St Martin à Paris, pendant 1785 et 1786.

Savoir :

Lesdits tableaux, contenant 12 pieds de long sur 8 pieds et demi de hauteur, forment le tout ensemble 41 pieds sur 17 pouces d'épaisseur. Le tout compris fait 52 pieds et un tiers, à raison de 36 l. le pied, fait cy 1884 l.
(supprimé la suite) :

Plus, un coin de bordure que l'on m'a donnée de fausses mesures et que j'ai été obligé de recommencer, portant 6 pieds 4 pouces sur 17 d'épaisseur, forment 7 pieds 4 pouces quarrés, à raison de 36 l. le pied, fait cy 264 l.

Plus, un écran peint à l'huile, représentant un grand bouquet de fleurs sur un fond de damas cramoisy.

Estimé cy 288 l.

(Arch. nat. O1 1931.)

JOSEPH-MARIE PÉLISSIER ET LOUIS VOTTIER,

ARCHITECTES

(1767-1785)

Communication de M. Ginoux.

Joseph Pélissier, géomètre-architecte de la ville de Toulon depuis le 28 juillet 1767, étant mort subitement en janvier 1785, la municipalité, qui ne voulait pas avoir recours à des artistes étrangers à la localité pour dresser des plans et diriger les travaux en cours d'exécution, mit au concours la place d'architecte ou ingénieur

de la ville. Ce fut *Louis Vottier* [1] qui, s'étant présenté au deuxième scrutin de ballotage, fut nommé à cet emploi. L'on doit attribuer le petit nombre des candidats sérieux qui prirent part à l'examen, aux faibles appointements alors attachés à la place d'ingénieur communal.

Ch. GINOUX.

EXAMEN POUR L'EMPLOI DE GÉOMÈTRE-ARCHITECTE DE LA VILLE DE TOULON

Nous, soussignés, ingénieurs de la Province, étant requis par Messieurs les Maire-Consuls de Toulon, d'examiner quelles sont les connoissances acquises par diverses personnes concurrentes pour obtenir la place vacante de géomètre-architecte de la Communauté de Toulon, nous avons procédé à cet examen en présence de Messieurs les Maire et Consuls. Le s. *Clapier,* qui s'est présenté le premier, ne nous a point paru instruit des choses les plus ordinaires, le calcul arithmétique et le toisé. Le s. *Abraham* [2], peintre, qui s'est présenté ensuite, nous a dit n'avoir aucune des connoissances nécessaires, et a demandé quinze jours pour être suffisamment instruit. Le s. Racord, cy-devant charpentier des bâtiments civils, nous a dit avoir oublié le calcul et la géométrie, mais qu'il se feroit instruire de nouveau. Le s. Augias s'est présenté ensuite, il nous a paru exercé à l'arithmétique, mais il n'a pas l'usage de la géométrie pratique. Le sr *Bourgarel* [3] s'est présenté ensuite; il nous a paru exercé à l'arithmétique et à la géométrie pratique, et avoir l'habitude des constructions.

Fait à Toulon, le 2 septembre 1785.

SIGAUD [4]; BEAUMONT [5].

A la suite de cet examen, les Maire et Consuls ayant proposé au Conseil de nommer à l'emploi d'architecte de la Ville, le sieur *Bour-*

1. En 1780, *Vottier* avait été nommé expert pour la construction de la paroisse de Saint-Louis. Il était l'auteur d'un plan très estimé de cette église. Au moment où il fut choisi comme architecte de la ville, il remplissait la charge de directeur et inspecteur des travaux de construction de la nouvelle paroisse de la Garde près Toulon, dont les plans avaient été dressés, en 1778, par *Honoré Vaccon.*

2. *Abraham* (*Joseph*) figure, en 1767, sur la liste des peintres non en jurande de Toulon; liste sur laquelle on trouve aussi les noms de *Joseph-Antoine* et *Alexandre De la Rose*, peintres de la marine en retraite.

3. *Bourgarel* (*Michel*), qui a été souvent employé par la Ville, était fils de Joseph. Michel fut pendant longtemps architecte et entrepreneur; il mourut en 1807, laissant pour successeur dans ses travaux son fils François.

4. *Sigaud*, ingénieur de la Province, est l'auteur des plans de la paroisse actuelle de Saint-Louis.

5. *Beaumont* (*de*), ingénieur de la Province, écuyer de la ville d'Aix.

garel fils, « dont les connoissances en architecture, et principalement dans les plans, ont été souvent mises à l'épreuve par les administrations successives, et à leur satisfaction ; » ledit Conseil vota au scrutin secret la nomination de *Bourgarel*. Après ballotage, ce candidat, n'ayant obtenu que douze suffrages sur vingt-deux votants, fut rejeté comme les quatre autres. Cependant, devant la déclaration, faite par M. Beaudœuf, conseiller présent, que cette décision était « illégale », les consuls consentirent à un nouveau scrutin, qui, après plusieurs tours, ne donna à *Bourgarel* que dix voix contre treize obtenues par *Louis Vottier*, nouveau candidat au second scrutin. Les Maire et Consuls proposèrent, alors, pour remplir la place de géomètre-architecte de la Communauté, le sieur *Vottier*. La proposition des Consuls ayant été agréée par le Conseil, la nomination de ce dernier fut décidée ; et, à la suite d'un rapport qui lui avait été adressé le 28 septembre 1785, Mgr de La Tour, intendant de la Province, à Aix, donna son approbation à cette nomination.

(Archives communales de Toulon. — Série AA., Employés communaux).

LOUIS HELLART

Peintre de Marie Lecksinska.

Document communiqué par M. Edmond Brébion.

Jean Hellart, peintre de l'Académie royale au XVIIe siècle, est connu. Le nom de *Louis Hellart*, qui vivait au siècle suivant, est complètement ignoré des biographes. Toutefois, l'office qu'il remplit auprès de la Reine veut qu'on n'oublie pas *Hellart*. Le brevet ci-après renferme une date et remet un nom d'artiste en lumière.

H. J.

Brevet ad honores de Peintre pour le Sr Hellart.

Aujourd'hui, premier jour du mois de juin mil sept cent cinquante-six, la Reine étant à Versailles, désirant gratiffier et favorablement traitter *Louis Hellard*, sur le bon raport qui luy a été fait de sa personne et de l'expériance qu'il s'est acquise au fait de la peinture, sa Majesté l'a retenu et retient en

l'état et charge de son Peintre et pour la servir doresnavant en lad. qualité, et en jouir et user aux honneurs, autorités, prérogatives et droits y appartenant. Pour témoignage de quoy, Sa Majesté m'a commandé d'en expédier audit *Hellart* le présent brevet *ad honores* qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moy Conseiller en ses Conseils, secrétaire de ses commandements, maison et finance.

MARIE MONTULLÉ.

BEAUVALLET

PROFESSION DE FOI.

Document communiqué par M. Edmond Brébion.

On sait que le sculpteur *Beauvallet* fut un patriote militant durant la période révolutionnaire. La pièce qui suit, datée de l'an III, est un jalon de plus pour les biographes de l'artiste[1].

H. J.

An 3me de la R. F., une et indivisible, 7 pluviose.

AUX REPRÉSENTANTS DU PEUPLE FRANÇAIS COMPOSANT LE COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Citoyens,

Je réclame les secours que la Convention nationale accorde aux artistes. Je n'ai point de fortune. Je suis père de famille. J'ai offert mon fils, âgé de 16 ans, à ma patrie; il sert en ce moment sur les vesseaux de la République, à Brest. Depuis la Révolution, j'ai rempli avec fidélité, zèle et exactitude tous les devoirs d'un bon républicain. Je suis l'auteur des bons bustes de Marat et de Chalier que la Convention a daigné accepter

1. Voyez sur la statue de *Suzanne*, du même sculpteur, la pièce publiée ci-dessus, page 31.

lorsque je lui en fis l'omage. C'est pour ces différents titres, citoyens Représentants, que j'ai des droits à la bienveillance Nationale.

BEAUVALLET
Artiste statuaire, cours du Muséum au Point central des Arts. — Au Comité d'Instruction publique.

JACQUES CHARLIER
MINIATURISTE

Document communiqué par M. Edmond Brébion.

Charlier, élève de *Boucher*, est peu connu des biographes. On sait toutefois que ce peintre en miniature du Roi fit une vente de ses ouvrages en 1779. Voici une pièce qui le concerne à la date de 1783. La vente après décès de cet artiste eut lieu en 1790.

H. J.

RENTES VIAGÈRES CONSTITUÉES.

(Monseigneur le duc d'Orléans.)

En présence des Notaires à Paris soussignés, s[r] *Jacques Charlier*, Peintre du Roy, demeurant à Paris, rue Thérèse, paroisse Saint-Roch, certifié vivant par le dit notaire, a reconnu avoir reçu de M. Loyseau de Béranger [1], Ecuyer, Trésorier Général de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans, Premier Prince du sang, la somme de deux cents livres pour les six derniers mois mil sept cent quatre-vingt trois, à cause de S.A.S. suivant contrat passé devant M[e] Doyen, notaire à Paris, le vingt-trois septembre mil sept cent cinquante-deux. Dont quittance. Fait et passé à Paris, en l'étude, le cinq janvier de l'an mil sept cent quatre-vingt trois, et a signé.

CHARLIER.

1. Le trésorier demeurait rue Neuve du Luxembourg.

COLLECTIONS JOSSERAND ET REBUFFAT

Rapport de Prosper Mérimée, Inspecteur général des monuments historiques, à M. le Ministre de l'Intérieur.

(1840)

Communication de M. Charles Ginoux.

Monsieur le Ministre,

Suivant les instructions qui m'ont été transmises à Bordeaux par M. le Directeur des Beaux-Arts, je me suis rendu à Toulon pour examiner les tableaux que le Conseil municipal de cette ville a demandé l'autorisation d'acquérir pour en former un musée.

Ils composent deux collections; l'une appartenant à M. *Josserand*, peintre, l'autre à M. Rebuffat, bottier (Collection Didier).

La première ne renferme qu'une suite de copies exécutées par M. *Josserand* dans le musée d'Amsterdam, d'après les ouvrages les plus célèbres des maîtres flamands ou hollandais. La plupart sont de dimensions très inférieures aux originaux, quelques-unes en outre présentent des différences notables, comme la suppression de l'une des figures ou de quelques accessoires de la composition. Il ne faut point imputer ces inexactitudes à M. *Josserand*, car l'administration du musée d'Amsterdam ne permet aux artistes de faire des copies qu'à la condition de quelques variantes.

Outre ces copies, au nombre de 80 environ, et toutes de dimensions assez petites, M. *Josserand* m'a paru disposé à céder à la ville de Toulon une copie de la grandeur de l'original exécutée d'après la *Leçon d'anatomie* de *Rembrandt*, et des études de toutes les têtes de *la Ronde de Nuit* par le même maître, ainsi que la tête des arquebusiers à la paix de Munster, par *Van der Helst*.

A mon avis, ces études sont ce qu'il y a de plus remarquable dans toute la collection.

M. *Josserand* a dû lutter contre des difficultés sans nombre pour former son cabinet. Sa position de fortune ne lui ayant pas permis de faire des études artistiques, il est devenu peintre sans maître, après des efforts inouïs qui donnent une haute idée de sa persévérance et de ses dispositions naturelles.

Vous savez, Monsieur le Ministre, que le Conseil municipal lui a offert pour prix de son cabinet une rente viagère de 1.800 fr. M. le Préfet du Var a donné son approbation à cette offre, que M. le sous-

préfet de Toulon avait proposé de réduire à 1.500 f., dont un tiers reversible sur Mme Josserand après la mort de son mari.

Il est évident que le Conseil municipal de Toulon a eu égard autant à la position de M. *Josserand*, à son caractère, et à l'intérêt qu'il inspire à tous ses concitoyens, qu'au mérite intrinsèque de ses copies. Cette vente est une récompense donnée à de longs travaux, et c'est à ce titre que je propose à Votre Excellence d'approuver la décision du Conseil municipal, avec la réduction proposée par M. le sous-préfet. J'ajouterai qu'il conviendrait de stipuler que les études faites d'après les trois tableaux sus-mentionnés de *Rembrandt* et de *Van der Helst* seront comprises dans l'acquisition du cabinet de M. *Josserand*.

La collection de M. Rebuffat se compose de tableaux originaux en général des écoles flamande et hollandaise. Le propriétaire m'a dit que le catalogue vous avait été adressé avec des renseignements sur l'origine du plus grand nombre des tableaux; il ne me reste donc qu'à vous faire connaître mon avis sur leur mérite artistique.

Des 93 tableaux composant cette collection, la plupart sont de très petite dimension, et on peut dire des meilleurs qu'ils figureraient beaucoup mieux dans le cabinet d'un amateur que dans un musée public. L'originalité d'un grand nombre de ces tableaux attribués à des maîtres m'a paru plus que suspecte, et je ne garantis pas même celle des tableaux ci-dessous désignés, les seuls qui m'aient paru avoir quelque mérite.

N° 60, *Berghem*, paysage. Je le crois original et il me semble du bon temps de ce maître. Le ciel et les lointains me semblent d'une admirable transparence. H. 3 p., l. 4 p.

N° 82, *Karel Van Moor*, jeune femme malade. Composition à quatre figures avec beaucoup d'accessoires, d'une belle couleur et finement touchés dans la manière de *Metzu*. H. 2 p. 1/2, l. 2 p.

Ces deux tableaux sont, à mon avis, les meilleurs de toute la collection.

Nos 80 et 81, *J. Vernet*, marines. Elles m'inspirent quelques doutes, l'exécution en est lourde et la couleur opaque.

N° 44, *Henry*, marine. Bonne couleur.

N° 41, *Van Goyen*, marine. Coloris remarquable, qui rappelle un peu *Backhuysen*.

N° 1, *Schellinghs*, Elysée et les enfants, paysage. Bien touché et d'un beau coloris. H. 3 p. l. 2 p. 1/2.

N° ..., *Pinacker*, paysage signé, assez médiocre.

N° 71, *Poelemburg*, Baigneuses.

N° 30, *Poelemburg*, Bacchanale. Ces deux tableaux, d'un fini précieux et de très petite dimension, me semblent assez remarquables.

N° 59, *Terburg*, jeune hollandaise, h. 7 pouces. C'est une très jolie étude, mais je ne puis croire que *Terburg* en soit l'auteur.

N° 24, *Schalken*, jeune fille portant un flambeau. Effet de lumière assez piquant.

N° 64, *A. Van Ostade*, un joueur de cornemuse. Très suspect.

N° 4, *Duplessis*, l'abreuvoir. Charmante esquisse. Je l'aurais attribuée à *Chardin*.

N° 43, *Van der Velde*, un moulin. Très jolie miniature signée.

N° 89, *A. Durer*, une Vierge. Certainement elle n'est pas d'*A. Durer*, mais elle n'est pas sans mérite.

Voilà, Monsieur le Ministre, les seuls tableaux que j'aie distingués; le reste ne me paraît avoir absolument aucune valeur.

Le propriétaire de cette collection en demande la somme de 25.000 francs, c'est assurément infiniment plus qu'elle ne vaut et qu'elle n'a coûté. Il me semble en outre impossible de l'acheter tout entière, et je ne serais pas même d'avis d'accepter la plupart des tableaux que je n'ai pas notés, si on les offrait gratuitement à la ville.

Si M. Rebuffat consentait à céder séparément les seize tableaux que je viens de désigner, je pense que Votre Excellence pourrait en autoriser l'acquisition, si toutefois le propriétaire n'en demandait pas un prix déraisonnable.

L'expert du Musée royal, sur l'indication des tableaux et le nom des maîtres, pourrait faire une base d'après laquelle on traiterait avec M. Rebuffat.

Je suis avec respect, etc.

MÉRIMÉE, Inspecteur général des Monuments historiques.

Arch. comm. modernes de Toulon, D. Beaux-Arts (carton).

INVENTAIRES DES MEUBLES PRÉCIEUX DE L'HOTEL DE GUISE en 1644 et en 1688 ET DE L'HOTEL DE SOUBISE en 1787.

Il convient d'expliquer avant tout, la réunion des trois documents publiés ci-après. Nous n'apprendrons rien au lecteur en rappelant que l'ancien hôtel de Clisson passa successivement, dans le cours des XVIe et XVIIe siècles, aux maisons de Guise et de Soubise, et est occupé aujourd'hui par le grand dépôt des archives de France. Nous avons raconté ailleurs, à diverses reprises, les vicissitudes de cette demeure seigneuriale ; nous n'avons pas à y revenir. Nous n'insisterons pas non plus sur les transformations apportées aux bâtiments par leurs hôtes successifs. Il ne sera question cette fois que du mobilier qui garnissait, aux différentes périodes de son existence, les chambres, salons et galeries du palais.

Trois actes authentiques, tous trois d'un haut intérêt, permettent de reconstituer les splendeurs mobilières réunies ici dans les siècles passés. De ces trois inventaires, deux sont complètement inédits, le premier et le dernier. Ils sont conservés dans les archives de deux études notariales de Paris. L'inventaire rédigé en 1641-1644 après la mort de Charles de Lorraine, prince de Joinville, duc de Joyeuse, quatrième duc de Guise, et fils de Henri de Guise, dit le Balafré, a été découvert et soigneusement copié par M. le vicomte de Grouchy. C'est une dette de plus à ajouter à toutes celles dont notre publication lui est redevable. Nous insisterons plus loin sur les particularités notables de ce document capital.

L'inventaire dressé en 1787, après la mort du dernier prince de Soubise, provient également de l'étude d'un notaire qui nous l'a fort obligeamment communiqué. Nous n'en avons retenu que les articles essentiels présentant un intérêt réel, laissant de côté les meubles communs et sans valeur d'art.

Entre ces deux documents s'intercale chronologiquement l'état des meubles trouvés dans l'hôtel après le décès de Marie de Lorraine, dite Mademoiselle de Guise, née le 15 août 1615, morte à Paris sans alliance, le 3 mars 1688. En qualité de dernière représentante de sa maison, elle avait réuni sur sa tête tous les biens de sa

famille, biens considérables, dont elle disposa par un testament qui nous a été conservé. La plupart de ces richesses allèrent à des collatéraux. Cette absence d'héritiers directs et ce partage entre parents fort éloignés entraînèrent une longue procédure et des opérations multiples dont le récit détaillé qui a été conservé renferme l'énumération et l'analyse de documents du plus haut intérêt pour l'histoire de la maison de Guise.

Mademoiselle de Guise avait désigné comme exécuteurs de ses dernières volontés les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Paris; ils acceptèrent cette mission. Par suite de cette institution, une expédition authentique du testament, de l'inventaire et de la liquidation des biens, furent déposés et conservés dans les archives de l'Hôtel-Dieu. L'administration de l'assistance publique retrouva ces documents dans les papiers dont elle se trouvait l'héritière naturelle; c'est ainsi que le testament et les pièces annexes ont été publiés pour la première fois dans la *Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris*, due à la collaboration de MM. Michel, Möring, E. Peyron, directeur de l'Assistance publique, et Brièle, archiviste de l'Administration [1]. Cette collection officielle n'est guère connue; bien peu de gens se doutent de la variété et de l'importance des pièces historiques groupées, et on peut dire enfouies dans ces volumes. L'inventaire de Mademoiselle de Guise, s'il est le plus considérable de tous à bien des égards, n'est pas le seul qui mérite de sortir de son obscurité. Nombre d'autres personnages de moindre importance ont légué à l'Hôtel-Dieu tout ou partie de leur fortune; ils doivent à cette préoccupation pieuse de revivre dans la publication officielle de l'Assistance publique.

Il nous a semblé utile de tirer de cette collection peu répandue le document qu'on lira plus loin, en le rapprochant des deux autres actes entièrement inédits. Il ne suffisait pas, avons-nous pensé, de renvoyer à la publication de la ville de Paris. Toutefois, nous ne reproduisons qu'une partie des documents déjà imprimés, laissant de côté les opérations de partage de cette grosse succession et le compte général. Quant à l'énumération des titres et papiers, quelque importance historique qu'elle présente, elle est trop étrangère à l'objet de notre publication pour que nous ayons cru devoir la rééditer. Les travailleurs ou les curieux désireux de la consulter pourront toujours y recourir dans le volume publié par les soins de l'Administration.

1. Paris, Imprimerie nationale, in-4. Les pièces relatives à l'héritage des Guises sont imprimées dans le tome IV (1887), p.177-218. — Le compte de la liquidation des biens de la famille de Guise est aussi conservé dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale portant les nos 8183-8193 du fonds français — Voy. H. Omont, *Catalogue de l'ancien supplément français*, Leroux, 1895.

Avant d'entrer dans l'examen du texte même des documents, il ne sera pas sans utilité de rappeler brièvement la biographie des personnages qu'ils concernent.

Charles de Lorraine, quatrième duc de Guise, était l'aîné des quatorze enfants de Henri, dit *le Balafré* (1550-1588) et de Catherine de Clèves, comtesse d'Eu, sa femme (1548-1633). Charles de Lorraine, né le 20 août 1571, après avoir exercé les charges de grand-maître de France, amiral des mers du Levant, gouverneur de Champagne et de Provence, dut quitter la France à l'âge de soixante ans, en 1631, et s'exiler en Italie. Son attachement pour la reine-mère, Maris de Médicis, l'avait rendu suspect.

Il mourut dans cet exil volontaire le 30 septembre 1640, aux environs de Sienne. Aussi, voit-on sa veuve Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, ne représenter les meubles les plus riches de la succession qu'en 1644 et après la mort du tout-puissant ministre qui avait obligé son mari à finir ses jours sur la terre étrangère. Elle déclare que tout le mobilier précieux avait été enlevé en 1634 pour être transporté à Florence.

Marie de Lorraine ou Mademoiselle de Guise, la dernière survivante de cette illustre race, était fille du duc Charles de Lorraine. On la voit ici paraître en compagnie de ses frères Henri, Louis et Roger. Elle était née le 15 août 1615 ; elle mourut à Paris le 3 mars 1688.

Charles de Rohan, prince de Soubise, né le 16 juillet 1715, mort le 4 juillet 1787, ne laissait, au jour de son décès, aucun héritier de son triple mariage. C'était son grand-père, Hercule Mériadec, duc de Rohan, qui avait présidé aux transformations, tant intérieures qu'extérieures, de l'ancien hôtel de Guise, à peu près complètement délaissé par le dernier prince de Soubise. Celui-ci habitait, vers la fin de sa vie, dans un hôtel de la rue de l'Arcade, ce qui explique le petit nombre de meubles de prix garnissant le vaste palais de la rue de Paradis.

Si nous examinons maintenant de près la composition de chaque inventaire, le premier de tous l'emporte de beaucoup sur les deux autres par la richesse du mobilier dont il offre le détail. C'est qu'alors le vieil hôtel familial contenait encore quantité de trésors amassées au XVIe siècle par le père et le grand-père de Charles de Lorraine, trésors qui, après sa mort, se trouvèrent, ou répartis entre ses enfants, ou aliénés à la suite de circonstances ignorées. Quelle que soit l'origine de cette dispersion, on ne reconnaît, après le décès de Mademoiselle de Guise, qu'une très faible partie des meubles luxueux et des objets d'art que sa mère avait rapportés de Florence une quarantaine d'années auparavant.

Au premier rang des objets les plus précieux disparus dans cet

intervalle, se place la tenture des Chasses de Maximilien. Cette tapisserie jouissait d'une immense réputation, confirmée par tous les historiens anciens par lesquels elle est souvent désignée sous le titre de tenture des *Belles chasses de Guise*. Notre inventaire fournit un nouveau témoignage du haut prix qu'on attache à cette série; son estimation s'élève à 50.000 livres, somme énorme pour l'époque et bien supérieure au prix des tentures énumérées avec elle.

Sauval accorde les plus grands éloges aux chasses de l'hôtel de Guise; il les proclame même supérieures pour le dessin, la couleur et la conservation aux tapisseries du Louvre et du Vatican. Il attribue les cartons à *Rogier*, les figures à *Jérôme Vancelaï*, les paysages à *Tours*, « le plus grand paysagiste qui ait jamais été, oncle de Champagne ». Un érudit qui a signalé les deux ou trois pièces de Maxilien que possède la ville de Paris assure avoir lu dans Sauval cette phrase : « Les tapisseries qui proviennent de l'hôtel de Guise et *qui sont passées au Garde Meuble...* » Nous regrettons fort de n'avoir pu découvrir dans Sauval ce passage qui tendait à prouver que les chasses de Maximilien, décrites dans l'Inventaire du Mobilier royal sous le nº 32 et appelées parfois les « *Belles chasses originales* », étaient bien celles qui avaient décoré l'hôtel de la rue du Chaume.

Il existe, à vrai dire, une différence de 8 aunes entre la mesure de la tenture des Guise et celle des tapisseries du mobilier royal. Peut-être y a-t-il erreur de chiffre dans une des deux descriptions, car le nombre des pièces et la hauteur sont identiques des deux côtés; seule, la longueur diffère.

Si, comme nous en sommes convaincu, les *Chasses de Maximilien* ou *Belles Chasses de Guise* sont les tapisseries tendues aujourd'hui dans les escaliers et les salles d'exposition du Musée du Louvre, on arriverait facilement à déterminer lequel des deux inventaires anciens donne les vraies dimensions.

Voici donc une tenture, considérée de tout temps comme une des plus belles que nous ait laissées le seizième siècle, dont on connaîtra désormais les vicissitudes presque depuis son origine jusqu'à nos jours. Ainsi, peu à peu se reconstitue l'histoire des tapisseries de nos grandes collections publiques à l'aide de matériaux inédits et quelquefois aussi de certains morceaux littéraires tombés dans l'oubli. Je veux donner un exemple de cette dernière particularité.

Il existe au mobilier national deux échantillons remarquables de la fabrication de l'atelier anglais de Mortlake. Cet atelier, on le sait, après une période de prospérité sous le règne de Charles Ier, disparut sous Charles II. On ignorait exactement comment les deux suites des *Actes des Apôtres* et de l'*Histoire de Vulcain*

portant la marque de l'atelier royal anglais, devinrent la propriété de Louis XIV ; car elles figurent, l'une et l'autre, sur l'inventaire du mobilier de la couronne. J'avais émis jadis, sur leur introduction en France, une hypothèse assez plausible au premier abord. Il m'avait paru fort admissible que le roi Jacques II, détrôné par son gendre Guillaume d'Orange, eût emporté dans sa retraite une partie des plus riches tentures ayant appartenu à son père et les eût offertes à Louis XIV en reconnaissance de la royale hospitalité qui lui était offerte au château de Saint-Germain. C'était pour la France une sorte de dédommagement, assez maigre d'ailleurs, de toutes les aventures désastreuses dans lesquelles elle s'engagea pour soutenir les prétentions des Stuarts. L'explication paraissait toute naturelle et beaucoup de personnes l'acceptèrent. Or, voici que je me prends à douter moi-même de son exactitude. Dans un passage du *Songe de Vaux* [1], la Fontaine décrit, avec sa précision coutumière, les divers tableaux de l'histoire de Vulcain. Pour ne donner lieu à aucune incertitude, il s'exprime ainsi : « Gelaste montre à Acante une tapisserie où sont représentées les Amours de Mars et de Vénus. » Suit la description poétique des scènes représentant les deux amants réunis, Apollon révélant par dépit à Vulcain son infortune conjugale, la plainte de Vulcain à Jupiter ;

Plein d'un dépit extrême,
Le voilà qui se plaint au monarque des dieux,
Et de ce qu'il devroit se cacher à soi-même
Importune sans cesse et la terre et les cieux.

Puis le malheureux mari s'en prend aux suivantes de Vénus :

Considérez plus bas les trois Grâces pleurantes :
La maîtresse a failli, l'on punit les suivantes.

Enfin la scène finale :

Que fait Vulcain ? Car pour se voir vengé,
Encor faut-il qu'il fasse quelque chose.
Un rets d'acier par ses mains est forgé.
Ce fut Momus qui, je pense, en fut cause.
Avec ce rets le galant lui propose
D'envelopper nos amants bien et beau...

Ainsi Fouquet possédait une tenture des Amours de Mars et de Vénus. Venait-elle d'Angleterre ? Impossible de rien préciser.

1. Edition Hachette, tome VIII, 1892, p. 295. C'est la 9e chapitre du *Songe de Vaux*, intitulé les *Amours de Mars et de Vénus*.

Cependant, il est assez vraisemblable que Fouquet ait acquis ou bien ait reçu en présent une suite de tapisseries fabriquées dans un atelier renommé au moment où il ornait son château de Vaux de toutes les merveilles de l'art. Après la disgrâce du Surintendant, la tapisserie, objet de l'admiration des contemporains, comme le prouvent les vers de La Fontaine, aura passé tout naturellement de la collection du ministre dans le mobilier de la Couronne.

La preuve positive qui convertirait notre hypothèse en certitude fait défaut, il est vrai; mais elle a déjà pour elle deux faits certains : la présence des Amours de Mars et de Vénus au château de Vaux et l'indication d'une tenture absolument identique dans la collection royale quelques années plus tard.

Cette digression nous a entraîné bien loin de l'inventaire de Guise. Il convient d'y revenir.

Le mobilier de l'ancien hôtel Clisson est particulièrement riche en tentures de grande valeur. Les unes sont restées à Paris, tandis que les autres, les plus riches, semble-t-il, trouvaient un asile sûr en Italie. Parmi ces dernières on trouve en première ligne *les Chasses de Maximilien*; puis, après elles, cinq autres suites, de huit ou dix pièces chacune, qui ne le cèdent guère en richesse à la première. Douze pièces représentant les *Douze signes du Zodiaque*, peut-être les Douze Mois grotesques d'après des cartons italiens, atteignent l'estimation de 35.000 livres, soit environ 3.000 livres pièce. Les *Bestions*, formant sept panneaux, montent à 15.000 livres. Les trois tentures étaient rehaussées de fil d'or et d'argent.

Les tissus de laine et de soie, sans métal, sont évalués à un prix sensiblement inférieur. Dix sujets de chasses, de Bruxelles comme les précédentes, mais sans or ni argent, sont estimées 6.000 livres, soit 600 livres l'un. L'*histoire d'Abraham*, l'*histoire de César* tombent encore plus bas. Peut-être l'expert chargé de l'évaluation, le sieur Nicolas Dujardin, a-t-il dû tenir compte de leur vieillesse et de leur mauvais état.

Après les tapisseries, les meubles les plus remarquables sont les lits, les dais, les tapis, les couvertures. Puis, vient une interminable énumération de vaisselle d'argent, de bagues, de joyaux de toute nature; le détail de ces trésors occupe deux cent cinquante articles environ.

Les lits à broderies représentant Godefroy de Bouillon ou l'Histoire du Vieux Testament offrent des particularités singulières, aussi bien que ce dais en tapisserie de Bruxelles, rehaussé d'or et d'argent, figurant le Jugement de Pâris. A noter aussi les pavillons en taffetas de la Chine et les tapis de Turquie ou Rodiens.

Par une singularité que nous ne nous chargeons pas d'expliquer,

aucune des tentures décrites en 1644 ne reparaît sur l'inventaire de 1688. Celles qu'on vient d'enumérer sont remplacées par les tentures suivantes :

Une verdure à petits personnages, en huit pièces relevées d'or, estimée 3.000 livres.

Cinq pièces représentant les *Ages des hommes*, non prisée.

L'*Histoire de Phaëton* en sept pièces, prisée 1.000 livres.

Treize pièces des *Bergers*, évaluées 3.000 livres.

L'*histoire de Saint-Jean*, tapisserie de Florence, portée à 1.000 livres. L'inventaire ne nous apprend ni le nombre de sujets de cette tenture, ni ses dimensions, ce qui rend difficile son identification avec la suite exposée actuellement au château de Pau.

Huit pièces des *Quatre Saisons*, de fabrication anversoise, d'après l'inventaire, sont évaluées 700 livres seulement.

Enfin, est signalée la fameuse tapisserie représentant la ville de Paris, estimée 1.200 livres.

Nous venons de dire que les pièces les plus précieuses formaient le lot emporté à Florence. D'autres avaient été laissées par le duc dans son habitation parisienne. C'est ce qui explique comment la première partie de l'inventaire, dressée immédiatement après la mort de Charles de Lorraine, c'est-à-dire dès 1641, mentionne encore quatre-vingt-dix-neuf pièces de tapisseries réparties en une dizaine de tentures : d'abord des Grotesques, des Verdures, puis la *Création du monde*, l'*histoire d'Actéon*, l'*histoire de David*, l'*histoire de Salomon*, les *Douze mois de l'année*, les *Travaux d'Hercule*, et enfin une série de vues de villes : Paris, Jérusalem, Constantinople, Venise, Rome et l'Italie. Cette dernière tenture présente un intérêt tout spécial, car elle comprenait vraisemblablement ce fameux plan de Paris, dit plan de tapisserie, acquis par la Ville au dix-huitième siècle des possesseurs qui l'avaient recueilli après l'extinction de la maison de Guise.

Ce plan, on le sait, considéré comme un des documents les plus anciens et les plus précieux de la topographie parisienne, fut gravé [1] par les soins et aux frais du corps de la Ville et disparut sous la Révolution, sans qu'on ait pu jamais en retrouver un fragment. Il est bien regrettable qu'on n'en ait pas conservé un dessin complet et de la grandeur de l'original.

Ce plan de Paris en tapisserie revient sur l'inventaire de 1688; mais, cette fois, il n'est plus accompagné de la carte d'Italie et des

1. La gravure de ce plan porte la date de 1756, comme l'indique la signature *Dheulband delin. et sculp. 1756*, qu'on lit au bas de la planche. De l'autre côté est gravée l'inscription : *Præfect. et Œdil. acquis. 1766*. La légende explicative indique que la tapisserie, après avoir appartenu au cardinal de Bourbon, passa dans les mains des Guises et fut acquise sur l'initiative de Turgot.

vues de Jérusalem, de Rome, de Venise, de Constantinople qui figurent avec lui sur l'inventaire de 1644. Notons toutefois que cette collection de vues de villes n'était pas divisée au dix-huitième siècle et se trouvait encore complète quand l'acquisition en fut proposée à la ville de Paris. Cela résulte de documents authentiques conservés aux Archives Nationales et que nous nous proposons de faire connaître prochainement.

Les remarques précédentes suffisent à montrer que les deux inventaires se complètent sans se répéter jamais; de là, nécessité de les publier tous deux intégralement.

Le premier contient très peu de peintures, tandis que les toiles peintes abondent dans le second; elles sont en général, à vrai dire, assez médiocres. Leur origine du moins leur prête un certain intérêt. Par contre, l'état des biens de Charles de Lorraine contient l'énumération d'une splendide vaisselle d'or et d'argent et une profusion de bagues, de joyaux, de pierreries de beaucoup plus grande valeur que tout ce qui se trouve dans le mobilier de Mlle de Guise.

Nous ne nous attarderons pas à passer en revue ces trésors qui rappellent les merveilles des collections royales. Encore moins avons-nous la prétention de rechercher ces joyaux dans les collections formées plus tard ou dans les descriptions du mobilier royal. Il ne serait pas impossible qu'on retrouvât dans nos Musées et peut-être au Louvre quelques-unes des pièces en matières précieuses dont l'inventaire de 1644 offre la longue énumération. C'est aux savants conservateurs de nos collections publiques qu'il appartient de présenter ces identifications. Notre rôle se borne à faire connaître des textes encore ignorés sur lesquels s'exercera la sagacité des curieux et des chercheurs.

Ainsi, il serait important de savoir ce qu'est devenue cette Vierge de *Raphaël*, léguée par Mlle de Guise à M. d'Armagnac, dans l'article 39 de son testament, en même temps qu'une Samaritaine de *Mignard*, à laquelle la testatrice paraît attacher une valeur presque égale à celle de la Vierge.

Si nous avons conservé ici la longue énumération des legs répartis par la duchesse entre ses serviteurs, c'est d'abord parce que nous avons vu figurer en tête de cette liste un nom dont la mémoire est restée chère aux iconophiles et aux archéologues, le chevalier de Gaignières. Il n'était pas sans intérêt non plus de connaître la composition de la maison d'une grande dame installée dans un des plus vastes palais de Paris.

Parmi les peintures, les portraits de famille abondent, et cela ne doit pas étonner. Les autres tableaux semblent de peu de valeur, à l'exception, bien entendu de la Vierge de *Raphaël* léguée à M. d'Armagnac.

On remarque toutefois une œuvre de *Paul Véronese* (nº 165), une sainte Catherine de *Léonard de Vinci* (nº 209)[1], un *Claude Lorrain* (nº 213); mais il est permis de garder des doutes sur leur authenticité. L'inventaire consacre une description détaillée au joyau en bois de calembour, enrichi d'or, de diamants, de rubis et d'autres pierres, représentant la Vierge conservée à Lorette, ou la *Santa Casa* avec quantité de petits personnages et accessoires en or ou en pierres dures. C'est vraiment là un joyau tout à fait exceptionnel.

La bibliothèque est des plus restreintes. A part quelques livres d'histoire contemporaine, la duchesse ne possède que des ouvrages de dévotion.

Nous avions songé un moment à donner une liste abrégée des papiers et titres de famille énumérés à la fin de cet inventaire. Cette partie est de la plus haute importance pour l'histoire de la maison de Guise, et à défaut des pièces originales elles-mêmes, dont un certain nombre existe certainement encore chez les descendants des notaires qui les ont reçues, ces analyses détaillées conservent avec une suffisante précision les dates, les noms des contractants et le dispositif des actes pour qu'on puisse se passer à la rigueur des originaux. Mais le résumé d'une analyse aurait paru bien sec et bien dénué d'intérêt, et il nous a semblé préférable de renvoyer à la publication de la ville de Paris.

L'inventaire du dernier prince de Soubise est infiniment moins riche en descriptions que les deux précédents. Aussi, avons-nous cru devoir nous borner à en reproduire seulement les passages essentiels, sans tenir compte des meubles n'offrant pas quelque caractère d'art. On trouvera donc ici plutôt une analyse abrégée qu'une copie textuelle. Les travailleurs qui désireraient des renseignements plus complets auraient toujours la ressource de recourir au texte original conservé chez le successeur du notaire du prince.

Jules Guiffrey.

INVENTAIRE DE CHARLES DE LORRAINE, DUC DE GUISE

1641-1644

L'an 1641, le mardy 23e jour d'avril, après midy, Me Guillaume Champy, procureur en la cour du Parlement à Paris, y demeurant, rue de la Harpe, paroisse Saint-Benoist, au nom et comme procureur de très hault puissant et très illustre prince Mon-

1. Voir aussi le nº 236.

seigneur Henry de Lorraine, archevesque duc de Rheims, premier pair de France, légat nay (*sic*) du Saint-Siège apostolique, duc de Guyse, prince de Joinville, comte d'Eu, héritier sous bénéfice d'inventaire de défunt très hault, puissant et très illustre prince Monseigneur Charles de Lorraine, duc de Guize, prince de Joinville, comte d'Eu, pair de France, son père, et Me Mathieu Delaporte, aussy procureur en ladite cour du Parlement, demeurant à Paris, rue Vieille-Bouclerie, paroisse Saint-Severin, au nom et comme procureur de très haulte, puissante et très illustre princesse, Madame Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de Guyse et dudict Joyeuse, veufve dudict deffunt seigneur duc de Guyse, au nom et comme tutrice créée et ordonnée par ladite cour de Parlement aux personnes et biens de illustres princes et princesses Messeigneurs Louis et Roger, et Mademoyselle Marye de Lorraine, myneurs, enfants dudict deffunt seigneur duc de Guyse et de madite dame la Duchesse sa vefve, aussy héritiers soubz ledict bénéfice d'inventaire du deffunt seigneur duc de Guyse leur père, assistez de Me Jacques Picard, pareillement procureur en icelle cour de Parlement, demeurant à Paris, rue des Anglois, paroisse Saint-Etienne-du-Mont, subrogé tuteur ordonné par icelle cour de Parlement desdits mineurs, pour la confection de l'inventaire à faire des biens délaissez par iceluy deffunt seigneur duc de Guyse, et pour le partage et autres actions desdits mineurs, se sont les susdicts Champy, Delaporte et Picard, es noms, transportez en l'hôtel de Guyse, rue du Chaulme, à Paris, paroisse Saint-Jean-en-Grève, en la présence et compagnie de Jean Bellehache et Gilles Marion, notaires gardes notes du Roy, nostre sire, en son Chastelet de Paris; auquel lieu estant et parlant à Anne Rocher, vefve de feu Isaac Lefebvre, concierge dudict hostel, ils luy ont dict et déclaré qu'ilz venoient aux fins de faire faire par lesdicts notaires l'inventaire des biens meubles et papiers estant audict hostel de Guyse, appartenant à la succession dudit deffunt seigneur duc, pour la conservation des droits de tout ceux qu'il appartiendra; à l'effect de quoy, ils ont sommé et requis ladite Rocher de faire ouverture de tous les lieux et endroicts dudit hostel où il y a et peult avoir desdicts biens, et qu'elle ayt à se purger présentement par serment de

n'en cacher ni receler ni lattiter aucunz; à quoi ladite Rocher a dict qu'elle étoit prête de satisfaire, et que ce qui restoit des biens meubles de la succession dudict Seigneur deffunct duc de Guyse etoit serré et enfermé dans les gardes meubles dudict hostel, dont elle offroit faire ouverture aux fins dudict inventaire, desclarant aussy que lors du despart de madame la duchesse de Guyse de ceste ville de Paris pour aller en la ville de Reims, qui fut au mois de mars 1634, elle fist emporter avec elle une partie des meubles dudict seigneur duc son espoux, pour son usage et service, et que du depuis, s'en allant à Florence, où elle est à présent, vers le mois de novembre de ladicte année, elle fict emballer et emporter en ladite ville de Florence les meilleurs et plus précieux meubles dudict seigneur duc de Guyse; et pour ce qui en reste audict hostel, elle est preste de faire ouverture des lieux où ilz sont, n'y ayant audict hostel aucunes provisions de vin, bois, foing, avoine, ny d'autres choses dont l'on a accoustumé faire provision, au moyen de la longue absence de mesdits seigneur et dame, et que les provisions qui y sont à présent appartiennent à Monseigneur, filz de France, frère unicque du Roy, duc d'Orléans et de Chartres, ou à ses officiers et domestiques, qui ont occupé et occupent la plus grande partye dudict hostel de Guyse, et aussy que les enmeublements servants à son Altesse Royale y ont esté apportez et placés par les tapissiers du Roy, et qu'il n'y en a aucun de ladite maison de Guyse quy lui servent. Aprèz lesquelles désclarations et le serment fait et presté solempnellement par ladicte Rocher, concierge, ès maint desdicts notaires, de tout montrer, exhiber et mettre en évidence ce qui appartient de meubles à la succession dudict deffunct seigneur duc de Guyse, pour en estre faict fidel inventaire, ce qu'elle a promis par ledit serment faire, sans en receler, ni lattiter aucune, sur les peynes auquel cas introduictes de droict, qui lui ont esté données à entendre par l'ung desdits notaires, l'autre présent, a esté par iceulx notaires procédé à la confection dudict inventaire, et la prisée desdicts biens meubles, faicte par Nicolas du Jardin, sergent à verge audict Chastelet, priseur vendeur de biens meubles en la ville, prévosté et vicomté de Paris, estant assisté de Jean Levacher, marchand maître tapissier à Paris, pour luy donner

advis sur le faict de la dicte prisée; lequel Levacher a fait serment par devant lesdicts notaires de donner advis en sa conscience sur le faict de ladite prisée, sans favoryser l'une ny l'autre des partyes, le tout à la conservation des droicts desdites partyes, esdits noms et qualitez, et à tout ce qu'il appartiendra en la forme et manière qui ensuit :

Ledit Me Mathieu Delaporte, audict nom de procureur de madite dame la duchesse de Guyse, a desclaré pour elle qu'elle entend dellivrance lui estre faicte de tous les habitz, bagues, joyaux, vaisselle d'argent, tapisseries, ustanciles d'hostel, carrosses, chevaux et tous autres meubles servant à son usage, comme à elle appartenants, suivant et conformément à la clause portée par le traicté et contrat de mariage dudict deffunct seigneur duc de Guyse, son espoux, et d'elle, à l'exception de ceux contenus en l'inventaire faict avant ledict mariage, si aulcuns y a, et les aultres meubles, bagues et joyaux anciens de la maison de Guyse, y demeurez, le tout selon le contenu dudict contrat de mariage, et en procédant au présent inventaire, protestant d'en faire la réquisition, conformément à la clause dudict contract de mariage, le tout sans préjudicier à tous les autres droicts, noms, raisons et actions personnelles que ladite dame duchesse de Guyse a et peult avoir, tant à l'encontre de mesdits seigneurs ses enfants que tous autres.

Et par ledict Champy a été faict protestation au contraire; et lorsque ledit Delaporte, audit nom, fera ses réquisitoires, il répondra ce qu'il verra être à faire.

Et par ledict Picard, audit nom, a esté faict pareille protestation que celle cy-dessus.

Ce fait, a esté, à la requeste et présence des susdits comparants, procédé au dit inventaire :

Aux caves ne s'est rien trouvé.

Cuisine (rien à signaler).

. . . .

1. Dans la chapelle, s'est trouvé trois tableaux sur thoile, où sont despaincts en l'ung une Descente de croix, et les deux autres sont dépeints une sainte Anne et l'autre saint François, prisez 30 liv.

2. En la salle de l'appartement d'en bas, où loge son Altesse

Royalle, appelée la salle des gardes a esté trouvé deux chenets de cuivre à teste d'aigle, portant l'écusson des armes de la maison de Guize, prisez 16 liv.

3. Dans la chambre où couche Sadite Altesse Royalle a esté trouvé deux portraits, l'un de feu monseigneur Henri de Lorraine, duc de Guize, et l'autre de monseigneur le Chevalier de Guize, peints sur thoile, non prisez.

4. Dans l'antichambre dudict appartement, un portrait de feu monseigneur Louis de Lorraine, cardinal de Guize, peint sur thoile, non prizé.

Vaisselle d'airain (ne mérite pas d'être citée).

5. Quatre paquets où sont les habitz descousuz des pages et valets de pied de feu mondit Seigneur pour le mariage du Roy, le tout de bandes de velours et satin vert, en broderies d'or et d'argent, prisez 200 liv.

6. Item, un dais de drap d'or à bandes, en broderie de velours tanné, et autres petites bandes de satin rouge en broderie d'or, prizé 120 liv.

. . . .

7. Item, un dais où est représenté les Croix de Jerusalem, par compartiment à fonds blanc, et l'autre compartiment de velours rouge à fond d'argent, prizé 100 liv.

Au garde meuble :

8. Une tanture de tapisserie, contenant dix pièces, tant grandes que petites, où est représenté les Crotesques, à devises *de testante verbo*, armoirié aux armes de la maison de Guize, de 36 aulnes de cours sur 3 et demi de hault, et une autre petite aux mesmes armes, ayant sept quartiers de haulteur, prisées ensemble 800 liv.

9. Dix pièces de tapisserie de feuillages de Flandres, contenant 130 aulnes de cours sur trois de hault, prizées 500 liv.

10. Une tenture de tapisserie d'Auvergne, où est représenté la *Création du monde*, en huit pièces, de 22 à 23 aulnes de cours sur 2 aulnes 3/4 ou environ, prizé 150 liv.

11. Une tanture de tapisserie de Flandre, en huit pièces, représentant les petites *Forces d'Hercule*, de 24 à 25 aulnes de cours sur 2 aulnes 3/4 de haut, prizé 350 liv.

12. Item, deux grands espadons à combattre à la barrière; deux vieilles espées à l'antique, dont l'une dorée, où est

gravée, *Jehanne de Vaucouleurs, pucelle d'Orléans*; quatre sabres dont l'un sans garde; un coutelas et une vieille espée à ressorts; cinq espées de chasse au sanglier, et trois masses, le tout antique; prisé le tout ensemble 10 liv.

Au garde meuble, au dessus de la chambre de Madame :

13. Une tenture de tapisserie de haute lice, de Paris, en dix pièces à grands personnages, de l'*Histoire d'Actéon*, 36 aunes de cours sur 3 aunes 1/2 de haut, prisé 1.200 liv.

14. Une tenture de tapisserie de haute lisse, d'Amiens, en 12 pièces, de la *Chasse du vol d'oiseau*, à petite bordure, 30 sur 2 aulnes 3/4, prisé 400 liv.

15. Une tanture de tapisserie de Bruxelles, de l'*Histoire de David*, en 8 pièces, de 22 aunes sur 3 aunes, dont l'une des pièces plus large que les autres, prisé 1.200 liv.

16. Une tenture de tapisserie de Bruxelles, en huit pièces, où est représenté les *Douze mois de l'an*, de 24 à 25 aunes de cours sur 3 aunes de haut, prisé 1.000 liv.

17. Une tanture de tapisserie de Bruxelles, en sept pièces, où est représenté les *Forces d'Hercule*, de 23 à 24 aulnes de cours sur 3 aulnes de hault, prisé 1.000 liv.

18. Une tanture de tapisserie d'Oudenarde, en huit pièces, de l'*Histoire de Salomon*, à grands personnages, de 24 aulnes de cours sur 3 aulnes 1/2, prisé 900 liv.

19. Un lict de toile d'argent, prisé 128 liv.

20. Une tanture de tapisserie de haute lisse, de Paris, où est représenté *la ville de Paris* et *ville de Jerusalem, Constantinople, Venise, l'Italie et Rome* [1], en six pièces, de vingt-cinq aunes de cours sur trois aunes 1/2 de haut, prisé 600 liv.

21. Douze pièces de tapisserie rouge cramoisi, en broderie, portiques d'or et d'argent, de 42 aunes de cours sur 3 aunes 1/2 de haut, prisé 8.000 liv.

Et le jeudi, unzième jour de febvrier, après midy, 1644, au réquisitoire dudit maître Jacques Picard, procureur en Parlement, audit nom de subrogé tuteur auxdits princes et princesses Messeigneurs Louis et Roger et Mademoiselle Marie

1. Voir ci-dessus les observations relatives à cette tapisserie célèbre.

de Lorraine, enfants dudit deffunt seigneur duc de Guise et de madite dame la duchesse de Guise, es noms et qualitez qu'ils procèdent, lesdits Bellehache et Marion, notaires gardes nottes du Roy, nostre sire, audit Chastellet de Paris, se sont cejourd'hui, avec ledit Picard, audit nom, transportez audit hôtel de Guise, rue du Chaulme, où ils ont trouvé madite dame duchesse de Guise, et lui aurait ledit Picard, en ladite qualité de subrogé tuteur, dict et remonstré que, par la déclaration faicte par Anne Rocher, à présent deffuncte, vivant concierge dudit hostel de Guise en proceddant à l'inventaire cy-devant escript des meubles qui pour lors se seroient trouvez audit hôtel de Guise, il est porté qu'au départ de madite dame de cette ville de Paris, au mois de mars 1634, pour aller en la ville de Reims, elle fit emporter une partye des meubles qui estoient audict hostel pour son usage et service, et que, la mesme année, au mois de novembre, madite dame s'en allant en Italie, fit pareillement emballer et emporter en la ville de Florence les meilleurs et plus précieuz meubles dudit deffunct seigneur duc de Guise; lesquels ledit Picard, ayant advis avoir este rapportez audit hostel par l'ordre et commandement de madite dame, à son retour de ladite ville de Florence, le deub de sa charge et conservation des droicts desdits seigneurs princes et princesses l'obligeant à requérir, comme il faict, que lesdicts meubles rapportez soient, par addition et continuation au susdict inventaire, inventoriez, prizez et estimez; à quoy, madite dame duchesse de Guise auroit dict qu'elle le désiroit et entendoit aussy, comme tutrice desdicts enfants; et, à cette fin, elle a fait comparoir Gilles Gadret, à présent concierge dudit hostel de Guise, auquel elle a commandé de montrer et exhiber dans le garde meubles et autres endroicts dudict hostel, où sont resserrez lesdicts meubles, pour en estre faict l'inventaire, prizée et estimation, estant preste de sa part d'exhiber, aux fins dudict inventaire, joyaux et pierreries qui sont en sa possession, appartenant à la succession dudict deffunct seigneur duc de Guize, sans en rien excepter; et, ce fait, ont esté appelez Nicolas Dujardin, sergent à verge, juré priseur vendeur de biens meubles audit Chastelet, ville et prévôté de Paris, pour faire ladite prisée et estimation, estant assisté pour la prisée desdits meubles de

Jehan Levacher, marchand maître tapissier à Paris, qui a faict serment par devant lesdits notaires de donner advis en sa conscience au faict de ladicte prisée sans favoriser l'une des dictes partyes au préjudice de l'autre, et pour la vaisselle d'argent, argenterye, bagues, joyaux et perles, par ledit Dujardin, assisté des sieurs Charles Marcadé et Jacques Cottart, marchands orfebvres à Paris, pour avoir leur advis. Ce faict, a esté procédé par lesdicts notaires audit inventaire, en la présence de madite dame duchesse de Guise, en ladite qualité de tutrice, et de très hault, puissant et très illustre prince Monseigneur Henry de Lorraine, duc de Guise, prince de Joinville, comte d'Eu, pair de France, fils aîné et principal héritier par bénéfice d'inventaire dudit deffunt seigneur duc de Guise, et ce en la forme et manière qui ensuit :

CATHERINE DE JOYEUSE.
HENRY DE LORRAINE, DUC DE GUISE.
PICARD. — GILLES GADRET.
BELLEHACHE. — MARION.

22. Premièrement, une tanture de tapisserie de Bruxelles, en douze pièces, où est représenté *les douze Chasses de l'empereur Maximilien*, rehaussé d'or et d'argent, ayant 3 aulnes et demie de hault sur 68 aulnes de cours ou environ, doublées de toiles par bandes, le tout prisé[1] 50.000 liv.

23. Item, une autre tanture de tapisserie de Bruxelles, rehaussée d'or et d'argent, en douze pièces, où est représenté *les douze Cignes*[2], ayant 51 aulnes de cours environ, sur 3 aulnes et demy de hault ou environ, doublées de toiles par bandes, prisé le tout ensemble 35.000 liv.

24. Item, une autre tanture de tapisserie de Bruxelles, rehaussée d'or et d'argent, où est représenté les *Bestions*, en sept pièces, faisant de cours 32 aulnes ou environ, sur 3 et demi de hault, doublées de toile par bandes, prisé 15.000 liv.

25. Item, dix pièces de tapisserie de Bruxelles, où est repré-

1. Le prix seul indiquerait qu'il s'agit ici d'une tenture exceptionnelle. En effet, la suite des Belles Chasses de Maximilien, aussi appelées les Belles chasses de Guise, du nom de leur possesseur, était fameuse. Elle se trouve aujourd'hui au Louvre, comme nous l'avons dit dans la notice initiale.
2. Les Signes de Zodiaque ou les Mois.

senté *les Chasses*, sans or ni argent, ayant 45 aulnes de cours ou environ, sur 3 aulnes et demie environ, à grands personnages, prisé 6.000 liv.

26. Item, une autre tanture de tapisserie de Bruxelles, en huit pièces, contenant 26 à 27 aulnes de cours, où est représenté l'*Histoire d'Abraham*, ayant 3 aulnes de haut ou environ, doublées de toile par bande, prisé 1.300 liv.

27. Item, une autre tanture de tapisserie de Bruxelles, contenant dix pièces, faisant 32 aulnes de cours ou environ, sur 3 aulnes de haut ou environ, représentant l'*Histoire de César*, doublées de toile par bandes, prisé 900 liv.

28. Item, une tanture de tapisserie de velours vert en broderie d'or, par grands compartiments de fruicts rehaussés d'or et d'argent, contenant douze pièces, faisant 24 aulnes de cours ou environ, sur 3 aulnes et demi de haut, doublé de toile verte, prisé 6.000 liv.

29. Item, une tanture de tapisserie de brocatelle à grandes feuilles vertes et dorées, en huit pièces, faisant 24 aulnes de cours sur 3 aulnes de hault, prisé 400 liv.

30. Item, une autre tanture de tapisserie de brocart de soye, contenant neuf pièces, faisant 18 aulnes et demie de cours ou environ, sur 33 aulnes de haut, où est représenté des fleurs et petits animaux, à bandes entre les lez, prisé 150 liv.

31. Item, une autre petite tanture de tapisserie de brocatelle, contenant sept pièces, ayant 17 aulnes de cours sur 2 aulnes de haut ou environ, à petites fleurs vert, rouge et autres couleurs 60 liv.

Litcz :

32. Item, un lict de velours rouge en broderie d'or et d'argent, semé de perles de plusieurs sortes, appelé le lict des alliances, sçavoir : le fonds, le dossier où est représenté au mitan Godefroy de Billon, six pantes, trois soubassements, enrichy de toutes les armes de l'antiquité de la Maison, avec franges et crépines et trois rideaux de broquart à fonds d'or, de quatre lez chacun, avec un point passement et un molet d'or et soye, et aux trois pantes du dedans y a point de perles, prisé le tout ensemble 10.000 liv.

33. Item, un grand lict en broderie à personnages, grand ovalle où est représenté dedans *le Vieil Testament*, sçavoir : le fonds, où est représenté les armes de la maison de Guise, le dossier, cinq pantes, deux soubassements, le tout en broderie de soye, or, argent et perles, et doublé de satin rouge cramoisy, franges et crespines, et l'une doublée de velours, avec leurs trois rideaux, dont deux de quatre lez chacun, l'autre de trois lez, point de passement et franges au bas, prizé 15.000 liv.

34. Item, une garniture de lict de velours vert en broderie par bouquets et paniers de fruits rehaussés d'or et argent, contenant le ciel et les trois pantes du dedans de velours tanné de broderie de pareil dessin que celles du dessus, les trois pantes du dehors, le dossier, les quatre cantonnières, les trois soubassements, la couverture de parade, deux fourreaux de piliers, quatre pommes, trois rideaux de brocatelle vert d'or à fleurs et trophées, d'armes d'or et d'argent, chacun de quatre lez, les housses de six grandes chaises à bras de mesme velours, un tapis de table en housse, un tapis de buffet, un dais à double pante avec sa queue; le tout garni de franges et crespines d'or; deux housses pour deux fauteuils de brocatelle d'or et soye vert, garnies de franges; les housses pour six scabeaux brisez, sans franges; quatre pannaches de plumes blanches et quatre aigrettes; un hault dais à sept pantes, de mesme étoffe et broderie, garnie de franges et crepines d'or; et au milieu du fonds sont les armes de feu Monseigneur le cardinal de Lorraine, prizé le tout ensemble 7.000 liv.

35. Item, une garniture de lict de velours rouge cramoisy, à fleurs, fonds de satin, de quatre pieds et demi de large et de cinq et demi de long, garni de trois pantes, quatre cantonnières, trois soubassements, trois rideaux de trois lez chacun, fonds et dossier, pantes de dedans et couverture de parade; les rideaux et cantonnières doublées de satin à fleurs couleur coulombin; tapis de table et housse de velours; deux chaises brisées, de velours; la garniture de douze escabeaux brisés, garnie de crespines or et argent, prisé ensemble 1.100 liv.

36. Item, la garniture d'un lict de velours rouge cramoisy de cinq pieds et demi de large et six pieds de long, sçavoir :

les pantes de dehors et les quatre cantonnières de velours, un soubassement faisant tout le tour du lict, un tapis de table en housse, trois pantes, fonds et dossier, couverture de parade, trois rideaux de quatre lez chacun de damas; le tout chamarré d'un passement d'or et d'argent, franges et crespines, et au dossier; avec molets et franges de trois doigts pour le soubassement et couverture, et frange de soye dessoubs deux fourreaux de piliers, quatre pommes, un dais, fonds et queue, les trois pantes de dedans de damas, les trois pantes de dehors de velours rouge cramoisy, le tout chamarré de mesme passement cy dessus, franges, crespines et molets, prisé le tout ensemble 1.150 liv.

37. Item, la garniture d'un lict en housse de velours vert et incarnat à fleurs, doublé de taffetas vert, le fonds et dossier de mesme taffetas, sans couverture ny tappis, ayant un mollet dont les passements, crespines et boutons ont été ostez, prisé le tout ensemble 60 liv.

38. Item, une garniture de lict à pantes de tabis rouge meslé d'or, scavoir : fonds, dossier, trois pantes, et trois rideaux à deux cantonnières garnies de franges et crespines d'or et molets, excepté le rideau de la ruelle, où il n'y en a pas, prisé 75 liv.

39. Item, une garniture de lict en housse, de quatre pieds de large ou environ, de damas rouge cramoisy, sçavoir : les trois grandes pièces, deux bonnes grâces et couverture de parade, le dossier, le fonds de taffetas, le tout frangé d'or et d'argent, prisé 120 liv.

. . . .

40. Item, deux coffres carrez, garnys de vache de Roussy, qui servent de licts de campagne, garnis de leur bois et tringles, et d'un tour de lict de deux pièces de damas rouge cramoisy, la couverture de mesme, le tout, garni de franges d'or et soye, deux matelas de toile et un traversin, prisé le tout 300 liv.

41. Item, un bois de lict brisé pour la campagne, de trois pieds de large et de cinq à six pieds de hault, avec la garniture en housse de damas rouge cramoisy, le tout garni d'un molet et frange de trois doigts au bas et une petite crespine en façon de pante, matelas, couverture, etc., prisé 120 liv.

42. Item, un bois de lit de campagne brisé, garni de son entour de damas vert, prisé 100 liv.

42bis Item, la garniture d'un lict de damas noir, prisée 150 liv.

. . . .

Dais.

43. Item, un hault dais de fine tapisserie de Bruxelles, rehaussé d'or et d'argent, à personnages, représentant *le Jugement de Pâris*, fonds, trois pantes au coing desquelles il y a du velours rouge cramoisy et chiffre et devise de la maison, lesdites pantes doublées de toile d'or damassées, garni de franges et crespines d'or, prisé 8.000 liv.

44. Item, un autre dais plus petit, de mesme hystoire et tapisserye, sçavoir : fonds et queues, trois pantes doublées aussi de toile d'or damassée, avec leurs crespines d'or, prisé 9.000 liv.

45. Item, un autre dais de brocatelle de soye à fleurs jaunes, prisé 75 liv.

. . . .

46. Item, le damas vert d'un dais, prisé 40 liv.

47. Item, un autre dais, partie de velours rouge cramoisy, l'autre de toile d'argent à fleurs, prisé 300 liv.

48. Item, deux pavillons de taffetas de la Chine, dont l'un est à présent appliqué en la chapelle de madame la Duchesse, prisés 80 liv.

49. Item, un grand tour de lict, taffetas de la Chine, avec une couverture de tapis de table, prisé 60 liv.

Tapis.

50. Item, un tapis de table en housse d'une aulne et un tiers de long et de trois quartiers de large ou environ, en broderie de soie et or, façon de Turquie, et ovale au mitan et aux coings, qui représente une Musique et les armes de Monseigneur le cardinal de Lorraine, doublé de satin rouge cramoisi, avec frange d'or à l'entour, prisé 2.000 liv.

51. Item, un grand tappis de Turquie à fonds rouge et grands compartiments, à grandes ovales au mitan, de six aulnes de long et de trois aulnes de large, avec quelques trous de souris, prisé 200 liv.

52. Item, un autre tappis rodien, de quatre aulnes et demie de long, et deux aulnes et demie de large, à fonds rouges et grandes ovalles, prisé 120 liv.

53. Item, un autre tappis rodien, de trois aulnes et demie de long et de sept quartiers de large, à grandes ovalles, prisé 70 liv.

54. Item, un autre tappis rodien de quatre aulnes et demi sur deux et un quart, prisé 72 liv.

55. Item, un tappis persien de deux aulnes et demie de long et de sept quartiers de large, prisé 60 liv.

56. Item, un manteau de l'Ordre du Roi, de velours noir et broderie d'or et d'argent, semé de flammes et bordures autour en broderie et devises du Saint-Esprit, avec sa cappe aussi en broderie, à fonds vert et cordon d'or et houppes doublées de satin orange, bordé d'un gallon d'or, prisé 600 liv.

Couvertures.

57. Item, une couverture de martre, prisée 80 liv.
58. Item, deux couvertures de ratine, prisées 60 liv.
59. Item, une couverture de toile de coton, prisée 40 liv.
60. Item, une autre *idem*, prisée 30 liv.
61. Item, un escran de taffetas vert, prisé 4 liv.

62. Item, un chauffoir, façon d'Italie, torme de tambour rond, garni par dehors de vache de Roussy, par dedans de damas rouge cramoisy, avec son chaudron, prisé 24 liv.

63. Item, une grande escritoire d'ebeine, d'environ un pied et demi de long, garnie d'encrier et poudrier d'argent, prisée 30 liv.

64. Item, trois chaises de garde robe, garnies de velours vert, prisées 24 liv.

65. Item, deux grands coffres de bât, servant à mettre linge de table, prisés 8 liv.

66. Item, quatre autres coffres servant a mettre des armes, prisés 6 liv.

67. Item, un crucifix de bronze avec sa croix et piédestal d'ébène, prisé 50 liv.

68. Item un petit tableau de Nostre-Dame, sur cuivre, la bordure d'ébène, avec fausses pierres et cuivre doré, prisé 40 liv.

69. Item, un grand tableau représentant la bataille navale gagnée par feu Monseigneur sur les Rochelois, le 27 octobre 1622, peint sur toile, prisé 80 liv.

70. Item, une paire d'armes d'argent ciselé, complète, avec le chanfrein du cheval, pesant quatre vingt-six marcs, prisé le marc trente livres, revenant avec la garniture de satin incarnat qui est à présent dehors à 2.580 liv.

71. Item, une autre paire d'armes complètes de fer bronzé, garnie de clouds dorés et doublée de satin vert, avec un dos, deux culottes et un habillement de teste, garni de satin vert, prisé 30 liv.

72. Item, une autre paire d'armes complètes, polies, avec le chamfrein pour le cheval, prisé 40 liv.

73. Item, une vieille housse de cheval de velours noir, prisée 20 liv.

74. Item, une selle de cheval à la turque, de drap d'or, garnie de sa housse de velours rouge cramoisi, brodée à la turquesse, étriers dorés, prisée 200 liv.

75. Item, six nappes, six autres de Venise, quinze douzaines de serviettes damassées, prisées 520 liv.

Vaisselle d'argent, bagues joyaux et pierreries.

76. Premièrement, deux grandes buires d'argent vermeil doré et ciselé, poinçon de Paris, auxquelles sont les armes de la maison de Guise, avec leurs couvercles, pesant ensemble 90 marcs 3 onces, à trente livres le marc, font 2.981 liv. 5 s.

77. Item, une grande corbeille à jour, aussi d'argent vermeil doré, poinçon de Paris, aux armes de la maison de Guise, pesant 96 marcs 5 onces, à trente livres le marc, font 2.898 liv. 15 s.

78. Item, une cuvette d'argent vermeil doré, gravé, poinçon de Paris, aux armes de la maison de Guise, pesant 76 marcs, à trente livres le marc, font 2.280 liv.

79. Item, une neffe d'argent vermeil doré, cizelé, poinçon de Paris, aux armes de la maison de Guise, pesant 33 marcs 5 onces, prisé le marc trente livres, revenant à 1.850 liv. 15 s.

80. Item, deux grands barrotz garnis de leurs chaisnes d'argent vermeil doré, gravé, poinçon de Paris, aux armes de la maison de Guise, pesant 80 mars 5 onces, à 28 livres le marc, font 2.369 liv. 10 s.

81. Item, deux grands flacons en forme de cergnes[1], avec leurs bouchons d'argent d'Allemagne vermeil doré, cizelé, sans armes, pesant ensemble 82 marcs, valant le marc 22 livres, faisant 1804 liv.

82. Item, deux pots d'argent d'Allemagne, vermeil doré gravé, avec leurs couvercles, au dessus desquels sont à chacun une médaille de relief, pesant ensemble 25 marcs 4 onces, à 22 livres le marc, font 561 liv.

83. Item, deux grands pots à frain, d'argent d'Angleterre, avec leurs couvercles et ances vermeil d'orciselé, à gaudron, aux armes de la maison de Guise, pesant ensemble 50 marcs 2 onces, à 24 livres le marc, font 1.254 liv.

84. Item, un bassin rond d'argent, poinçon de Paris, vermeil doré et cizelé de l'Histoire de Joseph, aux armes de la maison de Guise, pesant 14 marcs 5 onces, à 30 livres le marc, font 438 liv. 15 s.

85. Item, un autre bassin rond d'argent, poinçon de Paris, vermeil doré cizelé, de la suite de l'Histoire de Joseph, aux armes de la maison de Guise, pesant 14 marcs, à 30 livres le marc, font 420 liv.

86. Item, un autre bassin rond, d'argent d'Allemagne vermeil doré ciselé, au milieu duquel est une femme tenant une clef, pesant 14 marcs 7 onces, prisé le marc 24 livres, faisant 357 liv.

87. Item, un autre bassin rond, d'argent d'Allemagne vermeil doré ciselé, au milieu duquel sont deux figures sur un poisson, pesant 17 marcs 6 onces, à 22 livres le marc, font 390 liv. 10 s.

88. Item, un bassin en ovalle vermeil doré cizelé, représentant la ville de Calais, poinçon de Paris, pesant 13 marcs 2 onces, à 30 livres le marc, font 397 liv. 10 s.

1. Faut-il lire *cygnes*?

89. Item, un autre bassin, aussi ovale, d'argent vermeil doré cizelé, poinçon de Paris, aux armes de la maison de Guise, pesant 9 marcs 1 once 1/2, à 30 livres le marc, font 275 liv. 12 s. 6 d.

90. Item, un autre bassin rond, d'argent vermeil doré giselé, poinçon de Paris, anx armes de la maison de Guise, où est représentée l'Histoire de saint Jean au désert, prisé le marc 30 livres, faisant... (*sic*)

91. Item, un autre bassin rond, d'argent d'Allemagne vermeil doré, où sont des figures de relief esmaillé de basse taille, pesant 18 marcs 2 onces, à 22 livres le marc, font 40 liv. 10 s.

92. Item, un grand pot ou vase à deux anses, avec son couvercle en pyramide, d'argent d'Allemagne vermeil doré, cizelé de figures, pesant 22 marcs 5 onces, à 22 livres le marc, font 497 liv. 15 s.

93. Item, une haute coupe garnie de son couvercle, où il y a une figure d'argent d'Allemagne vermeil doré giselé, avec un cercle d'esmail gris et vert, pesant 20 marcs 2 onces, prisé le marc 22 livres, font 445 liv. 10 s.

94. Item, un grand gobelet couvert, représentant le Jugement de Pâris, d'argent d'Allemagne vermeil doré giselé, pesant 19 marcs 3 onces, prisé le marc 22 livres, font 426 liv. 5 s.

95. Item, une coupe à gaudron avec son couvercle, garni d'une figure argent d'Allemagne vermeil doré, pesant 12 marcs 4 onces 1/2, à 22 livres le marc, font 276 liv. 7 s. 6 d.

96. Item, deux gobelets gaudronnés, sans couvercle, vermeil doré argent d'Allemagne, pesant 8 marcs, à 22 livres le marc, prisé 176 liv.

97. Item, deux aiguières couvertes, d'argent vermeil doré cizelé, l'un des couvercles détaché, poinçon de Paris, aux armes de la maison de Guise, pesant 21 marcs 6 onces, à 30 livres le marc, font 652 liv. 10 s.

98. Item, un grand gobelet d'argent vermeil doré cizelé, façon d'Allemagne, garni de son couvercle, autour duquel sont représentés Mars, Mercure et Saturne; au couvercle, quatre figures de femme tenant des instruments de musique, pesant 17 marcs 3 onces, prisez 382 liv. 15 s.

99. Item, un autre gobelet avec son couvercle d'argent doré

cizelé, façon d'Allemagne, auquel il y a plusieurs crotesques sur le couvercle, trois figures de femmes assises, pesant 11 marcs 5 onces, à 22 livres le marc, prisé 255 liv. 15 s.

100. Item, deux vases d'argent vermeil doré, à plusieurs gaudrons, façon de Paris, pesant ensemble 27 marcs, à 30 liv. le marc, prisés 832 liv. 15 s.

101. Item, un vase d'argent vermeil doré cizelé, où est representé deux villes et autres figures, poinçon de Paris, pesant 5 marcs 7 onces, à 30 livres le marc, prisé 176 liv. 5 s.

102. Item, un autre vase d'argent vermeil doré cizelé, façon d'Allemagne, pesant 9 marcs 2 onces, auquel il y a des figures marines, prisé le marc 22 livres, faisant 203 liv. 10 s.

103. Item, un autre vase d'argent vermeil doré cizelé, façon de Paris, de l'Histoire de Moyse, pesant 7 marcs 1 once, à 30 livres le marc, prisé 213 liv. 15 s.

104. Item, un autre vase vermeil doré ciselé, poinçon de Paris, de mesme histoire que le précédent, pesant 6 marcs 6 onces, à 30 livres le marc, prisé 202 liv. 10 s.

105. Item, deux aiguières couvertes, d'argent vermeil doré, l'une à gaudron à escailles, l'autre taillée par ovalles, où sont les armes de la maison de Guise, pesant 14 marcs, poinçon de Paris, à 30 livres le marc, prisées 420 liv.

106. Item, deux grandes buires couvertes, d'argent vermeil doré ciselé, poinçon de Paris, pesant 80 marcs 5 onces, prisé 2.418 liv. 15 s.

107. Item, six plats à gaudrons, façon de fayence, d'argent vermeil doré, poinçon de Paris, pesant 28 marcs, à 30 livres le marc, prisé 840 liv.

108. Item, deux gobelets couverts gauderonnés, argent d'Allemagne vermeil doré, pesant 5 marcs 7 onces, à 22 livres le marc, prisés 129 liv. 5 s.

109. Item, six flambeaux, façon de Termes, de figures d'hommes et femmes, où sont les armes de la maison de Guise, d'argent vermeil doré, poinçon de Paris, pesant 38 marcs 4 onces, à 30 livres le marc, prisés 1.155 liv.

110. Item, deux coupes gravées de taille-douce par dedans, et au milieu deux testes de femmes, argent d'Allemagne vermeil doré, pesant ensemble 7 marcs 4 onces, à 22 livres le marc, prisé 165 liv.

111. Item, un vase d'argent vermeil doré façon d'Allemagne, ciselé de figures marines, pesant 9 marcs 2 onces, à 22 livres le marc, prisé 203 liv. 10 s.

112. Item, trois sallières carrées, chacune quatre roulleaux argent vermeil doré, cizelé de figures, pesant 19 marcs, poinçon de Paris, à 30 livres le marc, prisé 570 liv.

113. Item, quatre soubscouppes et trois petites tasses à ances, façon de pourceline, argent vermeil doré, poinçon de Paris, pesant ensemble 18 marcs 4 onces, à 30 livres le marc, prisé 555 liv.

114. Item, quàtre cadenats et quatre assiettes carrées pour table, d'argent doré, poinçon de Paris, excepté deux pièces, pesant 24 marcs 12 onces, à 28 livres le marc, prisé 679 liv.

115. Item, une neffe couverte, dont le pied se démonte, d'argent doré, gravé de taille douce, pesant 34 marcs, à 22 livres le marc, prisé 748 liv.

116. Item, un bassin ovale et un petit vase argent doré ciselé, aux armes de feue Madame Catherine de Clèves, douairière de Guise, pesant 14 marcs 4 onces, poinçon de Paris, le marc à 30 livres, prisé 435 liv.

117. Item, deux grandes couppes gauderonnées, d'argent vermeil doré, façon de pays étrangers, pesant 11 marcs 3 onces, à 22 liv. le marc, prisé 250 liv. 5 s.

118. Item, un petit bassin rond et un petit vase taillé et gauderonné, d'argent vermeil doré, poinçon d'Allemagne, pesant 5 marcs, à 22 liv. le marc, prisé 110 liv.

119. Item, trois sallières, à chacune desquelles sont six coquilles de naque de perle, montées chacune sur un pied en forme de trois dauphins, et au dessus de chacune une figure de Neptune, le tout d'argent vermeil doré cizelé; à l'une desquelles il y a quelques petites pierres gravées appliquées; et à l'une d'icelles sont les armes de feu monseigneur le cardinal de Lorraine, pesant 30 marcs, à 28 liv. le marc, prisées 840 liv.

120. Item, deux bassins ronds, d'argent blanc, poinçon de Venise, aux armes de la maison de Guise, pesant ensemble 22 marcs, à 24 liv. le marc, prisés 528 liv.

121. Item, quatre bassins en ovalle, d'argent blanc, poinçon de Paris, aux armes de la maison de Guise, pesant 36 marcs 4 onces, à 26 liv. le marc, prisé 949 liv.

122. Item, deux vases d'argent blanc, poinçon d'Allemagne, aux armes de la maison de Guise, pesant 11 marcs 3 onces 4 gros, à 22 liv. le marc, prisés 251 liv. 2 s. 6 den.

123. Item, deux boîtes à sucre avec leurs couvercles et cuillers, un chandelier d'argent blanc, poinçon de Paris, aux armes de la maison de Guise, pesant ensemble 7 marcs 7 onces 4 gros, à 26 liv. le marc, prisé 206 liv. 8 s. 6 den.

124. Item, trois couppes en façon de pourceline, aux armes de la maison de Guise, dont deux poinçon de Paris, l'autre d'un poinçon estranger, pesant ensemble 2 marcs 5 onces, à 30 liv. le marc, prisé 78 liv. 15 s.

125. Item, deux flacons, cinq petits flambeaux bas, un coquetier aux armes de la maison de Guise, vingt fourchettes, sept cuillers, le tout d'argent blanc, poinçon de Paris, pesant ensemble 27 marcs 1 once, à 25 liv. le marc, prisé 678 liv. 2 s. 10 den.

126. Item, trente-deux plats de différentes grandeurs, sept assiettes, le tout d'argent blanc, aux armes de la maison de Guise, poinçon de Paris, pesant 102 marcs 7 onces, à 26 liv. le marc, prisé 2.674 liv. 15 s.

127. Item, quatre aiguières, deux sallières, dont l'une carrée, deux cuillers de cuisine, huit tasses rondes en forme de pourceline, un petit flambeaux et un coquetier, le tout d'argent blanc, poinçon de Paris, excepté les huit tasses, aux armes de la maison de Guise, pesant le tout ensemble avec un petit manche, aussi d'argent, 38 marcs 4 onces, à 26 liv. le marc, prisé 1.001 liv.

128. Item, quatre escuelles couvertes, d'argent vermeil doré, poinçon de Paris, aux armes de la maison de Guise, pesant ensemble 10 marcs 7 onces 4 gros, à 28 liv. le marc, prisé 306 liv. 5 s.

129. Item, cinq assiettes carrées, garnies de leurs salières et chandeliers à la Romaine, un petit vase et une gantière, le tout d'argent blanc d'Italie aux armes de la maison de Guise, pesant 18 marcs 7 onces, à 23 liv. le marc, prisé 434 liv. 2 s. 6 den.

130. Item, dix couteaux à manche d'argent, aux armes de la maison de Guise, prisé 160 liv.

(Ici un ou deux articles illisibles).

131. Item, une assiette et un drageoir avec son couvercle et cuiller d'argent vermeil doré, aux armes de la maison de Guise, pesant 3 marcs 4 onces 4 gros, à 28 liv. le marc, prisé 99 liv. 15 s.

132. Item, deux souscouppes et deux petits chandeliers à la Romaine, d'argent d'Italie, aux armes de la maison de Guise, pesant ensemble 10 marcs 4 onces 4 gros, à 24 liv. le marc, prisé 253 liv. 10 s.

133. Item, un bassin en ovale, d'argent blanc, poinçon de Paris, aux armes de la maison de Guise, pesant 8 marcs 1 once, à 26 liv. le marc, prisé 211 liv. 5 s.

134. Un gobelet d'argent d'Allemagne avec son couvercle, au dessus duquel est une petite figure, sur lequel est appliqué plusieurs grenats, turquoises et perles, pesant 7 marcs, prisé 200 liv.

135. Item, deux paniers d'argent traict, dans lesquels sont plusieurs petites armoiries et morceaux d'argent, pesant 9 marcs 4 gros, à 26 liv. le marc, prisé 235 liv. 15 s.

136. Item, un phœnix d'argent doré, au dessoubs duquel est une vigne sur un pied rond, aussi d'argent doré, au col duquel phœnix est un escusson d'or aux armes de Lorraine et de Bourbon, prisé[1] 160 liv.

Joyaux, bagues et pierreries.

137. Item, un arbre de Jessé, de corail, le pied duquel est d'argent doré, y ayant au dessus de chacune branche un roy d'or, et à la plus haute la figure de la Vierge, toutes lesdites images etant au nombre de treize, prisé 1.000 liv.

138. Item, un grand chandelier de cristail à trois branches, et une au milieu, garni d'argent doré, prisé 350 liv.

139. Item, deux salières doré, garnies de deux agathes chacune, et un jaspe au milieu, prisé 100 liv.

140. Item, deux salières hautes, avec leur couvercle d'argent doré, ayant le milieu du salleron et le dessous du pied de cristail enrichi de grenats, perles, camayeux, et de

1. Suit la vaisselle d'argent de la cuisine et de l'office. On y remarque un bassin à faire le poil, un pot de chambre d'argent servant d'ordinaire en la chambre de Monseigneur le duc de Guise, une bassinoire servant à la chambre de Madame, etc.

plusieurs petites médailles et grains d'or, chacune au dehors du couvercle une cornaline gravée, prisé 300 liv.

141. Item, une boîte de jaspe à tenir santeur, garnie d'argent doré, prisé 30 liv.

142. Item, une sallière avec son couvercle d'or, enrichie de grosses perles et rubis avec un jaspe au salleron, prisée 800 liv.

143. Item, deux sallières d'argent doré, prisées 54 liv.

144. Item, deux petites coupes de jaspe, garnies chacune d'un cercle d'argent doré avec un chiffre au dedans, prisées ensemble 30 liv.

145. Item, un petit vase d'une agathe avec son couvercle, ayant les deux anses et cercle d'or enrichi de petits rubis et saphirs, prisé 60 liv.

146. Item, un grand gobelet d'agathe avec son couvercle, pied et cercle d'or enrichi de rubis, perles, esmeraudes; sur le couvercle, une teste d'homme, son chapeau d'un seul saphir; auquel il manque huit diamants, prisé 1.000 liv.

147. Item, une sallière de presme d'émeraude, avec son couvercle pareil, cassé en quatre pièces, monté sur un pied d'or ayant trois griffes, esmaillé de blanc, noir et vert, prisé 600 liv.

148. Item, une boîte de lapis violet, garnie de son couvercle, garnie d'escailles et fonds d'icelle d'or; par le dehors d'un cercle d'or, au dedans les armes de feu monseigneur le cardinal de Lorraine; au dessous trois petites boucles de lapis, prisée 220 liv.

149. Item, une grande couppe avec son couvercle d'or taillé à feuillage de chesne, pesant 4 marcs 6 onces 6 gros, à 40 livres le marc, prisé 1.550 liv.

150. Item, une neffe de cristail gravée, cassée, le pied et couvercle tout enrichis d'or esmaillé, sur lequel sont plusieurs turquoises, rubis et emeraudes, neuf diamants et une perle, sur laquelle a esté osté quatre coquilles de limaçons, sur chacune desquelles il y avait cinq diamants et au lieu desquelz y a été appliqué deux doubletz et un diamant d'Alençon (*sic*), taillé à gaudron par le haut et par le bas, prisé 1.200 liv.

151. Item, une grande couppe de cristail à six gauderons, gravée de figures, avec son pied et couvercle pareil, garnis de trois cercles et un bouton d'or esmaillé, prisée 1.000 liv.

152. Item, un petit vase de cristail garni d'un cercle et

couvercle, d'un pied et d'une anse en forme de couleuvres, le tout d'or esmaillé de blanc, noir et vert, sur quoi sont appliqués neuf rubis en table, prisé 500 liv.

153. Item, une petite sallière de cristail, taillée à gaudrons, garnie de son couvercle d'or esmaillé et enrichie de onze petits rubis et quatre diamants, prisé 300 liv.

154. Item, deux fort petites coupes de cristail avec leurs couvercles, enrichies d'or et grenats, y ayant les fruits, prisées ensemble 60 liv.

155. Item, deux salières d'or esmaillées, soubs les figures d'un paysan et une paysanne, enrichies de perles médiocres et de quelques rubis, ayant l'une son salleron avec le couvercle d'agathe, et l'autre de jaspe, et à la figure de femme manque une perle, prisé ensemble 1.000 liv.

156. Item, deux forts petits vases de cristail, enrichis d'or, avec leurs anses et couvercles, aussi d'or, prisé 80 liv.

157. Item, une sallière de cristail fort, garnie d'or, avec son couvercle y ayant un oiseau d'or esmaillé au-dessus, enrichi de rubis, saphirs et diamants, prisé 500 liv.

158. Item, une salière de cristail, avec son pied et couvercle garni d'or esmaillé, y ayant neuf figures autour, et sur le couvercle enrichi de plusieurs perles et rubis, prisé 800 liv.

159. Item, une autre, de cristail, en forme de vase, taillée à gaudron, ayant les sallerons de dessous le couvercle et un petit bouton au dessus d'or, et au dedans du couvercle est représentée une devise de relief; sur le tout quarante petits rubis et une perle, prisé 400 liv.

160. Item, un benoistier de cristail, taillé à gaudron, garny d'argent doré esmaillé, prisé 300 liv.

161. Item, une sallière de cristail, façon de gondolle, taillée à gaudron, garnye d'argent doré esmaillé, ayant le dessus du pied et du couvercle d'or esmaillé de plusieurs couleurs, prizé 400 liv.

162. Item, un petit verre avec son couvercle de cristail gravé, garny de deux petits cercles d'or, au dessoubz duquel y a un petit vase percé, prisé 120 liv.

163. Item, une couppe avec son couvercle de cristail gravé, façon de feuillages, au pied de la quelle est un cercle d'or

esmaillé, enrichy de six rubis, et au dessus du couvercle y a une figure couchée sur une vigne d'or, où sont plusieurs petits rubis, prisé 400 liv.

164. Item, une couppe de cristail taillé à feuillages, au pied de laquelle est un cercle d'or esmaillé, enrichy de quatre rubis, garnie de son couvercle d'or esmaillé, cizelé de figures représentant des vendangeuses, prisé 800 liv.

165. Item, un petit vase de cristail, taillé à gauderons, ayant un petit bouchon d'or et au dessus un bouquet d'argent esmaillé de vert, prisé 120 liv.

166. Item, une petite aiguière de cristail, taillée à pans à gauderons, garnie d'un pied, d'une bordure, un couvercle et anses d'argent doré esmaillé, où sont appliquez quatre bouquets d'or esmaillé, prisé 300 liv.

167. Item, un flacon de cristail avec son petit bouchon pareil, gravé de figures garnyes d'or esmaillé, avec deux petites chaisnes d'or, prisé 300 liv.

168. Item, un petit vase fasson de fiole, gravé de festons, ayant un petit cercle d'or esmaillé de noir et gris, prisé 100 liv.

169. Item, un gobelet de cristail, avec son couvercle, gravé et taillé à gauderons, prisé 100 liv.

170. Item, une monstre de cristail, fasson de colonne, garnie d'or, enrichie de diamants, rubis et turquoises, et sur le haut un rubis ballet, prisé 200 liv.

171. Item, une autre montre de cristail en forme de sallière, garnye d'or, soutenue sur trois grosses perles, prisé 120 liv.

172. Item, deux petites burettes d'agathe, garnyes d'or esmaillé, où sont quelques petites perles, prisé 250 liv.

173. Item, un petit verre de cristail, à gauderons gravés, son pied garni d'un cercle d'or esmaillé de blanc, prisé 60 liv.

174. Item, une pièce de cristail qui a servy de couvercle à une neffe, sur la quelle est un Neptune d'or, à deux cercles d'or au col des chevaux, prisé 200 liv.

175. Item, une coupe de cristail, cassé, avec son couvercle entier, garni de deux cercles et un bouton d'or esmaillé, prisé 80 liv.

176. Item, une coupe aussy de cristail fasson de gondolle, sur un pied fasson de balustre, cassé, prisé 90 liv.

177. Item, deux petites sallières de calcédoine, garnies d'argent doré, prisé 20 liv.

178. Item, une corne de licorne enchassée sur un pied d'estail d'or, y aiant autour plusieurs figures de bergeries enrichies de quelques perles et turquoises, prisé 900 liv.

179. Item, une coutelière portée sur un grand limasson en forme de dragon, ayant l'escusson des armes de Lorraine et Bourbon, garni de six cousteaux et une fourchette, prisé 60 liv.

180. Item, un grand miroir rond, garni d'un cercle d'argent doré esmaillé, prisé 100 liv.

181. Item, deux petites sallières d'argent doré esmaillé avec leurs couvercles, portées chacune sur un limasson de pourceline 60 liv.

182. Item, trois médailles de cuivre doré de diverses grandeurs, auxquelles sont représentés les figures de Louis XII, Henri II et du duc d'Aquitaine, prisées 6 liv.

183. Item, un tableau en forme de livre, où est représenté une Flagellation et un Crucifix, le tout d'or, enrichi de perles par les couvercles, pesant six marcs six onces, prisé l'once 34 liv., revenant à 2.140 liv.

184. Item, une Annonciation couverte d'un pavillon, le tout d'or esmaillé, pesant deux marcs six onces, à 40 liv. l'once, font 880 liv.

185. Item, une croix d'ébène à laquelle est attaché un Crucifix d'or, monté sur un pied d'or, sur lequel y a quatre figures aussi d'or, pesant, sans y comprendre la croix, huit onces et demie, à 40 liv. l'once, faisant 340 liv.

186. Item, une croix sur un pied avec deux figures d'Adam et Eve, un arbre et une Mort, le tout d'argent doré, enrichi de perles en vermeil, prisé 20 liv.

187. Item, une figure de saint François sur un piédestail, le tout d'or, avec des lettres esmaillées de blanc, pesant quatre onces quatre gros, prisé l'once 40 liv., faisant 180 liv.

188. Item, une figure de saint Georges à cheval, avec la pucelle, un dragon et un mouton, monté sur un piedestail, le tout d'or esmaillé, enrichi de perles, prisé 180 liv.

189. Item, une petite oratoire de bois, où est représentée la Passion de Nostre Seigneur, prisé 60 liv.

190. Item, un benoistier avec son aspersoir d'or, esmaillé de blanc et rouge, pesant deux marcs trois onces un gros, prisé l'once 40 liv., revenant audit prix à 765 liv.

191. Item, un assez grand tableau d'or, où est représenté l'image de la Vierge et de sainte Anne, relevé en bosse, pesant deux marcs cinq onces six gros, prisé l'once 40 liv., faisant 870 liv.

192. Item, un grand sépulchre de Nostre Seigneur avec sept figures d'or esmaillé, sur un pied d'argent vermeil doré, prisé 400 liv.

193. Item, une grande paix d'or, où est la figure de la Sainte Trinité, enrichie de diamants, rubis ballets et cinquante-trois perles, pesant ainsy qu'elle est deux marcs six onces et demie, à 40 liv. l'once, revenant à 900 liv.

194. Item, un Crucifix assez petit, enchassé sur une table esmaillée, avec un bouton, une chaîne et un crochet, le tout d'or, pesant trois marcs une once deux gros, prisé l'once 40 liv., revenant à 1.010 liv.

195. Item, un tableau garni d'ébène, à deux colonnes de cristail, fait en forme de paix, où est représentée la Résurrection de Nostre Seigneur, enrichi de huit pièces d'or esmaillées de rouge, blanc et vert, sur l'une desquelles est un camayeux, prisé 60 liv.

196. Item, un parc d'or, auquel est enchassé quatre figures d'or sur des chevaux de naque de perles, enrichi de perles, jacinthes et grenats, prisé 120 liv.

197. Item, deux images d'or esmaillé, l'une de saint Antoine et l'autre d'un évêque, pesant trois onces, à 40 liv. l'once, font 120 liv.

198. Item, une image d'une Assomption de Nostre Dame, d'or, esmaillée, prisée 20 liv.

199. Item, une bergère avec deux moutons et un chien sur un parc, le tout d'or esmaillé, prisé 70 liv.

200. Item, un camayeux d'agathe où est représenté un Crucifix, une Nostre Dame et saint Jean, appliqué sur une garniture d'or en forme de paix, avec quatre petits rubis et une perle, prisé 100 liv.

201. Item, un petit pot d'agathe avec son couvercle, garni d'or, prisé 30 liv.

202. Item, un petit vase avec son bouchon d'agathe garni d'or, prisé 6 liv.

203. Item, une boîte d'or, esmaillée de noir en triangle, dans laquelle est une Nostre Dame de Pitié, avec des chiffres sur le couvercle, prisé 40 liv.

204. Item, une platine d'or ronde, où est représentée une Annonciation d'or esmaillé, prisée 10 liv.

205. Item, une figure de Noel, de poterie d'or, sur un pied d'argent doré esmaillé, prisé 10 liv.

206. Item, deux grains de calcédoine, garnis d'argent doré, prisé 6 liv.

207. Item, un tableau d'une Annonciation avec quatre testes d'enluminures sur carton, appliquées sur un ovale d'argent doré, enrichi de pièces d'or esmaillées de plusieurs couleurs, prisé 35 liv.

208. Item, un barrot de jaspe rouge et blanc, garni d'or, avec de petits rubis et turquoises, auxquels sont les images de saint Pierre et saint Paul, prisé 30 liv.

209. Item, deux coquilles d'agathe, garnies d'or esmaillé en forme de bouteilles, y aiant au dedans l'image de Nostre Dame et saint Jean, prisé 20 liv.

210. Item, une figure de femme, d'or esmaillé, sur une chaire d'agathe, avec quatre tours de cornaline, agathe et turquoises, le tout appliqué sur un panier d'argent doré, prisé 24 liv.

211. Item, une image d'or représentant un Christ, avec trois rubis, sur un pied d'estail d'argent doré esmaillé, prisé 50 liv.

212. Item, une figure de Diane sur un pied, le tout d'or esmaillé, prisé 40 liv.

213. Item, un phoenix d'or sur un petit piédestail d'argent doré, prisé 25 liv.

214. Item, un Dieu de Pitié, d'or esmaillé, garni de son pied, prisé 10 liv.

215. Item, une petite salamandre avec son pied d'or, prisé 20 liv.

216. Item, une grande ovalle d'or, ayant le cercle esmaillé de blanc et noir, à laquelle sont plusieurs testes de Chérubins d'agathe blanche, et au milieu un grand saphir auquel est

gravé une image de Nostre Dame, avec un petit rubis ballet, prisé 500 liv.

217. Item, une image de Nostre Dame, d'agathe blanche, ayant autour un nuage, un soleil avec des têtes d'ange, et au bas un petit saphir, prisé 150 liv.

218. Item, une figure de femme, d'or esmaillé, sur une agathe en ovalle garnie d'or et enrichie de deux petites agathes de relief, deux rubis balais et une perle pendant au bas, prisé 220 liv.

219. Item, quatre pièces de cristail gravé, rondes et ovalles, garnies chacune d'une bordure d'or, en forme de demi jonc, prisé 300 liv.

220. Item, une boîte d'or, percée à jour, esmaillée de couleurs, au milieu de laquelle est d'un costé un Dieu de Pitié appliqué sur un cristail, prisé 70 liv.

221. Item, quatre jaspes et un cristail gravé, garni de cercles d'or, prisés 100 liv.

222. Item, une figure d'Agnus Dei, entourée d'un Ordre de saint Michel, et au derrière les armes de Lorraine, le tout d'or, prisé 20 liv.

223. Item, un petit tableau en forme de niche à deux côtés, auquel est une Annonciade d'agathe, garnie d'or, prisé 20 liv.

224. Item, deux petites agathes, en l'une une Nativité et l'autre trois figures, garnies d'or, prisées 30 liv.

225. Item, un saint Christophe de naque de perles, garni d'or, prisé 6 liv.

226. Item, une fleur de six agathes, garnie d'or, esmaillée de noir et vert, ayant au milieu un petit rubis et une perle au bout, prisé 30 liv.

227. Item, une agathe gravée d'un costé, et de l'autre est un Crucifix d'or de relief, avec son cercle émaillé, prisé 30 liv.

228. Item, un grand saphir, d'un costé il y a une image de relief et de l'autre une croix gravée garnie d'un cercle d'or émaillé de noir, enrichi de six diamans en table, six rubis cabochons, prisé 300 liv.

229. Item, une boiste ronde qui s'ouvre en deux, en laquelle est représentée une Annonciation, un Saint Esprit, un

Dieu le père et une Nativité, le tout d'or, où est appliqué un rubis et une perle, prisé 150 liv.

230. Item, un gobelet avec son couvercle, de jaspe rouge, garni d'un cercle d'argent doré, prisé 120 liv.

231. Item, deux coffres carrés, d'argent doré, prisés 100 liv.

232. Item, une noix d'Inde montée en forme de vase, garnie d'argent doré, prisé 20 liv.

233. Item, un petit coffre de jaspe, carré, garni d'argent doré, prisé 150 liv.

234. Item, un coffre d'argent doré, esmaillé, ayant cinq esmaux de Limoges, avec deux colonnes de jaspe, prisé 100 liv.

235. Item, une grande couppe d'agathe cassée, garnie d'un pied, quatre cercles, une bordure et une anse d'argent doré, prisé 300 liv.

236. Item, trois petits coffres d'or, pesant ensemble quatre onces sept gros, prisés 180 liv.

237. Item, un cheval d'or sur un mont esmaillé, prisé 30 liv.

238. Item, une coupe couverte, une autre coupe sans couvercle et un dévidoir d'or esmaillé, prisé 55 liv.

239. Item, un eschiquier d'argent doré, enrichi de perles, avec ses dames de jaspe et échecs aussi de perles, prisé 200 liv.

240. Item, un pot de cristail ayant une petite anse garnie d'argent doré, esmaillé, au-dessus duquel est appliqué un petit vase de cristail, prisé 80 liv.

241. Item, une coupe ou escuelle de jade blanche, taillée à gauderons, avec son anse de la même pierre, au milieu de laquelle est une rose et une turquoise au milieu de ladite rose, prisé 200 liv.

242. Item, un plat de cristail, garni d'un pied d'une bordure de trois couleuvres d'argent doré, le pied et la bordure esmaillé, prisé 104 liv.

243. Item, deux gobelets avec leurs pieds de jaspe, garnis chacun d'un cercle, une pommette et un couvercle d'argent doré, prisé 100 liv.

244. Item, deux petits vases et un flacon d'argent doré, pesant un marc deux onces quatre gros, prisés 40 liv.

245. Item, une sallière d'argent doré, monté sur un cinge assis sur un dragon, prisé 30 liv.

246. Item, une boîte d'esmail de Limoges, garnie d'argent doré, prisé 15 liv.

247. Item, une petite salière d'agathe d'Allemagne, avec son couvercle et garniture d'argent doré, prisé 10 liv.

248. Item, un petit escritoire de cristail, garni d'or esmaillé, avec encrier tout d'or, prisé 100 liv.

249. Item, un flacon de cristail, garni d'argent doré, prisé 100 s.

250. Item, un arbre et un berger, attaché le tout dans un bercail d'argent doré, prisé 10 liv.

251. Item, un coffre en forme de cabinet, d'argent doré, garni de pièces de nacre de perles percées à jour, enrichi de cornalines et lapis, sur lequel sont appliqués plusieurs grenats vermeils, turquoises et saphirs, prisé 350 liv.

252. Item, treize camayeux d'agathe, à l'une desquelles est représenté une sphinx, et neuf autres chacun une tête, à une autre trois têtes, à une autre une figure et à l'autre deux figures, le tout de relief, garni chacune d'un cercle d'or, prisés ensemble 600 liv.

253. Item, une agathe à laquelle est gravé un Ptolémée, garni d'un cercle d'or, prisé 30 liv.

254. Item, une cornaline où est gravée une figure debout, garnie d'un cercle d'or, prisé 30 liv.

255. Item, une onice à laquelle est gravée un cheval, garni d'un cercle d'or et de trois chaisnes, prisé 60 liv.

256. Item, trois petits camaieux de jacinthe, deux garnies de cercles d'or, et l'autre appliqué sur une boîte aussi d'or, auquel pend une perle, prisé 80 liv.

257. Item, un camayeu de grenats représentant la teste de Méduse appliquée sur un triangle d'or, prisé 20 liv.

258. Item, deux calcédoines et deux agathes garnies d'un cercle d'or, à chacune une teste, prisé 40 liv.

259. Item, une agathe où est gravée une fortune, garnie d'un cercle d'or, où sont appliqués quatre rubis, prisé 60 liv.

260. Item, un fort petit camayeux d'une tête d'agathe, prisé 6 liv.

261. Item, un onise garni d'un cercle d'or, fort petit, prisé 3 liv.

262. Item, une cornaline avec un cercle d'or, aussi fort petit, où sont gravés quatre chevaux, prisé 40 sols.

263. Item, un cachet d'or auquel est une cornaline sur laquelle est gravé un homme à cheval, prisé 8 liv.

264. Item, une fourchette d'or, ayant le manche de cristail esmaillé, avec de petits rubis ; un manche de cuiller de mesme façon et enrichissement, et un couteau garni d'un même manche et enrichissement, prisé 80 liv.

265. Item, une autre cuiller et une fourchette de cristail, garnies d'or, enrichies de petits rubis, façon des Indes, prisé 50 liv.

266. Item, une cuiller, une fourchette rompues et un autre manche de cuiller de cornaline avec une autre fourchette de jaspe, prisé 50 liv.

267. Item, un camaieu d'agathe où est représenté quatre figures et un taureau, prisé 50 liv.

268. Item, un saphir où est taillé de relief une Notre-Dame, et garni d'un cercle d'or émaillé, prisé 60 liv.

269. Item, une agathe où sont gravées plusieurs figures garnies d'un cercle d'or esmaillé où sont quatre petits rubis ; un jaspe rouge où est gravée une Annonciation, garni d'un cercle d'or où sont taillées des lettres ; une autre jaspe où est gravée la piétié d'Auguste, garni d'un cercle d'or émaillé de blanc, en forme de feuilles ; un jaspe en ovale où est gravé un saint Hierosme, garni d'un cercle d'or, sans émail ; un jaspe rond, gravé des deux côtés, garni d'un cercle d'or esmaillé ; un jaspe carré où est gravé d'un costé un Crucifix et au derrière une figure de relief, garni d'or en forme de roulleaux, esmaillé de blanc, prisé ensemble 80 liv.

270. Item, une teste de verre, garnie d'or, entourée de petites perles ; un lapis, une pourceline où est un Hercule ; une teste de Méduse d'agathe ; une autre pierre en ovale, sans gravure ; une petite onise ronde, le tout garni de cercles d'or, prisé ensemble 36 liv.

271. Item, un livre d'or, avec sa couverture de deux pièces, où est au milieu une Annonciation entourée de petites perles ; au derrière, un saint Jean, sainte Catherine esmaillée, et sur le haut une perle, prisé le tout 120 liv.

272. Item, un drageoir d'or en ovalle, esmaillé, où sont appliquez dix lapis, avec sa cuiller, prisé 120 liv.

273. Item, un estuy en deux costez de jaspe, garni d'or

esmaillé, sur lequel sont huit doubles Ç de petits rubis garnis de cinq pièces, les manches d'or esmaillé, prisé 100 liv.

274. Item, un couvercle d'un petit livre d'or esmaillé dans lequel est un quadran; un autre petit livre aussi d'or; une boîte d'or ronde où est une sphère; une autre petite boîte ronde aussi d'or où est d'un costé un petit cadran et de l'autre un petit miroir, avec un curoreille aussy d'or, pesant ensemble cinq onces quatre gros, prisés ensemble 200 liv.

275. Item, un tableau en ovale où est une Descente de croix; une médaille où est un Athlas; une autre où est un homme à cheval; une Mort; trois escussons, deux cœurs, un quadran, deux escuelles, une cuiller, deux aiguières couvertes, un chandelier rompu, le tout d'or esmaillé, pesant ensemble sept onces, prisé le tout 280 liv.

276. Item, trente-six pièces de mesnage d'or, la pluspart esmaillées, pesant six onces un gros, à 40 livres le marc, font 240 liv.

277. Item, trois flacons d'agathe, un de jacinthe, trois d'amatiste et l'autre de cristail; une boule de cristail; un petit verre de cristail; une esguiltier de cornaline, le tout garni d'or, avec trois cygnes et une sallamandre de naque de perle monté sur des pieds d'or, prisé ensemble 100 liv.

278. Item, six petits flacons, deux pots, trois petits plats, quatre paniers, deux bouquets, un paon, une levrette, un mulet, un cochon, un chien, un bercoir et une petite figure, le tout d'or, partie desquelles esmaillé, pesant ensemble cinq onces, prisé l'once 38 livres, font 190 liv.

279. Item deux cosses de pois garnis de perles; un cheval, le corps d'une perle; un saint Georges de nacre; un petit miroir d'acier et un flacon de cristail enluminé; une teste d'agate; le tout garni d'or, pesant cinq onces six gros, avec un œil de grenat, prisé le tout 180 liv.

280. Item, un Dieu de pitié et deux anges d'argent, où sont quatre perles plates sur un pied d'ébène, prisé 150 liv.

281. Item, une noix d'Inde, taillée de relief, garnie d'argent, avec son pied et couvercle de corne, et au-dessus une figure d'un homme armé, prisé 50 liv.

282. Item, une petite salière de calcédoine, garnie de trois cercles d'or, prisé 18 liv.

283. Item, une cuiller avec son manche de cristail, garnie d'argent, et une autre cuiller d'argent doré avec son manche de corail, avec deux cousteaux à manche de corail, une fourchette d'argent doré avec un manche de corail, prisés 25 liv.

284. Item, un grand couteau avec son manche de cristail garni d'argent, une louche, une langue de serpent et un estuy avec deux pièces, le tout garni d'argent, prisé ensemble 18 liv.

285. Item, un pied d'argent doré en forme de trèfle, porté de trois petites boules de cristail, sur lequel est un rocher, et au dessus une tour aussi d'argent, en laquelle est une horloge sonnante, dans un carron de cristail de roche, prisé 150 liv.

286. Item, une coquille et un Saint-Sépulchre d'argent doré, pesant ensemble trois marcs quatre onces, prisé 100 liv.

287. Item, un petit coffret, trois petits barrots, quatre figures de trophées, un pilon, un escusson et une petite image avec une arquebuse, le tout d'or, pesant ensemble quatre onces, prisé l'once 36 livres, revenant audit prix à la somme de 144 liv.

288. Item, deux aiguilletiers d'agathe, garnis d'or façon de fil; un petit estui rond d'ébène, garni d'or à jour, dans lequel sont six pièces de fer; un chameau, un cigne, un paon, un cerf, un chien de poterie d'or, prisé le tout 60 liv.

289. Item, un livre couvert de jaspe, garni d'argent, dans lequel sont des images d'ivoire; un carré de corail cassé où est représenté un saint Jerosme garni d'argent, en forme de paix; un livre couvert en cristail, garni d'argent esmaillé, au dedans duquel est un miroir; un petit tableau d'argent fermant à deux couvercles, au dedans duquel est une Nativité; un canon de cristail garni d'argent, le pied en triangle; un petit flacon de cristail garni d'argent; une ovalle d'argent où est une teste de Cezar, une bouteille de verre faite en forme de callebasse, garnie d'argent avec un petit lion d'ivoire, prisé le tout ensemble 60 liv.

290. Item, une sallière avec son couvercle porté sur trois boulles, le tout de cristail, sans garniture, et l'autre sallière avec son pied, aussi de cristail, garni d'un cercle et deux petites anses d'argent doré, prisé ensemble 75 liv.

291. Item, deux burettes avec leurs pieds et anses, le tout

de cristail, garni d'argent; un balustre et pied d'une couppe, garni d'un cercle d'or, prisés ensemble 80 liv.

292. Item, un petit plat rond d'agathe, de deux poulces de diamètre, prisé 75 liv.

293. Item, une croix montée sur un pied, avec cinq pomettes d'agathe et deux chandeliers, chacun de cinq pièces de cornaline, prisés ensemble 80 liv.

294. Item, une grande plaque de nacre de perles, où est représenté l'arbre de Jessé, garnie d'une bordure et d'une plaque d'argent au derrière, prisée 50 liv.

295. Item, un tableau d'argent doré au milieu duquel est une image de la Vierge, enrichie de douze petites perles, prisé 30 liv.

296. Item, deux godets de calcédoine, garnis d'argent doré, à l'un desquels manque une rose au milieu du fonds, prisés ensemble 60 liv.

297. Item, une aiguière avec son couvercle de cristail, garnie de son pied, anse, et une figure au-dessus d'argent vermeil doré, prisé 100 liv.

298. Item, un verre en triangle, garni d'argent sur les deux bouts; deux branches de corail; un couvercle de sallière de cuivre doré, avec un petit barrot d'ivoire, prisé le tout ensemble 10 liv.

299. Item, une paire de tablettes carrées, couvertes de deux lapis, enrichie de treize diamants et dix-neuf rubis, prisé 200 liv.

300. Item, une chaîne de trente-six grains d'agathe d'Orient, toutes taillées de testes de relief, encadenassées d'or, avec treize images aussi d'or esmaillé, prisé 300 liv.

301. Item, un chappelet de gros grains de coquo, garni de rosettes et encadenassures d'or, prisé 200 liv.

302. Item, un chapelet de soixante-deux grains, avec sa croix de lapis, garni de deux images sur la croix, gerbes et encadenassures, et neuf marques d'or, prisé 150 liv.

303. Item, un chapelet de soixante-deux grains de cornaline blanche, encadenassé d'or et marqué de sa croix du Saint-Esprit, esmaillé de blanc et gris, prisé 100 liv.

304. Item, deux brasselets de cent douze petits grains d'agathe et pareil nombre de perles, le tout encadenassé d'or et liez ensemble, prisez 120 liv.

305. Item, un brasselet de soixante-huit perles, encadenassé d'or, avec trente-quatre petits grains de verre bleu, prisé 300 liv.

306. Item, un autre brasselet de cinquante perles et cinquante grains de corail, encadenassé d'or, prisé 300 liv.

307. Item, deux brasselets de corail pasle, pesant quatre onces et demi, prisé 30 liv.

308. Item, ung chappelet de grains d'ambre taillé en gauderons; un rosaire de grains d'ambre; un autre chapelet d'ambre blanc, prisés 50 liv.

309. Item, un dixain d'ambre; un chapelet de calcédoine; un autre chapelet de verre bleu, prisés 6 liv.

310. Item, un petit coffre de bahut, couvert de lames d'argent et petites bandes de laiton doré, prisé 30 liv.

311. Item, une chaîne d'or émaillée de blanc et noir, pesant cinq onces et demie, prisée 220 liv.

312. Item, une cassette de la grandeur d'un pied, couverte de satin cramoisi rouge, couverte de feuillages en broderie et perles; en icelle un couteau avec sa gaîne garnie d'argent, avec un manche de jaspe rouge et douze petites hallebardes ferrées d'argent, prisé 60 liv.

313. Item, deux ferrets d'aiguillettes d'or émaillé de rouge, prisé 100 liv.

314. Item, une monstre d'orloge carrée sonnante, prisée 100 liv.

315. Item, une autre monstre sonnante sur un pied percé à jour, portée par un Athlas, le pied figuré et la boîte de leton doré, prisé 60 liv.

316. Item, un cordon contenant treize pièces, à l'une desquelles est un grand diamant en table long, à plainte (*sic*), et autour dix-huit petits diamants aussi carrés, espois, en table, prisés 6.000 liv.

317. Item, une autre pièce, au bout est un diamant en table faible; deux autres diamants en table, l'un faible et l'autre à deux fonds; un diamant en triangle à facette; trente-sept petits diamants espois, prisés ensemble 1.800 liv.

318. Item, cinq autres pièces où sont à chacune un grand diamant carré, savoir deux demi fonds, deux foibles, un taillé à lozanges; sur chacune desdites pièces sont dix-huit petits diamants carrés espois, prisé le tout ensemble 6.000 liv.

319. Item, six autres pièces où sont à chacune un diamant en table, six autres plus petits, tous carrés espois, en l'une des quelles pièces manque un petit diamant, prisé 1.500 liv.

320. Item, une autre pièce qui a servi audit cordon sur laquelle sont appliqués quarante-quatre diamants en table, partie foibles, partie espois, prisé 500 liv.

321. Item, un grand diamant long en table, un peu jaulne, et un chatton, qui a servi au milieu de la pièce ci-dessus, prisé 8.000 liv.

322. Item, un grand diamant carré, taillé en pointe un peu basse, à plein fonds, appliqué en une griffe d'or émaillé de blanc, servant de poinçon, prisé 5.000 liv.

323. Item, trois grands nœuds de diamant, en chacun desquels y a trente-six assez grands diamants en table et dix-huit autres petits taillés à facettes, prisé 4.500 liv.

324. Item, deux diamants longs carrés, taillés en double lozange, appliqués à deux chattons de pendans d'oreille qui étoient au milieu desdits nœuds ci-dessus prisés; lesdits deux diamants sont les restes desdits deux pendants, prisés 1.600 liv.

325. Item, un grand diamant en table, haut de bizeau et foible par dessous, appliqué en une bague à pendre en forme de cœur; douze diamants à facettes; trois petits en table, prisés ensemble 2.500 liv.

326. Item, une chaîne de diamant de soixante pièces d'or émaillé de blanc, en forme de lys, sur chacune est unze petits diamants la plupart foibles, prisé 3.500 liv.

327. Item, un diamant en table, foible, au dessous duquel est un petit chiffre d'un double A appliqué sur une bague, prisé 120 liv.

328. Item, une bague où est enchassé un diamant en pointe, taillé à facettes, prisé 500 liv.

329. Item, une autre bague où est enchassé un diamant en forme de tombeau, émaillée de noir, prisée 200 liv.

330. Item, une monstre sonnante en une boiste d'or ronde, sur laquelle sont appliqués deux cent quinze diamants, prisée 1200 liv.

331. Item, une grande chaîne d'or de seize pièces, sur chacune desquelles sont appliqués sept rubis et perles, atta-

chées lesdites pièces ensemble en forme de boucles, sur lesquelles sont aussi à chacune une perle plate, prisé 5.000 liv.

332. Item, un bout de chaîne d'or de treize pièces, à sept desquelles pièces sont à chacune deux grosses perles plattes et deux rubis cabochons; six autres, à chacune un rubis en table, prisé 600 liv.

333. Item, une autre chaîne d'or pour pendre une monstre, sur laquelle sont douze petits rubis et huit petites perles, prisées 60 liv.

334. Item, deux anneaux où sont enchassés à chacun une épinette cabochon, appliquée en griffe, prisé 200 liv.

335. Item, une grande émeraude de vieille roche en forme de cœur ou triangle, appliquée en une bague aussi en cœur, entourée de treize diamants à facettes et deux petits diamants sur la boucle, prisée 2.500 liv.

336. Item, deux pendants d'oreille où sont à chacun une émeraude de nouvelle roche, en cabochon, entourée chacune de onze petits diamants espois, auxquels sont à chacun une perle au bout, prisés 600 liv.

337. Item, vingt émeraudes de diverses grandeurs dont dix de vieille roche, dix autres nouvelle roche appliquées à jour, chacune en un cercle d'or émaillé de rouge, prisé 700 liv.

338. Item, un collier de trente-trois grosses perles rondes, un peu mêlées, prisées chacune desdites perles, l'une portant l'autre, 400 liv. tournois, revenant, audit prix, à 13.200 liv.

339. Item, un autre collier de trente-sept perles, aussi un peu mêlées, prisées ensemble 4.000 liv.

340. Item, un autre collier de quarante-trois perles, bien mêlées, prisées ensemble 7.000 liv.

341. Item, une tablette couverte de velours noir, enrichie de bordures et images, testes de mort et autres petites pièces d'or émaillées, prisé 80 liv.

342. Item, une autre tablette couverte de maroquin rouge, garnie de bordure à chiffre d'or « *testante verbo* » esmaillé, prisé 100 liv.

343. Item, un livre au dedans duquel est un miroir et un portrait de feu monseigneur Henri de Guise; un autre du duc Claude; un autre de la reine d'Écosse, garni d'une couverture d'or émaillé, prisé 300 liv.

344. Item, un petit livre en vélin, escrit à la main, garni d'une couverture et fermoir d'or esmaillé de plusieurs couleurs, prisé 300 liv.

345. Item, un livre de prière, couvert de maroquin rouge, garni de bordures, fermoir et chiffres d'or émaillé de couleur, prisé 60 liv.

346. Item, une autre paire d'Heures, couverte de chagrin noir, garnie d'or émaillé de couleurs, prisé 60 liv.

347. Item, une garde d'épée, garnie de son pommeau et poignée, le tout d'or, avec douze pièces aussi d'or, servant de garniture d'un baudrier, pesant, sans la poignée, dix-sept onces trois gros, prisé, à raison de 32 liv., et la poignée prisée à part 40 liv., revenant en tout à 566 liv.

348. Item, vingt-sept ferrets d'aiguillettes d'or esmaillé de blanc et rouge, prisé 120 liv.

(Suivent les signatures après la clôture de l'Inventaire).

II

TESTAMENT ET INVENTAIRE DE MADEMOISELLE DE GUISE

1688

LEGS DE MADEMOISELLE DE GUISE[1]

TESTAMENT ET CODICILLE DE MADEMOISELLE DE GUISE

Jesus Maria

Au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit, je, Marie de Lorraine, duchesse de Guise, estant par la grâce de Dieu saine de corps et d'esprit; désirant employer ce qui me reste de vie

1. Marie, duchesse de Guise et de Joyeuse, princesse de Joinville, dite mademoiselle de Guise, naquit le 15 août 1615 et mourut à Paris, dans son hôtel, le 3 mars 1688. Elle fut enterrée en l'église des Capucines, près de sa mère, Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, comtesse du Bouchage, veuve de Henry de Bourbon, duc de Montpensier, fille unique de Henry duc de Joyeuse, comte du Bouchage, pair et maréchal de France, qui devint Capucin vers la fin de sa vie et fut connu sous le nom de Père Ange de Joyeuse. Henriette-Catherine de Joyeuse avait été mariée, en 1611, à Charles de Lorraine, duc de Guise.

à me préparer à la mort; et considérant que la disposition des biens de ma maison, qui sont tous aujourd'huy entre mes mains, est une des principales choses dont j'auray à rendre compte à Dieu, j'ay résolu de faire mon testament; et pour cet effet, après m'estre retirée dans mon cabinet, et avoir demandé à Dieu les lumières qui me sont nécessaires pour faire cette dernière action de ma vie, comme j'aurois deû faire toutes les autres, c'est-à-dire dans son ordre et par la seule veüe de luy plaire; pour satisfaire aussi aux obligations de ma conscience et de celle de tous ceux dont Dieu a permis que j'aye recüeilly les successions; j'ay fait et écrit mon testament comme il s'ensuit, sans induction ni subjection de personne, et de ma franche et libre volonté.

Premièrement, je recommande mon âme à Dieu, le suppliant d'en avoir pitié, de ne point entrer en jugement avec moy, de me pardonner mes pechez, de me faire la grâce d'employer ce qui me reste de vie à les expier par la pénitence et de mourir de la mort des justes pour l'aymer à jamais dans le ciel : c'est ce que je luy demanderay tous les jours de ma vie et ce que j'espère de sa miséricorde par les mérites du sang de Jésus-Christ, mon sauveur, par l'intercession de la très sainte Vierge et de tous les saints et saintes du Paradis, et par la vertu des prières et mérites de tout ce qu'il y a de saintes âmes dans l'Église catholique, apostolique et romaine, dans le sein de laquelle je veux mourir, comme Dieu m'a fait la grâce d'y naistre et d'y vivre.

2. Je désire que mon corps soit inhumé aux Capucines de Paris, dans leur sépulture, et qu'il soit porté sans aucune cérémonie, et mon cœur à Montmartre, avec ceux de mes proches; et je deffends très expressément qu'il en soit fait aucune[1] dans les services qui se feront pour le repos de mon âme.

3. J'ordonne qu'il soit dit, le plus promptement qu'il se pourra, dix mil messes dans les lieux que je marqueray par un mémoire particulier.

4. Et comme, dans la disposition de mes biens, je dois regarder Jésus-Christ avant toutes choses, et que Dieu ayant per-

1. Sous-entendu : cérémonie.

mis que je demeurasse seule de la maison des Guise, je me trouve obligée d'en faire aux pauvres une part considérable, et d'employer le plus qu'il me sera possible au soulagement de leurs nécessitez temporelles et spirituelles, je veux que l'on distribüe, incontinant après mon deceds, la somme de vingt mil livres, selon qu'il se trouvera écrit dans un mémoire particulier des aumosnes que je veux être faites.

5. J'ordonne que la somme de dix mil livres soit mise, incontinant après ma mort, entre les mains de M. l'abbé de Saint-Michel, ou de celuy qui sera prieur de la mesme abbaye, pour estre distribuée aux pauvres des duchez de Lorraine et de Bar.

6. J'ordonne aussi qu'il soit distribué dans toutes mes terres pareille somme de dix mil livres aux plus pauvres.

7. J'ordonne que les maistres et maistresses d'escole qui se trouveront par moy établis dans mes terres au jour de mon deceds y soient entretenus à perpétuité, à raison de deux cents livres pour les maistres d'école et de cinquante écus pour chacune des maistresses, et qu'il soit fait un fonds sur mes biens, dont le revenu égale la dépense nécessaire pour leur entretien.

8. Et je donne aussi deux cents écus de rente à la maison établie dans Paris, à la charge de fournir les maistresses d'escolle dans toutes mes terres, où je les auray établies.

9. Je donne et lègue à l'abbaye de Montmartre la somme de cent cinquante mil livres, pour estre employée en fonds de terres, dont le revenu serve à l'entretien de vingt jeunes demoiselles des duchez de Lorraine et de Bar, et de mes terres, tant qu'il s'y en trouvera de propres et bien appelées à estre religieuses, après que leur volonté aura esté examinée par les trois personnes qui seront nommées par moy pour l'exécution des fondations et legs pieux que je fais, ou par ceux qu'ils auront substituez à leur place, et par les abbesses et religieuses de ladite abbaye, qui recevront lesdites filles gratuitement sans dot; et lorsque le nombre desdites filles ne sera pas remply, le surplus du revenu desdites terres sera employé à faire apprendre des métiers à de pauvres filles des mesmes duchez et terres qui sont à moy.

10. Je donne aussi la somme de cent mil livres pour fon-

der et bastir un séminaire, où seront entretenus et instruits douze jeunes gentilshommes d'espée, pauvres, que je veux estre estably dans un monastère des duchez de Lorraine et de Bar, ausquels l'observance soit fidèlement gardée; lequel sera choisy par les trois personnes que je nommeray pour l'exécution de mes legs pieux; lesquelles, avec le prieur du monastère, nommeront les jeunes gentilshommes plus propres et mieux appelez à servir Dieu dans l'estat ecclésiastique.

11. Je donne aux Capucines la somme de deux mil escus, une fois payée.

12. Je donne aux Religieux de l'abbaye de Saint-Michel la somme de mil livres de rente annuelle et perpétuelle pour l'entretien de deux religieux qui appliqueront toutes leurs messes pour le repos de mon âme et de celles de mes prédécesseurs, dont plusieurs sont inhumez dans ledit monastère; et, de plus, à la charge de faire chanter une messe haute tous les vendredis de l'année pour honorer la relique de la vraye croix que j'y ay donnée. Cette messe s'appliquera à l'intention de remercier Dieu des victoires qu'il a données aux armes chrestiennes, sous la conduite de son Altesse Sérénissime Monsieur le duc de Lorraine, dans la dernière guerre contre les Turcs; et pour obtenir, pour tous les princes de notre maison, la persévérance dans la religion catholique, apostolique et romaine, et la grâce de leur augmenter le zèle de la maintenir.

13. Je donne et lègue aux Religieuses du Val-Done la somme de trois cents livres de rente annuelle et perpétuelle, à charge de célébrer tous les ans un service pour le repos de mon âme et celles de tous mes prédécesseurs.

14. Aux Religieux de Saint-Urbain et à ceux de Montierenderf, la somme de cent livres de rente, à chacun desdits monastères, aux mesmes conditions d'un service annuel.

15. A l'abbaye de Saint-Thouëlle, proche de Bar, je donne cinquante livres de rente pour continuer les services dont la rente est perdue.

16. A la paroisse de Ginville je donne trois cents livres de rente pour célébrer quatre services par an pour le repos de mon âme et celle de mes prédécesseurs, à charge de délivrer sur ladite somme celle de vingt-cinq livres, à chaque service, aux plus pauvres de la paroisse.

17. Je donne la somme de deux mil livres de rente pour fonder un hospital dans Esclaron, où seront reçus tous les pauvres dudit lieu d'Esclaron et de mes autres terres de Champagne, excepté ceux de la ville de Ginville qui ont un hospital; j'entends les pauvres malades et ceux qui ne pourront gagner leur vie.

18. Par dessus la messe fondée par Madame ma mère, dont j'ay acquitté la fondation, et les deux autres que j'ay fondées par un contract particulier, je donne et lègue à l'abbaye de Montmartre la somme de quatre cents livres de rente pour faire dire une messe tous les jours pour le repos de mon âme, de madame de Montmartre, ma chère sœur, et de tous mes prédécesseurs, particulièrement monsieur le duc de Guise, mon cher neveu, et de tous mes frères.

19. Je donne à ma paroisse de Saint-Jean-en-Grève la somme de mil livres une fois payées, et aux pauvres de ladite paroisse celle de mil escus pour leur être distribuée selon la plus grande nécessité, incontinant après mon deceds.

20. Je donne et lègue à l'Hospital Général la somme de trois mil livres, une fois payées, et autant à l'Hostel-Dieu, le plus promptement que faire se pourra.

21. Je donne et lègue à madame de Montmartre la somme de mil livres de pension viagère, outre et par dessus celle de mil livres, dont j'ay passé un contract avec la communauté.

22. Je donne et lègue à tous mes domestiques la somme de cinquante mil escus, et quinze mil livres de rente en pensions viagères; ladite somme et les pensions seront payées à chacun d'eux selon qu'il se trouvera réglé et ordonné par un estat escrit et signé de ma main, joint au présent testament.

23. Je veux que tous les meubles, dont je n'auray pas disposé, soient vendus incontinant après mon deceds; que l'on prenne sur le prix d'iceux les messes et les aumosnes que j'ay ordonné estre faites promptement, et ensuite la somme que j'ay léguée à mes domestiques soit payée sur le plus clair revenu de mes biens, après que les arrérages courans des debtes constituées seront acquittés.

24. Je veux et entends qu'après avoir satisfait à ce qui est porté en l'article cy-dessus, tous les revenus des biens en fonds dont je dispose par le présent testament, et toutes les

rentes des constitutions, dont j'ay aussi disposé, soit par donation entre vifs ou par ce testament, comme aussi tous les revenus des terres, dont j'ay disposé entre vifs, soient employez au payement des interests, et ensuite des capitaux de toutes mes debtes. Et après que toutes lesdites debtes seront acquittées, tant en principaux qu'en interests, l'on satisfera les legs pieux, fondations et donations que j'auray faites, soit entre vifs, par testament ou codicile. Et après que toutes lesdites charges et conditions seront accomplies, ceux à qui j'ay donné lesdits biens entreront en possession et jouissance d'iceux ; ne voulant pas qu'aucun d'eux y entre auparavant ; à l'exception toutesfois de celuy des enfants de monsieur le duc de Lorraine qui portera le nom de Guise, à qui je donne une pension de douze mil escus de rente pour son entretien, jusqu'à ce qu'il entre en jouissance des biens que je luy ay léguez par donation entre vifs, sur lesquels ladite pension sera prise ; désirant que tous les biens dont j'ay disposé soient libres quand mes donataires, tant entre vifs que par testament, commenceront à en joüir.

25. Je veux et entends que les exécuteurs de mon testament continüent à recevoir le revenu de tous mesdits biens, jusqu'à ce que toutes mes debtes soient acquittées, et qu'on aît satisfait à toutes les dispositions que j'ay voulu estre payées par privilège ; après quoy, ils emploiront les revenus de mesdits biens à acheter des fonds pour subvenir à toutes les fondations de messes, hospitaux et séminaires d'hommes et de filles, maistres et maistresses d'escole, et tous les autres legs pieux ; et ensuite donneront lesdits fonds à ceux qui sont ou qui seront chargez d'acquiter lesdites fondations et de satisfaire aux charges d'icelles : et, à l'égard des pensions viagères, elles seront acquittées par celuy qui sera le duc de Guise, tant qu'elles dureront, et estreintes à son profit.

26. Je veux et entends que tous les meubles d'hyver et d'esté qui servent aux appartements de l'hostel de Guise y soient laissez, sçavoir : les meubles de bois, tapisseries, lits et sièges. Je les donne à celuy à qui j'ay donné la maison, avec les portraits originaux de tous ceux de nostre maison qui s'y trouveront.

27. Je donne ma tapisserie des Aages et mon lit de broderie

de perles à monsieur le duc de Lorraine; et ma petite maison de la Sainte Vierge, avec tout ce qui est dedans à la Reyne, duchesse de Lorraine, son épouse.

28. Je donne et lègue au fils de Son Altesse Sérénissime de Lorraine, qui portera le nom de Guise, la somme de trente-cinq mil livres de rente, que j'ay à prendre sur les gabelles de Languedoc.

29. Je donne et lègue à M. d'Armagnac, grand escuyer de France, les terres de Lambesq et Orgon, leur appartenances et dépendances.

30. Je donne et lègue à chacune de M[lles] de l'Islebonne la somme de cent mil livres, en cas qu'elles ne soient pas mariées, et non autrement; lesquelles seront acquitées comme une de mes debtes, après que les autres seront acquitées, si je n'y ay point pourveu autrement avant mon deceds.

31. Je veux et entends que les trente-cinq mil livres de rente sur les gabelles du Languedoc, le duché de Joyeuse, et les terres de Lambesq et Orgon, soient et demeurent substituées en la mesme forme et manière que les autres terres et rentes que j'ay données entre vifs aux mêmes princes, à qui je donne celles-cy par le présent testament.

32. Je nomme, pour avoir soin de l'exécution de toutes les fondations, legs pieux, charitez et aumônes contenus dans le présent testament, MM. de Roquette, evesque d'Authun, dom Henry Hennezon, abbé de St Michel, et le sieur Duboys, qui est auprès de moy; et je les prie d'en substituer eux-mêmes de leur vivant chacun un, qui leur succède après leur deceds; et ceux qu'ils auront substituez, d'en substituer d'autres, et ainsi à perpétuité : les conjurant très instamment d'avoir soin que mes intentions soient exactement suivies; et leur donnant pour cet effet tout le pouvoir de faire ce que j'aurois pu faire moy-même.

33. Je donne la somme de cinquante mil livres qui sera employée en fonds par mes exécuteurs, dont le revenu sera distribué tous ans par les trois personnes que j'ay cy-dessus nommées pour avoir soin de mes legs pieux, à des prestres sçavants et zélez religieux, ou autres, pour faire des missions tous les ans dans toutes mes terres, de manière qu'il y en ait dans chacune, de trois ans en trois ans.

34. Je nomme pour mes exécuteurs testamentaires : M. le prince de Commercy, M. Charles d'Estinville comte de Couvonge, et M. Favières, advocat en Parlement et le mien; auxquels je donne conjointement, ou à celuy des trois que les deux autres choisiront, tout pouvoir d'agir et faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution du présent testament. Et, d'autant qu'il ne peut estre exécuté entièrement dans l'année de mon deceds, je veux et entends qu'aucuns de mes donataires ny autres, sous quelque prétexte ou raison que ce soit, ne s'ingèrent dans la possession de mes biens qu'après que toutes mes debtes, legs, donations, fondations et autres charges du présent testament, seront pleinement exécutées; et cependant, que le gouvernement et la disposition de tous mes biens demeurent entre les mains de mesdits exécuteurs, pour satisfaire selon mes intentions à tout ce qui aura esté par moy ordonné.

35. Je donne à Mr de Couvonge une bague de mil escus, que le prie d'agréer pour marque de mon estime.

36. Je donne à M. Favières la somme de deux mil pistoles, pour reconnoissance des soins et application qu'il donnera à l'exécution du présent testament. Et je veux par dessus que luy et que mes autres exécuteurs soient indemnisez des frais qu'il conviendra faire pour ladite exécution; laquelle estant plainement achevée, ils remettront tous mesdits biens en faveur de qui j'en ay disposé.

37. Je donne à Mademoiselle, dont j'ay l'honneur d'estre tante, tous les cristaux, agattes et pierres fines, que je conserve dans deux armoires qui sont dans mon cabinet, la suppliant très humblement de les agréer pour marque de mon respect et de mon affection.

38. Je supplie aussi Mme de Guise d'agréer mon crucifix d'or, où il y a deux figures d'or de la Sainte Vierge et de saint Jean au pied.

39. Je donne à M. d'Armagnac, grand escuyer de France, ma Vierge de *Raphaël* et ma Samaritaine de *Mignard*; et, en cas que je ne luy aye pas rendu les tableaux que je luy garde et auxquels j'ai fait escrire qu'ils luy appartiennent, je veux qu'ils luy soient rendus aussi tost après mon deceds.

40. J'ay fait ce présent testament, que j'ay escrit et signé

de ma main, en quatre feüillets, chacun de deux pages, dont il y en a six entièrement escrites, et la présente, toutes lesdites pages signées de ma main, ce jourd'huy sixième février mil six cents quatre vingts six. Ainsi signé : Marie de Lorraine duchesse de Guise. Et au dessoubs est escrit, sans ratures ny apostils, que celles que j'ay marquées avoir faites, pour corriger des fautes ou mettre des choses oubliées pour un plus grand éclaircissement : Fait dans ma maison à Paris ledit jour, sixième février, mil six cents quatre vingt six; signé double. Ainsi signé : Marie de Lorraine duchesse de Guise.

Et ensuite est escrit[1] :

Codicile dicté par la duchesse le 28 février 1688 :

41. C'est à sçavoir, que son Altesse veut que l'on employe aux prières qu'elle a ordonnées par sondit testament jusqu'à la somme de vingt mil livres.

42. Item, déclare Son Altesse qu'elle veut que le legs qu'elle a fait par sondit testament à ses officiers et domestiques de quinze mil livres de pensions viagères, soit augmenté jusqu'à la somme de vingt mil livres; et que le legs de cent cinquante mil livres à une fois payer, qu'elle leur a aussi fait par sondit testament, soit augmenté jusqu'à la somme de deux cents vingt mil livres : sur lesquelles pensions viagères et sommes à une fois payer, Son Altesse donne et lègue à chacun d'eux ce qui ensuit :

43. Au sieur de Gagnières son escuyer[2], douze cents livres de pension viagère, outre et par dessus ses carosses et un attelage dont elle luy fait don et legs.

44. Au sieur Millereau, aumosnier, cinq cents livres de pension viagère.

45. Au sieur Lambert, aumosnier, cinq cents livres de pension viagère.

1. Suivent les formalités constatant la remise du testament olographe aux notaires Jean Bonot et Marquis Desnots. Ils reviennent à l'hôtel de Guise le 28 février pour recevoir le codicile ajouté par la duchesse, comme le constate le procès-verbal.

2. C'est le fameux amateur qui a laissé une précieuse collection de dessins de monuments anciens. Il avait son logement dans les dépendances de l'hôtel de Guise.

46. Au sieur Gourdon, son secrétaire, cinq cents livres de pension viagère, et six mil livres une fois payées.

47. Au sieur Le Brun, son trésorier, mil livres de pension viagère.

48. Au sieur Besset, agent de ses affaires, mil livres de pension viagère, et six mil livres une fois payées.

49. Aux sieur et damoiselle Pean cinq cents livres de pension viagère, et six mil livres une fois payées.

50. Au sieur Présidy, chirurgien, quatre cents livres de pension viagère.

51. Au sieur Martine, controlleur, dix mil livres une fois payées, et cinq cents livres de pension viagère.

52. Au sieur Bertrand, argentier, cinq cents livres de pension viagère, et huit mil livres une fois payées.

53, Au sieur Mercier, tapissier valet de chambre, six mil livres une fois payées.

54. Au sieur Jacob, valet de chambre, six cents livres de pension viagère, et six mil livres une fois payées.

55. Au sieur Musnier, valet de chambre, six mil livres une fois payées.

56. Au sieur Martine, valet de chambre, quatre mil livres une fois payées.

57. Au sieur Saint-Étienne, valet de chambre, quatre mil livres une fois payées.

58. A mademoiselle de la Bonnodière, fille d'honneur, douze mil livres une fois payées.

59. A mademoiselle de la Humière, sa sœur, huit mil livres une fois payées.

60. A madame Madelaine, première femme de chambre de Son Altesse, neuf cents livres de pension viagère, et trois mil livres, une fois payées.

61. A Mlle Henriette, femme de chambre, neuf cents livres de pension viagère, et trois mil livres une fois payées.

62. A Mlle Le Riche, l'une des femmes de Son Altesse, trois cents livres de pension viagère, et quatre mil livres une fois payées.

63. A Mlle Isabelle, cinq mil livres une fois payées, et trois cents livres de pension viagère.

64. A Mlle Manon, cinq mil livres une fois payées.

65. A Mlle Brion, cinq mil livres une fois payées.

66. A Mlle Grandmaison, quatre mil livres une fois payées.

67. A Mlle Talon, quatre mil livres une fois payées.

68. A Mlle Guyot, quatre mil livres une fois payées.

69. A la dame Lambert, trois cents livres de pension viagère.

70. A la dame Gombault, douze cents livres une fois payées.

71. A la dame Benoist, huit cents livres une fois payées.

72. Au sieur du Laurent, chef de cuisine, cinq mil livres une fois payées.

73. Au sieur Besnard, officier de cuisine, trois mil livres une fois payées.

74. Au sieur Le Jeune, deux mil livres une fois payées.

75. Au sieur Labillarde, chef d'office, cinq mil livres une fois payées.

76. A Launay, trois cents livres de pension viagère.

77. A Charpentier, deux mil livres une fois payées.

78. A Etienne Cadet, quinze cents livres une fois payées.

79. Au sr Loüillé, musicien, trois mil livres une fois payées.

80. Au sr Beaupuis, musicien, trois mil livres une fois payées.

81. Au sr Collin, musicien, trois mil livres une fois payées.

82. Au sr Beaussan, musicien, trois mil livres une fois payées.

83. Au sr Carlier, musicien, deux mil livres une fois payées.

84. Au sr Antoine, musicien, deux mil livres une fois payées.

85. Au sr Montailly, trois cents livres dé pension viagère.

86. A Francard, quinze cents livres une fois payées.

87. A Sallé, cinq cents livres de pension, à la charge qu'il continüera d'avoir soin des Archives.

88. A dom Barthélemy, six cents livres de pension viagère, souhaitant Sadite Altesse qu'il veille sur le Trésor, si on le souhaite.

89. Au petit Mathieu, mil livres une fois payées.

90. A Romain, jardinier, douze cents livres une fois payées.

91. A Baptiste, Sallé, Champagne, Lange, Desnoyers, Marin, Fauveau et Cadet, tous huit valets de pied, huit mil livres, qui est pour chacun mil livres une fois payées.

92. A La Fontaine, Saint-Germain et Saint-Estienne, cochers, quatre mil cinq cents livres, qui est quinze cents livres pour chacun une fois payées.

93. Aux palfreniers, qui sont au service il y a plus de trois ans, six cents livres à chacun; et à chacun de ceux qui sont au service depuis trois ans, trois cents livres une fois payées.

94. A maistre Marc, suisse, trois mil livres une fois payées.

95. A maistre Claude, suisse, quinze cents livres une fois payées.

96. A Alard, porteur, mil livres une fois payées.

97. A Çaton et Olivier, aussi porteurs, six cents livres chacun, qui font douze cents livres pour les deux, une fois payées.

98. Aux deux portefaix, chacun six cents livres une fois payées.

99. Au sieur Damades, douze cents livres de pension viagère.

100. Au sieur Morin, médecin de S. A., deux mil livres de pension viagère.

101. Item, Son Altesse donne et lègue au sieur Dubois, pour les bons et agréables services qu'il luy a rendus depuis vingt-deux ans, quatre mil livres de pension viagère, et six mil livres une fois payées.

102. Item, donne et lègue S. A. à M. Favières, son advocat et conseil, duquel elle est très satisfaite, la somme de trente mil livres une fois payées.

Toutes lesquelles sommes, revenantes ensemble à celle de deux cents vingt mil livres ou environ, Son Altesse veut être payées des premiers deniers qui seront touchez par les sieurs ses exécuteurs cy-après nommez, et par privilège à toutes autres dispositions ; et notamment sur le prix de ses meubles, que S. A. veut être vendus sans exception, dérogeant à cet

égard à l'article de sondit testament par lequel elle en avoit prohibé la vente; à la réserve de la tapisserie des Aages, et du lit de broderies avec des perles, dont S. A. prohibe expressément la vente; voulant que les legs qu'elle en a faits par son testament soient exécutés; et que les pensions viagères ayent cours du jour de son deceds et soient payées par demie-année.

103. Item, déclare S. A. qu'elle veut que tous ceux de ses domestiques, qui ont des logemens dans son hostel, les conservent leur vie durant; à l'effet de quoy elle leur en a fait don et legs.

104. Item, S. A. pour donner des marques au sieur de la Chaise, de l'estime qu'elle a toujours eû pour luy, elle luy donne et lègue mil livres de pension viagère, qu'elle veut estre payée comme les précédentes, sans qu'elle puisse estre saisie par les créanciers dudit s^{r} de la Chaise.

105. Item, S. A. donne et lègue à la dame du Breüil, religieuse à Reims, trois cents livres de pension viagère.

106. Item, donne et lègue S. A. au fils de madame de Proisy, tant qu'il étudiera, trois cents livres de pension par chacune année.

107. Item, déclare Son Altesse qu'au cas qu'elle n'ait pas assuré, par acte entre vifs, la pension de la sœur des Martirs, religieuse à Montmartre, et sœur d'Henriette, l'une de ses femmes, qu'elle a payées jusques à présent, elle veut qu'elle soit continüée sur ses biens; à cet effet luy en fait don et legs.

108. Item, déclare S. A. qu'outre le legs qu'elle a fait à Mlle de l'Islebonne par sondit testament, elle luy donne et lègue la somme de deux cents mil livres.

109. Item, déclare Sadite Altesse qu'outre le legs qu'elle a fait à mademoiselle de Commercy par sondit testament, elle luy donne et lègue la somme de deux cents mil livres.

110. Item, donne et lègue S. A. au séminaire d'Autun, pour achever de le bâtir ou pour employer en œuvres pieuses dans le diocèse, la somme de vingt-cinq mil livres.

111. Item, donne et lègue S. A. aux religieux de la Mercy, par manière de fondation de la chapelle, qu'ils ont

donnée à S. A., trois cents livres de rente, au payement de laquelle elle affecte le duché de Guise.

112. Item, veut S. A. que jusqu'à ce que sondit testament et le présent codicile soient accomplis, l'on paye annuellement, sur les revenus des terres, les dons et aumônes et charges d'icelles, les gages des officiers, les réparations, et tous les frais nécessaires pour faire les recouvrements et poursuivre les procez qu'il faudra intenter et soutenir.

113. Déclare S. A. qu'elle avoit nommé par son testament le prince de Commercy, M. le comte de Couvonge, et ledit sieur Favières, son advocat, pour ses exécuteurs; mais qu'attendu que M. le prince de Commercy est absent, elle les décharge tous trois de ladite exécution; et qu'elle confirme néanmoins tous les legs qu'elle leur a faits par sondit testament, soit à titre d'exécuteurs ou autrement : bien entendu que celuy de vingt mil livres qu'elle a fait audit s^r Favières par son testament, demeurera acquitté, en luy payant la somme de trente mil livres, qu'elle luy a léguées par le présent codicile.

Et en lieu et place, S. A. déclare qu'elle nomme, pour exécuteurs de sondit testament et du présent codicile, MM. les administrateurs de l'Hostel-Dieu de Paris [1], qu'elle supplie d'en vouloir prendre la peine, et de vouloir agréer chacun un diamant de cent loüis d'or qu'elle leur lègue, et la somme de cinquante mil livres qu'elle donne et lègue aux pauvres dudit Hostel-Dieu; à la charge néantmoins qu'elle ne sera touchée qu'après que les autres legs portez par sondit testament et par le présent codicile auront esté payez; voulant S. A. que lesdits sieurs administrateurs demeurent saisis de tous ses biens, dont elle s'est désaisie et démise par ces présentes en leurs mains jusqu'à l'entier accomplissement dudit testament et du présent codicile : les assurant qu'ils peuvent se remettre de beaucoup de soins sur ceux qu'elle a employez jusques icy dans ses affaires, parce qu'elle a trouvé dans leur conduite toute la fidélité et capacité possible. Et quant au surplus de sondit testament, Son Altesse veut qu'il soit exécuté, et sorte son plein et entier effet avec ces présentes, selon leur forme et teneur.

1. C'est cette clause qui explique la présence du testament de la duchesse dans les Archives de l'assistance publique.

Ce fut ainsi fait, dicté et nommé par Son Altesse ausdits notaires, redigé par escrit par eux, et par l'un d'eux, en la présence de l'autre, etc., etc., ledit jour samedy, 28[e] février l'an 1688, depuis ladite heure de neuf à dix heures du matin jusqu'à midy et demy. Et a S. A. signé la minutte du présent codicile, demeurée audit Desnots, notaire. A l'égard dudit testament, S. A. l'a retenu, ayant désiré de le garder en original. Signé Bonot et Desnots. Et ensuite est escrit :

Aujourd'huy, lundy, premier jour du mois de mars, l'an mil six cents quatre vingts huit, sur les onze heures du matin, au mandement de Sadite Altesse Mademoiselle Marie de Lorraine, duchesse de Guise et de Joyeuse, pair de France, princesse de Joinville, sénéchalle héréditaire de Champagne, lesdits Bonot et Desnots, notaires, se sont transportez en sondit hostel, rüe de Chaume, où estans, ils ont trouvé S. A. en la mesme chambre, en son lit, malade de corps, mais toujours saine d'esprit, mémoire et jugement, comme par ses paroles et actions il est aparu ausdits notaires; ausquels elle a requis lecture de son codicile cy-dessus escrit; ce qu'ayant esté fait par l'un d'eux en la présence de l'autre, S. A. a encore dicté et nommé ausdits notaires ce qui ensuit, par forme de codicile :

C'est à savoir que S. A. déclare qu'elle lève la prohibition formelle qu'elle avoit faite par son codicile de vendre la tapisserie des Aages, et son lit de broderie de perles, voulant qu'ils soient vendus comme ses autres meubles, ainsi qu'elle l'a ordonné par son codicile.

(Suivent divers legs à des particuliers et legs pieux, notamment un legs de cent mille livres à la princesse d'Harcourt et la remise de la somme de quarante mille livres que la princesse lui devait pour la vente de la terre de Roquemaure.)

Inventaire des biens et effectz de deffunte Mademoiselle de Guise fait en l'année 1688

L'an 1688, le 15[e] jour de mars, de relevée, à la requeste de très haulte, très puissante et très illustre princesse mademoiselle Anne-Marie-Louise d'Orléans, souveraine de Dombes,

duchesse de Montpensier et de Chastellerault, paire de France, héritière par bénéfice d'invantaire des meubles, acquets et propres naturels de feue très haulte et très puissante princesse Mademoiselle Marie de Lorraine, duchesse de Guise, et créancière de sa succession, stipullée par messire Marc-Antoine de Rollindes, conseiller et secretaire des commandemens de Son Altesse Royale, et messire Maurice de Lossendière, Conseiller au Conseil, et intendant des maison et affaires de sadite Altesse Royalle, en vertu et comme fondez de sa procuration spécialle, ainsy que par expédition d'icelle il est apparu aux notaires soubzignez, annexée à la minutte des presentes.

Aussy à la requeste de très hault, très excellent et puissant prince monseigneur Henry-Julles de Bourbon, prince de Condé, prince du sang, pair et grand-maistre de France, duc d'Anguyen, Chasteauroux et de Montmorency, gouverneur et lieutenant général pour le Roy des provinces de Bourgogne et Bresse.

Et très haulte, très excelente et puissante princesse madame Anne, palatine de Bavière, son espouze, qu'il a autorisée, héritiers, à cause de madite dame la princesse, par bénéfice d'invantaire de madite deffuncte damoiselle Marie de Lorraine, duchesse de Guise, quant aux propres, stipulez par Me Jean Guy, procureur en la cour de Parlement, demeurant rue et paroisse Saint-André-des-Arts.

Et encore à la requeste de très haulte, très excelente et puissante princesse madame Benedicte, palatine de Bavière, veuve de feu très hault, très excelent et très puissant prince monseigneur Jean-Frédéric, par la grâce de Dieu duc de Brunswick et de Lunebourg, heritière par bénéfice d'invantaire de madite deffuncte damoiselle Marie de Lorraine, duchesse de Guise, quant aux propres.

Et en la présence de messieurs les gouverneurs, maistres et administrateurs de l'Hostel-Dieu de cette ville de Paris, représentez par André Levieulx, écuier, ancien eschevin de cette ville de Paris, monsieur maistre René Accart, substitut de monsieur le Procureur général, Guillaume Champy, escuyer, Conseiller et secretaire du Roi, commissaire en ceste partie conjointement avec messire Louis Baussan, Conseiller

du Roy, messire Jacques Guilloyre, Jean Petipied, aussy administrateurs dudit Hostel-Dieu, tous nommez par dellibération au bureau d'icelluy, en datte du 6 du présent mois de mars, signée Hubert, exhibée par lesdits sieurs administrateurs en qualité d'exécuteurs des testament olographe et codicilles de son Altesse madite damoiselle Marie de Lorraine, duchesse de Guise, en datte des 6 febvrier 1686, 28 février, 1er et 2 mars de la présente année MVIc quatre vingt huit, ledit testament olographe; lesquelz testament et codicilles ont esté remis es mains dudit Desnoz, notaire.

Ledit Hostel-Dieu créancier et légataire particulier de madite damoiselle duchesse de Guise, et encore lesdits sieurs administrateurs légataires particuliers d'icelle.

Aussy en la présence de messire Claude Robert, Conseiller du Roy audit Chastelet, apelé pour l'absence et interest de de qui il apartiendra, et de l'ordonnance de monsieur Le Camus, lieutenant civil, insérée audit procès-verbal.

A esté par les nottaires soubzsignez fait invantaire et description des biens meubles, ustancille d'hostel, titres, papiers et autres effets dellaissez par madite deffunte damoiselle duchesse de Guise, trouvez et estans en son hostel à Paris, rue du Chaulmes, où elle est décédée ledit jour, 3 du présent mois de mars[1], représentez et enseignez tant par François de Rivière, escuyer, sieur de Beaulieu, Conseiller du Roy, lieutenant de la compagnie de monsieur le lieutenant criminel de robbe courte audit Chastellet, Philippe Clus, François Crafouel et Jean Maison-Dieu, sergens à verge audit Chastellet, gardiens desditz sellez, que par les officiers et domestiques de ladicte deffuncte damoiselle duchesse de Guise, chargez en particulier et establis gardiens par le procès-verbal du commissaire Picard, et autres officiers et domestiques de feue Sadite Altesse Mademoiselle de Guise qui sont : messire Roger-François de Gaignières, escuyer de sadite Altesse, messires Phillibert Millereau et François Lambert ses aumosniers, etc.

Ensuit les chevaux estans dans les escuries dudit hostel de Guise, prisez de l'advis de Jean de Lafond, maistre mareschal à Paris, y demeurant rue Pavée, paroisse Saint-Paul, nommé à cet effet par mondit sieur le lieutenant civil, sçavoir :

1. La duchesse de Guise était morte le 3 mars 1688.

114. Un attelage de huit chevaux hongres servant au carrosse, sous poil noir, à longues queues, de six à sept ans, prisez et estimez à raison de quatre cens livres, l'un portant l'autre, revenans à la somme de 3200 livres.

115. Item, huit autres chevaux hongres, sous poil noir, servans au carrosse, prisez 600 livres.

116. Item, un cheval de selle, sous poil bay, âgé de cinq à six ans, garny de sa selle et bride, prisé 200 livres.

117. Item, un petit mulet gris blanc, fort viel, prisé 15 livres.

118. Item, un grand carrosse à deux fondz et six ouvertures, monté sur son train à flesche, garny par dedans de velours rouge plain, et soye orore et blanc, avec six glaces fines, deux oreillers, quatre rideaux, strapontin, une housse de siège, le tout de velours rouge aussy plain, deux couvertures, prisez 750 livres.

119. Item, deux autres carrosses, 1500 livres.

120. Item, un petit carrosse à deux fondz, apelé calesche, garny de six glaces fines, et par dedans de velours vert, 500 livres.

121. Item, une chaise à porteur de bois peint, garnye par dedans d'un brocart à fleurs d'or, fondz rouge, garnye de frange d'or faux avec ses trois glaces fines, son coussin, un rideau de damas blanc, ladicte chaise couverte de cuir avec sa housse de serge rouge, prisé 60 livres.

Dans une salle basse ou première antichambre :

122. Un grand billard couvert d'un drap vert, prisé 50 livres.

Dans la gallerie estant à costé dudit cabinet :

123. Unze grands portraits de famille avec leurs bordures de bois doré, quatre autres portraits de moyenne grandeur et cinq petits, prisez le tout ensemble la somme de 50 livres.

Dans la chambre où couchent les filles d'honneur de ladite feue Altesse de Guise ayant veüe sur le jardin :

124. Deux lits de sangle, quatre matelas, deux traversins, deux couvertures de laine blanche et deux pavillions de serge rouge, prisez 40 livres.

Dans la chambre apelée la chambre des Hermites, ayant veüe sur le jardin dudict hostel de Guise :

125. Une table de bois de cèdre posée sur son pied, à quatre pilliers, prisée 12 livres.

126. Item, une couche à haults pilliers, prisé 200 livres.

127. Item, neuf tableaux, prisez ensemble 90 livres.

128. Item, trois tableaux en bas-relief de bois de Sainte-Lucie, l'un représentant un Christ, l'autre un saint Jean et l'autre une Madelaine, prisez 120 livres.

129. Item, vingt-une figures de diverses grandeurs, de bois de Sainte-Lucie; quelqu'unes avec des piedz de bois de calembour, représentant des saints et portraitz de dévotion, prisez 200 livres.

130. Item, six tasses de bois de Sainte-Lucie, deux autres tasses et quatre petits chandeliers, le tout de mesme bois, prisez 18 livres.

131. Item, un grand crucifix sur son pied et croix de bois de Sainte-Lucie, prisé 50 livres.

132. Item, une grande gourde avec son bouchon d'argent, estimée 100 livres.

Dans un cabinet à costé :

133. Quatorze tableaux peints sur toille à huille, représentant plusieurs hermites dans le désert, prisez 150 livres.

Dans la gallerie à costé :

134. Item, huit tableaux peints sur toille, représentant des hermitages et des hermites, avec leurs bordures, aussy de bois de cèdre, 80 livres.

Dans un cabinet à costé de ladicte gallerie, servant de garde robbe :

135. Item, une grande baignoire de cuivre rouge avec son robinet, prisée la somme de 50 livres.

Ensuit les habits :

136. Item, un manteau et une juppe de velours cizelé, une robbe de chambre et une jupe de satin rayé bleu et blanc, un manteau et une juppe de crespe de soye noir, doublé de taffetas noir, un autre manteau et une juppe de crespe noir, prisé ensemble 150 livres.

137. Item, un autre manteau et une juppe de crespe aussi noir; un autre manteau et une juppe de crespe de laine noir; une juppe d'entre deux de damas rayé, avec un jupon de satin de la Chine remplys de houaste[1]; un autre jupon de

1. Lisez : ouate.

ratine rouge; un autre jupon de la Chine blanc, doublé et remply de ouaste; un autre jupon de satin blanc, doublé de pluches noires; un autre jupon de ratine blanche; deux tabeliers de satin blanc de la Chine, doublé de taffetas garny de ouaste, prisé le tout ensemble la somme de 80 livres.

138........ une paire de bas de soye gris mêlée, doublée de peau de lièvre; un petit manteau de toillette de satin blanc, doublé de taffetas garny de ouaste...; un couvre-pied de satin blanc, bordé d'hermine et doublé de petit gris, prisez ensemble la somme de 75 livres........................

Ensuit le linge[1].

....

139. Item, quatorze chemises à usage de femmes, garnyes de dentelles tant d'Angleterre que du Havre, prisez 75 livres.

140. Item, six camisolles de pareille toille et garnyes de dantelle, 25 livres.

141. Item, cinq toillettes, dont trois de picqure de Marseille, quatre deshabillez aussi de picqure de Marseille.......

142. Item, trois oreilliers picure de Marseille, garnis d'un point de Sedan, huit autres petits oreilliers, remplyes de duvet, et quatre autres petits oreilliers, le tout prisé 20 livres.

Dans la chapelle haulte, proche le grand salon :

143. Item, un devant d'autel de brocard de soye etc., prisé le tout 244 livres.

Dans la grande salle du grand apartement :

144. Un grand chandelier à douze branches, de bois argenté, prisé 30 livres.

145. Item, six pièces de tapisserie faisant partye de unze pièces dont le surplus est dans l'antichambre suivante, avec leurs piedz et leurs inscriptions, contenant quarante-trois aulnes, estimées les unze pièces 1000 livres.

146. Item, quatre grands tableaux avec des bordures, sur les quatre portes de ladite grande salle, représentant des princes et princesses de la famille, le portrait de madame la

1. M. Brièle, à qui nous empruntons le texte du document, a supprimé les passages sans intérêt en les remplaçant par des points.

duchesse de Guise et monsieur le duc d'Alençon; sept autres tableaux, dont cinq servans pour tapisser les trumeaux de ladite salle avec des bordures dorées, au bas desquels sont des inscriptions sur toille, avec leurs bordures dorées, le tout attaché contre le mur au dessus des lambris et au dessus des portes et à la cheminée, avec des inscriptions aux pieds des noms et naissances, dont n'a esté fait aucune estimation du consentement des partyes.

147. Item, une garniture de cheminée consistant en deux urnes, trois cornets, deux buyres et deux autres urnes à paon, carées, de porcelaines antiennes, estimées 200 livres.

148. Item, une table d'écaille tortue marquetrie et d'ivoire, garnie d'un tiroir, avec un cabinet sur icelle, garny de ses tiroirs, prisé 60 livres.

149. Item, un grand chandelier à huit branches, de bois argenté, avec son cordon de soye rouge, prisé 20 livres.

150. Item, un grand tableau peint sur toille, représentant la bataille de la Rochelle de l'année 1622, le 27 octobre, attaché au lambris avec deux crampons de fer dans le mur, prisé 60 livres.

151. Item, deux portraits, l'un de feu Mademoiselle de Guise, qui est sur la cheminée, et l'autre sur la porte, représentant monsieur le prince de Joinville, lesquelz n'ont esté prisez, comme estant portraits de famille.

Dans la grande chambre du grand appartement :

152. Item, une grande table de marbre de marquetrie, représentant des fleurs, des fruits et des oyseaux de diverses genres et couleurs, posé sur son pied de bois doré, façonné, prisé 200 livres.

153. Item, une tenture de huit pièces de tapisserie haulte lisse, de Flandres, à verdure et petits personnages, y compris trois qui sont dans le garde meuble, lesdites tapisseries relevées d'or, doublées de toille, contenant vingt-cinq aulnes de cours sur trois aulnes un quart de hault, prisé 3000 livres.

154. Item, un grand tableau peint sur toille, représentant le roy Louis XIV à cheval, garny de sa bordure de bois doré, étant sur la cheminée, prisé 80 livres.

155. Item, deux autres tableaux estans au dessus des deux

portes représentant, l'un M. le duc de Joyeuse et l'autre M. le duc de Guise, dernier duc de ce nom, lesquelz n'ont esté prisez.

Dans le cabinet dudit grand apartement ayant veue sur le jardin :

156. Item, seize feuilles de paravans, de serge rouge, 30 livres.

157. Item, un grand tableau représentant M. le duc de Guise dernier décédé, en original fait par *Mignard*, garny de ses tringles et rideaux de taffetas rouge, n'ayant esté prisé.

Dans la petite chambre dudit grand apartement :

158. Item, deux portraits peints sur toille, représentant le Roy et l'autre feu Monsieur, qui n'ont esté prisez.

Dans l'antichambre du petit appartement :

159. Item, deux grans coffres de bois de chesne peint et façonné de noyer, servans à mettre les lits des sieurs Jacob et Martin, valets de chambre, prisez 20 livres.

160. Item, un portrait peint sur toille, représentant la Reyne d'Ecosse[1], avec sa bordure de bois doré, qui n'a esté estimé pour les raisons ci-dessus.

Dans la grande antichambre :

161. Item, un billard de bois de chesne, couvert de drap vert, trois billardz et deux billes d'yvoire, prisé avec sa housse de serge rouge 120 livres.

162. Item, cinq tableaux peints sur toille, garnys de leurs bordures de bois doré, l'un représentant madame l'abbesse de Montmartre, en original de *Mignard*, et les autres sont des coppies des quatre ducs de Guise, qui n'ont esté prisez.

Dans la chambre où est décédée Sadite Altesse :

163. Item, une grille de fer à trois branches, dans laquelle sont trois chifres d'argent, laquelle garniture a esté ostée pour estre prisée avec le surplus de l'argenterie, ladite grille de fer prisée 25 solz.

164. Item, une grande pendule sur son pied de bois de calembour, ladite pendule à répétition, à deux serures des deux costez du pied, l'entrée desdites serures d'or émaillé avec des pierres, prisé 160 livres.

1. Marie Stuart que les Guises avaient fait monter sur le trône de France.

Dans une chambre occupée par l'escuyer de cuisine, au dessus du grand salon :

165..... Item, un grand tableau peint sur toille, représensentant une Circoncision, de *Paul Veroneze*, prisé 80 livres.

Dans une autre chambre où couchent les valets de pied :

166. Item, six lits de sangle, garnis chacun d'un matelas de boure, traversin de coutil remply de plume, couverture de laine blanche...

Dans la chambre du sieur Delaunay, chef d'échansonnerie :

167. Item, un lit de sangle, garny de deux matelas, traversin de coutil, deux couvertures de laine blanche et un pavillon de serge rouge, prisé 12 livres.

Dans une chambre occupée par les filles d'honneur de Sadite Altesse Mademoiselle de Guise, au dessus d'une remise de carrosse, estant dans la salle par où l'on va à la vieille rue du Temple :

168. Item, deux couches à haultz pilliers......... prisez 100 livres.

Dans le garde meuble :

169. Item, un lit de quatre piedz huit poulces de large, de velours cramoisy chamaré de passemens d'or et d'argent, concistant en quatre rideaux, quatre cantonnières de seize lez, trois pantes, trois soubassemens, aussy de velours rouge chamarré, l'impérialle, le dossier chantourné, les rideaux du dossier et de la doublure des rideaux avec la courte pointe de satin rouge cramoisy lizeré d'or et d'argent, à la reserve touttes fois des cantonnières dont le satin n'est point lizeré..., douze housses de sièges ployans, chamarrez de passemens d'or et d'argent fin, dont unze sont garnyes de crespine d'or et d'argent fin, le tout prisé 3500 livres.

170. Item, un tour de velour rouge cramoisy de quatre pieds de large.....

171. Item, un autre tour de lit, de damas de Lucques, orore et blanc, de quatre piedz huit poulces de large, et les housses de douze sièges ployans, et la housse d'un fauteuil aussy de pareil damas d'argent faux et fin, prisé 300 livres.

172. Item, un autre tour de lit de brocard d'or violet, les housses de six sièges ployans de pareil brocart d'or, prisé 1200 livres.

173. Item, une tenture de tapisserie de cinq pièces relevées d'or et d'argent, représentant des *Aages des hommes*, doublées de toille, dont n'a esté fait aucune prisée.

174. Item, une autre tenture de tapisserie haulte lisse, en sept pièces représentant l'*Histoire de Phaéton*, prisé 1000 livres.

175. Item, une autre tenture de tapisserie, fabrique de Bruxelle, en treize pièces, représentant des Bergers, prisé 3000 livres.

176. Item, une autre tenture de tapisserie haulte lisse, représentant la *Ville de Paris*, prisée 1200 livres.

177. Item, une autre tenture de tapisserie fabrique de Florence, représentant l'*histoire de Saint Jean*[1], prisée la somme de 1000 livres.

178. Item, une autre tenture de tapisserie d'Anvers, en huit pièces, représentant les *Quatre saisons*, contenant vingt-cinq aulnes de cours sur trois aulnes de long, prisé 700 livres.

179. . . . . . Item, une tenture de tapisserie de velour rouge cramoisy, garny d'un galon de passement d'or et d'argent, prisé la somme de 1000 livres[2].

180. Item, une autre tenture de tapisserie de velour rouge, contenant 67 lez, garny d'un molet et d'une grande frange d'or fin, prisée 1900 livres.

181. Item, une tenture de cuir doré or et vert, de quarante-huit peaux de cours sur quatre peaux de hault, prisé 200 livres.

182. Item, seize feuilles de paravans, de papier peint doré à la Chine d'un costé, et de toile indienne de l'autre, prisez 16 livres.

183. Item, trois feuilles de petits paravans de drap d'or d'un costé, et de damas orore et blanc de l'autre costé, prisé 10 livres.

184. Item, deux rideaux de velour rouge, de quatre lez chacun, doublé de damas cafart blanc, avec six portières de pareille étoffe, doublez aussy de damas cafart blanc et garny de dantelle d'or et d'argent, prisé la somme de 300 livres.

1. Serait-ce l'histoire de Saint Jean conservée aujourd'hui au château de Pau et appartenant au Mobilier national ?

2. Le total de la prisée des tapisseries monte à 15.045 livres.

185. Item, quatre portières de drap d'or frisé, de deux lez chacune, prisé 300 livres[1].

186. Item, un dais de velour rouge cramoisy, brodé d'or et d'argent, représentant les alliances de la maison de Lorraine, garny de crespine, frange or, argent, soye rouge, prisé 300 livres.

187. Item, six grandz carreaux remplis de plumes, couverts de brocatelle de Venize orore et rouge, et le surplus de cuir aussy rouge, et cinq couvertures à carreaux aussy de brocatelle de Venize, de mesme couleur et de pareil cuir, estimé 30 livres.

188. Item, un grand miroir à glace de Venise, de trente-six pouces de hault sur vingt-cinq de large, garny de sa bordure à plaques de cuivre doré et ornemens d'argent, prisé 120 livres.

189. Item, deux tapis de Turquie, l'un d'environ trois aulnes de long et de deux aulnes de large, et l'autre de deux aulnes et demye de long et une aulne un tier de large, prisé 15 livres......

190. Item, deux bois de lit de cèdre, prisez 10 livres.

191. Item, trente sièges ployans de bois d'ébeine verte, prisez 60 livres.

192. Item, quatre douzaines de sièges ployans vernis, à façon de la Chine, prisez 40 livres.

193. Item, deux grands fauteuils de campagne brisez, garnys et couverts de toille, prisez ensemble 3 livres.

194. Item, vingt-quatre petittes banquettes de bois de cèdre, servans dans la gallerie, prisez ensemble 30 livres.

195. Item, le reste d'un fond de lit en broderie d'or, représentant des trouppes qui se veulent chocquer, prisé 30 livres.

196. Item, plusieurs habits de fer servans à la guerre, comme casques, cuirasses, gantelets, corsets, chapeaux et autres, prisez comme tels quels 10 livres.

Ensuit les tableaux :

197. Item, quatre grandz tableaux représentant Mademoiselle, madame de Guise, monsieur le prince Charles de Lorraine, et madame la Reyne duchesse, sa femme, peints sur

1. La prisée des rideaux et portières monte à 3.669 livres.

toille à bordure dorée, qui n'ont esté prisez et du vouloir des partyes, attendu qu'ilz sont portraitz de la famille.

198. Item, unze autres portraitz de pareille grandeur, originaux de *Juste Daigremont*[1], représentant les princes et princesses de la famille, qui n'ont esté prisez.

199. Item, trois autres portraits, originaux de *Mignard*, représentant trois princes de la maison, qui n'ont esté prisez.

200. Item, quatre autres tableaux peints sur bois, de trois piedz de hault sur deux piedz ou environ de large, l'un représentant la Pantecoste, l'autre la Fuite en Egipte, l'autre le Seigneur au Temple et le quatriesme le Trepas de la Vierge, prisez ensemble 15 livres.

201....... Item, deux pastels représentant l'un Mademoiselle de Guise et l'autre madame l'abbesse de Montmartre, sa sœur, qui n'ont esté prisez.

202. Item, soixante-cinq médailles de cuivre représentant Nostre Dame de Liesse, un petit Jésus portant une couronne fermée, où sont quelques semences d'émeraudes, ladicte figure de bois de Sainte-Lucie; une figure représentant Notre Dame de Lorette, prisé 10 livres.

203. Item, une petite lenterne de cristail de roche, garny de filligrane d'argent avec de petites mouchettes, prisez 35 livres.

204. Item, un petit benistier avec sa croix de calembour, et son dessus et son dessoubz de vermeil, garny de semence d'émeraude, prisé 30 livres.

205. Item, un cachet de jay noir, en forme de bague, qui sont les armes de feu monseigneur le cardinal de Guise, prisé 10 solz.

206. Item, la garniture d'un lit en broderie d'or et de perles avec médailles, concistant en courte pointe, l'impérialle, le dossier, trois grandes pantes dehors, trois pantes dedans, trois soubassemens pour la courte pointe, le soubassement du chevet, deux rideaux de pied sans doublure, dix bandes tant montantes que travers, destinez à faire les grands rideaux dudit lit; duquel article n'a esté fait aucune prisée, du consentement des partyes.

1. Lisez : *Juste d'Egmont.*

Dans un cabinet au bout de la gallerie, ayant veue sur le jardin, sur la rue des Quatre-Fils :

207. Item, la quantité de quarante-neuf tableaux en mignature, garnis de leurs bordures dorez, tant carrez qu'ovalles, garniz de glaces, et la plupart desdites bordures emaillées, représentant différents sujetz de dévotion, prisez ensemble la somme de 147 livres.

208. Item, un autre tableau représentant une Madelaine, original de *Juste d'Aigremont*, peint sur toille, prisé 60 livres.

209. Item, un tableau original de *Léonard de Vinsy*, représentant saincte Caterine de Sienne, garny de sa bordure dorée et peint sur bois, prisé 40 livres.

210. Item, un autre tableau original de *Juste d'Aigremont*, représentant sainte Caterine, peint sur toille, garny de sa bordure dorée, prisé 60 livres.

211. Item, un tableau peint sur toille, représentant un paysage, original de *Finière* (?) prisé 40 livres.

212. Item, un tableau représentant la saison de l'automne, peint sur toille, original de *Bassan*, prisé 30 livres.

213. Item, un tableau représentant un paysage, original de *Lorain*, garny de sa bordure dorée et peint sur toille, prisé 100 livres.

214. Item, un autre tableau représentant un paysage, original de *Fouquières*, peint sur toille, garny de sa bordure dorée, prisé 150 livres.

215. Item, un autre grand tableau, original de *Bassan*, représentant la Madelaine, la Pharisienne, prisé 200 livres.

216. Item, un autre tableau peint sur toille, représentant une Sainte que l'on mène au suplice, original de *Bassan*, prisé 40 livres.

217. Item, un autre tableau représentant un grand paysage, peint sur toille, garny de sa bordure dorée, original de *Philippe le Napolitain*, prisé 100 livres.

218. Item, un autre tableau peint sur toille, représentant un sacrifice de Noë, original de *Bassan*, prisé 80 livres.

219. Item, un autre tableau peint sur toille, représentant une chimique [1], original de *Tenier*, prisé 30 livres.

1. Un laboratoire de chimie ou un alchimiste?

220. Item, un autre tableau peint sur toille, représentant un bonhomme qui caresse sa servante, original de *Teniers*, prisé 30 livres.

221. Item, un autre tableau représentant des pescheurs sur le bord de la mer, original de *Tegnières* (*Teniers*), prisé 30 livres.

Dans le grand salon à costé, ayant veue sur la rue du Chantier :

222. Item, un grand tableau peint sur toille, garny de sa bordure de bois doré, représentant la Samaritaine, prisé 200 livres.

223. Item, un tableau représentant la Vierge tenant son enfant, original de *Mignard*, prisé 100 livres.

224. Item, un tableau représentant saincte Lucie, de *Juste Daigremont*, prisé 100 livres.

Dans le cabinet appelé de la musique, à costé du grand salon :

225. Item, un clavessin sur son pied, prisé 75 livres.

226. Item, un autre tableau peint sur cuivre, représentant le Trépas de la Vierge, de *Carlo Vénitien*, original, prisé 100 livres.

227. Item, deux tableaux peints sur toille, l'un rond et l'autre quarré, représentant deux des princes enfans de Son Altesse Sérénissime monsieur le prince Charles, duc de Lorraine, qui n'ont esté prisez.

228. Item, cent sept tableaux de mignatures, représentans l'histoire de l'Evangile, avec leurs bordures émaillées de cuivre, prisés 321 livres.

229. Item, trois évantailles de senteur, cinq paires de gandz d'Espagne, six petites peaux de mesme senteur et deux autres évantailles, prisé ensemble 15 livres.

230. Item, une petite cave, couverte de maroquin, fermant à clefs, garnye de douze petites bouteilles, une tasse de porcelaine et un petit antonoyr d'argent, prisé le tout 10 livres.

231. Item, cinq petitz sacqs pour mettre livres, de peaux d'Espagne, 40 solz.

232. Item, une pendule faite par Gribelin, garnye de jaspe d'Espagne et cuivre doré, prisé 100 livres.

233. Item, une autre pendule de Turet, à répétition, à

colonnes de cristail de roche et des chapiteaux de lapy, dans sa bœte de cuivre doré et ornemens d'or émaillé, prisé 300 livres.

234. Item, un autre tableau peint sur toille, original de *Baroche*, représentant la Fuite de notre Sauveur en Egipte, prisé 250 livres.

235. Item, un autre tableau peint sur toille, représentant la Vierge tenant l'enfant Jésus, prisé 1000 livres.

236. Item, un autre tableau peint sur bois, original de *Léonard de Vinsy*, représentant une Vierge avec son fils Jésus, prisé 20 livres.

237. Item, un autre tableau peint sur toille, représentant une Annonciation avec gloire, de *Carache*, prisé 15 livres.

238. Item, un autre tableau en long, peint sur bois, représentant un Paysage et Fuite dans l'Egypte, original de *Corneil*, prisé 150 livres.

239. Item, un autre tableau peint sur bois, représentant la face de Nostre Seigneur fait par *Claude le Lorrain*[1], prisé 15 livres.

240. Item, un petit paysage de *Corneil*, où il y a quatre figures peintes sur bois, garny de sa bordure dorée, prisé 15 livres.

241. Item, un petit tableau représentant un paysage, de *Corneil*, peint sur bois, prisé 8 livres.

242. Item, un autre petit tableau de *Corneil*, représentant une Ruine, peint sur bois, prisé 20 livres.

243. Item, un autre tableau de *Corneil*, représentant un débris (?), peint sur bois, avec quelques petites figures, prisé 20 livres.

244. Item, une petite lampe à parfum, de cuivre, estimée 40 solz.

Dans la chapelle, à côté de l'apartement de la défuncte damoiselle duchesse de Guise :

245. Item, un petit lustre de cristail de roche, prisé 80 livres.

246. Item, le dais de la petite chapelle, au fond duquel est brodé un Saint Esprit d'argent, garny d'une dantelle d'or fine, prisé 60 livres.

1. Inutile de faire remarquer l'invraisemblance de cette attribution.

247. Item, un crucifix de bois, une Vierge aussy de bois, enrichy de perles et diamans, prisé 80 livres.

Dans la sacristie à costé de la chapelle et de la salle à manger :

248. Item, deux tableaux d'un regard de Nostre Seigneur et la Vierge, dans leur cadre d'ébeine avec quelques pierres d'agathe, prisé 20 livres.

249. Item, un ornement violet composé d'une chasuble, l'estole, manipule, un ornement complet de brocart vert à fleurs d'or et soye, un autre ornement, etc., le tout prisé 300 livres.

Dans la salle à manger à costé de laditte sacristie :

250. Item, deux tableaux peints sur toille, représentans François de Lorraine et sa femme, qui n'ont esté prisez par les raisons cy-dessus.

Ensuit les bagues et joyaux de madite deffunte damoiselle duchesse de Guise, estimez par le sieur *Pierre Tissier de Montarsy*, demeurant à la gallerie du Louvre :

251. Premièrement, dans une cave de chagrin noir cy-devant invantoriée vingt-cinq pièces qui sont petites bouteilles et unze de cristail de roche, dont une partye est garnye d'or, le tout prisé 1200 livres.

252. Item, dans le tiroir d'en hault de laditte cave s'est trouvé la quantité de 29 bouteilles, tasses et goblets, aussy de cristail de roches, lesdites bouteilles garnyes d'or et de leurs bouchons d'or estant au nombre de vingt-trois, et encores deux petits antonoirs et une spatulle d'or, prisé le tout ensemble 2700 livres.

253. Item, dans un petit corps de cabinet de bois de calembour à deux guichets et deux tabletes, cy-devant invantorié, un petit chaudron d'or, garny de son couvercle et de son ance, poisant un marc six onces sept gros, avec son estuy de chagrin noir, garny de la charnière et crochets d'or, le tout prisé à raison de 400 livres le marc, revenant à la somme de 743 livres 15 solz.

254. Item, six onces trois gros et demy de perles, à soixante livres l'once, de diverses grandeurs, revenant à la somme de 386 livres.

255. Item, quatre reliquaires d'or emaillé, enrichy de diamans, prisé 500 livres.

256. Item, un grand goblet d'or couvert avec son ance aussy d'or, un autre goblet plus petit et une petite tasse, une cullière d'or et quatre boulles d'or de senteur, prisé 1068 livres.

257. Ensuit la petite maison et meubles, dite la maison de Nostre Dame de Lorette, de bois de calembour, avec ses ornemens d'or émaillé, et des diamans et rubis en dedans, avec deux tableaux de la généalogie de Jessé et de David, aussy enrichy de diamans et rubis; ayant une cheminée dont la plaque et le feu est d'or; contenant un Saint Esprit de diamans avec un nuage et des rayons d'or; une inscription d'or enrichy de diamans; les tables de la loy de bois de calembour, garny de pierreries; quatre quartetouches d'or émaillé, avec leurs chaisnes, enrichy de diamans; le portrait de David d'agathe, orné d'or, enrichy de rubis et diamans, dont un desdiz rubis est gros en cabochon; un petit panier d'or émaillé, enrichi de petits diamans et rubis; un petit soufflet d'or émaillé, enrichi de pierreries; deux lampes enrichies de diamans et rubis; un petit panier d'agate, orné d'ouvrages d'or et d'émeraudes; un petit coffre d'or émaillé, dont les quatre piedz sont d'émeraude; dix petits vases d'or et d'agate, enrichis de petits rubis et diamans; un petit réchault d'or émaillé avec un petit rubis; deux petits vazes de jacinte, garnis d'or; vingt petits vazes ou flacons tant d'or que d'agathes, avec deux barilz émaillés de rouge et ornez de petits rubis; sept petites escuelles ou vazes de corne fine, et deux autres d'agathe avec divers fruits d'émeraudes, jacynthes, avec quelques bouquetz de fleurs; un petit pot à bouquetz d'agathe avec des fleurs, enrichy de petits diamans et rubis; une petite marmite d'or émaillée, garnye de rubis; cinq petites escuelles d'or émaillé; un petit chaudron avec sa cullière; trois antonoirs d'or; un petit lit de repos de bois de calembour, enrichy de petits diamans et rubis; un petit berceau, aussy de bois de calembour, avec l'enfant Jesus orné d'or et de petiz diamans; une table garnie d'or émaillé, ornée d'or émaillé; deux petiz fauteuils enrichys de petiz rubis et diamans, lesdiz fauteuils de bois de calembour; un rouet à filler avec sa quenouille de bois de calembour, orné d'or émaillé et de petiz diamans et rubis; un estably de menusier, aussy de bois de calembour,

avec ses outils, orné d'or et de petiz diamans et rubis; l'enfant Jésus de bois, avec les instrumens de la Passion, orné d'or, enrichy de diamans; une Vierge de bois de Sainte-Lucie, orné de petits ouvrages d'or et enrichy de diamans et rubis; une Vierge et un ange faisant une Annonciation, le tout de bois de Sainte-Lucie, orné de petiz ouvrages d'or, enrichy de diamans et rubis; une petite armoire de bois de calembour, orné de petiz ouvrages, enrichy de petiz diamans; un saint Josef de bois de Sainte-Lucie, enrichy de petiz rubis; un saint Josef qui travaille, de bois de Sainte-Lucie, enrichy de petiz diamans et orné de petiz ouvrages d'or émaillé; l'enfant Jésus tenant un balet, aussy de bois de Sainte-Lucie, ayant de petits ornemens d'or émaillé, garny de petits diamants; une petite orloge de bois de calembour dont le cadran et couverture d'or, le tout estimé ensemble la somme de 4500 livres[1].

258. Item, une tasse de lapis avec des ancettes et le pied garny d'or; une autre tasse en cocquille garnie d'or émaillé, prisé ensemble 400 livres.

259. Item, deux autres tableaux représentant la Sainte Famille, original de *Bourdon*, prisez 30 livres.

Ensuit les livres prisez et estimez de l'advis du s[r] de Cirey, marchand libraire à Paris; tenant sa boutique au Palais :

260. Les lettres de saint Augustin, traduite en françois par M. Dubois, en deux grandz volumes, prisez 30 livres.

261. Item, l'histoire de l'Eglise, en trois volumes, par M. Godeau, reliez en maroquin, prisez 18 livres.

262. Item, la Vie monastique, en deux volumes in-4°, reliez en veau, prisez 6 livres.

263. Item, la Vie de sainte Thérèse, en deux volumes reliez en maroquin rouge, prisez 3 livres.

264. Item, l'histoire de la Gaulle Belgique par Valbourg, relié en veau, prisé 40 solz.

265. Item, l'histoire de saint Louis, en deux volumes in-4° reliez en maroquin de Levant, prisez 6 livres.

266. Item, l'histoire de François I[er], en deux volumes in-4° reliez en veau, prisez 4 livres.

1. La prisée des bijoux et reliquaires monte à la somme de 25.000 livres.

267. Item, l'histoire de Charles IX, en deux volumes in-4°, reliez en maroquin, prisez 100 solz.

268. Item, l'histoire de l'Ancien Testament, relié en maroquin, in-folio, prisé 3 livres.

269. Item, la Vie des Saints, en cinq volumes reliez en veau, prisez 100 solz.

270. Item, la Vie des Pères hermites, en 3 volumes in-8°, prisé 4 livres 10 sols.

271. Item, un petit paquet de quinze petits volumes de livres de prières, dont treize couverts de chagrin noir et les deux autres de maroquin rouge, tous garnys de leurs fermoirs d'or aux croix de Lorraine, avec six petits sacqs à mettre partye desdicts livres, prisé 100 livres [1].

Ensuit l'argenterie, prisée de l'advis de Cesar Petit, marchand orphèvre à Paris, y demeurant sur le quay des orphèvres, sçavoir :

272. Celle trouvée en l'office, concistant en deux grands flacons, deux grands bassins ovalles, cinq grandes eguières, etc..... le tout poizant ensemble la quantité de 323 marcs 2 onces, à raison de 28 livres le marc, revenant à 9051 livres.

Dans la cuisine :

273. Item, six grands plats, huit autres plats moyens etc..., prisez 10.375 livres.

Dans la garde robbe :

274. Item, deux réchaults, deux bassinoires, un pot à thé, une chocolatière, une caldailly (?), une rotissière etc..., prisez 1587 livres.

Dans les chambres dudict hostel :

275. Item, quatre chandeliers ou lustres à huit branches; cinq autres chandeliers à six branches; un autre à sept branches et deux autres chandeliers ou lustres à quatre branches, prisez 6321 livres.

276. Item, une grande cuvette à deux ances, poizant 85 marcs 6 onces, revenant à 2315 livres [2].

277. Item, un oranger, dit le pomier d'Adan, garny de sa caisse, prisé 60 livres.

1. 233 autres volumes sont prisez la somme de 191 livres.

2. Le surplus de l'argenterie est prisé la somme de 26.449 livres, ce qui porte à un total de plus de 56.000 livres la valeur de l'argenterie trouvée à l'hôtel de Guise.

278. Item, trois autres orangers, dits gros sauvageons, venans de Vanne, lesdiz orangers de six piedz de tige, prisez ensemble 60 livres.

279. Item, quatre autres orangers, dont deux en buisson et les deux autres de haulte tige, avec leurs caisses, prisez 150 livres.

280. Item, 94 orangers moyens et petits, prisez la somme de 278 livres.

281. Item, 74 jassemins d'Espagne avec leurs caisses, 30 livres.

282. Item, deux gros grenadiers avec leurs caisses, 12 livres.

283. Item, quarente gros loriers roze avec leurs caisses, prisez à raison de cent solz l'un portant l'autre, faisant le tout 220 livres.

284. Et à l'égard de dix orangers sur chacun desquels est un etiquet qu'ils apartiennent à madame Fouquet, n'ont esté inventoriez ni prisez.

Ensuivent les tiltres et papiers.

(Cette énumération, capitale pour l'histoire des ducs de Guise, ne contenant pas de mention d'objets d'art, n'a pas lieu d'être reproduite ici. Comme elle a été publiée dans la collection à laquelle nous avons emprunté le document reproduit ci-dessus, il sera facile à ceux qu'elle intéresse de s'y reporter. Notons toutefois que la première pièce signalée est la grosse de l'inventaire fait après le décès de Charles de Lorraine, duc de Guise, par les notaires Jean Bellehache et Gilles Marion, en date du 23 avril 1641, inventaire dont nous avons donné plus haut une analyse succincte d'après la minute originale. Il est suivi de la grosse du procès-verbal de vente des meubles contenus audit inventaire en date du 26 avril 1644. Cette vente explique pourquoi la plupart des objets énumérés après la mort de Charles de Lorraine ne se retrouvent plus à l'hôtel de Guise en 1688.

III

INVENTAIRE DE CATHERINE DE CLÈVES

Aux inventaires qui précèdent, nous joindrons quelques passages de celui qui fut dressé le 12 mai 1633, après les décès de Catherine de Clèves, duchesse douairière de Guise, etc., veuve de très haut, etc. Monseigneur Henri de Lorraine, en présence de Madame Henriette-Catherine de Joyeuse, procuratrice de Charles de Lorraine, duc de Guise, en l'hôtel d'Eu, situé rue de l'Autruche, près le Louvre, où la défunte était décédée. Dans le mobilier de l'hôtel sont relevées les tapisseries suivantes[1] dont plusieurs ne reparaissent pas dans les textes d'une date plus récente :

Une tanture de tapisserie de Flandre, de Chasse, en neuf pièces de différentes grandeurs, vieille, qui était tendue en la chambre de feue Madame.

Une autre tanture de neuf pièces de différentes grandeurs, de l'Histoire de Joseph, de 3 aunes $\frac{1}{4}$ de haut sur 25 de tour.

Une autre tanture de tapisserie de haulte lisse, en neuf pièces de différentes grandeurs, où sont devises de la feue reyne mère des Roys, Catherine de Médicis[2], de 3 aulnes de haut et 22 aulnes de tour.

Une autre tanture de tapisserie, en sept pièces de différentes grandeurs, de 3 aulnes de haut sur 16 aulnes de tour, qui est l'histoire des Neuf Preux[3], fort vieille.

1. Ces extraits ont été relevés sur la minute du notaire par M. le vicomte de Grouchy. Notre obligeant collaborateur n'a noté que les mentions de tapisseries; il y aurait certainement d'autres détails à en tirer. Cet acte ne figure pas dans l'énumération des papiers insérée dans l'inventaire de 1688 publié dans le recueil de l'Assistance publique.

2. M. le comte de Beaumont a lu, en 1896, au Congrès des Sociétés des Beaux-Arts des départements, une étude sur un fragment de tapisserie aux emblèmes et devises de Catherine de Médicis, conservé dans un château de La Touraine. La mention de notre inventaire semble apporter une confirmation sérieuse à la thèse de M. de Beaumont, qui distingue soigneusement les tapisseries à la devise de la reine Catherine des tentures d'Artémise.

3. L'histoire des Neuf Preux et aussi celle des Preuses a fréquemment servi à la décoration des tentures dès le XIVe siècle. Voyez la notice publiée par Mgr X. Barbier de Montault dans la *Revue poitevine et saintongeaise*, en 1893, sur *la Tapisserie des Preux à Saint-Maixent*. Cette étude, qui a été tirée à part, est accompagnée de planches. J'ai moi-même donné, dans les travaux de la Société des Antiquaires de France, en 1879 (t. XL, p. 97), une note sur une tapisserie représentant Godefroy de Bouillon, conservée au château de la Grange-sur-Allier, dans la Nièvre.

Une autre tanture de tapisserie haulte lice, en six pièces de différentes grandeurs, contenant l'histoire des Bohémiens (?), fort vieille, de 16 aulnes de cours, sur 3 de hault.

Une autre tanture de tapisserie haulte lice, appelée la Cité des Dames, en six grandes pièces, de 3 aulnes $\frac{1}{2}$ de hault sur 30 de cours.

Une pièce de tapisserie de satin de Bruges blanc, où sont représentés les Cris de Paris.

IV

INVENTAIRE DU PRINCE DE SOUBISE

On a exposé plus haut les causes qui rendent ce document bien moins intéressant que les précédents. Le palais est depuis des années déjà abandonné par son propriétaire; aussi n'y rencontre-t-on que les meubles qui n'ont pu trouver place dans l'hôtel de la rue de l'Arcade, où le grand seigneur avait établi sa résidence ordinaire et où il a rendu le dernier soupir.

Il ne paraîtra pas hors de propos de résumer brièvement la généalogie des membres de la famille de Soubise qui ont occupé successivement le palais après son acquisition.

I. François de Rohan, prince de Soubise, né en février 1631, mort le 24 août 1712, avait épousé successivement Catherine de Lionne, veuve du marquis de Nonant, décédée le 10 août 1660, puis, en deuxièmes noces (1663), sa cousine Anne-Julie Chabot de Rohan, née en 1648, morte le 4 février 1709, dont Saint-Simon a esquissé un portrait avec son terrible pinceau. François de Rohan laissa de cette seconde union :

II. Hercule-Mériadec, duc de Rohan-Rohan, né le 8 mai 1669, mort le 26 janvier 1749. De son mariage avec Anne-Geneviève de Levis de Ventadour, veuve du prince de Turenne, mariage célébré le 14 février 1694 naquit :

III. Jules-François-Louis de Rohan, prince de Soubise, né le 16 janvier 1697. Il épousa, en 1714, à l'âge de 17 ans (le contrat est du 18 septembre), Adélaïde de Melun de Werchin, et mourut le 18 mai 1724, laissant de cette union cinq enfants :

IV. 1° Charles de Rohan, prince de Maubuisson, puis de Soubise, né le 16 juillet 1765, qui mourut le 4 juillet 1787, après avoir épousé successivement : Anne-Marie-Louise de La Tour d'Auvergne de

Bouillon, morte en 1739; Anne-Thérèse de Savoie de Carignan (mariée en 1741, morte en 1745); la princesse de Hesse-Rhinfels Rottenbourg, dont le mariage fut célébré en l'église de Saverne, le 24 décembre 1745. De cette triple union il ne restait qu'une fille : Charlotte-Godefride-Elisabeth de Rohan-Soubise, mariée au prince de Condé (contrat du 2 mai 1753).

2° Armand de Rohan, comte de Tournon.

3° Marie-Louise de Rohan, mariée au comte de Marsan, le 14 juin 1736.

4° Auguste de Rohan, comte de Ventadour, qui fut évêque de Ptolémaïde et coadjuteur de l'évêque de Strasbourg.

5° René de Rohan.

Il résulte des dates précédentes que c'est Hercule-Mériadec, duc de Rohan-Rohan, qui fit exécuter tous les travaux d'installation et de décoration du palais Soubise. C'est de lui que datent les sculptures et les peintures qui font la gloire de cette demeure princière.

Le dernier prince de Soubise laissait un testament daté du dimanche 15 mars 1761, à Versailles. Ce testament en deux pages, sans aucune disposition méritant d'être conservée, indiquait l'intention de rédiger ultérieurement un autre acte de dernière volonté plus détaillé. Il ne fut pas donné suite à ce projet.

Le volumineux inventaire rédigé après la mort du prince ne comprend pas moins de 622 pages et 527 rôles. Commencé le 10 juillet 1787, il fut poursuivi sans interruption pour être clos le 19 mars 1788 seulement. On conçoit qu'on ne puisse en donner ici que des extraits abrégés, avec la reproduction des passages essentiels.

Cet acte débute par la visite des écuries, rue de l'Arcade. On y trouve :

Seize bidets d'attelage, estimés 4.800 livres.

Dix chevaux de carrosse, 6.000 liv.

Huit chevaux et une jument de selle, 4.000 liv.

Deux chevaux de carrosse servant à M. Yvel, 400 liv.

Deux autres chevaux servant à M. Latache, 400 liv.

Voici la liste des voitures : six diligences à la française; deux berlines à la française; une chaise de poste; une gondole; un chariot; un cabriolet.

Les housses des chevaux sont garnies de franges d'or et d'argent.

Suit une énumération des plantes en pots.

Les habits et les uniformes sont nombreux. Il y a pour 2.400 liv. de dentelles.

Dix fusils simples garnis en argent sont prisés 1.000 livres.

Sont désignés pour faire la prisée des diamants Jean-Baptiste-

François Chéret, marchand orfèvre joaillier, demeurant quai des Orfèvres, et Alphonse Milioty, marchand joaillier antiquaire, rue Saint-Denis. Voici les principaux bijoux :

Une épingle d'un brillant carré blanc, prisée 50.000 liv.

Une épingle d'un diamant brillant jaune, prisée 10.000 livres.

Une épingle d'un brillant couleur de rose, 8.000 liv.

Et divers autres bijoux dont l'estimation monte à 25.000 livres environ.

La valeur de l'argenterie est de 23.000 livres.

Le 7 août, les notaires se transportent à l'hôtel Soubise, rue de Paradis, dont les meubles ont seuls un intérêt pour nous. Voici les mentions les plus saillantes que l'on trouve à relever :

Dans la galerie au premier étage ayant vue sur la cour des Princes et sur le jardin : quinze torchères de bois sculpté et doré, douze girandoles à 3, 4 et 5 branches de cuivre, 250 liv.

A l'égard de vingt tableaux peints sur toille dans leurs bordures de bois doré, encadrés dans la boiserie de la gallerie, il n'en a été fait aucune prisée comme étant portraits de famille.

A l'égard aussi d'un tableau peint sur toile étant au dessus de la cheminée de lad. gallerie, représentant Louis XV en pied, il n'en a été fait aucune prisée comme étant fait pour la place qu'il occupe.

A l'égard aussi de trente-deux autres tableaux peints sur toille, dans leurs bordures de bois doré, il n'en a pareillement été fait aucune prisée comme étant portraits de famille.

Dans le premier antichambre, au rez-de-chaussée sur le jardin, trois tableaux : le *Repas à Emmaüs*, le *Repas chez Simon le Pharisien*, *David pinçant de la harpe*, dans leur bordure de bois doré, estimés 300 liv.

Deuxième antichambre, ayant même vue :

Deux pièces de tapisserie verdures à personnages, de Beauvais, prisés 72 liv.

Deux tableaux représentant des Batailles, dans leurs bordures 400 liv.

Grand cabinet au rez-de-chaussée :

Trois pièces de tapisserie à personnages, de la fabrique de Bruxelles, 400 liv.

Deux tableaux dessus de porte, peints sur toile par *Boucher*, représentant des paysages avec figures et animaux, dans leurs bordures de bois doré, prisés ensemble 200 liv.

Chambre à coucher du prince étant ensuite :

Quatre tableaux dessus de porte, peints sur toile, dans leurs bordures de bois doré représentant des sujets d'histoire et de divers auteurs, prisés ensemble 800 liv.

A l'égard de deux tableaux, peints sur toile, dans leur bordure de bois doré, il n'en a été fait aucune prisée comme étant portraits de famille, ainsi qu'une thèse peinte sur toile, dans sa bordure de bois doré.

Les pièces suivantes ne contiennent rien qui mérite d'être signalé ; ce sont :

Une salle de bain à la suite ayant vue sur une cour.

Une garde robe ensuite.

Une pièce au-dessus de la salle de bains.

Dans un sallon ensuite de la chambre à coucher ayant vue sur le jardin :

Quatre grands vases de porcelaine de Chine, 80 fr.

Un lustre de cristal de roche à six branches, 2.000 liv.

Dans la salle à manger ensuite du salon ayant vue sur le petit jardin :

Dix tableaux peints sur toile, représentant différents sujets de fable et d'histoire, dans leurs bordures de bois doré, prisés ensemble 1.000 liv.

Deux glaces de cheminée estimées l'une 600, l'autre 650 liv.

Rien dans l'antichambre ayant vue sur la cour des cuisines.

Dans le cabinet du prince ayant vue sur une cour :

Deux glaces prisées 220 liv. chacune.

Un secrétaire en pupitre de bois de placage garni d'ornements de cuivre doré, prisé 60 liv.

Dans l'antichambre au premier étage, ensuite de la galerie ayant vue sur le jardin :

Glace estimée 750 livres ; deux autres ensemble 2.000 liv.

Trois pièces de tapisserie à personnages, représentant des sujets historiques, de la fabrique de Bruxelles, prisées 300 liv.

Deux tableaux dessus de porte, peints sur toile, dans leurs bordures de bois doré, représentant des sujets d'histoire, 200 liv.

Chambre à coucher à balustrade, au premier étage :

La glace de cheminée en trois parties 750 liv.

Autre, en face de la cheminée 800 liv.

Deux glaces d'entrecroisée en trois parties 1.000 liv.

Deux urnes de porcelaine vert céladon, montées en cuivre doré, deux pots pourris et quatre cornets de porcelaine de la Chine, prisé le tout ensemble 180 liv.

Seize fauteuils et six chaises, le tout couvert de velours cramoisi, dont huit fauteuils galonnés en or fin, les bois sculptés et dorés, prisé le tout ensemble 600 liv.

Un lit composé d'une couchette de 6 pieds de large, fonds bourré, garni de deux matelas, etc., le ciel dud. lit en impérial, dossier, bonnes grâces chantournées et courtepointe de velours cramoisi, garnis de galons et franges d'or. La tenture de lad. chambre, du côté du lit seulement, de velours cramoisi, galonné en or et deux portières en quatre parties, aussi de velours galonné en or, prisé le tout ensemble 200 liv.

Deux tableaux peints sur toille, dans leurs bordures de bois doré, représentant tous deux le même sujet, prisés ensemble 400 liv.

Un lustre de cristal de roche à douze branches, monté en cuivre argenté 2.000 liv.

Deux tableaux dessus de porte, peints sur toille dans leur bordure de bois doré, représentant des sujets d'histoire, prisés ensemble 150 liv.

9 août 1787. — Salon au premier étage ayant vue sur le jardin :

Trois paires de bras de cheminée à triple branche de cuivre doré d'or moulu.

Une glace de cheminée en trois parties 900 liv.

Deux autres glaces aux deux côtés de la cheminée en trois parties 1.800 liv.

Deux canapés, quatre causeuses, cinq fauteuils à la reine, le tout couvert de velours cramoisi, foncé de crin, les bois sculptés et dorés, un paravant à trois feuilles, aussi de velours cramoisi, le tout prisé 350 liv.

Deux fauteuils à coussins et deux chaises couvertes de taffetas chiné, trois voyeuses couvertes de damas de trois couleurs, trois autres voyeuses de bois foncé de canne, prisé 60 liv.

Deux vases de porcelaine de la Chine sur deux pieds de table en console 60 liv.

Deux girandoles à six branches, de cristal de roche monté

en cuivre argenté; un lustre à six branches aussi de cristal de roche, monté en cuivre argenté, prisé le tout ensemble 3.000 liv.

Huit parties de rideaux de croisée de quinze seize cramoisi, de deux lez chaque partie sur trois aunes de haut, avec leurs pentes, prisés ensemble 120 liv.

(Aucune mention de tableaux).

Chambre à coucher ensuite du salon :

Trois glaces de 600, 650 et 700 liv.

Le lit avec sa garniture de velours cramoisi, brodé et garni de franges d'or, estimé 1.800 liv.

Deux tableaux de dessus de porte peints sur toile dans leurs bordures de bois doré, représentant différents sujets 200 liv.

Et à l'égard de dix tableaux peints sur toile dans leurs bordures de bois doré, il n'en a été fait aucune prisée comme étant portraits de famille.

Second antichambre précédent la chambre à coucher ci-dessus :

Quatre tableaux de dessus de porte, peints sur toile, dans leurs bordures de bois doré représentant des portraits; deux autres tableaux peints sur toile, l'un représentant le Passage du Rhin et l'autre un homme à cheval, et trois autres tableaux aussi peints sur toile, tous dans leurs bordures de bois doré; attendu que tous ces tableaux sont portraits de famille, cy mémoire

Premier antichambre :

Un tableau peint sur toile avec sa bordure de bois doré représentant Louis XIV à cheval 24 liv.

A l'égard de sept tableaux peints sur toile, dont trois de dessus de porte dans leurs bordures, il n'en a été fait aucune prisée comme étant portraits de famille.

Antichambre des valets de chambre :

A l'égard de quatre tableaux de dessus de porte et de six autres tableaux tous peints sur toile, dans leurs bordures de bois doré, représentant des portraits de famille, il n'en a été fait aucune prisée.

Petit salon ensuite :

Quatre tableaux dessus de porte peints sur toile dans leurs

bordures de bois doré représentant des sujets de fable et d'histoire 300 liv.

Un clavecin d'André Ruguère (Ruckers ?), prisé 120 liv.

Les pièces qui viennent ensuite ne renferment aucun meuble méritant d'être noté. Il n'est pas cependant inutile de donner leur désignation et leur ordre. Ces indications peuvent aider, avec un plan des palais, à préciser la destination de chaque pièce.

A la suite du petit salon contenant un clavecin, sont mentionnées : une pièce sans affectation précise, — une salle de bain à côté, — un petit boudoir, — un petit cabinet doré, — la chambre à coucher de M. le duc de Montbazon, garnie de trois pièces de vieille tapisserie verdure, à personnages, estimées 18 liv., — l'antichambre du duc de Montbazon, — une petite chambre en face celle cy-devant, — une petite chambre en retour ayant vue sur la rue des Quatre-Fils ; — une pièce ensuite, même rue.

Ici s'arrête la visite et la description des appartements. Le vendredi, 10 août, les notaires font l'inventaire de la serre et du jardin où ils notent quatre-vingt-quatorze caissons à couche et leurs chassis, six caisses de grenadiers ou fleurs de Passion, soixante-neuf caisses de figuiers.

Le garde meuble donnant sur la rue des Quatre-Fils renferme des coupons d'étoffes différentes et notamment de gros de Tours, estimées 1.800 livres ; cinquante pièces de vieille tapisserie verdure d'une valeur de 300 livres ; quatre tableaux peints sur toile, sans bordure, représentant des sujets d'histoire ; quarante autres tableaux sans bordure, représentant des portraits, prisés 48 livres.

Dans la chapelle :

Bras et chandeliers d'autel en cuivre ; aube de toile garnie d'ancienne dentelle ; Christ de marbre sur une croix aussi de marbre ; prie-Dieu de bois de placage, etc. ; calice et patène d'argent ; tableau peint sur toile, dans sa bordure de bois doré, représentant un sujet de dévotion, un autre tableau sur toile représentant saint Pierre, prisés ensemble 30 liv.

26 août. — Dans la cuisine :

27 marmites, 43 casserolles et leurs couvercles, 6 tourtières, etc.

Ensuite on visite l'office, la soupente de l'office, l'arrière-office, les chambres des domestiques du duc et de la duchesse de Montbazon, de la princesse de Guéménée ; le cabinet de toilette de la princesse de Guéménée ; la garde-robe du Prince ;

puis d'autres chambres sans destination précise; la chambre de M. de Kerny; l'appartement de M. l'abbé d'Avaux, dépendant du palais Cardinal; l'appartement de M. Brillet ou Briet, garde des archives du Prince.

Le lendemain, 21 août, on passe au palais Cardinal; on commence par l'antichambre, l'escalier, on arrive enfin aux appartements.

A l'égard de cinq tableaux peints sur toile dans leurs bordures de bois doré, représentant des portraits de famille et six tableaux de dessus de porte, aussi peints sur toile, dans leurs bordures, il n'en a été fait aucune prisée comme étant posés à perpétuelle demeure.

Les appartements du palais Cardinal avaient gardé un mobilier bien plus complet que ceux du palais Soubise; tous les tableaux étaient en place. Notons le cabinet d'histoire naturelle de M. le Cardinal.

Au cours de la description du palais Cardinal on rencontre le cabinet de M. de Lucé, secrétaire du prince de Soubise.

Dans la lingerie se trouve une ample provision de linge :

33 paires de draps de maîtres 700 liv.

78 paires de draps d'officiers 680 liv.

119 paires de draps de domestiques 714 liv.

117 nappes de toile ouvrée et 135 douzaines de serviettes ouvrées 1.548 liv.

93 douzaines de serviettes à grains d'orge 558 liv.

92 douzaines de tabliers de cuisine; 110 nappes de cuisine et 112 douzaines de torchons 940 liv.

18 serviettes et une nappe de petite Venise 40 liv.

Suit l'argenterie :

2 chandeliers d'argent doré 207 liv. 10 s.

13 marcs 3 onces de jetons d'argent de différents coins 680 liv. 5 s. 8 d.

Un plat à barbe et un pot à l'eau d'argent, 296 liv. 7 s. 6 d.

Une couronne d'argent doré 100 liv.

Le 30 août, on passe à l'inventaire du mobilier de Saint-Ouen.

Le pavillon du prince paraît former un bâtiment séparé. Il contenait un salon, une pièce à gauche, une bibliothèque, une chambre à coucher à droite du salon (le lit garni de perse et

la tenture estimés 2.000 fr.), la garde-robe et une pièce ensuite. L'appartement de la princesse se trouvait dans l'aile droite.

La maison de Saint-Ouen était soigneusement meublée. Elle contenait encore 24 paires de draps de maîtres, 48 paires de draps d'officiers ou de domestiques, estimés 1.100 liv.

La chapelle servait de débarras : on y avait entassé des lits et autres meubles.

Du 4 au 20 septembre, on procède à l'inventaire des papiers conservés rue de l'Arcade. Ils sont transportés avec les livres rue de Paradis.

La prisée des livres est faite par Vallet, huissier priseur, de l'avis de Guillaume de Bure, libraire de la Bibliothèque du Roi, demeurant rue Serpente.

Le total de l'estimation monte à 90.000 francs environ. Un catalogue imprimé nous a conservé le détail de cette belle bibliothèque.

Dans l'énumération des papiers se rencontrent des indications biographiques bonnes à signaler :

1° Contrat de mariage du prince de Soubise avec la princesse de Hesse-Rhinfels Rottenbourg, son épouse, actuellement sa veuve, en date du 17 novembre 1745, devant un notaire royal apostolique de Strasbourg, publié au parc civil du Châtelet le 7 mai 1746.

Acte de célébration du mariage, faite le 24 décembre 1745 en l'église de Saverne.

2° Contrat de mariage, en date du 26 juillet 1733, du prince de Soubise avec Anne-Marie-Louise de La Tour d'Auvergne de Bouillon, fille d'Emmanuel-Théodore de La Tour d'Auvergne, sa première femme.

3° Inventaire fait après le décès de lad. princesse par Me Hazon, le 6 novembre 1739.

Étaient nés de ce mariage : un fils, le comte de Saint-Pol et Mlle de Soubise. Le comte laisse ses biens à sa sœur le 16 janvier 1745.

4° Mlle de Soubise, Charlotte-Godefride-Elisabeth de Rohan Soubise, épousa le prince de Condé, par contrat du 2 mai 1753, à Versailles (Roger notaire).

5° Succession d'Anne-Thérèse de Savoye de Carignan,

deuxième femme du prince de Soubise, contrat de mariage passé devant Bronod notaire, les 10 et 15 octobre 1741. Elle apportait en dot 300.000 livres qui ne furent pas payées.

6° Inventaire fait après le décès de ladite par Hazon, le 6 mai 1745.

La deuxième femme du prince ne laissait qu'une fille, Mlle de Tournon qui épousa le prince de Guéménée.

7° Le contrat de mariage de Mlle de Tournon avec le prince de Guéménée porte la date du 13 janvier 1761.

8° Testament du prince et de la princesse de Soubise, du 9 août 1708, contenant substitution de l'hôtel de Soubise.

Le dernier prince de Soubise avait donné à sa fille son hôtel de la rue de Paradis, à défaut d'enfant mâle, sous réserve d'usufruit sa vie durant. La princesse de Guéménée accepta cette donation.

9° Contrat de mariage de Jules-François-Louis de Rohan, prince de Soubise, fils de Hercule Meriadec, prince de Rohan, et d'Anne-Geneviève de Lévy de Ventadour, avec Julie-Adélaïde de Melun de Werchin, reçu par M^e^ Le Chanteur, les 14 et 18 septembre 1714.

10° Le contrat de mariage du prince de Rohan, Hercule-Mériadec, avec Anne Geneviève de Lévy de Ventadour, en date du 14 février 1694.

11° Inventaire fait le 9 juin 1724, par Me Foucault, des biens délaissés par Jules-François-Louis de Rohan, prince de Soubise et Anne-Julie-Adélaïde de Melun.

Le père du défunt, Hercule-Mériadec, prince de Rohan, avait été nommé tuteur des enfants de son fils décédé, Charles de Rohan, prince de Maubuisson; Armand de Rohan, comte de Tournon; Marie-Louise de Rohan; Auguste de Rohan, comte de Ventadour et René de Rohan.

12° Contrat de mariage de Marie-Louise de Rohan-Soubise, avec le comte de Marsan, le 14 juin 1736.

13° Testament olographe d'Anne-Geneviève de Levy Ventadour, princesse de Soubise, en date du 2 mai 1926, reçu par Fourcaud notaire, insinué le 23 décembre 1727.

14° Inventaire fait après la mort de ladite dame, le 24 mars 1727 (Fourcaud notaire).

15° Inventaire d'Elisabeth de Lorraine, veuve de Louis de Melun, prince d'Epinoy, ayeule maternelle de M. le prince de Soubise, fait le 14 mars 1748 (Lechanteur notaire).

16° Inventaire du prince Hercule-Mériadec de Rohan, fait le 10 février 1749 (Hazon notaire).

17° Testament du même, en date du 1er août 1736, déposé chez Hazon le 26 janvier 1749.

18° Contrat de mariage de Marie-Joseph, duc d'Ostier, comte de Tallard, avec Marie-Elisabeth-Angélique-Gabrielle de Rohan, le 14 mars 1713 (Lefebvre notaire).

19° Contrat de mariage de Guy-Paul-Jules de Mazarin, duc de La Meilleraye, avec Louise-Françoise de Rohan, en date du 27 avril 1716 (Fourcaud notaire).

20° Contrat de mariage de Hercule-Mériadec de Rohan, prince de -Montbazon et de Louise-Gabrielle-Julie de Rohan, en date des 4 et 5 mars 1748 (Fourcaud notaire).

21° Contrat de mariage de Hercule-Mériadec, prince de Rohan, et de Marie-Sophie de Courcillon, duchesse de Pecquigny, en date du 31 août 1732 (Desplasse notaire).

Dans la succession d'un comte de Vertus, échue à un des membres de la famille de Rohan, se trouvaient le comté de Goello et la seigneurie de Chisson, en Bretagne.

22° Contrat passé devant Robillard, notaire, le 27 mars 1700, par lequel le prince Henry Jules de Bourbon, prince de Condé, et Anne, palatine de Bavière, son épouse, et le fondé de procuration de Bénédictine de Bavière, veuve du prince de Brunswick, héritiers bénéficiaires de Marie de Lorraine, duchesse de Guise, ont vendu à François de Rohan, prince de Soubise, un grand hôtel appelé l'hôtel de Guise, ayant sa principale entrée sur la rue du Chaume.

Grosse du décret qui a été poursuivi dudit hôtel au Parlement de Paris et qui a été adjugé le 29 janvier 1704.

23° Vingt-une pièces contenant concessions de passages et entrées accordées par les auteurs des princes de Soubise aux propriétaires des maisons donnant rue de Paradis, sur le passage des écuries dudit hôtel de Soubise, et ce volontairement et tant qu'il plairait au propriétaire de l'hôtel de les souffrir.

24° Concession d'une chapelle dans l'église de la Merci, portant le nom de chapelle de Soubise.

25° Expédition d'une sentence de MM. les trésoriers de France et grand voyer en la Généralité, en date du 4 décembre 1765, portant permission de construire un mur au devant de l'ancienne porte de la rue du Chaume dud. hôtel.

26° Papiers enfermés dans une des tourelles de l'hôtel de Soubise qui servaient ainsi de dépôts d'archives :

Nombreuses énumérations de terres en Bretagne, en Alsace, en Languedoc, terrain à bâtir à Versailles, donné par le Roi.

27° Inventaire après décès d'Armand Gaston, cardinal de Rohan, en date du 14 août 1749 (Hazon notaire).

28° Testament du même, du 3 mars 1748, insinué le 29 juillet 1749.

29° Inventaire fait au palais de Strasbourg, commencé le 16 août 1749.

30° Le terrain de l'hôtel de Strasbourg avait été fourni au cardinal de Rohan par les Soubise et devait leur faire retour avec les édifices qu'ils y auraient construits, à la mort du Cardinal, sans être compris dans sa succession (acte du 22 juillet 1705).

Le Cardinal avait acquis sept maisons pour agrandir les dépendances de son hôtel.

31° Succession des duchesses de Tallard et de Mazarin.

32° Succession d'Armand de Rohan, cardinal de Soubise.

33° Inventaire de Marie-Marguerite-Françoise de Melun d'Epinay, en date du 26 avril 1759 (Sauvaige notaire). Par son testament du 27 septembre 1756 (Charlier notaire), elle instituait le prince de Soubise, son petit-neveu, légataire universel.

34° Sentence du Châtelet, du 15 octobre 1760, après la renonciation du prince à la succession.

35° Vente au prince de Soubise de trois maisons, rue des Quatre-Fils, 11 décembre 1769 (Garnier Deschênes notaire), dont l'une s'appelait l'hôtel de Champagne.

36° Acquisition de la maison de la rue de l'Arcade le 1er juillet 1750.

37° Au chapitre des dettes et créances, nous relevons ces détails :

La charge de capitaine des gendarmes du Roi valait 40.000 livres ; un état des sommes dues au prince au jour de son décès montait à 760.846 livres ; il lui était dû sur les charges et emplois militaires 99.893 liv. 67 sols 4 deniers ; il possédait 518.233 livres de rentes personnelles et viagères.

UNE ŒUVRE INÉDITE DE JACQUES SALY

AU MUSÉE DE VERSAILLES

Le musée de Versailles possède un modèle[1], en plâtre peint, du tombeau qui fut élevé dans l'église du Quesnoy à Charles-Guy de Valori, lieutenant général des armées du roi, mort en 1734[2].

C'est une composition allégorique, dans le genre de celles qui étaient à la mode au XVIIe et au XVIIIe siècles. Une femme debout, représentant la Douleur, vêtue d'une longue robe, et d'un ample manteau qui est ramené sur sa tête et lui cache le haut du visage, est adossée à un fût de colonne. Du bras gauche, elle tient un grand vase posé sur la colonne. Elle regarde un grand médaillon du défunt, qu'elle tient du bras droit[3], et qui repose sur sa jambe gauche. Celle-ci est pliée; le pied droit, ramené en arrière et appuyé sur la base de la colonne, fait saillir assez fortement le genou. De l'autre côté de la colonne est un trophée, composé de diverses armes, d'une cuirasse, d'un casque, d'un bouclier, et de drapeaux. La figure allégorique, la colonne, et le trophée reposent sur une sorte de sarcophage qui est supporté par deux consoles de forme recourbée, ornées de moulures très simples. Entre ces consoles, et devant le sarcophage, sont les armoiries du défunt : de sable, à l'aigle éployée d'argent, écartelé d'or à un laurier arraché de sinople, posé en pal, au chef de gueules[4]. Ces armoiries, surmontées d'une couronne de marquis, sont supportées par deux griffons[5] entre lesquels passent le cordon et

1. Il mesure 0,975 de hauteur et 0,515. Il est fixé dans un cadre en bois noir.
2. Pour l'histoire de ce personnage, voir au Département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale; *Dossiers bleus*, volume 656, dossier Valori, fol. 31 et 169; et *Nouveau d'Hozier*, volume 324.
3. L'extrémité du bras droit est brisée, ainsi que la plus grande partie du médaillon.
4. Ces armoiries ne sont pas tout à fait semblables à celles qui sont peintes dans d'Hozier. L'aigle devrait être « chargée d'une croix de sable et de neuf croissants de même. » Voir au Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale : *Pièces originales*, volume 2.924, dossier Valori, pièce n° 51.
5. Dont les têtes ont été brisées.

la croix de Saint-Louis[1]. Sur la partie du cordon qui entoure l'écu, on lit : BELLICÆ VIRTUTIS PRÆMIUM.

Sur la colonne est peinte l'inscription suivante :

D. O. M.
PIÆ MEMORIÆ NO.
ET EGREG. VIRI DNI CAROLI
GUIDONIS DE VALORY
ARCIS ET CIVITATIS
QUERCETANÆ
IN HANNONIA GUBERNATORI
IBIQUE SEPULTI
OBIIT 3ª JULII
ANNI 1734
R. I. P
MŒRENTES FILII
POSUERE

Ce monument, dont la valeur artistique n'a rien d'exceptionnel, présente un certain intérêt pour l'histoire de la sculpture française au XVIIIe siècle. C'est, avec un admirable buste que possède le Musée de Valenciennes, la seule œuvre de Jacques Saly actuellement conservée en France.

La vie de Saly est aujourd'hui très bien connue, grâce aux excellents travaux de M. Henri Jouin, publiés dans la *Gazette des Beaux-Arts*[2] et dans la *Revue de l'Art Français*[3].

Né à Valenciennes le 20 juin 1717[4], il y travailla dès l'âge de dix ans dans l'atelier du sculpteur Antoine Gillis. Vers 1730 il passa dans l'atelier d'Antoine Pater, d'où il partit en 1735 pour entrer à l'École Académique de Paris. Il obtint le second grand prix de Rome en 1737 et le premier prix en 1738. En 1740, il fut envoyé comme élève à l'Académie de France à Rome, où il resta jusqu'en 1748. Rentré en France, il travailla à Paris et à Valenciennes, fut agréé par l'Académie le 27 juin 1750, et fut reçu académicien le 29 mai 1751. Peu

1. La figure, les accessoires et les armoiries sont peints en vert bronze. Le fond est gris, le sarcophage gris noir, et la colonne jaune clair.
2. *Gazette des Beaux-Arts*. Troisième période, XIII, 1895, p. 497 à 512.
3. *Revue de l'Art Français*, 1895, pages 171 à 361.
4. Ces détails biographiques sont empruntés au travail de M. Jouin. *Revue de l'Art Français*, année 1895, p. 297 et s.

après, le roi de Danemark ayant manifesté le désir d'attirer à sa cour un sculpteur français, Saly fut autorisé par Louis XV à partir pour Copenhague. Il y arriva le 6 octobre 1753 et y resta jusqu'en 1774. Pendant ce temps il n'exécuta qu'un seul ouvrage important : la statue équestre de Frédéric V. Lors de son retour à Paris, le roi lui donna un logement au Louvre, où il mourut le 4 mai 1776.

Quelques-uns des ouvrages que Saly avait exécutés en France sont énumérés par lui-même dans une lettre importante, écrite en 1766, que M. Jouin a découverte et publiée. Or nous y voyons que Saly déclare avoir fait :

« ... pour M. de Valory, un autre Tombeau de la même proportion[1], en marbre et en plomb doré, posé à la cathédrale de Quenoy. »

Ce tombeau, c'est celui dont le modèle en plâtre est actuellement conservé au Musée de Versailles. Ce modèle fut sans doute exécuté, avec ceux de deux autres tombeaux, en 1749 ou 1750. Le livret du Salon de 1750 nous apprend en effet que Saly exposa cette année-là, entre autres œuvres :

« Trois Esquisses, de Terre cuite, représentans des Tombeaux, sous le même numéro[2]. »

Le modèle conservé à Versailles est, comme on l'a vu, en plâtre. C'est très probablement — (si l'auteur du livret de 1750 ne se trompe pas en disant que les trois projets de tombeaux exposés par Saly sont en terre cuite) — un moulage exécuté par l'artiste d'après son esquisse. Saly l'a sans doute teinté lui-même, et a dû tracer de sa main l'inscription latine. L'histoire de ce modèle nous est tout à fait inconnue ; nous ne savons même pas depuis quand il se trouve à Versailles.

Il nous est également impossible de dire exactement quand le monument lui-même fut élevé dans l'église du Quesnoy. Toutefois il semble que ce dut être en 1753. Saly, en effet, après avoir pris congé de l'Académie, le 4 août 1753, se rendit à Valenciennes, et y passa environ deux mois, avant de partir pour Copenhague. Comme la distance entre le Quesnoy

1. Neuf pieds, six pouces.
2. Explication des peintures, sculptures et autres ouvrages de Messieurs de l'Académie Royale,... dont l'Exposition a été ordonnée..... dans le grand salon du Louvre... à commencer le jour de S. Loüis, 25 d'Aoust 1750... Paris, 1750, in-12, page 31, numéro 149.

et Valenciennes n'est pas grande, il serait très vraisemblable que Saly eût dirigé à ce moment l'érection de ce tombeau, dont il avait exposé le modèle trois ans auparavant, et dont il avait pu exécuter à Paris les parties principales.

En tous cas, le mausolée ne fut pas mis en place avant 1753, car il n'est pas mentionné dans la *Description de la France* de Piganiol [1], dont la seconde édition parut en 1754, et qui doit être rédigée d'après des notes prises en 1753 ou peu avant cette date. D'autre part, il fut certainement élevé avant 1759. Car dans le dixième volume de son *Dictionnaire Historique* [2], qui parut en 1759, Moreri dit que Charles-Guy de Valori fut enterré au Quesnoy, « dans la principale église, où l'on voit son mausolée ».

La date de la commande concorde bien avec l'indication qui nous est fournie par l'inscription tracée sur le tombeau : « *moerentes filii posuere* ». Nous savons en effet que deux fils de Charles-Guy de Valori continuèrent à habiter la Flandre française après la mort de leur père [3] ; ce sont Paul-Frédéric-Charles de Valori, prévôt du chapitre de Saint-Pierre à Lille, et Jean de Valori, doyen de ce même chapitre [4]. Saly dut entrer en relations avec eux lorsqu'il se rendit à Valenciennes en 1749 ; il leur fut sans doute présenté par son protecteur M. Pineau de Lucé, qui était Intendant du Hainaut depuis 1745.

Le tombeau de Charles-Guy de Valori fut détruit pendant la révolution. Mais sur ce point encore on ne peut rien préciser. Nous savons seulement que tout ce qui était contenu dans l'église du Quesnoy fut vendu en 1793 ; mais nous n'avons pu découvrir ce que devint alors notre mausolée. L'église fut entièrement détruite en 1794, reconstruite plus tard sur le même emplacement, et terminée en 1829 [5].

1. XIIe volume, Paris, 1754, in-12.
2. Tome X, Paris, 1759, in-folio, p. 453.
3. Ils y vivaient encore en 1759.
4. Bibliothèque Nationale, Département des Manuscrits. *Carrés de d'Hozier*, volume 620, folio 332.
5. *F. Grille.* Description du département du Nord, Paris, 1825-1830, 8°. — *Ch. Frétin.* Notes historiques touchant Quesnoy-sur-Deule, Lille, 1855, 8°. — *Ch. Frétin.* Notice sur l'ancienne église de Quesnoy-sur-Deule. *Bulletin de la Commission Historique du département du Nord*, tome VI, Lille, 1862, 8°. — *X***. Statistique archéologique de l'arrondissement d'Avesnes. *Bulletin de la Commission Historique du département du Nord*, tome IX, Lille, 1866, 8°.

*
* *

L'esquisse du mausolée de M. de Valori est absolument du même style que les « *Modèles de Tombeaux* » gravés par Saly [1]. L'une de ces estampes nous montre même, en quelque sorte, une variante du mausolée. C'est encore une femme debout, couverte d'un grand manteau et tenant un vase de forme allongée. Mais ici elle est adossée à un grand trépied et non plus à une colonne. Cette figure allégorique repose, — comme dans le tombeau de M. de Valori, — sur un sarcophage supporté par des consoles, entre lesquelles sont disposées les armoiries du défunt.

Dans le monument du Quesnoy, comme dans les estampes, les proportions du corps humain sont très élancées. Ce parti pris évident donne aux personnages une allure assez élégante, mais qui tourne un peu à l'afféterie. Les draperies sont exécutées assez adroitement, mais semblent parfois prétentieuses et trop compliquées. Comme les figures qu'elles recouvrent, elles manquent de naturel.

Il ne faudrait point, cependant, se montrer trop sévère. Le modèle du tombeau de Charles-Guy de Valori est une œuvre intéressante. Son auteur, sans faire preuve d'une grande originalité, montre une habileté très réelle. C'est un bon élève de l'école académique : il a peu d'invention, mais beaucoup de savoir-faire. On ne doit pas oublier, cependant, que Saly a su exécuter une œuvre tout à fait intéressante, pleine de vie et d'expression : le buste de son maître Antoine Pater. Et l'on comprend très bien qu'un souverain danois ait attiré et retenu à sa cour cet artiste consciencieux, qui a représenté à l'étranger d'une manière très honorable notre école française de sculpture : la seule école de sculpture qui ait existé en Europe au XVIIIe siècle.

JEAN-J. MARQUET DE VASSELOT.

1. Ils ont été gravés probablement entre 1748 et 1752, et seraient donc contemporains de notre monument. Cf. *H. Jouin*, ouvr. cité, *Revue de l'Art Français*, 1895, p. 291-292.

[illegible]

L'esquisse du monument de M. de Vintimille [illegible] du même style que les [illegible] [illegible] gravés par [illegible]. L'une de ces estampes nous montre même, en quelque sorte, une variante du monument. C'est encore une femme debout, [illegible] d'un grand manteau [illegible] de [illegible] allongée. Mais ici elle est adossée à un grand [illegible] et une [illegible] à une colonne. Cette figure allégorique repose, — comme dans le modèle de M. de Vintimille — sur un sarcophage supporté par des consoles, sous le [illegible] sont disposées les armoiries du défunt.

Dans le [illegible] du [illegible] comme dans les estampes, la [illegible] du corps humain sont très [illegible]. [illegible]

[illegible]

Il [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. Le modèle du monument de [illegible] de Vintimille est une [illegible] [illegible] [illegible] d'une grande originalité [illegible] [illegible] de l'école académique — il y a peu d'invention, mais beaucoup de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de son maître [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] à ce [illegible] [illegible] d'une manière très honorable notre école française de sculpture : la [illegible] de sculpture qui [illegible] en Europe au XVIII[e] siècle.

[illegible] MARQUET DE VASSELOT.

1. [illegible]

TABLE GÉNÉRALE

DES

DOCUMENTS CONTENUS DANS LES

ARCHIVES DE L'ART FRANÇAIS

ET LEURS ANNEXES

(1851-1896).

AVERTISSEMENT

La présente table a pour but de grouper dans l'ordre chronologique où ils doivent être consultés les documents que renferment les anciennes et nouvelles *Archives de l'art français* proprement dites et leurs annexes dont, à la fin de l'année 1896, la collection ne comporte pas moins de quarante-cinq volumes ainsi répartis [1] :

Archives de l'art français, recueil de documents inédits relatifs à l'histoire des arts en France, publié sous la direction de Ph. de Chennevières. [A partir du tome II : inspecteur des musées de province; les tomes III, IV, VI portent en plus : *et continué sous la direction de* M. Anatole de Montaiglon, ancien élève de l'École des Chartes, membre résidant de la Société impériale des Antiquaires de France]. Paris, J.-B. Dumoulin, 1851-1860.................... 6 vol.

Abecedario de P.-J. Mariette *et autres notes inédites de cet amateur sur les arts et les artistes*, ouvrage publié d'après les manuscrits autographes conservés au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Impériale et annoté par MM. Ph. de Chennevières et A. de Montaiglon. Paris, J.-B. Dumoulin, 1853-1862............ 6 vol.

Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie Royale de peinture et de sculpture, publiés d'après les manuscrits conservés à l'École Impériale des Beaux-Arts, par MM. L. Dussieux, E. Soulié, Ph. de Chennevières, Paul Mantz et A. de Montaiglon, sous les auspices de M. le Ministre de l'Intérieur. Paris, J.-B. Dumoulin, 1854.............................. 2 vol.

1. J'ai volontairement écarté de mon plan les trois publications suivantes qui forment chacune un « tout » isolé et sont complétées par des tables spéciales :

Etat-civil d'artistes français, billets d'enterrement ou de décès depuis 1823 jusqu'à nos jours, réunis et publiés par M. Hubert Lavigne. Paris, J. Baur, 1881, in-8°.

Etat-civil des peintres et sculpteurs de l'Académie royale. Billets d'enterrement de 1648 à 1712, publiés d'après les registres conservés à l'École des Beaux-Arts, par Octave Fidière. Paris, Charavay frères, 1883, in-8°.

Artistes français du XVIIe et du XVIIIe siècles (1681-1787). Extraits des comptes des États de Bretagne, réunis et annotés par le marquis de Granges de Surgères. Paris, Charavay frères, 1893, in-8°.

Archives de l'Art français, recueil de documents inédits relatifs à l'histoire des arts en France, publié sous la direction de M. Anatole de Montaiglon. Paris, librairie Tross, 1861-1862 [1866].... 2 vol.

Nouvelles archives de l'Art français, recueil de documents inédits publiés par la Société de l'Art français. Paris, J. Baur [à partir de 1881 : Charavay frères], 1872-1885.................. 12 vol.

Bulletin de la Société de l'Art français. Paris, J. Baur, 1875-1878.. 4 vol.

Revue de l'Art français ancien et moderne. Paris, Charavay frères, 1884-1896.. 13 vol.

La première série des anciennes *Archives* a été close par une table des noms d'hommes et de lieux que M. de Montaiglon avait rédigée [1] et il avait pris la même peine pour les *Mémoires inédits* et pour le *Bulletin* de notre Société; depuis, M. Henry Jouin s'est astreint au labeur ingrat et méritoire de pourvoir chaque année de la *Revue* de ce complément indispensable; mais pour l'*Abecedario*, la deuxième série des *Archives* et les *Nouvelles Archives*, le fil conducteur manque, malgré des promesses réitérées, dont l'exécution n'a pas dépendu de la bonne volonté de ceux qui les faisaient.

Je me suis proposé de combler non seulement cette lacune, mais de faire connaître aux lecteurs tout ce que, depuis 1851, de vaillants chercheurs ont exhumé à la plus grande gloire de notre art national. Toutefois, et afin qu'on ne se méprenne pas sur la nature de ce travail, il importe de bien spécifier ce qu'on y trouvera et aussi ce qu'on n'y trouvera pas.

Par leur mode même de publication, les *Archives* ne se prêtaient à aucun ordre chronologique, puisque leurs accroissements ont toujours dépendu des trouvailles ou des communications bénévoles dont elles étaient favorisées, et il en est résulté — sans que cette constatation soit en quoi que ce soit une critique — que l'acte de décès d'un artiste y a souvent pré-

1. Il faut y joindre une *Table chronologique* des documents insérés dans les cinq premiers volumes, tirée à part *du Bulletin de la Société de l'histoire de France* (1859; imp. Lahure, in-8°, 29 p.), ainsi qu'une autre table chronologique des documents contenus au tome VI et dans l'*Abecedario* (imp. Pillet fils aîné, paginée 31-36). M. de Montaiglon avait ébauché un travail de même nature pour la seconde série des anciennes *Archives*, *les Nouvelles Archives* et les *Lettres de noblesse accordées aux artistes français*, publiées par M. Guiffrey dans la *Revue nobiliaire* (1873) et tirées à part à 50 ex.; mais les fiches retrouvées dans ses papiers ne dépassent pas le tome II des *Nouvelles Archives*.

cédé de plusieurs années la mise au jour de son extrait baptistaire ou de son contrat de mariage; il en résulté parfois aussi quelques doubles emplois à peu près inévitables si l'on songe à la multiplicité de communications de toute nature et à l'absence de tables pour une bonne partie de la collection. Désormais, je l'espère, ces méprises seront rendues impossibles par le plan même auquel je me suis arrêté.

Le point de départ de ce dépouillement a été le nom de l'artiste sous lequel sont venus se grouper les renseignements biographiques généraux contenus dans l'*Abecedario*[1] ou les *Mémoires inédits*[2], les divers actes de son état civil, les notes, devis, mémoires, etc., qu'il a rédigés ou signés, les lettres qu'il a écrites ou reçues et les appréciations dont il a été l'objet de la part de ses contemporains. Mon effort a donc porté sur les *documents* eux-mêmes, sans que j'indique ni à quelles sources ils sont puisés, ni de qui sont les commentaires qui les encadrent.

Les homonymes ont été rangés dans l'ordre alphabétique de leurs prénoms et les artistes appartenant à la même famille suivant le degré connu de leur parenté; il n'est pas toujours facile de le déterminer, lorsqu'il s'agit de véritables dynasties telles que celles des *Audran*, des *Boulle*, des *Coypel*, des *Du Monstier*, des *Dumont*, des *Gabriel*, des *Parrocel*, des *Silvestre*, des *Slodtz*, des *Van Loo*, etc., et quoique j'aie mis à contribution les travaux les mieux informés sur ces généalogies embrouillées, je ne me flatte point de n'avoir pas commis d'erreurs.

A côté de ces articles individuels, il en est d'autres que je ne pouvais négliger, comme les listes des membres des anciennes Académies, celles des prix de Rome ou des lauréats des concours fondés par La Tour et par Caylus, de même encore que les nomenclatures d'artistes ou d'artisans régionaux ou locaux dues aux investigations patientes et prolongées de MM. de Girardot, Natalis Rondot, Ch. Ginoux, Vaillant

1. Je n'ai extrait de l'*Abecedario* que les articles consacrés aux artistes français et qui sont en quelque sorte noyés au milieu des remarques de Mariette sur les artistes italiens, hollandais, flamands, allemands et espagnols.

2. La plupart des notices lues ou remises à l'Académie royale portent un nom d'auteur rappelé ici entre parenthèses.

Grandin dans les archives départementales ou municipales du Cher, du Rhône, de l'Aube, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, etc., et qui reconstituent le tableau des corporations d'art de Bourges, de Lyon, de Troyes, de Toulon, de Boulogne, de Laon, etc. C'est donc soit au mot *Académie*, soit sous le nom de chaque ville qu'il faudra chercher ce qui les concerne. Les inventaires d'amateurs ou de galeries particulières figurent aux noms de leurs propriétaires. Enfin, et pour favoriser les recherches, j'ai reporté sous le nom de la ville où un monument a existé ou existe encore le nom de l'artiste qui y a travaillé; et, à l'exemple de M. de Montaiglon, j'ai, aux articles *Paris*, *Trianon*, *Versailles*, etc., divisé catégoriquement ces renvois, afin de les rendre plus clairs; mais je ne pouvais, comme notre regretté maître, ou comme M. Jouin, entrer dans l'infini détail des noms propres de toute nature et des termes techniques qui constituent un répertoire véritablement onomastique et dont le nombre eût rendu la tâche trop lourde et trop longue.

J'ai répété en tête de la table même les abréviations réduites à leur plus simple expression que j'ai adoptées pour distinguer les diverses séries de la collection. Ce sont les suivantes :

A. F. — *Archives de l'Art français* (1re série).
A. F². — Les mêmes (2e série).
Mém. in. — *Mémoires inédits sur les membres de l'Académie Royale.*
Abeced. — *Abecedario* de P.-J. Mariette.
N. A. — *Nouvelles Archives de l'Art français.*
Bull. — *Bulletin de la Société de l'histoire de l'Art français.*
R. — *Revue de l'Art français ancien et moderne.*

Chacune de ces abréviations est suivie de la mention en chiffres romains et en chiffres arabes du tome et de la page auxquels le lecteur doit recourir. Pour les anciennes *Archives*, l'*Abecedario* et les *Mémoires inédits* ces renvois se formulaient en quelque sorte d'eux-mêmes; il n'en était pas ainsi pour les publications de la Société fondée en 1872; les *Nouvelles Archives* ayant été partagées en deux séries : la première s'étend de 1872-1873 à 1878 et forme six volumes non tomés; la seconde (1879-1885) en comporte également six (dont trois

sont exclusivement consacrés aux inventaires et scellés d'artistes) portant une double tomaison; de plus, d'après une note placée au verso du faux titre des tomes I-IV de la *Revue de l'Art français,* cette Revue devait être considérée comme une troisième série dont les années 1884-1885 devenaient le tome I. C'est beaucoup exiger du lecteur que de lui demander de se rappeler à point nommé ces sous-divisions compliquées et, en pareille matière, il faut s'en tenir aux conventions les plus simples : j'ai donc pris sur moi d'assigner à la première série des *Nouvelles Archives* les n^os^ I-VI (puisque le tome I de la seconde série est également chiffré VII) et de compter comme autant de volumes chaque année de la *Revue* et du *Bulletin trimestriel.*

Le *Bulletin* avait été créé pour permettre de publier les procès-verbaux des séances annuelles de la Société et les nouvelles rentrant dans le cadre qu'elle s'était tracé : découvertes d'œuvres signées ou de documents, vente de tableaux, de dessins ou d'autographes d'artistes de l'École française; le Comité se flattait d'obvier ainsi aux retards qu'entraînait la règle adoptée pour les *Nouvelles Archives* dont un volume n'était mis sous presse que lorsque les éléments en avaient été soumis à un classement chronologique rigoureux. Plus tard, la *Revue* donna tout d'abord le compte rendu des ventes importantes, des inaugurations de statues ou de monuments, des acquisitions des musées, des publications nouvelles, des notices nécrologiques, et songea même un moment à recueillir certains actes administratifs de la direction des Beaux-Arts; mais le Comité, revenant sur ses décisions, rendit la *Revue* à sa véritable destination en se bornant à y insérer, cette fois sans s'astreindre à l'ordre chronologique, les communications qu'il recevait de toutes parts.

De ces diverses incursions sur le terrain de l'actualité je n'ai fait figurer ici que les notices nécrologiques qui y ont, ce me semble, droit de cité au même titre que les mentions extraites de l'*Abecedario* de Mariette, ou que les *Mémoires inédits,* et, pour le surplus, je renvoie le lecteur aux copieuses tables du *Bulletin* et de la *Revue,* rédigées par M. de Montaiglon et par M. Jouin.

Les artistes contemporains ne sont guère d'ailleurs représen-

tés dans les *Archives* que par leurs épitaphes ou leurs billets de décès, tandis que ceux du premier Empire et des deux derniers siècles ont fourni un apport moins funèbre et l'on peut même suivre quelques-uns d'entre eux depuis le berceau jusqu'à l'apogée de leur notoriété ou de leur gloire.

Dès leur origine jusqu'à ce jour, les *Archives* se sont toujours alimentées à deux sources : les collections particulières et les dépôts publics; mais, tandis que, dans la première période, les communications bénévoles sont de beaucoup les plus nombreuses, dans la seconde phase les archives et les bibliothèques publiques ont été surtout mises à contribution. La raison en est fort simple : en 1851 les cabinets d'autographes de MM. de Trémont, Feuillet de Conches, Lucas de Montigny, Chambry, Lajariette, H. de Saint-Georges, Fossé-Darcosse, Julien Boilly, Benjamin Fillon existaient encore et s'étaient ouverts pour la plupart à l'appel de M. de Chennevières; par contre, l'accès des Archives nationales et du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale offrait des difficultés qu'on a peine à concevoir aujourd'hui. Lorsqu'en 1872 la Société de l'histoire de l'Art français eut réuni assez d'adhérents pour donner signe de vie, c'est grâce aux cartons et aux dossiers, jusqu'alors à peine explorés, de la Maison du Roi que M. Jules Guiffrey put dresser les listes des artistes et artisans employés à l'embellissement des palais (1605-1656), ou attachés au service des rois et des princes du sang, celles des brevets de logement dans les maisons royales (complément d'une nomenclature jadis ébauchée par les anciennes *Archives*), des brevets des élèves envoyés à l'Académie de Rome, des congés accordés par le Directeur des Bâtiments aux artistes appelés à l'étranger, des lettres de naturalisation délivrées à ceux qui venaient se fixer en France, etc., tandis que le fonds immense des papiers du Châtelet, pour la première fois débrouillés et inventoriés par M. Émile Campardon, permettait de reconstituer presque sans lacune cette série des scellés et des inventaires après décès où abondent les faits ignorés et les particularités curieuses. A la Bibliothèque nationale un volumineux recueil de quittances classées par M. Ulysse Robert vint très utilement compléter d'autres pièces de même nature communiquées par MM. J. Boilly, B. Fillon, Carlo Morbio (de Milan), Eugène Müntz et

surtout par M. Étienne Charavay, à qui les *Archives* durent encore d'autres communications non moins précieuses lors de la dispersion des cabinets J. Boilly, Alfred Sensier, Benjamin Fillon, E. Cottenet, Alfred Bovet.

Une autre source, hélas! à jamais tarie n'avait pas, il est vrai, été mise à contribution comme elle aurait pu l'être, alors que les vieux registres des paroisses de Paris dormaient encore dans les combles des bâtiments de l'avenue Victoria, sans qu'on eût songer à en entreprendre non le dépouillement systématique réclamé par M. Reiset[1], mais même le simple récolement; en sorte que nul ne sait aujourd'hui quelle fut au juste l'étendue du désastre de 1871. Le *Dictionnaire critique* de Jal et surtout les deux recueils publiés simultanément par M. Eugène Piot et par M. H. Herluison, d'après les pièces transcrites par M. Henri Harduin avant 1870[2] sont venus, du moins en partie, calmer nos regrets, sans cependant nous donner la certitude que l'état civil des artistes parisiens n'eût pas fourni encore la matière d'un ample complément.

A défaut de ces registres, qu'à ce point de vue rien ne saurait remplacer, c'est aux minutiers des notaires qu'il faudrait pouvoir demander des éléments biographiques indiscutables; mais on sait que, sur ce point, l'opinion publique n'a pas encore obtenu gain de cause. Quelques chercheurs ont cependant réussi à forcer la consigne, et l'un des plus intrépides d'entre eux, M. le vicomte de Grouchy, a plusieurs fois enrichi la *Revue* de trouvailles qui prouvent combien nos études auraient à bénéficier de l'abrogation d'un règlement suranné.

En tête de la Table alphabétique des anciennes *Archives*,

1. Voyez dans les anciennes *Archives*, tome III, p. 146-147, l'exposé de ce plan qui, s'il eût été adopté, eût probablement sauvé les actes dont on a depuis et à grands frais reconstitué une partie.

2. *Publication du* Cabinet de l'amateur. *État civil de quelques artistes français, extrait des registres des paroisses des anciennes archives de la Ville de Paris*, publié avec une introduction par M. Eug. Piot. Paris, librairie Pagnerre, 1873, in-4°. Tiré à 250 ex.

Actes d'état civil d'artistes français, peintres, graveurs, architectes, etc., extraits des registres de l'Hôtel de Ville de Paris détruits dans l'incendie du 24 mai 1871, publiés par H. Herluison. Paris, J. Baur; Orléans, H. Herluison, 1873, in-8°.

Les deux publications ne sont pas absolument identiques et il est bon de les conférer l'une sur l'autre. Depuis, M. Herluison a mis au jour un petit fascicule complémentaire : *Actes d'état civil d'artistes, musiciens et comédiens, extraits des registres de l'Hôtel de Ville de Paris...* (Orléans, 1876, in-8°, 24 p.) et inséré dans la *Revue de l'Art français* d'autres actes concernant des orfèvres, des fourbisseurs, etc.

M. de Montaiglon a donné la liste des collaborateurs qui, réduite à une simple mention, n'occupe cependant pas moins de quatre pages. Si je n'avais pas craint de m'écarter de mon plan primitif et d'accroître les proportions déjà considérables de cette table, j'aurais aimé à pratiquer envers tous ceux qui, à un titre quelconque, ont enrichi la collection le *cuique suum*, et qui s'appelaient, pour ne citer que quelques-uns d'entre eux, Victor Cousin, L. Dussieux, E. de Fréville, le baron de Girardot, Léon de Laborde, Léon Lagrange, Leroux de Lincy, Léon de La Sicotière, Paul Mantz, Edouard Meaume, J. G. Niel, Frédéric Reiset, Jules Renouvier, André Salmon, G. de Soultrait, Eudore Soulié, Vallet de Viriville, Frédéric Villot, MM. Jules Cousin, Léopold Delisle, Georges Duplessis, Ch. de Grandmaison, Lud. Lalanne, etc. A ces noms, dont quelques-uns seulement, hélas ! ont reparu dans les *Nouvelles Archives*, j'aurais eu à ajouter ceux de MM. A. de Boislisle, Henry de Chennevières, Louis Courajod, Alfred Darcel, Louis Gonse, le vicomte de Grouchy, Henry Havard, H. Herluison, Hubert Lavigne, Henri Lot, A. de Marsy, Paul Marmottan, Ch. Marionneau, Eugène Müntz, Natalis Rondot, Henri Stein, Ph. Tamizey de Larroque, V. J. Vaillant, etc. ; mais ni M. Philippe de Chennevières, qui a vu grandir et prospérer l'œuvre dont son nom est inséparable, ni M. Jules Guiffrey, ni M. Henry Jouin auxquels elle a dû de se renouveler sans cesse, ne me désavoueront si j'affirme que la part de beaucoup la plus large a été, de 1851 à ces récentes années, celle d'Anatole de Montaiglon : l'énumération de ce qu'il a fourni aux *Archives* occupe dans la *Bibliographie* rédigée par quelques-uns de ses amis et de ses élèves une place prépondérante, et il ne faut pas oublier que sous ces courtes mentions se cachent non pas de simples annotations, mais, le plus souvent, de véritables « Mémoires » où une érudition impeccable s'allie à une critique singulièrement aiguisée. « Il a plus semé qu'il n'a récolté », a dit de lui M. Jules Lair en rappelant à la Société de l'histoire de Paris les titres du confrère qu'elle avait perdu, et cela est vrai si l'on songe aux honneurs qui lui étaient légitimement dus et qui lui ont été refusés ; mais il a vécu assez longtemps pour voir fructifier le germe qu'il avait planté, et à défaut d'autres récompenses, celle-là, j'en suis certain, lui

était particulièrement sensible. Malgré les curiosités et les tâches multiples qui le sollicitaient il ne perdit jamais de vue le sujet de ses premières études et, de fait, sa dernière publication fut, avec le tome V de la *Correspondance des directeurs de Rome*, la réimpression, éditée par la Société de propagation des livres d'art, des deux *Descriptions de l'Académie Royale*, par Nicolas Guérin (1715) et par Dezallier d'Argenville fils (1781). Dans la préface qu'il y a jointe il rappelait avec une modestie touchante (car il se gardait bien de dire à qui on les devait) les ressources offertes aujourd'hui à ceux qui veulent étudier l'histoire de l'art français sous l'ancien régime par les *Mémoires* sur l'Académie de Hulst et Henri Testelin, publiés pour la première fois dans la Bibliothèque Elzévirienne (1853), les *Mémoires inédits* sur les académiciens, les *Archives de l'Art français*, la *Correspondance des directeurs de Rome* et enfin les *Procès-verbaux de l'Académie Royale* dont il a donné jusqu'au bout le texte intégral, mais qu'il n'a pu compléter par un index final. Oui, certes, il aurait eu le droit de penser et ses émules ont le devoir de dire très haut qu'avec Eméric David et Léon de Laborde, nul n'a mieux servi une cause naguère encore ignorée ou méconnue.

Bien qu'elles ne représentent qu'une partie des labeurs communs, les *Archives* n'en constituent pas moins un ensemble important par le nombre et piquant par la variété de renseignements de toute nature sur la vie de nos artistes, et quiconque prendra la peine de parcourir cette *Table* y apprendra sans doute quelque chose. C'est l'espoir qui m'a soutenu en la rédigeant et je serais heureux d'acquérir la certitude que je ne me suis pas trompé. Au début, toutefois, mon ambition était plus haute. J'aurais voulu — je voudrais encore — réunir en une seule série alphabétique les mentions, groupées suivant l'ordre chronologique adopté ici, de tous les documents originaux de même nature épars dans les divers périodiques spéciaux aussi bien que dans les revues d'érudition générale ou locale et intituler ce répertoire : *Les Sources de l'histoire des artistes français*. Il est temps en effet, grandement temps, de procéder à l'inventaire de tout ce que ce siècle aura arraché à la destruction, ou à l'oubli, si l'on veut que l'effort de dix générations ne devienne pas stérile, en raison même de sa continuité et des directions

multiples qu'il a prises. Pour y parvenir il faut, de toute nécessité, non point entreprendre des nomenclatures si étendues qu'elles ne peuvent être jamais ni achevées ni complètes, mais, selon la formule de Gambetta, « sérier les questions » et doter chaque branche des sciences historiques, exactes ou naturelles d'un guide qui, en montrant le chemin parcouru, apprenne aux nouveaux venus ce qu'ont fait leurs aînés et les mette en garde contre de perpétuels recommencements.

Et, quasi cursores, vitaï lampada tradunt.

La Table que voici n'est donc qu'un fragment de la vaste enquête dont l'urgence s'impose chaque jour davantage ; mais, alors même qu'il ne me serait pas donné de la refondre et de la développer, elle prouvera, sans qu'il soit nécessaire d'y insister davantage, combien l'histoire de l'art français s'est largement abreuvée au courant qui a rajeuni et vivifié le vieil arbre de la science en renouvelant les méthodes et en décuplant les moyens d'investigation.

MAURICE TOURNEUX.

Décembre 1896.

TABLE GÉNÉRALE

DES

DOCUMENTS CONTENUS DANS LES

ARCHIVES DE L'ART FRANÇAIS

ET LEURS ANNEXES

(1851-1896.)

ABRÉVIATIONS ADOPTÉES

A. F. : *Archives de l'Art français* (1re série). — A. F^2. : *Archives de l'Art français* (2e série). — *Mém. in.* : *Mémoires inédits sur les membres de l'Académie royale.* — *Abeced.* : *Abecedario* de P.-J. Mariette. — N. A. : *Nouvelles Archives de l'Art français.* — Bull. : *Bulletin de la Société de l'histoire de l'Art français.* — R. : *Revue de l'Art français ancien et moderne.* — P. : peintre. Sc. : sculpteur. Gr. : graveur. Arch. : architecte. Min. : peintre en miniature. Gr. en méd. : graveur en médailles. P. s. : pièce signée.

d'artistes français conservées à la Villa Médicis, *ibid.*, 185-188.

Académie royale de peinture et de sculpture. Liste chronologique des membres de l' — (1648-1793), A. F., I, 357-418. Liste (par ordre alphabétique des noms d'artistes) des morceaux de réception des membres de l' — (1648-1793), A. F., II, 356-391. Derniers statuts donnés par Louis XVI à l'— (1777), R., VII, 198-214. Protestestation de *Renou* au nom de l' — contre la pétition des artistes à l'Assemblée législative (1791), R., VIII, 123. Liste de descriptions (par Guillet de Saint-Georges) de divers morceaux de réception (1648-1690), N. A., I, 238-245. Sceau de l'Académie, pl. gravée placée après le titre et note y relative, N. A., I, 486-489. Pour les prix fondés par *Caylus* et par *La Tour*, voyez aux noms des fondateurs.

ACHARD (J.-B.), p. Somme payée à — pour deux tableaux de la chapelle du *Corpus Domini* de Toulon (1718), R., IV, 325.

ADAM de France, peintre de la ville d'Amiens. Somme payée à — pour travaux à la forteresse (1416), R., II, 68.

ADAM (Jean-Sigisbert), sc. *Abeced.*, I, 6. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1723), N. A., VII, 355.

ADAM, dit ADAM *l'aîné* (Lambert-Sigisbert). *Abeced.*, I, 7. Placet au directeur général des Bâtimens (1729), N. A., VIII, 164. Lettre au duc d'Antin (Rome, 9 novembre 1730), *ibid.*, 166. Lettres adressées à — par *Billaudel*, au sujet de son buste de Louis XV (1742), *ibid.*, 168-169. Mémoire de — sur son groupe du bassin de Neptune (parc de Versailles). Observations sur ce Mémoire (1742-1751), *ibid.*, 170-174. Placet de — à Mme de Pompadour et à M. de Marigny (1751), *ibid.*, 174-176. Décompte des ouvrages faits pour le Roi par — (1759), *ibid.*, 177. Inventaire après décès (1759), N. A., XI, 275.

ADAM, dit ADAM *le cadet* (Nicolas-Sébastien). *Abeced.*, I, 8. Lettre à... (Paris, 20 décembre 1740), N. A., VIII, 167. Vente d'une maison sise à Nancy (1772), R., VIII, 255. Mémoires présentés par — et par la veuve de — à M. d'Angiviller au sujet de la jouissance d'une maison sise rue Champfleuri (1775-1790), *ibid.*, 178 et 180. Inventaire après décès de — (1778), N. A., XII, 90. Voyez Fleury (A. H., cardinal de).

ADAM (François-Gaspard-Baltazar), sc. *Abeced.*, I, 9. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1742), N. A., VII, 352.

ADAM (Carle), p., fils de Nicolas Sébastien. Mémoire présenté par — à M. d'Angiviller (1787), N. A., VIII, 179.

ADAM (Gaspard-Louis-Charles), sc. Pétition à Louis-Philippe (12 février 1837), N. A., IX, 335.

AGUILLON (César), arch. Adjudication à — des travaux de l'église Saint-Louis de Toulon (1709), R., XI, 36.

Aix (Bouches-du-Rhône). Voyez *Chastel* (J. P.).

ALARD (Nicolas), p. et doreur. Extrait de l'inventaire après décès de — (1734), N. A., X, 306.

ALAUX (Jean), p. Epitaphes de — (1864) et de sa famille au cim. Montmartre, R., III, 111.

ALAVOINE (Georges), maître-peintre. Scellés (1772), N. A., XII, 35.

ALEXANDRE (Jean), graveur des caractères de l'Imprimerie royale, et Marie-Catherine Pitouin, femme de —. Scellés (1742-1748), N. A., XI, 27 ; *ibid.*, 38.

ALIGNY (Claude-Félix-Théodore Caruelle d'), p. Epitaphe de — (1871) au cim. Montparnasse, R., III, 175.

sions accordées à — (1775-1780). Bull., II, 64. Correspondance de — avec *Pierre* et *La Traverse* au sujet de cartons de *Hans Holbein* le jeune (1779), N. A., VII, 259-262. Lettres à *Vien* et à M. de Laborde (Versailles, 8 janvier 1780), N. A., VII, 166-167. Lettre à *Pierre* (12 septembre 1784), R., VII, 185. Lettre à *Denon* (Versailles, 25 janvier 1785), N. A., VII, 171. Lettre à *Richard Cosway* (5 septembre 1786), N. A., VII, 267. Lettre au baron de Breteuil relative au chevalier *Volaire* (1786), R., VII, 273. Voy. *Cochin*, *Pierre*, *Vernet* (Joseph).

Anglart (Louis), arch. Quittance pour arrérages de rentes sur les aides et gabelles (1709), R., I, 69.

Anguier (François), sc. A-compte sur ses gages (1656), N. A., I, 8.

Anguier (Michel), sc. *Abeced.*, I, 26. *Mém. in.* (Guillet de Saint-Georges et Caylus), I, 435-450 et 451-460. Marché de — et de Pietro *Sasso* pour la décoration de la chambre de la Reine mère au Louvre (1655), A. F., IV, 203 P. s. comme neveu de Jacques *Remy*, brodeur du Roi (1682), R., I, 35. Quittance pour payement de travaux au château de Vaux (1682), R., IX, 268.

Anguier (Guillaume), p. Acquisition et mise en location par — de diverses terres sises à Montgé-sous-Dammartin (1682), R., VII, 295. Certificat de logement aux Gobelins (1693), N. A., II, 107.

Annet Delaporte, négociant à Aubusson. Scellés (1784), N. A., XII, 163.

Ansard (Joseph), orf. Acte de décès d'un fils de — (1676) R., V, 227.

Ansiaume (Nicolas), p., et fabricant de mannequins. Scellés (1786), N. A., XII, 187.

Antigna (Jean-Pierre-Alexandre), p. Epitaphe de — (1876) au cim. Montparnasse, R., IV, 192.

Antoine (Jacques-Denis), arch. Congé accordé à — pour aller en Italie (1777), N. A., VI, 49. Lettre à M. d'Angiviller (30 septembre 1777), *ibid.*, 139.

Antoine, sc. Mémoire de travaux exécutés par — à l'hôtel des Monnaies (1779), R., VI, 64.

Antoine (J.-B.), maître-peintre. Scellés (1778), N. A., XII, 88.

Antoine de Compiègne, min. Plaque commémorative en l'honneur de — et de sa femme dans l'église Saint-Séverin, à Paris (1414), A. F [2], II, 236.

Anville (J.-B. Bourguignon d'), géographe. Brevet de logement au Louvre (1736), N. A., II, 88.

Arcis (Marc), sc. *Abeced.*, I, 29. Pièces diverses relatives à la statue de Louis XIV exécutée par — sur un modèle de *Girardon* pour la place de Pau (1690-1696), N. A., VII, 346-349. Marché passé par — pour la décoration du maître-autel des Augustins de Toulouse (1721-1722), N. A., 146-148, et R., VIII, 12-13.

Arlaud (Jacques-Antoine), min. *Abeced.*, I, 30-33.

Arlin (Jean), sc. à Lyon. Acte de baptême d'un fils de — (1708), R., IV, 307.

Arnaud (Pierre), sc. Acte de baptême (Toulon, 1718), R., II, 287. Acte de mariage (Toulon, 1749), R., V, 257. Acte de décès (Toulon, 1765), R., IX, 289.

Arnaudin (Charles-François d'), arch. Brevet d'élève de l'Ac. de Rome (1764), N. A., VII, 361.

Arnault (Guillaume), sc. Somme payée à — pour une statue de saint Michel en bois de noyer (1520), A. F., IV, 22.

Arnoul (Jacques), orf. Acte de décès de — (1552), R., V, 226.

Comptes de la gravure du mausolée des ducs de Bouillon (1709), N. A., I, 296. Quittance pour arrérages de rentes (1711), N. A., IV, 81. Reçu remis à De Boze de trois dessins des médailles du Roi (1719), R., I, 70.

AUDRAN (Jean), gr., frère des précédents. Acte de baptême de — (Lyon 1667), R. IV, 202. Quittance pour une pl. de la *Galerie de Versailles* (1733), N. A., IX, 26.

AUDRAN (Louis II), gr., frère des précédents. Acte de baptême de — (Lyon, 1670), R., IV, 202.

AUDRAN (Antoine), gr., frère des précédents. Acte de baptême de — (Lyon, 1673), R., IV, 202.

AUDRAN (Benoît II), fils de Jean, gr. Extrait de l'inventaire après décès de — (1772), N. A., XII, 19.

AUDRAN (Marie-Françoise Lottin, dame), femme du précédent. Billet de décès de — (1761), N. A., I, 300.

AUDRAN (Michel), garde des meubles de la couronne à l'hôtel des Gobelins, fils de Jean. Acte de mariage de — (1732), R., VIII, 95. Lettre signée par —, *Cozette* et *Neilson*, à M. de Vandières [Marigny] (21 septembre 1752), N. A., VI, 310. Lettre à M. de Marigny (17 juin 1756), Bull., III, 126.

AUDRAN (Marie-Agnès Chambonnet, femme du précédent). Acte de baptême de — (1710) et pension accordée à — (1771), Bull., II, 48.

AUDRAN (Etienne), fils des précédents. Congé accordé à — pour aller à Rome (1788), N. A., VI, 33.

AUDRAN (Joseph), directeur de la manufacture des Gobelins. Quittance pour paiement de tapisseries fournies à M. Dutartre, trésorier des Bâtiments du Roi (1788), N. A., IX, 31.

AUGER (Jean), horloger. Montre faite par —, citée dans un inventaire de 1658, N. A., VI, 263.

AUGER (Lucas), p. Brevet d'élève à l'Acad. Royale (1720), N. A., VII, 373. Acte de mariage de — (1750), R., VIII, 98.

AUGUSTE (Robert-Auguste), orf. Enquête en séparation de biens demandée par la femme de — (1760), R., V, 268.

AUGUSTE père, orf. Brevet de logement au Louvre (1784), N. A., II, 101.

AUGUSTIN (J.-B.-J.), min. Epitaphe de — (1832) au Père-Lachaise, R., I, 190.

AUROUX (Nicolas), gr. à Lyon. Actes de baptême de deux fils de — (1667-1670), R., IV, 200.

AURY (Joseph), fourbisseur. Acte de décès (1548), R., IX, 141.

AURY (Antoine), gr. en méd. Extrait de l'inventaire après décès de — (1722), N. A., X, 261.

AUTREAU (Jacques), p. *Abeced.*, I, 39-40.

AUTREAU (Louis), p. Scellés (1760), N. A., XII, 302.

AUVERGNE (Baptiste d'), tireur d'or. Somme payée à — pour cinq quartiers de ses gages (1531-1532), N. A., IV, 91.

AUZOU (Guillaume), maître émailleur et faïencier. Scellés (1753), N. A., XI, 171.

AVED (Jacques-André-Joseph), p. *Abeced.*, I, 41-42.

AVELINE (Antoine), gr. P. s., A. F., III, 178. Déposition dans l'action en abus de confiance intentée à *Baléchou* (1750), N. A., IX, 191.

AVELINE (Pierre), gr. *Abeced.*, VI, 298.

Avignon. Liste d'anciens artistes nés à — ou y ayant travaillé (XIVe-XVIIIe siècles), A. F., IV, 179-

188. Statue en cire de Charles VI offerte par lui au tombeau de Saint-Pierre de Luxembourg à — (1380), A. F., V, 342. Rapport d'André-Hyacinthe Sabatier sur quelques monuments des sciences et arts existant dans le district de — (1794), N. A., VIII, 159-162.

AYCARD (.....), sc. Lettre aux consuls de Toulon (Marseille, 24 juin 1777), R. IV, 340.

AZE (Adolphe), p. Notice nécr., R., I, 63.

BACCARI ou BACCARIT, arch. Scellés (1785), N. A., XII, 167.

BACCARI ou BACCARIT (Louis-Antoine), sc., fils du précédent. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1780), N. A., VII, 353.

BACHELIER (Jean-Jacques), p. *Abeced.*, I, 47. Acte de baptême de — (1724) et pension accordée à — (1778), Bull., II, 48. Quittance d'un versement effectué par Bertin à la caisse de l'École gratuite de dessin (1779), R., III, 291.

BACHET (Macé), tailleur d'images. Marché passé par — pour une image de Notre-Dame destinée aux Chartreux de Paris (1524), R., XII, 10.

BACHY (Raphaël), min. Extrait de l'inventaire après décès de — (1767), N. A., XI, 397.

BACO (Charles), p. Quittance pour arrérages de rentes sur les aides et gabelles (1711), R., I, 70.

BACO (Claude), p. (de l'Ac. de Saint-Luc). Scellés (1773), N. A., XII, 46.

BAGARD (César), sc. *Abeced.*, I, 50.

BAGETTI (Joseph-Pierre), p. Notes et instructions relatives aux aquarelles peintes par — et représentant la bataille de Rivoli (1805), A. F [2]., I, 343-356.

BAILLET (Nicolas), maître-peintre et sc. Mise en apprentissage chez — d'un pensionnaire de l'Hôtel-Dieu (1689), R., IV, 324.

BAILLEUL, gr. Somme payée à — pour pl. gravées à l'occasion du premier mariage du Dauphin (1745), R., II, 163.

BAILLY (Jacques), p. Quittance pour paiement de travaux de bronzure et dorure à la fontaine en pyramide du parc de Versailles (1671), N. A., IV, 50.

BAILLY (Jacques I), min. Brevet de logement au Louvre (1667), A. F., III, 215. Privilège accordé à — pour faire imprimer un livre de fleurs (1670), R., VII, 151. Inventaire après décès de — (1681), R., XIII, 116-126. Voy. l'article suivant.

BAILLY (Suzanne Bourgeois, veuve de Jacques I). Inventaire après décès de — (1739), R., XIII, 126-136.

BAILLY (Nicolas), min., fils du précédent. Brevet de logement au Louvre (1696), A. F., I, 239. Note sur sa nomination de garde des tableaux du Roi (1699), R., IV, 204.

BAILLY (Jacques II), p. Brevet de logement au Louvre accordé à — (1730), A. F., III, 219. Commission de garde des tableaux du Roi accordée à — (1730), *ibid.*, III, 220.

BAILLY (Jean-Sylvain), astronome, fils du précédent. Acte de baptême de — (1736), Bull., II, 49. Brevet de logement au Louvre (1754), N. A., II, 93. Lettre et mémoire à M. d'Angiviller (1774), R., XII, 132-136. Pension accordée à — (1783-1785), Bull., II, 49.

BAIN (Pierre), orf. Brevet de logement au Louvre accordé à — et à *Légaré* (Gilles) (1671), A. F., I, 220. Acte de décès d'un fils de — (1691), R., V, 184.

BALÉCHOU (Jean-Joseph), gr. Acte de baptême de — (1719), A. F [2].,

I, 307. Marché et quittance d'apprentissage de — (1731-1734), *ibid.*, 309. Marché passé par — pour la gravure du portrait de Stanislas-Auguste, roi de Pologne, d'après *H. Rigaud* (1749), *ibid.*, 314. Dépositions et pièces diverses à l'appui de la plainte en abus de confiance formulée contre — au sujet de cette planche (1749-1752), N. A., IX, 149-210. Acte de décès de — (Avignon, 1764), A. F^2., I, 316.

Ballin (Claude I), orf. Quittance du prix d'un flambeau (1665), N. A., IV, 307. Actes de baptême de deux fils de — Nicolas (1698) et Claude-Michel (1707), R., V, 227.

Ballin (Claude II), orf. Brevet de logement au Louvre (1720), N. A., II, 85. Transmis par — à son fils (1741), *ibid.*, 89.

Ballin (Jacques), orf., fils du précédent. Contrat de mariage de — (1743), R., VIII, 97.

Ballu (Théodore), arch. Notice nécr., R. II, 128.

Balluet, orf. Cité dans diverses dépositions relatives à un vol de médailles (1688), N. A., VII, 395-399.

Baloches (Pierre ou Perrin), p. Sommes payées à — (1394-1402), N. A., VI, 176-178.

Balthazard, p. Lettre à M. d'Angiviller sur un projet d'allégorie en l'honneur de l'accouchement de Marie-Antoinette (1779), N. A., VIII, 33.

Balze (Paul-Jean-Etienne), p. Notice nécr., R. I., 63. Epitaphe de — (1884) au cim. Montparnasse, R., IV, 320.

Bapst (Jacques-Eberhard, Charles-Eberhard et Paul-Constant), joailliers. Leurs épitaphes au Père-Lachaise, Bull., III, 128.

Baptista (le frère), p. Peintures murales exécutées par — au couvent des SS. Dominique et Sixte, à Rome (1697), R., XII, 35.

Baptiste, peintre de fleurs. Voy. *Monnoyer* (J.-B.)

Barbaroux (Joseph), fondeur. Quittance pour travaux commandés par la communauté de Toulon à — (1663), R., XI, 30.

Barbault (Jean), p. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1750), N. A., VII, 333.

Barbedienne (Ferdinand), fondeur. Billet de décès (1892), R., XI, 115.

Barbé (Antoine), arch. A-compte sur ses gages (1656), N. A., I, 9.

Barbier (Nicolas-Louis), p. (de l'Ac. de Saint-Luc). Scellés (1779), N. A., XII, 102.

Bardin (Jean), p. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1768), N. A., VII, 353.

Bardon (Antoine), p. Epitaphe de — (1846) au cimetière Montparnasse, R., II, 78.

Bardou (Charles), maître-peintre et doreur. Scellés (1752), N. A., XI, 167.

Bari (Simon de), sc. Somme payée à — pour cinq quartiers de ses gages (1531-1532), N. A., IV, 91.

Barier (François-Julien), gr. sur pierres fines. *Abeced.*, IV, 128 (note). Brevet de logement au Louvre (1733), N. A., II, 87.

Barizon (Jean-Antoine-Marie), « peintre en rubans ». Procès-verbal de la mort accidentelle de — (1788), N. A., XII, 212.

Barjou (Jean) et Biennoustienne (François), tapissiers d'Aubusson. Quittance pour une tenture fournie à l'intendant de Mlle de Verneuil (1622), R., XII, 23.

Barnouin (Vincent), p. Expertise d'un tableau peint par — (Toulon, 1788), R., II, 119.

BARON (Jean) ou BARONIUS, gr. *Abeced.*, I, 71.

BARON (Stéphane), p. Epitaphe de — (1882) au cim. Montparnasse, R., IV, 319.

BARRAS (Sébastien), p. *Abeced.*, I, 71-72.

BARRÉ (Nicolas), « patenôtrier en émail ». Scellés (1661), N. A., X, 2.

BARRIÈRE (Dominique), dess. et gr. *Abeced.*, I, 73. Lettres de Fr. Chappuys, de l'Oratoire, à l'abbé Nicaise, relatives à —, A. F., I, 151.

BARRILLET (Louis), maître-peintre. Scellés (1727), N. A., X, 292.

BARROIS (François), sc. Voy. *Mazeline* (Pierre).

BARROY (Antoine), p. Procès-verbal d'apposition de scellés chez — (1678), N. A., X, 14.

BARRY (Nicolas de), arch. Marché passé pour la construction du jubé de l'église de Sainte-Savine-lès-Troyes (1598), A. F [2]., II, 231.

BARTHEZ (Alphonse-Barthélemy), sc. Billet de décès (1892), R., XII, 39.

BARYE (Antoine-Louis), sc. Actes de naissance (22 vendémiaire 1796-24 septembre 1795) et de décès (25 juin 1875) de —, R., III, 105-106.

BASAN père, marchand d'estampes. Lettre relative à un œuvre complet de *C. N. Cochin* (Paris, 25 octobre 1790), R., II, 37.

BASCHET (Nicolas), imagier. Marché passé par — pour une image de Notre-Dame (1519), N. A., VII, 33.

BASSEPORTE (Madeleine-Françoise), peintre dessinateur du Roi, au Jardin des Plantes. Acte de baptême de — (1701), et pension accordée à — (1749), Bull., II, 49. Scellés (1780), N. A., XII, 112.

BASSET, gr. et marchand d'estampes. Plainte des sieurs Esnauts et Rapilly contre —, au sujet d'une contrefaçon des *Modes et coiffures françaises* (1779), N. A., IX, 300-309.

BASSY (F.), sc. Note sur un buste de Louis XV (1773), exécuté par —, R., V, 61.

BASTIEN-LEPAGE (Jules), p. Notice nécr., R., II, 15. Billet de décès (1884), R., XII, 36.

Bastille. Artistes détenus à la — (1704-1741), N. A., IX, 270-272.

BATTEUX (Pierre-Henri), sc. Cité dans un acte notarié (1773), R., VII, 316.

BAUDESSON (François), p. *Abeced.*, I, 80.

BAUDET (Étienne), gr. *Abeced.*, I, 81-84. Brevet de graveur du Roi. (1693), A. F. III, 270. Brevets de logement au Louvre (1694 et 1695), A. F., I, 246 et 248. Inventaire après décès de — (1711), N. A., X, 232.

BAUDOUIN ou BOUDEWYNS (Adrien), p. Contrat d'apprentissage de — chez *Vandermeulen* (1666), R., VII, 292.

BAUDOUIN (Antoine-François), p. *Abeced.*, I, 85.

BAUDOUIN (Pierre-Antoine), p. *Abeced.*, I, 84. Voyez l'article suivant.

BAUDOUIN (Marie-Émilie BOUCHER, veuve de P. A.). Lettre à M. de Marigny (13 février 1773), N. A., II, 180.

BAUDOUIN (Georges-Albert), musicien. Billet de décès (1890), R., XI, 96.

BAUGIN (Lubin), p. *Abeced.*, I, 85. Réception de — dans la communauté des maîtres-peintres de Saint-Germain-des-Prés (1629), N. A., IV, 101.

BAUGRAND (Pierre), brodeur ordi-

naire du duc d'Orléans. Scellés (1681), N. A., X, 46.

BAUVIOLLE (Pierre-Louis), p. Scellés (1740), N. A., X, 380.

BAZIN (François), sc. à Lyon. Acte de mariage de — (1704), R., IV, 306.

BAZIN (Nicolas), gr. *Abeced.*, I, 88.

BEAUBRUN (Louis), p. Acte de baptême de six enfants de — (1610-1626), A. F., III, 168-170. Contrat d'apprentissage de Pierre Mounet chez — (1624). N. A., VII, 340.

BEAUBRUN (Henri et Charles de). *Mém. in.* (Guillet de Saint-Georges), I, 137-146.

BEAUBRUN (Henri de), p. Plainte au sujet d'un faux commis à son préjudice (1658). N. A., I, 252-256.

BEAUBRUN (Mathieu), p. Acte de baptême (1611), d'une fille de —, A. F., III, 168.

BEAUCÉ (Jean-Adolphe), p. Epitaphe de — (1875) au Père Lachaise, R., III, 365.

BEAUDOUIN (Robert), maître-peintre. Plainte au sujet du vol de deux tableaux (1710). N. A., VII, 399.

BEAUFORT (Jacques-Antoine), p. Acte de baptême de — (1721) et pension accordée à — (1783), Bull., II, 50.

BEAUFORT (Groux de), directeur du dépôt des marbres, à Paris. Brevet de survivance d'un logement cul-de-sac des Pères de l'Oratoire, accordé à Dlle Marie-Anne —, sa fille (1749), N. A., II, 114.

BEAUNEVEU (Andrieu), p. *Abeced.*, I, 93.

BEAUNYEZ (Jacques), arch. Marché pour travaux à l'église Saint-André, à Chartres (1527), A. F., IV, 372.

BEAUSIRE (J.-B. Augustin), arch. Plainte déposée par — contre *J. N. Servandoni*, à raison de sévices et voies de faits (1734), R., V, 265. Délibération du Bureau de la ville nommant — maître général des bâtiments de la ville, concurremment avec son père (1738), N. A., IX, 140.

BEAUSSE (Jehan de), dit *Texier.*, arch. Document relatif à ses travaux pour N.-D. de Chartres (1506-1524), A. F., IV, 352-363.

BEAUVAIS (Jacques-Philippe), sc. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1761), N. A., VII, 353.

BEAUVALLET (Pierre-Nicolas), sc. Pétition de — au comité d'instruction publique de la Convention nationale (7 pluviôse an III-26 janvier 1795), R., XIII, 151. Marché passé par — puis une répétition de sa statue de *Suzanne* (1814), *ibid*, 31.

BEAUVARLET (Jacques-Firmin), gr. Lettre à Michel Hennin (Paris, 8 décembre 1769), R., II, 142. Concession à — d'un banc dans l'église de Soisy-sous-Etiolles (1788), R., VI, 328. Note sur le décès de Catherine Viollet, troisième femme de — à Soisy-sous-Etiolles (1788), R., I, 181.

BÊCHE (Gérard de) père, gr. et ciseleur. Plainte de Magny contre — pour coups et violences (1735), N. A., IV, 362-370. Voyez l'article suivant.

BÊCHE (Gérard de), gr. et ciseleur, fils du précédent. Plainte contre —, à raison d'actes commis en état d'ivresse (1748), N. A., IV, 370.

BÉCHOT (Marc), gr. en méd. Office de jaugeur de vins accordé à — (1550), N. A., VII, 74.

BECKAERT (Jean-François), joaillier. Déposition dans l'enquête en séparation de biens de *J. R. Auguste* et de sa femme (1760), R., V, 269.

BEDAU (Pierre), p. Lettre à Colbert de Villacerf (Rome, 1er avril 1692), R., VII, 157.

BEDIÉ (Henri), maître-peintre et marchand de curiosités. Scellés et fragments de l'inventaire après décès de — (1726), N. A., X, 273.

BÉGON (Michel), père du suivant. Epitaphe de — à Saint-Laumer de Blois, Bull., IV, 176, et note rectificative à ce sujet, *ibid.*, 200.

BEGON (Michel), fils du précédent, amateur. Inventaire sommaire des collections de — (1710), A. F²., II, 47-51.

BEGUIN (Antoine), orf. Acte de décès de — (1660), R., VI, 321.

BÉHAGLE (Philippe), entrepreneur de la manufacture de Beauvais. Vente de tapisserie à Me Jean Talon, conseiller du Roi (1689), R., IX, 62.

BELANGER (François-Joseph), arch. Lettre à Paré, ministre de l'intérieur (Saint-Lazare, 15 ventôse, an II-5 mars 1794), R., III, 30.

BELIER (Denis), orf. Acte de mariage de — (1681), R., V, 227.

BELIN (Jehan), p. Somme payée à — (1378), N. A., VI, 166.

BELIN DE FONTENAY (J.-B.), p. *Abeced.*, I, 133. Quittance pour arrérages de rentes (1705), N. A., IV, 79. Plainte de — pour coups et blessures (1713), Bull., II, 3.

BELIN DE FONTENAY (Marie MONNOYER, femme de). Plainte déposée par —, à raison de mauvais traitements (1706), Bull., II, 38.

BELISARD (Claude BILLARD de), arch. Congé accordé à — pour voyager en Italie (1781), N. A., VI, 55. Lettre à M. d'Angiviller (Rome, 18 septembre 1782), *ibid.*, 153. Autre congé accordé à — pour aller en Espagne (1790), *ibid.*, 65.

BELLAN (Marin), sc. sur bois. Quittance pour paiement de travaux à Trianon (1687), N. A., IV, 65. Quittance pour arrérages de rentes (1711), N. A., IX, 26.

BELLANGE (Thierry), p. *Abeced.*, I, 109.

BELLANGÉ (Hippolyte), p. Epitaphe de — (1866) au cim. Montmartre, R., III, 141.

BELLE (Jacques), sc. Marché passé par — (1557), pour l'exécution de quatre statues à l'abbaye d'Eclimont (Eure-et-Loir), A. F., IV, 399.

BELLE (Alexis-Simon), p. *Abeced.*, I, 111. *Mém. in.* (notes anonymes rédigées par un membre de la famille), II, 233-235. Acte de mariage de — avec Marie-Nicole *Horthemels* (1722), A. F., II, 61. Voy. *Chéron* (Anne).

BELLE (Clément-Louis-Marie-Anne), p., fils du précédent. Pension accordée à — (1772-1781), Bull., II, 51.

BELLE (Augustin-Louis), p., fils du précédent. Lettre de *Ménageot* relative à — (Rome, 27 janvier 1790), R., VII, 221.

BELLEAU (Lambert), p. Contrat de mariage (1683), R., IX, 59.

BELLEGAMBE (Vaast), p. Somme payée à —, pour divers portraits de Ph. de Caverel, abbé de Saint-Vaast (1620), N. A., VI, 221.

BELLENGÉ (Michel-Bruno), p. Lettres de — à M. d'Angiviller (1785-1786), réponse de celui-ci et note de *Pierre* sur les travaux de — à la Savonnerie, N. A., VIII, 251-256.

BELLENGER (Jules-Armand), arch. Billet de décès (1892), R., XII, 40.

BELLEVILLE (J.-B.-Joseph), jardinier du palais de Trianon. Congés accordés à — pour voyager en Hollande et en Angleterre (1766-1786), N. A., VI, 38, 63.

BELLICARD (Jérôme-Charles), arch. Acte de baptême de — (1726), Bull., II, 51. Brevet d'élève à

l'Ac. de Rome (1749), N. A., VII, 353. Pension accordée à — (1777), *ibid.*, *id*. Acte de décès de — (1786), *ibid.*, *id.* Scellés (1786), N. A., XII, 180. Voyez l'article suivant.

Bellicard (Charlotte-Madeleine Carlier, veuve). Acte de baptême de — (1734), et pension accordée à — (1786), Bull., II, 51.

Bellin (François), p. *Abeced.*, I, 112.

Belloc (Hilaire), p. Epitaphe de — (1866) au Père Lachaise, R., III, 142.

Belloni (François), mosaïste. Lettre de recommandation du ministre de l'intérieur en faveur de — (19 prairial an VI 7 juin 1798), R., IV, 183. Lettre à *Peyre* (Paris, 7 mars 1814), N. A., III, 358.

Belly (Jacques), gr. *Abeced.*, I, 115.

Belly (Jehan de), maître-peintre. Acte de baptême d'une fille de — (1596), R., IV, 117.

Belon (Pierre), horloger. Montre faite par —, prisée dans un inventaire de 1648, N. A., VI, 263.

Belot (François), sc. Brevet de logement au Louvre (1659), A. F., I, 214.

Beme (Pierre), orf. Acte de décès d'une fille de — (1672), R., VI, 321.

Benard (François), p. Certificat d'acquisition d'un terrain sis rue d'Angoumois (1615), N. A., IX, 79.

Benardeau (Jehan), d'Orléans, arch. Documents relatifs aux travaux collectifs de — et de François *Marchant*, à Chartres, A. F., IV, 382-387. Voy. *Marchant* (François).

Benard (Pierre), sc. Adresse de — à Paris (xv[e] siècle), A. F., II, 135.

Benoist (Constant-Stanislas), arch. Billet de décès (1894), R., XII, 58.

Benoit (Antoine), p., sc. et modeleur en cire. Lettre de relief de dérogeance à noblesse (1706), N. A., I, 301. Inscription commémorative d'une fondation charitable de — à l'Hôtel-Dieu de Joigny (1706), Bull., II, 131-132. Requête signifiée au nom de — pour parfait paiement d'un portrait de M[lle] de Noailles (1711), N. A., I, 302. Note sur les privilèges accordés à — et à l'un de ses rivaux (1688-1701), Bull., I., 14 (voyez *Desrotois* et *Zumbo*). Vers adressés à — par M. Baraton, N. A., I, 302. Note sur des miniatures de — conservées au Cabinet des Médailles à Paris, *ibid.*, 309-311.

Benoit (Gabriel), p., fils du précédent. Renouvellement en faveur de — du privilège accordé à son père de montrer le « Cercle de la cour » (1717), R., VII, 164.

Bénouville (François-Léon), p. Epitaphe de — (1859), au cim. Montmartre, R., III, 108.

Benouville (Jean-Achille), p. Billet de décès (1891), R., XI, 102.

Berain (J.-B.), dess. *Abeced.*, I, 119. Brevet de logement au Louvre (1679), A. F., I, 230. Sommes payées à — pour « dessin et conduite » de la décoration de l'abbaye de Saint-Denis, lors du bout de l'an de Marie-Thérèse de France (1684), R., III, 163; pour la pompe funèbre de la reine d'Espagne (1689), R., IV, 138, pour l'anniversaire de Madame la Dauphine (1694), et pour la pompe funèbre de Monsieur, frère du Roi, R., IV, 136-139. Inventaire après décès de — (1711), N. A., X, 227. Voy. *Montarcis*.

Berain (Jean), dess., fils du précédent. Brevet de logement au Louvre (1711), N. A., II, 83. Somme payée à —, pour travaux relatifs au bout de l'an de Louis XIV à Saint-Denis (1716), R., II, 70.

BERY (Claude) et Gobert PRESLON, p. P. s. comme parrain d'un fils de *Oudin Tronquet* (1545), R., III, 10.

BESANÇON (Antoine), sc. Somme payée à — et à divers membres de sa famille par les Etablissements pieux de France, à Rome (1753-1760), N. A., IV, 376.

BESANÇON (Simon), p. (de l'Ac. de Saint-Luc). Procès-verbal de l'inventaire après décès de —(1735), N. A., X, 318.

BESNIER (Nicolas), orf. Brevet de logement aux Tuileries accordé à — et à *Masson* (1715), A. F., III, 227. Brevets de logement accordés à —, en remplacement du sr *Loir* et de *De Launay* (22 janvier et 29 septembre 1720), N. A., II, 84-85.

BETHON (Alexandre), p. A-compte payé à — (1656), N. A., I, 10-11.

BETHON (Guillaume), p. (de l'Ac. de Saint-Luc). Scellés (1759), N. A., XI, 285.

BETHON (Pierre-Jacques), p. en tapisserie (de l'Ac. de Saint-Luc). Scellés (1773), N. A., XII, 47.

BEUILLE (Charles), p. Quittance pour arrérages de rentes sur les aides et gabelles (1713), R., I, 70.

BEZARD (Jean-Louis), p. Epitaphe de — (1881) au cim. Montparnasse, R., IV, 319.

BIARD (Pierre), sc. et arch. Brevet d'architecte et sous-intendant des bâtiments du Roi (1590), N. A., III, 172. Marchés passés par — pour l'érection d'un monument à François de Foix-Candalle, évêque d'Aire-sur-l'Adour, et du tombeau du duc et de la duchesse d'Epernon (26 avril et 3 septembre 1597), R., II, 178-179. Quittance signée par — (1604), N. A., III, 177. Passage de Sauval relatif à deux statues de captifs exécutées pour le Louvre par —, *ibid.*, 176.

BIARD (Pierre), sc., fils du précédent. Gages et à-comptes payés à — (1618-1636), N. A., I, 11. Marché passé par — pour le tombeau du duc de Tresmes aux Célestins de Paris (1661), R., IX, 233.

BICHEUX (Guillaume), p. verrier. Note de Peiresc sur — et sa découverte de la moulure en pâte de verre (1618), N. A., VIII, 311.

BIDAU (Nicolas), sc. à Lyon. Actes de baptême de quatre enfants de — (1633-1684), R., IV, 292. Acte de décès de — (1692), *ibid.*, 293.

BIDAULT (Claude), horloger. Brevet de logement au Louvre (1628), A. F., I, 206, continué à son fils *Henri-Auguste* (1652), 212 ; à son petit-fils *Augustin-François* (1693), 245.

BIENNOURY (François-Victor-Eloi), p. Billet de décès (1893), R., XII, 54.

BIENNOUSTIENNE (François), tapissier. Voy. *Barjon* (Jean).

BIGAN (Jean), p. verrier. Marché passé par — pour fourniture de vitraux à l'église de Villaines (1529), R., XIII, 12.

BIGNON (Claude), maître-sculpteur. Quittance d'arrérages de rente viagère sur le duc d'Orléans (1776), N. A., IX, 30.

BIGOT (Nicolas), orf. Marché passé pour l'exécution de divers ornements d'église (1595), A. F., V, 60.

BILLAUDEL (Charles-Jacques), arch., contrôleur des Bâtiments du Roi. Lettres à Lambert-Sigisbert *Adam* (6 et 17 septembre 1742), N. A., VIII, 168-169. Brevet de logement à l'hôtel de Gramont (cul-de-sac de la rue du Coq), accordé à — (1749), N. A., II, 109. Voyez l'article suivant.

BILLAUDEL (Jean-René), arch., contrôleur du département de Bel-

levue, fils du précédent. Acte de naissance de — (1733) et pension accordée à — (1775), Bull., II, 52. Certificat de jouissance d'une maison (1776), N. A., II, 116.

Billet (Jacques), joaillier. Extrait de l'inventaire après décès de — (1783), R., VIII, 235.

Bimby (Marc), orf. Lettres de naturalisation accordées à — (1619), N. A., II, 231. Voy. *Courtois* (Pierre).

Binet (Pierre), p. et doreur. Scellés (1758), N. A., XI, 252.

Bisson (Jacques), maître-peintre. Scellés (1737), N. A., X, 335.

Bizot, garde des dessins des Bâtiments du Roi. Congé accordé à — pour aller en Bretagne (1710), N. A., VI, 10.

Blaie, p. verrier (Suzanne de Brothier, veuve en premières noces d'*Antoine Clericy* et femme de *Claude* —). Voyez *Clericy*.

Blakay (Nicolas), p. Scellés (1758), N. A., XI, 271.

Blanc (Jacques), orf. Acte de baptême d'une fille de — (1686), R., V, 183.

Blancart (Philippe), verrier à Soissons. Somme payée à — (1404), N. A., VI, 204.

Blanchard (J.-B.), maître-peintre (xviiie siècle). Note sur —, son mariage et sa postérité. R., II, 35.

Blanchard (Etienne et Jacques), sc. Quittance pour travaux aux fontaines et bassins du parc de Versailles (1674), N. A., IV, 53.

Blanchard (Louis-Gabriel). Tableaux commandés à — pour la décoration de l'hôtel Soubise, A. F., II, 144.

Blanchard (Jacques), p. *Abeced.*, I, 133. Gages payés à — (1656), N. A., I, 11.

Blanchard (Jehan), maître-sculpteur. Déposition dans une infor mation judiciaire (1641), R., I, 98.

Blanchard (Jean), p. Gages payés à — (1656), N. A., I, 11. Scellés (1665), N. A., X, 4.

Blanchery (François), min. Quittance pour un tableau destiné au château de Saint-Germain-en-Laye (1674), N. A., IV, 52.

Blanchet (Louis-Gabriel), p. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1728), N. A., VII, 361.

Blanchet (Thomas), p. *Abeced.*, I, 134. Note sur un dessin de — [Projet de plafond pour la Cour des Aides de Montpellier] (1686), A. F., III, 125.

Blarenberghe (Louis-Nicolas), min. Plainte au sujet du vol de sa bourse (1766), Bull., II, 6.

Blavier (Nicolas), compagnon sculpteur. Scellés (1781), N. A., XII, 120.

Blayn (Adolphe-Fernand), p. Billet de décès (1892), R., XII, 45.

Blin (...), p. paysagiste. A-compte sur ses gages (1656), N. A., I, 12.

Blois (Château de). Inventaire des tapisseries emportées du — en 1533, N. A., VII, 334-339.

Blondeau (Pierre et Baptiste), ingénieurs. Brevet de logement au Louvre (1645), N. A., II, 68.

Blondeau (Jean), fils de Pierre. Brevet de logement en survivance (1656), N. A., II, 70.

Blondel (Jacques), brodeur. Bail de neuf ans souscrit par — pour une maison sise au mont Saint-Hilaire (1525), R., XII, 10.

Blondel (Luc), compagnon sculpteur. Acte de baptême (1606), d'une fille de —, A. F., III, 166.

Blondel (François), arch. Quittance d'une partie de ses appointements pour l'année 1666, N. A., IV, 45.

BLONDEL (Jacques-François), arch. Lettre à M. de Marigny (Paris, 8 juin 1765), N. A., VI, 73. Don à — d'un logement au Louvre (1767), N. A. F., II, 96.

BLONDEL (Merry-Joseph), p. Requête au Ministre de la Maison du Roi, apostillée par un grand nombre de ses confrères (s. d.), N. A., III, 469. Billet de décès de — (1853), Bull., IV, 214. Epitaphe de — au cimetière Montparnasse, R., II, 125.

BLOUET (Guillaume-Abel), arch. Note de — sur les travaux de l'Arc de triomphe de l'Etoile (1832 ?), R., V, 278. Billet de décès de — (1855), Bull., IV, 217.

BOEHMER (Charles-Auguste), joaillier. Certificat de logement au Louvre (1786), N. A., II, 102.

BOFFRAND (Germain), arch. *Abeced.*, I, 143. Acte de baptême de — (Nantes, 1667), R., I, 68. Lettre à Ant. Duchesne (8 juin 1750), A. F., IV, 78, et (Add.), VI, 393.

BOGAERT (Martin van den). Voy. *Desjardins.*

BOGUET (Nicolas-Didier), p. Épitaphe de — dans l'église de Saint-Louis-des-Français à Rome (1839), A. F., V, 33.

BOICHOT (Guillaume), sc. Autorisation accordée à — de recevoir pour l'Ecole centrale de Saône-et-Loire divers moulages d'après l'antique (1799), R., VI, 190.

BOILDIEU, orf. Acte de décès de — (1647), R., VI, 321.

BOILLY (Edouard), musicien. Billet de décès de — (1854), Bull., IV, 216.

BOILLY (Julien-Léopold), p. Epitaphe de — (1874) au cim. Montparnasse, R., III, 272.

BOILLY [ou BOILY ?], p. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1723), N. A., VII, 355.

BOILEAU (Jean-Louis), p. Acte de baptême de — (1715), et pension accordée à — (1763), Bull., II' 52.

BOILEAU (Jacques), p. Plaque commémorative de la pose de la première pierre de sa maison (1779), N. A., V, 361.

BOIRON (Alexandre-Emile), p. Billet de décès (1889), R., XII, 36.

BOISSELIER (François), arch. Actes de baptême (1754) et de mariage de — (1777), R., VIII, 156-157.

BOISSIÈRE (Mlle Jacqueline), min. Brevet de logement au Louvre (1717), N. A., II, 84.

BOISSIEU (J.-J. de). *Abeced.*, I, 143-145. Lettre à J. G. Wille (1761), A. F., I, 432. Lettre (s. d.) à Prestel, marchand d'estampes à Francfort, N. A., III, 465.

BOISTON (Philippe), sc. orn. Délibération de la municipalité de Besançon relative à — (1759), R., II, 57. Correspondance du duc d'Uzès, de *Pierre* et de M. de Marigny au sujet de — (1770), N. A., VIII, 232-234.

BOIT (Charles), min. Extrait de l'inventaire après décès de — (1727), N. A., X, 287.

BOITARD (François), dess. *Abeced.*, I, 145.

BOIZOT (Antoine), p. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1731), N. A., VII, 366. Scellés (1782), N. A., XII, 135.

BOIZOT (Louis-Simon), sc. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1765), N. A., VII, 354. Somme versée à — pour rémunérer les artistes chargés d'illustrer le poème de l'*Agriculture* de Rosset (Fontainebleau, 27 octobre 1773), N. A., IX, 349.

BOIZOT (Marie-Louise-Adélaïde et Marie-Marguerite), filles du précédent. Pensions accordées à — (1782), Bull., II, 52-53.

BOLOGNE (Jean de). Voy. BOULOGNE.

tances pour travaux au piédestal de la statue de Henri IV et pour montant d'une partie de ses gages, (1624), N. A., IV, 31-32. Autre quittance pour montant d'une partie de ses gages (1624), A. F.², II, 342. Déposition de — dans une information judiciaire (1641), R., I, 99.

BORDONI (Pierre), sc., fils du précédent. Gages payés à — (1636-1656), N. A., I, 13-14.

BORDONI (Sébastien), p. Somme payée à — pour frais de voyage en Italie (1636), N. A., I, 14.

BORIONE (Guillaume-Marie, *dit* William), p. Notice nécr., R, II, 127.

BORNART (Antoine), maître-peintre. P. s. A. F., III, 163.

BORNIER (Nicolas), sc. Lettres à *Devosge* (Rome, 30 janvier 1788 et 8 mars 1791), R., IX, 337-339.

BORZONI. Voy. BOURSON.

BOSIO (François-Joseph, baron), sc. Lettre à Lenoir (23 octobre 1814), R., IV, 184. Lettre à Villenave (Paris, 27 décembre 1827), R., VII, 280. Lettres à François Grille (Paris, 14 janvier 1829 et 10 septembre 1843), R., IV, 221-222. Billet de décès de — (1845), Bull., IV, 213. Epitaphe de — au cim. Montparnasse, R., I., 188.

BOSSE (Abraham), dess. et gr. *Abeced.*, I, 259. Acte de mariage de — (Tours, 1632), Bull., IV, 204. Réclamation pour un règlement de comptes (1641), A. F., I, 283.

BOSSE (Achille-Jean), arch. Acte de décès de Françoise-Jeanne Brun, femme de — (1733), R., IV, 52.

BOUCHARDON (Edme), sc. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1723), N. A., VII, 355. Brevet de logement au Louvre (1733), N. A. II, 87. Propositions de paiement faites à — pour la statue de l'*Amour* (1753), A. F., I., 162. Quittance pour arrérages de rentes sur le clergé de France (1759), R., I, 70. Extrait de l'inventaire après décès de — (1762), N. A. XI, 311. Note relative au portrait de — offert à la galerie de Florence (1776), N. A., IV, 390. Voy. Fleury (A. H., cardinal de.)

BOUCHEFORT (Jehannet de) et Simon FOUGÈRES, chantres. Sommes payées à — pour cinq quartiers de leurs gages (1531-1532), N. A., IV, 91.

BOUCHEIX (Michel), dess. Ordre d'écrou à la Bastille et de sortie (1704), N. A., IX, 270-271.

BOUCHER (François), p. *Abeced.*, I, 165. P. s. comme délégué de l'Ac. Royale (1754), R., III, 28-29. Voy. *Slodtz*. Note sur les dessins de — pour *Faunillane*, roman du comte de Tessin (1767), A. F., VI, 63. Lettre à l'Académie Royale (Paris, 1er décembre 1769), R., V, 277.

BOUCHER (Marie-Jeanne Buseaux, dame), femme du précédent. Acte de baptême de —(1716), et pension accordée à — (1770-1785), Bull., II, 53. Don à — d'un logement au Louvre (1770), N. A., II, 97.

BOUCHER (Juste-Nathan), arch., fils des précédents. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1764), N. A., VII, 355.

BOUCHER (Yves-Eloi), sc. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1766), N. A., VII, 356.

BOUCHER (Jehan), p. Mention de travaux divers exécutés à Bourges (1597-1622), A. F², I, 273-283.

BOUCHER (Charles), orf. Acte de décès de — (1663), R., V, 226.

BOUCHER (Jean), orf. Acte de mariage de — (1664), R., V, 226.

BOUCHER DE VILLIERS, dess. des médailles du Cabinet du Roi. *Précis pour — contre le sieur C.., apothicaire* (réimp.) (1769), R., V, 141-144.

BOUCHEROT (Nicolas), p. Mentionné dans un acte notarié (1693), R., IX, 269.

BOUCHOT (François), p. Billet de décès de — (1842), Bull., IV, 188, *ibid.*, 212.

BOUCLET (Guillaume), maître-peintre (de l'Ac. de Saint-Luc). Scellés (1757), N. A., XI, 231.

BOUCLET (Jean-Toussaint), p. et sc. Brevet de membre de l'Académie de Saint-Luc (1737), R., VII, 313.

BOUCOIRAN (Numa), p. Lettre à *Duban* (Nîmes, 29 avril 1839), R., VIII, 395.

BOUDARD (Jean-Baptiste), sc. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1736), N. A., VIII, 356.

BOUDET (Michaud), parcheminier. Sommes payées à — (1456), N. A., VI, 220.

BOUDIN (Thomas), sc. Marché et quittances de bas-reliefs pour la tour du chœur de N.-D. de Chartres (1610-1611), A. F., V, 369-376. A-comptes payés à — sur ses gages (1618), N. A., I, 12. Montant d'une partie de ses gages (1624), A. F[2]., II, 342.

BOUDIN (Guillaume), sc. Contrat de mariage de — (1688), R., XII, 365.

BOUILLARD (Jacques), gr. Requête de Marie-Louise Gavot, femme de —, en faveur de son mari considéré comme émigré (fructidor an V-août-septembre 1797), R., III, 292.

BOUILLART (Joseph), sc. sur bois. Scellés (1709), N. A., X, 221.

BOUIS (André), p. *Abeced.*, I, 166.

BOULANGER (Louis), p. Lettre à *David d'Angers* (Paris, 1828 ?), R., X, 191. Lettre au même (Mouchy-le-Chatel (Oise), 1er octobre 1832), *ibid.*, 312-313.

BOULANGER ou BOULLENGER (Robert), p. Actes de baptême de deux fils de — (1588-1589), R., IV, 116.

BOULART (...), « inventeur de devises et peintures ». A-comptes payés sur ses gages (1656), N. A., I, 12.

BOULET (J.-B.). Brevet de logement rue Champfleuri (1752), N. A., II, 110.

BOULLE (Pierre), ébéniste, et BOULLE (Nicolas), brodeur. Actes d'état civil relatifs aux familles de — (1618-1654), A. F., IV, 324-327. A-compte payé à Pierre — sur ses gages (1636), N. A. I, 12.

BOULLE (André-Charles), ébéniste du Roi. *Abeced.*, I, 166-167. Brevets de logement au Louvre (1672 et 1679), A. F., I, 222. Quittance (à-compte) sur une estrade destinée à la petite chambre de la Reine à Versailles (1674), N. A., IV, 53. Quittance de ses gages pour l'année 1672 (1682), *ibid.*, 61. Fragments de lettres de Louvois relatifs au cabinet de marqueterie exécuté par — pour le Dauphin (1684-1685), *ibid.*, 328. Sentence et arrêts rendus contre — au profit de ses ouvriers (1685), N. A., VIII, 317-319. Mémoire de Pierre Crozat contre — (1698 ?), A. F., IV, 329. Lettre de Chamillard à J.-H. *Mansard* (Versailles, 10 mai 1702), relative à — *ibid.*, 332. Lettre de Pontchartrain au même (Paris, 29 août 1704), 333, et R., II, 88, et réponse de *Mansard*, relatives à —, *ibid.*, 333. Mémoire sur les pertes subies par —, lors de l'incendie de son chantier (1720), *ibid.*, 334-349. Acte de décès de — (1732), signé par ses quatre fils, et article nécrologique du *Mercure* sur —, *ibid.*, 349. Lettre de M. le baron Pichon relative à —, A. F., IV, 403.

BOULLE (Jean-Philippe), ébéniste du Roi, fils du précédent. Brevet collectif de logement au Louvre accordé à — et à son frère Charles-Joseph (1725), N. A., II, 86. Voy. l'article suivant.

BOULLE (Charles-Joseph), ébéniste,

ciseleur et doreur du Roi, frère du précédent. Plainte de — au sujet d'injures et de menaces dont il avait été l'objet (1734), Bull., III, 102. Note sur les causes de son insolvabilité. R., II, 56. Voyez l'article précédent.

Boulle (Pierre-Benoît), ébéniste du Roi. Inventaire après décès de — (1741), N. A., XI, 2.

Boulle (Charles-André), ébéniste du Roi. Inventaire après décès (1745), N. A., XI, 82.

Boulle (Charles), ébéniste du Roi. Scellés (1754), N. A., XI, 197.

Boullet (Pierre), maître peintre et doreur. Scellés (1782), N. A., XII, 137.

Boulogne (Jean), dit Jean de Bologne, sc. *Abeced.*, I, 146.

Boulogne (François), p. Acte de naissance (1712) de son fils François, A. F., III, 179.

Boullongne. Notes sur les familles *Perrin*, *Coypel*, *Dumont* et —, N. A., V, 227-229.

Boullongne (Louis) père, p. *Mém. in.* (Guillet de Saint-Georges), I, 195-215. Marché passé pour la décoration d'une chapelle de l'église Saint-Merry (1651), R., XI, 17. Quittances pour paiement de travaux à la galerie du Louvre (1671), N. A., IV, 49, et IX, 16.

Boullongne (Bon), p., fils du précédent. Quittances pour arrérages de tente (1704), N. A., IV, 79. Sujets de tableaux proposés par — pour Trianon (1689), R., IX, 85.

Boullongne (Louis de), p., frère du précédent. Sujets de tableaux proposés par — pour Trianon (1689), R., IX, 85. Marché passé pour quatre tableaux destinés au chœur de Notre-Dame de Paris (1711), A. F., IV, 214. Marché passé avec le Bureau de la Ville pour un tableau destiné à l'Hôtel de Ville (1716), R., III, 98.

Boullongne (Anne Lourdet, veuve de Bon). Scellés (1737), N. A., X, 353.

Boulonnais (Peintres, sculpteurs, verriers et orfèvres). Notes d'état civil, mémoires, quittances, etc. R., XII, 118-129.

Boulouche (Jean), sc. Procuration donnée par Marthe Martin, veuve de — (1650), R., VIII, 87.

Bounet (Jean), sc. Marché passé par — pour la décoration de la chapelle du *Corpus Domini* à Toulon (1690-1691), R., VIII, 249-250.

Bourdichon (Jehan), p. *Abeced.*, I, 168. Sommes payées à — pour travaux de diverse nature (1478-1520), A. F., IV, 3-23, et *ibid.*, 401, N. A., VI, 194-197. Prix et quittance du grand livre d'heures d'Anne de Bretagne (1503), N. A., VIII, 3-5. Procuration donnée par la fille de — pour le règlement de la succession de son père (1521), N. A., I, 146.

Bourdin (Michel), sc. Devis du tombeau exécuté par — pour François du Luart, dans l'église des Cordeliers du Mans (1653), R., XI, 361.

Bourdon (Sébastien). *Abeced.*, I, 169-172. *Mém. in.* (Guillet de Saint-Georges), I, 87-103. Note sur *Simon le Magicien*, tableau de —, A. F., III, 124.

Bourdoni (Francesco), sc. Voy. *Bordoni*.

Bourdonnoys (Gentien), peintre de la Reine. Sommes payées à — pour la dépense de son cheval (1565), N. A., VII, 39.

Bourgault (Etienne), p. Quittance pour travaux à la Surintendance de Versailles (1631), N. A., IV, 59.

Bourge (Antoine-Joseph), arch. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1762), N. A., VII, 362.

Bourgeois (Ch.-Guillaume-Alexan-

procédure relatives aux mêmes travaux (1752-1754), R., XII, 151-164.

Buiret (Jacques), sc. *Abeced.*, I, 205. Note de *Lépicié* sur —, A. F., III, 72.

Bullant (Jean), arch. Actes d'état-civil relatifs à — et à sa famille (1556-1578), A. F., VI, 307-313. Somme payée à — pour travaux au château des Tuileries et analyse du compte où figure cette mention (1571), A. F., V, 1-12. Quittance pour un quartier de ses gages (1575), N. A., IV, 25.

Bullet (Pierre), arch. Quittance pour payement de travaux ordonnés par la Ville de Paris (1679), N. A., IV, 56.

Bunel (Jacob ou Jacques), p. *Abeced.*, I, 205. Quittance pour travaux au palais des Tuileries (1600), N. A., IV, 28. Voy. l'article suivant.

Bunel (Marguerite Bahuche, veuve de Jacob). Remise de lods et ventes accordée à — (1622), N. A., I, 217. A-comptes sur ses gages pour l'entretien de diverses salles du Louvre et des Tuileries (1618-1624), A. F[2]., II, 344 et 345, et N. A., I, 8-9.

Buret (Nicolas), fondeur du Roi. Scellés (1643), N. A., X, 1.

Butay (Claude), p. Quittance pour arrérages de rentes (1665), N. A., IX, 15. Constitution de rente souscrite par — en reconnaissance d'un prêt (1671), R., VII, 293.

Butay (Jean), p. Acte de mariage de — (1665), R., VII, 291. Quittances pour deux quartiers de rentes sur les gabelles (1672), N. A., IV, 51, et R., XI, 34. Somme payée à — sur l'héritage de son père (1679), R., X, 105. Location consentie par — d'une partie d'une maison sise rue Gracieuse (1681), R., X, 106.

Butays. Voyez *Leblanc*.

Butin (Ulysse), p. Notice nécr., R., I, 14.

Buyster (Philippe de), sc. *Mém. in.* (Guillet de Saint-Georges), I, 280-290. Brevet de logement aux Tuileries (1632-1656), A. F., III, 221-224. Baux consentis par —, propriétaire d'une maison rue Guénégaud (1654-1658), R., IX, 59. Quittance pour huit bustes en marbre livrés aux Bâtiments du Roi (1671), R., VIII, 2.

Cabanel (Alexandre), p. Billet de décès (1889), R., XI, 93.

Cabasson (Guillaume Harang, *dit*)., gr. Epitaphe de — (1884) au cim. Montparnasse, R. F., IV, 320.

Cabat (Louis-Nicolas), p. Billet de décès (1893), R., XII, 49.

Cachant (Toussaint), arch. Marché pour la construction de l'église de Poinvilliers (Eure-et-Loir) (1519), A. F., IV, 364.

Cadaine (Guillaume), sc. Quittance pour paiement de travaux au palais de Saint-Cloud (1688), N. A., IV, 65.

Cadeau (René), p. Epitaphe de — (1858) au cim. Montparnasse, R., III, 108.

Cadillac (Château de). Voy. *Biard* (Pierre), *Langlois* (Jehan).

Cadolle (Pierre-François), sc. Reconnaissance et remboursement d'un emprunt contracté par — (1753), R., VII, 314.

Caffieri (Philippe I), sc. Lettres de naturalisation accordées à — (1665), N. A., II, 245. Locations consenties par — d'une maison sise rue Mouffetard (1673-1679), R., VII, 293-294. Quittances pour travaux au palais de Versailles (1679), N. A., IV, 54-57. Quittance pour paiement d'un trimestre de ses gages (1690), *ibid.*, 69. Voyez l'article suivant.

Caffieri (Françoise Renault, femme de Philippe). Quittance pour arré-

rages de rentes sur les aides et gabelles (1704), R., I, 52.

Caffieri (François-Charles), sc., fils du précédent. Requête présentée par — pour obtenir son transfert du Hâvre à Brest et son remplacement au Hâvre par son fils Charles-Philippe (1716-1717), R., VII, 193-194.

Caffieri (Charles-Philippe), sc., petit-fils et fils des précédents. État des travaux exécutés par —, pour le vaisseau *l'Illustre* (1750), A. F., VI, 93.

Caffieri (Jean-Jacques), sc. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1749), N. A., VII, 357. Rapport de *Coustou*, *Pigalle*, *Lemoyne* et *Pajou*, sur un groupe exécuté par — (1775), A. F., VI, 27. Brevet de logement au Louvre (1783), N. A., II, 100.

Caffieri (Philippe II), maître doreur, fondeur et ciseleur. Acte de décès de la belle-mère de —, signé par lui (1770), R., VI, 222. Inventaire après décès (1774), N. A., XII, 53.

Cailleau (Hubert), p. Notes sur ses dessins d'un mss. du mystère de la Passion (1547), A. F., IV, 210.

Cain (Auguste), sc. Voyez *Mène* (P. J.).

Callet (Ant.-François), p. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1767), N. A., VII, 358. Demande d'un logement au Louvre en échange de celui qu'il y occupait (1789), N. A., II, 102, 103.

Callion (Jean-Gaspard), sc. Epitaphe de — (1810), au Musée Carnavalet (provenant de l'ancien cimetière de Clamart), R., II, 27.

Callot (Jacques). *Abeced.*, I, 258-291. Lettres de noblesse accordées par Charles III, duc de Lorraine, au grand-père de — (1584), A. F., II, 232.

Cambon (Charles-Antoine), p. Epitaphe de — (1875), au cim. Montmartre, R., III, 366.

Camos ou Camot (André), peintre des Menus-Plaisirs. Sommes payées à — pour travaux à la pompe funèbre de Marie-Thérèse de France (1683-1684), R., III, 160, 162-163 ; à la pompe funèbre de la reine d'Espagne (1689), R., IV, 138. Note sur l'état civil d'une fille de — (1680), R., XII, 35.

Campana (Ignace-Jean-Victor), « peintre du cabinet de la reine. » Extrait de l'inventaire après décès de — (1786), N. A., XII, 189.

Camps (Hance de), tailleur d'images. Lettres de rémission accordées à — (1526), N. A., VII, 56, 59.

Canova (Antonio), sc. Lettre au maréchal Duroc (Florence, 18 septembre 1810), R., VII, 356.

Canonville ou Canoville (Pierre), p. Sommes payées à — pour une copie de l'*Attila* de Raphaël (1683), N. A., IX, 105.

Cany (J.-B. de), p. *Abeced.*, I, 301.

Caqué (Armand-Augustin), gr. en méd. Lettre à Bérard (Paris, 21 avril 1824), R., IX, 363.

Cardin de Saint-Remy, brodeur. Marché passé par — pour la broderie de la châsse de saint Piat à Chartres (1534), A. F., IV, 380.

Caris (Joseph), sc. Lettres à la communauté de Toulon relatives à la fontaine Saint-Michel (1782), R., IV, 282-286.

Caristie (Auguste), arch. Rapport sur l'emplacement de la statue du maréchal Ney, par *Rude* (1852), R., VI, 282.

Carle (Raphaël), marchand joaillier. Reçu d'un à-compte comme créancier de la succession du marquis de Louvois (1729), R., VIII, 14.

Carlier (Antoine), sc. Testament (Laon, 1655), R., XII, 136.

Carlier (Martin), dess. Quittance signée par — et *Lespingola* pour travaux à l'église des Invalides (1700), N. A., IV, 76.

Chauvel de Cantepie (Joseph), sc. Epitaphe de — (1736) dans l'église Saint-Gervais de Falaise, R., III, 260, et Bull., III, 129.

Chauvin (Pierre-Athanase), p. Acte de naissance de — (1774), R., VI, 127. Lettre de Talleyrand à — (30 fructidor an XIII—17 septembre 1805), *ibid.*, *id.* Lettre au même, lui annonçant sa promotion dans l'ordre du Lys (Paris, 16 juillet 1814), *ibid.*, 128.

Chavanne (Jean), gr. à Lyon. Acte de baptême d'un fils de — (1684), R., IV, 203.

Chazal (Antoine), p. Epitaphe de — (1854) au cimetière Montparnasse, R., III, 14.

Chefdeville (François-Dominique Bareau de), arch. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1751), N. A., VII, 359.

Chenavard (Antoine-Marie), arch. Notice nécr., R., I, 15.

Chenavard (Paul-Claude-Aimé), p. Epitaphe de — au Père-Lachaise (1838), R., II, 29.

Chenu (Jacques), maître-sc. Mise en apprentissage chez — d'un enfant pauvre de la Pitié (1667), R., IV, 322. Anne Lesueur, veuve de —, citée dans un acte notarié (1687), R., VIII, 90.

Chereau (François), gr. et mard'estampes. Déposition dans l'action en abus de confiance intentée à *Baléchou* (1750), N. A., IX, 198.

Chéreau (Jacques), gr. et marchand d'estampes. Scellés (1776), N. A., XII, 67.

Chereau (Jean), arch. Note sur un dessin de la façade de l'église de Villeneuve-le-Roi (Yonne) exécutée par — (1575), N. A., I, 174-176.

Cheret (Jean), p. Acte de baptême d'une fille de — (1676), R., I, 154.

Chéron (François), gr. *Abeced.*, I, 368.

Chéron (Charles-Jean-François), gr. en méd. Brevet de logement au Louvre (1679), N. A. F., II, 76.

Chéron (Elisabeth-Sophie), dame Le Hay, p. Son éloge funèbre par Fermelhuis (1712), A. F[2]., I, 372-404. *Abeced.*, I, 367.

Chéron (Louis), p. et gr. *Abeced.*, I, 368.

Chéron (Anne), femme de Alexis-Simon *Belle*. Inventaire après décès de — (1718), N. A., X, 257.

Chéron (Pierre-Jacques), joaillier. N..., femme de —. Scellés (1749). N. A., XI, 126.

Chéron (Jérôme), apprenti peintre. Voyez *Perrin* (Louis).

Chéron (Vincent), brodeur. Reconnaissance d'une dette (1677), R., IX, 239.

Cherpitel (Mathurin), arch. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1759), N. A., VII, 359.

Chevalier (Jean-François), arch. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1772), N. A., VII, 359.

Chevalier (Nicolas), p. Acte de baptême signé par — (1559), R., IV, 94.

Chevigny (Antoine), maître-peintre et doreur. Scellés (1753), N. A., XI, 169.

Chevillon, p. à la manufacture des Gobelins. Mémoire de travaux pour divers modèles de bordures de tapisseries (1749-1757), R., XII, 144-147.

Chevotet (Jean-Michel), arch. P. s. [contrat de mariage de *Michel Audran*] (1732), R., VIII, 95. Remboursement à — du capital d'une rente sur les États de Bretagne (1769), R., VIII, 99.

Chevrier (Mathieu) et ses fils (Michel, Hugues et Mathieu II),

d'un poêle destiné au cardinal Mazarin (1648), *ibid.*, *id.*, 245. Voy. l'article suivant.

Clérícy (Suzanne Bertin, veuve de Antoine — et femme de Claude *Blaie*). Paiement des gages de son premier mari à — (1650), N. A., IV, 246. Arrêt du Conseil privé en faveur de — au sujet de son logement aux Tuileries (1657) et des saisies opérées par ses créanciers (1658), R., VIII, 80-85. Acte de décès de — comme femme de Claude *Blaie*, p. verrier (1661), R., IX, 141.

Clérion (Jacques), sc. *Abeced.*, I, 378. Note sur une frise sculptée par — à Marseille (1668), R., IV, 177. Inventaire après décès de —, dressé à la requête de Louis et Bon *Boullongne*, ses beaux-frères (1714), R., VII, 299.

Clérion (Charles-Bernard), p. Privilège de « peintre privilégié suivant la cour » accordé à — (1683), R., VI, 48.

Clerisseau (Jacques-Louis), arch. *Abeced.*, I, 378-380. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1749), N. A., VII, 360.

Clesze (Benoît), armurier. Lettre de François Ier (29 juillet 1542) en faveur de —, A. F.[2], II, 6.

Cloche (Claude), p. Actes de baptême de divers enfants de — (1624-1630), R., II, 102.

Clodion (Claude Michel, *dit*). *Abeced.*, I, 377. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1762), N. A., VII, 360. Lettre à... (20 juillet 1789), N. A., I, 406.

Cloistre ou Cloitre (Martin). Voyez *Claustre*.

Clouet (Jehan), dit *Jehannet*, p. *Abeced.*, I, 380. Acte notarié relatif à l'achat d'une rente en grains (1533), A. F., III, 290. Mentions de — comme parrain dans diverses actes de baptême (1532-1540), R., II, 20. Renonciation de François Ier au droit d'aubaine sur la succession de — en faveur du fils du peintre (1541), A. F., III, 98. Lettre de M. E. de Fréville relative aux familles de — et de *Foulon*, A. F., IV, 44. Voyez les deux articles suivants.

Clouet (François), dit *Janet*, p., fils du précédent. Renonciation consentie par François Ier à son droit d'aubaine sur la succession de Jehan *Clouet* en faveur de — (1541). Voyez l'article précédent. Mention de — comme parrain dans un acte de baptême (1550), R., II, 20. Don fait à — d'un office de commissaire au Châtelet de Paris (1551), N. A., VII, 31. Sommes allouées à — pour travaux aux obsèques d'Henri II (1559), N. A., VII, 31. Quittance d'un quartier de rente (1568) et fac-simile de sa signature, R. A., VIII, 140-141. Mandement donné par la cour des Monnaies à — pour expertise touchant un poinçon de Claude *de Héry* à l'effigie de Charles IX (1569), N. A., VII, 31. Déclaration de — comme propriétaire d'une maison sise rue Sainte-Avoye (1571), N. A., IX, 77. Testament de — (21 septembre 1572), R., I, 117. Arrêt du Parlement de Paris en faveur de deux filles naturelles de — (1588), *ibid.*, 137. Sonnet de Marc-Antoine de Buttet en l'honneur de — (1561), N. A., VIII, 307-308. Mentions de divers parents de — (1537-1589), N. A., VII, 31-32. Voyez l'article suivant.

Clouet (Diane), fille naturelle du précédent. Donation de 600 livres tournois de rente à l'hôpital Saint-Anastase (1590), R., I, 133.

Clouet (Pierre), commis des jardins et bâtiments du Roi. Paiement de ses gages (1625), N. A., I, 16.

Cluny (Saône-et-Loire). Documents relatifs au mausolée de la famille de Bouillon destiné à être érigé

dans l'abbaye de —, R., V, 329-364, et VII, 323-343.

Cochet (Christophe), sc. Somme payée à — pour son séjour à Rome (1618), N. A., I, 16.

Cochin (Charles), de Troyes, gr. *Abeced.*, I, 382.

Cochin (Noël-François), gr. *Abeced.*, I, 382.

Cochin (Charles-Nicolas) père, gr. Somme payée à — pour pl. de la pompe funèbre de Catherine, reine de Pologne (1747), R., IV, 337.

Cochin (Louise-Madeleine Horthemels, femme du précédent, gr. Actes de mariage (1713) et de décès (1767) de —, A. F., IV, 54-55.

Cochin (Charles-Nicolas), dess. et gr., fils des précédents. § 1. *Abeced.*, I, 383-384. Acte de baptême de — (1715), Bull., II, 55. Sommes payées à — pour travaux de gravure relatifs au mariage du Dauphin et de Marie-Josèphe de Saxe (1747), R., II, 185, Brevet de logement rue Champfleuri accordé à — (1752), N. A., II, 110. Brevet de jouissance accordé à — d'une maison sise rue Froidmanteau (1763), N. A., II, 114. Marché passé par — avec la Ville de Paris pour la gravure de deux pl. (1763), R., V, 6, et note sur ce travail, *ibid.*, 127. Formule des souscriptions au portrait de Louis XV, gravé par — d'après Michel *Van Loo* (1779), N. A., VIII, 131. Pension accordée à — (1779), Bull., II, 56. Acte de décès de — (1790), A. F., IV, 66. Note sur les ouvrages imprimés de — et lettre de C.-A. Jombert à M. de Marigny en lui offrant le *Catalogue* de l'œuvre de — (16 décembre 1770), N. A., III, 307-321. Lettre de Basan père, relative à un œuvre complet de — (1790), R., II, 37. — § 2. Lettre à — (sur les peintres italiens) (s. d.), A. F., I, 169. Correspondance de — avec M. de Marigny (1755-1766), N. A., II, 164-177. Lettre à M. de Vandières [Marigny] (s. d.), R., II, 35. Lettre au même (et réponse) au sujet du projet de souscription aux pl. gravées d'après les *Ports de France* de Joseph *Vernet* (1758), R., X, 21-26. Lettre au même sur un *Mémoire* de *Pillement* (23 janvier 1764), R., V, 140. Lettre au même sur une découverte de M. *Dannecker*, peintre-verrier, (21 novembre 1764), R., V, 129. Lettre au même au sujet d'un groupe commencé par *Falconet* et terminé par Edme *Dumont* (29 avril 1765), N. A., VIII, 229. Lettre au même (21 juillet 1766), R., X, 67. Lettre au même sur le secret de la V[e] Pellechet pour la fixation du pastel (14 mars 1767), R., V, 245. Lettre au même sur une découverte de *Scott Godfrey* (22 avril 1769), R., V, 233. Lettre à *Saly* (13 mai 1769), R., XII, 347. Billet à M. d'Angiviller (?) (1767), A. F., VI, 64. Lettres à Phlipault, concierge de l'Ac. Royale (26 juin 1771), A. F[2]., II, 98; à M. d'Angiviller (3 mai 1776), R., X, 73; au secrétaire de, l'Ac. de Marseille (Paris, 27 janvier 1777), R,, I, 152; à J.-B. *Descamps* (1780), A. F., V, 219; à M. d'Angiviller, sur divers procédés matériels de peinture inventés par *Anselin* et *Romanet* (3 novembre 1787), R., V, 234. Note (s. d.) adressée à *Belle* fils sur une recette de *Chardin* pour les « blancs harmonieux », A. F., II, 128. Lettre (en vers) à M[me] Pommyer de Rougemont (12 mars 1785), N. A., VIII, 41.

Codolet (Guillaume), arch. Passage du *Glossaire* de Du Cange relatif à — (1328), A. F., V, 199.

Cogiola (Jean-Ange), sc. Lettre à Fr. Grille (Paris, 18 déc. 1819), R., IV, 218.

Cohu (Guillaume), p. Pension ac-

cuivre exécutés d'après les ports de France, de *Vernet*, N. A., VIII, 192.

CONIL LACOSTE (Henri), arch. Billet de décès (1892), R., XI, 112.

CONSTANTIN (Abraham), p. en émail. Note autobiographique (1834), N. A., III, 475.

CONTANT D'IVRY (Pierre), arch. Scellés (1777), N. A., XII, 76.

COPINET (Joseph-Léon), p. Epitaphes de — (1846) et de sa mère au cimetière Montmartre, R., II, 64.

COPPIN DELF, p. Quittance d'un tableau de — et marché passé par — (1456-1472), A. F., VI, 67-68, et 73-76.

CORDIER (Nicolas), sc. *Abeced.*, II, 4. Vers de Marini en l'honneur de — (1620), Bull., III, 143.

CORDONNIER (Jean), dit *Jean de Troyes*, p. Marché passé par — avec la communauté de Six-Fours (Var), pour un retable (1548 ?), R., VI, 166.

CORNEILLE (Barthélemy), sc. Brevet d'élève de l'Ac. de Rome (1787), N. A., VII, 360. Lettre de *Ménageot*, relative aux travaux de — (Rome, 1790), R., VII, 221.

CORNEILLE DE LA HAYE (Claude), p. Don fait à —, par Charles IX, des biens de P. Breyssart, tisserand (1564), N. A., V, 142.

CORNEILLE (Michel, Jean-Baptiste et Michel), p. *Abeced.*, II, 4-8. *Mém. in.* (anonyme), I, 383-385. Voyez l'article suivant.

CORNEILLE (Michel), p. Quittance pour un quartier de rente (indivise avec *J. Sarrazin*) sur la Ville de Paris (1657), N. A., IV, 32. Quittance pour sa pension (1700), *ibid.*, 78.

CORNU (Jean), sc. *Abeced.*, I, 11. Notice sur — par G. Brice, N. A., II, 117. Quittance pour paiement de travaux à Trianon (1688), N. A., IV, 67. Projet d'horloge allégorique soumis par — à *Mansard* (1700), N. A., IX, 127.

CORNU (Jean-Isaac), p. Scellés (1769), N. A., XI, 446.

CORNU (Robert), p. Scellés (1729), N. A., X, 296.

COROT (J.-B.-Camille), p. Epitaphe de — (1875) au Père-Lachaise, R., III, 336.

CORTOT (Jean-Pierre), sc. Lettre de — au comte Duchatel, ministre de l'intérieur (Paris, 20 octobre 1839), R., IV, 185. Billet de décès de — (1843), Bull., IV, 188.

COSSARD (Jean), p. et chimiste. Epitaphe de — (1838) au cimetière Montparnasse, R., II, 30.

COSSIN (Louis COQUIN, dit), gr. *Abeced.*, I, 18.

COSTE (Jehan). Pièces relatives aux travaux de peinture de — au château de Vaudreuil (1350-1356), A. F., II, 331 ; III, 65.

COSTE (Jacques) et Antoine *Caron*, p. Quittance pour travaux exécutés à la porte Saint-Denis [entrée de Charles IX] (1561), N. A., IV, 14.

COTELLE (Jean), p. et gr. Gages payés à — (1656), N. A., I, 17.

COTELLE (Jean), p., fils du précédent. *Abeced.*, I, 18. Sujets de tableaux proposés par — pour Trianon (1689), R., IX, 87.

COTTE (Louis de), arch. contrôleur des bâtiments à Fontainebleau. Brevets de logement au cul-de-sac de la rue du Coq accordés à — et à sa sœur, Dlle Marie-Barbe de Cotte, veuve Durand (1715-1746), N. A., II, 109.

COTTE (Jules-Robert de), directeur de la Monnaie. Stipulation du contrat de mariage de son fils, conseiller au Parlement (1741), R., VIII, 95.

Cottrau (Pierre-Félix), p. Epitaphe de — (1852) au cimetière Montmartre, R., II, 124.

Couart (Jehan), enlumineur à Bourges. Somme payée à — (1455), N. A., VI, 210.

Couder (Auguste), p. Lettre à *Jeanron* (Paris, 10 décembre 1863, R., IX, 367. Epitaphe de — (1873) et de sa famille au Père-Lachaise, R., III, 240. Voyez *Stouf* et l'article suivant.

Couder (Cornélie *Stouf*, dame). Billet de décès, s. d., Bull., IV, 187.

Coudray (François), sc. Congé accordé à — pour aller à Dresde (1715), N. A., VI, 11.

Couet (Henry), sc. Note sur — et ses alliances, R., IV, 180.

Couldroy (Julien), horloger. Somme payée à — pour deux montres (1529), N. A., VII, 41.

Coullondon (Jean), marchand de tapisseries d'Aubusson. Constatation du décès de — (1771), N. A., XII, 9. Voy. *Deschazeaux* et *Jallasson*.

Coulon (Louis), p. Epitaphe de — (1854) au cim. Montparnasse, R., III, 15.

Counis (Salomon-Guillaume), p. en émail. Lettre du baron de Ferussac à M. *de Forbin* en faveur de — (15 octobre 1824), N. A., VIII, 299.

Coupin (Claude), maître peintre. Scellés (1764), N. A., XI, 329.

Courdouan (Vincent), p. Billet de décès (1893), R., XII, 54.

Court (Charles de), p. Brevet de concierge du pavillon des Tournelles (1607), A. F., VI, 85.

Court (*Jean*), *dit* Vigier, émailleur. Ordonnance relative à des violences exercées contre — (1609), A. F., IV, 97, et *Add.*, 401.

Courtois (*Jacques*), *dit* le Bourguignon, p. *Abeced.*, I, 20. Note biographique sur —, par Nic. Pio (1724), N. A., III, 191.

Courtois (Guillaume), p., frère du précédent. *Abeced.*, I, 19. Note biographique sur —, par Nic. Pio (1724), N. A., III, 194.

Courtois (Pierre), orfèvre. Brevet de logement au Louvre (1611), A. F., III, 187. Autre brevet accordé à Marie de La Haye (1652), veuve d'Alexandre Courtois et mère de —, *ibid.*, 205. Acte de baptême d'une fille de — (1627), R., V, 225.

Cousin (Jean), p. *Abeced.*, II, 21. Note sur les origines et la famille de — et sur les travaux de statuaire qui lui sont attribués, A. F., V, 351-365.

Cousinet (Ambroise-Nicolas), orf. P. s. (1757), R., VIII, 19. Voyez *Laurent* (Nicolas).

Coustillier (Pierre), dess. et garde des plans et dessins des Bâtiments du Roi. Brevet de logement dans une maison sise rue Saint-Honoré (1723), N. A., II, 112.

Coustou (François), sc. à Lyon. Voyez *Francin* (François).

Coustou (Nicolas), sc. *Abeced.*, II, 22. Notice sur —, par G. Brice. N. A., II, 82 (réimpr.). Acte de baptême de — (Lyon, 1658), R., IV, 299. Quittance signée par — et Jean *Jolly* pour paiement de travaux à Trianon (1688), N. A., IV, 68. Mémoire (s. d.) de travaux exécutés par — aux Invalides, à Marly et à Versailles, A. F., III, 138. Brevet de logement au Louvre (1703), N. A., II, 82. Quittance pour arrérages de rente (1706), N. A., III, 80.

Coustou (Guillaume I), sc. *Abeced*, II, 21. Acte d'ondoiement et de baptême de — (1677), R., IV, 302. Lettre à... (1er mars 1704), A. F., III, 143. Bail consenti par — d'une maison sise à Issy (1719), R., VIII, 93. Mémoire de — sur les groupes exécutés par

(réimpr.). Acte de baptême de — Lyon, (1640), R., IV, 295. Somme payée à — pour deux ex. en bronze et douze en plâtre du buste de Camille de Neuville de Villeroy, archevêque de Lyon (1675), R., VI, 303. Devis de figures exécutées par — pour le tombeau de Colbert (1685), R., VIII, 34-38. Documents relatifs au transport à Nantes, à l'érection à Rennes et à la destruction de la statue de Louis XIV commandée à — par les États de Bretagne (1686-1793), A. F., V, 224-262. Mémoire et quittance d'un buste du prince de Conti exécuté par — (1689, N. A., V, 403-405. Marché passé par —, *Le Hongre* et *Tuby* pour l'érection du tombeau de Mazarin (1689-1694), R., IX, 69. Signification par huissier faite à — au sujet d'une cheminée en marbre exécutée par lui dans une maison de la rue de Grenelle (1694), N. A., VIII, 84. Certificat de logement aux Gobelins (1694), N. A., II, 108. Brevet de logement au Louvre (1698), A. F., I, 250. Marché passé par — avec Louis de Lorraine, comte d'Harcourt, pour le tombeau de son père (1704), A. F., IV, 175. Brevet de logement dans une maison de la rue du Chantre (1719), N. A., II, 114. Notes généalogiques sur la descendance et les alliances de —, R., III, 65. Extraits de deux actes notariés relatifs à sa succession, *ibid*, 99-101. Voyez aussi l'article suivant.

COYSEVOX (Claude Bourdict, veuve d'Antoine). Extrait de l'inventaire après décès de — (1726) et note sur ses descendants, N. A., X, 276.

COZETTE (Pierre-François), tapissier. Acte de baptême de — (1714), Bull., II, 56. Lettre collective (signée par —, (Michel *Audran* et *Neilson*) à M. de Vandière [Marigny], (21 septembre 1752), N. A., VI, 310. Pension accordée à — (1784), Bull., II, 56. Voyez l'article suivant.

COZETTE (Anne-Louise Jumelet, femme). Acte de baptême de — (1696), pension accordée à — (1776) et acte de décès de — Bull., II, 56-57.

CRÉPINET (Adolphe-Alphonse-Nicolas), arch. Billet de décès (1892), (1780), R., XI, 116.

CRESSENT (Charles), ébéniste du duc d'Orléans. Inventaire après décès de — (1768), N. A., XI, 415.

CRETEY (André), p. *Abeced.*, II, 42.

CROZAT (Pierre), amateur. Mémoire de — contre André Boulle (1698 ?), A. F., IV, 329. Lettre à Mgr... (Paris, 23 mars 1728) [relative à *Germain*], R., II, 69.

CRUCY (Mathurin), arch. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1775), N. A., VII, 361.

CUCCY (Dominique), ébéniste. Lettres de naturalisation accordées à — (1664), N. A., II, 243.

CUNDIER (Jean-Claude), gr. Quittance (1676), A. F.[2], II, 238.

CUNY (Jean), p. (de l'Ac. de Saint-Luc). Scellés (1714), N. A., X, 247.

CURABEL (Jacques), arch. *Abeced.*, II, 53.

CURET (Jean), orf. Quittance pour paiement de travaux à la chapelle du *Corpus Domini* de Toulon (1712), R., IX, 269.

CUVILLIER (Charles-Etienne-Gabriel), premier commis des Bâtiments du Roi. Acte de baptême de — (1728) et pension accordée à — (1773). Bull., II, 57. Voy. l'article suivant.

CUVILLIER (Marie-Emilie *Boucher*, dame). Acte de baptême de — (1740) et assurance d'une pension à elle accordée en cas de

au directeur d'un journal illustré (1846), R., V, 221.

David (Honoré), sc. Acte de mariage de — (Toulon, 1658), R., V, 257.

David (François-Alexandre), p. Billet de décès (1894), R., XII, 59.

David (Jacques-Louis), p. — § 1. Acte de baptême (1748), N. A, III, 374. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1775), N. A., VII, 361. Rapport des commissaires de l'Académie sur les envois de Rome de — (1778-1780), A. F., I, 340-344. Documents relatifs au séjour de — en Italie (1777-1780), N. A., III, 376-379. Documents relatifs au tableau de *saint Roch* peint par — pour le Lazaret de Marseille (1779), *ibid.*, 379. Congé accordé à — pour aller en Flandre (1781), N. A., VI. 55. Autre congé à — pour retourner en Italie (1784), *ibid.*, 58. Documents relatifs à une école de demoiselles ouverte par — et *Suvée* dans les ateliers du Louvre (1787), N. A., III, 394. Reçu de — pour des dessins destinés au *Virgile* de Didot (1792), N. A., III, 407. Note sur le rôle politique de — pendant la Révolution et bibliographie de ses écrits, N. A., I, 414-427. Rapport sur les divers logements de — à Paris, R., I, 168. Epitaphes de divers membres de la famille — au Père-Lachaise, R., I, 173, et N. A., III, 433-434. Liste chronologique des œuvres de — (avec l'indication de leur sort actuel), R., II, 61-74. — § 2. Lettres : à *Wicar* (17 septembre 1789), N. A., III, 400; à M. d'Angiviller (9 août 1790), N. A., III, 405; à l'Ac. Royale [pour lui signifier sa démission d'adjoint à professeur] (27 avril 1793), A. F., I, 192 et 345; au comité d'instruction publique de la Convention (4 brumaire an IV-26 octobre 1795), R., V, 329; au c. Laffrey (18 frimaire an V-8 décembre 1796), R., I, 88; à Goupilleau [de Fontenay] (Paris, 12 ventôse an V-2 mars 1797), N. A., I, 427; au rédacteur du *Journal de Paris* (8 ventôse an VIII-27 février 1800), R., IV, 316 (réimpr.); à Chaptal, ministre de l'Intérieur (17 frimaire an IX-28 novembre 1800), N. A., III, 408; à *Denon* (8 nivôse an XII-30 décembre 1803), N. A., III, 409; à l'intendant général de la Maison de l'Empereur (25 germinal an XIII-15 avril 1805), N. A., III, 410; à *Bernier*, arch. (2 prairial an XIII-22 mai 1805), A. F., I, 347-348; à M... (15 avril 1806), *ibid.*, 349; à *Isabey* (14 octobre 1806), A. F., IV, 105; à Duroc, avec lettres, requêtes et pièces de comptabilité relatives aux tableaux du *Sacre* (1807-1808), A. F., I, 350-351, et N. A., III, 413-417; à Léopold *Boilly* (1809?), N. A., III, 418; à *Degotti* (25 février 1809), *ibid.*, 419; aux membres du jury des prix décennaux (20 décembre 1809), *ibid.*, 420; à l'Acad. des Beaux-Arts de Florence (Paris, 9 février 1811), *ibid.*, 421; à M. Deperrey, son propriétaire (4 janvier 1811), *ibid.*, 422; à l'intendant général de la Maison de l'Empereur (3 avril 1811), R., VI, 224; au marquis de Bruslard (Paris, 21 novembre 1814), A. F., I, 355; à Louis *Dupré* (1816), N. A., III, 425-426; à M. et Mme Mongez (?) (Bruxelles, 7 novembre 1817), *ibid.*, 426; à M. Van Kuffel (Bruxelles, 7 août 1819), *ibid.*, 429; à *Gros* (Bruxelles, 10 juillet 1821), *ibid.*, 430. Certificat (s. d.) de — en faveur de son élève *Méliand*, R., III, 363. — § 3. Lettre de J. G. Gallot relative à un portrait de l'abbé Jallet, dessiné par — (1791), A. F. [2], II, 374. Lettre de Sylvain Maréchal à — (1794), N. A., III, 406. Lettres de Guyton-Morveau et de Laurent (du Bas-Rhin) relatives aux élèves de — présents à l'armée de Sambre-et-Meuse (Bruxelles et Genappes,

15 et 16 juillet 1794), R., VII, 358-359. Lettre de Levrier au c. Neveu, professeur de dessin, relative au tableau de *Bara* peint par —, N. A., I, 427. Billet (s. d.) de Mme Récamier à —, A. F., I, 846. Lettre de Talleyrand relative au *Bonaparte au mont Saint-Bernard*, peint par — et gravé par Raphaël *Morghen* (1815), R., VII, 230. Lettre de Roard, directeur des teintures aux Gobelins, relative à la tapisserie du *Sacre* d'après — (s. d., avant 1816), R., VII, 233. Notes de *Delécluze* (1826), relatives au tableau de — représentant Le Peletier de Saint-Fargeau sur son lit de mort, R., VII, 55.

DAVID (J.-B.-Jules), p. Billet de décès (1892), R., XII, 43.

DAVID d'Angers (Pierre-Jean), sc. Billet de décès de — (1856), Bull., IV, 218. Lettres de Monteil relatives à —, R., I, 139-140. Lettre et note relatives au buste d'André Chénier modelé par —, R., VI, 181. Lettres de la commission du monument de Gutemberg à Mayence, adressées à — (1836), *ibid.*, 185-186. — Lettres de — à *Roland* (Rome, 17 juillet 1813 et 26 janvier 1814), R., X, 170-172. Lettres au maire d'Angers (Rome, 28 novembre 1813), 20 mai 1816, R., X., 171-173. Lettres à Pavie père (1824-1846), *ibid.*, 178, 180-181, 185, 193, 201-203, 205-207, 211, 218, 239, 245, 254, 276. Billet à *Auguste* (1825), 305, Lettre au maire de Cambrai (Angers, 7 juillet 1825), R., X, 184; au baron Taylor (1827), *ibid*, 305. Lettre au maire de la Ferté-Milon (Paris, 18 septembre 1828), R., X, 189. Lettres à François Grille (1829-1848), 288, 289, 320, 330, 333-334, 339, 341. Lettre à *Flajoulot* (Paris, 20 mai 1830), R., X, 193; à Rouget de Lisle (Paris, 18 juillet 1830), *ibid.*, 197; au maire d'Angers (Paris, 14 janvier 1831), *ibid.*, 198; à Alfred de Musset (1831), *ibid.*, 204. Lettres à Victor Pavie (1832-1855), 207, 215, 231, 256-256, 275, 278, 281, 283, 286, 300. Lettres à Achille Valenciennes (octobre 1832 ?), 214; à Bérard (Paris, 13 juillet 1834), 219; à Lucas de Montigny (Paris, 22 août 1834), 219; à Victor Hugo (Marseille, 9 juin 1835), 223; à Ferdinand de Lasteyrie (1835), 231; à Lucas de Montigny (1835), 231; à Sainte-Beuve (Paris, 30 mai 1837), 233; à M. Guérin (27 juillet 1837), 237; à de Potter (septembre 1837), 322; à J.-M. Mercier (Paris, 30 avril 1838), 237, 240; à *Hawke* (24 avril et 6 septembre 1839), 327-328; au maire de Cholet (7 mai et 5 octobre 1839, et 31 août, 23 octobre 1842), 260, 274, 29 oct. 45), 243-245; à Soyer (Paris, 18 août 1840), 247; à l'abbé Bornier (1840?), 248, (1843), 264; à *Rauch* (Paris, 23 mai 1841), 249; à Guillory aîné (Paris, 12 août 1841 et 9 décembre, 14 février 1843), 250, 253, 263; à Balzac (1842 ?-1844), 332 et 336-337; à *Experton* (18 mars 1842), 331; à M. X., à Béziers (Paris, sept. 1842), 258; à Alexandre Tardieu (Paris, 7 février 1843), 261; au maire d'Estagel (2 juillet 1844), 270; à Blordier-Langlois (19 février 1845), 271; au maire d'Angers (29 mai 1845), 338; à Th. Gautier (septembre 1845), 273; au baron Taylor (4 avril 1846), 277; à *Mercier* (5 avril 1846), 277; au maire d'Angers (14 nov. 1846), 279; à Guillory aîné (29 mars 1847), 282; au baron Taylor (1er et 4 décembre 1847), 284-285 (6 mars 1848), 287; à M. Sabatier (1849), 353; à *Rauch* (22 mai 1850), 289; au maire de Cholet (12 décembre 1850), 290; à Guillory aîné (17 déc. 1850), 291; à *Morey* (1850 ?), 355; à Jean *Gigoux* (1850 ?), 357; à Ferdinand de Lasteyrie (1851), 292; à *Navez* (27 novembre 1851), 294; à

Guillory aîné (5 juillet 1854), 296; à Mme Ve Froment-Meurice (20 novembre 1855), 300.

DAVILER ou d'AVILER (Charles-Augustin), arch. *Abeced.*, II, 65-67.

DAVILER ou D'AVILER (Claude-Louis), arch. Extrait de l'inventaire après décès de — (1764), N. A., XI, 335.

DEBONNAIRE (Marc), orfèvre. Somme payée à — pour trois quartiers de ses gages (1645), N. A., I, 17. Prisée de vaisselle d'argent et d'objets d'art faite par — (1648), N. A., VI, 262-263.

DEBRET (François), arch. Note sur le palais de l'Ecole des Beaux-Arts (1832), R., VI, 332-334.

DECK (Joseph-Théodore), céramiste. Billet de décès (1891), R., XI, 106.

Décorateurs (peintres) du XVIIIe siècle, R., IV, 120-127. Voyez aussi *Boquet*, *Brunetti*, *Duclos*, *Servandoni*, *Tremblin*.

DECUERS (Marc-Antoine), sc. Acte de mariage de — (Toulon, 1667), R., V, 259.

DEDIEU (Jean), sc. *Abeced.*, II, 112. Note sur —, par Germain Brice. N. A., II, 118. Devis du tombeau de Pierre *Mignard* commandé à — (1697), R., IX, 253.

DEFER (Jean et Jean-François), orf. Sentence rendue en leur faveur comme créanciers du marquis de Louvois (1773), R., VIII, 158.

DEFRANCE (Alexandre) et Joseph JESSE, maîtres-peintres à Toulon. Constitution de rentes sur la ville de Toulon (1702), R., XIII, 88.

DEGOULLON. Voy. DU GOULLON.

DEJOUX (Claude), sc. Lettre de — à l'Ac. de Marseille (Paris, 6 juillet 1778), R., I, 180. (Voyez *Heurtier*.) Quittance pour travaux aux Tuileries (1788), N. A., I, 405, et IX, 32. (Voy. *Julien*.) Rapport de la commission chargée d'examiner la statue de la *Renommée* par —, destinée au Panthéon (23 floréal an VI-12 mai 1798) et devis des frais prévus pour sa destruction (1815), R., IX, 145-156.

DELACHAPELLE (Edme-Henri), ciseleur. Acte de baptême d'un fils de — (1778), R., IV, 52.

DELACROIX (Ferdinand-Victor-Eugène), p. Lettres à *David d'Angers* (9 avril 1837, 9 octobre 1838, 26 septembre 1844), R., X, 242, 319, 335. Lettre à M..., (26 mai 1839), N. A., I, 462. Epitaphe de — (1863) au Père-Lachaise, R., III, 111. Voyez *Géricault*.

DELAFOND (Michel-Jean), p. (de l'Ac. de Saint-Luc). Scellés (1784), N. A., XII, 164.

DELAGARDETTE (Claude-Mathieu), arch. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1791). N. A., VII, 373. P. s. (Rome, 1799), R., VII, 224.

DELAHAYE (Charles-François), dess. Scellés (1775), N. A., XII, 63.

DELAHAYE (Michel), p. à Tournay. Sentence rendue en faveur de — pour honoraires à lui dus par la fabrique de l'église Saint-Jacques à Saint-Quentin (1686), R., XIII, 63.

DELAISTRE (Nicolas), p. Paiement d'une partie de ses frais de maîtrise (1619), R., VII, 139.

DELAITRE (François-Nicolas), sc. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1773), N. A., , 362.VII Lettre à *Lafolie* (Paris, 3 août 1818), R., IX, 340.

DELAJOUE. Voy. *Lajoue*.

DELAPLACE (François), maître-peintre à Soissons. Note sur le mariage de — (1714), R., XIII, 67.

DELAPLANCHE (Eugène), sc. Billet de décès (1891), R., XI, 99.

DELAPORTE (Etienne), maître-sculpteur. Déposition dans une infor-

mation judiciaire (1641), R., I, 98.

Delaporte (François et Denis), p. Scellés (1678), N. A., X, 15.

Delaroche (Paul), p. Epitaphe de — (1856) au cimetière Montmartre, R., III, 45.

Delaroche (Anne-Elisabeth-Louise *Vernet*, femme de Paul). Billet de décès de — (1845), Bull., IV, 213.

Delarue (Jean-François), arch. Billet de décès (1892), R., VII, 41.

Delaunay (Jehan), p., de Tours. Somme payée à — (1469), N. A., VI, 193

Delaunay (Jules-Elie), p. Billet de décès (1891), R., XI, 109.

Delaunay (Nicolas). Voy. *Launay (de)*.

Delaunay (Pierre), p. (de l'Ac. de Saint-Luc). Scellés (1774), N. A., XII, 48.

De l'Epée (...), arch. Brevet de jouissance d'une maison sise rue Saint-Vincent accordé à — et à Marguerite-Françoise Varignon, sa femme (1742-1750), N. A., II, 110.

De l'Epée (Jacques-François), arch., fils du précédent. Certificat de don à — d'une petite maison sise rue du Dauphin (1761), N. A., II, 112.

Delespine (Pierre-Jules), arch. Epitaphe de — (1825) au cimetière Montmartre. Bull., II, 27.

Deley. Lettre à Ch. *Lafolie* (Paris, 18 décembre 1819), R., IV, 219.

Delibes (Léo), musicien. Billet de décès (1891), R., XI, 101.

Delisle (Robin), p., d'Angers. Somme payée à — (1421), N. A., VI, 186.

Delobel (Nicolas), p. *Abeced.*, II, 85. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1723), N. A., VII, 353. Description (réimpr.) d'un tableau allégorique de — (1753), A. F., VI, 23.

Delorme (Philibert), arch. *Abeced.*, II, 86-87. Quittances ordonnancées par — ou au nom de — pour les praticiens employés au tombeau de François Ier (1548) et pour travaux de serrurerie au château de Fontainebleau (1559), N. A., IV, 3-7. Prolongation accordée à — du bail de l'hôtel d'Etampes (1551), N. A. VII, 78. Echange consenti par — de l'abbaye de Saint-Eloi de Noyon contre celle de Sainte-Marie-Madeleine de Geveton (1553), *ibid.* Testament de — (21 décembre 1569) et procès-verbaux de vente de deux maisons appartenant à — (1571), A. F.[2], II, 315-336. Acte de décès, service funèbre, délivrance de legs, règlement de la succession de — (1570), R., I, 129-130, et IX, 134-139. Note sur le tombeau de François Ier, exécuté par — pour l'abbaye de Saint-Denis, R., VIII, 259. Voy. l'article suivant.

Delorme (Jean), arch., frère du précédent. Brevet de visiteur des places fortes, villes, ports et châteaux de Bretagne, délivré à — par Henri II (1554), A. F.[2], II, 315.

Delorme (Mathurin), sc. Marché pour une Trinité destinée à l'église de Saint-Sauveur en Thimerais (1521), A. F., IV, 368.

Delorme (Pierre), p. Quittance pour arrérages de rentes (1775), R., I, 71.

Delyen (Jean), p. *Abeced.*, II, 88.

Demarne (Jean-Louis), p. Congé accordé à — pour aller en Flandre (1784), N. A. F., VI, 57. Lettre à *Le Barbier* l'aîné, A. F., IV, 23 et R., I, 9.

Demonceaux (Cosme), sc. et menuisier à Laon. Note sur l'état civil de — et de ses proches (1675-1692), R., XII, 139.

Denant (Louis-Pierre), p. Epitaphe

— (1817), N. A., VIII, 330. Epitaphe de — (1822) au cim. Montmartre, N. A., VII, 361.

Deseine (Louis-Etienne), arch. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1777), N. A., VII, 362.

Desenne (Alexandre-Joseph), dess. Epitaphe de — (1827) au cimetière Montmartre, N. A., VII, 361.

Des Fontaines (Charles Quitel, sieur —). Brevet d'intendant des inscriptions (1658), A. F., III, 235.

Desfontaines (Michel-Claude-Philippe), maître-peintre et doreur. Scellés (1785), N. A., XII, 166.

Desfossés (François), maître-peintre. Acte de décès de — (1650), R., I, 154.

Desfriches (Thomas-Aignan), dess. et gr. Notice (réimpr.) sur —, par Cadet de Vaux (1801), N. A., IX, 320.

Desgodets (Gabriel), p. Acte de baptême (1649) d'un fils de —, A. F., III, 314.

Desgodets (Antoine), arch., autre fils du précédent. Demande d'un logement en ville en échange de celui qu'il avait au Louvre (1703), N. A., II, 116.

Desgodets (Roboam), p. P. s., A. F., III, 314.

Desgots (Claude), jardinier. Brevet de dessinateur des plans et parterres des jardins du Roi (1692), A. F., III, 275. (Voy. *Le Bouteux*).

Deshaies (Jehan), serrurier. Somme payée à — pour fourniture d'une grille de fer destinée à protéger la statue de la Vierge de la rue des Rosiers (1528), N. A., VII, 64-66.

Deshayes (J.-B.-Henri Colleville-), p. *Abeced.*, II, 95. Brevets d'élève à l'Ac. de Paris et à l'Ac. de Rome (1754), N. A., VII, 362-363. Marché passé avec la ville de Paris pour un tableau (1763), R., V, 5.

Deshayes (François-Bruno), p., frère du précédent. Congé accordé à — pour aller en Hollande (1766), N. A., VI, 40.

Desjardin (François), orfèvre. Quittance collective signée par — et Corneille *Roger*, orfèvre, pour fournitures au trésorier de l'épargne de Louis XIII (13 février 1621), N. A., VII, 224.

Desjardins (Martin Van den Bogaert, *dit*), sc. *Abeced.*, II, 96. *Mém. in.* (Guillet de Saint-Georges), I, 386-401. Lettre anonyme (en vers et en prose) à — sur son groupe de Louis XIV et de la Renommée, A. F., V, 218. Voyez *Girardon* (François), *Raon*.

Desliens. Voy. *Lven* (*de*).

Desliens (Jacques), arch. Brevet d'élève à l'Ac. d'architecture (1708), N. A., VII, 363.

Deslys (Louis), brodeur. Marché passé pour la fourniture de cinquantes casaques (1642), R., IX, 58.

Desmarais (J.-B.-Frédéric), p. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1786), N. A., VII, 363. Lettre au président de l'Académie de Florence (4 avril 1803) et extrait d'un rapport sur une demande de secours faite par sa veuve (1815), N. A., III, 462.

Desmoulins (Auguste-François-Barthélemy), p. Epitaphe de — (1856), au cim. Montmartre R., III, 44.

Desmousseaux (Noël), maître-peintre. Scellés (1783), N. A., XII, 142.

Desnoiresterres (Pierre-Philippe), ancien maître des verreries d'Orléans. Scellés (1790), N. A., XII, 230.

Desnoyers (Auguste-Gaspard-Louis, baron Boucher), gr. Lettre au président de la Société des

Amis des Arts (16 frimaire an X-7 décembre 1801), A. F.[2], II, 175. Billet de décès de — (1857), Bull., IV, 219.

Desoches (René-Gabriel), maître-peintre, vernisseur. Scellés (1758). N. A., XI, 253.

Desormeaux, orf. Acte de décès de — (1670), R., VI, 321.

Despèches (Claude), p. Quittance (1750), A. F.[2], II, 239.

Desportes (Alexandre-François), p. *Abeced.*, II, 97-99. *Mém. in.* [Cl.-Fr. Desportes fils], II, 28-113. Plainte de — au sujet d'une agression à main armée (1687), N. A., IX, 124. Quittance pour arrérages de rentes sur les aides et gabelles (1706), R., I, 69. Congé accordé à — pour aller en Angleterre (1712), N. A., VI, 10. Lettre de — à M. Orry (Paris, 1er décembre 1738) et description d'un tableau peint par — pour les Gobelins, N. A., VIII, 195-196.

Desportes (Claude-François), p., fils du précédent. Brevet de logement au Louvre (1739), N. A., II, 88. Mém. sur la vie de son père (voyez l'article ci-dessus). Requête à l'abbé Terray (1774), N. A., II, 81.

Desportes (Nicolas), petit-fils et neveu des précédents. Acte de baptême de — (Buzancy, 1718), Bull., II, 58. Pension accordée à — en paiement d'une collection de tableaux et d'études académiques par lui cédée à l'Ac. Royale (1784), Bull., II, 58. Lettre à M. d'Angiviller (Paris, 26 avril 1785), N. A., VIII, 198. Scellés (1787), N. A., XII, 201. Voyez l'article suivant.

Desportes (Anne-Radegonde de Thieriers, femme de Nicolas). Acte de baptême de — (Verdun, 1738) et pension accordée à — (1784). Bull., III, 59.

Desprez (Louis-Jean), arch. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1777), N. A, VII, 363. Lettre à M. d'Angiviller (Stockholm, 2 novembre 1784), N. A., VI, 155.

Desrais (Etienne), maître-peintre (de l'Ac. de Saint-Luc). Bail consenti par — d'une boutique sise rue Jean-Pain-Molet (1732), R., VIII, 94. Inventaire après décès de — (1740), N, A., X, 382.

Desrochers (Etienne), gr. Acte de décès de — (1741), A. F., III, 178.

Desroziers (Nicolas), maître-peintre. Scellés (1665), N. A., X, 3.

Des Salles (Etienne), dit *Livain*, p. et vitrier. Somme payée à — (1499), N. A., VI, 201.

Destailleur (Hippolyte-Alexandre-Gabriel-Walter), arch. Billet de décès (1893), R., XII, 53.

Destouches (Paul-Emile), p. Lettre à Fr. Grille (1819-1842) et notes autobiographiques, R., VII, 285-288.

Desvaux (Charles-Benoît), sc. Scellés (1764), N. A., XI, 332.

Detroy (François), p. *Abeced.*, II, 99-100.

Detroy (J.-F.). *Abeced.*, II, 100-106. Marché passé par — avec le Bureau de la Ville pour un tableau relatif à la paix d'Utrecht (1716), R., III, 96. Quittance a. s. (1727), A. F., II, 161.

Devéria (Jacques-Marie-Achille), dess. Voy. l'article suivant.

Devéria (Laure-Elisabeth-Louise-Marie), p. Epitaphe de — (1838) au cim. Montparnasse, R. A. III, 45.

Devéria (Eugène), p. Billet à *David d'Angers* (1832), R., X, 312.

Devoux (...), arch. Lettre aux consuls de Toulon (Marseille, 26 avril 1773), R., XI, 45.

Dezègre (Nicolas), marbrier. Extrait de l'inventaire après décès de — (1726), N. A., X, 279. Extrait de l'inventaire après

décès de Françoise Leguay, veuve de — (1744), N. A., XI, 75.

DHUEZ. Voy. *Huez (d')*.

DIDIER (Pierre), compagnon peintre. Certificat d'acquisition de terrain rue d'Angoumois (1612-1613), N. A., IX, 78.

DIDOT fils (Elisabeth-Sophie *Dupré*, femme de Henri). Billet de décès de — (1826), Bull., IV, 186; *ibid.*, 212.

DIEU (Antoine), p. *Abeced.*, II, 112.

DIEU (Jean de), d'Arles, sc. Voyez *Dedieu*.

DIEU, p. et doreur. Commande à — par le Bureau de la Ville d'une bordure pour le tableau de la cheminée de la grande salle de l'Hôtel de Ville (1708), R., III, 95.

DOFIN (Olivier), p. *Abeced.*, II, 114.

DOGUET (Pierre), maître-peintre. Scellés (1781), N. A., XII, 120.

DOLIN (Jean), orf. Acte de décès de Marie de La Cours, femme de — (1672), R., VI, 322.

DOLIVAR (Jean), gr. *Abeced.*, II, 114.

DOLLERON ou d'OLERON (Guy). Scellés (1733), N. A., X, 302.

DONADIO, gr. en méd. Lettre à M. Bérard (Paris, 16 novembre 1818), R., IX, 341.

DONNABELLE (Jules) [Gulio DONABELLA], p. Quittance pour montant de ses gages (1624-1625), N. A., IV, 31-32.

DONCRE (Dominique), p. Note sur —, R., II, 77.

DORBAY (François), arch. Quittance de ses appointements (1663), N. A., IV, 37, et pour travaux aux bâtiments du Roi (1666), *ibid.*, 43. Brevet de membre de l'Ac. d'architecture (1671), A., III, 261.

DORÉ (Louis-Auguste-Gustave), p. et dess. Epitaphe de — (1883) au Père-Lachaise, R., IV, 320.

DORIGNY (Charles), p. Quittance de — pour travaux au château de Fontainebleau (1535), N. A., IV, 3.

DORIGNY (Louis), p. *Abeced.*, II, 115.

DORIGNY (Nicolas), gr. *Abeced.*, II, 115-118.

DORIGNY (Michel), p. Brevet de logement au Louvre (1649), A. F., III, 203.

DOUBIN (Jehan), p. P. s., A. F., III, 167.

DOUBLEMARD (Julie-Marie Galand, dame). Billet de décès (1891), R., XII, 39.

DOUÉ et DOUET. Voy. *Hoey*.

DOUET (...), gr. *Abeced.*, II, 120.

DOUMET (Gaspard), p. Acte de baptême de — (Toulon, 1720), R., V, 261. Brevet de peintre au port de Toulon accordé à — (1767), R., I, 166. Brevet d'une pension accordée à — (1789), R., III, 12. Récompense nationale décernée à — (1791), R., I, 167.

DOUMET (Zacharie-Félix), p. Acte de baptême de — (Toulon, 1761), R., XI, 33. Acte de mariage de — (Toulon, 1793), R., XI, 57. Certificats délivrés et lettres adressées à — (1806-1812), *ibid.*, 60-62. Requête au commandant du port de Toulon (Toulon, 6 avril 1816), R., III, 106.

DOYEN (Gabriel-François), p. Acte de baptême de — (1726), Bull., II, 59. Brevets d'élève à l'Ecole Royale et à l'Ac. de Rome (1750), N. A., VII, 363. Brevet de logement au Louvre (1774), N. A., II, 98. Pension accordée à — (1788). Bull., II, 59. Congé accordé à — pour aller à Saint-Pétersbourg (1791), N. A., VI, 67.

DRAIS (Jean-François), orf. Acte de

DUMAS (Jean), p. Voyez *Julien de Hongrie.*

DUMAS (Jacques), arch. Scellés (1699), N. A., X, 206.

DUMAS (Victor), p. Epitaphe de — (1878) au cim. Montparnasse, R., IV, 318.

DUMAY (François), p. Quittance pour paiement de travaux à la ménagerie de Mademoiselle, à Saint-Cloud (1680), N. A., IV, 59.

DUMÉE (Guillaume), p. *Abeced.*, II, 129. Brevet pour l'entretien des peintures du château de Saint-Germain-en-Laye (1605-1618), A. F., III, 251 et N. A., I, 19. Somme payée à — (1624), pour patrons de tapisserie, A. F.², II, 341.

DUMÉE (Toussaint), p., fils du précédent. Brevet pour l'entretien des peintures du château de Saint-Germain-en-Laye (1626), A. F., III, 253. A-comptes payés à — sur ses gages (1645-1656), N. A., I, 20.

DUMESLE (Pierre), p. Scellés (1710), N. A., X, 225.

DU MESNIL (Louis), p. Ordres de paiement à — et quittance de — pour travaux de décoration ordonnés par la Ville (1691), N. A., IV, 70. Commande à — d'un tableau pour la chapelle de l'hôtel des Mousquetaires Saint-Antoine [aujourd'hui hospice des Quinze-Vingts] (1708), R., III, 95.

DUMONS (Jean-Joseph), p. Brevet de peintre des manufactures d'Aubusson (1731), A. F., V, 379.

DUMONSTIER (Geoffroy), gr. et p. *Abeced.*, II, 129.

DU MONSTIER (Cosme), p., fils du précédent. *Abeced.*, II, 130.

DU MONSTIER (Etienne I), fils et frère des précédents, p. Quittance signée par — (1569), N. A., I, 170. Autre quittance signée par — (1588), N. A., III, 169. Acte notarié signé par — (1598), R., II, 66. Epitaphe de — à Saint-Jean-en-Grève(1603), N. A., I, 172.

DUMONSTIER (Pierre), fils du précédent, dess. Certification de criées faites à la requête de — (1618), N. A., I, 189.

DUMONSTIER (Daniel), fils et frère des précédents, dess. *Abeced.*, II, 130. Contrat de mariage avec Geneviève Baliffre (1602), A. F., II, 308. Acte de baptême de Anne (1605) et de Catherine (1608), filles de —, *ibid.*, III, 159-160. Jugements de la chambre des comptes de Nantes relatifs à l'abandon fait à — par le Roi de ses droits sur la terre du Plessis-Bertrand (1612-1614), N. A., I, 185-187. Règlement d'intérêts de — avec son beau-frère. Claude Baliffre (1614), A. F.², I, 437. Pension accordée à — par Louis XIII 1624), R., II, 87. Sonnet de — (s. d.), en l'honneur de Marie de Médicis (?), A. F., VI, 214. Fragments de lettres de César Nostradamus, relatifs à — (1617 et 1629), Bull., II, 12. Voyez les trois articles suivants.

DUMONSTIER (Etienne II), p., fils du précédent. Acte de baptême de — (1604), A. F., III, 158.

DUMONSTIER (Henri), fils et frère du précédent. Acte de baptême de — (1606), A. F., III, 159.

DU MONSTIER (Nicolas), p., fils et frère des précédents. Brevet de logement au Louvre (1630), A. F., III, 193. Inventaire de tableaux provenant de Mme de Braon, rédigé et signé par — (1648), N. A., VI, 259-261.

DUMONT (François), sc. *Abeced.*, II, 131. Brevet de réception de — à l'Ac. Royale (1712), N. A., III, 236. Contrat de mariage de — — avec Anne *Coypel* (1712), N. A., V, 237. Marché passé

par — pour l'exécution d'un mausolée (1719), *ibid.*, 239. Mémoire de travaux exécutés par — pour le comte d'Évreux, *ibid.*, *id.*, 237. Brevet de premier sculpteur du duc de Lorraine accordé à — (1721), *ibid.*, 242. Acte de décès de — (1726), N. A., V, 260. Avis de parents nommant Anne *Coypel*, veuve de —, tutrice de ses enfants mineurs (1726), *ibid.*, 247. Actes de décès de Simon et de Pierre-François, fils de — (1732 et 1736), *ibid.*, 261-262. Frais funéraires de Françoise-Anne *Coypel*, veuve de — (1755), *ibid.*, 263.

DUMONT (Jacques), dit le *Romain*, p. *Abeced.*, II, 132. Acte de baptême de — (1701), Bull., II, 59. Quittance de — pour une « queue de vin » accordée par le Directeur général des bâtiments (1749), N. A., IX, 27. P. s. (avec *Boucher*) comme délégué de l'Ac. Royale (1754), R., III, 28-29. (Voy. *Slodtz*.) Tableau commandé à — par le Bureau de la Ville (1758), N. A., IX, 248. Brevet de logement au Louvre accordé à — (1764); N. A., II, 95. Lettre de — à M. de Marigny (Paris, 30 juin 1764), N. A., VIII, 200. Pension accordée à — (1777), Bull., II, 59. Scellés (1781), N. A., XII, 116. Note sur la succession de —, N. A., VIII, 201. Lettre adressée à — par Le Normant de Tournehem (Marly, 13 mai 1749), N. A., VIII, 200.

DUMONT (Edme), sc. Brevet d'élève à l'Ecole royale délivré à — (1753), N. A., III, 244, et VIII, 364. Marché passé par — pour l'exécution d'un fronton à la manufacture de Sèvres (1756), N. A., III, 246. Brevet de réception de — à l'Ac. Royale (1768), N. A., III, 248. Contrat et acte de mariage de — (1758), N. A., V, 248-259 et 264. Lettres de — et correspondance de Marigny, *Cochin* et *Soufflot* au sujet de l'achèvement par — d'un groupe de *Falconet* (1765-1772), N. A., VIII, 226-231. Marché passé par — pour l'exécution d'un fronton à l'hôtel des Monnaies (1770), N. A., III, 250. Autre marché passé par — pour l'exécution de deux statues destinées à la cathédrale d'Orléans (1775), *ibid.*, *id.*, 267. Mémoire des frais funéraires du convoi de — (1775), *ibid.*, *id.*, 269. Voyez l'article suivant.

DUMONT (Marie-Françoise Berthault, femme de Edme). Acte de baptême de — (1728), N. A., V, 265. Note de *Pierre* en faveur de — et de son fils (1775), A. F., II, 187. Pension accordée à — par l'Académie Royale (1777), N. A., V, 272. Lettres et requêtes de — (1791), A. F., II, 207-208.

DUMONT (Jacques-Edme), sc. Acte de baptême de — (1761), N. A., V, 271. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1788), N. A., III, 251. Passeport délivré à — (1788), N. A., V, 271. Lettre de — au comité de féodalité de l'Assemblée nationale (1er avril 1790), R., III, 203. Correspondance administrative relative à la descente et à la réinsallation par le fondeur *Launay* de la statue de Napoléon exécutée par — pour la colonne de la place Vendôme (1814-1815), N. A., III, 260. Voyez aussi l'article suivant.

DUMONT Marie-Elisabeth-Louise Canton, femme du précédent). Acte de baptême de — (1775). N. A., V, 272.

DUMONT (Augustin-Alexandre), sc. Billet de décès de — (1884), R. VII, 245. Notice nécr., R., I, 30.

DUMONT (François), de Lunéville, min. Pétition à la reine Marie-Antoinette (juillet 1789), N. A., II, 208. Brevet de logement au Louvre (1790), *ibid.*, 103.

DUMONT (Gabriel-Martin), arch. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1742), N. A., VII, 364.

relatives à sa maison de Villeneuve-Saint-Georges et extrait de son inventaire après décès (1684-1688), N. A., IV, 321-335.

Gabriel (Jacques V), arch., contrôleur des bâtiments du Roi. *Abeced.*, II, 276. Contrat du second mariage de — (1698), R., VIII, 42-48. Location consentie par — d'un pavillon sis rue Neuve-des-Petits-Champs (1703), *ibid.*, 48. Constitution de rente sur — par le prince Louis et la princesse Louise-Françoise de Condé (1731), *ibid.*

Gabriel (Ange-Jacques ou Jacques-Ange), arch., contrôleur des bâtiments du Roi. Acte de baptême (1698), Bull., II, 64. Brevet de logement à l'Orangerie des Tuileries (1738), N. A., II, 106. Brevet de jouissance d'une maison sise rue des Orties (1775), N. A., II, 110. Pension accordée à — (1775), Bull., II, 64. Voyez l'article suivant.

Gabriel (Catherine-Angélique de La Motte, femme de Ange-Jacques). Acte de baptême de — (1711), et pension accordée à — (1775), Bull., II, 65. Procuration donnée par — (1783), R., VIII, 100.

Gabriel (Ange-Antoine), arch., fils des précédents. Acte de baptême de — (Versailles, 1735) et pensions accordées à — (1775-1777), Bull., II, 65.

Gadyer (Pierre), maître des œuvres du château de Madrid (bois de Boulogne) Marché passé par — avec Alex. *Robin* pour fourniture de matériaux de construction (1511), R., IV, 48. Vérification des travaux exécutés par feu — (1531), A. F., III, 37.

Gaignières (Roger de), amateur. Inventaire des collections et testament de — (1715-1717), N. A., III, 266-302.

Gaillard (Claude-Ferdinand), gr. Discours prononcé par *Chapu* sur la tombe de — et lettre de part du décès de — (1887), R., IV, 58-62.

Gaillot (Bernard), p. et lith. Epitaphe de — (1847) au cimetière Montmartre, R., II, 78.

Gaineau (Louis-Claude) ou Guesneau, p. (de l'Ac. de Saint-Luc). Acte de décès de — (1772), Bull., II, 27. Scellés (1772), N. A., XII, 44.

Gaineau (Jean-Louis), maître-peintre. Scellés (1766), N. A., XI, 380.

Gaitte (Antoine-Joseph ?), arch ?. Quittances pour travaux de gravure (1781-1782), N. A., IX, 31.

Galand (Etienne), amateur. Extrait du testament de — (Venise, 1710), R., VII, 298.

Galbrund (Alphonse-Louis), p. Notice nécr., R., II, 160.

Galgan (C...), p. Note sur un tableau de — provenant de l'église de Saint-Gal près de Muret, Bull., IV, 177.

Galland (Pierre-Victor), p. Billet de décès (1892), R., XII, 46.

Gallard-Lépinay (Paul-Charles-Emmanuel), p. Notice nécr., R., II, 126.

Galli (Antoine), stucateur. Quittances pour paiement de travaux aux Tuileries (1666), N. A., IV, 44-45.

Gallier (Gatien-Achille), p. Epitaphe de — (1871) au cim. Montmartre, R., III, 176.

Galloche (Louis), p. *Abeced.*, II, 280. *Mém. in.* (L. Gougenot), II, 289-307. Brevet de logement au Louvre (1754), N. A., II, 93.

Gallois (Louis), joaillier. Constitution de rente sur les aides et gabelles (1770), R., VIII, 23.

Garcin (Antoine), sc. Acte de

par — d'une maison sise sur le quai de l'Horloge (1698), R., I, 103. Quittances pour arrérages de rente (1700-1707), N. A., IV, 77-80.

Girart, p. [peut-être Girart de Blammeteau]. Sommes payées à — (1408-1409), N. A., VI, 166. Voyez l'article suivant.

Girart de Blammeteau, p. Sommes payées à — (1401-1403), N. A., VI, 178-180.

Girart d'Orléans, p. Fondation d'une chapellenie en l'église du Saint-Sépulcre à Paris (1348), N. A., I, 126. Sommes payées à — (1351-1355), N. A., VI, 164-165.

Giraud (J.-B.), sc. Notification à Louis XVI de la réception de — à l'Ac. Royale (1789), N. A., VIII, 209. Lettre à *David d'Angers* (Juvisy, 14 avril 1828), R., X, 307.

Giraud (Pierre-François-Eugène et Victor), p. Epitaphes de — (1871-1881) au cim. Montmartre, R., III, 175.

Girault (Jacques), enlumineur. Bail souscrit par — pour un corps de logis sis rue Saint-Jacques (1527), R., XII, 10.

Girin (François), sc. à Lyon. Acte de baptême d'un fils de — (1682), R., IV, 305.

Girodet-Trioson (Anne-Louis Girodet de Roucy, connu sous le nom de —), p. Mémoire de — contre *Fabre*, son concurrent au prix de Rome (1787), A. F., III, 20. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1789), N. A., VII, 368. Lettre au directeur de la galerie des Offices de Florence (1795), N. A., III, 447. Lettre à François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur (30 fructidor an VI-16 août 1798), A. F.², I, 318. Lettre à l'Ac. de Florence (Paris, 20 novembre 1810), N. A., III, 455. Lettre à un ministre (Paris, 28 octobre 1813), A. F., III, 27. Lettre à Jean de Bry, préfet du Doubs, en faveur de *Lancrenon* (Paris, 24 septembre 1813), A. F., III, 32-33. Correspondance de — avec Lainé, ministre de l'intérieur, au sujet d'un tableau destiné à l'église de la Madeleine (1816), A. F., III, 33-35, et R., IV, 268-269. Epitaphe de — (1824) au Père-Lachaise, Bull., IV, 204, et R., I, 172. Lettre de M. Bruyère, directeur des travaux publics de Paris, à — (5 juillet 1811), A. F., III, 26. Lettre de... à — sur quatre tableaux destinés à la chambre à coucher du Roi à Compiègne (1817), A. F., III, 35. Voyez aussi *David* (J.-L.).

Giromond (Gilles), sc. à Lyon. Acte de baptême d'un fils de — (1624), R., IV, 293.

Giroust (Antoine-Théodore), p. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1778), N. A., VII, 367-368. Note de Louis-Philippe sur un tableau de — (1789), N. A., III, 364.

Gisors (Jacques-Pierre), arch. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1779), N. A., VII, 368.

Gissey (Germain), sc. Gages payés à — (1636), N. A., I, 27.

Gissey (Henri de), dess., fils du précédent. *Abeced.*, II, 313. Quittance pour paiement d'accessoires destinés à un divertissement (1674), N. A., IV, 53.

Gittard (Daniel), arch. Acte de baptême (1625), A. F., VI, 28. Vente à — d'un office de juré maçon de la Ville de Paris (1655), R., VIII, 87. Montant de ses gages comme arch. des bâtiments du Roi (1656), N. A., I, 28. Acte de décès de — (1686), A. F., VI, 102.

Gobelet (Nicolas), modèle aux gages de l'Ac. de Saint-Luc. Plainte déposée par le directeur

de l'Ac. contre — (1710), Bull., II, 39.

Gobelins (Manufacture des). Édit du roi (1667) portant établissement de la —, A. F., VI, 258-269. Extraits de comptes et mémoires divers relatifs aux modèles de bordures de tapisseries exécutées à la — (1682-1686), R., XII, 141-148. Fragments d'un livre de prêts de — (1755), N. A., IX, 246. Pièces relatives à la — pendant la Révolution (1789-1799), N. A., IX, 311-316.

Gobert (Pierre), p. Mémoire de travaux pour le duc Léopold de Lorraine (1707-1709), A. F., V, 88-91.

Gobert (Philippe-Alexis), p. (de l'Ac. de Saint-Luc). Scellés (1769), N. A., XI, 440.

Godefroid (François-Ferdinand-Joseph), p. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1753), N. A., VII, 368.

Godefroy (J.-B.), sc. Transport de créances (1781), R., VIII, 275.

Godefroy (Joseph-Ferdinand), maître-peintre. Procès-verbal et informations au sujet du décès de — (1741), N. A., X, 395. 417. Voy. *Chantreau*.

Gois (Etienne), sc. Brevets d'élève à l'École Royale (1759) et à l'Ac. de Rome (1760), N. A., VII, 368.

Gois (Edme-Etienne-François), sc., fils du précédent. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1792), N. A., VII, 369. P. s. (1799), R., VII, 224. Lettre à Fr. Grille (1819), R., IV, 205. Voy. *Bridan* (Pierre).

Gomboust (Jean), ingénieur. Voyez *Heince* (Zacharie).

Gondin (Georges), p. à Selles-sur-Cher. Somme payée à — (1419), N. A., VI, 183.

Gondouin (Jacques), arch. Lettre de — à M. de Marigny (Londres, 30 sept. 1766) et réponse de celui-ci (Ménars, 20 octobre 1766), N. A., VI, 76. Congé accordé à — pour aller en Italie (1775), N. A., VI, 45.

Gonnot. Voy. *Gounod*.

Gontier (Linard), peintre-verrier. *Abeced.*, II, 323. Quittance (1596), A. F., IV, 95.

Gontier (René), maître-peintre. Scellés (1706), N. A., X, 220.

Gosse (Nicolas-Louis-François), p. Epitaphe de — (1878) au cim. Montparnasse, R., IV, 318.

Gosselin (Charles), p. Billet de décès (1892), R., XII, 44.

Goudet (Pierre), p. *Abeced.*, II, 324.

Goudin (Jean), sc. Brevet de privilège accordé à — par le duc de Bouillon (1648), R., III, 265.

Gougenot (l'abbé Louis), amateur. Extrait de l'inventaire après décès de — (1767), N. A., XI, 405.

Gougenot (Nicolas), enlumineur. Quittance d'une somme de 600 livres tournois accordée à — par Louis XIII (1614), N. A., IV, 30.

Goujon (Jean), sc. *Abeced.*, II, 324-325. Quittances de — pour travaux de sculpture au Louvre (1559-1560), N. A., IV, 7. Voy. *Landon*.

Goujon de La Baronnière (Paul), sc. et p. Quittance pour travaux au château de Vaux, exécutés par — et Gabriel *Gérard* (1681), R., IX, 268.

Goulet (Jacques), p. A-compte versé sur l'acquisition d'un cheval (1632), R., VII, 140.

Goullet (Etienne), maître-peintre et doreur. Scellés (1645), N. A., XI, 81.

Gounod (Antoine), fourbisseur. Brevet de logement au Louvre (1730), N. A., II, 87.

Louis XIV, érigée en 1653, à l'Hôtel de Ville, et pour les médaillons du piédestal (1653), N. A., IX, 87-89, et R., IV, 137. A-compte payé à — sur ses gages (1656), N. A., I, 28.

GUÉRIN (J.-B. Paulin), p. Acte de baptême de — (Toulon, 1783), R., XI, 35. Epitaphes de — (1855) et de sa famille au cim. Montparnasse, R., III, 15.

GUÉRIN (Pierre-Narcisse), p. Lettre à François *Gérard* (Rome, 20. thermidor an XII-8 août 1804), A. F., II, 177. Lettre à l'Ac. de Florence (Paris, 18 novembre 1810), N. A., III, 455. Lettre à *Isabey* (8 octobre 1822), A. F., IV, 112. Fragments de lettre à Mme Népomucène Lemercier (Rome, 18 janvier 1823), R , VII, 225. Épitaphe de — (1833) à Saint-Louis des Français à Rome, A. F., V, 35.

GUERSANT (Pierre-Sébastien), sc. Lettre à *David d'Angers* (Paris, 15 septembre 1848), R., IV, 188; la même, *ibid.*, X, 351.

GUESLAIN (Antoine-Charles), p. Scellés (1765), N. A., XI, 363.

GUESLART (Jean), p. Scellés (1751), N. A., XI, 131.

GUESLIN (Charles-Etienne), p. *Abeced.*, II, 338.

GUESNEAU (Louis-Claude), Voyez *Gaineau*.

GUÉTY (Barthélemy), p. Somme payée à — pour cinq quartiers de ses gages (1531-1532), N. A., IV, 91.

GUIARD (Adélaïde), dame LABILLE GUIARD, p. Acte de baptême de — (1749), et pension accordée à — (1785), Bull., II, 66. Notes contemporaines sur les incidents de l'élection de MMmes — et *Vigée-Lebrun* à l'Ac. Royale (1783), R., VII, 182.

GUIARD. Voy. *Guyard*.

GUIBAL (Nicolas), p. Brevet d'élève à l'Ac. de peinture (1745), N. A., VII, 369.

GUIBERT (Honoré), sc. orn. *État des travaux faits pour le Roi* par — (1760-1783), N. A., VIII, 237-241.

GUIBERT (Nicolas), sc. Marché pour travaux à l'église d'Ablys [1527], A. F., IV, 370.

GUIBON (Pierre), p. à Laon. Sommes payées à — pour divers travaux (1682-1715) et enquête relative à une accusation de séduction intentée contre —, R., XIII, 74-76.

GUIBOUT (Charles-Adolphe), arch. Billet de décès (1895), R., XII, 52.

GUICHARD (François), maître-peintre. Scellés (1764), N. A., XI, 332.

GUIDI (Domenico), sc. Lettres relatives à sa statue de l'Histoire tenant le portrait de Louis XIV (1688), A. F., V, 82-84. Voyez aussi *Le Brun* (Charles) et *Mignard* (Pierre).

GUILLAIN (Nicolas), dit *Cambray*, sc. Reconnaissance d'un prêt à lui consenti par D. Fournier, marbrier de la Reine mère (1629), N. A., IX, 15. Note sur une statue de la cathédrale de Soissons signée Nicolas *Guillein* (*sic*) et datée de 1694(?), R., IV, 247.

GUILLAIN (Simon), sc., fils du précédent. *Abeced.*, II, 341-342. *Mém. in.* (Guillet de Saint-Georges), I, 184-194. Montant de ses gages (1636), N. A., I, 28.

GUILLAUME (Edmond), arch. Billet de décès (1894), R., XII, 61.

GUILLAUME (Simon), sc. à Lyon. Actes de baptême de deux fils de — (1683-1689), R., IV, 303.

GUILLAUMONT (André), sc., et GUILLAUMONT (Antoine-Catherine), p., cités dans une pièce notariée (1777), R., VII, 319. Voyez *Pignard-Duplessis*.

Hottin (Charles), sc. Marché passé pour l'exécution d'un retable en l'église de Remies (Aisne) et transport de sommes dues à — pour le même travail (1683-1684), R., XII, 145-149.

Houasse (Michel-Ange), p. *Abeced.*, II, 385. Sujets de tableaux peints par — pour Trianon (1689), R., IX, 86.

Houasse (Antoine-René), p. Quittance, au nom et comme fondé de pouvoirs d'*Etienne Wouvermans*, d'un quartier de rentes sur les gabelles (1685), R., I, 35. Lettre à un ministre (Rome, 29 juin 1700), A. F., II, 205.

Houdan (Jacques), ingénieur et peintre. Scellés (1774), N. A., XII, 50.

Houdon (Jacques), concierge de l'hôtel des Elèves protégés. Acte de naissance de — (Etréchy, 1706) et pension accordée à — (1775), Bull., II, 67-68. Voyez l'article suivant.

Houdon (Jean-Antoine), sc. Acte de baptême de — (Versailles, 23 mars 1741), R., I, 153. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1764), N. A., VII, 370. Inauguration du buste modelé par — de Lepeletier, intendant de la généralité de Soissons (1784), Bull., IV, 209 (réimpr.). Congé accordé à — pour se rendre en Amérique (1785), N. A., VI, 59. Plainte de — au sujet d'un vol (1790), Bull., III, 169. Lettres de Raoul Rochette relatives à l'acquisition de la *Diane* en bronze de — (1828-1829), N. A., VII, 269-270. Note de M. Clément de Ris sur l'ex. de la même statue conservé au musée de l'Ermitage, *ibid.*, 462.

Houel (Jean), p. *Abeced.*, II, 385. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1768), N. A., VII, 370.

Houseau (Jacques), sc. Brevet de sculpteur des bâtiments du Roi (1656 et 1663), A. F., III, 259-250. Quittances pour travaux exécutés à Versailles (1664, 1671), N. A., IV, 36-39, 42-44-47.

Houx (Jacques), maître-peintre. Marché passé par — avec les moines de Saint-Julien de Tours pour quatre tableaux (1663), R., II, 34.

Hoveroge (Jacques), gr. et éditeur d'estampes. Acte de naturalisation de — (1624), N. A., I, 220-222.

Hubac (Joseph), sc. Acte de baptême de — (Toulon, 1716), R., VIII, 252. Acte de mariage de — (Toulon, 1742), R., XI, 32. Acte de décès de — (Toulon, 1761), R., V, 262.

Hubac (Joseph-Louis). Acte de baptême de — (1776), R., II, 53.

Hubert (Auguste Cheval, *dit*), arch. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1784), N. A., IV, 412, et VII, 370.

Hubert (Toussaint), enlumineur et « historien ». Vente de biens par — à son frère (1521), R., XII, 10.

Hucherot de Malherbe (Eulalie-Claire), p. Epitaphe de — (1838) au Père-Lachaise, R., II, 30.

Hue (Jean-François), p. Acte de baptême (1751), de —, A. F., V, 192. Requête à M. d'Angiviller (s. d.), N. A., II, 188. Congé accordé à — pour voyages en Italie (1785), N. A., VI, 60. Notes sur un tableau de — représentant le siège de Granville par les Vendéens (1800), R., VI, 59.

Huet (Antoine), arch. Acte de mariage de — avec Maria-Louise *Bourgoin* (1786), R., VIII, 100.

Huet (J.-B.). Brouillon de lettre (1786), A. F., IV, 200.

Huet (Paul), p. Epitaphe de — (1869) au cim. Montparnasse, R., III, 142.

décès de Mme — [née Laurence Gérard] (1894), R., XII, 60.

La Marie. Voy. *Le Maire* (Jacques).

La Mer, sc. Cité dans une lettre de M. de La Guette à Colbert, relative aux galères du Roi (Toulon, 7 novembre 1662), A. F., IV, 237.

Lamoralle Tullié, maître-sc. Mise en apprentissage chez — d'un enfant pauvre de la Trinité (1666), R., IV, 322.

La Mothe (Guillaume de), p. Quittance pour travaux à deux foyers de marbre exécutés par N. *Regnard* et placés dans une maison de la rue Saint-Honoré (1695), N. A., IX, 21. Voy. *Regnard*.

La Motte (Jean de), intendant des bâtiments du Roi. Lettres de noblesse accordées à — (1721), R., VI, 227.

La Motte (de). Brevet d'élève à l'Ac. Royale (1720), N. A., VII, 373.

Lampérière (Jean-Sébastien), p. Acte de décès de — (Arras, 1866), R., II, 62.

Lançon (Auguste), p. Notice nécr., R., II, 127.

Lancrenon (Joseph-Ferdinand), p. Voy. *Girodet*.

Lancret (François-Joseph), gr. Acte de mariage (1716) de —, A. F., III, 179. Acte de baptême (1759) d'une fille de —, *ibid.*, 180.

Lancret (Nicolas), p. *Abeced.*, III, 55. Note du duc d'Antin relative à un tableau commandé à — (1725) et somme payée à — pour son exécution, A. F., I, 301, et R., IX, 272. Plainte de — et signification de jugement en contrefaçon de la gravure d'un portrait de danseuse (1732), A. F. ², II, 198. Extrait du contrat de mariage de — (1741), N. A., III, 334. Mémoire de cinq tableaux commandés à — pour Versailles (1743), R., IX, 96. Billet de décès de — (1743), Bull., III, 171. Voyez l'article suivant.

Lancret (Marie-Bernard-Hyacinthe (ou Jacinthe) de Roussy de Boursaut, veuve). Extrait de l'inventaire après décès de — (1781) N. A., III, 435-340.

Landon (Charles-Paul), p. et critique d art. Acte de baptême de — (Nonant-le-Pin [Orne], 1760), A. F., II, 348. P. s. comme pensionnaire de l'Ac. de Rome (1799), R., VII, 224. Fragment de lettre à *Godard*, relative à Jean *Goujon* (9 août 1810), A. F., II, 350. Lettre de candidature à l'Ac. des Beaux-Arts (Paris, 21 décembre 1816), R., III, 285.

Landouillet ou Landouillette, fondeur. Lettre et note relatives à —, A. F., IV, 250.

Lange (Pierre), sc. (de l'Ac. de Saint-Luc). Scellés (1755), N. A., XI, 201.

Lange (B.), sc. restaurateur des antiques au musée du Louvre. Requête au ministre de la maison du Roi (Paris, 5 juin 1825), R., VII, 228.

Lange Maucord, arch. et sc. P. s., R., II, 164.

Langevin (Guillaume), sc. Marché passé par — pour une statue destinée à l'église Saint-Augustin de Tours (1519), N. A., VI, 244.

Langlois (Claude), faiseur d'instruments de mathématiques. Brevet de logement au Louvre (1735), N. A., II, 88.

Langlois (Jehan), sc. et arch. Quittance pour paiement de travaux au château de Cadillac (1605), R., I, 97.

Langlois (Jean-Marie ?), p. Epitaphes de — (1838) et de sa famille au cimetière Montparnasse, R., II, 30.

Langlois le jeune, mouleur. Congé

1688), N. A., IV, 47 et 54, et A. F., IV, 133. Pièces signées comme marguillier de l'église Saint-Hippolyte (1669-1672), R., VII, 293, et VIII, 88. Achat par — d'un demi-arpent de vigne à Montmorency (1672), R., VIII, 89. Constitution de rente souscrite par — en faveur de Jean *Legeret*, tuteur de sa fille Françoise (1673), R., VII, 294. Correspondance de — avec Domenico *Guidi* (1675-1676), A. F., I, 60-69. Lettres à Cosme III de Médicis et à Ch.-Ant. de Gondi, son secrétaire, et réponses (1684-1686), A. F.², I, 145-158. Devis du tombeau de Colbert à Saint-Eustache, exécuté par Ant. *Coysevox* et *Tuby* d'après les dessins de — (1685), R., VIII, 34-38. Location consentie par — d'une maison sise à Versailles (1689), R., VIII, 89. Inventaire après décès de — (1690), et suppliques de ses héritiers à Louvois, N. A., X, 90-154. Parentés et relations de — avec les artistes de son temps (1647-1688), R., VI, 260-267. Lettres et notes de Colbert relatives aux dessins fournis par — pour la décoration des vaisseaux en construction à Toulon (1668-1681), A. F., IV, 239, et R., VI, 169-173. Epigramme de Boisrobert sur un portrait de Mme Fouquet peint par — (1659), A. F.², I, 304. Correspondance de M. d'Angiviller avec Mme Allard et le sieur Butay se disant descendants de — (1784-1788), N. A., VIII, 258-264. Lettres de *Denon* (1806) et de l'archevêché de Paris (1814) relatives à un tableau de — enlevé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, N. A., IX, 355, et R., VIII, 397.

Le Brun, neveu du précédent. Lettre adressée à — par le grand-duc de Toscane (1705), N. A., III, 226.

Le Brun (Pierre-J.-B.), peintre et expert. Plainte déposée par — contre le comte de Brie, au sujet de ses assiduités auprès de Mme *Le Brun* (1776), N. A., I, 342. Marché passé par — pour le nettoyage et rentoilage des tableaux de l'hôpital des Quinze-Vingts (1780), R., III, 165. Reconnaissance d'un prêt souscrit par — et sa femme (1788), R., VIII, 100. Note de — sur sa femme et la famille de celle-ci (1799-1802), N. A., I, 344. Voy. *Vigée-Lebrun*. Note remise par — à Lucien Bonaparte sur les artistes français (1800), N. A., I, 431-437. Voy. *Raymond* (Jean-Arnould).

Le Brun (...), p.-verrier. Restauration en 1758 d'une verrière signée — (1566) dans l'église de Caudebec (Seine-Inférieure), R., II, 164.

Le Brun (Michel), p.-verrier. Inscription tracée par — sur deux verrières de l'église de Bourbon-l'Archambault (1693), R., I, 164.

Lebrun (Nicolas), p. Acte de baptême (1649) d'une fille de —, A. F., III, 184. Acte de décès (1704) de la femme de —, *ibid.*

Le Brun (André-Jean), sc. Brevets d'élève à l'Ecole Royale (1756) et à l'Ac. de Rome (1759), N. A., VII, 375. Lettre à M. de Marigny (1767), N. A., VI, 108.

Le Brun (Michel), min. Mémoire de portraits peints par — (1756-1727), N. A., VIII, 92, et (*Add.*), 506.

Lebrun (Pierre), maître-peintre (de l'Ac. de Saint-Luc). Plainte au sujet du vol de deux tableaux de Téniers (1761), N. A., VII, 400.

Le Brun ou Brun. Notes et documents sur les graveurs lyonnais du nom de — (1681-1777), N. A., VIII, 497-505.

Lecadre (Alphonse), p. Epitaphe de — (1875) du cim. Montparnasse, R., III, 336.

Lechantre (J.-B.), maître-peintre (de l'Ac. de Saint-Luc). Scellés (1784), N. A., XII, 161.

la vente de diverses gravures (1560), R., III, 154.

Lefèvre (Robert), p. Fragments de lettres à Mlle Fanny Def..., A. F., II, 172. Lettre à *Debucourt* (2 mars 1820), N. A., I, 452. Lettre à Chenard (25 mai 1822), R., III, 285. Epitaphes de — (1830) et de son fils au Père-Lachaise, R., I, 189.

Le Flament (Jehannot), p. (Jean van Eyck?] Lettre de René, roi d'Anjou, à —, A. F., V, 214.

Le Gaigneur (...), horloger. A-compte sur ses gages pour « l'entretenement » de l'horloge du Louvre (1645), N. A., I, 33.

Légaré (Gilles). Voy. *Bain* (Pierre).

Legault (Etienne), tombier. Contrat de mariage de — et de Jacquette Piré, veuve de Salmon Le Court, imprimeur (1529), R., XIII, 22.

Le Gay (Philibert), fourbisseur. Brevet de logement au Louvre (1606), A. F., III, 283.

Le Gendre (Antoine), prêtre et horticulteur. A-compte sur ses gratifications annuelles (1636-1656), N. A., I, 33.

Legendre (Nicolas), sc. *Mém. in.* (Guillet de Saint-Georges), I, 408-414. Quittance pour paiement de travaux exécutés avec Henri *Le Grand* au palais des Tuileries (1666), N. A., IV, 41.

Le Gendre-Heral (Jean). Billet de décès de — (1851), Bull. A. F. IV, 214.

Le Geret (Jean), sc. Acte de mariage (1669) de Anne-Elisabeth Le Geret, fille de —, avec *Fr. Francart*, A. F., III, 174. Voyez *Le Brun* (Ch.).

Le Goupil (André), sc. Quittances pour des piédestaux destinés au château de Saint-Cloud (1691), R., VIII, 5. Quittance pour arrérages de rentes sur les aides et gabelles (1703), R., I, 53.

Legrain (Emile), sc. Billet de décès (1892), R. A. F., XI, 114.

Legrand (Eloi et Jacques), sc. Quittance pour paiement de travaux a Trianon (1688), N. A. F., IV, 67.

Le Grand (Henri), sc. Voy. *Legendre* (Nicolas).

Le Grand, p. [1658]. *Abeced.*, III, 118.

Le Grand (François), p. Acte de mariage (1614) de —, A. F., III, 173.

Legrand (Jacques-Guillaume), arch. Voy. *Molinos*.

Legrand (Jean-Louis), p. (de l'Ac. de Saint-Luc). Scellés (1769), N. A., XI, 435.

Legrip (Frédéric), p. et dess. Epitaphe de — (1871) au cim. Montparnasse, R., III, 207.

Legros (Pierre I), sc. Note sur — par G. Brice, N. A., II, 119. Quittance collective signée par — et divers artistes pour trophées exécutés au palais de Versailles (1671), N. A., IV, 47. Quittance signée par — et Benoît Massou pour travaux à l'arc de triomphe du petit parc de Versailles (1681), *ibid.*, 59. Quittance de — pour paiement de travaux à l'église des Invalides (1700), *ibid.*, 77. Demande par — d'un logement rue Froid-Manteau (1703), N. A., II, 116. Acte de décès de — (1714), A. F., V, 191.

Legros (Pierre II), sc., fils du précédent. *Abeced.*, III, 118-120. Note biographique sur — par Nic. Pio (1724), N. A., III, 199. Acte de décès d'un fils et de la première femme de — (Rome, 1704), N. A., IV, 355. Acte de décès d'un fils (1710), *ibid.*, 356. Sommes payées à — pour travaux exécutés à la bibliothèque Casanate à Rome (1706-1708), *ibid.*, 357-358. Acte de décès de — (Rome, 1719), *ibid.*, 356.

LEMOT (François-Frédéric), sc. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1790), N. A., VII, 377. P. s. (1799), R., VII, 224. Voy. *Bridan* (Pierre). Lettre au président de la Société des Amis des arts (10 pluviôse an VII-30 janvier 1800), A. F., V, 203. Lettres à M. Gantret (1806-1807), R., VIII, 129-130. Lettres à *Belanger* (1er mars 1816), R., VIII, 132. Note pour *Molinos*, relative à l'inauguration de la statue d'Henri IV sur le Pont-Neuf (1er octobre 1817), R., XIII, 26. Lettre à un ministre (Paris, 3 décembre 1817), Bull., IV, 186. Lettre à Artaud (Paris, 8 mars 1820), R., XIII, 26. Notes et lettres relatives à la statue de Louis XIV érigée sur la place Bellecour à Lyon (1821-1825), R., XIII, 27-31. Lettre à M. Bérard (Paris, 24 février 1822), R., VIII, 135. Billet de décès (1827), Bull., IV, 186.

LE MOYNE (Jean), peintre-ornemaniste. Quittances pour paiement de travaux au palais de Saint-Cloud (1690), N. A., I, 68-69. Brevet de logement au Louvre (1693), A. F., I, 240.

LEMOYNE (Jean et Jean), p. Quittance pour paiement de travaux au palais de Versailles (1680), N. A., IV, 59.

LEMOYNE (Jean-Louis), sc. *Abeced.*, III, 135. Quittance d'arrérages de rente (1699), N. A., IV, 75. Voyez l'article suivant.

LEMOYNE (J.-B.), sc., fils du précédent. *Abeced.*, III, 133. Décompte des sommes payées à — par la direction des Bâtiments (1737-1782), N. A., I, 330-334. Documents relatifs au monument en l'honneur de Louis XV exécuté par — pour les Etats de Bretagne (1747-1754), A. F., VI, 113-161. Brevet de logement au Louvre (1760), N. A., II, 95. Quittance pour parfait paiement du buste de M. de Trudaine (1768), R., I, 70. Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession de — par ses héritiers (1778), R., VIII, 274. Voyez Fleury (A. H., cardinal de).

LE MOYNE (Marin), sc. Quittance pour travaux exécutés au tombeau de Henri II (1567), N. A., IV, 22.

LEMOYNE (Clément-Marie), maître-peintre (de l'Ac. de Saint-Luc). Scellés (1740), N. A., X, 393.

LEMOYNE (François), p. *Abeced.*, III, 132-133. Nomination du tuteur de — (1693), N. A., V, 189. Brevet de premier peintre du Roi accordé à — (1736), *ibid.*, 190. Information judiciaire au sujet du suicide de — et rapport médical sur l'état du cadavre de — (4 juin 1737), *ibid.*, 192-197. Inventaire des biens meubles et papiers de — (4 juillet-9 août 1737), *ibid.*, 198-218. Procès-verbal d'apposition de scellés après le décès de — (4 juin 1137), N. A., X, 338.

LEMOYNE (Jean), p. des bâtiments du Roi. Scellés (1709), N. A., X, 222.

LEMPEREUR (Louis-Simon), gr. *Abeced.*, III, 135. Acte de baptême de — (1728), Bull., II, 71. Sommes payées à — pour travaux de gravure à la pompe funèbre de Louis XV (1774), R., II, 151. Pension accordée à — (1778), Bull., II, 71.

LE MUET (Pierre), arch. Gratification et à-comptes sur ses gages (1618-1624), N. A., I, 34, et A. F.[2], II, 340. Autre quittance pour l'année 1664, N. A., IV, 41. *Abeced.*, III, 136.

LE NAIN (Antoine Louis et Mathieu), p. Notes sur la famille de —, N. A., IV, 255-278, et R., XI, 6-16. Donation réciproque consentie par — de tous leurs biens aux derniers survivants (1626), N. A.,

LEPICIÉ (Bernard), gr. et écrivain. Brevet de logement au Louvre (1748), N. A., II, 91. Requête à M. de Tournehem (1750), R., VII, 173. Correspondance de — avec M. de Vandières [Marigny] au sujet du tombeau de Maurice de Saxe (1752-1724), R., VIII, 164-169.

LEPICIÉ (Renée-Elizabeth MARLIÉ), gr., femme du précédent. *Abeced.*, III, 192.

LÉPICIÉ (Nicolas-Bernard), p., fils des précédents. Brevet de logement au Louvre (1783), N. A., II, 101.

LE POITTEVIN (Eugène), p. Epitaphe de — (1870) au cim. Montmartre, R., III, 143.

LE PORTIER (Pierre), écrivain. Sommes payées à — (1398-1401), N. A., VI, 211-213.

LE POT (Jehan), tailleur d'images. Epitaphe de — à Saint-Etienne de Beauvais (1563), Bull., III, 107.

LE PREUX (Jean), orf. Acte de décès de — (1648), R., VI, 322.

LE PRINCE (Engrand et Jehan), peintres-verriers (XVIe siècle). Note sur —, Bull., III, 107.

LE PRINCE (J.-B.), p. *Abeced.*, III, 92. Acte de baptême de — (Metz, 1734), Bull., 71-72. Pension accordée à — (1755), *ibid.* Extrait de l'inventaire après décès de — (1781), N. A., XII, 122.

LEPROUST (Roland), arch. Quittance pour arrérages de rentes sur les postes (1707), R., I, 69.

LEQUESNE (Eugène-Louis), sc. Billet de décès (1887), R., VII, 250.

LERAMBERT (François et Louis Ier), sc. Sommes payées à — pour travaux au tombeau de François Ier (1549), N. A., IV, 4.

LERAMBERT (Louis II), *dit* « le jeune », sc. Somme payée à — pour travaux au tombeau de Henri II à Saint-Denis (1567), A. F., II, 196, et N. A., IV, 19.

LERAMBERT (Henry), p. Somme payée à — et à Jacob *Bunel* pour l'entretien des peintures des Tuileries (1608), N. A., I, 15.

LERAMBERT (Louis III), sc. Commission de garde des marbres au Louvre (1602), avec augmentations de gages (1612-1636), A. F., III, 228-232, et N. A., I, 36. Quittance pour déboursés relatifs au ballet de la Reine (1605), N. A., V, 28.

LERAMBERT (Simon), sc., fils du précédent. Gages payés à — pour la la garde et l'entretien des marbres et figures antiques du Louvre et des Tuileries (1618-1636), N. A., I, 36.

LERAMBERT (Pierre), « garde des figures et marbres des maisons du Roi ». Montant de ses gages pour l'année 1624, A. F.², II, 343.

LERAMBERT (Louis IV), sc. *Abeced.*, III, 193. *Mém. in.* (Guillet de Saint-Georges), I, 330-336. Brevet de logement aux Tuileries (1637), et commission de garde des marbres du Roi (1657), A. F., III, 233-234. Gages et à-comptes payés à — pour l'entretien des fossés du Louvre (1615-1656), N. A., I, 57. Quittance de ses gages pour l'année 1663, N. A., IV, 39. Quittance pour paiement de travaux dans le petit parc de Versailles (1664), N. A., IV, 40.

LE RICHE (Martin), p. Acte de baptême de deux fils de — (1586), R., IV, 96.

LE ROI (François), p. (de l'Ac. de Saint-Luc). Scellés (1746), N. A., XI, 88.

LE ROI (Julien), horloger. Brevet de logement au Louvre (1739), N. A., II, 89. Transmis à ses deux fils, Pierre et Jean-Baptiste (1759), *ibid.*, 94.

LEROUX (Jean), enlumineur. Quittance pour travaux à Guingamp (1479), A. F. ², I, 193.

Grande-Chartreuse, A. F., IV, 402. Correspondance de M. d'Angiviller et autres au sujet de la restauration et de l'emplacement des tableaux de — (1776-1803), N. A., V, 298-318. Correspondance administrative au sujet des peintures exécutées par — à l'hôtel Lambert (1776-1777), *ibid.*, 319-322. Mémoire et lettre relatifs à l'acquisition par le Roi d'un tableau non désigné de — (1777), *ibid.*, 323. Correspondance administrative relative aux tableaux de — peints pour l'église des Célestins de Paris (1778), *ibid.*, 325-332. Don au Roi par Mme de Roncée d'un tableau de — (1778), *ibid.*, 333. Correspondance de M. d'Angiviller avec l'abbé Faydit de Terssac, curé de Saint-Sulpice, au sujet de deux tableaux de — (*le Veau d'or* et *le Buisson ardent*), *ibid.*, 335. Correspondance de M. d'Angiviller, de *Pierre* et du chevalier Turgot au sujet de tableaux de — à l'hôtel Turgot [ancien hôtel Briçonnet) (1782-1684), *ibid.*, 338-343. Correspondance de M. d'Angiviller avec divers religieux au sujet de l'acquisition projetée de tableaux de — conservés à l'abbaye de Marmoutiers (1784-1786) et relations (par dom Abrassart) de ces négociations *ibid.*, 345-354 et 401-406. Correspondance de M. d'Angiviller et de *Le Brun* au sujet d'un recueil de dessins de — faisant partie de la vente Soubise (1789), *ibid.*, 357-358. Note sur un tableau de — mis en vente par la fabrique de Saint-Etienne-du-Mont (1776), *ibid.*, 359. Note de Mariette sur un tableau et deux dessins de — faisant partie de la vente Tallard (1756), A. F., II, 204. Note sur le prix et les frais de transport d'une *Adoration des Bergers* (1653), peinte par — pour l'Oratoire de La Rochelle, A. F., II, 199.

LE SUEUR (Geneviève GOUSSÉ, veuve d'Eustache). Remboursement d'une somme de 800 livres à — (1669), R. VII, 292.

LESUEUR (Hubert), sc. Montant d'une partie de ses gages (1624), A. F.², II, 342, et N. A., I, 37. Gratification annuelle accordée à — (1618), N. A., I, 37.

LESUEUR (Nicolas-Blaise), p. *Abeced.*, III, 197.

LESUEUR (Cicéron J.-B.), arch. Notice nécr., R., I, 14.

LESUEUR (Jacques-Philippe), sc. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1781), N. A., VII, 378. Note sur une figure exécutée pour l'Arsenal (thermidor an II), N. A., I, 429. Lettre à Chaptal, ministre de l'Intérieur (21 ventôse an IX-12 mars 1801). R., IX, 361.

LESVIGNIÈRE (Pierre), sc. Règlement de comptes pour le tombeau de Duguesclin à Longueville (1468), A. F., III, 135.

LETELLIER (Claude-Charles) ou TELLIER, sc. Cité dans un acte notarié (1773), R., VII, 316. Scellés (1779), N. A., XII, 103.

LETELLIER (Michel), chancelier de France. Inventaire des tapisseries et tableaux trouvés après le décès de — (1685), R., IX, 112-114.

LETHIÈRE (Guillaume GUILLON-), p. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1786), N. A., VII, 378. Lettre à un ami (Rome, 2 octobre 1812), R., IX, 282. Lettre à un ami (12 avril 1822), N. A., I, 460.

LETHIN (Jean), maître-peintre à Laon. Reconnaissance souscrite par un prêtre à — pour prêt d'argent (1621), R., XIII, 61.

LE TONNELIER (Etienne), p. Marché passé pour travaux à la chapelle des Vierges [église N.-D. de Chartres] (1543), A. F., IV, 394.

LEVASSEUR (Louis), maître-peintre. Scellés (1737), N. A., X, 336.

LE VAU (Louis), arch. *Abeced.*, III,

Louvre occupés par divers artistes (1755-1763 et 1765-1766), N. A., II, 164-177. Correspondance avec le baron de Mesplé au sujet d'une suite de portraits conservés au château de Pau (1764-1766), N. A., VII, 154-164. Lettre à *Pierre* (Versailles, 9 mars 1772), N. A., VII, 157. Pour les lettres adressées à — par divers artistes, voyez au nom de chacun d'eux. — Observations de *Pierre* et de *Cochin* sur les tableaux de la collection de — proposés pour être acquis par le Roi (1782), N. A., II, 390-397, et documents relatifs à la même vente, *ibid.*, 397-404. Voyez aussi Menars (château de).

MARILHAT (Georges-Antoine-Prosper), p. Epitaphes de — (1847), et de sa famille au Père-Lachaise. R., II, 78.

MARIN (Jean-Cyriac), marbrier. Scellés (1753), N. A., XI, 172.

MARIN (Joseph-Charles), sc. Lettre de *Bonnassieux* relative à — (1834), R., VI, 276.

Marly (château de). Voy. *Prou* (Jacques).

MAROLLES, dess. (Françoise de Lussé, femme d'Antoine-Alexandre de). Déposition dans l'action en abus de confiance intentée à *Baléchou* (1750), N. A., IX, 195.

MAROLLES (... chevalier de), ingénieur et arch. Lettre de — à M. d'Angiviller (Paris, 10 mars 1775), et note de — sur ses travaux, N. A., VI, 134-137.

MAROT (Jean), gr. *Abeced.*, III, 266.

MAROT (Jean), arch. Contrat passé par — pour la construction d'une « grotte d'appartement » au château de Saint-Germain-en-Laye (1669), N. A., V, 170. Extrait de l'inventaire après décès de — (1686), R., VII, 294-295.

MAROT (Daniel), fils du précédent. *Abeced.*, III, 267.

MAROT (François), p. *Abeced.*, III, 268.

MAROT (J.-B.), p. Quittance pour paiement de travaux au mausolée de la reine d'Angleterre à Saint-Denis (1670), N. A., IV, 47.

MAROULLE (Antoine-Jean de), amateur. *Abeced.*, III, 268.

MARQUIS (Pierre), orf. Somme payée à — (1453), A. F., V, 265.

MARQUIS (Pierre-Charles), p. Epitaphe de — (1874) au cim. Montparnasse, R., III, 304.

MARQUISET (Jean-Emile-Gaston), p. Billet de décès (1889), R., XI, 94.

Marseille. Documents relatifs à l'établissement du musée de Marseille (1794), R., XIII, 92-96.

MARSY (Balthazar et Gaspard), sc. *Abeced.*, III, 262-263. *Mém. in.* (Guillet de Saint-Georges), I, 307-311. Quittances collectives pour paiement de travaux à la grande galerie du Louvre (1666), N. A., IV, 44, et aux fontaines de Versailles (1667), *ibid.*, 46. Voyez aussi l'article suivant.

MARSY (Gaspard de), sc. Quittance de ses gages pour l'année 1664, N. A., IV, 40. Quittance collective signée par — et divers artistes pour paiement de trophées destinés au château de Versailles (1671), *ibid.*, 47. Achat d'une rente à Sébastien-François de La Planche (1673), N. A., I, 275. Inventaire après décès (1681), N. A., X, 48. Inscription relative à la rente posthume (1683) fondée par — pour l'entretien d'une lampe dans l'église de Croissy (Seine-et-Oise), A. F., VI, 213.

MARTEAU (François-Joseph), gr. et orf. Brevet de logement au Louvre (1741), N. A., II, 89.

MARTENS (Jules), p. Billet de décès (1890), R., VII, 256.

MARTIN, p. Certificat de logement aux Gobelins (1693), N. A., II, 108.

MARTIN (Charles), p. et marchand de tableaux. Scellés (1672), N. A., X, 7.

MARTIN (Denis), sc. Lettres et pièces relatives à la statue équestre de Turenne exécutée par — (1704), R., III, 193-195.

MARTIN (Guillaume), p. et brocanteur. Procès-verbal et enquête de séparation de — et de demoiselle Anne Jeudi, sa femme (1781), N. A., III, 344-346. Plaintes en escroquerie de Coutant, ancien procureur au Parlement, contre — (1787), N. A., II, 414-437 et 460-466.

MARTIN (J.-B.), p. *Abeced.*, III, 270.

MARTIN (Quentin-Léon), p. Epitaphe de — (1861) et de sa famille au cim. Montparnasse, R., III, 110.

MARTIN-BUCHÈRE (Marie-Clémentine), p. Epitaphe de — (1873) au cim. de Montrouge, R., III, 272.

MARTINOT (Gilles), horloger. Brevet de logement au Louvre (1656), N. A., II, 72. Transfert de ce brevet à *Henry* — son fils (1670), *ibid.*, 73, et à *Claude* —, son petit-fils, *ibid.*, 86.

MARTINOT ou MARTINEAU (Balthazar), membre de la famille des précédents. Pendule faite par —, prisée dans un inventaire de 1736, N. A., VI, 268.

MARTUS (Jean-Louis-Joseph), maître-fleuriste en peinture (de l'Ac. de Saint-Luc). Scellés (1789), N. A., XII, 219.

MARVY (Louis), gr. Epitaphe de — au cim. Montmartre (1850), Bull., III, 146.

MASINS DE LUZARD (François-Hyacinthe), ingénieur et directeur des plans en relief au Louvre. Brevet de don d'une maison sise rue Saint-Honoré et nommée *la Longue allée* (1749), N. A., II, 112.

MASLE (J.-J.), sc. Scellés (1788), N. A., XII, 207.

MASSARD (J.-B.), gr. Note de Mercier de Saint-Léger relative à —, R., I, 151.

MASSARD (Urbain), gr. Quittance pour paiement de deux épreuves de la pl. des *Sabines*, d'après Louis *David* (1839), N. A., IX, 33.

MASSÉ (J.-B.), p., min. et gr. *Abeced.*, III, 277-280. Extrait de l'inventaire après décès de — (1767), N. A., XI, 408.

MASSÉ (Louis), orf. Baux passés par — pour la location d'une maison à lui appartenant rue Thibautodé (1741-1746), R., VIII, 15.

MASSE (Nicolas), sc. Scellés (1684), N. A., X, 70.

MASSÉ (Nicolas), sc. et menuisier. Quittance de ses gages pour le second trimestre de 1688, N. A., IV, 65.

MASSON (Antoine), gr. *Abeced*,, III, 280-282.

MASSON (Hippolyte), p. Epitaphe de — (1878), au Père-Lachaise, R., IV, 192.

MASSON (Jacques), dessinateur des Bâtiments, Plainte déposée par — contre J.-N. *Servandoni* à raison de sévices et voies de fait (1735), R., V, 266.

MASSON (Jean), arquebusier. Acte de décès d'un fils de — (1664), R., IX, 141.

MASSOU (Benoît), sc. Quittance collective signée par — et divers pour trophées exécutés au palais de Versailles (1671), N. A., IV, 47. Quittance signée par P. *Legros* et — pour travaux à l'arc de triomphe du petit parc de Versailles (1681), *ibid.*, 59. Brevet de logement aux Tuileries (1715), A. F., III, 227.

Médicis (Marie de). Voyez Paris, v° Hôtel de Ville.

Megliorini (Ferdinand), gr. sur pierres fines. Scellés (1783), R., IV, 173.

Meissonnier (Juste-Aurèle), arch. et dess. Somme payée à — pour le dessin d'un cadre destiné à un tableau d'*Oudry* (1730), R., II, 56. Scellés et extrait de l'inventaire après décès de — (1750), N. A., XI, 126.

Meissonier (Jean-Louis-Ernest), p. Billet de décès (1891), R., XI, 101.

Méliand (Jean-René), p. Notice sur —, R., III, 362-365. Voyez *David* (Louis). Note sur les vues du château de Clisson, exécutées par —, R., VIII, 239-241.

Melingue (Jacques), maître-peintre. Scellés (1728), N. A., X, 292.

Mellan (Claude), dess. et gr. *Abeced.*, III, 321-377. Acte de baptême de — (Abbeville, 1598) et lettre du curé de Saint-Wulfran d'Abbeville, relative à cet acte (1735), A. F., I, 262-263. Lettre de — à Ciartres, *dit* Langlois (Aix-en-Provence, le jour du Carnaval 1637), A. F., I, 265, et *Abeced.*, III, 349. Billet au même (s. d.), A. F., II, 235.

Melling (Joseph), p. Brevet d'élève à l'Ecole royale (1753), N. A., VII, 380.

Ménageot (François-Guillaume), p. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1769), N. A., VII, 380. Don à — d'un atelier au Louvre (1784), N. A., II, 101. Congé accordé à — pour voyager en Italie (1785), N. A., IV, 61. Lettre de — à Marie-Anne *Belle* (Rome, 27 janvier 1790), R., VII, 221. Fragment d'une lettre de — (Rome, 15 septembre 1790) relative aux travaux des pensionnaires de l'Ac. de France à Rome, *ibid.* Lettre à M. d'Angiviller [relative à F.-X. Fabre](Rome, 13 avril 1791), *ibid.*, 222. Lettre à l'Ac. de Florence (Vicenza, 23 octobre 1797), N. A., III, 454. Lettre au secrétaire du sceau (Paris, 14 mai 1808), A. F.[2], II, 368.

Ménard (Félix), sc. Contrat passé par — et Vincent *Charry*, tailleur de marbre, pour la décoration du tombeau de Marie de Billy, veuve de Jean de Nicolay (1597), N. A., II, 180-182. Lettres de naturalisation (1612), N. A., II, 229.

Ménars (château de) [Indre-et-Loire]. Catalogue des statues et bustes provenant du — et vendus en 1785 (réimpr.), N. A., III, 369-392. Note d'Augustin *Pajou* au comité d'aliénation de l'Assemblée nationale (1790) sur les statues enlevées au Louvre par ordre du marquis de Marigny et transportés au — *ibid.*, 365. Voyez aussi *Coustou* (Guillaume).

Ménart (Robert), tailleur de marbre. Don de lods et ventes accordé à — (1609), N. A., II, 230.

Mène (Pierre-Jules), sc. Epitaphes inscrites sur le tombeau des familles de — et de *Cain*, N. A., VIII, 359.

Ménière (Paul-Nicolas), orfèvre. Certificat de logement au Louvre (1789), N. A., II, 103. Voy. *Bapst*.

Menus-Plaisirs (Extrait des comptes de l'administration des) (1747-1760), R., VII, 234-243.

Méquignon (François-Guillaume), sc.-figuriste. Mémoire des honoraires dus à Me Trudon de Roissy, notaire, par l'union des créanciers de — (1774-1776), R., VII, 318.

Mercier (Clair-Christophe), p. (de l'Ac. de Saint-Luc) et lancier de la grande écurie du Roi. Scellés (1757), N. A., XI, 230.

Mercier (Jean-Michel), p. Epitaphe de — (1874) au Père-Lachaise, R., III, 304.

Molard (Michel), graveur en médailles. Brevet de logement au Louvre (1684), A. F., I, 234.

Molinos (Jacques), arch. Documents relatifs à l'établissement d'une école de mosaïque à Paris proposée par — et *Legrand* (1785), N., III, 353-357.

Molisson (Jacquelin de), p. Sommes payées — à par le trésorier du duc d'Orléans à Tours (1483) et par les échevins de Bourges (1505), N. A., VIII, 304-306.

Molknecht (Dominique), sc. Documents relatifs à la statue de Charette par —, A. F.[2], II, 43.

Mollet (Jacques), jardinier des Bâtiments. Gages accordés à — pour l'entretien du grand Jardin du Roi à Fontainebleau (1608), N. A., I, 41.

Mollet (Claude I), jardinier des Bâtiments du Roi. Gages accordés à — (1618-1636), N. A., I, 41. Gratification accordée à — pour frais d'apprentissage de Poirée, fils de l'un des jardiniers de S. M. à Chantilly (1636), *ibid.*, 42.

Mollet (Pierre), fils aîné du précédent, jardinier. Brevet de logement aux Tuileries (1634), N. A., II, 105.

Mollet (Claude II), jardinier, fils du précédent. Brevet de jardinier ordinaire et dessinateur des plans, parcs et jardins du Roi (1643), A. F., III, 271. Gratification accordée à — « pour se rendre plus capable de servir Sa Majesté en sa profession » (1636), N. A., I, 41. Gages de — et à-compte payés à — pour l'entretien des jardins des Tuileries et du Louvre (1645-1656), N. A., I, 42.

Mollet (Charles), jardinier, fils et frère des précédents. Brevet de logement aux Tuileries (1664), N. A., II, 106. Quittance pour paiement de ses gages (1678), R., I, 35.

Mollet (Armand-Claude), jardinier Brevet de logement au Louvre (1692), A. F., III, 216.

Mollet (Armand-Claude), arch. et contrôleur général des Bâtiments du Roi. Inventaire après décès de — (1742), N. A., XI, 8.

Monge (Thomas-Augustin), arch. Notice nécr., R., II, 126.

Monet ou Monnet (Charles), p. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1756), N. A., VII, 381.

Mongeret (...), p. Note sur un tableau de — conservé à Naples (1696), R., IX, 116.

Monier (Jacques), p. Acte de mariage de — (1681), A. F., V, 176.

Monier (Michel), sc. Scellés (1686), N. A., X, 74.

Monier (Pierre), p. *Mém. in.* (Lépicié et Hulst), II, 8-10.

Monmerqué (Mathieu), entrepreneur des tapisseries du Roi aux Gobelins. Inventaire après décès (1749), N. A., XI, 117. Voyez l'article suivant.

Monmerqué (Marie-Thérèse de La Fraye, veuve de Mathieu). Acte de baptême de — (1706) et pension accordée à — (1764), Bull., II, 73.

Monnier (Bonaventure-Henry), p. et dess. Note sur diverses lettres de — (1827-1832), R., II, 123.

Monnot (Claude-Martin), sc. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1763), N. A., VII, 381. Don à — d'un atelier au Louvre (1773), N. A., II, 98. Quittances signées par — ou au nom de — pour divers travaux (1768-1791), R., VIII, 24.

Monnot (Pierre-Etienne), sc. Note sur la famille de — (1628-1625), R., IV, 357.

Monnoyer (J.-B.), parfois désigné sous le seul prénom de Baptiste, p. *Abeced.*, IV, 7. Acte de bap-

tême de — (Lille, 1636), Bull., III, 100. A-compte sur ses gages comme peintre de la manufacture des Gobelins (1682), R., I, 35. Sommes payées à — pour modèles des bordures de la tenture du *Passage du Rhin* (1682-1683), R., XIII, 141. Quittance de — pour arrérages de rentes (1695), N. A., IV, 74.

MONTAGNE (Nicolas). Voy. *Plattenberg*.

MONTALLIER (Pierre), p. Quittance comme « procureur » d'un gendarme de la garde du Roi, d'un quartier de ses gages (1704), R., I, 53.

MONTARCY ou MONTARSY (Laurent Tessier de), orfèvre. *Abeced.*, IV, 9. Brevet de logement au Louvre (1661), A. F., III, 211. Acte de décès d'un fils de — (1662), R., V, 183.

MONTARCY ou MONTARSY (Pierre Tessier de), fils du précédent, joaillier et amateur. Location par, — Jean *Berain* et Jean *Nocret* d'une maison sise à Auteuil (1683), R., VII, 295. Transfert à — du brevet de logement accordé à son père (1684), N. A., II, 77.

MONTHÉAN, sc. (Marguerite-Elizabeth *Jouvenet*, femme). Billet de décès de — (1706), Bull., III, 171.

MONTIGNY (Daniel), maître-brodeur. Scellés (1660), N. A., X, 1.

Montpellier (place du Peyrou à) Voyez *Dejoux*, *Julien* (Pierre), *Pigalle* (J.-B.).

MONTPERCHER (...), p. « paysagiste ». A-compte sur ses gages (1656), N. A., I, 42.

MONTPETIT (Vincent de), p. *Abeced.*, IV, 11.

MONTREUIL (...), p.? Brevet d'élève à l'Ac. Royale (1720), N. A., VII, 373.

MONTUCLA (Jean-Etienne de), premier commis des bâtiments du roi. Acte de baptême de — (1725) et pension accordée à — (1774), Bull., II, 73. Voyez l'article suivant.

MONTUCLA (Marie-Françoise-Roman, dame de), femme du précédent. Acte de baptême de — (Grenoble? 1739) et pension accordée à — (1773), Bull., II, 73-74.

MONTULAY (Marin), dess. en point de France et gr. (Marie-Madeleine LÉVY, veuve de —). Scellés (1754), N. A., XI, 197.

MONTULAY (François), gr. de sceaux, fils des précédents. Lettres à M. de Querenet (1774-1776), R., IX, 334-336.

MOQUET, « garde du cabinet des singularités » du Louvre et des Tuileries. Pension accordée à — par Louis XIII (1632), R., II, 87.

MORAND (Antoine-Benoît), maître-oiseleur et compagnon peintre et doreur. Scellés (1757), N. A., XI, 234.

MORANT (Jehan et Adam), fondeurs. Marché passé avec — et Regnault *Guédon* avec Louis d'Amboise, cardinal d'Albi (1484-1485), pour divers travaux à Paris et à Albi, A. F., III, 317.

MOREAU (Jehan), entrepreneur à Blois. Somme payée à — (1456), N. A., VI, 211.

MOREAU (Jean), arch. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1746), N. A., VII, 381.

MOREAU (Jean-Charles-Alexandre), arch. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1785), N. A., VII, 382.

MOREAU (Jean-Michel), *dit* « le jeune », dess. et gr. Notice sur — [par Feuillet], signée par Mme Carle *Vernet*, fille de — (1818), A. F., I, 183. Plainte de — au sujet de menaces et violences de la part d'un de ses voisins (1770), R., V, 190. Somme

Billet de décès de — (1850), Bull., IV, 213.

Oublet. Voyez *Aublet*.

Oudinot de La Faverie (Eugène-Amédée-Stanislas), p.-verrier. Billet de décès de — (1889), R., VII, 254.

Oudry (J.-B.), peintre en émail. Scellés (1731), N. A., X, 298.

Oudry (J.-B.), p. *Abeced.*, IV, 65-66. *Mém. in.* (Gougenot), II, 365-403. Achat d'une maison sise rue Beaubourg (1732), R., VIII, 94. Brevet de logement au Louvre accordé à — (1744), N. A., II, 90. Lettres à M. de Gournay (12 novembre 1752 et 8 mars 1753) et notes sur l'établissement d'une école de dessin à Lyon, A. F.², II, 52-69. Epitaphe de — à Saint-Etienne de Beauvais (1755), A. F., V, 271, et Bull., III, 146. Extrait de son inventaire après décès (1755), A. F., V, et N. A., IX, 205. Lettre de Bertin, contrôleur général des finances, à M. Charon, fermier général, relative à divers modèles de tapisseries exécutées par — (22 mars 1761), R., V, 227.

Oudry (Marie-Marguerite Froissé, veuve de J.-B.). Scellés (1780), N. A., XII, 104.

Outrequin (Pierre), directeur des travaux de la ville de Paris. Brevet accordé à — (1761), R., IX, 125.

Oyault (Germain). Voyez *Lefèvre* (Nicolas).

Paccard (Alexis), arch. Epitaphes de — et de sa femme (1867-1873), au Père-Lachaise, Bull., III, 129.

Pacherot (Jérôme), sc. (Jehanne Mennette, femme de). Acte notarié relatif à — (1519), N. A., VIII, 25.

Pacque (François), maître-peintre. Scellés (1684), N. A., X, 70.

Paganino (Guido), sc. *Abeced.*, IV, 69. Lettres de noblesse accordées à — par Charles VIII (1496), N. A., VII, 212. Note sur le séjour de — en France et sur le tombeau de Charles VIII à Saint-Denis, A. F., I, 125-132. Epigrammes latines sur deux statues de Louis XII par —, A. F., II, 220 et 225-226. Mention par Sauval de divers logements occupés par — (1501-1515), N. A., VI, 238-239.

Paigné (Robert), p. Voy. *Du Moulin* (Pierre).

Paillet (Christophe), p. Quittance en remboursement de frais de carrosses pour les voyages de *Le Brun* à Versailles (1679), N. A., IV, 58. Quittance pour arrérages de rente (1704), *ibid.*, 79.

Paillet (Claude), sc. à Lyon. Acte de baptême d'un fils de — (1687), R., IV, 301.

Paillot de Montabert (Jacques-Nicolas). Pétition (rédigée par *Hittorf* au nom de la Société libre des Beaux-Arts) en faveur de — (11 mars 1843), R., III, 380.

Paix (Pierre de), dit *d'Aubenas*, peintre-verrier. Sommes payées à — pour divers travaux exécutés à Lyon (1485-1501), N. A., VII, 205-208.

Pajou (Augustin), sc. Acte de baptême de — (1730), Bull., II, 80. Brevets d'élève à l'Ecole Royale et à l'Ac. de Rome (1751), N. A., VII, 382. Pension accordée à — (1780), Bull., II, 80. Traité passé par — avec les Etats du Languedoc pour la décoration de la place du Peyrou à Montpellier (1784), N. A., I, 387-391. Epitaphe de — (1819) à l'ancien cimetière de Clamart (aujourd'hui au musée Carnavalet), R., II, 26. Voyez Ménars (château de) et l'article suivant.

Pajou (Félicité Ansiaux, femme de Augustin). Billet de décès de — (1824), Bull., A. F., III, 172.

Goujon (Jean), *Pontheron*, *Yvart* (Br.). Inventaire des tableaux et autres curiosités déposés au — (1603), A. F., III, 49. Liste des tableaux du château de Pau transportés au — en 1620, *ibid.*, III, 60. Pour les logements distribués aux artistes, voyez au nom de chaque titulaire. Lettre de Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, à son collègue de la guerre sur les désordres qui se commettaient dans les cours du — (6 thermidor an VIII-25 juillet 1800), N. A., IX, 326, et R., VII, 192.

— Mathurins (église et couvent des) —. Voyez *Vignon* (Claude).

— Monnaies (hôtel des). Voyez *Antoine* [sculpteur].

— Notre-Dame de Paris (église cathédrale). Documents relatifs aux travaux exécutés à — (1396-1526), R., IV, 88-94. Extraits des registres capitulaires de — relatifs à la fonte de divers objets d'orfèvrerie (1421-1436), N. A., IX, 63-71. Lettre de cachet relative à l'exécution du vœu de Louis XIII (1713), N. A., II, 358. Fragments (réimpr.) de l'Institution de la confrérie de Sainte-Anne ou du May de Notre-Dame (1699), R., VII, 303-308. Les Mays de Notre-Dame de Paris (1630-1707), N. A., VIII, 390-449. [Voyez aussi Saint-Germain-des-Prés]. Mémoires des frais de restauration de la statue de Philippe le Bel (1751), R., VII, 239-240. Voyez aussi *Boullongne* (Louis de) fils, *Le Boutillier*, *Ravi* (Jean).

— Ouvrard (maison), rue Taitbout. Voyez *Michalon* (Claude).

— Palais-Royal. Voyez *Bricard* (Albert).

— Parlement (Parquet du). Voyez *Colart de Laon*.

— Pont-Neuf. Voyez *Lintlaer* (Jean de).

— Quinze-Vingts (hôtel des Mousquetaires gris, aujourd'hui hospice des). Voy. *Du Mesnil* (Louis).

— Rosiers (Vierge de la rue des). Voyez *Deshaies* (Jehan), *Chambige* (Pierre), *Faillart* (Jehan).

— Saint-Antoine (Porte). Délibération du Bureau de la Ville au sujet de la démolition et des statues de — (1778), N. A., IX, 262 et (add.), p. 371.

— Saint-Benoît (église). Voyez *Aubout* (Jacques).

— Sainte-Chapelle du Palais de justice. Voyez *Le Hongre* (Louis).

— Saint-Etienne-du-Mont (église). Voyez *Pilon* (Germain) [menuisier].

— Saint-Eustache (église). Voyez *Coysevox* (Antoine), *Le Brun* (Ch.) et *Tuby*.

— Sainte-Geneviève (église et abbaye). Voyez *Bonardus*, *Largillière* (Nicolas de), *Pilon* (Germain), *Restout* (J.-B.).

— Sainte-Geneviève (nouvelle église) [le Panthéon]. Voyez *Dejoux*, *Gros*.

— Saint-Germain-l'Auxerrois (église). Voyez *Solas* (Jehan).

— Saint-Germain-des-Prés (abbaye et église). Voyez *Girardon* (François), *Lebel* (Frémin), *Magnier* (Laurent). Liste des tableaux votifs offerts à l' église par divers peintres (1716-1721), N. A., VIII, 450 et explications (réimpr.) de ces mêmes tableaux (1716-1719), N. A., IX, 275-293. Listes des artistes membres de la confrérie de la nation flamande à l'église — et à Saint-Hippolyte (1626-1691). N. A., V, 159-163.

— Saint-Germain-des-Prés (communauté des maîtres-peintres du bailliage de). Réception des maîtres-peintres (1564-1629). Rapport de visites et saisies (1566-1643). Réception de maîtres-brodeurs (1621-1629), N. A., IV, 102-123.

— Saint-Marcel (église). Voyez *Moufflart* (Jehan).

— Saint-Martin-des-Champs (église). Passage du *Stilus supremaæ curiæ parisiensis* de Ch. Du Moulin relatif à la chaire de l' — (1385), A. F. [2], II, 212.

— Saint-Merry (église). Voy. *Boullongne* (Louis), père.

— Saint-Nicolas du Chardonnet (église). Voyez *Denon* et *Lebrun*.

— Salm (Hôtel du prince de). Jugement rendu en faveur de divers artistes créanciers du prince de Salm (1789), R., VII, 275.

— Savoie (hôtel de). Voy. *Thibout* (Regnaud).

— Sorbonne (église). Voyez *Girardon* (François).

— Soubise (hôtel). Voyez *Blanchard* (Louis-Gabriel). Voyez aussi diverses mentions portées au nom de la famille de Guise.

— Tuileries (Palais et jardins des). Voyez *Bullant* (Jehan), *Bunel* (Jacques), *Dejoux*, *Galli* (Antoine), *Le Nostre* (André), *Magnier* (Laurent). Mémoire (de Bachaumont?) sur la décoration intérieure des Tuileries (1744), A. F., I, 257-259. Pour les logements attribués à divers artistes, voyez au nom de chaque titulaire.

— Turgot (hôtel). Voyez Briçonnet (hôtel).

— Val-de-Grâce (église et hôpital). Etat des dépenses réglées et arriérées pour la construction du — (1666), A. F., V, 76-79. Voyez aussi *Legrue*, *Lespagnandelle*, *Misson* (Hubert).

— Vendôme (colonne élevée à Napoléon sur la place). Voy. *Dumont* (Jacques-Edme).

— § 2 Corporations d'art. Architectes et orfèvres de Paris taxés pendant la Fronde (1649), R., II, 138. Liste des orfèvres de — officiers municipaux (1557-1725), R., II, 21-23 et 38-40. Mémoire de la communauté des orfèvres de — contre les abus et privilèges des artistes domiciliés au Louvre (1750), R., VIII, 144-156. Documents sur les maîtres-peintres et tailleurs d'images de — (1561), R., III, 307-311. Extraits d'actes d'état civil relatifs à divers maîtres-peintres de — (1714-1753), R., II, 141.

Paris (Pierre-Adrien), arch. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1772), N. A., VII, 383. Mémoire des gentilshommes de la Chambre en faveur de l'anoblissement de — (s. d.), R., VI, 239.

Parrain (René), trésorier général honoraire des Bâtiments du Roi. A-compte sur sa pension (1656), N. A., I, 46-47.

Parrocel (Joseph), p. *Abeced.*, IV, 81. *Mém. in.* (notice anonyme), II, 40-45. Note sur les travaux de — pour les Bâtiments du Roi (1685-1687), R., I, 87.

Parrocel (Charles), p., fils du précédent. *Abeced.*, IV, 82-84. *Mém. in.* (Ch.-N. *Cochin*), II, 404-427. Renseignements demandés par — pour son tableau de la bataille de Lawfeld (1750), R., XI, 191. Inventaire après décès de — (1752), N. A., XI, 145.

Parrocel (Pierre), p. *Abeced.*, IV, 84-85. Quittance d'un tableau peint par — pour la confrérie du Saint-Sacrement de Cavaillon (1709), N. A., VIII, 159, et (*Add.*), 506.

Parrocel (Ignace-Jacques), p., frère du précédent. Requête contre — adressée par sa femme au grand-duc de Toscane, Côme III (1712), N. A., III, 262.

Parrocel (Joseph-Ignace-François), p., fils et neveu des deux précédents. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1735), N. A., VII, 383. Acte de décès (1781), A. F., VI, 60.

Pasdeloup (Philippe), relieur. Acte de décès (1728), Bull., II, 26.

Pasquié (François), tailleur de mar-

A., I, 384. Lettres à M. d'Angiviller (29 décembre 1784 et 15 décembre 1788), A. F., II, 214. Note de — sur un tableau de *Murillo* (1786), R., V, 256. Lettre à M. d'Angiviller sur un projet du sieur *Heude Lépine* (23 novembre 1787), R., V, 242. Scellés (1789),N. A., XII, 217.

PIERRE DE COMPIÈGNE, enlumineur. Sommes payées à — pour travaux dans l'église de Troyes (1387), A. F., VI, 215.

PIERRE DE MALINES. Voy. *Van Pulaère (Pierre)*.

PIERRE *l'Orfèvre*. *Abeced.*, IV, 153.

PIERREUX, sc. et dess. Scellés (1777), N. A., XII, 75.

PIGALLE (Jean), menuisier, père du suivant. Acte de décès (1728), A. F., VI, 105.

PIGALLE (Jean-Baptiste), sc. *Abeced.*, IV, 155-157. Acte de baptême de — (1714), A. F., VI, 105. Brevet de logement au Louvre (1750), N. A., II, 92. Correspondance administrative et privée relative au tombeau du maréchal de Saxe exécuté par — et à son érection dans l'église Saint-Thomas de Strasbourg (1752-1783), R., VIII, 164-234. (Voyez aussi *Francin* et *Lépicié*). Pensions accordées à — (1759-1781), Bull., II, 81-82. Quittance pour un quartier de la pension viagère à lui accordée par la ville de Paris (1769), R., I, 171. Mémoire et lettre de — au sujet de la décoration de la place du Peyrou à Montpellier (1773), N. A., IX, 253-260. Constitution de rente sur le duc d'Orléans (1775), R., VIII, 99. Acte de décès de — (1785), A. F., VI, 110. Extrait de l'inventaire après décès de — (1785), N. A., XII, 169. Découverte de deux statues de — au château de Millemont (S.-et-O.), R., IX, 331-334.

PIGALLE (Pierre), p. Mémoire de tableaux faits pour M. *Portail* (vers 1752), N. A., I, 336-338. Scellés (1752), N. A., XI, 138.

PIGALLE (Jean-Pierre), sc., neveu des précédents. Acte de mariage (1770) de —, A. F., VI, 107. Acte de naissance d'une fille de — (1772), *ibid.*, 108.

PIGALLE (Marie-Jeanne FONTAINE, épouse de J.-B.). Scellés (1790), N. A., XII, 225.

PIGNARD-DUPLESSIS (Jean-François), tapissier. Contrat de mariage de — (1777), R., VII, 319. Voyez *Guillaumont*.

PIGNEROLLE (Marcel), p. Lettre à *David d'Angers* (Paris, 26 juillet 1848), R., X, 347.

PILATY (Pierre), p. Somme payée pour frais de voyage de Tours à Paris et retour (1529), R., III, 153.

PILLET (Antoine-Jean), peintre et entrepreneur des bâtiments du Roi. Scellés (1762), N. A., XI, 309.

PILLEMENT (...), p. des Menus-Plaisirs. Sommes payées pour travaux aux pompes funèbres de la reine d'Espagne (1714), du duc de Berry (1714), du bout de l'an de Louis XIV (1716), des pompes funèbres de la duchesse de Berry (1719) et du cardinal Dubois (1723), R., II, 70, et IV, 329-332.

PILLEMENT (Jean), p. Mémoire présenté par — à Marigny et examiné par *Cochin* (1764), R., V, 136-140.

PILLET (J.-B. Pierre), architecte pour les jardins. Scellés (1761), N. A., XI, 294.

PILON (Germain), sc. *Abeced.*, IV, 158. Quittance pour travaux à l'arc de triomphe érigé en l'honneur de Charles IX à Paris (1561), N. A., IV, 8. Quittance pour travaux au tombeau de Henri II (1565-1566), N. A., IV, 8 et 21. Quittance pour un quartier de

rente (1570), *ibid.*, 24. Quittances pour deux autres quartiers de rentes (1582-1583), A. F., I, 327-328. Marché passé par — avec Jérôme Foulon, abbé de Sainte-Geneviève, pour l'exécution de son tombeau (1587), R., III, 312. Voyez les deux articles suivants.

PILON (Germaine DURAND, veuve de Germain). Acte de donation et de disposition d'héritage de — en faveur des enfants de sa fille (1620), N. A., I, 212.

PILON (Jean), fils cadet des précédents. Pièces relatives à sa nomination de contrôleur général des effigies [conjointement avec *G. Dupré*] (1604-1606), N. A., IV, 210, 212, 221, 223.

PILON (Germain), menuisier. Marché passé par — pour travaux à la chapelle de la Vierge de Saint-Etienne-du-Mont (1661), R., IV, 49.

PILON ou PILLON (Louis-Jacques), sc. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1770), N. A., VII, 384.

PILLON (Claude), p. Voyez *Le Blond* (Nicolas).

PILS (Isidore-Alexandre-Auguste), p. Epitaphes de — (1875) et de sa famille au Père-Lachaise, R., II, 94.

PINAIGRIER (Nicolas II), p. Acte de baptême d'une fille de — (1572), R., IV, 95.

PINART (Brutus-Hippolyte-Alexandre et Ferdinand), p. céramistes. Epitaphes de — (1871-1875) au cim. Montmartre, R., III, 176.

PINCHART (Alexandre), historien d'art. Notice nécr., R., I, 127.

PINCHON, p. (1790? 1830?). Note sur —, R., II, 109.

PINÉDÉ (Benoît), sc. Voyez *Boze (Robert)*.

PINEL (Noël), gr. en taille-douce. Acte de baptême (1635) d'une fille de —, A. F., III, 172.

PINGAT (Jacques), p. (de l'Ac. de Saint-Luc). Scellés (1751), N. A., XI, 133.

PINSON (Nicolas), p. *Abeced.*, IV, 160.

PINTEMOLLE (Daniel), p. Contrat de constitution de rente foncière signé par — (1662), R., VII, 143.

PIOCHE DE LAVERGNE, ingénieur. A-compte sur ses « desseings, ornements et architectures » du château de Fontainebleau (1646), N. A., I, 43.

PIRÉ (Julien), tombier à Paris. Marchés passés pour la fourniture d'une pierre d'autel et de deux tombes, livrables à la Chapelle-Saint-Sulpice, près Provins, et à Saint-Benoît-sur-Loire (1517), R., XIII, 13. Marché passé par — et Jean *Le Moine* avec Guillaume *Challeveau* pour polir et tailler une tombe de marbre noir (1524), R., XIII, 18.

PITAU (Jean), orf. Acte de décès de — (1676), R., V, 227.

PITAU (Nicolas), gr. *Abeced.*, IV, 175-184.

PITHOU (Nicolas-Pierre), p. Epitaphe de — (1818) au Père-Lachaise, R., I, 156.

PITOIN (Quantin-Claude), maître-sculpteur et doreur. Scellés (1777), N. A., XII, 73.

PITOIN (Claude-Jean), doreur, fils du précédent. Emancipation et contrat de mariage de — (1777-1781), R., VII, 350-352.

PLACIDE (le P.), augustin déchaussé, géographe du Roi et amateur d'estampes. Mémoire (anonyme) concernant le portrait du — (1714), N. A., II, 359-364.

PLAQUET (Jean), maître-peintre à Laon. Note sur — (1590-1668), R., XIII, 61.

PLATTENBERG (Mathieu de), *dit* PLATTEMONTAGNE, p. *Abeced.*, IV, 185.

de Colbert et de d'Infreville au sujet des travaux de — et autres artistes aux vaisseaux en construction à Toulon (1662-1695), A. F., IV, 227-309. Lettre de Colbert [comprise dans la correspondance précédente] relative au même objet (Saint-Germain-en-Laye, 19 septembre 1670), R., VI, 169. Procuration donnée par — à son frère Jean (1671), R., III, 64. Quittance d'une partie de ses gages comme sculpteur « entretenu par le Roi » au port de Toulon (1671), N. A., IV, 49. Achat par — d'un titre de rente (1672), R., III, 318. Lettre de — aux échevins de Marseille (Paris, 25 septembre 1688), R., VI, 324. Marché passé par — pour la construction de la poissonnerie de Toulon et somme payée à — (1690), R., VI, 217-221. Lettres de — à Colbert de Villacerf (Marseille, 21 avril 1692, 16 janvier et 22 mars 1694), A. F., II, 236-240. Acte de décès de — (Marseille, 1694), A. F., IV, 310. Voyez l'article suivant.

PUGET (François), fils du précédent. p. Lettre de Pierre-Paul Puget au P. Bougerel, relative à des tableaux peints par —, son père, et attribués à son aïeul (10 janvier 1753), A. F., I, 331. Lettre du sieur de Villeneuve, agent des échevins de Marseille, à Paris, relative à Pierre et à François — (Paris, 24 décembre 1688), A. F., VI, 89.

PUTTEMANS (Joseph-Guillaume), p. Epitaphe de — (1853) au Père-Lachaise, R. A. F., II, 125.

QUAGLIA (Paul-Ferdinand-Louis), p. Epitaphe de — (1853) au cim. Montmartre, R., II, 124.

QUESNEL (François), p. Actes de baptême de deux fils [François et Nicolas] de — (1660 et 1661), A. F., III, 156-157. Sommes payées à — pour divers portraits de la famille du connétable de Montmorency (1604), N. A., V, 150. Acte de décès de — (1629), A. F., V, 264. Lettres de César Nostradamus à M. Hozier, relatives à — (1617-1629), Bull., II, 12.

QUESNEL (Toussaint), p. Acte de mariage de — (1623), A. F., III, 157.

QUESNEL (Jacques), p. Procès-verbal de constat du décès de — (1729), N. A., X, 294.

QUESNOY (Henri, François et Jérôme), sc. Voy. *Duquesnoy*.

QUILLERIER (Noël), p. Brevets de divers logements au Louvre accordés à — (1631-1644), A. F., III, 194-198. Règlement de comptes avec Laurent *Guyot* pour travaux collectifs à l'hôtel La Vrillière (1642), R., IX, 228. A-comptes sur ses gages pour l'entretien des peintures du château de Saint-Germain-en-Laye (1645-1656), N. A., I, 46.

QUILLIET (Crépin), p. à Laon. Quittances, donations, testament de — (1695-1704), R., XIII, 68-73.

QUINTIN VARIN. Voy. *Varin* (Quintin).

RABEL (Jean), p. *Abeced.*, IV, 232-234.

RABEL (Daniel), dess. et gr., fils du précédent. *Abeced.*, IV, 229-232.

RACLE (Jean), gr. en méd. Lettres de naturalisation accordées à — (1650), N. A., II, 239.

RADET (J.-B.), p. Lettre à Joursanvault (1781), N. A., VII, 441.

RAETZ (Jacques), p. Sommes payées à — (1656) pour travaux à l'église de La Valette (Var), R., VII, 277-278.

RAFFET (Auguste-Denis), dess. et lith. Epitaphe de — (1860) au cim. Montparnasse, R., III, 109.

RAGOT (François), gr. *Abeced.*, IV, 235.

RAIMBEAUCOURT (Pierre de), min. Souscription d'un missel exécuté en 1323, A. F., IV, 311.

RAINSSANT, garde du cabinet des médailles du Roi. *Abeced.*, IV, 257.

RAMELET (Charles), p. Epitaphe de — (1851) au cim. Montparnasse, R., II, 110.

RAMEY (Claude), sc. Lettre de Joursanvault à *Wille* relative à —, A. F., V, 171.

RAMIER (Jean-Gilles), maître-peintre et doreur. Scellés (1788), N. A., XII, 208.

RANC (Antoine), p. Note sur *Jésus-Christ remettant les clefs à saint Pierre*, tableau de —, peint avec la collaboration de *Charmeton*, A. F., III, 125.

RANC (Jean), p. *Abeced.*, IV, 258. Contrat de mariage de — avec Marie-Marguerite Caillot, veuve de Gaspard *Rigault* (1715), R., IV, 140.

RANDOUX (Louis), marbrier-sculpteur. Cité dans un acte notarié (1721). Voyez *Nicque*. Scellés (1736), N. A., X, 321.

RANSINT DE LA MARCHE, p. Acte de baptême d'une fille de — (1569), R., IV, 95.

RANSON (...), p. Mémoire de travaux pour divers modèles de bordures de tapisseries des Gobelins (1785-1786), R., XII, 147.

RAON (Jean), sc. Note sur — par Germain Brice, N. A., II, 120. Analyse de deux contrats de cession de rente à Martin *Desjardins*, sculpteur et à Fr. Guillemeau (1680), (1674), *id.*, III, 209. Quittance pour paiement de travaux à la colonnade du petit parc de Versailles (1686), N. A. F., IV, 63.

RAOUL-ROCHETTE. Voyez *Rochette*.

RAOUX (Jean), p. *Abeced.*, IV, 258. Extrait de l'inventaire après décès de — (1734), N. A., X, 303.

RAPHAEL, min. Paiement à — de diverses miniatures de la famille royale (1763), R., VIII, 278.

RAPIN (Alexandre), p. Billet de décès de — (1889), R., VII, 253.

RATABON (Antoine de), surintendant et ordonnateur général des Bâtiments du Roi. A-comptes sur ses gages (1656), N. A., I, 46.

RAVI (Jean), maître des œuvres. Inscription commémorative des travaux de — et de Jean *Le Boutilier* à N.-D. de Paris (1351), *Abeced.*, I, 175.

RAVIER (Claude), maître-peintre et concierge de l'Ac. de Saint-Luc. Scellés, N. A., XII, 118.

RAYMOND (Jean), arch. Envoyé à Rome pour porter une lettre à M. Poerson (1716), N. A., VII, 385.

RAYMOND (Jean-Arnould), arch. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1769), N. A., VII, 385. Note anonyme (attribuée à —) sur les architectes modernes, adressée à Lucien Bonaparte (1800), N. A., I, 435-437. [Voyez *Lebrun* (P.-J.-B.)]. Epitaphe de — (1811) au cimetière Montmartre, Bull., II, 11.

RÉATU (Jacques), p. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1790), N. A., VII, 385-386.

RÉCHARD (Marie-Marguerite CHAUDRON, veuve d'Etienne). Privilège de « sculpteur (*sic*) » suivant la cour, accordé à — (1739), R., VI, 48.

RECOUVRANCE (Antoine de), p. Lettre adressée à Ph. Du Plessis-Mornay, relative à — (1609), N. A., III, 189. Pension accordée à — (1624) par Louis XIII, R., II, 87.

REDON (Barthélemy), maître-peintre. Scellés (1781), N. A., XII, 128.

de). Documents divers, lettres patentes, arrêts et jugements relatifs à la — (1780-1791), R., VI, 203-215. Lettre de Marmontel relative à une commande faite par Gustave III, roi de Suède, d'une garniture de cheminée offerte à Catherine II (août 1780), N. A., II, 385.

SIBRAYQUE. Voyez *Siebrecht*.

SIBRECQ (Gérard), sc. à Lyon. Actes de baptême de deux filles de — (1637-1640), R., IV, 294-295.

SICRE (François), p. Scellés (1705), N. A., X, 219.

SIEBRECHT [SIBRAYQUE] (Georges), sc. Quittances pour paiement de travaux au pavillon de Trianon (1672), N. A., IV, 51-52.

SIGALON (Xavier), p. Lettres de — à divers parents et amis (1819-1837), N. A., IV, 428-434, et 446-454. Epitaphe de — à Saint-Louis-des-Français à Rome (1837), A. F., V, 34, et N. A., IV, 434. Lettre adressée à — par M. de Forbin (17 mars 1825), N. A., IV, 424. Arrêté (signé A. Thiers) de la commande à — de la copie du *Jugement dernier de Michel-Ange* (1833), *ibid.*, 425. Lettre de M. Cavé, directeur des Beaux-Arts à — (Paris, 14 mars 1835), *ibid.*, 427. Essai d'un catalogue raisonné de l'œuvre de —, *ibid.*, 435-444.

SIGAUD (...), arch. Lettres aux consuls de Toulon (Aix, 24 juillet 1782, et Marseille, 12 septembre 1788), R., XI, 39-44.

SIGNOL (Emile), p. Billet de décès (1892), R., XII, 42.

SIGUERRE (Jehan), orfèvre. Engagement de — avec Thomas Le Vasseur pour l'exécution de la châsse de Saint-Piat à Chartres (1521). A. F., IV, 367.

SILLIAN (Laurent), tailleur de pierre, et Jean MARILLAC, maçon. Marché fait pour la reconstruction du clocher de la cathédrale de Toulon (1737), R., XI, 47.

SILVESTRE (Israël), dess. et gr. *Abeced.*, V, 212-217. Quittance de ses gages pour l'année 1663, N. A., IV, 38. Brevet de logement au Louvre (1675), A. F., I, 224. Quittances d'arrérages de rentes (1691), N. A., IV, 70. Actes d'état-civil ou notariés relatifs aux ascendants de —, R., III, 156. Voyez les six articles suivants.

SILVESTRE (Charles-François), fils aîné du précédent, dess. Brevet de logement au Louvre accordé à — en survivance de son père (1691), A. F., I, 238. Quittance de ses gages comme maître de dessin des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry (1700), N. A., IV, 76. Somme payée à — pour deux tableaux exécutés lors de la pompe funèbre de Monsieur, frère du Roi (1701), R., IV, 139. Quittance d'arrérages de rentes (1706), N. A., IX, 25. Voyez les trois articles suivants.

SILVESTRE (Nicolas-Charles), dess., fils du précédent. *Abeced.*, V, 219-120. Lettre de — à M. de Vandières [Marigny] (Paris, 29 juillet 1752), R., III, 197. Brevet de logement au Louvre (1738), N. A., II, 88. Acte notarié confiant à — la tutelle de ses six cousines germaines, filles de Louis de *Silvestre* le jeune (1760), R., III, 198-199.

SILVESTRE (Jacques-Augustin), p., fils du précédent. Acte de baptême de — (1719) et pensions accordées à — (1766-1787), Bull., II, 83. Brevet de logement au Louvre (1776), N. A., II, 99.

SILVESTRE (Augustin-François), fils du précédent. Acte de baptême de — (1762) et pension accordée à — (1780), Bull., II, 84.

SILVESTRE (Louis de), *dit* le Jeune, quatrième fils d'Israël — et frère de Ch.-Fr. —, p. *Abeced.*, V,

217. Congé accordé à — pour aller en Pologne (1716), N. A., VI, 16. Brevet de logement au Louvre (1755), N. A., II, 93. Lettres et requêtes relatives à la gratification annuelle accordée à — par Louis XV (1756-1757), R., III, 157-159. Voyez l'article suivant.

SILVESTRE (François-Charles de), fils du précédent, p. Pension accordée à — (1760), Bull., II, 83. Acte de décès de — (1780), *ibid.*

SILVIN (Antoine) ou SYLVAIN, p. Actes de baptême de deux fils de — (1684-1686), R., II, 54.

SIMA (Pierre), sc. et p. Marché passé pour travaux au couvent des Capucins de Laon et à l'église de Vaux-sous-Laon (1627), R., XII, 131.

SIMART (Pierre-Charles), sc. Lettre à *David d'Angers* (... juillet 1852?), R., X, 358. Lettre à Mme *David d'Angers* (7 décembre 1852), *ibid.*, 361. Billet de décès (1857), Bull., IV, 219.

SIMON (François), arch. Acte de baptême de — (1722) et pension accordée à — (1777), Bull., II, 84.

SIMON (Jean-Henri et Mayer), gr. sur pierres fines. Prospectus (réimp.) d'une collection de 40 portraits gravés par — (an IX-1800), N. A., VIII, 347.

SIMON (Mathias), sc. Acte de baptême d'une fille de — (1640), R., IV, 295.

SIMON, p. des Menus-Plaisirs. Sommes payées à — pour travaux au service funèbre de Marie-Thérèse de France à Notre-Dame (1683), R., III, 162; pour la pompe funèbre de la reine d'Espagne (1689), R., IV, 138.

SIMON (Pierre), gr. Dépôt du testament de — (1710), chez un notaire de Paris, R., VII, 298.

SIMON DE CHALONS. Voyez *Mailly*.

SIMONNEAU (Charles), gr. *Abeced.*, V, 221. Traité passé par — avec Louvois pour la gravure des peintures de la grande galerie de Versailles (1688), R., IX, 6. Quittances d'arrérages de rentes (1707 et 1709), N. A., IX, 26, et R., I, 69.

SIMONEAU (Louis), gr. Brevet de graveur du Roi (1717), A. F., III, 271.

SIMPOL (Claude), p. *Abeced.*, V, 222.

SIRIÈS *le jeune* (Louis), gr. sur pierres dures. Lettres à Raymond Cocchi (1773-1786), N. A., III, 324-329.

Six-Fours (Var). Travaux de menuiserie et de dorure exécutés dans les églises de — (1623-1671), R., VIII, 28-29. Voyez aussi *Cordonnier* (Jean).

SLODTZ (Sébastien), sc. *Abeced.*, V, 223. Note sur — par Germain Brice (réimp.), N A., II, 120. Quittance de — pour paiement de travaux à l'église des Invalides (1691), N. A., IV, 71. Sommes payées à — pour travaux divers lors de l'anniversaire de Madame la Dauphine (1691), de la pompe funèbre de Monsieur, frère du Roi (1701), du bout de l'an de Louis XIV (1716), R., II, 69, et IV, 138-139. Voyez les sept articles suivants.

SLODTZ (Sébastien-René?), sc., fils du précédent. Somme payée à — pour l'exécution de la bordure d'un tableau d'*Oudry*, dessinée par *Meissonier* (1730), R., II, 55.

SLODTZ (Antoine-Sébastien), dess., frère du précédent. *Abeced.*, V, 223. Brevet de dessinateur de la chambre du Roi (1750), *ibid.*, 230.

SLODTZ (J.-B.), p., frère du précédent. Brevet de peintre surnuméraire du duc d'Orléans (1752), *Abeced.*, V, 231.

d'Angiviller relative à — (Paris, 15 avril 1784), N. A., VI, 154.

Taunay (Auguste), frère du précédent, sc. Autorisation accordée à — de faire mouler à ses frais le *Castor et Pollux* du musée des Antiques (1799), R., VI, 80.

Tavernier (François), p. *Mém. in.* (note anonyme), II, 236-237.

Tellier (Claude-Charles), sc. Voyez *Le Tellier*.

Tempority (François), sc. Lettres de naturalisations accordées à — (1671), N. A., II, 249.

Tersonier (Louis-Simon), p. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1746), N. A., VII, 389.

Tessier (Louis), peintre aux Gobelins. Mémoires de travaux exécutés par — pour modèles de bordures de tapisseries (1749-1757), R., XII, 145 et 147. Somme payée à — pour modèles de fleurs d'un meuble commandé par la Maison du Roi (1767), R., V, 121.

Tessier (Marie-Catherine Pivin), veuve du précédent. Acte de baptême de — (1718) et pension accordée à — (1782), Bull., II, 84-85.

Tessier (Pierre), maître-peintre. Acte de baptême d'une fille de — (1598), R., IV, 118.

Testelin (Pasquier), p. Gages payés à — pour l'entretien des peintures du château neuf de Saint-Germain et du cabinet de la Reine à Paris (1608), N. A., 49.

Testelin (Gilles), p., fils du précédent. Montant de ses gages pour l'entretien du château de Saint-Germain (1618-1624), A. F.[2], II, 348, et N. A., I, 49.

Testelin (Henry), p., frère du précédent, *Abeced.*, V, 292. *Mém. in.* (Guillet de Saint-Georges), I, 229-238. Lettres à Ch. *Errard* (Paris, 14 mai 1677 et 5 avril 1678), N. A., VI, 276-285. A-comptes sur ses gages (1645-1656), N. A., I, 49-50.

Testelin (Louis), p. *Abeced.*, V, 289-292. *Mém. in.* (Guillet de Saint-Georges), I, 216-228.

Tetard (Pierre), orf. Acte de baptême d'une filleule de — (1607), R., VI, 323.

Texier (Victor), gr. Lettre à *David d'Angers* (1er août 1848), R., X, 348.

Thévenin (Charles), p. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1791), N. A., VII, 390. Lettre au ministre de l'intérieur relative à *David d'Angers* (Rome, 24 mai 1816), R., X, 304.

Thévenon (Louis-Gaspard), gr. Pièce notariée signée par — (1785), R., II, 9.

Thevenot (Pierre), entrepreneur. Quittance de — et de Pierre *Lemaistre* pour travaux de maçonnerie le long du Cours la Reine (1671), R., I, 34.

Thibault (J.-B.), p. et arch. Epitaphe de — au Père-Lachaise (1826), R., I, 188.

Thibaut (J.-B.), p. (de l'Ac. de Saint-Luc). Scellés (1735), N. A., X, 317.

Thibert (Louis-Jacques), p. Scellés (1780), N. A., XII, 107.

Thibout (Regnaut), maçon. Somme payée à — pour travaux à l'hôtel de Savoie, à Paris et à Saint-Mandé (1376), N. A., VI, 206.

Thiénon (Anne-Claude), p. Epitaphe de — (1846) au cim. Montparnasse, R., II, 63.

Thierry (Jean), sc. à Lyon. Acte de baptême de — (1609), R., IV, 291. Acte de baptême d'une fille de — (1652), *ibid.*, *id.* Acte de décès de — (1679), *ibid.*, 292.

Thierry (Jean), sc., fils du précédent. Acte de baptême de — — (Lyon, 1669), R., IV, 300.

logement au Louvre (1773), N, A., II, 98.

Vatinelle (A.-S.-J.), p.-verrier et Vatinelle (Ursin-Jules), gr. en méd. Epitaphes de — (1861-1881) au cim. Montmartre, R., III, 110.

Vatinelle (Pierre), arch. Voyez *Nativelle.*

Vauchelet (Théophile-Auguste). p., Vauchelet (Emile) et Vauchelet (Auguste), arch. Epitaphes de — (1873-1814-1810) au Père-Lachaise, R., III, 208.

Vaudoyer (Antoine-Laurent-Thomas), arch. Brevet d'élève à l'Ac. de Rome (1783), N. A., VII, 391.

Vaudreuil (Eure). Voyez *Coste* (Jehan).

Vaux-le-Vicomte (Château de). Documents sur les artistes employés à sa décoration. A. F., VI, 1-22. Voyez aussi *Anguier* (Michel), *Gérard* (Gabriel), *Goujon de La Baronnière*, *Lespagnandelle* (Mathieu).

Vauzelle (Jean-Lubin), p. Acte de baptême de — (1776), Bull., II, 27.

Veluton (Guillaume de), sc. Pièces relatives à — et au tombeau d'Anne de Bourgogne, duchesse de Bedford, sculpté par — (1448-1456), N. A., VIII, 194-197.

Vendegrin (Otto), « tailleur d'histoires ». Acte de baptême d'un fils de — (Lyon, 1585), R., IV, 194.

Veniat (Guillaume), menuisier. Epitaphe de — au couvent de l'*Ave Maria* (1659), R., I, 102. Autre épitaphe de — [sonnet par le P. Etienne Carneau], R., VI, 268. Notes relatives à un procès engagé entre ses héritiers et à son emploi dans la maison du Roi, R., I, 137 et 147.

Verbeckt (Jacques), sc. Extrait de l'inventaire après décès de — (1771), N. A., XII, 13.

Verdier (François), p. *Abeced.*, VI, 44. Sommes payées à — et à divers autres peintres pour travaux de décoration au vaisseau *le Soleil Royal* (1671), R., VII, 185. Quittance de ses appointements pour l'année 1681-1682, N. A., IV, 60. Mémoire récapitulatif des dessins d'ornements fournis par — à la manufacture des Gobelins (1671), R., VII, 155. Quittance pour arrérages de rentes (1708), N. A., IV, 80. Contrat « d'union et de délaissement » passé par — et Michel *Tardif* (1729), R., VII, 300.

Verdier (Antoinette *Butay*, femme de François). Quittance d'arrérages de rente (1700), N. A., IX, 23.

Verdier (Henri), p. Note sur trois documents relatifs à — (brevets de peintre de la ville de Lyon et d'un logement à l'Hôtel de Ville (1693), et démission (1712) de sa charge), R., II, 88.

Verdiguier (Jean-Michel), sc. Acte de mariage de — (Marseille, 1743), R., II, 163. Marché passé par *Henra*, orfèvre, pour exécution d'ornements modelés par — (Toulon, 1745), R., VI, 136. Convention passée par — pour le modèle d'une « niche » à la cathédrale de Toulon (1745), R., XI, 52.

Vermeil (Gaëtan), p. Acte de mariage de — (Toulon, 1689), R., V, 260.

Vernansal (Jehan), p. Fragment du testament de — (1622), R., VII, 139.

Vernansal (Louis de), p. *Abeced.*, VI, 49. Somme payée à — pour travaux à la pompe funèbre de Catherine, reine de Pologne (1747), R., IV, 337.

Vernet (Antoine), p. Acte d'état civil concernant — et ses en-

val (Ambroise), *Fontelle* (François), *Girardon* (François), *Jouvenet* (Noël), *Houseau* (Jacques), *Hutinot* père et fils, *La Perdrix* (Michel de), *Le Hongre* (Etienne), *Lerambert* (Louis IV), *Magnier* (Laurent), *Magnier* (Philippe), *Marsy* (Balthazar et Gaspard de), *Mazeline* (Pierre), *Mazières* (Simon), *Raon* (Jean), *Slodtz* (les frères), *Tuby* (J.-B.), *Van Clève* (Corneille).

Vespré (Antoine), p. Travaux exécutés par — à N.-D. de Chartres (1645-1647), A. F., VI, 49.

Vestier (Antoine), p. Plainte de — au sujet de menaces et sévices dont son chien avait été l'objet (1783), Bull., III, 161-162.

Vestier (Nicolas-Jacques-Antoine), arch., fils du précédent. Acte de mariage de — (1793), R., VIII, 101.

Vevelet (Jacques), *dit* de Laune, sc. à Lyon. Acte de baptême d'un fils de — (1683), R., IV, 304.

Veyrier (Christophe), sc. *Abeced.*, VI, 56. Acte de mariage de — (1674), R., III, 264, et VII, 152. Marché passé par — pour travaux à la chapelle du *Corpus Domini* de Toulon (1682) et sommes payées à — de ce chef, R., IV, 324-325, et VI, 120. Cession de pension à — (1683), R., VI, 137.

Veyrier (Thomas), sc. Acte de mariage de — (Toulon, 1691), R., VII, 153.

Veyrier (Joseph), sc. Acte de décès (1677), R., VII, 153.

Viali ou Vialy (Louis-René), p. *Abeced.*, VI, 57. Scellés (1770), N. A., IX, 446.

Vie (Guillaume de), arquebusier. Brevet de logement au Louvre (1661), A. F., III, 284.

Vidal (Louis Navatel, *dit*), sc. Billet de décès (1892), R., XII, 40.

Viel (Gabriel-Antonin), arch. Billet de décès (1891), R., XI, 107.

Vien (Joseph-Marie), p. *Abeced.*, VI, 70-72. Marché passé par — avec la ville de Paris pour un tableau (1763), R., V, 8. Brevets de logement au Louvre (1768), N. A., II, 96 et 100. Remboursement à — des frais d'un plafond peint pour la Cour des Aides de Montpellier (1771), A. F., III, 126. Lettres à M. d'Angiviller : (Rome...1779), N. A., I, 378; (Rome, 20 janvier 1780), N. A., VII, 169; (Rome, 16 février 1780), N. A., II, 191; (Paris, 15 avril 1784), N. A., VI, 154; (Paris, 1er mai 1785), N. A., VII, 173; (Rome, 1er mai 1786), *ibid.*, 176; (9 juin 1789), N. A., IX, 311. Pension accordée à — (1781), Bull., II, 87. Lettre adressée à — par M. d'Angiviller (1791), N. A., II, 191. Vers adressés à — par H.-J. François, N. A., I, 380.

Vien (Joseph-Marie, comte), p., fils du précédent. Epitaphes de — (1848) et de sa femme au Père-Lachaise, R., II, 78.

Viennet de Gandelet (Louis), maître-peintre en bâtiments. Scellés (1787), N. A., XII, 199.

Vieure (Allier) [Eglise de]. Voyez *Colin de Cottes*.

Vigarani (Carlo), maître de ballets. Lettres de naturalisation accordées à — (1673), N. A., II, 254. Confirmation de noblesse pour — (1688), R., VI, 226. Brevet de logement au Louvre (1693), A. F., I, 242.

Vigée-Lebrun (Elisabeth-Louise Vigée, dame *Lebrun*, connue sous le nom de Mme). Acte de mariage de — (11 janvier 1776), N. A., IV, 395. Ordonnancement en faveur de — du prix d'un portrait de Monsieur, frère du Roi

FIN

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS.

Nouvelles Archives de l'Art français, recueil de documents inédits.

Ire SÉRIE.

I.	Année 1872 (1re année); prix du volume pour les non-souscripteurs.	25 fr.
II.	Année 1873 (2e année).	20 fr.
III.	Année 1874-75 (3e année).	20 fr.
IV.	Année 1876 (4e année).	15 fr.
V.	Année 1877 (5e année).	15 fr.
VI.	Année 1878 (6e année).	15 fr.

2e SÉRIE.

I.	Année 1879-80 (7e année), t. VII.	15 fr.
II.	Année 1880-81 (8e année), t. VIII.	15 fr.
III.	Année 1882 (9e année), t. IX.	15 fr.
IV.	Année 1883 (10e année), t. X.	15 fr.
V.	Année 1884 (11e année), t. XI.	15 fr.
VI.	Année 1885 (12e année), t. XII.	15 fr.

Les tomes IV-VI de la 1e série (X-XII de la collection) renferment les Inventaires et Scellés extraits des archives du Châtelet.

3e SÉRIE.

Revue de l'Art français ancien et moderne (1884-1896), 13 vol. in-8°.

Prix du volume annuel pour les non-souscripteurs, 16 fr.

Mémoires pour servir à l'histoire des Maisons royales et Bastimens de France, par André Félibien, publiés pour la première fois, par

Anatole de Montaiglon, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, 1 vol. in-8°, 1873. 8 fr.

Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture (1648-1793), publiés avec l'autorisation de M. le Ministre de l'Instruction publique, par Anatole de Montaiglon, d'après les registres originaux conservés à l'École des Beaux-Arts, 10 vol. in-8°, 1875-1892. Prix de chaque volume. 10 fr.

La table générale, promise par M. de Montaiglon, est en prépation et formera la seconde partie du tome X.

Les Comptes des Bâtiments du Roi (1528-1571), suivis de documents inédits sur les châteaux royaux et les beaux-arts au XVIe siècle, recueillis et mis en ordre par le marquis Léon de Laborde, publiés par la Société de l'histoire de l'Art français, 2 vol. in-8°, 1877-1879. 25 fr.

Mémoires inédits de Charles-Nicolas Cochin sur le comte de Caylus, Bouchardon, les Slodtz, publiés d'après le manuscrit autographe, par Charles Henry, 1 vol. in-8°, 1880. 8 fr.

État civil d'artistes français. Billets d'enterrement ou de décès, depuis 1823 jusqu'à nos jours, réunis et publiés par M. Hubert Lavigne, 1 vol. in-8°, 1881. 6 fr.

La Stromatourgie ou de l'excellence de la manufacture des tapis, dits de Turquie, nouvellement establie en France sous la conduite de noble homme Pierre Dupont, publiée par MM. A. Darcel et J. Guiffrey, 1 vol. in-8°, 1882. 6 fr.

État civil des Peintres et Sculpteurs de l'Académie royale. Billets d'enterrement, de 1648 à 1713, publiés par M. Octave Fidière, d'après le recueil conservé à l'École des Beaux-Arts, 1 vol. in-8°, 1883. 6 fr.

Correspondance des Directeurs de l'Académie de France à Rome avec les Surintendants des Bâtiments du Roi de 1666 à 1793, publiée d'après les pièces originales, par MM. A. de Montaiglon et Jules Guiffrey, tomes I-VI (1666-1724). Six volumes gr. in-8°, 1888-1897. 60 fr.

Le tome VII est sous presse et paraîtra incessamment.

Le *Bulletin* trimestriel (publié de 1875 à 1878 et qui ne se vend pas séparément) est remis aux acquéreurs de ces quarante-huit volumes.

COLLECTION

DE TRAVAUX SUR L'ART FRANÇAIS

PUBLIÉS PAR LEURS AUTEURS SOUS LE PATRONAGE DE LA SOCIÉTÉ.

---

1. Actes d'État civil d'artistes français, peintres, graveurs, sculpteurs, architectes, extraits des registres de l'Hôtel de Ville de Paris, détruits dans l'incendie du 24 mai 1871, par H. Herluison, 1873, 1 vol. in-8°, tiré à petit nombre. 20 fr.
Le même ouvrage, papier de Hollande. 30 fr.

2. Lettres de noblesse et décorations accordées aux artistes en France pendant le xviie et le xviiie siècle, par J.-J. Guiffrey, 1873, 1 vol. in-8°. (*Tirage à part à 50 exemplaires.*) *Epuisé.*

3. Notes et documents inédits sur les expositions du xviiie siècle, recueillis et mis en ordre par J.-J. Guiffrey. 1873, 1 vol. in-12, tiré à petit nombre. 10 fr.

4. Notice sur Jacques Guay, graveur sur pierres fines du roi Louis XV, documents inédits émanant de Guay et notes sur les gravures en taille-douce et en pierres fines de la marquise de Pompadour, par J.-F. Leturcq, 1873, 1 vol. in-8° avec 12 planches, reproduisant la plupart des œuvres de Guay, tiré à 300 exemplaires. 12 fr. 50

5. Éloge de Lancret, par Balot de Sovot, accompagné du catalogue de ses tableaux et de ses estampes, de notes et de pièces inédites, le tout réuni et publié par J.-J. Guiffrey, 1874, in-8°.
Tiré à 200 exemplaires sur papier de Hollande. 9 fr.

6. Noel Le Mire et son œuvre, suivi du catalogue raisonné de l'œuvre de son frère Louis Le Mire et de plusieurs tables, avec un portrait à l'eau-forte et des bois inédits, par Jules Hédou, 1875, 1 vol. in-8°, tiré à 300 exemplaires sur papier de Hollande. 25 fr.

7. Livret de l'Exposition du Colisée (1776), suivi de l'exposition ouverte à l'Elisée en 1797 et précédé d'une histoire du Colisée d'après les Mémoires du temps, avec une table des artistes qui prirent part à ces deux expositions. Complément des livrets de l'Académie royale et de l'Académie de Saint-Luc, 1875, in-12, 215 exemplaires sur papier vergé. 3 fr.
10 sur papier de Hollande. 6 fr.
5 sur papier de Chine. 10 fr.

8. Sébastien Le Clerc et son œuvre (1637-1714), par M. Édouard Meaume. Ouvrage couronné par l'Académie de Metz, 1877, grand in-8° de 338 pages, sur papier vergé de Hollande, tiré à 205 exemplaires. 18 fr.

9. La Famille des Juste en Italie et en France, par Anatole de Montaiglon, 1876-7, in-4° de 76 pages, sur papier de Hollande, avec 14 figures dans le texte (tirage à part de la *Gazette des Beaux-Arts* à 50 exemplaires, dont 30 seulement ont été mis en vente). *Epuisé.*

10. Notice sur Jacques Neilson, entrepreneur et directeur des teintures de la manufacture royale des tapisseries des Gobelins au xviiie siècle, par Albert Curmer, 1878, in-8° (tiré à 125 exemplaires). 4 fr.

11. JEAN LE PRINCE et son œuvre (1734-1781), par Jules HÉDOU, ouvrage comprenant une notice biographique, le catalogue de l'œuvre de l'artiste, le secret de son procédé de gravure au lavis et de nombreux documents inédits, avec portrait à l'eau-forte par A. Gilbert, 1879, 1 vol. in-8°, tiré à 300 exemplaires sur papier de Hollande. 20 fr.

Le même ouvrage, papier Whatman, avec double épreuve du portrait, tiré à 50 exemplaires. 30 fr.

12. LES ORFÈVRES de Paris en 1700. Procès-verbaux de visites et déclarations faites en exécution de l'édit du mois de mars 1700, publiés et annotés par M. J.-J. GUIFFREY, 1879, in-8° (tirage à part à 100 exemplaires du *Bulletin de l'Union centrale*). 3 fr.

13. LES ARTISTES ANGEVINS, peintres, sculpteurs, maîtres d'œuvre, architectes, graveurs, musiciens, d'après les Archives Angevines, par Célestin PORT, 1881, in-8° de 333 p., tiré à 100 exemplaires. 15 fr.

Et à 20 exemplaires sur papier de Hollande. 25 fr.

14. LES SCULPTEURS DE LYON, du XIVe au XVIIIe siècle, par M. Natalis RONDOT. (tirage à part sur papier de Hollande de la *Revue Lyonnaise*, à 200 exemplaires dont 100 mis en vente), Lyon et Paris, 1884, gr. in-8°. 7 fr.

15. LA MÉDAILLE d'Anne de Bretagne et ses auteurs, Louis Lepère, Nicolas de Florence et Jean Lepère (1494), par M. Natalis RONDOT, avec une estampe de Sébastien Le Clerc. Lyon, 1885, gr. in-8°, tiré à 100 exemplaires sur papier de Hollande, dont 50 mis en vente. 3 fr.

16. LES FEMMES ARTISTES à l'Académie royale de peinture et de sculpture, par Octave FIDIÈRE. Paris, Charavay, 1885, in-8°, 2 portraits.

17. CORRESPONDANCE INÉDITE DE MAURICE QUENTIN DE LA TOUR, suivie de documents nouveaux, par MM. J. GUIFFREY et M. TOURNEUX, avec 2 planches hors texte et 4 gravures dans le texte, 1885, gr. in-8°, tiré à 60 exemplaires. 10 fr.

18. MÉMOIRES INÉDITS SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE ROYALE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, publiés par MM. DUSSIEUX, SOULIÉ, DE CHENNEVIÈRES, MANTZ et DE MONTAIGLON, 2 vol. in-8°, publiés pour la première fois en 1854; 2e édition augmentée d'une table nouvelle des sujets de tableaux et des noms des lieux, par M. A. DE MONTAIGLON.

(*Ces deux volumes, propriété de la Société, seront livrés aux membres sociétaires au prix de 5 fr.*)

19. LE GRAVEUR LORRAIN FRANÇOIS BRIOT, d'après les documents inédits, par Alexandre TUETEY, avec un portrait dessiné par Ch. GOUTZWILLER, 1887, gr. in-8. 3 fr.

20. NOTICE SUR L'ANCIENNE STATUE ÉQUESTRE DE LOUIS XIII, par Anatole DE MONTAIGLON, suivie de sonnets sur le Jugement dernier de Michel-Ange, 1874-1896, in-8°.

Tirée à 200 exemplaires sur papier de Hollande, offerts aux membres de la Société par M. J. Guiffrey, éditeur de ce travail posthume, imprimé en partie du vivant de l'auteur et demeuré inédit.

Nota. — Aux termes de l'art. XVII des statuts, les membres de la Société de l'Histoire de l'Art français jouissent d'une remise de vingt pour cent sur le prix des ouvrages publiés dans cette collection, en adressant directement leurs demandes au libraire de la Société.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS